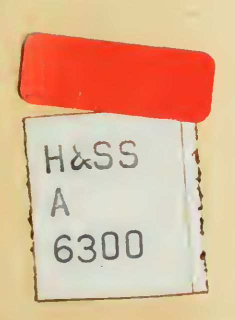


HENRY

DE ROHAN

(1579 — 1638)



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Les États-Unis pendant la guerre (souvenirs personnels) (1861-1865). Un vol. in-18.

Lord Palmerston et lord Russell. Un vol. in-18.

La France politique et sociale. Un vol. in-18.

L'Angleterre politique et sociale. Un vol. in-18.

La Réforme au XVIe siècle. — Études et Portraits. Un vol. in-8°.

Fragments d'Histoire. Un vol. in-8°.

Les Problèmes de la nature, de la vie, de l'âme. Un vol. in-8°.

Sicile, Italie, Bohême. Un vol. in-18.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

HENRY
DE ROHAN

SON RÔLE POLITIQUE ET MILITAIRE
SOUS LOUIS XIII

(1579-1638)

PAR

AUGUSTE LAUGEL



PARIS
LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET CIE
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56
1889



PRÉFACE.

Lorsque j'entrepris mes premières études historiques, je fus très encouragé à les poursuivre par M. de Loménie, dont l'indulgente, délicate et chaleureuse amitié m'a été si précieuse pendant tant d'années. Il attira mon attention sur Henry de Rohan; le personnage l'avait séduit; il avait commencé à réunir quelques notes sur son sujet et à s'éclairer sur les documents originaux qui le concernent; un de ses auditeurs du Collège de France, à la suite de leçons où il avait parlé de Rohan, lui avait apporté et donné un cahier manuscrit, d'une écriture ancienne, renfermant des copies de lettres assez nombreuses du duc de Rohan et de son frère Soubise, à leur mère Catherine de Parthenay, des lettres à la même de Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan, de sa fille, qui devint la duchesse de Rohan-Chabot. L'authenticité de toutes ces copies est assez prouvée par leur style et par leur contenu; j'ai eu, en outre, l'occasion de les comparer avec un certain nombre des lettres originales, qui ont été acquises par M. le duc d'Aumale et qui sont conservées dans ses précieuses archives. Quand M. de Loménie se sentit atteint de la maladie qui devait l'emporter, il me demanda un jour de venir le

voir, et me donna ce cahier de copies, en me disant qu'il ne pourrait pas s'en servir et qu'il avait plaisir à le laisser entre mes mains. Il y ajouta toutes les notes, indications de sources, de manuscrits, qu'il avait réunies sur Henry de Rohan. Cet adieu littéraire, si solennel, et qui précéda de si peu le dernier adieu, est toujours dans mon esprit ; je n'ai jamais tourné les pages de ce cahier manuscrit sans revoir la main amaigrie qui me le tendait, *jam pallidâ morte futurâ,* sans entendre cette voix pénétrée et comme chargée d'une tristesse infinie.

J'ai été bien des fois tenté d'abandonner le travail que j'offre aujourd'hui au public, tant les difficultés en sont grandes et variées ; ce que je viens de dire fera peut-être mieux comprendre pourquoi j'y suis toujours revenu. Je ne me suis pas laissé rebuter par la pauvreté relative des matériaux. Les archives de la maison de Rohan ont été livrées aux flammes, pendant la révolution française ; j'ai fouillé tous nos dépôts publics ; je n'ai pas oublié ceux de Venise, ni le *Public Record office* de Londres. Rohan a écrit beaucoup de lettres, mais il n'en reste qu'une très faible partie ; il en reste assez, heureusement, pour permettre de juger l'homme, de le comprendre, de le mettre dans sa vraie lumière.

J'aurais pu aussi être rebuté par le sujet même que j'avais à traiter. On jugera peut-être que le moment n'est pas très propice pour parler de nos dernières guerres de religion, mais il m'a paru que la cause de la tolérance ne peut jamais être regardée comme inopportune, parce qu'elle n'est jamais complètement gagnée ; parce qu'à l'heure même où les hommes souffrent le plus de l'oppression et de l'injustice, non seulement ils ne se souviennent pas d'avoir été oppresseurs et in-

justes, mais qu'ils sont d'ordinaire prêts à le redevenir. Nous devons notre appui le plus chaleureux aux victimes de notre propre temps ; l'histoire doit la justice aux victimes de tous les temps. Elle n'est pas d'ailleurs un simple tableau, elle est aussi une leçon ; elle nous démontre que l'injustice engendre l'injustice et qu'il y a pour les nations considérées dans leur vie séculaire des lois morales semblables à celles qui conduisent l'individu de l'orgueil à l'humilité et de la faute au châtiment.



LE

DUC DE ROHAN

CHAPITRE PREMIER.

La maison de Rohan. — Le château de Blain. — Les Rohan-Gyé. — Les Rohan-Frontenay. — Pierre et Anne de Rohan laissent deux enfants. — Marguerite de Navarre marie René à Isabel d'Albret. — Isabel adopte les idées de la Réforme. — Elle est marraine d'Henri IV. — Elle se brouille avec son fils le vicomte de Rohan. — Son second fils Frontenay. — René, son troisième fils, nommé d'abord Pontivy, puis Frontenay. — Il commande en Angoumois. — Il s'échappe à la Saint-Barthélemy. — Belle défense de Lusignan. — Les aïeux maternels du duc Henri de Rohan, les Parthenay-l'Archevêque, seigneurs de Soubise. — Soubise. — Catherine de Parthenay, mère du duc Henri de Rohan. — René de Rohan meurt à la Rochelle, laissant cinq enfants. — Le duc de Mercœur à Blain. — Le Goust, capitaine ligueur, à Blain. — Madame de Rohan et Henri IV. — Éducation d'Henri de Rohan. — Voyages et journal de voyage. — Projets de mariage pour Henri de Rohan. — Henri IV lui choisit pour femme la fille de Sully. — Rohan mène sa sœur Catherine, mariée au duc de Deux-Ponts, en Allemagne. — Rohan chez le prince Maurice. — Il revient à la cour. — Mort d'Henri IV. — Discours sur la mort du roi.

I.

La maison de Rohan. — La maison de Rohan est une des plus illustres de la Bretagne. Elle se perd dans la nuit des temps : dans les romans de la Table ronde, il y a un Tristan, prince de Léon, qui a pour tuteur son parent Rohan. Un généalogiste fait remonter l'origine de cette maison à Ruhan ou Rohan, fils puîné de Conan Mériadec, premier roi de Bretagne, et d'Ursule, fille d'un roi d'Angleterre, environ vers l'an 400, quelque peu avant la naissance de la monarchie française. Dom Lobineau, dans son histoire, dit qu'un vicomte de Porhoët bâtit le château de Rohan vers la fin

du onzième siècle ; ses descendants prirent le nom de Rohan. Le père Anselme retrace la généalogie de cette famille jusqu'à Guetenoch, vicomte de Porhoët, qui vivait en l'an 1026 (1).

Alain, huitième du nom, servait sous Bertrand du Guesclin et sous Olivier de Clisson ; il épousa Béatrix de Clisson, la fille et l'héritière du connétable : le domaine et le château de Blain entrèrent ainsi dans la maison de Rohan. Le château avait été construit dès 1108 par Alain Fergent à son retour de la première croisade : on trouve dans la tour ronde dite du Pont-Levis des M couronnés accostés du lion armé, couronné et lampassé d'or, qui appartiennent aux Clisson (2).

Le connétable Olivier avait fort agrandi le château : après la bataille d'Auray, où il perdit un œil, il avait demandé au duc de Bretagne de lui donner le château du Gavre avec la forêt ; « à quoy luy respondit ledict duc qu'il l'avoit donné au capitaine Chandos, Anglais : à quoy ledict messire Olivier respondit par telles paroles : — Je donne au diable, si jà Anglais sera mon voisin. — Et sur tant s'en partit ledict messire Olivier avec une grande compaignie de gens de guerre et vinct audict lieu du Gavre, et brusla et fict brusler ladicte place et chasteau, et ce faisant s'en alla à Blaing, et peu de temps après il fit prendre et emporter grand nombre de pierres du chasteau du Gavre, au lieu dict de Blaing, auquel il fist faire partie du chasteau de Blaing (la tour du connétable) (3). » Le connétable habitait plus souvent Josselin que Blain ; il mourut à Josselin en 1407.

Les Rohan Gyé, les Rohan-Frontenay. Les aïeux paternels du duc Henri de Rohan. — Alain IX et Jean II de Rohan habitèrent constamment Blain. Les fils de ce dernier n'eurent point d'enfants, et Anne de Rohan, l'aînée de ses filles, épousa Pierre de Rohan, seigneur de Frontenay, de la branche cadette de Rohan-

(1) Voir sur la maison de Rohan les *Preuves de Bretagne*, de D. Morice ; l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, par D. Morice ; l'*Histoire de Bretagne*, par D. Taillandier ; — les *Papiers de D. Morice*, conservés par A. Courajod, — une *Note sur l'Histoire généalogique de la maison de Rohan*, de D. Morice, par don François Plaine (extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*).

(2) Cet M est l'M onciale du treizième siècle, qui avait été adopté, nous ne savons pourquoi, par les Clisson, longtemps avant le connétable ; cette lettre a été retrouvée aussi à l'ancien hôtel de Clisson, devenu l'École des Chartes.

(3) *Le Château de Blain*, par M. Prével. Nantes, 1869.

Gyé (1). C'est de cette Anne de Rohan et de son cousin que descendirent tous les autres vicomtes et plus tard le duc de Rohan.

Le dernier Rohan de la branche aînée, Jacques, était très faible d'esprit. Il avait un frère dans les ordres, évêque de la Cornouailles : comme lui-même n'avait pas d'enfants, son père avait stipulé dans le contrat de mariage d'Anne de Rohan (27 septembre 1515) que, s'il ne restait point d'héritier direct de son nom, le sieur de Frontenay, qui épousait sa cousine Anne de Rohan, et leurs enfants prendraient et porteraient le titre et les armes des vicomtes de Rohan.

Pierre et Anne de Rohan laissent deux jeunes enfants. — Pierre de Frontenay, le chef de cette nouvelle lignée, fut tué à la bataille de Pavie (1525). Sa veuve, Anne, ne lui survécut pas longtemps; dans son testament, elle recommanda ses deux enfants, encore en bas âge, à Marguerite de Navarre, la sœur du roi François Ier. « En recommandant mesdicts enfans à ladicte dame et à mondict bon cousin monsieur de Rieulx, requerant icelle dame me pardonner la hardiesse que je prends lui faire ceste requeste; que je luy supplye me octroyer par sa charité et bonté dont par cy devant a usé envers moy. »

On va voir que ces quelques lignes tracées par une main déjà défaillante eurent des effets considérables : la destinée a des mystères merveilleux. Ce fut sans aucun doute l'influence de Marguerite de Navarre qui inclina une des plus antiques maisons bretonnes vers les idées religieuses qui commençaient à se répandre en Europe.

Marguerite de Navarre marie René à Isabel d'Albret. — Marguerite de Navarre fut une mère plutôt qu'une tutrice pour René de Rohan, l'aîné des deux orphelins confiés à sa garde (2). Elle lui choisit pour femme Isabel d'Albret (3), fille de Jean d'Albret, roi de Navarre. Elle alla vers 1537 à Blain faire une visite à sa belle-sœur, et son séjour valut à Blain l'honneur d'une visite royale. Le roi Henri II alla chasser à Blain après avoir été visiter à Châteaubriant le connétable de Montmorency. « Le haut et puissant sei-

(1) Pierre de Rohan, fils puîné de Pierre de Rohan, seigneur de Gyé, maréchal de France et de Françoise de Porhoët.

(2) La reine Jeanne de Navarre avait épousé, en 1377, Jean II, vicomte de Rohan, — Marguerite de Rohan, femme de Jean, comte d'Angoulême, fut la grand'mère de François Ier.

(3) Sœur d'Henri d'Albret, aïeul maternel d'Henri IV.

gneur de Rohan, prince breton très illustre, faisait un grand appareil pour dignement recevoir le roy en ses maisons de Blain et de Fresnay, ce qu'il fit très honorablement, tenant en grande libéralité maison ouverte à toute la noble suite du roy, par l'espace de dix à douze jours, durant lequel temps le roy, la reyne, les princes et gentilshommes, prenaient leur plaisir et exercice ordinaire, au déduict de la chasse, à quoy les terres dudict seigneur de Rohan sont fort aptes et convenables; et de là délibéra le roy de faire sa dicte entrée à Nantes (1). »

On ne sait presque rien du jeune René de Rohan. Le père Taillandier raconte seulement qu'il reçut en 1548 à Morlaix la reine Marie Stuart. « Le vicomte de Rohan, son parent, alla la recevoir à la descente du vaisseau, et lui fit une entrée solennelle dans Morlaix. Cette princesse étant déjà dans la ville et pressée d'entrer au logement qu'on lui avait préparé, le pont sur lequel elle venait de passer, se trouvant trop chargé, se rompit et tomba dans la rivière. Les Écossais de la suite de la reine, s'imaginant qu'on en voulait à la liberté de cette princesse, crièrent à la trahison. Le vicomte, qui marchait à côté de la litière de la reine, fut offensé d'un soupçon si injurieux, et répondit d'un ton ferme que « jamais Breton n'avait fait trahison, » et pour rassurer les Écossais, il ordonna sur-le-champ qu'on arrachât les gonds de la porte de la ville et qu'on en rompît les chaînes. »

Isabel d'Albret eut cinq enfants, tous nés au château de Blain; elle eut la douleur de perdre son mari encore jeune. Celui-ci, nommé en 1551 chevalier de l'ordre du roi et capitaine de quarante lances de ses ordonnances, fut tué le 20 octobre 1552 près de Metz, dans un combat soutenu contre le marquis Albert de Brandebourg pendant l'investissement de cette ville par l'empereur Charles-Quint.

Isabel adopte les idées de la Réforme. — Isabel, veuve, enfermée entre les quatre grandes tours de Blain, n'eut plus d'autre pensée que le ciel : elle avait de bonne heure ouvert son cœur aux enseignements de Marguerite de Navarre : « Le pays de Bretagne (2), écrit de Bèze, entre toutes les autres provinces de la France, a été tardif

(1) *Histoire des évêques de Nantes*, par l'abbé Travers.
(2) De Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 151.

à recevoir la doctrine de l'Évangile y estant le peuple fort séditieux, combien qu'une partie de la noblesse en ces derniers temps se soit montrée fort affectionnée à la parole de Dieu. Le moyen duquel Dieu se servit pour réveiller ce peuple fut le sieur d'Andelot, lequel en ceste mesme année (1558), au mois d'avril, arrivé en sa maison de la Bretesche, menant avec soi Gaspard Carmel, autrement Fleury, ministre de l'Église, le feit prescher à huis ouvers et le jour de Pasques en la maison de Lormais, où fut aussi administrée la sainte cène en bonne compagnie. » D'Andelot, frère de Coligny, avait épousé Claude de Rieux (1), qui lui avait apporté d'immenses biens en Bretagne. Il alla visiter ses terres et fit une visite à Isabel d'Albret en compagnie de Fleury et d'un autre ministre nommé l'Oiseleur qu'il voulait fixer en Bretagne. Isabel les reçut « comme des anges du Seigneur. » Elle fit prêcher Fleury dans la grande salle du château de Blain en présence de ses enfants, de ses officiers et de ses vassaux.

Il faut noter avec soin les premiers contacts de l'ancienne et de la nouvelle foi : parfois elles se heurtent violemment, parfois aussi elles semblent vouloir s'accommoder. Ainsi, malgré les prêches calvinistes du château, rien ne fut changé dans la paroisse de Blain en 1558 et en 1559 ; un acte de baptême de cette dernière année, que l'on conserve encore, prouve que des calvinistes ne se refusaient pas encore à tenir des enfants sur les fonts et à participer aux cérémonies du culte catholique à l'occasion.

On suppose que Mme de Rohan obtint en 1560 la permission d'avoir le prêche à Blain. Elle s'était tout à fait déclarée après le voyage de d'Andelot, et son fils aîné avait épousé les idées nouvelles avec l'enthousiasme de la jeunesse. On lit dans l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne* (2) : « Sans nous embarquer trop dans la conjecture, restreignons-nous à ce qui est venu de père en fils par tradition jusqu'à Mme Marguerite, princesse de Rohan, qui m'en a informé de sa propre bouche. C'est que durant la plus grande rigueur des édits, Mme Isabeau se tenant à Blain, sa plus

(1) Claude de Rieux, fille de Claude de Rieux et de Catherine de Laval.

(2) Le Noir de Crevain, *Histoire ecclés. de Bretagne,* p. 60-61. — L'auteur a été ministre à Blain depuis 1651 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Son manuscrit, conservé à la bibliothèque de Rennes, a été publié en 1851 par M. Vaurigaud, pasteur de l'église réformée de Nantes.

belle maison et la plus commode, obtint du roi la permission d'exercer ouvertement sa religion chez elle avec tous ses domestiques. Pour régler le nombre, le gouverneur de Bretagne, qui était pour lors M. le prince de Montpensier, alla la trouver à son château de Blain, et comme il témoigna de l'étonnement sur la grande quantité de gens qu'elle faisait enrôler (elle avait fait venir tous ceux qui, dans le pays, étaient de la religion) : « Quoi, dit-elle avec quelque émotion de colère, trouvez-vous étrange qu'une fille de roi ait un si grand train? » Ceci se doit apparemment rapporter tout au plus tard à l'année 1560, sous le règne de François II, parce que ç'a été la plus rigoureuse contre la réformation, ou la suivante, 1561, sous le règne de Charles IX, au commencement, auquel temps fut donné le sanglant édit de juillet, défendant, sous peine d'exil, tout exercice de la religion autre que la romaine (1). »

Elle est marraine d'Henri IV. — Le fils de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon, celui qui devait devenir Henri IV, avait eu pour parrain le roi de France (représenté par le cardinal de Bourbon et par le roi de Navarre), et pour marraine sa tante Isabel d'Albret. Ce baptême s'était fait à Pau le 6 janvier 1554. Ni Isabel ni Jeanne d'Albret ne s'étaient donc encore ouvertement déclarées pour la religion. Jeanne, dont la foi devait plus tard devenir si ardente et si fanatique, hésita longtemps. Elle modéra le zèle de son mari, qui avait fait venir de Genève le ministre Boisnormand ; elle craignait de perdre ses domaines français, elle redoutait les armes d'Henri II. Brantôme dit que « la reine de Navarre, qui estait jeune, belle et très honneste personne, et qui aimait autant une danse qu'un sermon, ne se plaisait pas à ceste nouveauté de la religion. » Mais avant la mort d'Henri II, Jeanne d'Albret avait épousé publiquement les idées nouvelles. Les dernières années de ce règne marquent un moment singulier de l'histoire religieuse. Antoine de Bourbon, toujours entouré de ministres protestants, continuait d'aller à la messe. Il avait des chapelains et des pasteurs. Jeanne d'Albret faisait bâtir un temple au pied du château de Vendôme et restait encore catholique. Tout le monde chantait les psaumes de Marot ; la cour du roi Henri II en faisait ses délices. Catherine de Médicis

(1) Isabel de Navarre fut pendant quelque temps seule à jouir de la prérogative du prêche avec Renée de France, duchesse de Ferrare, seconde fille de Louis XII, qui vivait à Montargis.

faisait mine quelquefois de pencher vers la réforme. Tourmenté par son humeur changeante et par son ambition inquiète, Antoine de Bourbon quitta et reprit si souvent la cause protestante, qu'on lui donna le surnom d'Eschangeur. Pour Jeanne d'Albret, une fois décidée, rien ne put la faire changer; et, s'il faut admirer sa courageuse sincérité, il faut regretter qu'elle se soit laissé entraîner trop souvent jusqu'à la persécution contre les catholiques.

Isabel d'Albret était de la même trempe que celle qui écrivait à Catherine de Médicis : « Madame, si j'avais mon fils et tous les royaumes du monde, je les jetterais tous au fond de la mer plutôt que de perdre mon salut. » L'esprit rigide, la volonté de fer, la droiture des d'Albret devaient revivre plus tard dans le duc de Rohan.

Elle se brouille avec son fils aîné, le vicomte de Rohan. — Deux ans déjà avant l'arrivée de d'Andelot en Bretagne, Isabel avait eu quelques démêlés avec son fils aîné, le vicomte de Rohan; elle avait quitté Blain et était allée demeurer quelque temps en Gascogne; le « pur Évangile » n'avait pas ramené la paix : le vicomte de Rohan était bizarre, d'humeur difficile, si travaillé de la goutte qu'il fut surnommé Henri le Goutteux. Il ne s'accordait avec sa mère que dans la défense des intérêts protestants, ouvrant généreusement son château aux ministres et aux calvinistes persécutés de l'Église de Nantes. En 1562, il s'en trouva un si grand nombre qu'on tint à Blain une sorte de colloque (1). Le vicomte de Rohan défendit l'exercice du culte catholique dans l'église paroissiale de Blain; on brisa les vieux autels et l'on effaça toutes les traces de l'ancienne religion. Cette intolérance était d'autant plus coupable que ce qu'on nommait l'*Église* de Blain ne comprenait alors, outre Henri de Rohan et sa sœur Françoise, que les réfugiés et les personnes dépendantes du château.

(1) « En ce temps, au mois d'août 1562, ceux de la religion réformée de Nantes furent contraints par les menaces que leur faisaient ceux de la religion romaine (contre ce qu'ils avaient promis à M. d'Étampes, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Bretagne, de vivre en paix), de sortir hors ladite ville, et se rangèrent à Blain, terre de monseigneur de Rohan, lequel les reçut humainement, jusqu'à les loger en son château, sans exception de riche et de pauvre, et y furent depuis ce temps jusqu'à la fin de novembre 1563, qui est un an, quatre mois, auquel lieu de Blain, durant ledit exil, plusieurs enfans furent baptisés. » (*Registres de Nantes.* Travers, vol. 2e, page 374.)

Son second fils Frontenay. — La guerre civile, il est vrai, venait d'éclater pour la seconde fois. Le frère cadet du vicomte, Jean de Rohan, qu'on appelait Frontenay, âgé seulement de vingt et un ans, était allé joindre le prince de Condé. Il avait été admis aux pourparlers avec la reine mère, puis avait suivi le prince devant Paris, et enfin à Dreux. Il commandait, pendant la bataille, avec Grammont, un bataillon français composé de deux mille cinq cents hommes de pied; le duc de Guise, voyant ce bataillon entièrement dépourvu de cavalerie, tira deux cents chevaux de ses troupes, fit marcher des arquebusiers sur sa droite, puis s'avança avec le bataillon espagnol contre le bataillon huguenot. Il en eut bon marché; Grammont et Frontenay (c'était, nous venons de le dire, sous ce dernier nom qu'on désignait alors Jean de Rohan) se retirèrent les premiers, au dire de Th. de Bèze, « et tous les soldats après eux, mais non pas si vite qu'eux pour ce qu'ils étaient à cheval et les autres à pied : tellement qu'il n'y eut que les trois premiers rangs qui combattirent après avoir tiré une volée de leurs quatre pièces de campagne. »

Deux ans après la bataille de Dreux, le roi Charles IX fit un voyage en Bretagne avec sa mère et le prince de Condé, au mois d'octobre 1565, et « averti, dit Crevain, de la désolation de la messe dans la paroisse de Blain, fit remettre sur pied le culte romain dans la grande église du bourg. » On n'eut plus le prêche que dans les chambres du château.

Le 15 février 1566, le vicomte de Rohan épousa Françoise de Tournemine, fille de René de Tournemine, seigneur de la Hunandaye. Françoise de Tournemine était catholique. « On ne voit pas, dit Le Noir de Crevain, qu'elle ait fait pécher son mari comme les femmes de Salomon, ni que l'église de Blain, pour l'amour d'elle, ait rien perdu de ses libertés. » Cette dame présenta des enfants protestants au baptême; « il faut dire que, bien que ces personnes-là fussent à demi rangées sous le joug de la vérité, on passait par-dessus leur religion, pour admettre des enfans en la vraie Église. » Sa mère Isabel avait en vain essayé d'empêcher ce mariage, comme le prouve la lettre qu'elle écrivait de Pontivy, où elle s'était retirée, à son fils Jean, seigneur de Frontenay :

« Mon fils, je crois qu'avez peu entendre, comme après tous les beaux traictemens et ennuys que j'ai peu recevoir en ceste maison

de votre frère, le peu de respect qu'il m'a porté, et non seulement à moy ; mais à la grandeur de sa maison et à tous ses parents et amys ayant prins alliance sans en daigner parler à aulcun, fors qu'à ses bons gouverneurs qui l'ont guidé par le passé, taschant toujours à la ruyne totale de sa maison et croy qu'à présent ilz sont arrivez au comble de leurs désirz. A cette cause estant délibérée de n'en plus endurer et advertye de la donation qu'il a faicte de ses meubles, désire supplier le roy d'être remise en premierz contractz et me retirer de leur compaignie, n'espérant pas le party d'une femme de race de trop nécessiteuse, avoir mieulx pour l'advenir. En attendant moyen de faire telle remontrance à sa majesté, vous prie ne faillir de par moy de vous mectre en ma maison de Bleign en attendant que ils sy logent et empescher que les meubles ne soient par autres prins, et plus tost qu'ils tombent en autres mains, veulx qu'en mon nom vous en saisissiez et que vous les resteniez pour en tenir compte au roy quand il lui plaira. Je ne vous en feray plus longue prière, m'assurant que vous ny ferez faulte et que ne fauldrez à faire l'office d'un bon fils comme vous avez toujours faict, et, sur cette assurance, je ferai foi me rendant à votre bonne grâce, priant Dieu, mon fils, vous tenir en sa saincte grâce.

« De Pontivy — votre bien bonne mère et amye — Isabeau de Navarre. »

Jehan de Rohan (qui avait alors vingt-cinq ans) se rendit à Blain, pour obéir à sa mère, avec vingt hommes d'armes, avant que les nouveaux mariés n'y fussent revenus. Il força la porte du cabinet qui renfermait la vaisselle d'argent, enleva des pièces de tapisserie, des robes de drap d'or, des meubles, et fit transporter le tout au pays de Saintonge et de Poitou.

« Henri de Rohan, écrit-on dans l'*Histoire du Château de Blain,* fort mécontent de ce coup de main, poursuivit en justice son frère, qui était déjà dans les prisons du palais, à Rennes, sous la fausse inculpation intentée contre lui par M^r d'Étampes, à cause de la mort de sa femme, Diane de Barbançon (1). »

Nous perdons ici la trace de ce Jehan de Rohan, qui mourut jeune et sans postérité.

(1) Diane de Barbançon-Cany, fille de Michel de Barbançon, seigneur de Cany, et de Péronne de Pisseleu.

René son troisième fils, nommé Pontivy, puis Frontenay (1). — C'est après Moncontour que nous entendons parler pour la première fois d'un frère cadet d'Henri et de Jean de Rohan, du troisième fils d'Isabel d'Albret. René, qui se montra le plus digne de porter le grand nom de Rohan, était né en 1550 ; il n'avait que deux ans quand il perdit son père : il fut nourri par sa mère de façon à devenir, suivant l'expression de De Thou, *vir probus et candidis moribus*.

René porta les armes avant même d'être un homme. Au moment où se livra la bataille de Moncontour, il n'avait que dix-neuf ans : assista-t-il à la sanglante défaite des siens ? Nous l'ignorons. Nous savons seulement que Pontivy (c'est ainsi qu'on le nommait alors) gardait après la déroute le château de Beauvoir-sur-Mer, appartenant à la dame de la Garnache, qu'on nommait aussi dame de Nemours. Le château fut battu avec des pièces prises aux protestants à Moncontour ; Pontivy manquait d'eau, il soutint pourtant le siège pendant douze jours et ne rendit le château et la garnison qu'aux conditions les plus honorables. Marans fut réduit aussi un mois après la bataille sous l'obéissance du roi. Pontivy se retira à la Rochelle après la capitulation : il y trouva Jeanne d'Albret et Soubise (le baron du Pont-Soubise, premier époux de Catherine de Parthenay, la fille de Jean de Parthenay-l'Archevêque, sieur de Soubise ; le baron du Pont avait assumé après son mariage le nom de Soubise). L'un des hommes de la suite de Soubise, nommé Verbuisson, essaya traîtreusement de livrer la ville aux royaux, mais ce projet fut déjoué. Les protestants réussirent à reprendre Marans : Puiaut, La Noue, Soubise et d'autres marchèrent toute la nuit, souvent ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et chassèrent la garnison catholique (mars 1570).

Après cette surprise, les protestants ne cessèrent de courir le Bas-Poitou jusqu'à ce qu'une grosse armée royale y fut envoyée ; La Noue, les deux Rohan et Puiaut lui tinrent tête : on livra bataille à Saint-Gemme. Les Poitevins obtinrent la victoire : ils mirent le siège devant Fontenay-le-Comte ; mais La Noue eut le bras cassé d'une balle devant cette place. Il fut porté à la Rochelle, laissant

(1) René de Rohan, qui porta successivement trois noms ; Pontivy, Frontenay et Rohan.

Soubise chef de l'armée. Le départ de La Noue jeta le découragement parmi les protestants. Soubise réussit pourtant à faire capituler la place (le 28 juin).

Il commande en Angoumois. — C'est à ce moment que la reine de Navarre nomma Pontivy chef de toutes les troupes de l'Angoumois, malgré sa grande jeunesse : elle avait été frappée de ses rares qualités. La reine voulait reprendre Saintes et toute la Saintonge, autrefois très affectionnée aux idées nouvelles ; « elle fit tant que les Angoumoisins promirent de suivre Pontivy, en tous les endroits esquels il les voudrait employer (1). » Ainsi Pontivy, chef de l'armée, suivi des Poitevins, s'achemina sur Tonnay-Charente et alla mettre le siège devant Saintes. « Soubize fut envoyé au delà l'eau (où est la ville) avec trois cents chevaux, nombre d'arquebusiers montés et les deux régimens de fantassins de Blacons et Glandaie. Pontivy, avec huit cornettes et le régiment de Payet, voulut demeurer deçà la Charente au pont des Dames, afin d'empêcher le secours qui pourrait entrer aux assiégés, du côté de Saint-Jean ou de Niort. » Soubise conduisit l'assaut : « Soubize néanmoins, suivi de cinq, encore que peu auparavant il eût reçu une harquebuzade par la joue, estimant être mieux accompagné, monta jusques au haut de la brèche, où il donna quelques coups et en reçut d'autres, nommément d'une pique à travers les machoueres, qui le fit retirer avec les autres presque tous blessés et deux ou trois morts. » La ville se rendit le lendemain ; la garnison catholique eut la permission de garder ses armes et ses bagages. Des soldats huguenots dépouillèrent pourtant individuellement les soldats catholiques qu'ils allaient attendre à quelque distance, malgré les remontrances « que Pontivy et autres chefs y sceussent avancer ; encor que ce general en tuast deux ou trois en la présence de tous. »

La paix fut faite à peu de temps de là, le 8 août 1570, à Saint-Germain-en-Laye. La guerre avait duré bien près de deux ans : pendant ces années troublées de 1568, 1569, les protestants bretons étaient allés encore en foule chercher un asile à Blain, non que le seigneur de Blain fût un vaillant défenseur ou que sa place fût très forte, mais « sa naissance, dit Le Noir de Crevain, mettait à l'abri des dangers sa personne et ceux qui se refugièrent sous son om-

(1) Le Frère de Laval, page 498.

bre. » Le roi l'avait pris sous sa protection et lui avait accordé une sauvegarde pour toutes ses terres.

Il échappe à la Saint-Barthélemy. — Rohan se trouvait à Paris au moment du massacre de la Saint-Barthélemy. « Il était allé à Paris, dit Le Noir de Crevain, aux noces royales. La veille de la Saint-Barthélemy, il sortit de Paris avec le vidame de Chartres, le comte de Montgommery et plusieurs autres, préférant l'air du faubourg, par soupçon ou autrement. La nuit, ayant entendu le tocsin et le bruit de la ville, ils entrèrent en conseil... (Ici le manuscrit de Le Noir de Crevain a des interruptions)... Ils demeurèrent sur le bord de la rivière de Nesle jusqu'au grand jour. Plusieurs... leur sauvèrent la vie, entre autres le duc... courant aux portes à cheval, pour sortir et les emmener, ne le put, à cause que le portier, n'ayant pas toutes les clefs qu'il fallait, fit perdre l'occasion en retournant chercher les autres ; et le roi, par impatience, leur ayant fait tirer quelques arquebusades leur apprit qu'ils devaient penser à la retraite, non pas à l'entrée ; ce qu'ils firent ayant à dos le duc de Guise, jusqu'à Montfort, mais sans les atteindre. Ainsi M. de Frontenay porta ou envoya les tristes nouvelles du massacre à Blain, où son aîné, Henri de Rohan, avec le reste de l'Église, put bien avoir sa part de la peur et de la douleur, mais non pas de la désolation et dissipation où les autres se virent réduits. » La plupart des Églises de Bretagne restèrent sans ministres à la suite du massacre, mais l'Église de Blain échappa aux conséquences de la terreur générale.

Pontivy prit en 1574, à la suite de la mort de son frère Jean, le nom de Frontenay et c'est sous ce nom qu'il acquit un grand renom dans la première guerre civile du règne d'Henri III. Les édits de pacification n'étaient que des trêves : il y avait eu quatre guerres et autant d'édits sous Charles IX ; il y en eut un nombre égal sous Henri III et sous Henri IV. A peine Charles IX avait-il rendu le dernier soupir, les deux partis commencèrent à remuer. Cinq cents cadets bretons prirent le harnais pour aller batailler en Poitou contre les religionnaires. Frontenay les surprit, les attaqua et les mit en fuite.

Belle défense de Lusignan. — La guerre commencée, Frontenay soutint glorieusement le siège de Lusignan, avec cent gentilshommes et six cents soldats contre les troupes du duc de Montpensier.

« Frontenai donc. écrit d'Aubigné (1), se voyant dans Luzignan cent six gentilshommes, partagea cela en quatre brigades, à l'une desquelles il voulut commander, pour prendre sa part des périls et labeurs, donna l'autre à Saint-Gelais qui en avait mené au siège plusieurs, les autres deux furent pour Seré et Chouppes, gouverneur. » L'historien huguenot donne tout le détail du siège. Frontenay y fit devoir de chef et de soldat. Tout finit par manquer aux assiégés ; mais au premier conseil tenu devant Frontenay. « ceux qui lui avoient dit appart qu'ils estoient réduits au dernier point furent ceux-là mesmes, qui devant plusieurs tesmoins dirent qu'ils avoient encore des bottes à manger, et qu'il ne falloit point céder aux Saucerrois en vertu. » Le duc de Montpensier, touché de l'héroïsme des assiégés, leur accorda les articles les plus honorables. Il permit à Frontenay et aux gentilshommes de sortir avec armes et bagages ; aux soldats, avec leurs arquebuses, les mèches éteintes et les drapeaux pliés dans des coffres. Les ministres et leurs familles purent se retirer à la Rochelle. « Ainsi finit le siège de Lusignan, qui dura trois mois et vingt et un jours, qui coûta près de 8,000 canonnades, 800 hommes de pied, 2 mestres de camp, quelque 100 que gentilshommes que capitaines. Dedans moururent quelque 30 gentilshommes choisis ou capitaines et 200 soldats, et le château de fond en comble rasé. »

Les aïeux maternels du duc Henri de Rohan, les Parthenay-l'Archevêque, seigneurs de Soubise. — René de Rohan s'éprit d'une jeune veuve qui portait un nom célèbre dans les annales des religionnaires. Catherine de Parthenay, héritière de la maison de Lusignan. Son grand père, Jean de Parthenay-l'Archevêque, cinquième du nom, seigneur de Soubise, avait épousé Michelle de Saubonne (2), dame d'atours de la reine Anne de Bretagne et gouvernante de Renée de France, depuis duchesse de Ferrare. Il en avait eu trois filles et un fils.

Ce fils, Jean de Parthenay-l'Archevêque, sixième et dernier du nom, seigneur de Soubise, a pris place dans l'histoire avec les Co-

(1) *Histoire universelle*, t. II, l. II, p. 148.

(2) « Elle fut femme fort estimée, tant pour sa sagesse que pour son entendement et grande conduite en affaires ; Budœus lui rend ce témoignage. Elle avait dès lors cognoissance de la vraye religion et y instruisit tous ses enfans. » (*Mémoire généalogique*, rédigé par Catherine de Parthenay, 16 pages in-folio. Collection de M. Benjamin Fillon.)

ligny et les La Noue. Il avait épousé en 1553 Antoinette Bouchard d'Aubeterre, « dame tenue pour un mirouer de chasteté entre celles de son temps. » Il en eut un fils qui mourut jeune et une fille, Catherine de Parthenay, née le 22 mars 1554, au Parc, en Bas-Poitou. Jean l'Archevêque, l'aïeul maternel du célèbre duc de Rohan, mérite de nous occuper quelque temps. M. Jules Bonnet, à qui l'histoire du protestantisme français est si redevable, a récemment publié les Mémoires de sa vie (1), qui, suivant toute apparence, ont été rédigés par le mathématicien François Viète, qui fut le précepteur et l'ami de Catherine de Parthenay, la mère de Rohan.

Soubise. — Soubise, nous l'appellerons comme faisaient ses contemporains, naquit quelques mois après la mort de son père; sa mère, quelque temps gouvernante de Renée de France, encore enfant, se retira ensuite de la cour et s'en vint avec ses trois filles et son jeune fils à sa maison du Parc-Soubise (2). Elle y éleva ses enfants, leur fit apprendre les langues grecque et latine et les instruisit dans la nouvelle religion.

Mme de Soubise resta au Parc jusqu'au moment du mariage de Renée de France avec Hercule d'Este, duc de Ferrare. La princesse voulut qu'on lui rendît sa première gouvernante et lui demanda de la suivre en Italie. Mme de Soubise emmena à Ferrare deux de ses filles et son jeune fils. Elle demeura huit ans dans cette ville.

Soubise retourna à la cour de France à l'âge de dix-huit ans et se donna, comme on faisait alors, à Monsieur d'Orléans (le troisième fils du roi François). Sa mère mourut en 1549, en professant la nouvelle religion; elle avait toujours eu le prêche sur ses terres.

Soubise suivit dès ses plus jeunes années la profession des armes : il fut un an prisonnier dans les Flandres; il se trouva à toutes les guerres de son temps. Quand les discordes civiles éclatèrent, il prit parti contre les Guises et s'attacha aux Chastillon, « desquels il fut toujours intime amy, tellement que tous trois le tenaient comme pour leur quatrième frère, nommément monsieur l'admiral (3). »

Soubise fut au siège de Metz sans y avoir de commandement;

(1) *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-l'Archevêque, sieur de Soubise,* avec une préface et des notes, par Jules Bonnet. Paris, 1879.

(2) En Vendée, commune de Mouchamp; le Parc-Soubise n'est plus qu'une ruine.

(3) *Mémoires de Jean de Parthenay-l'Archevêque,* p. 19.

c'est après ce siège fameux qu'il se maria (le 9 mai 1553), à l'âge de quarante ans, avec Antoinette d'Aubeterre, une fille de la reine mère, qu'il avait instruite d'abord dans la religion. A peine marié, il dut aller en Picardie prendre part à la campagne malheureuse qui finit par la perte de Thérouanne et d'Hesdin. L'année suivante, nouvelle campagne où Soubise monta à l'assaut de Denain et faillit perdre la vie. Les Guises, pour l'éloigner, le firent envoyer en mission à Parme, où il contribua à tenir le duc dans la neutralité. Mais il eut la douleur de ne pouvoir rien faire pour empêcher la capitulation de Montluc, à Sienne. Il revint sans avoir pu relever les affaires de la France en Italie; on le retrouve à la sanglante défaite de Saint-Quentin, et, quelques mois après, à la prise de Calais.

Soubise avait connaissance de la nouvelle religion : il s'y sentait porté, sans en faire encore publiquement profession. L'entreprise d'Amboise fut le coup qui le détermina. La France était profondément remuée par les idées de la réforme : elle se divisait en deux camps, et la politique hâtait cette division. Soubise était ami intime de la Renaudie, le chef de la conjuration qui avait été ourdie pour soustraire la reine mère et le jeune roi au gouvernement des Guises. La Renaudie lui avait confié, dès le mois de septembre 1559, le projet qui fut seulement exécuté au mois de mars 1560. Soubise était à la cour au moment où l'exécution approchait; des avertissements étaient donnés tous les jours à la reine mère, qui tenait Soubise en très grande faveur; celui-ci garda son secret; il voulut quitter la cour, on l'en empêcha. Il était retenu pour le service de la reine et surveillé de près. On voulait lui arracher le nom du lieu où se cachait la Renaudie : « Quand je le saurois, j'aimerois mieux estre mort que de le dire. — Mais pourquoy? lui dist la royne; vous ne devez rien craindre pour quy, car, s'il n'a rien fait contre le roy, il ne sera point puny. — A quoi le sieur de Soubise luy respondit : — Je sçai bien qu'on trouvera qu'il a faict contre le roy, puisqu'il a fait contre ceulx de Guise, car aujourd'huy en France c'est estre criminel de lèse-majesté d'avoir fait contre eulx, d'autant qu'en effet ce sont eulx qui sont rois. — De sorte que jamais on ne sçeut tirer autre chose de sa bouche. »

On sait que la conjuration n'aboutit qu'à un massacre; les petites bandes qui s'acheminaient vers Amboise furent attaquées avant de pouvoir se réunir. La Renaudie fut tué; un de ses serviteurs

nommé La Bigne subit plusieurs interrogatoires, il ne prononça jamais le nom de Soubise. On fit cacher La Bigne derrière une tapisserie pour voir s'il reconnaîtrait ce dernier ; il ne le reconnut point ou feignit de ne le point connaître.

Les massacres d'Amboise, les inquiétudes qu'éprouvait Soubise pour sa propre sûreté, peut-être aussi cette générosité qui entraîne les belles âmes vers les causes malheureuses, hâtèrent le renoncement public de Soubise à la vieille religion. Sa femme s'était déjà déclarée de la nouvelle et longtemps avant l'entreprise d'Amboise elle faisait prêcher chez elle. Soubise avait toujours aimé la cour ; son biographe nous fait deviner qu'il en avait trop goûté et savouré les plaisirs ; il aimait plus tard à citer le mot de Thémistocle : « J'estois perdu si je n'eusse esté perdu. » Il n'avait pourtant pas encore ouvertement abjuré quand M. le prince fut fait prisonnier à Orléans. La reine l'avait mandé dans cette ville et lui avait promis sécurité ; Mme de Montpensier (1) lui avait écrit aussi d'y venir. Quelque danger qu'il pût courir en allant, pour ainsi dire, se livrer aux Guises, il partit ; il apprit en route, à Châtellerault, la mort du jeune roi François qui rendait la liberté à Condé et ôtait le pouvoir aux princes lorrains.

Catherine de Médicis se sentait elle-même délivrée ; l'histoire la représente à ce moment penchant vers les calvinistes, les protégeant, et s'en servant pour se protéger elle-même. Crut-elle sincèrement qu'elle pourrait réconcilier l'ancienne et la nouvelle foi, obtenir du pape une réforme *catholique*, ramener l'hérésie repentante dans le giron d'une Église corrigée? On la peint volontiers sceptique, indifférente, aussi insouciante de la messe que du prêche. Les efforts sérieux qu'elle fit pour retenir Soubise, qu'elle aimait, dans le catholicisme, ne permettent guère de croire à tant d'indifférence. Quand Soubise lui annonça loyalement son dessein d'abandonner la messe, il n'y eut rien qu'elle ne lui dît pour l'en empêcher : elle lui promit les plus grandes charges du royaume, lui offrit de le faire gouverneur du jeune roi Charles, capitaine des gardes ; Mme de Montpensier joignit ses instances à celles de la reine. Le voyant tout à fait résolu, la reine « luy dit qu'elle le priait de faire que ses subjects ne s'assemblassent pour le presche que de

(1) Jacqueline de Longwy.

nuict. » Il répondit qu'il ne pouvait les contraindre. « Eh bien donc, dit la reine en haussant les épaules, faites comme vous l'entendrez. »

Elle ne laissa pas de lui envoyer au Parc, où il se retira, l'ordre de Saint-Michel, comme pour l'inviter à revenir. Elle était inquiète de l'ardeur des Guises et cherchait des amis. Après le massacre de Vassy (1er mars 1562) elle prit tout à fait peur. Soubise apprit l'événement à Fontainebleau, où il était allé pour remercier le roi. Il fit de grands efforts pour gagner complètement la reine au parti des calvinistes; il restait des heures entières avec elle et avec le chancelier de L'Hospital. Les Guises approchaient : il fallait choisir. La veille de leur arrivée, Soubise représenta encore à la reine qu'elle allait être prisonnière : il ne put la décider. Une fibre la liait, quoique sceptique, à la religion catholique. Elle le supplia de rester, lui laissa espérer qu'elle se déclarerait quand l'état de ses affaires le permettrait; elle ne pouvait se fier qu'à lui. Il tint bon; elle le pria au moins de ne pas encore prendre les armes, mais de lui garder quelques troupes en Poitou pour les amener quand elle l'appellerait. Il ne lui cacha pas qu'il allait joindre ses amis, qu'il savait résolus à employer leur vie pour la délivrer et pour délivrer le roi de la captivité.

Il alla retrouver en effet à Meaux Condé et M. l'amiral. La petite armée huguenote passa sous les murailles de Paris, « dont les Parisiens eurent grand'peur, » et prit le chemin d'Orléans. Peu après Soubise tomba malade d'une fièvre continue, dont il faillit mourir. A peine rétabli, il fut envoyé à Lyon pour y prendre le commandement. Les protestants étaient les maîtres dans cette ville depuis le 30 avril 1552. Entre Orléans et Lyon, tout le pays était tenu par les catholiques. Soubise partit à cheval avec quarante gentilshommes. La petite troupe fit partout bonne contenance, elle traversa les montagnes du Vivarais; en Bourgogne, le bailli d'Autun la suivit pendant trois jours sans oser l'attaquer. Soubise entra à Lyon le 15 juillet 1562, et défendit cette place avec une rare vigueur contre Tavannes et le duc de Nemours (1).

Un coup imprévu de la fortune mit fin à la guerre. A la veille

(1) Voir *Discours des choses advenues en la ville de Lion, pendant que Monsieur de Soubise y a commandé,* — conservé dans les *Mélanges* de Mézeray (Fonds français, vol. 20,783, fol. 113-157), et *Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze, t. III, p. 216.

d'entrer en vainqueur dans Orléans, Guise avait été tué par Poltrot de Méré. On sait que, mis à la question, l'assassin chargea de Bèze, Coligny et Soubise. L'amiral ne trouva pas au-dessous de lui de répondre à des accusations mensongères. Soubise, encore enfermé dans Lyon, car il s'y tint encore trois mois après la publication de la paix, ne put joindre son nom à la protestation datée de Caen (le 12 mars 1563) et signée de Châtillon, de la Rochefoucauld et de Bèze. Il protesta à part, à Moulins, quelque temps après que l'innocence de l'amiral eût été proclamée. Les présomptions contre Soubise étaient beaucoup plus fortes que contre l'amiral. Méré était parent de la Renaudie : il avait été page du sieur d'Aubeterre, père de Mme de Soubise : il était fort-bon soldat, il avait fait avec Soubise le voyage périlleux d'Orléans à Lyon; pendant le siège de Lyon, il avait montré un courage téméraire. Il parlait sans cesse de tuer M. de Guise, contre lequel il nourrissait un grand ressentiment depuis l'entreprise d'Amboise, « mesmes durant un parlement que le sieur de Soubise faisait avec M. de Nemours, dans un parc, près de Lyon, comme il estoit parmi les troupes dudit sieur de Nemours où tout le monde le congnoissoit, il vit passer un cerf et leur dit : Voulez-vous que je vous montre comment je feray à M. de Guise? et en disant cela luy tire une harquebusade par la teste, et le tue, car il estoit fort juste harquebusier. » Ces propos étaient si souvent répétés qu'on n'y voyait qu'une bravade.

Soubise dépêcha Méré à Mme de Soubise; le voyage était hasardeux. Méré réussit pourtant à trouver Mme de Soubise, qui lui donna une lettre pour son mari. Elle l'avertissait qu'on voulait la faire prisonnière avec sa fille et les mener devant les murs de Lyon pour le déterminer à rendre la ville. Elle se déclarait prête à souffrir mille morts plutôt que de le détourner de son devoir.

Méré porta cette lettre à Lyon; il eut encore des missions vers Viret et à Genève vers Calvin. Après la bataille de Dreux, Soubise, qui n'avait que des détails incomplets, l'envoya à l'amiral. Coligny le reçut; il ne le connaissait point, et sa contenance ne lui plut pas. « Je ne m'y fierais pas, dit-il, si un autre que M. de Soubise me l'avait adressé. » Quelques jours après, le duc de Guise tombait sous la balle de Méré. Jamais aucun témoignage, aucun indice sérieux n'ont prouvé que l'assassin ne dût point porter seul la responsabilité de son forfait.

La paix faite, Soubise rentra dans les bonnes grâces de la reine; elle lui témoigna autant de confiance que par le passé et il ne désespéra pas de la ramener encore à la cause des calvinistes. Il lui fit sa cour à Lyon (en 1564), quand elle y passa, et il resta assez longtemps auprès d'elle. Il la revit encore à Niort, quand elle fit le voyage de Bayonne, et l'accompagna avec une belle troupe de gentilshommes jusqu'à la Rochelle. Rentré chez lui, il dit à sa femme qu'il n'y avait plus rien à espérer de la reine et qu'il ne restait d'autre ressource que de s'emparer de la personne du roi (ce que les huguenots tentèrent de faire plus tard à Meaux). Il revit pourtant la reine à Châteaubriant, au mois d'octobre 1565 et lui rappela le temps où elle feignait d'être de la religion. La reine tira d'un livre de psaumes des images peintes et voulut les lui faire baiser. Tantôt sur le ton plaisant, tantôt sur le ton grave, elle lui reprocha son entêtement huguenot : « Quand vous n'eussiez point esté plus avant que moy, vous en eussiez mieux faist. Mais vous voulez arracher tout d'un coup avec ce glaive à deux tranchants. »

Il revit encore Catherine à Moulins au mois d'avril 1566. A peine revenu de cette ville, il tomba gravement malade et mourut cinq mois après, le 1er septembre 1566. Sa femme, qui ne l'avait point quitté pendant sa maladie, reçut son dernier soupir; un moment avant de mourir, il donna sa bénédiction à sa fille, qui va maintenant nous occuper.

II.

Catherine de Parthenay, mère du duc Henri de Rohan. — On avait destiné d'abord et même fiancé Catherine de Parthenay à Jacques de Châtillon, fils de l'amiral Coligny; mais ce jeune homme mourut de la peste à Orléans, en 1568. Catherine, encore enfant (elle avait treize ans), fut mariée à Charles de Quellennec, baron du Pont-en-Bretagne. J'ai parlé de la campagne faite par le baron du Pont-Soubise, en 1570, pendant que Jeanne d'Albret tenait dans la Rochelle après le désastre de Moncontour; il y fit preuve d'un brillant courage : pourtant Mme la douairière de Soubise voulut faire rompre le mariage de sa fille pour cause d'impuissance du marié; le procès fut terminé par la Saint-Barthélemy.

Le baron du Pont était allé assister aux noces du roi de Navarre, « un des premiers il fut massacré dans la cour du Louvre, où l'on dit que la reine et les dames de la cour le firent chercher entre les morts et visiter en leur présence pour voir s'il était impuissant effectivement (1). »

Pendant trois ans, René de Rohan fit sa cour à la jeune veuve ; on ne lui donna que des espérances, jusqu'au jour où la douairière de Soubise apprit par un officier envoyé de Blain la mort du vicomte de Rohan (2) et celle de la fille unique du vicomte, Judith de Rohan, qui n'avait survécu qu'un mois à son père. M. de Frontenay devenait l'aîné de la maison. Sa riche succession comprenait la principauté de Léon, la vicomté de Rohan, le comté de Porhoët, et nombre de grandes maisons. Catherine de Parthenay apportait Soubise en Saintonge, le Parc-Soubise en Bas-Poitou, Fresnay en Bretagne, la Garnache, Beauvoir-sur-Mer, d'autres maisons dans la Saintonge et le Poitou.

Le mariage fut conclu et célébré le 15 août 1575. Catherine n'avait que vingt et un ans, son mari en avait vingt-cinq. Elle avait eu la forte éducation que recevaient les grandes dames au seizième siècle. Elle aimait les lettres et cultivait les mathématiques. Si peu éprise qu'elle pût être de son premier mari, elle avait composé une élégie sur sa fin malheureuse. Elle avait fait jouer à vingt ans à la Rochelle une tragédie, *Holopherne*, le rôle du Judith ayant toujours échauffé les têtes huguenotes. L'humeur bizarre et rêveuse qu'elle devait montrer plus tard n'était sans doute pas encore très développée ; on se la figure pourtant déjà quittant un problème mathématique pour composer quelques stances, lisant, un peu au hasard, l'Évangile et les philosophes anciens, et mêlant les soins de la maternité à ceux de la politique.

L'Église de Blain n'avait souffert aucune injure depuis 1562 jusqu'à la ligue ; à ce moment, les catholiques bretons se déchaînèrent contre elle : il y eut une assemblée synodale à Blain en 1578 ; mais les actes de ce synode provincial n'ont pas été conservés : les deux jeunes époux prirent assurément une part importante à ses résolutions.

(1) Le Noir de Crevain, p. 176.

(2) Henri Ier de Rohan mourut le 12 juin 1575, âgé de quarante ans. — Judith de Rohan mourut le 24 juillet 1575.

Henri III, par lettres patentes de 1577, avait permis que 240,000 écus fussent levés sur ceux de la religion pour le paiement des dettes créées par eux dans les guerres précédentes. Le roi de Navarre avait obtenu cette levée et avait taxé la Bretagne à 22,000 écus. Les religionnaires bretons s'assemblèrent à Blain en avril 1583, protestèrent de leur impuissance et offrirent seulement 6,660 écus. On envoya un mémoire à une assemblée des députés des Églises qui se tint à Nantes et on y lit « que l'Église de Blain avait alors si peu de moyens qu'il ne lui était pas possible d'entretenir son ministre, auquel elle ne payait que la moitié de ses gages, encore malaisément. » La Bretagne obtint un rabais de 9,000 écus. Il ne faut sans doute pas prendre au pied de la lettre les doléances de l'Église de Blain, car Rohan et sa femme, avec leurs grandes richesses, pouvaient bien subvenir à ses besoins. Il ne faut pas oublier toutefois que les guerres civiles avaient ruiné tout le monde et que les grandes terres, surtout en Bretagne, ne donnaient à leurs propriétaires que de très maigres revenus.

René de Rohan vécut tranquille avec sa femme à Blain, au milieu de sa jeune et croissante famille, jusqu'au commencement des nouveaux troubles suscités par la Ligue. On ne voit son nom figurer ni aux États de Vannes en 1582, ni aux États de Nantes en 1584.

La guerre civile recommença en septembre 1785. Mercœur (1) était sorti de son gouvernement de Bretagne pour se jeter sur le Poitou et la Saintonge. Condé avait fait une entreprise désastreuse sur Angers; il avait voulu, n'ayant que 3,000 hommes, enlever cette place de vive force. René de Rohan faisait partie de sa petite armée. Deux attaques furent repoussées et il fallut se décider à la retraite. Joyeuse arriva sur la Loire en même temps que le prince et l'empêcha de passer le fleuve. Condé, poursuivi par Joyeuse, trouva Mayenne devant lui; Biron était sur ses flancs. Il fut décidé que l'on tenterait de passer isolément à travers tant d'ennemis. « Ce parti est aussitôt adopté; mais plusieurs des principaux de l'armée, Rohan entre autres, n'avaient attendu pour le suivre ni les conseils de Rosny, ni l'ordre de Condé (2). »

Pendant que monsieur le Prince gagnait Saint-Malo et s'embarquait pour Guernesey, Rohan trouva un refuge à la Rochelle. C'est

(1) Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

(2) *Histoire des princse de Condé*, par le duc d'Aumale, t. II, p. 152.

de cette ville que Charlotte de la Trémoille envoya deux vaisseaux au prince, à Guernesey. Condé arriva à la Rochelle en janvier 1586 ; il épousa, deux mois après, Charlotte de la Trémoille, qui se fit protestante en même temps que son jeune frère, Claude de la Trémoille.

René de Rohan meurt à la Rochelle. — René de Rohan, fugitif à la Rochelle, y mourut en 1586, à l'âge de trente-six ans. Il laissait cinq enfants au-dessous de dix ans. Voici leurs noms et l'ordre de leurs naissances : Henriette, née en 1577 (qui ne fut point mariée); Catherine, née en 1578, qui devint duchesse des Deux-Ponts ; Henri, né le 21 (ou 25) août 1579, au château de Blain, celui qui doit nous occuper particulièrement, et qui devint le premier duc de Rohan ; Benjamin, né en 1583, connu dans l'histoire sous le nom de Soubise ; Anne, née en 1584, qui se rendit célèbre par ses poésies ; un sixième enfant, René, était mort peu après sa naissance. L'aîné des fils n'avait que sept ans quand il perdit son père ; l'avenir était menaçant pour la jeune veuve aussi bien que pour tous ses religionnaires de Bretagne. Ceux-ci n'avaient pas seulement perdu un chef respecté dans le héros de Lusignan. Peu de jours avant lui était mort le comte de Laval, fils de d'Andelot. Laval s'était battu en héros au combat de Saintes (1586) ; il y avait perdu deux frères. Lui-même, accablé de douleur et saisi de la fièvre, avait été emporté après trois jours de maladie. Son quatrième frère était mort peu avant à la Rochelle : tous les protestants de la Bretagne pleurèrent les quatre fils de d'Andelot, qui furent inhumés à Taillebourg. La succession du comte de Laval échut à la maison de la Trémoille.

L'illustre maison, dont le chef avait planté la religion sur la terre bretonne, avait été frappée de coups redoublés : une autre grande maison n'avait plus d'autres représentants qu'une femme et des enfants en bas âge. Les petites Églises bretonnes restaient comme des troupeaux sans pasteur. M[me] de Rohan, établie au Parc-Soubise, employa tout son temps à l'éducation de ses enfants. Les traits de caractère que nous avons déjà indiqués chez la jeune femme se décidèrent et se marquèrent tout à fait chez la veuve. Tallemant des Réaux a dit d'elle qu'elle « avait de l'esprit, et que c'estoit une femme de vertu, mais un peu visionnaire. » Il raconte qu' « elle avoit une fantaisie la plus plaisante du monde : il falloit

que le dîner fust toujours prest sur table à midi ; puis quand on le luy servoit elle commençoit à escrire, si elle avait à escrire ou à parler d'affaires ; bref à faire quelque chose jusqu'à trois heures sonnées ; alors on reschauffoit tout ce qu'on avoit servy et on disnoit. » C'était, en effet, « une grande rêveuse, » fort distraite, amoureuse des sciences mathématiques (1), écriveuse, toujours la plume à la main, capable de traduire Isocrate, rimant volontiers des stances et des élégies, vivant entourée de chats : bienfaisante, d'un courage tout viril, moqueuse à l'occasion, parfois avec méchanceté, travaillée de vapeurs, sujette à des découragements qu'elle appelait ses « traîneries » qui ne duraient pas longtemps : un caractère, en un mot, tendu à l'héroïque et au bizarre.

Le duc de Mercœur à Blain. — Le duc de Mercœur (2), à la faveur des troubles, s'était rendu tout à fait indépendant en Bretagne : il affichait l'ambition de succéder aux anciens ducs. Il avait fait comme le duc de Nemours dans le Lyonnais et dans une partie de la Bourgogne, comme Joyeuse en Languedoc, comme d'Épernon en Provence.

Après la déroute d'Angers, le château de Blain était resté sans défense, et le duc de Mercœur, qui commandait la ligue en Bretagne, y avait mis garnison. Mme de Rohan s'était retirée au Parc en Poitou, où Mercœur lui fit dire qu'il la laisserait jouir du revenu de toutes ses fermes de Bretagne.

Le Goust, capitaine ligueur, à Blain. — En 1588 (ou 1589), un gentilhomme breton catholique, nommé Le Goust (3), allié aux Rohan,

(1) Viète lui a dédié son *Analyse mathématique restaurée*, imprimée à Tours en 1591 : « C'est à vous, auguste fille de Mélusine, que je dois surtout mes études de mathématiques, auxquelles m'a poussé votre amour pour cette science, la très grande connaissance que vous en possédez et même ce savoir en toutes sciences que l'on ne saurait trop admirer dans une femme de race si royale et si noble. » Viète, auteur probable de Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-l'Archevêque, Sieur de Soubise, vécut dans l'intimité de Françoise de Rohan, dame de la Garnache, à Beauvoir-sur-mer, lieu très voisin du Parc-Soubise qui était la résidence favorite de Mme de Rohan.

(2) Le duc de Mercœur et sa femme possédaient les immenses domaines de la maison de Penthièvre, situés dans les diocèses de Dol et de Saint-Brieuc. Ces domaines, on le sait, passèrent plus tard, en 1598, à César de Vendôme, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, par son mariage avec la fille et unique héritière du duc et de la duchesse de Mercœur.

(3) Jean de Montauban, seigneur du Goust, du nom d'un petit manoir près de l'étang de Cordemais, était allié à la famille des Rohan.

entra dans le château par surprise : le capitaine ligueur qui y tenait garnison avec six soldats seulement dut s'enfermer dans une tour et capituler. Le Goust, avec quarante-cinq hommes, fut immédiatement assiégé par Guébriand, envoyé par le duc de Mercœur, avec six cents arquebusiers. Le premier siège, dont d'Aubigné raconte tous les détails, fut bientôt levé. Le Goust fortifia le château et saccagea tout à l'intérieur dans l'intérêt de la défense. Il devint pendant quelque temps le maître de tout le pays voisin et se rendit redoutable par ses sorties continuelles. Mercœur, tourmenté par les Nantais, ne se détermina à agir vigoureusement contre lui qu'au mois d'octobre 1591. Il envoya cette fois quatre mille Espagnols commencer un siège en règle : le canon fit brèche dans une des tours (la tour du Moulin). Le Goust mit le feu à l'intérieur pour empêcher l'assaut. L'incendie gagna le principal corps de logis ; les Espagnols entrèrent malgré les flammes, et Le Goust capitula dans la tour de l'Horloge. Le château fut entièrement pillé. On brûla vif dans un gabion le concierge du château, parce qu'il avait eu sous clef des prisonniers faits sur la Ligue (1). Tous les religionnaires de Blain avaient pris la fuite ; un assez grand nombre était allé se réfugier auprès de Mme de Rohan ; en 1596, nous la trouvons au Parc, en Poitou. Après la soumission du duc de Mercœur, elle revint habiter le château de Blain avec ses enfants. Elle le trouva tout à fait ruiné. Le Goust et les Espagnols n'y avaient rien laissé.

Elle fit revenir de la Rochelle à Blain le corps de son mari René pour le mettre dans le caveau où étaient ses ancêtres. La haine des habitants de Nantes contre les hérétiques était telle que le passage du convoi ne s'y fit pas sans difficulté et que les capitaines de la milice bourgeoise durent prendre des précautions pour que l'ordre ne fût pas troublé.

Catherine de Parthenay partagea désormais son temps entre le château de Blain et ses maisons du Poitou ; elle répara les ruines de Blain, mais elle n'y amena plus que rarement ses enfants et pour peu de temps.

Mme de Rohan et Henri IV. — Elle allait quelquefois à la cour. « Le dimanche 22, Mme de Rohan fit prêcher publiquement à Paris,

(1) Il existe un *Discours de la prise et ruyne de Blein advenue en novembre* 1591, réimprimé dans les *Mémoires de Duplessis-Mornay* (édition de 1824, 5e vol. p. 100). Voir aussi d'Aubigné, *Histoire universelle.*

dans la maison de Madame, sœur du roy, où se trouvoient sept ou huit cent personnes, et dans le Louvre autant ou davantage au prêche qu'y fit faire Madame. Ce que le peuple de Paris, comme étonné, regardoit sans toutesfois s'en émouvoir davantage (1). » Son nom ne tient que peu de place dans le règne d'Henri IV. Elle était heureuse de voir le fils de Jeanne d'Albret sur le trône, mais elle n'aimait guère le roi converti ; elle se plaignait de son ingratitude envers ceux qui avaient porté avec lui, sur tant de champs de bataille, l'écharpe huguenote. On l'a du moins accusée d'être l'auteur d'une très cruelle et amère satire intitulée : « Apologie pour le roi Henri IV, envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs, faite en l'année mil cinq cent quatre-vingt-seize (1596) (2). »

L'auteur de ce pamphlet conseille ironiquement à ses lecteurs de ne pas être des amis d'Henri, mais de se ranger parmi ses ennemis, ce qui est le seul et sûr moyen d'obtenir et son amitié et ses faveurs. Henri IV avait acheté chèrement la paix du royaume : il y avait peut-être un peu de légèreté, il y avait aussi beaucoup de patriotisme dans son oubli facile du mal et du bien qu'on lui avait fait. Si l'on en croyait l'auteur de l' « Apologie, » le roi aurait eu plus de plaisir à récompenser la trahison que la fidélité, le mensonge que la droiture ; il aurait eu les plus grandes complaisances pour ceux qui en méritaient le moins ; il aurait enfin trouvé un véritable plaisir dans l'ingratitude et dans la perfidie. On n'a jamais eu la preuve que M[me] de Rohan fût réllement l'auteur de cette méchante satire. Le roi toutefois semble l'avoir toujours un peu redoutée.

Henri IV attendait un jour les ambassadeurs de Venise. « Sa Majesté en les attendant passa le temps à rire et gausser les dames.

(1) *Journal du règne d'Henri IV*, t. 2, p. 173. — Le peuple de Paris s'émut plus qu'il n'est dit ici de la faveur accordée à Catherine de Bourbon, qui faisait prêcher dans ses appartements. « On parle de nous assommer, » écrit à ce sujet Madame de Rohan à M[me] du Plessis-Mornay, 30 juillet 1594. (*Mém. et Corresp.* de du Plessis Mornay ; t. VI, p. 35.)

(2) Une note de la bibliothèque de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés, f° 88, du manuscrit 1504, parmi ceux du chancelier Séguier, dit : « Invective avec ironie, dressée par M[me] de Rohan, mère du duc de Rohan, contre le roi Henri IV, contre lequel elle était piquée de ce qu'il n'avait pas épousé sa fille, depuis mariée au duc des Deux-Ponts ; et de ce qu'il n'avait pas la maison de Rohan en la considération qu'elle croyait mériter et ne lui faisait pas assez de bien. » (*Journal du règne d'Henri IV*, La Haye, 1744, t. IV, p. 468.)

Voyant venir Mme de Rohan, leur dit : Voici venir Mme de Rohan, gardez-vous, Mesdames, qu'elle ne crache sur vous ; pour le moins, si elle n'y crache, elle en médira (1). »

La faveur du duc de Mercœur était bien faite pour irriter Mme de Rohan, qui s'était vue chassée par lui de la Bretagne. Aussitôt après la reprise d'Amiens, Mercœur ayant su que le roi s'avançait pour assiéger Dourlens et devait passer par Angers, commença à faire négocier son traité par sa femme, Marie de Luxembourg, et par la duchesse de Beaufort. Le duc et la duchesse de Mercœur offrirent au roi leur fille unique, riche héritière, pour en disposer en faveur du prince de son choix, devinant bien qu'il en disposerait pour son bâtard César de Vendôme ; le duc se jeta entre les mains du roi, et le 28 mars 1598 il alla le saluer à Angers. Dès le lendemain, on signa au château de cette ville le contrat de mariage du petit César, âgé de quatre ans, avec Françoise de Lorraine, âgée de six ans. Mercœur obtint 230,000 écus pour les frais de la guerre et 17,000 écus de pension.

Dans l'édit de paix qui fut accordé à Mercœur, Henri IV alla jusqu'à l'excuser de n'être pas rentré dans son devoir aussitôt après la réconciliation du roi avec le pape ; il le loua d'avoir par ce retard et en se maintenant en Bretagne empêché les ligueurs bretons de donner aux Espagnols l'entrée en Bretagne, pendant que lui-même était occupé au siège d'Amiens.

C'était montrer une condescendance peut-être fort politique ; mais Henri IV avait beau faire et beau dire, il avait peine à satisfaire tout le monde. Voici ce que les catholiques écrivaient de lui : « Henri IV est tout pour les protestants. Il a donné la surintendance des finances au duc de Bouillon, qui est huguenot, et l'intendance à Rosny, un autre huguenot... pour gagner particulièrement le duc de Biron (nous sommes en 1599), il veut lui faire épouser Mme *de Rohan*, qui est huguenote, en lui faisant donner 300,000 écus comptant. Voilà le vrai sur ses pratiques. Les catholiques sont mécontents (2). »

Nous ne citons ce passage que parce que le nom de Mme de Rohan y est prononcé. Si elle fit un moment écho à ceux qui accusaient Henri IV de sécheresse de cœur et d'égoïsme, elle ne fut jamais in-

(1) *Journal du règne d'Henri IV*, t. II, p. 187.

(2) Mémoire sur l'*État des esprits en France en* 1599, archives de Turin.

sensible à la grandeur du roi et elle rechercha sa faveur, sinon pour elle, au moins pour ses enfants. Elle avait encore l'humeur du siècle précédent. Elle fut et demeura toujours un peu rebelle. Elle souffla à ses enfants l'esprit d'indépendance et fit passer dans leur sang avec son courage quelque chose de son humeur étrange et jalouse. Elle avait le goût de l'extraordinaire et presque du chimérique « elle conquestait, dit Tallemant des Réaulx, l'empire du Turc avec M. de Nevers et M. de Brèves ». Ses fils eurent quelque chose de cet amour de l'aventure.

Si Henri IV n'eut que peu d'amitié pour la mère d'Henri de Rohan, il n'y eut aucun alliage dans les sentiments qu'il éprouva pour Henri de Rohan lui-même. Tout d'ailleurs devait l'attacher à ce jeune seigneur ; les souvenirs de Marguerite de Navarre, d'Isabel d'Albret, de René de Rohan, de Soubise, le rendaient naturellement cher à son cœur. Pour le roi, Rohan était un allié ; pour le héros de tant de batailles, il était le petit-fils de Soubise ; pour le signataire de l'édit de Nantes, il était le représentant d'une des plus illustres maisons du royaume, dévouée aux idées de la réforme et jalouse d'une tolérance achetée au prix de flots de sang.

III.

Éducation d'Henri de Rohan. — Henri de Rohan montra dans sa jeunesse peu de dispositions à l'étude ; il disait de la langue latine qu'il ne pouvait se persuader qu'elle fût nécessaire pour faire un grand homme ; il ne sut jamais le grec et apprit l'italien avec peine, bien qu'il réussît à l'écrire fort élégamment : l'histoire, la géographie, les mathématiques étaient, suivant lui, la véritable science d'un prince. L'histoire surtout était sa passion, et il donnait à Plutarque tout le temps qu'il dérobait aux exercices du corps, où il excella de bonne heure. A l'exemple des héros de Plutarque, il travailla dès sa jeunesse à se rendre frugal, indomptable à la fatigue, maître de ses passions. Sa mère l'éleva durement ; il fortifiait son corps à la chasse, passait des nuits sans sommeil, des jours sans manger, ne buvait jamais que de l'eau, habitude qu'il conserva

toute sa vie. Il se croyait appelé à de grandes choses et avait choisi pour ses modèles Épaminondas, Scipion et César. Il ne songeait point aux plaisirs, ses mœurs restèrent toujours austères, dans un temps où la facilité des mœurs était générale.

Rohan et son frère Soubise eurent pour gouverneur Daniel Durant, théologien et sermonnaire protestant, dont Tallemant des Réaux dit « qu'il savoit, étoit hardi et avoit l'esprit agréable et plaisant. » Daniel Durant avait disputé à du Moulin la chaire de philosophie à l'université de Leyde et s'était consolé d'être vaincu en rouant son adversaire de coups. Il avait quitté les belles-lettres pour les armes et avait suivi M. de Béthune à Rome, où il s'attira quelques fâcheuses affaires par sa violence.

Il sut inspirer une véritable amitié à Rohan et à son frère, qui le gardèrent toujours pour conseiller. Il est connu dans l'histoire des troubles religieux sous le nom de Hautefontaine. L'ancien précepteur de Rohan devint, dans la suite, un de ses ambassadeurs et même un de ses lieutenants pendant les guerres civiles.

Le jeune vicomte de Rohan fit ses premières armes au siège d'Amiens, en 1597 ; il eut un jour un cheval tué sous lui et étonna les plus vieux capitaines par son intrépidité froide et hautaine. La campagne terminée, et la paix signée à Vervins en 1598, plutôt que de perdre son temps à la cour, il résolut de compléter son éducation en allant visiter les principaux pays de l'Europe. On a le journal de ce voyage, commencé dans les premiers mois de l'année 1598 et fini en 1600 (1).

Voyages et journal de voyage. — Cette relation, écrite d'un style qui ne fait guère pressentir l'auteur des fameux Mémoires, ne ressemble en rien à ce que serait aujourd'hui le journal d'un jeune homme de vingt ans. Le voyageur semble n'avoir d'autre objet que d'observer toute chose en militaire et en politique ; il ne s'intéresse qu'à l'assiette des places fortes et aux ressorts du gouvernement. Si en Italie il décrit des ruines et des monuments, c'est un sacrifice qu'il fait au respect de l'antiquité classique. A Rome, il ne voit que la Rome ancienne ; ses yeux sont fermés sur celle des papes, sur Raphaël, sur Michel-Ange, sur les merveilles de la renaissance,

(1) Ce journal est en copie manuscrite à la bibliothèque Mazarine (Collection Godefroy, n° 170).

soit que sa ferveur huguenote lui commandât ce silence, soit plutôt que son esprit fût rebelle à tout ce qui n'avait point d'utilité directe ou indirecte. Il est toujours sec, précis, il prend ses notes comme un fourrier d'armée ; il ne trahit aucune émotion devant les plus grands spectacles de la nature ni devant les plus belles œuvres de l'art.

Il avait songé un moment à pousser jusqu'en Orient. Les huguenots étaient des politiques et s'occupaient volontiers du Grand Turc ; Coligny avait envoyé une ambassade à Constantinople et le sultan Soliman avait recherché son amitié. Rohan dit qu'il avait projeté d'aller voir l'empire des Turcs, « non par superstition, comme la plupart de ceux qui, faisant ce voyage, y vont seulement pour voir Jérusalem ». Il dut se contenter de se promener dans les pays de la chrétienté ; il décrit le gouvernement de Strasbourg, avec ses *ammeisters* roturiers, ses *statmeisters* nobles et ses cinq conseils. Il n'y a rien encore chez lui qui sente le républicain : « Je n'ai, dit-il, pris la peine de décrire ce bizarre ordre de république que par bizarrerie aussi, et non pour approuver cet état populaire. Tout ce que j'en ai le mieux aimé, c'est la bonne chère qu'on m'y a faite, et tout ce que je veux que ma mémoire en réserve, c'est le souvenir de plusieurs belles choses que j'y ai vues, qui seraient autant dignes d'un grand roi que telle populace est indigne d'elles. » Il s'étonne que les Strasbourgeois n'aient point de canon de batterie : « Leur raison tient fort du roturier ; car, à ce qu'ils disent, ils ne veulent attaquer personne, mais seulement se défendre. »

Rohan visita à Heidelberg l'électeur palatin, à Mayence l'électeur ecclésiastique, à Stuttgart le duc de Wurtemberg, à Munich le duc de Bavière. Il entra en Italie par le Tyrol, se réjouissant de sortir de la « petite barbarie et buvette universelle. » Il vit Padoue, Venise, « un des cabinets des merveilles du monde, » où il demeura un mois ; il dit du château de Milan : « C'est la plus accomplie forteresse que j'aie jamais vue, n'y manquant rien, à mon jugement, sinon que la garnison n'est pas françoise. » Pavie lui arrache un soupir, et il s'écrie en songeant à « Monsieur de Bourbon, par qui le roi François fut pris et défait, » que « la nation françoise ne pouvoit être vaincue que par elle-même. »

Toute la relation du voyage d'Italie sent à la fois l'écolier ignorant qui passe sur les chemins de l'antiquité et le gentilhomme qui

cherche d'anciens champs de bataille français. Il y a un tour plus original dans la relation du voyage d'Allemagne et de Hollande. « Lequel pays, dit-il en parlant de l'Allemagne, encore qu'il soit le seul qui reste sujet à l'empire, je le trouve le plus libre de l'Europe. Car, outre toutes les villes et républiques qui en effet ne doivent que ce qu'elles veulent audit empire, les princes ont une espèce de liberté, parce qu'ils ne rendent respect ni obéissance qu'en ce qu'il leur plaît à l'empereur. » Mais Rohan se plaît surtout aux Pays-Bas, particulièrement en Hollande. Il s'étend avec de grands détails sur les villes de ce pays, qui lui semblent des merveilles. Amsterdam le séduit autant que Venise. De Hollande il passa en Angleterre; il fut reçu avec beaucoup de courtoisie par la reine Élisabeth. En Écosse, le roi Jacques, le traitant en cousin, lui demanda d'être le parrain d'un enfant qui devait s'appeler plus tard Charles Ier. Rohan voit dans Jacques celui qui a mission de réduire « toute cette belle isle de la Grande-Bretagne sous un même Dieu, une même foi, une même loi, un même roi. » Il vante, avec un enthousiasme un peu juvénile, « la façon de vivre politique et particulière du roi d'Écosse, ses mœurs, ses actions, l'excellence de son esprit, son savoir et son éloquence. »

La relation de voyage finit par une série de ces parallèles auxquels on se plaisait autrefois, et qui rappellent les parallèles de Plutarque. Rohan compare l'Allemagne à l'Italie, la France à l'Angleterre, l'Écosse à la Bohême, la république de Venise à la république des Pays-Bas. Un penchant secret l'entraîne vers la Hollande et vers Venise, deux républiques aristocratiques; il admire surtout la Hollande, parce qu'elle est guerrière, et parce qu'elle est un des boulevards de sa foi. Venise n'emploie que des mercenaires et « les armes auxiliaires ou mercenaires sont aussi infidèles que les naturelles sont fidèles. » Venise est la plus heureuse : la Hollande est toujours menacée d'un des plus puissants princes du monde, mais ce péril même la grandit à ses yeux.

L'aristocratie française lui semble plus fortunée que l'anglaise « tant parce que celle-ci paie taille comme le peuple, qu'aussi pour la rigueur de justice qui est si ordinairement exercée contre eux, qu'il y en a qui tiennent à beaucoup d'honneur et prennent la grandeur de leur maison par le nombre de leurs prédécesseurs qui ont eu la tête tranchée, au lieu que cela est fort rare parmi nous. » Ri-

chelieu n'avait pas encore tenu le pouvoir quand Rohan écrivait ces lignes, et l'on voit que le jeune seigneur avait vu la cour d'Henri IV, quand il vante « les privilèges de la noblesse en France, sa liberté, la familiarité dont le roi en use envers elle, au lieu de la superstitieuse révérence que les Anglais rendent à leur roi. » Il est sévère pour la nation française « tenue fort courageuse, fort clémente, fort civile et fort spirituelle : vertus qui sont combattues de grande légèreté, inconstance, insolence, vanité et outrecuidance. » Il l'est encore plus pour les Anglais : « Ils sont cruels, vindicatifs, superbes, gens qui s'offensent aisément et pardonnent difficilement ; qui en somme (je parle de la plupart) ont pour patron l'Italie ; mais comme n'ayant pas tant d'esprit, n'ont pas si bonne grâce au prix d'eux, à déguiser leurs mauvaises conceptions. » Ce journal montre en somme un jeune homme sérieux, né pour le commandement, soucieux de connaître le fort et le faible des États, amoureux surtout de gloire militaire ; il l'adresse à sa mère, comme pour témoigner qu'il a profité de ses leçons et cherché à se rendre digne d'elle ; il y règne un ton où la hauteur et la modestie se balancent et qui trahit les ambitions d'un homme sentant fort sa qualité, et se préparant aux plus grandes destinées.

Le voyage du comte de Rohan avait dû coûter cher, et pourtant les affaires de sa mère étaient embarrassées. Celle-ci écrivait le 26 mai 1598 du Pèlerin, près de Nantes, à M. du Plessis pour le prier de faire en sorte que le roi (celui-ci était le tuteur de ses enfants mineurs) autorisât la vente de quelque terre pour payer les dettes de la maison de Rohan (1). Le roi, avons-nous dit, la redoutait un peu ; il n'ignorait pas que Catherine de Parthenay l'accusait d'ingratitude pour ceux qui l'avaient porté sur le trône. En 1601, elle séjourna en Lorraine chez la duchesse de Bar, Catherine de Bourbon, sœur du roi. Nous en avons la preuve dans une lettre d'Henri IV à sa sœur (2), où il lui dit notamment : « Je vous prie d'aymer bien Mme Destarges ; elle est fort douce et point brouglone pourvu

(1) Dans la même lettre, elle se préoccupait de la dot qu'elle donnerait à ses filles lors de leur mariage, et elle recommandait à Du Plessis de lui faire avoir Tilénus pour ministre privé. (Catalogue Charavay. Autographes de M. Benjamin Fillon, 1878.) En l'année 1603, Mme de Rohan vendit la terre de Montpaon, qui avait été donnée comme supplément de légitime à Isabel de Navarre. (Papiers de D. Morice et de D. Taillandier.)
(2) *Lettres missives d'Henri IV*, t. IX, p. 122.

que ma cousine de Rohan ne la guate point. Montrès lui ce que je dys d'elle, je dys à ma cousine. » Henri IV aimait à tourmenter Mme de Rohan ; il avait l'humeur taquine, elle avait l'humeur « brouillonne » et la langue acérée.

Pour Henri de Rohan, Henri IV semble n'avoir jamais eu qu'une amitié sans mélange. Il aimait et protégeait tout ce qui portait ce nom de Rohan. Il fit un moment la cour à Catherine de Rohan ; mais quand il lui demanda comment on arrivait à sa chambre, elle répondit simplement et fièrement : « Par l'église. » Lorsqu'il résolut de chercher une seconde femme, il songea un moment à cette vertueuse princesse et, s'il faut en croire Sully, il ne la raya de sa liste qu'à cause de la religion. Sully raconte en effet que le roi lui dit un jour : « Voilà pour ce qu'il y a de princesses : vous avez après cela une fille en la maison de Luxembourg, une en la maison de Guémené, ma cousine Catherine de Rohan ; mais celle-là est huguenote, et les autres ne me plaisent pas (1). » Henri IV fit plus tard conclure le mariage de la belle Catherine de Rohan avec le duc de Deux-Ponts, Jean de Bavière, prince palatin (2). M. Du Plessis fut le négociateur de ce mariage, à la prière du père du jeune duc. Le père mourut avant que le mariage ne fût accompli ; « mais par la dextérité de M. des Bauves, fils de M. Du Plessis, qui se trouva sur les lieux, il fut conduit à fin premier qu'il sceust le décez de son père ; parce que retournant en Allemagne, la chose encor en son entier, il y eust trouvé de contraires conseils au préjudice des promesses de part et d'autre avancées (3). » Henri IV créa M. de Rohan duc et pair dès que celui-ci fut de retour en France : Rohan prêta serment, le 7 août 1603, accompagné de beaucoup de noblesse protestante. Mme de Rohan la mère ne voulait pas que son fils fût fait duc : elle répétait à cette occasion, le cri d'armes des Rohan : « Roy, je ne puis ; duc, je ne daigne ; Rohan je suis. »

Projets de mariage pour Henri de Rohan. — Il semble qu'un léger nuage ait un moment passé sur l'amitié que Henri IV témoignait au jeune duc. Voici ce que M. de Villeroy écrivait à Sully le 3 juillet 1604 : « Un nommé Durand, né à Genève, qui se dit sieur de

(1) *Économies royales* de Sully, t. I, p. 383.

(2) La date du traité de mariage est le 14 octobre 1602.

(3) *Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay, seigneur Du Plessis-Mornay.* Leyde, 1647, p. 303.

Hautefontaine, a été envoyé en Angleterre il y a quelques jours par M. le duc de Rohan, pour y conduire et présenter au roi dudit pays un cheval de la part dudit duc, lequel s'est embrouillé en des pratiques préjudiciables au service du roi et y a semé de très mauvaises graines, abusant du nom dudit duc, lequel Sa Majesté ne peut croire avoir donné charge audit Durand de faire telles pratiques, jusqu'à proposer de le marier en Angleterre et le faire passer audit pays pour cet effet, puisqu'il n'en a fait avertir Sa Majesté et ne luy en a demandé la permission : car encore qu'il y ait envoyé ledit cheval sans congé, ce qu'il ne devoit faire, Sa Majesté n'estime pas qu'il ait entrepris le reste sans sçavoir sa volonté, néanmoins, Sa Majesté désire que vous mettiez peine d'apprendre par delà la vérité, ayant opinion qu'il pourroit bien aussi s'estre laissé aller à faire cette faute par le conseil de Mme sa mère, de laquelle Sa Majesté dit que vous connaissez la portée comme elle fait (1). »

Sully était en Poitou quand Henri IV l'avertit des projets de mariage anglais formés par Mme de Rohan pour son fils ; il alla à Saint-Jean et à Brouage, où il fut reçu par MM. de Rohan et de Saint-Luc. Sully parla à Rohan de tout ce que Villeroy lui avait mandé, « sur lequel discours il fit paroître d'estre étonné et encore plus de pouvoir découvrir qui m'avoit pu faire ce rapport, duquel il y avait, ce me dit-il, quelque chose de véritable ; mais tout le surplus entièrement faux et supposé et qu'il falloit que ce fût quelque sien enemy qui m'eût dit tout cela, lequel désirant luy nuire en pourroit dire autant à Votre Majesté, me priant s'il venoit à ma cognoissance que cela eût été fait ou se fist cy-après de vouloir prendre la protection de son innocence, me pouvant jurer de n'avoir jamais donné charge audit sieur Durand des choses que je luy avois dites, que s'il les avoit advancées, il l'en désavouoit absolument ; que quant au cheval il recongnoissoit la chose estre très vraye, mais qu'aussi espéroit-il bien s'en justifier si jamais Votre Majesté luy en parloit, d'autant qu'il la feroit fort bien souvenir qu'il ne l'avoit point entrepris sans lui en avoir demandé permission auparavant (2). »

Catherine de Parthenay avait d'abord songé à faire épouser à son fils Henri l'une des jeunes filles que Louise de Coligny, son amie,

(1) *Économies royales*, t. II, p. 248.
(2) *Économies royales*, t. II, p. 254.

avait élevées, la jeune comtesse Charlotte-Brabantine de Nassau. Louise de Coligny était venue à Paris en 1594 avec cette princesse et sa sœur Élisabeth. « Votre sœur Brabantine, écrivait la princesse d'Orange à Maurice de Nassau, est recherchée par M. de Rohan et sa mère le désire fort ; mais l'âge de l'un et de l'autre me donneront bien le loisir de la ramener avec moi ; toutefois vous m'en manderez, s'il vous plaît, votre volonté (1). »

Maurice de Nassau fit la sourde oreille, il goûtait peu l'établissement des siens en France.

Henri de Rohan n'était pas le seul aspirant à la main de « la belle Brabant », il y en avait un autre, le duc Claude de la Trémoille ; ce fut ce dernier qu'elle préféra.

Henri IV lui choisit pour femme la fille de Sully. — Henri IV voulait donner une femme à Rohan de sa propre main. Il avait pensé d'abord le marier à la fille de Charles, duc de Sudermanie, depuis roi de Suède ; mais les négociations avaient été rompues à cause du douaire (2). Il fit un matin quérir Sully aux Tuileries et, se promenant avec lui sur la grande terrasse vers les Capucins, il lui dit : « Je crois que vous vous souvenez bien comme à cause que feue ma sœur et ma tante de Rohan (qui me faschoit bien souvent en faisant la niaise et la resveuse) vous avoit fait proposer, sans m'en avoir fait sçavoir la moindre chose du monde, le mariage de mon cousin de Rohan avec votre fille : ma sœur promettant de leur donner ses biens à bon escient et que vous, mais encore plus votre femme, escoutates tout cela sans m'en parler ni sçavoir ma volonté, je vous défendis d'y penser et vous commanday d'entendre à celui de M. de Laval dont M. et Mme de Fervacques m'avoient parlé, estant beaucoup plus riche que M. de Rohan, lequel avoit peu de biens pour estre de si grande maison et mon parent si proche, que si ma sœur et moi n'avions point d'enfans, il seroit héritier du royaume de Navarre et de tous les biens des maisons d'Albret, de Foix et d'Armaignac, mais je vous ay envoyé quérir pour vous dire que j'ay maintenant changé d'avis (3). » Le roi ordonna donc à

(1) *Lettres de Louise de Coligny*, n° LXIV.

(2) La négociation au sujet de ce mariage avait commencé dès 1601. Henri IV avait envoyé en Suède le sieur Dubreil, conseiller au parlement de Paris.

(3) M. de Rohan avait aussi prié M. de La Force d'incliner le roi à la recherche qu'il faisait de la fille de Sully. M. de La Force le fit, il espérait lui-même obtenir la plus

Sully de rompre avec M. de Laval, et lui annonça que M. de Rohan irait dans trois jours le voir avec sa mère. « Et pour témoigner que c'est moi qui fais ce mariage, eux et moi vous irons demander votre fille, en feray dresser le contrat en ma présence et le signeray comme parent des deux côtés, sçachant bien qu'à cause des maisons de Béthune, Luxembourg, Coussi et Melun, vous avez des alliances avec la mienne, et veux donner 10,000 escus au marié et autant à la mariée pour les festins et habits de nopces, et feray après tant d'autres avantages à mon cousin de Rohan que vous en serez content. »

Mme de Rohan (1), passant par Orléans, alla faire la cène à Ablon, et arriva à Paris le 2 janvier 1605, avec la duchesse de Deux-Ponts et ses deux autres filles. Elle pria M. de La Force de parler au roi sur le traité du mariage de son fils; elle espérait marier sa fille Anne au fils aîné de La Force et disait ne vouloir pas marier la cadette avant l'aînée. Elle tomba malade dès son arrivée; le roi et la reine allèrent lui faire visite. Les dames de la cour apprirent un grand ballet pour le mariage; même le duchesse de Deux-Ponts, quoique grosse, y joua son rôle.

La Force raconte dans ses *Lettres* ce ballet de la reine. « Ce ballet de la reine fut fort magnifique, et à la fin entrèrent deux chameaux avec deux sauvages dessus, les trompettes marchant devant eux; comme les chameaux furent devant le roi, ils se mirent tous deux à genoux, et lors celui qui étoit dessus descendit et présenta au roi le cartel que je vous envoie. C'est un défi de la part de M. de Nevers, pour combattre à la barrière, d'une partie qu'il a faite de quatre tenans, pour recevoir de soutenir contre tous ceux qui viendront. Il y a plusieurs parties qui se préparent pour assaillir. Parmi ces princes, M. de Rohan en fait aussi une; il a prié notre aîné d'en être avec lui. Je suis après à pourvoir à ce qu'il lui faut. Voilà les

jeune sœur de Rohan pour son fils aîné : il parle d'elle comme d'une fille « des plus accomplies qui se puisse voir; c'est un des plus beaux esprits de France, sa taille et son visage fort agréables. La mère et la fille doivent arriver en cette ville dans trois ou quatre jours. » Paris, 23 décembre 1604. (*Mémoires et Lettres de M. de La Force*, t. I, p. 386.)

(1) Catherine de Parthenay transigea avec le duc de Rohan au sujet de son douaire et des donations que lui avait faites le vicomte de Rohan son mari; à cause des dettes de la maison, elle voulut bien se contenter de jouir par faveur de provision des terres et seigneurie de Landerneau, de la seigneurie de Fresnay et de la forêt du Pont. La transaction est du 28 octobre 1604. (Papiers de D. Morice et D. Taillandier.)

principales occupations d'à présent. M. de Rohan et moi avons dîné ce matin à l'arsenal avec M. de Rosny. »

M. de Rohan épousa Marguerite de Béthune le dimanche 13 février 1605 à Ablon. « Étant mariée, on lui mit aussitôt audit Ablon la couronne ducale sur la tête, et lui bailla lors le manteau ducal, et fut en cet équipage conduite à Paris par un bon nombre de seigneurs et gentilshommes, auxquels M. de Rosni avait donné à dîner audit château d'Ablon (1). » Le mariage avec la fille de Sully venait sans doute à propos pour tirer Rohan de ses embarras financiers. « M. le chancelier, écrivait Henri IV (2) à Fontainebleau, m'estant courroucé à mon cousin le duc de Rohan de ce qu'il ne se rendait plus sujet suivy près de moy, il s'en est excusé sur ce qu'il ne peut, à cause de la crainte qu'il y a que, aussitôt qu'il y sera avec son équipage, que l'on le lui fasse saisir et arrester à cause de ses debtes. » C'est pourquoi le roi commande au chancelier de donner au duc de Rohan des lettres patentes pour empêcher qu'on ne saisisse son équipage quand il sera près du roi.

Nous avons déjà parlé des embarras de Mme de Rohan. Les grandes familles de cette époque, surtout en Bretagne, avec d'immenses terres, avaient le plus souvent des dettes. Pendant les guerres civiles, elles avaient été presque ruinées : la guerre dévorait le plus clair des revenus. La propriété d'ailleurs avait encore quelque chose de patriarcal, elle n'était ni fiscale ni oppressive ; le seigneur tenait plus à la fidélité des tenanciers qu'à leur argent. Le roi, qui avait fait le mariage de Rohan, lui donna la charge de colonel général des Suisses. Henri IV voulait se l'attacher par ses bienfaits en même temps que flatter par une grande alliance l'orgueil de son ministre. Catherine de Parthenay fut elle-même reconnaissante au roi et s'adoucit à son égard (3).

Rohan ramène en Allemagne la duchesse de Deux-Ponts. —

(1) L'Estoile, *Journal d'Henri IV*, t. III, p. 268.

(2) *Lettres d'Henri IV*, t. IX, p. 58. Original conservé à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

Cette lettre est du 28 avril, mais n'a point d'autre date : Henri IV s'est trouvé à Fontainebleau le 28 avril en 1600, en 1604 et 1605 ; il n'y était certainement pas en 1502 ; il pouvait y être en 1601 et en 1603 ; la lettre a donc été écrite entre 1600 et 1605 : elle se rapporte peut-être à l'année 1604.

(3) A la mort d'Henri IV, elle fit des vers pour le pleurer ; ces vers, détestables d'ailleurs, sont cités dans l'article que lui consacre la *France protestante*.

La fille de Sully, quand elle épousa Rohan, était encore si jeune que la consommation du mariage fut différée pendant quatre ans. Très peu après son mariage, Rohan alla reconduire sa sœur Catherine en Allemagne : « Je vous dirai donc, écrivait-il à son retour à M. de La Force (de Fontainebleau, le 3 mai 1605), que nous avons conduit ma sœur des Deux-Ponts chez elle, où elle a trouvé une cour demi-française, mais un prince tout entièrement français, qui l'aime extrêmement, ce qui convie les autres à l'honorer ; certes, je la crois fort heureuse, et plût à Dieu que mes autres sœurs fussent pourvues de maris qui les aimassent autant! En passant par la Lorraine, nous avons reçu infinis honneurs et courtoisies de ces princes ; bref, je suis depuis quinze jours de retour, fort content surtout de voir ma sœur des Deux-Ponts fort contente. »

Henri IV commençait dès lors à méditer son « grand dessein, » et dès le mois de janvier 1605, Villeroy confiait sous le sceau du secret à Du Plessis-Mornay (1) que le roi ordonnait trois régiments nouveaux pour entamer la guerre au printemps du côté des Flandres ; l'un était pour M. de Soubise, frère du duc de Rohan, le second pour M. de Boves, le fils de M. Du Plessis (2), le troisième était encore douteux entre M. de Béthune et le fils de M. de Favas. L'ambassadeur d'Espagne et le nonce eurent vent de ces projets, et l'ambassadeur d'Espagne déclara à Henri IV que, si ces nouvelles levées étaient faites, son roi déclarerait la guerre à la France. Il fallut ajourner l'exécution de ces projets, et nous n'en parlons que pour faire voir qu'Henri IV voulait y convier tous les représentants des grandes maisons huguenotes.

Rohan chez le prince Maurice. — Les plaisirs de la cour ne suffisaient pas à Rohan. En 1606, il quitta secrètement la France pour aller faire la guerre avec le prince Maurice. Henri IV, sur les plaintes de l'ambassadeur d'Espagne et de celui de l'archiduc, feignit de le disgracier.

Le 20 octobre 1606, Rohan était au camp devant Wesel ; il écrivait à son ami M. de La Force pour le prier d'apaiser la colère du roi. Henri IV lui avait écrit lui-même plusieurs fois pour lui commander de revenir ; s'il avait tardé à obéir, c'est seulement qu'il at-

(1) *La Vie de M. Du Plessis*, p. 305.
(2) Le même qui fut peu après tué dans l'armée du prince Maurice.

tendait une occasion. « Mon malheur ne m'ayant permis d'en voir, quelque recherche que j'en aie faite, et voyant que les armées vont bientôt se retirer, je ne puis que je ne sois en peine, me voyant près de revoir mon maître et ne sachant de quel œil il me regardera. Certes, j'eusse préféré mon honneur à mon contentement et étois prêt de m'en retourner quand je reçus sa dernière dépêche par le pauvre M. de Saint-Angel (1), qui m'assura que Sa Majesté seroit fort aise que je me fusse trouvé en quelque bonne occasion, et qu'incontinent après il me conseilloit de la retourner trouver, à quoi je me suis résolu et n'ai demeuré si longtemps qu'en espérance de la rencontrer; ce me seroit un déplaisir trop grand que j'apprisse la nouvelle de quelque combat à Flessingue ou à Calais (2). »

Un mois après, le 25 novembre, il est à Boulogne. Il raconte à La Force qu'il a voulu voir « l'événement du siège de Groll »; il n'a pu assister à aucun combat et s'est décidé à revenir. Le roi, pour satisfaire l'ambassadeur d'Espagne et l'archiduc, le condamna à se retirer dans ses terres sans paraître à la cour. Nous le voyons, le 29 novembre, à Paris, d'où il était venu en poste de Boulogne; il y écrivait à La Force pour le supplier de faire abréger son exil.

L'exil de Rohan n'était que pour la forme; nous trouvons dans les *Économies royales* (3) une lettre d'Henri IV à Sully, du 29 novembre 1606, où le roi, apprenant que Rohan est venu contre ses ordres à Paris, enjoint à son ministre de l'envoyer à Sully ou à quelque autre maison : il le charge de faire connaître à tout le monde le déplaisir qu'il a éprouvé de la désobéissance de Rohan. « Pour mon cousin de Soubise, ajoute-t-il, parce que je lui donnerai congé d'aller en Flandres, il me pourra venir trouver icy (à Fontainebleau) ou m'attendre à Paris, où après que je seray arrivé, j'aviserai avec vous ce qu'il faudra que mon cousin de Rohan fasse lorsque je le verray, tant pour me satisfaire que pour donner contentement au monde, afin que son exemple serve à faire retenir chacun en son devoir (4). »

(1) Rochefort de Saint-Angel, marquis de Théobon.

(2) *Mémoires de M. de La Force*, t. I, p. 447 et suiv.

(3) T. III, p. 71.

(4) Le roi, faisant de nouvelles levées pour les Pays-Bas, accorda un régiment à M. de Soubise et un autre au fils aîné de M. de La Force (*Mémoires de La Force*, t. I, p. 418). Ces deux régiments devaient aller servir auprès du prince Maurice.

Il revient à la cour. — Rohan ne tarda pas à être rappelé à la cour. A l'occasion de la naissance d'une fille du roi, en 1606, la cour donna un ballet à cheval, qui est raconté par M. de Thou (1). Nous y voyons figurer le dieu Vulcain, suivi d'Henri de Rohan et de douze cavaliers vêtus en Parthes. Les cavaliers de l'air et du feu s'attaquèrent, brisèrent leurs flèches et leurs lances. Emmanuel de Lorraine, Sommerive, représentait le dieu de l'air. Le duc de Bellegarde et Charles de Gonzague, duc de Nevers, étaient les chefs des deux autres groupes qui complètaient le quadrille (2).

La correspondance d'Henri IV nous montre Rohan jouissant de la confiance intime du roi et de Sully, et chargé fréquemment de leurs messages les plus secrets. Un jour Henri IV (3) écrit à Sully que Rohan lui a demandé, à Fontainebleau d'aller, faire la cène à Charenton; il ajoute : « Nous avons discouru ensemble touchant quelques avis que l'on m'a donné fort secrètement comme estant grandement importans, en quatre ou cinq sortes d'affaires auxquelles six ou sept personnes, dit-on, sont bien avant meslés, et jugerés, je m'asseure, si différens en opinions, désirs, humeurs, fantaisies et intérests qu'ils conviendraient fort difficilement en un tout semblable dessein. J'ay donné charge à mon cousin de Rohan de vous en dire les noms et toutes les particularités que l'on m'a fait savoir. » Dans la correspondance intime de M. de La Force avec sa femme, on trouve la preuve que M. de Rohan avait assez de crédit pour faire payer à M. et à Mme de La Force les arrérages de pensions que le roi leur avait accordées. La Force se plaint dans ses lettres des grandes dépenses que causaient à ses enfants les « galanteries de ballets et combats de barrière. »

Rohan figurait d'ordinaire dans toutes les grandes cérémonies. Au mois de février 1610, Henri IV fit maréchal de France le seigneur de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. Six pairs de France : MM. de Vendôme, de Guise, de Montbazon, de Rohan, de Sully et M. Le Grand, accompagnèrent le nouveau maréchal, qui parut habillé de noir, avec un simple collier de pierreries au cou et à son chapeau une grande rose de diamants.

(1) T. V, l. 136, p. 1241.

(2) On voit, dans le beau livre de Pluvinel Rohan figurer dans les tournois du jeune Louis XIII avec les principaux de la cour.

(3) *Economies royales*, édit. orig., t. III, ch. XV.

La jeune duchesse de Rohan était l'objet des bontés particulières du roi; elle cherchait naturellement à lui plaire, elle lui racontait en confidence les colères et les propos de la reine. « J'ai su tout ceci de ma cousine de Rohan, votre fille, » écrit-il à Sully, en parlant de quelque sortie de la reine. « Je rie et joue avec elle comme avec un enfant; je ne lui trouve pourtant pas l'esprit d'un enfant, elle me donne quelquefois de très bons avis, et surtout elle est très secrète (1). »

Soubise avait obtenu aussi une part de cette grande faveur, bien qu'il montrât déjà son humeur difficile. Le 22 février 1607, Soubise se battit en duel avec M. de Boccal, « et fut, le sieur de Soubise, grièvement blessé (par sa faute, ainsi que chacun disait), ayant forcé Boccal au combat, lequel respectant sa maison, qui touche de parenté au roi, ne voulut accepter ledit combat et ne s'y hasarda qu'à l'extrémité (2). »

Quand le « grand dessein » fut sur le point d'être dévoilé, Henri IV accorda, le 8 mars 1610, à Soubise la permission de lever une compagnie de chevau-légers et lui fit donner 12,000 livres (3). Le duc de Rohan servait lui-même, en sa qualité de colonel-général des Suisses, dans l'armée du duc de Nevers, où était déjà attendu Henri IV, quand l'attentat de Ravaillac vint couper court aux projets conçus contre les Pays-Bas espagnols.

Mort d'Henri IV. — La mort d'Henri IV fut un grand déchirement dans notre histoire nationale. Les protestants furent consternés; ils perdaient celui qui par son autorité pouvait seul donner force de loi aux édits de tolérance.

Dans le désarroi général qui suivit le crime de Ravaillac, Sully perdit la tête et s'enferma d'abord à l'Arsenal; il envoya un messager à Rohan pour lui mander de venir en toute hâte; il en dépêcha un second pour l'arrêter en route et lui dire de retourner à l'armée. Rohan ne parut donc pas à la cour pendant les premiers temps qui suivirent la mort du roi. Pendant les lenteurs du siège de Juliers, il trouva le temps d'écrire son *Discours politique* sur la mort du roi. Il garda toute sa vie l'habitude de ces « discours, »

(1) *Economies royales.* Édit. de Londres, 1745, t. III, p. 70.
(2) *Journal de l'Estoile*, t. III, p. 414.
(3) *Lettre d'Henri IV à Sully.* — *Lettres missives d'Henri IV*, t. VII, p. 856.

dont quelques-uns seulement nous sont parvenus, sorte de mémoires ou de confidences qu'il se faisait à lui-même.

Discours sur la mort du Roi. — Le « Discours » sur Henri IV a de fort belles parties. « Si jamais j'ai eu sujet de joindre mes regrets avec ceux de la France, c'est à la mort malheureuse d'Henri IV, pleine de tristesse et d'accidents funestes pour nous... Depuis son avènement au royaume, il a employé huit années à le remettre à son obéissance, lesquelles, quoique pénibles, ont été les plus heureuses de sa vie, car, augmentant sa réputation, il augmentait son État. Le vrai heur d'un prince magnanime ne consiste pas à posséder longuement un grand empire qui ne lui serve qu'à se plonger dans les voluptés, mais bien d'un petit à en faire un grand et à contenter non son corps, mais son courage. L'on dort souvent plus mal parmi les délices sur de bons matelas que sur des gabions, et il n'y a de pareil repos que celui qui s'acquiert avec beaucoup de peine. »

Il faut citer encore ces lignes où la langue conserve encore toute la saveur du seizième siècle et où parle une âme fidèle et vraiment française :

« Je regrette en la perte de notre invincible roi celle de la France. Je pleure sa personne, je regrette l'occasion perdue, et soupire, du profond de mon cœur, la façon de sa mort. L'expérience nous fera connaître en peu de temps le sujet légitime que nous avons de le pleurer et regretter. Le peuple frémit déjà et semble prévoir son malheur. Les villes font garde comme si elles attendaient le siège. La noblesse cherche sa sûreté parmi les plus relevés de son corps : mais elle les trouve tous désunis, et il y a toute occasion de crainte et nulle apparence de sûreté. Bref, il ne faut pas être Français, ou regretter la perte que la France a faite de son bonheur. Je pleure en sa personne sa courtoisie, sa familiarité, sa bonne humeur, sa douce conversation. L'honneur qu'il me faisait, la bonne chère dont il me favorisait, l'entrée qu'il me donnait en ses lieux plus privés, m'obligent, non seulement à le pleurer, mais aussi à ne me plus aimer où j'avais accoutumé de le voir. Je plains la plus belle et glorieuse entreprise dont on ait jamais ouï parler... occasion que je ne verrai jamais, pour le moins sous un si grand capitaine... Certes, quand j'y songe, le cœur me fend. Un coup de pique donné en sa présence m'eût plus contenté que de gagner une bataille. »

Rohan avait trente et un ans au moment de la mort d'Henri IV ; il avait bien raison d'écrire : « Je veux donc séparer ma vie en deux, nommer celle que j'ay passée, heureuse, puisqu'elle a servi Henri le Grand ; et celle que j'ay à vivre, malheureuse, et l'emploier à regretter, pleurer, plaindre et soupirer. » Il voyait bien les dangers de l'État sous « le règne d'un enfant et sous la conduite d'une princesse peu instruite aux affaires, traversée par les grands du royaume, qui se veulent élever durant la faiblesse de son gouvernement, où les desseins particuliers empêchent les bonnes et publiques instructions, où les finances sont prodiguées, les arsenaux dissipés et les favoris en vogue. »

Nous avons dit que Rohan était entré avec le maréchal de la Châtre dans le duché de Juliers (1) ; en l'absence du maréchal, il commanda en chef, comme maréchal de camp général, les troupes françaises qui firent avec le prince Maurice le siège de Juliers. La place capitula le 1er septembre 1610, et Rohan revint en France. Il y trouvait tout changé ; il avait quitté Henri IV dans toute sa gloire, Sully au comble de la faveur. Henri IV n'était plus : Sully était désormais en disgrâce, les anciens conseillers du roi ou n'étaient plus écoutés ou trahissaient les desseins de leur ancien maître pour saisir un débris de pouvoir ; de nouveaux acteurs, bruyants, remuants, remplissaient déjà la scène.

(1) « Je vais en Juliers avec ces troupes que la reine y envoie sous la charge de M. le maréchal de la Châtre. J'y mène un fort beau régiment suisse et le bonhomme *Galatti* fait encore le voyage, c'est afin de me divertir de l'affliction que j'ai, car je vous jure que je ne puis demeurer dans cette ville sans une tristesse merveilleuse, surtout maintenant qu'on est sur l'enterrement du feu roi, où je n'ai su aller ni même voir son effigie, tandis qu'elle était en son lit de parade. Quant aux affaires, l'on ne voit que toute confusion. M. le comte de Soissons a enfin obtenu le gouvernement de Lorraine, au grand mécontentement du prince de Conty et de toute la maison de Lorraine. M. le prince de Condé n'est encore ici, on l'attend dans huit jours ; il semble qu'il se joindra avec la maison de Lorraine, car M. le comte de Soissons est rallié avec M. d'Épernon et sa suite. Quant aux huguenots, il faut qu'ils demeurent bien unis, afin de bien servir la France et l'État et d'empêcher qu'on ne les opprime. » — Paris, 29 juin 1610. (Lettre de Rohan à La Force. *Mémoires de La Force,* publiés par le marquis de La Grange, t. II, p. 286.)

CHAPITRE II.

Les grands et les Églises. — Le prince de Condé. — Le comte de Soissons. — Le duc de Guise. — L'édit de Nantes. — L'Assemblée de Saumur. — Querelle de Sully et de Bouillon. — Rohan devient le chef des protestants. — Mécontentement de Condé. — Rohan part pour Saint-Jean-d'Angely. — Affaire de Saint-Jean-d'Angely. — Il se défait de sa charge de colonel-général des Suisses. — Discours sur l'état de la France pendant « mes persécutions de Saint-Jean ». — Prise d'armes du duc de Bouillon et de Condé. — Attitude de Rohan. — Assemblée de cercle à la Rochelle. — Assemblée générale convoquée à Grenoble. — États généraux de 1614. — Assemblée à Grenoble. — Rohan se déclare et prend parti pour Condé. — Campagne de 1615. — Candale. — Campagne de Rohan. — Conférence de Loudun. — Rohan négocie dans l'intérêt des Églises. — Arrestation de Condé. — Rohan a de bons rapports avec la reine mère. — Rohan reçoit de l'emploi dans l'armée royale. — Mort de Concini. — Rohan et la reine mère.

Les grands et les Églises. — Deux forces confuses, tantôt confondues et tantôt séparées, entrèrent en lutte contre l'autorité royale après la mort d'Henri IV, l'ambition des grands, les Églises privées de celui qui avait cru leur assurer la tolérance. Après le plein jour du règne du grand Henri vient une sorte d'éclipse : l'histoire n'a plus de traits précis, les caractères sont effacés, énigmatiques, la défiance et la trahison pénètrent partout. Des personnages ambigus, maréchaux sans armées, favoris sans services, ministres sans intelligence et sans vues, s'arrachent les lambeaux d'un pouvoir dont ils ne savent que faire. La nuit se fait sur la France, et l'historien est réduit à étudier comme des énigmes les événements et les hommes. Rien ne reste de ces années ténébreuses qu'une multitude de pièces, de lettres, de pamphlets : c'est dans ces feuilles légères, si nombreuses alors et devenues aujourd'hui si rares, que se trouve la véritable histoire.

Des deux passions qui agitèrent la France après la mort d'Henri IV, je veux dire l'ambition remuante des grands et l'exigence des Églises, Rohan ne ressentit vivement que la seconde. Il était de nature sujet fidèle et ne se croyait le droit de prendre les armes contre le roi qu'au nom de sa foi. Autant on le voit hésitant et froid quand il ne

s'agit que de servir les intérêts des princes, autant il est difficile, hautain et prêt à la révolte quand il s'agit des libertés religieuses.

Les guerres de religion, interrompues par un règne glorieux, ne recommencèrent qu'après les prises d'armes des grands inspirées par des passions et des convoitises assez vulgaires. Les épées une fois tirées des fourreaux n'y purent rentrer aisément. Les mouvements des grands forment comme la préface naturelle des trois guerres de religion durant lesquelles Rohan eut le périlleux honneur de tenir tête à la royauté. Il semble que les réformés ne se jetèrent pas naturellement dans la guerre civile, qu'ils y furent poussés par le désordre des mœurs politiques, par les excitations incessantes de ceux qui se faisaient de toute chose un instrument d'ambition. Rohan et ses amis glissèrent en quelque sorte dans la guerre civile, ils ne se mirent en révolte ouverte que lorsque la France était déjà déchirée par les factions et quand tout le monde eut donné l'exemple du mépris de l'autorité royale. Si les grands étaient toujours tentés de se servir des Églises, comment les Églises n'auraient-elles pas été tentées de se servir des grands? Ainsi l'intérêt religieux et l'intérêt aristocratique, différents dans leur essence, se trouvaient pourtant sans cesse rapprochés. Parlons d'abord des grands.

Le duc de Bouillon. — Parmi les acteurs qui montèrent sur la scène politique après la mort d'Henri IV, il en est deux qui méritent notre attention particulière : le duc de Bouillon et le prince de Condé. Bouillon pouvait être à ce moment considéré comme le chef militaire du parti protestant. On sait l'histoire de ses démêlés avec Henri IV ; après avoir erré quelques années à l'étranger, il avait accepté avec un peu de hauteur le pardon du roi, et il vivait entre les remparts de Sedan, plutôt comme un souverain que comme un sujet. Il poursuivait d'une haine mortelle Sully qui l'avait toujours dénoncé et desservi auprès du roi; après le crime de Ravaillac, il vint offrir ses services à la reine mère. Il n'aspirait à rien moins qu'à continuer Henri IV, à commander l'armée qui devait entrer dans le duché de Juliers. Le prince Maurice était son parent. Il espérait en unissant ses armes à celles des Nassau et des princes allemands élever à la fois sa propre fortune, servir la France et la religion protestante. Profond politique, homme de guerre, capable de former et d'exécuter les plus grands desseins, il n'avait besoin que d'une occasion; elle lui fut refusée. En vain fit-il taire un mo-

ment sa haine contre Sully ; sans violer ouvertement la parole donnée aux États par Henri IV, le nouveau gouvernement ne voulait pas avoir un duel à mort avec l'Espagne. L'expédition de Juliers ne fut donc qu'une promenade militaire. Le commandement fut donné au maréchal de la Châtre, et Bouillon dut se contenter de belles paroles. Il se vit joué ; furieux contre la reine mère, il invita le jeune prince de Condé à retourner au prêche et à se mettre à la tête du parti protestant.

Le prince de Condé. — A défaut de Bouillon, déjà fatigué, rongé de goutte et toujours prêt à enfermer sa mauvaise humeur dans Sedan, il était naturel que les protestants missent leur espoir dans l'héritier de ces Condés qui avaient si vaillamment combattu pour leur cause. La mort d'Henri IV avait délivré ce prince ; il sortait de ce demi-jour de l'exil, qui déforme les objets et dans lequel l'imagination populaire aperçoit volontiers toutes les grandeurs et toutes les vertus.

Henri de Bourbon, deuxième du nom, était le premier prince du sang. Il était né le 1er septembre 1588, six mois après la mort de son père, qui avait été empoisonné. Un mystère enveloppait sa naissance. Sa mère, Catherine-Charlotte de la Trémoille, avait été décrétée à Saint-Jean-d'Angely comme coupable de la mort de son mari (1). Le procès avait duré plusieurs années ; Henri IV avait enfin renvoyé l'affaire au parlement de Paris. Il s'était servi de l'accusation portée contre la princesse pour la faire venir avec son fils à la cour. N'étant encore que roi de Navarre, il avait été soupçonné d'avoir eu les bonnes grâces de cette princesse, et l'on prétend qu'il continua à la voir secrètement malgré l'accusation portée contre elle. Il avait fait élever le jeune prince à Saint-Germain-en-Laye, et donné sa parole au pape qu'il le retirerait des mains protestantes. Le petit prince, à l'âge de huit ans (1596), fut conduit à la messe et instruit dans la religion catholique par Pierre de Gondi, cardinal-évêque de Paris. Henri IV lui octroya, quand il n'avait que neuf ans, les provisions du gouvernement de Guienne. Sa mère, Charlotte, abjura solennellement le calvinisme entre les mains du légat à Rouen, le 26 décembre 1596.

(1) Voir sur Henri II de Bourbon l'*Histoire des princes de Condé* de M. le duc d'Aumale. T. III.

Condé avait épousé en 1609 Charlotte-Marguerite de Montmorency ; l'amour du roi pour la princesse, la fuite des jeunes époux, les mouvements qui en furent la suite, sont parmi les événements les plus connus de notre histoire. C'est à Milan que Condé apprit la mort d'Henri IV. Il résista à toutes les ouvertures du comte de Fuentes, qui tâcha de piquer son ambition et lui montra le chemin de la royauté ; il fut encore sollicité par l'Espagne à Bruxelles ; on l'y poussa à contester la validité du second mariage d'Henri IV ; mais il résista à toutes les avances.

Sully, qui voyait son crédit détruit, alla au-devant du prince avec deux cents chevaux, comme fit d'Épernon, qui redoutait la venue de l'exilé. Monsieur le prince entra à Paris à cheval, parmi une grande foule de cavaliers. Les huguenots regardèrent avidement le jeune homme (il avait alors 25 ans), monté sur une belle hacquenée pie donnée par l'archiduc. « Il fut remarqué de tous fort triste et comme un homme qui a peur, descontenancé, se jouant tantôt au collet de sa chemise, puis à ses gants qu'il mordoit, après à sa barbe et à son menton (1). » Il se rendit ainsi au Louvre pour saluer la reine régente, qui le reçut fort bien, et alla en son logis, à l'hôtel de Lyon, en traversant le Pont-Neuf.

Condé protesta qu'il ne voulait tenir d'autre parti que celui de la reine et du roi, et qu'il voulait maintenir l'autorité des parlements ; il fit de grandes politesses à MM. de Thou et Molé. Il suivait, en agissant ainsi, les conseils du maréchal de Bouillon, avec qui il avait conféré à Senlis, et du connétable, son oncle, « vieux routier et sage mondain » suivant le mot de l'Estoile.

Les protestants mirent un moment tout leur espoir dans Condé, élevé presque de force dans la religion catholique, et dans le duc de Bouillon. Ils les regardaient, pour ainsi dire, comme des alliés naturels. Une union intime entre ces deux personnages eût été d'autant plus nécessaire à leur cause que les autres princes du sang étaient le prince de Conti, qui était à peu près imbécile, et le comte de Soissons.

Le comte de Soissons. — Le comte de Soissons, Charles de Bourbon-Conti, fils du prince de Conti et de Françoise d'Orléans (la fille de François d'Orléans, marquis de Rothelin, et de Jacqueline de

(1) L'Estoile, *Journal d'Henri IV*, t. IV, p. 166.

Rohan), avait prétendu à la main de Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV. Elle avait agréé sa poursuite et avait échangé avec lui par écrit des promesses de mariage à Pau, quand le parlement de Pau, par ordre du roi, s'était saisi du château, avait renvoyé le comte de Soissons et donné des gardes à la princesse. Celle-ci avait écrit à son frère pour se plaindre ; il la manda à Saumur, où elle le joignit en 1593. Elle se soumit aux volontés de son frère et porta elle-même le comte de Soissons à renoncer à sa main. Le comte continua cependant à rendre des devoirs à la sœur du roi, et à la voir à son insu. Henri IV avait pour lui une véritable antipathie, bien qu'il l'eût nommé grand maître de France, à cause de son rang. Sully et le comte de Soissons étaient ennemis depuis que le premier s'était chargé de rompre le mariage de la sœur du roi avec le comte. Celui-ci ne voulut pas assister au sacre de la reine (1610) ; il était mécontent du roi, mais il couvrit sa mauvaise humeur d'un scrupule d'étiquette et se plaignit qu'on voulût laisser porter à la femme du duc de Vendôme, fils naturel du roi, une robe semée de fleurs de lys. Il était dans une de ses maisons quand il apprit le crime de Ravaillac. Dès qu'il sut que la reine avait été déclarée régente, il jeta feu et flammes. Il se plaignit qu'on eût laissé au parlement le soin de l'établissement d'une régence qu'il prétendait ne pouvoir être établie que par le testament des rois ou par des états-généraux ; qu'en tout cas, le parlement ne pouvait rien sans les princes du sang, les ducs et les pairs.

Il alla toutefois au Louvre saluer la reine ; le grand bruit qu'il avait fait auprès des ministres nouveaux était surtout pour obtenir 50,000 écus de pension, le gouvernement de Normandie, le paiement d'une dette de 200,000 écus (dus au duc de Savoie pour Moncalieri, qui était à sa femme), la survivance du gouvernement du Dauphiné et de la charge de grand maître pour son fils qui n'avait encore que cinq ans ; tout cela fut accordé. Sully alla s'humilier devant lui et s'excuser assez bassement de n'avoir travaillé que par les ordres du roi à empêcher son mariage avec Catherine de Navarre. Le comte de Soissons fit semblant de le croire : le mensonge était sur toutes les lèvres.

Le comte de Soissons se jeta dans le parti espagnol. « Ce jour, raconte l'Estoile, M. le comte de Soissons, étant dans sa chambre, où il y avait plus de trente à quarante gentilshommes, menaça de

donner de son poignard dans le sein au premier qui serait assez hardi de dire que les jésuites avaient fait mourir le roi (1). » Il s'unit fortement à d'Épernon. Il courait les rues de Paris avec une jeune noblesse insolente qui semblait avoir secoué le joug d'un maître et voulait recommencer le temps des Valois.

Le duc de Guise. — Le duc de Vendôme. — Le nom des Guises n'était pas encore oublié, et le parti espagnol fondait toujours sur eux des espérances.

Pendant tout le règne d'Henri IV, le duc de Guise s'était tenu coi dans son gouvernement de Provence. Il se trouva tout prêt à Paris, comme par hasard, à cheval, au passage du duc d'Épernon, quand on porta Henri IV de la rue de la Ferronnerie au Louvre. Il embrassa d'Épernon. Il se promena à cheval dans les rues « aussi prodigue de bonnetades au peuple de Paris, comme feu son père passant par la rue Saint-Honoré, et y saluant tout le monde. Une femme alla lui dire : « Nous n'avons que faire de tes salutations ; celles de ta famille nous coustent trop cher. » La régente lui avait donné dès les premiers jours 200,000 écus.

César de Vendôme, fils naturel de Gabrielle d'Estrées, avait été aimé passionnément d'Henri IV ; il avait été tout enfant marié à la fille du duc de Mercœur, plus âgée que lui, parce que le roi espérait enchaîner ainsi la fidélité de la maison de Guise ; le jeune duc avait reçu le gouvernement de Bretagne ; il n'avait à la mort de son père que dix-sept ans et demi et il était tout prêt à se jeter dans la guerre civile avec l'ardeur étourdie d'un enfant.

Les gouverneurs de province. — Ce tableau du monde agité, dont toutes les forces allaient lutter contre la pure et noble ambition d'Henri de Rohan, ne serait pas complet si nous ne parlions de ces seigneurs hardis qui, tout pénétrés encore du vieil esprit féodal, avaient réussi, même sous Henri IV, à rester à demi indépendants dans leurs gouvernements. La Force en Béarn, d'Épernon en Guienne, Lesdiguières dans le Dauphiné, étaient, comme le duc de Bouillon à Sedan, les propres juges de ce qu'ils croyaient devoir à l'État et de ce qu'ils croyaient devoir à leur propre intérêt. La fidélité monarchique n'avait pas encore pris la forme d'une religion ; on s'armait contre le roi au nom de la royauté : les mécontents affectaient

(1) L'Estoile, *Journal d'Henri IV*, t. IV, p. 172.

d'entreprendre sa délivrance quand ils avaient à se plaindre des ministres et des favoris. On ne comprenait la fidélité que comme un échange de services, et le droit naturel de la force semblait le recours légitime contre les droits de l'État. Il faut se souvenir qu'on sortait de longues et sanglantes guerres civiles, que la pacification d'Henri IV n'avait été qu'une trêve, que lui-même avait dû traiter pour porter la couronne, abjurer, combler de bienfaits ses ennemis. Lui disparu, chacun suivit la pente naturelle de son ambition : il se fit une sorte de nuit dans laquelle tout le monde marcha à tâtons. La cour devint méprisable, les puissants gouverneurs rêvèrent tous de devenir indépendants, de se faire de petits royaumes où la parole des ministres aurait peine à parvenir. Lesdiguières, en pratiquant le duc de Savoie, avec lequel il traitait presque comme avec un égal, avait gagné quelque chose de la finesse d'une race occupée à opposer et à peser les alliances. Toujours sollicité des Églises et de la cour, il poussait sa propre fortune ; son rôle d'entremetteur politique devait lui valoir plus tard l'épée de connétable. La Force, d'humeur plus généreuse, témoin des derniers moments d'Henri IV, défenseur sincère de la reine mère et du dauphin, si fidèle d'abord à la cour qu'il devint presque suspect aux siens, fut jeté presque de force dans la guerre civile.

D'Épernon, d'âme dure et perverse, se fit une joie cruelle de frapper après la mort d'Henri IV tout ce que celui-ci avait aimé et servi. Il ne chérissait rien lui-même que ses haines ; il servit la veuve d'Henri IV par haine d'Henri IV ; son alliance était aussi redoutable que son inimitié.

L'édit de Nantes. — Les calvinistes avaient joui tranquillement sous Henri IV des immunités que leur avait données l'édit de Nantes. Cet édit était la charte d'une liberté bien chèrement achetée. Elle stipulait la liberté de l'exercice du culte protestant : 1° dans les châteaux de seigneurs hauts justiciers, au nombre de trois mille cinq cents, et dans trente châteaux de gentilshommes ne jouissant pas de la haute justice ; 2° dans deux endroits par bailliage ou sénéchaussée ; 3° dans les villes et villages, fort nombreux, où l'exercice public de la religion s'était introduit jusqu'en 1597. Il était pourvu aux appointements des ministres et des régents des collèges par l'allocation d'une somme de 165,000 livres et par la permission de recevoir des donations et legs. Le culte de la religion restait interdit

dans les grandes villes de la ligue. Il était défendu à cinq lieues de Paris, il ne fut autorisé d'abord qu'à Ablon, qui est à quatre lieues, et à Charenton qui est à deux lieues. Prohibé dans le bailliage de Rouen, il fut établi par tolérance à une demi-lieue de cette ville sous Henri IV. Les religionnaires obtinrent les mêmes droits civils que les catholiques. Il fut défendu aux prédicateurs et aux professeurs de les injurier et de soulever les peuples contre eux. Les universités, collèges, etc., furent ouverts à leurs enfants. Les causes des protestants furent portées à des chambres spéciales dites *de l'édit*, et chambres *mi-parties;* aux trois chambres de l'édit (Paris, Rouen, Rennes) on donna un président et seize conseillers, dix catholiques et six protestants; les chambres mi-parties (du Languedoc, de la Guienne et du Dauphiné) eurent six conseillers catholiques et six conseillers protestants. Les réformés furent admis à tous les états, offices, charges, dignités royales, seigneuriales ou municipales.

Au point de vue politique l'édit avait donné à ceux de la religion une triple garantie : 1° les places fortes, 2° les assemblées, 3° les finances.

Pour les places de sûreté, l'édit en accorda deux cents, outre les places du Dauphiné. Le roi y entretenait les fortifications et payait les garnisons. Il s'engageait à ne nommer comme gouverneurs que des réformés ayant obtenu l'agrément des Églises. Les places de sûreté furent accordées jusqu'à 1607 et ensuite jusqu'à 1611.

Henri IV lui-même ne put permettre longtemps aux assemblées de se réunir à leur gré, d'admettre les étrangers dans leur sein et de députer à l'étranger. Après la conspiration de Biron, on régla que les assemblées ne pourraient se réunir qu'avec l'autorisation du roi, dans un lieu consenti par lui. Dans l'intervalle des assemblées, les Églises étaient représentées auprès de lui par deux ambassadeurs nommés députés généraux. Les assemblées de ceux de la religion étaient de deux sortes : ecclésiastiques ou politiques. Les ecclésiastiques commençaient par les consistoires, de là on passait aux colloques et aux synodes provinciaux et nationaux. Les consistoires, simples assemblées du ministre et des anciens dans chaque Église, se tenaient toutes les semaines; les colloques, qui recevaient les ministres et anciens députés des consistoires, tous les ans d'ordinaire; aux synodes provinciaux se rendaient tous les membres de plusieurs colloques, on n'y députait point; enfin aux

synodes nationaux allaient les députés de plusieurs synodes provinciaux.

Les assemblées politiques se formaient d'une manière semblable, sauf que les consistoires députaient directement aux assemblées de province, sans passer par les colloques ; les assemblées de province députaient à l'assemblée générale, véritable assemblée délibérante où se trouvaient la noblesse, les ministres et le tiers-état. Les gentilshommes présidaient aux assemblées générales, les ministres aux synodes.

L'article 83 de l'édit de Nantes défendait aux Églises toutes pratiques, associations et intelligences ; il ordonnait la prompte séparation de toutes les assemblées et conseils établis dans les provinces, défendait la réunion de telles assemblées sous quelque prétexte que ce fût ; il interdisait enfin la levée d'aucuns derniers et les enrôlements de troupes. L'interdiction des assemblées des Églises devait rester une lettre morte et il était presque impossible qu'il en fût autrement : car l'organisation religieuse des Églises de France reconnue par l'édit de Nantes, avec ses consistoires, ses colloques, ses synodes provinciaux et ses synodes nationaux, était en quelque sorte l'envers d'une organisation politique. Toutes ces assemblées, grandes ou petites, qui veillaient à des intérêts sacrés, pouvaient-elles s'enfermer dans des détails d'organisation des Églises, le jour où l'existence même de ces Églises leur semblait en péril? Placées par instants entre un maître céleste et un maître terrestre, pouvaient-elles longtemps hésiter? Tant qu'avait vécu Henri IV, les conflits avaient été aisément apaisés ; pour obtenir la rupture de l'assemblée de Saumur (1601), le roi avait permis deux choses qui étaient une atténuation, presque une contradiction de l'article 83 de l'édit de Nantes. Il avait permis aux Églises d'avoir auprès du roi deux députés-généraux, représentant toutes les Églises, chargés de soumettre au souverain toutes les plaintes et les réclamations ; il avait accordé la tenue d'assemblées générales pour la nomination de ces députés généraux.

Pendant le règne d'Henri IV, les assemblées ne sortirent pas un moment de la légalité. A Châtellerault en 1605, à Fargeau en 1608, tout se passa le plus tranquillement du monde.

Henri IV avait eu les plus grandes difficultés à vaincre pour forcer les catholiques à accepter l'édit de Nantes et les protestants à

s'en contenter. Il l'avait imposé comme une trêve ; mais il n'avait fait qu'ajourner la lutte entre deux partis irréconciliables. Les protestants étaient toujours hors du droit commun, ils n'étaient que tolérés ; leur faiblesse avait besoin de garanties spéciales, telles que places fortes, assemblées particulières, et ces garanties étaient regardées par beaucoup comme un danger pour l'unité nationale. Plus leur position était précaire, plus ils avaient besoin de se protéger : ainsi leur faiblesse même les rendait plus menaçants, leur infériorité numérique plus exigeants.

Henri IV avait acheté par sa conversion le droit de protéger les protestants ; même entouré de jésuites, n'était-il pas toujours à ceux parmi lesquels il avait été nourri, qui avaient versé leur sang pour lui et qui l'avaient aidé à conquérir son royaume? Lui mort, la protection royale leur fut retirée : la force toute puissante qui les avait maintenus en face de leurs ennemis se tourna contre eux : il ne leur resta bientôt que l'espoir téméraire de former un petit État au sein du grand État, une France diminuée, éparse, découpée en petites Églises, avec ses assemblées, ses synodes, abritée derrière des murailles et défendue, au besoin, par ses propres armées ; cette petite France eut ses ambassadeurs, ses alliances, sa politique propre. Les Églises protestantes cherchèrent des modèles dans les Pays-Bas ; mais les Pays-Bas hollandais formaient une province naturelle, qui défendait son indépendance en même temps que sa foi : leur union fut affermie par une famille providentielle, devenue une sorte de dynastie républicaine. Ces avantages manquèrent aux Églises unies de France ; quand la monarchie se tourna contre elles, elles furent perdues.

Assemblée de Saumur. — Aussitôt après la mort d'Henri IV, une déclaration royale avait promis aux protestants le maintien des édits ; mais on ne tarda pas à les violer ; des conflits s'élevèrent entre les parlements et les cours protestantes. Les protestants eurent cependant permission de tenir une assemblée à Châtellerault et de la transporter à Saumur, où M. Du Plessis était gouverneur.

Rohan a consigné dans un « discours » les sentiments qu'il apportait à l'assemblée de Saumur. Ce *discours*, il faut s'en souvenir, n'a jamais été prononcé : il ne faut entendre sous ce nom qu'une analyse subjective, un examen de conscience, une façon de consultation qui ne fut pas imprimée, si elle fut communiquée à quelques-

uns. « Nous sommes arrivés en un carrefour, disait en pensée Rohan aux Églises réformées, où plusieurs chemins se rencontrent : mais il n'y en a qu'un où se trouve notre sûreté. La vie d'Henri le Grand la maintenait : il faut à cette heure que ce soit notre vertu. » Il veut que les protestants s'affermissent sur trois points « comme essentiels et dont tous les autres dépendent. Le premier est l'union parmi nous ; le second, l'admission à toutes charges ; le troisième et dernier de pourvoir à notre sûreté. »

Si Henri IV avait jugé les places de sûreté nécessaires aux réformés, combien ne le devenaient-elles pas davantage pendant la minorité d'un roi et sous une régence demi-espagnole? « Il faut premièrement, écrit Rohan, ravoir les perdues, ou d'autres en leur lieu, afin d'ôter l'espérance de nous en diminuer le nombre pour l'avenir ; puis obtenir la confirmation de toutes pour certain nombre d'années, jusqu'à ce que tous les sujets de méfiance nous soient ôtés. » Il ne veut pas que les garnisons des places soient « transubstantiées en terres et en meubles. » Homme d'épée, il proteste contre l'avarice des Églises : comme à tous les hommes de son temps, la force lui semble la défense naturelle du droit.

L'assemblée s'ouvrit à Saumur au mois de mai 1611, sous les yeux de MM. de Boississe et de Bullion, conseillers d'État. Les Églises de Bretagne y avaient député Rohan et son frère Soubise. Le duc de Bouillon y joua avec Rohan le principal rôle. Il avait écrit à Du Plessis qu'il ne lui semblait pas à propos qu'on choisît aucun des grands seigneurs pour présider l'assemblée. Pourtant, quand il arriva à Saumur, il brigua la présidence. Les ducs de Rohan et de Sully s'y opposèrent avec l'appui des ministres, et Du Plessis fut choisi.

Après l'élection du président, on renouvela le serment d'union. Puis on nomma des députés pour dresser le cahier des articles que l'on devait envoyer à la reine. On s'accorda à demander : 1° le rétablissement de l'édit de Nantes, en ôtant toutes les modifications introduites par le parlement de Paris ; 2° la continuation des places de sûreté pour dix ans (en cas de mort d'un gouverneur, le roi n'y pourrait nommer un calviniste à son choix, mais nommerait un élu des Églises ; il serait permis de fortifier ces places) : 3° l'augmentation des sommes allouées pour l'entretien de ces places et des ministres ; 4° la permission de s'assembler tous les deux ans ;

5° la nomination de deux députés généraux seulement que le roi serait tenu d'agréer.

Querelle de Sully et de Bouillon. — L'assemblée exigea l'accommodement du duc de Sully et du duc de Bouillon; mais la réconciliation ne fut que sur les lèvres. Sully voulait intéresser l'assemblée à sa disgrâce et la déterminer à faire obstacle au procès dont il était menacé. Il refusait de se démettre volontairement, comme le voulait la cour, de la charge de grand maître de l'artillerie et du gouvernement du Poitou.

Bouillon fit de grands efforts pour empêcher que l'assemblée ne mêlât les affaires de Sully aux affaires générales des Églises. Il rendit visite un jour à Rohan qui était malade et lui dit que, si grande qu'eût été l'exactitude de Sully, il était bien difficile qu'on ne trouvât pas quelque chose à lui reprocher : « Croyez-vous, lui dit-il, qu'on ne trouvera pas au moins quelque prétexte plausible? Le roi n'a-t-il pas le droit d'examiner la conduite de ses officiers, et l'assemblée a-t-elle quelque chose à y voir? De quel droit réclamerions-nous un privilège sur les catholiques? Monsieur, ajouta-t-il, vous aimez trop le bon ordre, vous faites profession d'une probité trop exacte pour souffrir qu'on entreprenne sur l'autorité du roy la plus légitime. Nous sommes vous et moy ses officiers; nous avons fait serment de la maintenir; la justice et la religion nous le demandent, et rien ne nous en peut dispenser (1). »

Rohan reçut très mal ce discours étrange. Il s'échauffa, et répondit qu'il ne souffrirait jamais qu'on opprimât son beau-père. Bouillon comprit qu'il s'était trompé, il se leva et dit à Rohan : « Je vous ai parlé en ami, vous en userez comme il vous plaira. »

Rohan devient le chef des protestants. — Bouillon poursuivait le duc de Sully d'une haine mortelle depuis la conspiration du maréchal de Biron et l'exil auquel il avait dû se condamner pour échapper aux soupçons d'Henri IV. Rohan tenait naturellement pour son beau-père : il décida l'assemblée à soutenir le vieux ministre qu'on avait dépouillé déjà du gouvernement de la Bastille et de la surintendance des finances et à qui on voulait encore enlever son gouvernement du Poitou. Sur d'autres points, l'influence de Bouillon l'emporta. Les ministres étaient inquiets de sa modération et de sa

(1) *Histoire du duc de Bouillon*, par Marsollier; Paris, 1719, t. II, p. 337.

complaisance pour la cour, mais ils n'osaient se révolter contre lui.

L'assemblée ne voulait pas se dessaisir du droit d'élection directe des deux députés généraux qui étaient les ambassadeurs permanents des Églises auprès du roi de France. Bouillon réclamait pour la couronne le droit de choisir les deux députés généraux sur une liste de six candidats nommés par l'assemblée générale.

L'assemblée envoya des articles à la reine ; elle répondit qu'elle accordait la prolongation des places de sûreté pour cinq ans, qu'elle choisirait deux députés généraux sur six personnes nommées par l'assemblée ; mais elle exigea que l'assemblée se séparât avant qu'on lui remît les cahiers répondus et les brevets de ses grâces. Le duc de Bouillon travailla à obtenir que l'assemblée obéît à la reine, à l'encontre de ceux qui ne voulaient point choisir de noms avant que l'on n'eût renvoyé les cahiers. Bouillon l'emporta, et l'assemblée se sépara ; les mécontents partirent en l'accusant hautement d'avoir trahi les Églises.

Ceux de la Rochelle refusèrent de recevoir les commissaires de la reine. On fit de tous côtés des assemblées particulières où l'on se plaignit que la reine eût ôté à l'assemblée générale la liberté de parler, qu'elle eût répondu trop tard et trop défavorablement aux cahiers. Ces petites assemblées envoyèrent leurs délégués à Paris pour surveiller les députés généraux.

L'assemblée de Saumur avait organisé la tenue de ces petites assemblées provinciales. Bouillon n'avait pu empêcher cette assemblée de se donner une véritable constitution politique. Son règlement avait déterminé les attributions et l'ordre des Conseils provinciaux, des Assemblées provinciales et des Assemblées générales. Elle créa des assemblées de cercle, composées de délégués des conseils provinciaux de trois provinces au moins ; ces assemblées de cercle étaient une innovation : elles étaient créées pour servir d'intermédiaire entre une province qui avait des sujets de plainte et la couronne ; et plus tard un règlement fait à la Rochelle (en 1616) leur attribua le droit de convoquer des assemblées générales. En créant cette puissante organisation, où la noblesse et le tiers-état trouvaient place à côté des ministres, ces assemblées grandes et petites, ces parlements qui pouvaient émigrer de province à province, de ville à ville, se transformer, s'enfler, se donner une sorte de permanence, il est clair que l'assemblée de Saumur était sortie de la

lettre de l'Édit de Nantes. Peut-on dire qu'elle en avait violé l'esprit? Qu'avait voulu Henri IV? assurer l'indépendance des Églises, les garantir contre les persécutions, les caprices des gouverneurs, des autorités municipales et des parlements provinciaux. Quand tout le royaume était en désordre, quand chacun travaillait pour soi et voulait des places de sûreté, les Églises devaient-elles être seules à ne pas prendre leurs précautions? elles n'avaient point d'évêques pour les protéger, car la réforme française avait rejeté l'épiscopat, et reconnu l'indépendance des fidèles réunis dans la même congrégation; mais cette liberté pleine, entière, contenue seulement par une confession de foi, était une liberté tout idéale : les Églises isolées, séparées par de grandes distances, entourées d'ennemis implacables, étaient sans force, si elles ne pouvaient se joindre, avoir des représentants, unir leurs voix dans une voix, leurs volontés dans une volonté. Par la force même des choses, elles étaient poussées à changer leurs assemblées en quelque chose de pareil à des États. Plus on menaçait leurs droits, plus ces États devenaient exigeants, et plus ils devenaient exigeants, plus la couronne était disposée à contester ces droits. Les Églises n'avaient pas seulement besoin d'une organisation, il leur fallait aussi un chef; le temps était passé où elles pouvaient reconnaître dans le roi de France le roi de Navarre, dans le souverain catholique le fils de Jeanne d'Albret, l'élève de Coligny, le héros de cent combats livrés contre la Ligue; qui allait devenir le chef prêt à affirmer sa foi, non seulement dans les assemblées, mais sur les champs de bataille? Serait-ce Condé? ce nom seul valait des armées, mais celui qui le portait, nourri dans la religion catholique, restait encore une énigme pour tous les partis. Serait-ce le duc de Bouillon? sans doute il était dévoué à la cause des Églises, mais le temps, la maladie, l'exil l'avaient rendu prudent, presque timide. Il aspirait à gouverner l'État, il ménageait la reine mère, il était plein de ressentiments contre Sully; trop d'orgueil, de ruse et d'ambition personnelle se mêlaient à sa foi.

Restait le duc de Rohan! et c'est à Saumur qu'il commença à être considéré comme le vrai chef des protestants; il semblait le trait d'union naturel entre le parti des grands et le parti des Églises; par sa haute naissance, il appartenait à cette noblesse encore demi-féodale dont la fidélité à la couronne était exigeante et raisonneuse. Par l'ardeur et par la pureté de sa foi, il appartenait surtout

aux Églises. Tandis que la plupart des grands étaient toujours prêts à prendre les armes pour leurs propres intérêts, Rohan ne les prit jamais que dans l'intérêt des Églises : c'était un rebelle d'une autre sorte que les Vendôme, les Soissons, que Bouillon lui-même. Sa sincérité, son désintéressement le rendaient plus dangereux : c'était bien le nouveau Coligny, marqué pour un rôle semblable et pour de plus grands malheurs ; car Coligny mourant ne croyait pas sa cause perdue, Rohan vécut assez pour désespérer de la sienne et pour devenir un étranger dans sa propre patrie.

Mécontentement de Condé. — C'est vers le commencement de l'année 1612 que Condé et le comte de Soissons commencèrent à se brouiller avec la cour, jaloux qu'ils étaient de l'influence prise par le maréchal d'Ancre. Le mécontentement de Condé datait déjà de loin. On lui avait refusé le Château-Trompette et Blaye ; il se plaignait de n'avoir pas assez de part aux affaires d'État ; le conseil disposait sans lui de toutes les charges et pensions, et réglait le paiement des gens de guerre, l'état des garnisons, etc. Il partit pour Valery, disant qu'il ne retournerait à la cour qu'avec le comte de Soissons. Ses plaintes furent écoutées ; la reine lui avait déjà donné le comté de Clermont et 200.000 écus pour payer ses dettes. Il eut encore le gouvernement de la Guyenne.

Le conseil fit connaître le 26 janvier 1612, en présence des princes, le projet de traité au sujet des mariages du roi et de Madame avec le prince et avec l'infante d'Espagne. Condé se plaignit que son avis n'eût pas été pris avant que la résolution des mariages eût été rendue publique.

Villeroy et don Inigo de Cardenas signèrent, le 30 avril 1612, le traité du double mariage espagnol ; le même jour ils conclurent à Fontainebleau un traité d'alliance défensive entre l'Espagne et la France, abandonnant ainsi la cause des Provinces-Unies et la politique d'Henri IV. Tout ce qui, dans la France catholique n'obéissait pas aux passions de la ligue, fut blessé de cette trahison faite à la mémoire d'un roi bien aimé et aux intérêts de la nation.

Rohan part pour Saint-Jean-d'Angely. — M. de Rohan fut mandé à Saumur, où était la cour. Il fut bien reçu de la reine et y resta quinze jours. Pendant tout son séjour, il se plaignit beaucoup de Bouillon, qui travaillait à lui faire perdre Saint-Jean-d'Angely. On lui fit de grands reproches sur sa conduite à Saumur : il s'excusa

du mieux qu'il put, et le 19 mars, vers dix heures du soir, il prit congé de la reine sous le prétexte d'une maladie de Soubise. A minuit, il était parti : il ne se hâtait si fort que pour arriver vite à Saint-Jean-d'Angely, où il voulait faire nommer un maire à sa dévotion. Il était pourvu depuis quelques années du gouvernement de cette ville, mais il y avait à demeure dans cette place un lieutenant de roi, qui commandait en son absence, le sieur de la Roche-Beaucourt, de la religion réformée. La Roche-Beaucourt était dans les intérêts de la cour et avait réussi à faire nommer un maire hostile au gouverneur.

La reine avait écrit aux officiers de la maison de ville de Saint-Jean-d'Angely pour faire continuer ce maire et empêcher une élection à l'époque ordinaire où elle devait se faire. Rohan, « sans avoir assez bien digéré, dit Du Plessis, ce qu'il auroit à faire, s'y opposa formellement et par escrit signé, disant qu'on avait abusé de l'authorité de la roine (1) ». Arrivé dans la ville, il fit armer le peuple, tint les portes fermées, refusa l'entrée de la ville au sénéchal de Saintonge, à M. de la Roche-Beaucourt revenu de la cour, à Foucaut, capitaine de la garnison, il fit ôter au maire les clefs de la ville et repoussa d'abord toutes les propositions d'accommodement.

L'émotion fut grande à la cour, on fit défense à toutes les dames de Rohan, mère, femme et filles, de sortir de Paris, on mit à la Bastille le gentilhomme que M. de Rohan avait envoyé pour excuser sa conduite. Il fut déclaré rebelle et coupable de lèse-majesté. On arrêta ses pensions et le paiement des garnisons de ses places de sûreté. Il devint, à Saint-Jean, la tête de tous les mécontents. La chambre de justice de Nérac y envoya des commissaires pour informer des menées qui se faisaient dans la ville ; ils n'osèrent y entrer : s'arrêtant à Saintes, ils citèrent devant eux Hautefontaine que Rohan avait mis dans Saint-Jean. Celui-ci roua de coups de bâton l'huissier qui lui apporta l'ordre de comparution (2).

Affaire de Saint-Jean-d'Angely. — Mme de Rohan, prisonnière à Paris, dépêcha en poste son maître d'hôtel pour prendre les avis de M. Du Plessis et pour les porter à ses deux fils Rohan et Soubise : la reine, de son côté, envoyait elle-même à Rohan M. de

(1) *Vie de M. Du Plessis*, p. 361.

(2) *Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis.* La Haye 1720, t. I, p. 98.

Thémines, sénéchal du Querci, pour lui remontrer ses devoirs. Du Plessis écrivit à Rohan pour lui conseiller de recevoir Thémines, ajoutant « qu'en conservant la seureté de sa place rien ne lui devoit couster pour satisfaire la dignité de la roine. » La jeunesse qui entourait Rohan et Soubise ne pensait qu'à prendre les armes; mais Rohan, « bien que plusieurs grinçassent les dents de despit, qui pour l'obliger au combat lui conseilloyent toutes choses extrêmes, se résoult enfin de suivre les advis de M. Du Plessis, et de les préférer, comme il luy escrivoit, à tous autres; et pour ce coup fut ceste tourmente appaisée; le vieux maire, en apparence continué pour quelques jours, le nouveau, en effet créé tel qu'il voulut; donc l'authorité de la reine demeuroit satisfaite et M. de Rohan asseuré de la ville (1) ».

Il fut convenu que pour huit jours les clefs de la ville resteraient entre les mains de l'ancien maire, que l'on procéderait à une nouvelle élection de trois candidats parmi lesquels le sénéchal choisirait un maire; que la Roche-Beaucourt resterait dans sa charge et en ressortirait tout de suite après. M. de Thémines fit assembler les habitants au son de la cloche, procéda à l'élection, et tout se passa comme il avait été convenu. Rohan fit retirer de la ville tous les gens de guerre et les gentilshommes qui l'étaient allés trouver. En fait, il avait, tout en donnant satisfaction à l'autorité royale dans la forme, fait triompher son autorité personnelle dans la ville (2).

Un incident comme celui que nous venons de raconter est bien fait pour étonner; il faut pourtant réfléchir que les religionnaires ayant des places de sûreté, le gouvernement municipal de ces places devenait pour eux un intérêt de premier ordre. La couronne tentait sans cesse de reprendre d'une main ce qu'elle donnait de l'autre. M. Du Plessis avait bien compris la gravité de l'affaire de Saint-

(1) *Vie de M. Du Plessis*, p. 362.

(2) Sully avait été troublé dans sa retraite par cette affaire de Saint-Jean-d'Angely : « Je ne pensois qu'à vivre doucement en ma mayson sans me mesler d'affaires publiques, écrivait-il à M. d'Hypérien, n'y désirant aucunes charges, honneurs ni dignités nouvelles, me contentant de celles que je possédois et de la gloire d'avoir dignement, utilement et agréablement servi le plus grand et judicieux roy du monde : maintenant je me trouve embarrassé dans ce malheureux affaire, mon fils l'ayant demandé (le gouvernement de Chastelleraut) si solennellement et chacun connoissant que cela nous appartient, par plusieurs promesses réitérées du feu roy confirmées par la parole de la royne à toutes les occasions... Cet accident et quelques procédures un peu précipitées et non accoutumées contre un seigneur de la maison et qualité de M. de Rohan sont près de traverser entière-

Jean : « Je crains que la conséquence de cette affaire ne soit pas assez pesée... Je suis loin des affaires, mais si vois-je bien avec mes lunettes que si nous prenons plaisir à avoir du mal, nous n'en aurons que trop. » (Lettre à La Force, 17 septembre 1612.)

Il se défait de sa charge de colonel général des Suisses. — Rohan, après la petite émotion de l'affaire de Saint-Jean-d'Angely, avait été rétabli dans ses pensions et dans sa charge de colonel des Suisses. « Mais voyant qu'il ne pouvoit plus aller à la cour et qu'il ne faisoit pas la fonction de sa charge (de colonel général des Suisses), que mesme il étoit mal payé des appointemens d'icelle, il vit bien que l'on l'obligeroit à s'en défaire. Il le fit volontairement et en voulut obliger M. le maréchal de Bassompierre (1). »

L'affaire de Saint-Jean l'avait rendu tout-puissant dans la Saintonge : l'accommodement qu'il avait fait était tel, suivant le mot d'un historien du temps, que « la cour avait eu pour elle les apparences et Rohan la réalité. »

Discours sur « l'état de la France durant mes persécutions de Saint-Jean ». — L'acharnement de Bouillon contre le vieux ministre d'Henri IV lui avait aliéné les cœurs : en France comme au dehors, on commença à regarder Rohan comme le chef du parti protestant. Il avait instruit le roi d'Angleterre de tout ce qui s'était passé à Saumur et l'avait mis en garde contre les dires de Bouillon qui avait accepté d'aller en ambassade extraordinaire en Angleterre pour y faire trouver bonne l'alliance d'Espagne. Le roi d'Angleterre avait engagé le maréchal à se réconcilier avec Rohan et avait fait dire à celui-ci que si l'on persécutait les réformés en France, il se retirerait de l'alliance française. Rohan écrivit à cette époque un « discours sur l'état de la France durant mes persécutions de Saint-Jean. » où il trace nettement le programme politique de son parti. Il s'élève contre l'alliance de la cour et de l'Espagne, contraire aux traditions et aux intérêts de la France : « La France, dit-il, a l'Angleterre, les

ment toutes les affaires, lesquelles avant cela prenoient chemin tel que l'on pouvoit désirer...

« Quant à ce qui est de Saint-Jean-d'Angeli, Chastelerault, MM. de Rohan, de Roucy, la Roche-Beaucourt, de Foucaut et moy, il y a encore moyen de concilier tout cela. »

Lettre de Sully à M. d'Hespérien, 29 octobre 1612. (Archives nationales.) Il y a aussi aux Archives nationales une lettre sur le même sujet, adressée au même, du 20 octobre 1612.

(1) Mémoire de la duchesse de Rohan. Fonds français, 15,873. Bibliothèque nationale. Ce mémoire fut composé par la duchesse à l'occasion du procès de Tancrède de Rohan.

Vénitiens, les États du Pays-Bas, la Savoie, les princes protestants d'Allemagne, le duc de Lorraine, les cantons des Suisses et la plupart des villes impériales, tous intéressés pour la crainte de la maison d'Autriche, c'est-à-dire d'Espagne, mais pourtant diversement. » Il montre dans le parti de l'Espagne l'empereur, les princes allemands catholiques, les villes impériales catholiques, les cantons suisses catholiques ; le pape sera neutre dès que la France sera assez forte, mais la France ne peut se fortifier que par des alliances protestantes. Rohan est pénétré de cette pensée, que le parti dont il est l'âme et la voix sert la grandeur de la France ; les mauvais conseillers, ceux qui trahissent, perdent et livrent le pays, sont les anciens ligueurs, les ennemis d'Henri IV ; le roi enfant, la reine mère sont entre leurs mains. Pour les princes du sang, il n'en faut rien espérer, « ayant perdu par leur changement de religion ceux qui avoient maintenu leurs pères. » Condé, c'est de lui surtout qu'il veut ici parler, n'a pas de force dans l'État. Il ne reste à côté du parti de la cour et du parti des princes que « le parti de la religion, lié par la conscience avec tous les protestants de la chrétienté, parti seul capable de maintenir la France, comme il a fait autrefois, ayant conservé les enfants de la maison contre l'étranger, et entre autres nourri et élevé Henri le Grand, restaurateur de cet État. »

Rohan est ici tout entier ; il est royaliste, il ne médite rien contre la monarchie, il veut la grandir, la tirer des liens de l'Espagne, il voudrait la ramener au berceau de la première foi d'Henri IV. Il est protestant à la façon de Jeanne d'Albret, bien plutôt qu'à la façon des ministres, dont il devait dire plus tard dans un moment de colère, après ses labeurs et ses guerres, qu'il aimerait mieux présider une assemblée de loups qu'une de leurs assemblées. Rohan est un aristocrate, un grand seigneur, sa chimère n'est pas la chimère républicaine, et cependant son ambition n'a rien de personnel ni d'étroit (1). Politiquement il nous apparaît bien comme le successeur de Coligny et d'Henri IV. Les protestants ont toujours tendu à pousser la France sur les Pays-Bas espagnols ; ils rêvaient le partage avec la maison d'Orange de cette région dont une partie seulement devait être soustraite à la souveraineté espagnole ; si tant de

(1) Vers la même époque, il ouvrait le fond de son cœur dans une lettre adressée à M. de La Force.

« Je suis asseuré que, si vous m'aviez entendu, vous ne me condamneriez en chose

provinces soulevées contre l'Espagne, offertes au duc d'Anjou par Guillaume le Taciturne, prêtes à se donner à la France pendant si longtemps, se laissèrent de nouveau choir et pour si longtemps sous le joug, allégé, il est vrai, de leurs anciens maîtres, ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre. Entre Henri IV et Richelieu, ils furent, ce semble, les seuls à conserver le sentiment de ce qui était utile, nous dirions volontiers nécessaire à la grandeur et à la sécurité nationales. La passion religieuse leur donna dans cette occasion la clairvoyance politique. Richelieu, revêtu de la pourpre romaine, osa rechercher les alliances qu'ils avaient préconisées ; mais de précieuses occasions avaient été perdues quand il reçut le pouvoir et put gouverner à son gré.

Synode de Privas. — Le 26 mai 1612 ceux de la religion ouvrirent un synode national à Privas, en Vivarais, sans rencontrer d'opposition, parce que ces synodes n'étaient pas contraires à l'édit de Nantes. On y traita fort mal le ministre Ferrier, qui, à Saumur, avait été de la cabale du duc de Bouillon. Le synode de Privas, sous couleur de traiter de simples matières ecclésiastiques, fit une œuvre demi-politique : il divisa les provinces en cercles, donna à chaque cercle un conseil et établit des correspondances permanentes entre ces conseils. On créait ainsi une façon de gouvernement sinon occulte, au moins indépendant des officiers royaux, et tout prêt, en cas de troubles, à organiser la résistance.

aucune que j'aye faite; depuis Saumur j'ay esté très mal traitté, mais non tant qu'on désiroit. J'ay couru fortune de la vie pour conserver la ville de Saint-Jean à laquelle on en vouloit fort.

« En attendant une entrevue, j'en ay entretenu le porteur que je connois vous estre fidelle pour vous en faire rapport ; il vous dira où j'en suis et comme l'on tasche par tous moyens de me ruiner en me séparant du public. Mais j'ay mon recours en Dieu, qui ne m'abandonnera point s'il lui plaist ; il sait mon but et comme je n'entends qu'à la sécurité des Églises et au repos de cest Estat.

« Vous savez comme de nouveau l'on nous veut flestrir d'une abolition. Je vous promets qu'elle ne sera jamais publiée où j'aurai du pouvoir. Le sinode national a fait une bonne déclaration là-dessus. »

Il écrivait encore à M. de La Force le 16 septembre 1612. Il lui mandait qu'on entreprenait tous les jours sur lui et sur sa place « et pour ce que je me garantis, l'on me tient pour criminel ». Il a malgré tout de la patience et comme dernier effort, il vient d'écrire à la reine « sy après cet essay, auquel la Rochelle et toutes les provinces voisines se joignent, je ne puis rien obtenir pour la seureté de ce lieu, j'espère que Dieu y pourvoyra, car je suis résolu d'y employer jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour le conserver. Il y va du bien de toutes les Églises de France et en mon particulier de mon honneur ».

Le gouvernement, inconséquent et sans force, inquiet d'ailleurs du prince de Condé, dont le nom ralliait tous les mécontents, ferma les yeux sur tout ce qui se fit à Privas. En même temps, il tourmentait les protestants et les exaspérait par ses injustices.

Prise d'armes du duc de Bouillon et de Condé. — Bouillon n'avait pas, malgré ses complaisances, obtenu la reconnaissance de la reine mère; il n'avait aucune part véritable au pouvoir; l'autorité du conseil de régence dont il faisait partie était en fait toute nominale, Marie de Médicis n'écoutait que ses favoris italiens, l'ambassadeur d'Espagne, le nonce du pape, le duc d'Épernon, son médecin, son confesseur. Le duc de Bouillon ne fut pas longtemps sans voir que les Princes ne tenaient qu'une ombre; il entreprit avec son art accoutumé le jeune prince de Condé, irrita les blessures faites à son orgueil, et le poussa doucement à la révolte. Espérait-il que Condé, rejetant la foi imposée à son enfance, recommencerait ce qu'avaient fait ses glorieux aïeux (1)? voulait-il seulement se servir de lui pour se venger des froideurs de la reine? Il n'était pas de ceux dont les rancunes restent inactives : il entraîna Condé, qui se retira de la cour à la fin de janvier 1614, avec le duc de Mayenne, le duc de Nevers, le duc de Longueville et le jeune duc de Vendôme. On se donna rendez-vous en Champagne. La reine mère se dépêcha d'envoyer le duc de Ventadour à Châteauroux où était allé Condé pour chercher à le ramener, mais celui-ci était déjà parti pour la Champagne. Le prince écrivit une lettre-manifeste pour expliquer les motifs de sa retraite : il y demandait qu'on convoquât les États généraux et que l'on différât les mariages que la régente avait négociés entre le dauphin et Anne d'Autriche, Madame Élisabeth de France et le roi d'Espagne. Les protestants n'étaient pas oubliés dans ses remontrances.

Attitude de Rohan. — De tous côtés on faisait des levées; mais pendant qu'on armait, on négociait. Le président de Thou, envoyé à Condé pour chercher les bases d'un accord, le trouva à Sedan, chez le duc de Bouillon, et le décida à accepter une conférence à Soissons. Pendant ce temps, que faisait Rohan? il était à Saint-Jean d'Angely; on l'avait forcé, nous l'avons dit, à céder à Bassompierre sa charge de colonel général des Suisses; il gardait une attitude

(1) Condé, au lendemain de son retour en France, avait voulu voir d'Aubigné.

hautaine et qui sentait presque la révolte. Toutefois, quand Condé, au sortir de Paris, lui envoya un lieutenant de ses gardes pour lui offrir de suivre sa cause, il refusa, par défiance du duc de Bouillon et sachant bien « que la guerre n'estoit encore qu'en paroles et qu'on traitoit en effet (1) ». Il ne se trompait pas : la conférence de Soissons, commencée le 14 avril ne fut pas longue et aboutit à la paix dite de Sainte-Ménehould.

La froideur de Rohan avait blessé Condé ; quelque temps après la conclusion du traité, le prince alla le visiter en Anjou à la Roche-des-Aubiers. Il crut devoir justifier la paix hâtive de Sainte-Ménehould ; il avait partout vu plus de promesses que d'effets, le duc de Nevers seul avait été ferme et sincère ; les États généraux, au reste, allaient s'ouvrir et l'on y ferait mieux. Rohan de son côté se plaignit qu'on lui eût demandé de prendre les armes au moment où l'on s'apprêtait à signer la paix. Ces deux hommes, qui devaient devenir des adversaires irréconciliables, cherchaient encore à se connaître, à se pénétrer et n'étaient pas très éloignés de joindre leurs efforts. Condé alla jusqu'à se plaindre de Bouillon, soit qu'il eût vraiment des griefs contre lui, soit qu'il voulût flatter les défiances de Rohan. Cette entrevue étonna beaucoup la cour et ne laissa pas de l'inquiéter.

Assemblée de cercle à la Rochelle. — Si le duc de Rohan ne s'était pas joint aux rebelles, il n'en avait pas moins été en lutte avec la couronne, car il avait appuyé de toutes ses forces les prétentions des Églises, depuis l'assemblée de Saumur. Quand il avait mis dans Saint-Jean-d'Angely l'un de ses gentilshommes, Haultefontaine, le conseil provincial de Saintonge, pour lui venir en aide, avait convoqué à la Rochelle une assemblée de cercle, où se réunirent les délégués des conseils provinciaux de la Saintonge, du Poitou, de l'Anjou, de la Bretagne et de la Guyenne. Haultefontaine avait été cité devant la chambre de Nérac, un agent de Rohan dans le Languedoc avait été arrêté. Rohan alla, « bien accompagné, » à la Rochelle : on crut un moment qu'il voulait s'y rendre maître absolu et tourner le peuple contre le conseil du corps de ville, petite oligarchie docile et timide, qui redoutait tous les changements ; on alla jusqu'à le comparer à Catilina. La cour intimidée accorda à l'as-

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 37.

semblée de la Rochelle tout ce qu'elle demandait : la reine mère chargea les députés généraux d'annoncer aux provinces qu'elle tolérerait les conseils provinciaux pourvu qu'elles en usassent « modestement » comme sous le feu roi. Ainsi fut consacrée une institution, qui était, pour ainsi dire, la base de tout le système représentatif des Églises, les conseils provinciaux pouvant demander la tenue des assemblées de cercle, et celles-ci la tenue des assemblées générales.

Assemblée générale convoquée à Grenoble. — Dès le début de l'année 1613, les réformés avaient demandé une nouvelle assemblée générale ; comme les fonctions des députés généraux ne finissaient qu'en 1614, on leur demanda de patienter ; mais les infractions aux édits étaient très nombreuses et Rohan appuya la demande des Églises ; la révolte des grands décida la cour à céder à ses vœux ; on voulait le ménager et l'empêcher de se joindre à Condé. Rohan n'était guère tenté de le faire : il défendait ses Églises avec énergie, mais il écoutait volontiers alors les conseils de Du Plessis. Celui-ci prêchait sans cesse la modération ; il disait à Rohan qu'on saurait mauvais gré à ceux qui agiteraient le royaume pendant une minorité, que la majorité du roi approchait et qu'il importait beaucoup de ne pas lui apprendre à considérer les religionnaires comme des rebelles. Il faisait ressortir que l'assemblée de la Rochelle avait d'autant plus obtenu qu'elle s'était plus vite dissoute, outre que Rohan avait obtenu toute satisfaction pour Saint-Jean-d'Angely, les conseils provinciaux avaient été autorisés, les pasteurs avaient été exemptés, comme les autres ecclésiastiques de France, de toutes les tailles. Le 12 avril, peu de jours avant la paix de Saint-Ménehould (25 mai 1614), la régente permit l'assemblée générale pour le 15 juillet, et fixa Grenoble pour lieu de réunion.

Pendant ce premier essai de guerre civile, les deux causes des Églises et des grands ne furent, on le voit, pas encore ouvertement unies : nous allons voir bientôt ces deux forces se joindre plus étroitement ; leur alliance, au reste, ne pouvait plus avoir les mêmes effets qu'au seizième siècle : alors des princes du sang embrassèrent ouvertement la cause de la réforme et l'on put songer à mettre le protestantisme sur le trône. Dans les guerres qui vont suivre, Églises et seigneurs n'ont plus les mêmes objets ; leur union est sans cesse traversée par la discorde, la méfiance, la jalousie. L'esprit des temps passés ne vit plus guère que dans Rohan.

États généraux de 1614. — La majorité du roi fut déclarée le 1er octobre 1614 et les États généraux s'ouvrirent à Paris le 26 du même mois. Les ordres y perdirent beaucoup de temps en vaines contestations : le clergé et la noblesse donnèrent leur appui aux mariages espagnols; l'on remarqua la harangue de l'évêque de Luçon, qui porta la parole au nom du clergé. Richelieu, encore presque inconnu, se plaignit qu'aucun ecclésiastique ne fût admis dans les conseils du roi; il supplia Louis XIII de donner son entière confiance à la reine-mère et de lui laisser l'administration entière du royaume, sans prévoir qu'elle devait devenir un jour sa mortelle ennemie. Le tiers-état se plaignit surtout du désordre des finances, de l'augmentation des pensions et de la vénalité des charges; mais ses cahiers ne produisirent aucun effet, les financiers ne furent pas plus inquiétés, ni les pensions plus rares. Ces États de 1614, les derniers qui se soient tenus en France jusqu'à 1789, tombèrent vite dans le mépris; le prince de Condé, prit parti pour « le tiers » et le roi lui défendit de le haranguer. Quand les États furent clos, les princes cherchèrent un autre instrument d'opposition dans le Parlement de Paris, assemblée qui avait l'avantage d'être permanente et dont les maximes pouvaient donner une couleur légale à toutes les résistances.

On voit poindre l'esprit de la Fronde dans les premiers mouvements de l'année 1615. Le Parlement convoqua les princes, les ducs et pairs, les officiers de la couronne et fit des remontrances hardies. Désignant clairement le maréchal d'Ancre, il demanda qu'aucun étranger ne pût posséder dans le royaume une charge, une dignité militaire, ni le gouvernement d'une province, ou de quelque place importante; que les juifs, les magiciens, les empoisonneurs fussent punis selon la rigueur des lois. Il s'éleva contre le gaspillage des finances : des millions laissés dans la Bastille par Henri IV, il ne restait presque rien; les pensions, qui, à sa mort n'étaient que de 1,800,000 livres montaient à 4,400,000 livres. Condé et Bouillon étaient l'âme de cette résistance. La reine avait défendu à Condé de paraître au Parlement, et le prince mécontent et menaçant s'était retiré dans son comté de Clermont : il s'y prépara à prendre les armes et fit répandre dans le royaume un manifeste, imprimé à Sedan, où il attaqua ouvertement le maréchal d'Ancre, que la faveur seule avait introduit aux premières charges

de l'État, et qui avait appelé à la cour des « personnes détestables envers Dieu et les hommes, comme juifs, magiciens, empoisonneurs, meurtriers ».

Assemblée de Grenoble. — Pendant ces premiers mouvements des princes, résolus à empêcher, s'ils le pouvaient, les mariages espagnols, quelle était l'attitude des Églises et celle de Rohan? On n'avait pas oublié, chez les réformés, le voyage d'une autre reine, de Catherine de Médicis, à Bayonne; on se souvenait des noirs projets formés à cette époque sur la frontière espagnole et bientôt suivis de la Saint-Barthélemy; aussi de tous les côtés les Églises s'émurent; dans le Midi, il y eut une assemblée provinciale à Sainte-Foy; le duc de Rohan y envoya d'abord sa femme, avec un de ses gentilshommes, sous le prétexte d'un voyage de la duchesse aux eaux d'Ancosse; celle-ci travailla à faire nommer son mari chef de la province de la Guyenne; on députa auprès de lui MM. de Théobon et Doradour pour lui offrir la charge de général. La duchesse fit de vives instances pour le décider à se déclarer, et Rohan se rendit en personne à Sainte-Foy, où il rencontra La Force. Ils arrêtèrent les conseils violents et demandèrent qu'on attendît les résolutions de l'assemblée générale des Églises : celle-ci avait été réunie à Grenoble et était entrée en séance le 16 mai 1615. Elle avait nommé président un gentilhomme poitevin, M. de Bélat, au refus du maréchal de Lesdiguières, qui prétexta de sa santé pour ne point assister régulièrement aux séances; Rohan et son frère Soubise avaient envoyé comme procureur Haultefontaine. M. de Sully, M. de Châtillon, Du Plessis-Mornay, le duc de Bouillon, le duc de la Trémoille, M. de La Force étaient également représentés. L'assemblée reçut, le 27 juillet, en audience solennelle M. Frère, conseiller du roi en son conseil d'État, chargé de signifier les ordres de Louis XIII. M. Frère demanda qu'aucune autre matière ne fût discutée que celles qu'avait spécifiées le brevet de convocation et que l'assemblée ne prolongeât pas ses séances, une fois que la nouvelle députation générale aurait été choisie.

Les cahiers de l'assemblée sortaient des limites ainsi tracées (1)

(1) Les cahiers demandaient : 1° la confirmation de l'article du cahier du *Tiers-État* concernant la souveraineté du roi et la sûreté de sa vie; 2° la recherche des auteurs de la mort d'Henri IV; 3° le rejet des décrets du Concile de Trente et une déclaration royale au sujet du mot hérétiques employé dans le serment du sacre; 4° la réforme du Conseil

et embrassaient un grand nombre de questions. Quelques-unes de ses prétentions étaient bien fondées, d'autres tout à fait déplacées : l'assemblée oubliait un peu trop son véritable rôle, elle faisait écho aux cahiers des états généraux, aux remontrances du parlement et allait au terme de ses doléances jusqu'à presser le roi de prendre en considération les réclamations et les plaintes du prince de Condé. M. le Prince avait envoyé un premier député à Grenoble, la Haye, (qui fut reçu le 10 août), et qui assura l'assemblée du bon vouloir de son maître, puis un second messager, Lecogneux qui apporta le manifeste de Sedan (23 août) ; l'assemblée en fut très émue : elle eut un moment l'espoir de voir un prince du sang se remettre à la tête du parti protestant. Condé se portait à ce moment vers les idées gallicanes : peut-être irait-il jusqu'à la réforme? On examina ses articles : il demandait aux réformés de s'unir à lui pour garantir la sûreté du roi et le maintien de l'autorité royale, pour empêcher la réception des décrets du concile de Trente, pour éloigner du roi les mauvais conseillers, pour obtenir qu'il fût sursis aux mariages espagnols.

L'assemblée avait déjà été trop loin : « Comme les demandes de ceux de la religion étaient exorbitantes, écrivait de Thou à Boissise, à peine obtinrent-ils ce qu'il était juste de leur accorder; » mais personne ne voulait reculer; Rohan n'hésitait plus : il avait un moment espéré, un peu naïvement, qu'il pourrait détacher la reine mère de l'Espagne, et la ramener à la politique d'Henri IV, il lui avait donné des conseils, pour le cas où elle se déciderait à venir en Guyenne et à faire épouser une infante au jeune roi ; il lui avait recommandé de donner contentement au parlement, surtout dans l'administration des finances, mais il n'avait jamais caché qu'il était lié avant toute chose aux Églises. « Si par passion qu'on ait contre ceux de la religion, et par mauvais conseil, on les traite comme à

du roi, de la chambre de l'Édit de Paris et des chambres mi-parties de Castres et de Paris, le remplacement d'un conseiller au Parlement de Paris, autrefois protestant et converti au catholicisme; 5° la nomination par les réformés des gouverneurs des places d'otage ; 6° le droit pour l'Assemblée de choisir elle-même les deux députés généraux ; 7° la restitution des villes de Caumont et de Montendre, dont les gouverneurs s'étaient faits catholiques ; 8° l'état des places du Dauphiné; 9° la suppression du mot *prétendue* dans la formule désignant le nouveau culte ; 10° le changement de plusieurs lieux d'exercice du culte; 11° une augmentation du fonds des pasteurs; 12° la réunion des Églises du Béarn avec celles de France.

Saumur, je déclare que je ne me désunirai jamais des résolutions publiques que notre assemblée prendra. » Il avait donné des assurances formelles de ces sentiments à l'assemblée de Grenoble. Quand la Cour, en route pour le Midi, arriva à Tours, elle y trouva les députés de cette assemblée et la reine y reçut une lettre de Rohan, où il lui annonçait que M. le prince ayant député à Grenoble, il en avait reçu avis et avait accepté de représenter au roi et à la reine ses regrets que les vœux de M. le prince et du parlement eussent été méprisés « votre voyage, ajoutait-il, si prompt, si résolu, est improuvé généralement et chacun en appréhende de mauvaises conséquences... Ceux de la religion ont surtout le droit d'en prendre de l'ombrage (1). »

Rohan se déclare et prend parti pour Condé. — Rohan prit enfin le parti de se déclarer, en même temps que La Force. Pendant que Condé tenait la campagne en Poitou, il devait lui-même opérer en Guyenne. Voici dans quels termes il explique cette grave résolution dans ses Mémoires. Après avoir dit que les députés de Grenoble avaient été reçus avec mépris, il ajoute : « Joignant à cela le refus qu'on lui fit de la survivance du gouvernement de Poitou, du consentement de son beau père (2), au préjudice des promesses solennelles qu'il en avait et les semonces du duc de Soubise, qui avait de l'inclination pour le prince, commencèrent de l'ébranler. » Quand la reine mère apprit la résolution du duc de Rohan, elle lui envoya le sieur de la Brosse, enseigne aux gardes : celui-ci vit Rohan, La Force et leurs amis. Il n'en obtint rien et Rohan dit à M. de la Brosse que si Monsieur de Guise, comme il en était bruit, venait le voir, il ne l'honorerait que l'épée à la main.

Campagne de 1615. — La campagne, heureusement peu sanglante de 1615, fut complètement stérile : les rebelles avaient voulu empêcher de force les mariages espagnols, ils n'y réussirent pas. Condé avait fait de grandes marches, il avait passé la Marne, l'Yonne, la Loire et déjoué la surveillance du maréchal de Bois-dauphin ; mais il n'avait pu empêcher le jeune roi d'entrer à Bordeaux le 7 octobre ; l'infante y avait fait son entrée le 21 et quatre

(1) *Mémoires de La Force*, t. I, p. 414.

(2) Le duc de Sully s'était démis de ce gouvernement en faveur de son gendre ; la Cour agréa d'abord cette démission, mais changea ensuite de sentiment.

jours après, la bénédiction nuptiale avait été prononcée. La guerre n'avait plus de sens, mais les épées ne rentrent jamais aussi vite dans les fourreaux qu'elles en sont sorties. L'assemblée générale des réformés, qui s'était retrouvée à Nimes le 5 octobre, avait fini par s'unir entièrement à M. le prince. Il avait été convenu que l'assemblée durerait jusqu'à la fin de la guerre et qu'on céderait aux réformés plusieurs nouvelles places pendant les hostilités ; cette convention avait été signée le 27 novembre. L'assemblée crut qu'elle deviendrait une sorte d'arbitre ; qu'elle pourrait à son gré donner ou la paix ou la guerre au royaume, en se portant d'un côté ou de l'autre. Elle s'était laissé surtout entraîner dans le parti de Condé par M. de Candale, un des fils du duc d'Épernon.

Candale. — Candale est trop mêlé à l'histoire du duc de Rohan pour que nous ne disions point quelque chose de lui. Du mariage de son père avec Marguerite de Foix-Candale (1) étaient nés trois fils, Candale, Bernard de la Valette, le cardinal de la Valette. Candale vint au monde en 1591 : à l'âge de vingt ans, son père lui fit épouser de force Mlle d'Halluin, fille de Florimond d'Halluin et de Marguerite Claude de Gondy. Il avait beaucoup d'esprit et était fort agréable ; il se brouilla de bonne heure avec son père, à qui il demandait le partage des grands biens de sa mère, et qui avait donné les états de colonel-général de l'infanterie française et de gouverneur de Metz à son frère puîné, le marquis de la Valette. Il alla en 1612 offrir ses services à l'empereur, au grand duc de Toscane et fit partie d'une expédition contre les Turcs en Caramanie, où il se distingua par son courage à la prise d'Agliman. Il revint en France en 1614. Mécontent du mariage qu'on lui avait imposé (sa femme était contrefaite et portait un corps en fer, au dire de Tallemant des Réaulx), de caractère agité, bizarre, il se jeta du côté où n'était point son père et parla de se faire protestant, ou bien « porté du seul désir de son salut », comme il l'écrivait à d'Épernon, ou cédant aux instances de la duchesse de Rohan, dont il passait pour être l'amant, et qui avait pris sur lui le plus grand empire. « Et triste de ce que le comte de Candale était allé joindre le duc de Rohan et professait de se rendre de la religion prétendue réformée, luy, fils aisné du duc d'Épernon, reçu en la survivance du gouverne-

(1) Le mariage eut lieu le 23 août 1587. — Marguerite de Foix mourut à Angoulême le 23 septembre 1593.

ment de son père en Angoulmois, Xaintonge, Limosin et Aulnis (1). » Il n'est pas douteux que Candale, dès qu'il revint à la cour, entra dans l'intimité de la duchesse de Rohan. Au dire de Tallemant des Réaulx, celle-ci quitta pour lui M. de Saint-Luc et lui fit « des avances inimaginables ». Tallemant ajoute que la duchesse « était fort jolie, et avait quelque chose de fort mignon, d'ailleurs née à l'amour plus que personne au monde (2) ». Ce qui est certain, c'est que Candale était admis dans la famille du duc, qu'il s'attacha à sa cause et se montra prêt à suivre sa fortune.

Campagne de Rohan. — Nous raconterons brièvement la campagne de Rohan ; il était parti de Sainte-Foy le 12 octobre, il avait passé la Garonne à Tonneins et était allé prendre Damazan. On a une lettre de lui écrite de Tonneins à La Force le 8 novembre 1615. Il lui donne des nouvelles de l'assemblée générale qui « va bien et vigoureusement », du traité fait avec M. le prince, du passage de la Loire par Condé. Il lui annonce que d'Épernon lève des troupes, ainsi que le prince de Joinville. « Tout le monde fait état de lever des troupes contre nous, mais ils ne trouvent pas de soldats et nous ne les craignons pas... Je crois que le comte de Grammont ne vous dépossédera de cette année (On avait ôté à La Force le gouvernement du Béarn, pour le donner au comte de Grammont.) Depuis la prise du château de Lectoure, nous avons pris Damazan (3). »

Après la prise de Damazan (4), Rohan se porta sur le Mas au duché d'Albret ; le château était tenu par ceux de la religion, la ville était aux catholiques. Rohan se contenta de la promesse qu'on démolirait des fortifications qu'on avait élevées entre la ville et le

(1) (*Mercure françois*, 1615, p. 279.) La date de la conversion publique de Candale est fixée par une lettre écrite par Anne de Rohan, sœur du duc de Rohan, à la duchesse de la Trémoille le 12 janvier 1616.

« Madame, je vous écris après avoir fait la cène à bon jour bonne œuvre ; pour me réjouir avec vous de celle qu'il a pleu à Dieu faire en la personne de Mr le comte de Candale auquel il a donné sa connaissance et même il a fait la cène à Nérac. »

(2) Il faut toujours se méfier de Tallemant des Réaulx ; on doit particulièrement considérer ce qu'il écrit sur « les dames de Rohan » comme sujet à caution ; car les anecdotes qu'il a recueillies sur leur compte lui venaient surtout de Ruvigny, qui, dans la querelle de la duchesse de Rohan et de Chabot, causée par la mariage de Mlle de Rohan avec ce dernier, était du parti Chabot.

(3) *Mémoires de La Force*, t. I, p. 433.

(4) Aujourd'hui Daumazan.

faubourg où était le château. Il se rendit ensuite en Armagnac, en suivant le cours du Gers. A Lectoure, qui était une des places de sûreté des religionnaires, il mit un nouveau gouverneur, qui lui était dévoué.

Les communes des environs d'Auch s'émurent de l'approche de Rohan ; jusque dans les vallées les plus reculées des Pyrénées on s'inquiéta ; les villes et les nobles, unis dans une sorte de croisade, se préparèrent à la résistance, mais Rohan s'en retourna vers la Garonne et s'arrêta à Tonneins. Apprenant que ceux du Mas n'avaient point démoli les fortifications élevées contre le château, il donna ordre à son cousin de Collonges, le gouverneur du château, de pétarder les portes de la ville ; l'entreprise échoua par la belle résistance des habitants et Collonges perdit une cinquantaine d'hommes. Le duc de Rohan s'empara de Souillac, enleva le régiment du comte de Lauzun, dans deux gros villages où il s'était barricadé, et se porta sur Mussidan.

Conférence de Loudun. — A ce moment, les hostilités cessèrent. Condé s'était résolu à la paix ; il était fatigué de la guerre ; ses reîtres pillaient sans merci et brûlaient les villages ; ne pouvant plus empêcher le mariage royal, il ne songea qu'à traiter aux conditions les plus avantageuses. Le roi ayant accordé la suspension d'armes qu'il avait demandée dès le 29 décembre 1615, il invita tous les grands de son parti à se rendre à la conférence de Loudun. (La lettre qu'il écrivit à Rohan est datée du 26 janvier 1616.)

L'assemblée générale, qui s'était jetée dans le parti de Condé, avait hâte aussi de voir finir la guerre : l'alliance qui lui avait un moment enflé le cœur, n'avait point porté de grands effets ; trois provinces seulement, le Languedoc, la Guyenne, le Poitou avaient répondu à son appel, et dans ces provinces, nombre de villes avaient refusé de prendre les armes contre le roi ; Rohan n'avait pu faire déclarer Montauban qu'à grand'peine ; au nord de la Loire, personne n'avait bougé. M. le Prince ne montrait point à l'assemblée les sentiments de ses aïeux, il ne manifestait aucun désir de revenir à leur foi, il n'avait ni leur ouverture, ni leur téméraire ardeur ; il rusait avec les Églises et tout le monde pressentait qu'il romprait vite avec elles. L'assemblée choisit des délégués, ayant pouvoir « de gérer, en la conférence de Loudun, tout ce qui serait pour le bien, liberté, sûreté des Églises réformées du royaume, service du roi et repos de

l'État » et, pour se rapprocher de Loudun, elle s'ajourna à la Rochelle pour le 1er mars.

La conférence de Loudun s'ouvrit le 21 février : Rohan s'y rendit avec Sully, le duc de la Trémoille et le comte de Candale qui, pendant la campagne, s'était fait reconnaître par l'assemblée comme général des Cévennes. Condé avait amené sa mère ; on y vit arriver Longueville, Mayenne et Bouillon. Rohan fut reçu du roi et des deux reines. « Il supplia la reine qu'il pût parler à Sa Majesté une heure à part, ce qui lui fut accordé. Là chacun se déchargea, et de part et d'autre demeurèrent fort contents. Il a été fort visité et M. de Bouillon a été un des premiers à lui rendre cette office. Quand il vit la jeune reine, elle se sourit quand on lui dit que c'étoit ce M. de Rohan qui lui avoit fait peur en Guyenne (1). » La reine si *balourde* qu'elle fût, voyait clair dans le jeu des grands : elle dit un jour à Villeroy qui se rendait fréquemment de Loudun à Tours pour lui rendre compte du progrès des négociations. « Monsieur le prince veut être régent ; il veut avoir la plume. Monsieur de Longueville pour se rendre absolu en Picardie, veut en chasser le maréchal d'Ancre. » Le duc de Bouillon désirait avoir part au gouvernement et assurer à sa famille la souveraineté de Sedan.

Rohan négocie dans l'intérêt des Églises. — Rohan était dans la conférence l'avocat attitré de l'assemblée de la Rochelle et pendant la négociation, il se plaignit que Condé et Bouillon ne fissent pas assez pour contenter les Églises. Pour Condé (2), tout à fait dégoûté de ses alliés protestants, il se plaignait amèrement de leurs exigences et allait jusqu'à les traiter de mutins. Il était secrètement travaillé par le Père Joseph, qui apparaît à Loudun pour la première fois. Bouillon, sans rompre avec l'assemblée, osait la critiquer. Les réformés demandaient à maintenir l'assemblée de la Rochelle, ou du moins une commission permanente de cette assemblée jusqu'à l'entière exécution du traité : les députés du roi refusaient d'accéder à cette prétention : on trouva finalement un compromis, on accorda la subsistance de l'assemblée jusqu'au 15 juin et ce fut l'heureuse

(1) Lettre d'Anne de Rohan à la duchesse de la Trémoille, au Parc Soubise, 23 décembre 1616.

(2) Les officiers du roi avaient d'abord consenti à insérer dans le traité un article qui reproduisait la déclaration du tiers état sur l'indépendance du roi vis-à-vis du Saint-Siège. Condé, qui avait appuyé naguère la déclaration, fit effacer cet article après sa maladie ; on lui avait fait peur d'un schisme, pareil au schisme anglais.

fin de la négociation. Jusqu'au dernier moment, les délégués de la Rochelle firent les difficiles, avec Soubise, et Candale. Bouillon les adjura de ne point retarder la paix. Condé, qui avait été gravement malade de la fièvre, se fit apporter le traité et le signa dans son lit : « Je ne saurais plus, dit-il, entendre ni voir toutes ces difficultés qui viennent de gens qui ne désirent pas le repos ; ceux qui m'aiment feront comme moi et ceux qui ne le feront pas, on le leur fera faire. » Les délégués de la Rochelle signèrent le même jour (3 mai 1616).

L'assemblée de la Rochelle avait beaucoup obtenu : outre la confirmation des édits rendus en faveur des réformés, on l'autorisait, pour une fois seulement, il est vrai, à faire elle-même choix de deux députés-généraux, on augmentait le fonds d'entretien des pasteurs et des garnisons, on accordait aux réformés la garde des places de sûreté pendant six années de plus, on permettait à l'assemblée de rester réunie jusqu'au 15 juin. L'assemblée se sépara à cette date ; elle avait duré une année entière ; elle avait fait alliance avec Condé révolté et comme lui, elle avait trop triomphé. La reine ne devait jamais pardonner à M. le prince : le jeune roi avait appris à regarder ses sujets protestants comme des ennemis. Monsieur le prince sortit comblé de la conférence de Loudun ; de grands avantages lui étaient attribués dans les articles spéciaux, mais sa faveur était éphémère et il pouvait tout reperdre en un jour. Les réformés emportaient des brevets de toute sorte, mais les brevets et les édits étaient une lettre morte, et l'on ne devait plus cesser d'en torturer les articles et d'en fausser le sens. Les princes se quittèrent assez mal satisfaits les uns des autres : Rohan partit pour la Rochelle ; il trouva l'assemblée inquiète, mécontente de Condé, mal satisfaite, parce que ses délégués n'avaient pu obtenir la suppression des mots *prétendue réformée*. Il avait obtenu, dans le traité, les provisions du gouvernement de Poitou, sous condition d'aller les chercher à la cour ; il alla voir la reine et lui protesta qu'il la servirait toujours fidèlement en toute chose, hors en ce qui nuirait aux Églises et à la religion réformée.

Arrestation de Condé. — Condé avait signé la paix de Loudun au commencement de mai ; quatre mois à peine s'étaient écoulés, qu'il fut arrêté au Louvre. Le duc de Longueville avait donné le signal d'une troisième guerre civile, en mettant la main sur Péronne, que la reine mère avait donnée au maréchal d'Ancre. Rien ne

pouvait satisfaire ni tranquilliser les princes, ni pensions, ni gouvernements, ni places fortes, tant qu'un indigne favori italien était le maître de la France. La populace de Paris comprit bien que la guerre n'était pas entre Condé et le roi, mais entre Condé et Concini ; quand elle apprit que M. le prince était prisonnier au Louvre, elle se jeta sur l'hôtel du maréchal d'Ancre et le mit au pillage. Bouillon, averti au temple de Charenton de l'arrestation de Condé, prit la fuite. Guise, Vendôme, Mayenne, se retirèrent de la cour.

Quels étaient au juste les projets des grands? Les partisans de Condé dans leurs conciliabules disaient : « barre à bas », pour faire entendre que l'on ôterait bientôt de ses armes ce qui les distinguait de celles du roi. Quand le prince était revenu à Paris, le Louvre était devenu désert; Condé avait conseillé au favori de se retirer en Normandie, en insinuant qu'il ne saurait lui-même le protéger contre les Parisiens. Il ne pouvait croire que, seule avec la maréchale d'Ancre, la reine osât rien entreprendre contre lui. Son arrestation fut un vrai coup de théâtre.

Le jour où elle eut lieu, le duc de Rohan était au conseil pour quelques affaires particulières des députés de Bretagne. Ignorant ce qui se préparait, il suivit le prince chez la reine. « En même temps que M. de Thémines approcha M. le prince, M. de Saint-Géran s'approcha de M. de Rohan, qui était mon parent et notre ami particulier, dit la duchesse de Rohan ; sans faire semblant de le regarder, lui dit tout bas : faites bonne mine, si vous êtes innocent. En même temps, M. le prince se voyant arrêté, se tournant vers M. de Rohan, lui dit tout haut : Monsieur, Monsieur de Rohan, me laisserez-vous prendre ainsi? M. de Rohan lui répondit : Monsieur, je suis très fasché de votre déplaisir, mais je ne suis pas ici pour m'opposer aux volontés de la reine. Peu de temps après, M. de Saint-Géran lui avoua qu'il avait ordre de l'observer, et que s'il eût témoigné vouloir se retirer, ou être étonné, de l'arrêter. Il le mena au cabinet de la reine qui le reçut très bien. Depuis cela, très injustement, M. le prince ne lui a jamais pardonné (1). »

Rohan a de bons rapports avec la reine mère. — Le duc de Rohan, depuis la paix de Loudun, entretenait de bons rapports avec la

(1) *Mémoire de la duchesse de Rohan, Marguerite de Béthune Sully, écrit en* 1645. Bibl. nat. f. f. 15373.

reine mère ; il se flattait peut-être d'obtenir pour les Églises la protection royale ; il avait vu qu'il fallait faire peu de fonds sur M. le prince et sur ses alliés. Dans son « Libre discours sur le temps présent (1) », il met son âme tout à nu. « Je ne prétends pas, dit-il, parler contre tous les grands, je parlerois contre moi-même. Ce sont des instruments autant plus propres à bien servir le roi, qu'ils en ont plus de moïen... mais je parle contre ceux qui veulent contraindre, et non par service, leur Majesté de leur faire de bien, et qui se servent de ce qu'ils ont acquis de moïens à s'accroistre toujours. » Il avait pour le maréchal d'Ancre peu d'estime et disait à bon droit qu'il « n'y avoit point encore d'exemple d'homme honoré du bâton de maréchal de France, qui n'eût jamais servi en armée ; ni d'homme qui, tout à la fois, eût en ses mains le seing, le sceau et la bourse du roi. » Il regrettait de voir dans la disgrâce les vieux pilotes de l'État, mais il avait vu les princes uniquement occupés de leurs intérêts particuliers à Sainte-Ménehould et à Loudun, les États généraux détournés de la réformation de l'État et devenus un instrument de brigues et de désordres : il avait vu les assemblées générales des protestants méprisées par les princes, mécontentes du duc de Bouillon, quand celui-ci travaillait pour Condé, menacées un moment d'un traitement violent par Bouillon et par son parent la Trémoille. Dans les temps troublés, les âmes subissent de violentes secousses et se jettent volontiers dans les extrémités. Rohan s'était trouvé rapproché de la cour ; ayant perdu confiance dans M. le prince, reconnaissant dans la régente les caractères de la royauté et sentant que, tôt ou tard, tout devait plier devant le roi, occupé déjà des affaires du Béarn, dont nous parlerons plus loin, et espérant encore détourner l'orage qui se préparait de ce côté contre les Églises, il n'entra point dans les menées qui amenèrent l'arrestation de M. le prince. Il ne songea point à fuir et ne fut point inquiété ; nous le trouvons à son rang de duc et pair au lit de justice du 6 septembre, où le roi fit vérifier sa déclaration sur la détention de M. le prince. Dans cette séance, il ne se trouva d'autres pairs avec lui que les ducs de Montmorency, d'Usez, de Retz et de Sully. Le comte de Candale était aux pieds de roi, tenant la place de grand chambellan.

(1) Discours VI. 1617.

Rohan reçoit de l'emploi dans l'armée royale. — Ne s'étant pas joint aux princes révoltés, après l'arrestation de Condé, le duc de Rohan dut donner un gage de sa fidélité et reçut de l'emploi dans l'armée royale commandée par le comte d'Auvergne (1). Le roi lui écrivit en personne pour le remercier. Richelieu, qui venait d'être nommé ministre, correspond directement avec lui (2). Il écrivait à son ami La Force, en l'entretenant des projets de réunion de la Navarre et du Béarn. « Pour moy je suis résolu comme je vous ay tousjours mandé de servir le roy sans nulle variation. Il n'y va point du fait de religion. Je tiens mesme qu'il y va de votre honneur de le servir en ceste occasion, car les princes ont assez monstré que leur but est leur interest particulier et non le zèle du bien public qui les porte de la paix à la guerre et de la guerre à la paix. » (12 février 1617) (3).

Dans une lettre écrite le 22 fév. 1617, par Rohan à Boisse-Pardaillan, nous lisons : « Nous sommes à ce coup à la guerre ; MM. de Vendosme, du Mayne et de Bouillon, marquis de Cœuvres et président Le Jay sont déclarés criminels de lèse-majesté, aussi bien que M. de Nevers. M. de Longueville ne bouge point encore... l'on a déjà donné des coups d'épée de part et d'autre. Le roi amasse de grandes forces. Il n'y a apparence que les princes, sans diversion dans le royaume, puissent se mettre que sur la défensive. Ils ont de bonnes places et de braves gens ; il y a apparence qu'ils se battront fort et ferme. Si en Poitou on est sage, comme j'espère, je verrai ce qui se fera de deça (4). » Rohan voulait donc qu'on fût sage et son exemple contribua puissamment à tenir les protestants dans le devoir. Sedan était la base d'opérations des princes ; mais les opérations militaires avançaient lentement : le duc de Guise, au printemps de 1617, réussit à prendre Rethel et le comte d'Auvergne mit le siège devant Soissons.

Mort de Concini. — Les affaires des princes allaient mal, le maréchal d'Ancre allait devenir le maître absolu de la France, quand

(1) Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet.

(2) *Lettres du Cardinal de Richelieu*. t. I, p. 262 et p. 432.

(3) *Mémoires de La Force*, t. II. p. 450.

(4) *Catalogue de la seconde vente d'autographes du vicomte de Fer...* Paris : Charavay aîné, 1867.

il fut assassiné, en plein Louvre. Dans la lettre qui fut envoyée à tous les gouverneurs de province, on fit écrire à Louis XIII que « le maréchal d'Ancre et sa femme, abusant d'un pouvoir acquis de longue main sur l'esprit de la reine, ne lui avaient laissé que le nom de roi.... c'eût été un crime capital à un de mes officiers et sujets de me voir en particulier et de m'entretenir de quelque discours sérieux »... Le roi avait décidé de s'assurer de la personne du maréchal et en avait donné ordre au sieur de Vitry, capitaine de ses gardes. « Ce qu'ayant voulu exécuter, ledit maréchal, qui était fort accompagné à son accoutumée, aurait, avec quelques-uns des siens, voulu faire de la résistance; il se serait tiré quelques coups dont aucuns ont porté sur ledit maréchal, qui en est demeuré mort sur la place (1). »

Tout changeait de face par la mort d'un seul homme. « Nous avons un roi! » criaient les Parisiens. Dans toute la France, ce fut le même cri, le même sentiment de délivrance. Les plus grands rebelles devenaient les meilleurs sujets. Rohan partageait le sentiment général. « Je crois, écrivait-il, à M. de La Force, gouverneur du Béarn, le 16 mai 1617, que vous avez reçu un grand contentement de la justice que le roy a faite du maréchal d'Ancre. Toute la France en reçoit un grand soulagement (2). » Toutefois, si le favori tombé était odieux, le favori nouveau était inquiétant; il n'en attendait rien de bon. « Luynes se trouva en un instant revestu de la dépouille du labeur de sept ans, posséder l'esprit d'un prince âgé de quinze ans, dont il avait mortellement offensé la mère, estre sans qualité ni appui dans le royaume, n'avoir ni estude ni pratique aux affaires, embrasser néanmoins le gouvernement de tout avec une absolue autorité (3). »

Rohan et la reine mère. — Rohan était à la fois trop fier et trop fidèle pour se retourner, avec la masse des courtisans, contre Marie de Médicis, quand celle-ci fut précipitée du pouvoir. Il fut révolté du traitement qu'on lui fit subir. On avait ôté à la reine mère ses gardes : « On lui coupa un pont qui de sa chambre entrait dans un parterre qu'elle avait fait faire, et ne voyait chose aucune sans per-

(1) Écrit à Paris le 21e jour d'avril. 1617.

(2) Voir pour cette lettre le n° 122 de l'*Amateur d'Autographes* et le *Catalogue de la vente d'autographes du vicomte de Fer*... Paris; Charavay, 1867.

(3) *Mémoires de Rohan*, p. 73.

mission, sinon la conversion de son autorité et de sa liberté en un mépris abject et une dure servitude (1). » Rohan demanda la permission de faire sa cour à la reine mère, avant qu'elle ne partît pour Blois. Des rapports assez intimes s'étaient établis entre Marie de Médicis et M[me] de Rohan ; la reine avait permis à Catherine de Parthenay d'habiter sa maison d'Issy ; la mère de Rohan y avait retrouvé la santé et s'en montrait très reconnaissante, dans une lettre qu'elle écrivait à la reine le 25 juillet 1817. A sa lettre en était jointe une autre de sa fille Henriette, où celle-ci demandait à la reine de l'honorer toujours de ses bonnes grâces « sy ce n'est trop de témérité à moi de demander ce que je ne mérite pas, mais je vis à la huguenote, Madame, n'espérant rien par mérite, mais le tout par grâce ». Rohan, se voyant regardé de travers et dégoûté du spectacle de la cour, partit pour le Piémont avec le comte de Candale, Schomberg, Termes et nombre de gentilshommes de qualité; il y arriva après la prise de Verceil et passa l'été comme volontaire dans l'armée du duc de Lesdiguières. Il fut assez heureux pour se signaler à l'enlèvement de 2,000 espagnols qui étaient dans Telissan. Lesdiguières commandait l'armée de secours que le roi de France avait envoyé au duc de Savoie pour défendre ses États, mais il ne lui était permis de rien entreprendre sur le duché de Milan. Le parti espagnol, tout puissant à la cour, ne laissa pas continuer longtemps les hostilités ; la paix signée par les soins de Béthune, Rohan s'en revint en France.

C'est après le retour de Rohan qu'eut lieu le « démariage » du comte de Candale, dont on fut très occupé à la cour à la fin de 1817. La duchesse de Rohan fut généralement regardée comme la cause de ce divorce (2). Quelles furent exactement les causes alléguées de part et d'autre, pour obtenir le « démariage » ? Nous ne saurions le dire. On lit dans un pamphlet du temps sur « la Réformation du Royaume » : « Le Brissac et le comte de Candale étaient-ils impuissants, punais ou ladres, pour les pouvoir desmarier comme ils ont été? n'est-ce pas une grande honte? » La correspondance d'Anne de Rohan avec la duchesse de la Tremoille témoigne de l'intimité qui règnait entre Candale et les dames de Rohan ;

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 70.
(2) Anne d'Halluin se remaria avec Charles de Schomberg.

elle nous apprend aussi que, pendant que se traitait l'affaire du démariage, Candale simula quelque temps un retour à la foi catholique (1).

Rohan était revenu à Paris à la fin du mois d'octobre 1617. Il y trouva les grands aussi mécontents déjà de Luynes qu'ils l'avaient été de Concini ; le nouveau favori était entièrement livré au parti d'Espagne ; il témoignait une grande aversion pour ceux de la religion et excitait incessamment contre eux le jeune roi. Louis XIII lui avait donné tous les biens confisqués du maréchal d'Ancre et de sa femme. Luynes songea à appuyer sa fortune par une grande alliance ; il épousa Marie de Rohan, la fille aînée du duc de Montbazon. Rohan se trouva ainsi allié à un homme dont la faveur

(1) Voici quelques extraits des lettres d'Anne de Rohan, relatifs au démariage de M. et Mme de Candale « qui s'en va fait ; et dit-on que c'est par le moyen d'un nommé Pongnau, gentilhomme breton, catholique, qui est à lui, lequel parlant à Monsieur de Paris de les séparer de biens, dit qu'il valait mieux dissoudre le mariage ; à quoi répondant Monsieur de Paris que c'était un sacrement, il lui dit qu'il parlât à Mme de Candale, ce qu'il fit avec Mme la Marquise de Magnelay. De vous dire leur discours, il me serait impossible, mais je vous dirai bien que depuis ce temps-là on ne l'appelle plus que Mademoiselle d'Halluin (1 déc. 1617) ;... M. de Candale se trouve démarié, dont M. d'Épernon n'est point fâché, pour ce qu'à son contrat de mariage, il le reconnaissait son principal héritier. Les uns croient qu'il y aura un procès de ceci, les autres qu'ils se quitteront sans beaucoup de cérémonies » (6 décembre 1617)... « Il y en a qui disent que cette affaire finira dans un mois, mais M. d'Épernon dit qu'il la fera durer quinze ans, car encore qu'il n'aime point son fils, il prend son parti et blâme fort l'autre côté »... On ne saurait savoir assurément le cause du démariage de M. de Candale. J'ai supplié Madame votre sœur croyant qu'il sera plus à propos qu'elle vous parle de ce discours que non pas moi. A cette heure, Mademoiselle d'Halluin le poursuit, et lui demande des délais. Au commencement il se voulait démarier, dit-on, et à cette heure il ne le veut plus. » (22 déc. 1617). « A cette heure, on parle d'autre chose, comme de l'enlèvement de M. de Candale pour le faire changer de religion. Les uns disent qu'il est de son bon gré, les autres qu'il est forcé ; tant y a que hier au soir, à la rue aux Ours, des hommes écartèrent à coups de plats d'épée ceux qui portaient ses flambeaux, se jetèrent dans son carrosse et firent atteler des chevaux frais, qu'ils l'emmenèrent à la porte Saint-Antoine, où il y avait deux cents hommes. Ses gens font les étonnés ; M. d'Épernon est fort gai et dit que son fils est catholique, mais pour moi je ne sais que dire à cette affaire. Avant hier il nous vint voir, où il ne témoigne point vouloir quitter la religion » 19 janvier 1616. « M. de Candale est revenu et va à la messe ; il n'a point pourtant abjuré la religion ni disputé. Je ne l'ai point vu depuis son retour. Son changement allonge beaucoup son démariage, tellement que Mademoiselle d'Halluin n'a rien gagné. Il devait aujourd'hui voir son père lequel se montre fort gai, mais une des choses que M. de Candale l'a fait supplier est de ne point se mêler de son train, car il ne désire nullement quitter les gens qu'il a dans la religion. » (26 janvier 1618).

Ces lettres ont été publiées dans un recueil, intitulé : *Lettres de Catherine de Parthenay, etc...* » par M. Hugues Imbert. Niort ; Clouzot, 1874.

n'avait plus de bornes : mais il savait qu'il n'avait rien de bon à en attendre. Il chercha, mais vainement, à le réconcilier avec la reine mère, lui faisant comprendre que tôt ou tard elle lui échapperait, qu'il ne pouvait perpétuellement tenir la reine et Condé en prison et qu'il ferait bien de s'appuyer de la première contre le second.

En allant aux états de Bretagne, il s'arrêta à Blois pour faire sa cour à la reine mère ; il trouva à Nantes son frère Soubise, et sa sœur Henriette. Il se rendit ensuite en Poitou pour les couches de sa femme, qui accoucha d'un enfant mort-né, et passa l'hiver au Parc-Soubise. De graves événements devaient bientôt le faire sortir de sa retraite.

CHAPITRE III.

Jeanne d'Albret en Béarn. — Édits d'Henri IV pour le Béarn. — Le Béarn et les états généraux de 1614. — L'arrêt de main levée. — La reine mère quitte Blois. — Ouvertures de Marie de Médicis à Rohan. — Elle députe vers l'assemblée de la Rochelle. — Réconciliation de la reine mère et du roi. — Nouvelles ouvertures de Marie de Médicis à Rohan. — Rohan prend le parti de la reine mère. — Petite guerre des Ponts-de-Cé. — Imprudence de Rohan. — Assemblée de Loudun. — Louis XIII en Béarn. — Mécontentement de Rohan.

Jeanne d'Albret en Béarn. — La mère d'Henri IV avait donné ou plutôt imposé au Béarn un édit de tolérance, et y avait permis l'exercice public des deux religions. Une sédition l'avait forcée à prendre la fuite et à se réfugier à la Rochelle ; quand la province rebelle fut remise sous l'obéissance, elle confisqua tous les biens ecclésiastiques et supprima le culte catholique, se conduisant ainsi suivant les maximes de son temps : « cujus religio, ejus princeps. » La noblesse du Béarn s'attacha par degrés à la réforme, mais la vieille foi conserva des racines profondes dans le peuple. Pendant les préliminaires de l'édit de Nantes, une des premières choses que demanda au roi le légat du pape fut le rétablissement de la messe en Béarn. Le roi s'excusa, disant que ce serait mettre le pays en combustion ; le légat riposta en disant que le pape était dûment averti que les Béarnais obéiraient au moindre mot que le roi dirait là-dessus (1).

Édits d'Henri IV pour le Béarn. — Le Béarn était une souveraineté indépendante ; aussi, quand Henri IV fit l'édit de Nantes, il dut préparer pour cette province un édit particulier. Par cet édit

(1) *Lettre de M. Hespérien à M. de La Force* (octobre 1596). — *Mém. de La Force* t. III, p. 275.

dit aux deux frères (Rohan et Soubise) : « Je vous ay protesté n'estre point du party de la royne, mais je seray du parti de Rohan à vostre extremité et vous me trouverés bien à propos. » Cela fait, d'Aubigné se retira à Saint-Jean.

Petite guerre du Pont-de-Cé. — Louis XIII, M. le Prince et Luynes, devenus alliés, ne donnèrent pas à la rébellion le temps de prendre des forces ; le jeune roi voulut aller tout droit en Normandie, il aimait les combats, il avait confiance dans la bonté de sa cause, bien qu'il lui fallût porter les armes contre sa mère. Il partit le 7 juillet, et alla tenir son lit de justice dans le parlement de Normandie ; le château de Caen, après avoir fait un moment mine de se défendre, se rendit, à la demande de la garnison, sans capitulation. Tout cédait aux armes royales, les portes des villes s'ouvraient toutes seules, et l'armée de la reine dut reculer jusqu'à Angers et au Pont-de-Cé. Là seulement on livra un petit combat ; l'armée de la reine fut défaite, et le roi se hâta d'accorder des articles de paix à sa mère (10 août 1620). On se vit à Brissac, on s'embrassa avec force larmes, la reine obtint le pardon pour tous ses amis et la liberté pour tous les prisonniers.

On accusa l'évêque de Luçon d'avoir trahi la reine mère. « On dit, écrit le Père Griffet, qu'il entretenait des intelligences secrètes avec le duc de Luynes, et que, pour forcer Marie de Médicis à un accommodement, il avait été cause de la défaite de ses troupes au Pont-de-Cé ; que lui ou ses proches parents s'étaient chargés de pourvoir à tout et n'avaient pourvu à rien. » Il est certain, et on peut le lire dans les *Mémoires* de Richelieu, qu'à l'entrevue de Brissac, Luynes offrit à l'évêque de Luçon une alliance entre Mlle de Pontcourlay, la nièce du futur cardinal, et M. de Combalet, son propre neveu. A ce sujet, Bautru dit plaisamment qu'au combat du Pont-de-Cé les canons du roi disaient : « Combalet, » et ceux de la reine répondaient : « Pontcourlay. » Rohan, dans ses *Mémoires*, insinue que la reine mère fut trahie par un homme qui lui devait tout : « L'évêque de Luçon, ne pouvant permettre que la reine mère passât où étaient ses plus grandes forces de peur qu'elle sortît de sa tutèle, la fait résoudre à une défense tremblante dans une ville qui ne valait rien (1). » On voit percer ici le dépit de l'homme dont

(1) *Mém. de Rohan*, p. 56.

les conseils n'avaient pas été suivis et qui n'avait pu entraîner la reine mère du côté où la résistance pouvait devenir sérieuse.

Imprudence de Rohan. — Rohan avait commis une grande imprudence en s'engageant avec la reine mère, sans pouvoir la soutenir les armes à la main : il en avait fait trop ou trop peu : il avait bien compris que les blessures de la lutte entre une mère et son fils ne pouvaient être mortelles, il avait trop compté sur la fidélité de la reine mère, il avait été jusqu'à faire venir de Paris à Angers sa femme, déjà grosse de six mois, et avait eu la douleur de l'y voir accoucher avant terme d'un enfant mort-né. La duchesse de Rohan avait laissé à Paris une petite fille âgée de quinze mois. On envoya des gardes à cet enfant, ce qui effraya tellement la nourrice que son lait se troubla et l'enfant mourut peu après.

On cherche en vain les raisons pour lesquelles Rohan se laissa attacher à la cause, d'avance perdue, de la reine mère ; rien ne pouvait être plus funeste aux Églises que l'inimitié du jeune roi, et rien n'était plus propre à blesser le souverain que la complicité avec une mère rebelle. La réconciliation entre Luynes et l'évêque de Luçon se fit réellement aux dépens des protestants. Le père Joseph était à Brissac pendant que la cour y demeura, prêchant qu'il fallait combattre l'hérésie par la force des armes et éteindre le feu des guerres civiles dans une guerre religieuse.

Assemblée de Loudun. — L'assemblée de Loudun s'était ouverte le 25 septembre 1619 ; Rohan y était représenté par Laudebardière ; il avait, ainsi que son frère Soubise, exprimé dans une lettre son dévouement absolu à la compagnie et à la « cause ». Les rapports de l'assemblée et de la cour avaient été très orageux : le roi n'avait voulu accepter ni avant-cahiers, ni cahiers subsidiaires ; il avait défendu l'envoi de commissaires de l'assemblée dans le Béarn, bien que ces commissaires eussent pour mission de recommander aux Béarnais de s'abstenir de toute voie de fait ; il avait reçu avec sévérité le cahier général, en déclarant qu'il n'y répondrait pas avant que l'assemblée ne fût rompue. Celle-ci avait juré de ne se point séparer avant qu'il n'eût été fait réponse à son cahier. Elle avait envoyé une députation au roi, c'était la quatrième, pour demander une réponse : « Je vous ai fait entendre ma volonté, avait dit Louis XIII aux ambassadeurs, obéissez et vous retirez. » Une cinquième députation fut envoyée, mais Louis XIII avait perdu

patience et il avait fait, le 26 février 1620, une déclaration donnant encore un délai de trois semaines à l'assemblée pour présenter des députés généraux et puis se retirer. Après ce terme, il la considérait comme illicite et contraire à son service, et ses membres devaient être traités comme criminels de lèse-majesté. Il refusa de recevoir les envoyés.

L'assemblée, pressée par Du Plessis et Châtillon de se conformer aux vœux du roi (1), nomma six candidats à la députation générale: mais elle adopta, le 3 avril, une résolution des plus graves : si les promesses de la cour n'étaient pas exécutées dans les six mois, les députés réunis à Loudun devaient se rendre à la Rochelle pour continuer leurs remontrances.

Le roi choisit, parmi les candidats, de Favas (2) et Chalas comme députés généraux, et l'assemblée se sépara le 18 avril 1620. C'est à ce moment que la reine mère avait donné le signal d'un soulèvement à Angers. C'est peut-être pour ce motif que la plupart des promesses faites aux protestants furent exécutées ; on les confirma pour cinq ans, à partir du 1er janvier 1620, dans la garde de leurs places de sûreté : le subside accordé en 1611 fut continué ; mais sitôt que la paix fut faite entre Marie de Médicis et son fils, tout changea de face : Louis XIII s'était trouvé moins triste que de coutume au milieu de son armée et avait pris goût à la vie des camps. Le prince de Condé, autrefois l'espoir des protestants, excitait maintenant contre eux le jeune roi. Le duc de Luynes conduisit Louis XIII à Bordeaux le 18 septembre ; La Force s'y rendit avec le premier président du conseil de Pau ; ils se firent fort de faire vérifier l'édit de main levée, mais rien ne pouvait plus arrêter le roi. Les états

(1) L'assemblée de Loudun demandait : 1° le remplacement, comme gouverneur de Lectoure, de Fontrailles, qui n'était pas catholique ; 2° que l'on reçût au parlement de Paris deux conseillers protestants ; 3° la prolongation des places de sûreté pour quatre ans à partir du 1er août 1620 ; 4° que l'on allouât 150,000 livres aux pasteurs et autant à l'assemblée; 5° que les députés du Béarn pussent exposer leurs griefs.

Lesdiguières, Châtillon se firent fort, si l'on n'avait pas répondu aux cahiers dans le délai de six mois, de faire convoquer une nouvelle assemblée. Ils avaient reçu, de la part de Sa Majesté, des promesses formelles à cet égard. Ils envoyèrent de Paris Bellujon à l'assemblée pour faire savoir leurs sentiments, qui aboutissaient à ceci : « L'assemblée devait se contenter de la parole que le prince de Condé et le duc de Luynes avaient portée au duc de Lesdiguières et à Châtillon, de la part de Sa Majesté. » Les avis de Du Plessis étaient conformes à ceux de Lesdiguières et de Châtillon.

(2) Jean de Favas, vicomte de Castets : il mourut le 29 juillet 1654.

étaient aveuglés, ils ne voulurent pas députer vers le roi, ils pensaient « que c'était moquerie que de penser que ce prince vînt jamais en Béarn, et que cette presse que leur donnait le sieur de La Force était seulement un moyen de se recommander et de se remettre bien en cour » (1). Le conseil souverain de Pau ne voulait rien entendre et se remit à délibérer sur l'édit de main levée.

Louis XIII en Béarn. — Louis XIII avait quitté Bordeaux : un courrier lui apprit à Preignac, sur la route de Pau, la résolution du conseil souverain. « Il faut aller à eux, » dit-il (2). Le 13 octobre, il était à Grenade, il y trouva l'avocat général du conseil souverain, qui apportait l'arrêt de vérification. La Force supplia le roi de ne pas aller plus loin ; le jeune monarque n'écouta rien, il fit son entrée à Pau le 15 octobre, et fut reçu sans acclamations par une population terrifiée. Deux jours après, il partit pour Navarreins, la seule place forte de la province et qui avait toujours été aux mains des huguenots. M. de Salles, gouverneur depuis trente ans, lui présenta les clefs de cette ville en disant : « Sire, j'ai longuement et fidèlement servi le feu roi votre père et Votre Majesté en cette charge. Je la supplie très humblement que j'y achève de finir mes jours. » Le roi ne fit aucune réponse et mit comme gouverneur M. de Pouyanne (3), zélé catholique. Il fit célébrer à Navarreins la messe, qui n'y avait pas été entendue depuis cinquante ans.

Retourné à Pau, le roi rendit un arrêt pour rétablir les évêques de Béarn au conseil, il fit un règlement pour l'exercice de la religion catholique et la jouissance des biens ecclésiastiques. Il rendit aux catholiques la grande église de Pau et assista à la première messe qui y fut célébrée. Il suivit à pied dans les rues le saint sacrement, qu'on avait été chercher dans une petite chapelle restée aux catholiques.

Il semblait que son dessein fût purement religieux, tant il mettait de souci à incliner sa grandeur devant l'Église ; il avait aussi des desseins politiques. Il rendit un édit pour incorporer le Béarn à la France. Il joignit les justices et cours souveraines de Pau et de Saint-Palais en un seul corps de parlement établi à Pau, achevant

(1) *Mém. de la Force*, t. II, p. 110.

(2) *Mém. de Bassompierre*, IIe partie. p. 145.

(3) Bernard de Baylens de Pouyanne, gouverneur de Navarreins, était chargé de surveiller La Force.

cavaliers au-devant d'elle et la rencontra à une lieue de Loches. Cette évasion fut regardée par tout le monde comme le commencement d'une guerre civile. Le roi en éprouva une vive irritation. Il écrivit à sa mère (le 12 mars) qu'il n'eût jamais imaginé « qu'il y eust un homme qui en pleine paix eût l'audace, je ne dis pas d'exécuter, mais de concevoir la résolution d'entreprendre sur la personne de son roi, et qu'avec l'aide de Dieu, il châtierait si puissamment cette injure, que le mal en tomberait sur ceux qui cherchaient leurs propres avantages dans la ruine de son peuple et dans la diminution de son autorité » (1). Il ajoutait : « Je ferai connaître que c'est moi qui gouverne mon royaume et qui agis en tous mes conseils... J'ai résolu de prendre les armes pour vous mettre en pleine possession de la liberté que mes ennemis vous ont ôtée. »

Ouvertures de Marie de Médicis à Rohan. — Quelle allait être l'attitude des mécontents, et notamment des protestants? La reine en liberté fit des ouvertures au duc de Rohan : celui-ci avait reçu l'ordre de se rendre dans son gouvernement du Poitou aussitôt après l'évasion de la reine mère : il lui était resté fidèle pendant sa disgrâce, mais il ne laissa pas d'être irrité qu'elle ne lui eût rien communiqué de ses desseins et qu'elle eût choisi pour la tirer de Blois d'Épernon, qu'il n'aimait pas et dont tout le séparait, jusqu'à son amitié pour M. de Candale. Il conseilla donc assez froidement à la reine mère de faire son accommodement avec le roi et de se retirer à Béthune pour y être en sûreté.

« Beaucoup de gens, écrit-il dans ses *Mémoires*, enviaient la belle action du duc d'Épernon ; mais peu voulaient se ranger sous son humeur altière et tous croyaient bien que le tout aboutirait à une paix et se faschaient de s'y embarquer pour en avoir la haine du roy et laisser l'honneur de l'entreprise aux autres (2). » M. de La Force s'était hâté d'envoyer des messagers à Rohan et à l'assemblée de la Rochelle, ne sachant trop ce qu'il devait résoudre et quel parti les Églises pourraient tirer de l'événement. Rohan conseilla la prudence : l'assemblée, bien que Louis XIII eût interdit sa réunion, ne profita point du trouble causé par l'action hardie du duc d'Épernon ; on se souvenait à la Rochelle des menaces et des vio-

(1) *Histoire du Règne de Louis XIII,* par le Père H. Griffet, t. I. p. 241.
(2) *Mém. de Rohan.* p. 52.

lences du gouverneur de la Saintonge, de l'Angoumois et de l'Aunis, de la saisie, au Brouage, à Blaye, à Bordeaux, des vaisseaux rochellois, des garnisons mises dans Tonnay-Charente et Surgères. D'Épernon avait naguère ouvertement annoncé le dessein formé d'assiéger la Rochelle et d'y consommer la ruine des Églises de France.

Elle députe vers l'assemblée de la Rochelle. — Marie de Médicis envoya vers l'assemblée de la Rochelle un sieur Chambret pour demander des secours, mais l'assemblée refusa de le recevoir et députa quelques-uns des siens au roi pour l'assurer de sa soumission. Le roi les reçut fort bien et se montra disposé à conclure les affaires du Béarn à des conditions équitables et à permettre une nouvelle assemblée générale. Une somme de 33,000 livres, prise sur la masse des biens ecclésiastiques, devait être remise chaque année au trésorier général du Béarn pour l'entretien des ministres : les déclarations qui avaient condamné comme illicites les assemblées d'Orthez et de la Rochelle devaient être révoquées.

Réconciliation de la reine mère et du roi. — L'assemblée avait bien jugé : l'accord entre la mère et le fils, conclu par les soins de Richelieu, qui avait quitté Avignon sur l'appel de Marie de Médicis, fut conclu le 30 avril 1619 (1) ; l'assemblée, pressée de montrer son obéissance au roi, s'était séparée une semaine auparavant, le 22 avril 1619. Du Plessis et Rohan avaient obtenu du roi des promesses positives, et, le 24 mai 1619, Louis XIII donna à Amboise une déclaration dans laquelle il était dit que ceux qui avaient assisté aux assemblées d'Orthez et de la Rochelle ne seraient pas « inquiétés, molestés ni recherchés » ; le même jour, un brevet permettait la réunion d'une assemblée générale à Loudun le 25 septembre 1619. Cette assemblée devait choisir six candidats à la députation générale. La réconciliation entre Marie de Médicis et son fils n'était pas sincère : la reine mère restait trop puissante, avec le gouvernement de l'Anjou, la ville et le château d'Angers, le Pont-de-Cé et Chinon ; Luynes, se souvenant qu'elle avait jeté Condé en prison, résolut de mettre fin à une captivité déjà bien longue (elle durait depuis le 1er septembre 1616). Il espérait attacher M. le Prince par la reconnaissance et s'en faire un appui contre la mère du roi.

(1) Le père Joseph, capucin (François le Clerc de Tremblay), apparaît pour la première fois dans cette négociation.

Le roi écrivit à Condé de sa main le 29 octobre pour l'informer qu'il l'attendait à Chantilly. Luynes alla le chercher à Vincennes et le mena auprès du roi. Une déclaration royale, datée de Fontainebleau le 9 novembre, en annonçant la mise en liberté du prince, mettait sa captivité au nombre des plus grands maux qu'éussent procurés les artifices et les mauvais desseins des ennemis de l'État. C'était attaquer directement la reine mère, qui se montra très offensée des termes de cette déclaration. Elle ne négligeait rien de son côté pour recruter des partisans à sa cour d'Angers, devenue un foyer d'intrigues ; elle cherchait partout et trouvait aisément des alliés contre Luynes.

Nouvelles ouvertures de Marie de Médicis à Rohan. — Elle n'oublia point le duc de Rohan et trouva une occasion naturelle de le tenter. Celui-ci avait acheté à d'Aubigné une maison, nommée le Dognon, vieux donjon fortifié situé dans les marais du bas Poitou et tenant le passage des Isles sur la rivière de Seure (1). D'Aubigné avait un fils, Surimault, très méchant et violent, qui avait été si outré de la vente faite par son père qu'il avait attenté à la vie du nouveau propriétaire. Rohan avait été contraint de le poursuivre en justice. « On lui donna, écrit Mme de Rohan, pour juges le présidial d'Angers, pensant favoriser Surimault, dont l'on se repentit, car la reyne mère, dans son accommodement, ayant eu Angers pour sa demeure et M. de Rohan y estant allé pour solliciter son procès, ceste princesse, à qui il se sentait obligé, l'engagea dans son parti, et me manda estant pour lors à Paris de me rendre à Angers auprès de la reyne, ce que je fis (2). » Dans le mémoire d'où nous extrayons ces lignes, on lit encore que Rohan « avoit été assez bien en cour jusqu'à la disgrâce de la reine mère et s'estoit cru obligé de lui rester plus fidèle qu'au nouveau favori, bien que ce dernier fût devenu son allié par son mariage avec Mlle de Montbazon ». Il est probable que Rohan n'avait pas vu sans grande méfiance Luynes se rapprocher de Condé, qu'il avait pris en grande aversion.

Rohan prend le parti de la reine mère. — Quoi qu'il en soit, il entra dans le parti de la reine mère. « Il se joignit tout à fait, écrit-

(1) Après la conférence de Loudun, Villeroy avait écrit à d'Aubigné pour lui ordonner le rasement du Dognon et de Maillezais. D'Épernon avait offert à d'Aubigné 200,000 écus de ces deux maisons. Celui-ci avait mieux aimé les laisser à Rohan pour 100,000.

(2) *Mém. de la duchesse de Rohan*, f. f. vol. 15873.

il dans ses *Mémoires*, au service de la reine mère et lui en alla donner les assurances dans Angers où, ayant appris le parti qui se formait pour elle, il lui conseilla de ne demeurer là, mais d'aller à Bordeaux, que ses plus affidés serviteurs étaient les ducs du Maine, d'Épernon et de Rohan... que si elle demeurait à Angers et qu'on lui enlevât le Pont-de-Cé, elle et tous ses partisans étaient perdus sans coup férir (1). » La reine mère objecta que si elle se jetait dans Bordeaux, elle exciterait la jalousie du duc du Maine contre le duc d'Épernon. Elle ne pouvait pas trop s'éloigner de la Normandie, où le comte de Soissons et le duc de Longueville tenaient pour elle : par le comte de Soissons, elle s'assurait Dreux, le Perche, le Maine. Elle avait elle-même Angers et les Ponts-de-Cé ; Loches était à Épernon ; la Trémoille était maître du Poitou. Elle tenait toute une chaîne de provinces et de places depuis la Normandie jusqu'à la Garonne et espérait encore une fois pouvoir traiter le roi en enfant insoumis. Les grands chatouillaient son orgueil : elle n'écoutait même plus le pape, qui lui prêchait la modération et lui disait qu'en remuant la France elle ne travaillait que pour l'hérésie. Dans sa colère haineuse contre Luynes, elle chercha encore une fois l'appui des protestants et pria Rohan de faire durer autant que possible l'assemblée générale de Loudun, qui s'était réunie le 25 septembre 1619, mais qui n'était pas encore séparée. Quand elle refusa de reculer jusqu'à Bordeaux, Rohan fut peu satisfait de voir son conseil méprisé. Si l'on n'allait en Guyenne, il fut d'avis qu'il fallait pousser hardiment jusqu'à Paris. Voici ce que raconte à ce sujet d'Aubigné :

« Ce fut à ce point que commença la petite guerre de Royne pour laquelle M. de Rohan fit venir le gouverneur de Saint-Jean et huit amis du duc à Saint-Maixant comme pour prendre avis d'eux. Il demanda particulièrement à d'Aubigné les prévoyances et pourvoyances qu'il fit à l'armée de la royne pour, avec soixante mille hommes, assiéger Paris. Aubigné, appellé deux fois pour les préparatifs de ce même siège, dit qu'il se souvenoit au plus près de respondre à ces inesperées propositions, il prioit le duc de regarder à la confusion qui dissiperoit ce party dès son entrée... Il refuse de tirer sa petite espée du crochet. Or, en reprenant congé du duc, il

(1) *Mém. de Rohan*, p. 54.

donné à Fontainebleau. 1° les évêques de Lescar et d'Oloron furent rétablis, avec des pensions fournies sur la cassette du roi ; 2° la messe fut rétablie dans divers lieux ; 3° les catholiques furent déclarés aptes à exercer toutes les charges. Les nouveaux évêques entrèrent de suite en lutte avec les états du Béarn ; Henri IV leur fit concessions sur concessions, sans pouvoir jamais les satisfaire ; ils demandaient avant toute chose la main levée des biens ecclésiastiques, qui continuaient à être administrés par les réformés et qui servaient, outre l'entretien des pasteurs, à payer la garnison de Navarreins, les appointements du lieutenant de roi. des membres du conseil, de la chambre des comptes, et des capitaines de la milice dite des Persans.

Henri IV avait fini par fermer l'oreille aux doléances des évêques ; mais, après sa mort, tout fut remis en question. Le duc de Rohan prêtait une attention particulière aux affaires du Béarn, non seulement parce qu'elles se rattachaient à celles des Églises de France, mais encore parce qu'il avait été nourri par sa mère dans la croyance que, le cas échéant, les Rohan pouvaient faire valoir des droits à la souveraineté de cette province. L'annexion politique avec la France n'était pas encore consommée ; l'annexion religieuse avec les Églises de France n'était pas complète. Les députés du Béarn devaient-ils être admis dans les synodes et dans les assemblées générales ? Pouvaient-ils être entendus directement par le roi ? Ces questions étaient toujours obscures. Dans le désordre général de la minorité de Louis XIII, le duc de La Force poussa-t-il Rohan à faire valoir des droits à la couronne de Navarre ? Il fait allusion au bruit qui en courait dans une lettre adressée à Rohan : « Ils ont écrit à la reine que je vous étais allé trouver exprès pour vous faire entendre les prétentions que vous pouvez avoir sur cette souveraineté, votre grand'mère en étant partie, et que je m'étais allé offrir à vous, vous représentant qu'au temps auquel nous étions, un chacun tâchait à faire ses affaires, et que cela vous devait obliger, sous prétexte de maintenir les Églises de ce pays-ci, d'engager à bon escient toutes les Églises de France à notre conservation (1). »

Peu de temps après, la reine mère manifesta quelques inquiétu-

(1) *Mém. de La Force*, t. II, p. 392.

des au sujet d'un voyage de La Force en Périgord et d'une entrevue que ce dernier eut avec Rohan à Barbezieux. Elle lui écrivit qu'elle ne croyait point, comme on l'en assurait, que ce voyage eût été entrepris au préjudice du roi (1) (lettre du 11 juin 1614). Mme de Rohan s'occupait fort de ne point laisser perdre à ses fils la qualité de princes de Navarre.

Le Béarn et les états généraux de 1614. — Aux états généraux de 1614, le clergé de France insista pour la restitution des biens d'Église confisqués en 1569 dans le Béarn, et la noblesse appuya cette réclamation. Le tiers état demanda simplement la réunion du Béarn et de la basse Navarre à la couronne. Les premières guerres civiles firent un peu oublier ces provinces ; mais, après l'assassinat du maréchal d'Ancre, les évêques crurent que « leur temps était venu » (2). L'assemblée générale du clergé catholique, qui s'ouvrit le 2 juin 1617, s'apitoya sur les misères de l'Église de Béarn. Voici sur quel ton précieux se traitaient alors les plus grandes affaires : « Il est de la justice et de la religion, ce que de la lune et de la mer ; si la lune est au plein, la mer est aussi au plein ; si elle est en son descours, la mer y est de mesme. C'est comme du soleil et du soulcy ; quand le soleil commence à paraître, le soulcy s'esclost et s'espanouist ; est-il en son midi, le soulcy fait aussi paraître le midi de sa beauté, ouvrant son petit sein et éparpillant ses feuilloles comme autant de petits roys : mais si le soleil est en son occident, cette fleur naturellement amoureuse de cest astre, se clost, se ferme et se cache avec lui ? » L'évêque de Mâcon, qui disait ces belles choses, parla de Cyrus, des Mèdes, des Perses, d'Agar et de Sarah, du temple de Jérusalem, il fit sonner bien haut le titre donné au roi Louis le Juste et le supplia de délivrer enfin les catholiques du Béarn.

De Luynes appuya énergiquement les réclamations du clergé : outre qu'il détestait les réformés, il était extrêmement jaloux du jeune Montpouillan, un fils de La Force, qui était à la cour parmi les intimes du jeune roi, et il cherchait une occasion de brouiller son maître avec le père de Montpouillan. Le 25 juin, Louis XIII signa l'arrêt de main levée. Il y était dit que le culte

(1) *Mém. de La Force*, t. II, p. 397.
(2) *Fontenay*, p. 123.

catholique serait rétabli dans toutes les villes, bourgs et villages du Béarn, que les biens d'Église confisqués seraient rendus aux catholiques, que tous les gages et pensions des ministres, collèges et établissements des réformés seraient assignés sur le revenu du domaine royal. Les états du Béarn avaient comme agent à Paris M. de Lescun, l'un des membres les plus importants du conseil souverain de Pau. Celui-ci demanda à être entendu en conseil et rappela que le roi de France ne pouvait rien faire en Béarn sans l'aveu des états, que cette règle avait été observée depuis trois siècles; si le roi ne voulait pas révoquer l'arrêt de main levée, il demanda du moins que les personnes qui devaient procéder au remplacement des revenus des protestants fussent choisies par les états du Béarn et par les députés des Églises des provinces voisines, où se trouvaient des domaines assignés en gage. Le conseil n'écouta rien, et dans l'édit de remplacement on ne tint aucun compte de la requête de Lescun. L'assemblée du clergé de France, alors réunie, alla complimenter le roi de seize ans qui d'un trait de plume venait de défaire l'œuvre de son aïeule et de son père.

L'arrêt de main levée. — Dans le Béarn, l'émotion fut extrême; Mme de La Force écrivit à son mari qui avait été mandé à Paris que, plutôt que d'accepter l'édit de main levée, les Béarnais « mourraient mille fois »; Du Plessis était seul à conseiller l'obéissance : il écrivait à La Force : « Eslongné du monde comme je suis, j'ai à apprendre de ceux qui le voient de plus près, de vous spécialement qui avez les yeux dedans; mais s'il m'est permis d'en juger en ce qui est de nos affaires, je crois que nous devons esviter en toutes nos actions de picotter le roi, pour ne donner sujet à nos adversaires de l'eslever en aigreur contre nous, rechercher au contraire toutes occasions qui peuvent adoucir son cœur... en quoi nous avons un grand avantage aiant eu pour chef et protecteur ce grand roi, son père, restaurateur de ces Estats duquel la cause ne se peut défendre sans justifier la nostre, la nostre s'accuser sans blesser la sienne. Vous avez un fils près de Sa Majesté par l'industrie duquel vous pouvez jeter beaucoup de vérités dans son oreille... J'ai escrit librement mon advis sur l'affaire du Béarn et de longtemps et tout franchement. »

La Force était ébranlé : il ne partageait pas les illusions de Du Plessis, mais il s'était convaincu à Paris que les états du Béarn

n'obtiendraient rien. Lescun lui écrivait le 15 octobre 1617 : « Nos affaires de Béarn sont aujourd'hui en tel estat que toute la cour, toutes les Églises de France, les députés généraux, les ambassadeurs et agents des étrangers tiennent et disent haut et clair que l'exécution ou l'inexécution de l'Esdit de la main-levée, présidence aux Estats, entrée au conseil après les présidents et autres avantages obtenus par les évêques à la ruine de la religion et de l'Estat de Béarn dépend de M. de La Force... Ses ennemis disent qu'il a promis de faire passer tout ce que les évêques demandent. » (Archives nat.) La Force n'exerçait pas un si grand pouvoir ; il n'avait pas la confiance de la cour, il avait perdu à demi celle de ses coreligionnaires, qui parlaient déjà de défendre leurs droits les armes à la main. Le 4 décembre 1617, l'édit de main levée fut enregistré au parlement de Bordeaux, et le 6 décembre à celui de Toulouse.

Un envoyé du roi, Renard, chargé de préparer l'exécution de l'arrêt de main levée, trouva dans tout le Béarn les habitants en armes : à Orthez, à Pau, il fut reçu avec des insultes ; il ne put faire vérifier l'édit par le parlement de Pau, qui poussa l'audace jusqu'à lui ordonner de sortir de la province. Une assemblée se forma, composée des trois états de Béarn et des députés des Églises réformées du haut Languedoc et de la basse Guyenne ; repoussée de Casteljaloux et de Tonneins, elle se rendit à Orthez, et s'y grossit des députés de la Rochelle, des Cévennes, du Vivarais. Elle se convertit en assemblée générale, se constitua, accueillit encore des députés du Poitou, de la Saintonge, enfin se porta à la Rochelle. « La cloche de Béarn, écrivait Du Plessis de Sceaux, se fond à la Rochelle, et peut-être plus utilement qu'à Orthez où la chaleur ne se dispensait que par mesure. »

La reine mère quitte Blois. — De grands événements détournèrent pour un temps l'orage qui se préparait à fondre sur le Béarn. La reine mère, exilée à Blois depuis l'assassinat du maréchal d'Ancre, avait fait de secrets accords avec le duc d'Épernon ; celui-ci était sorti de Metz en disant : « Je vais faire le coup le plus hardi que j'aie jamais fait de ma vie. » Il se rendit à grandes journées en Angoumois et alla attendre la reine mère à Loches. La reine sortit du château de Blois en secret, pendant la nuit du 21 au 22 février, accompagnée seulement d'un écuyer, de deux femmes de chambre et de deux exempts de ses gardes. D'Épernon alla avec cent cinquante

ainsi l'union de la basse Navarre au Béarn. Cinq jours suffirent pour achever cet ouvrage. On laissa de fortes garnisons dans Navarreins, Orthez, Sauveterre, Oloron ; cela fait, le roi repartit par Bordeaux et Saintes pour Paris. L'armée royale hiverna en Poitou et en Guyenne. La Force avait un moment craint d'être arrêté ; on ne l'inquiéta point, et le roi lui laissa même son gouvernement.

Les Rohan avaient assisté avec une vive douleur à ces événements. On en jugera par quelques extraits de leurs lettres : le 30 octobre 1620, Anne de Rohan, alors au Parc-Soubise, écrivait à la duchesse de la Trémoille : « M. de La Force a demandé son congé qu'on ne lui a point encore donné, mais on lui a adjoint pour compagnon au gouvernement M. de Canaples, celui de Navarre a été donné à M. de Pouyanne, grand ennemi de notre religion. Quant aux évêques, ils sont fort bien, car on leur donne quatre villes, à savoir : Oloron, Sauveterre, Saliès et Nay. On a laissé 2,000 hommes au pays ; mais avant ces belles affaires on a fait tenir les états et promis solennellement de ne rompre aucun privilège du pays. Voilà comme on nous a gardé la foi ; mais ce ne se doit trouver étrange, puisque la doctrine du pape est de ne la garder point à ceux qu'on nomme les hérétiques. Je crois qu'à l'avenir on ne nous la gardera plus ; aussi croit-on qu'on vient assiéger la Rochelle. Voilà les fruits de la séparation de l'assemblée, qui sont pour nous bien amers ; mais je crains bien que nous ne soyons pas à la fin de nos maux, car pour certain on a juré notre perte (1). » Peu de temps après, le 15 novembre 1620, elle écrit encore : « Je ne veux plus penser au Béarn pour ce que le cœur me saigne, quand j'y songe, car c'est un si grand malheur qu'on ne peut presque l'imaginer. Je crois que vous aurez bien su les particularités du tout et comme on prit plaisir à rompre la Bible, à Navarreins, feuillet à feuillet, que l'on trouva dans le temple et fit-on arracher les commandements comme une chose bien dangereuse à voir. Enfin on a montré une grande animosité contre la parole de Dieu (2). » Un colloque avait été réuni à Milhau, et la déclaration suivante fera voir quelle était l'humeur des Églises : « Le terrible orage qui est tombé sur nos frères du Béarn, et qui nous menace de près,

(1) *Lettres de Catherine de Parthenay et de ses deux filles*, p. 87.
(2) *Ibid.* p. 91.

nous a fait assembler ici en conseil, assistés d'aucuns de la noblesse, des pasteurs et du tiers ordre, nous avons creu que c'estoit notre debvoir, ayant été les premiers advertis par ceux qui ont veu violer les édicts, despouiller les nostres de leurs temples et en investir les ecclésiastiques romains, qui n'y ont pas plus tôt eu le pied dedans qu'ils y ont deschirez les commandements et les Bibles avec exécrations et reniements du Saint Nom de Dieu : pendant la procession générale, les nostres forcés et battus pour se prosterner à l'idolâtrie, les garnisons changées, les gouverneurs de contraire religion mis dans Navarreins, les nostres désarmés. » (26 octobre 1620.)

Mécontentement de Rohan. — Pendant ces graves événements, le duc de Rohan était dans ses terres de Bretagne : il était mécontent de tout le monde, il sentait bien que l'orage du Béarn était le précurseur d'autres orages ; il avait perdu confiance dans les grands, il était suspect à ce point qu'on lui avait ordonné de vendre à la couronne ce domaine du Dognon qu'il avait acheté à d'Aubigné, et dont on craignait qu'il ne voulût faire une citadelle de révolte dans le bas Poitou. Le nouveau roi n'avait hérité que de la vertu guerrière de son père ; il n'en avait ni la bonne grâce, ni l'ouverture d'esprit, ni la large tolérance ; on le regardait et il était arrivé à se regarder lui-même comme un instrument choisi de Dieu pour vaincre et pour punir l'hérésie. Des temps nouveaux se préparaient : la persécution préparait ses armes contre les Églises protestantes, et celles-ci, muettes dans une grande partie de la France, devenaient dans les provinces du Midi remuantes, irritées, rebelles à toute direction. Rohan, qui avait toujours professé le plus entier dévouement à leur cause, aurait voulu devenir une sorte d'arbitre entre la couronne et les assemblées des Églises ; mais, s'il fallait choisir, son choix était tout fait. Il l'avait toujours dit bien haut, son épée appartenait aux Églises. Il était fatigué du rôle ingrat de conseiller : on lui avait témoigné trop peu de confiance et fait subir trop de vexations : « Bref, écrivait-il de Niort à M. de Pontchartrain, dès le 20 mars 1619, tant plus je m'accommode pour bien servir le roy et plus par mauvais traitement on m'en veut oster la volonté. Le mépris et la défiance à une âme loyale comme la mienne sont insupportables (1). » Depuis ce moment, tout avait contribué

(1) Catalogue de la collection d'autographes Picard, Paris, Charavay, 1873, in-8°.

à l'aigrir davantage et presque à le désespérer. Les temps approchaient où il allait se jeter dans le gouffre et engager des luttes suprêmes pour une cause qu'il regardait comme sacrée.

Le *Bulletin du protestantisme* (n° de janvier 1833, p. 386) contient une lettre de l'Aubigné à Pontchartrain au sujet de la vente faite à Rohan de ses châteaux de Maillezais et du Dognon.

CHAPITRE IV.

Convocation de l'assemblée générale à la Rochelle. — Hésitations de Rohan. — Cahiers de l'assemblée. — Les luttes religieuses du dix-septième siècle différentes de celles du siècle précédent. — Mesures prises par l'assemblée. — Ordre général. — Rohan se rend à la Rochelle. — Commencement de la guerre; le roi y prend part en personne. — Saint-Jean d'Angély ferme ses portes à l'armée royale. — Rohan se rend à Montauban. — Siège de Saint-Jean d'Angély. — Opérations de Condé. — Opérations militaires en Guyenne. — La Force et le parti royaliste. — Rohan devient l'âme de la résistance. — Le roi devant Clairac. — Sully. — Siège de Montauban. — Secours de Montauban. — Entrevue avec Luynes. — Levée du siège et mort de Luynes.

Convocation de l'assemblée générale à la Rochelle. — Le voyage du roi en Béarn avait été comme ces courts moments de calme qu'on observe dans les tempêtes. Tout s'était tu, tous les mouvements s'étaient arrêtés : le roi parti, tout s'agita de nouveau, et des troubles éclatèrent de toutes parts. Le mécontentement des Églises ne pouvait tarder à éclater. Le marquis de Favas, député général en fonction, proposa de convoquer une assemblée générale. L'assemblée de Loudun (3 avril 1620) avait autorisé ceux de la Rochelle à faire cette convocation « en cas de manquement à l'entière exécution des choses promises dans le temps de six mois ». Messieurs de la Rochelle, requis par M. de Favas, chargèrent six personnes choisies dans la maison de ville et six bourgeois d'examiner s'il fallait user de ce pouvoir. Les commissaires se prononcèrent pour l'affirmative, et la convocation fut faite pour le 25 novembre. Le roi en apprit la nouvelle à Grenade, et par une déclaration du 22 octobre il interdit l'assemblée, la déclara illicite, et défendit aux Rochellois de la recevoir.

Le 23 octobre 1620, M. Du Plessis, sortant de sa réserve habituelle, écrivait à M. de Montbazon : « Vous vous souvenez assez du commandement exprès qu'au mois d'avril dernier, je receus du Roy par votre bouche d'asseurer l'assemblée de ceux de la religion qui se tenoit alors à Loudun, soubs la permission et authorité de Sa

Majesté, que tout ce qui leur avoit été promis, leur seroit tenu et effectué jusques à un iota; à quoy adjousta Monsieur le duc de Luynes que puisque sa parole y estoit intervenue il la feroit valoir brevets, ce sont ses propres termes et peut-être sonnoient-ils encore quelque chose de plus. Certes j'ay servi le feu roi trente quatre ans et rien l'a tant aidé a desmeler de si grandes affaires et dedans et dehors le royaume que la reputation qu'il avoit acquise d'une parole ferme et inviolable (1). »

M. de Montbazon répondit d'abord vaguement, puis finit par nier que ni le roi, ni Condé, ni Luynes se fussent engagés à permettre la tenue d'une nouvelle assemblée, dans le cas où tous les articles accordés ne seraient pas rigoureusement exécutés. Qu'allaient faire les grands appartenant au parti protestant? Rohan, vers la fin de l'année, convoqua à Loudun la Trémoille et Du Plessis. On conféra longuement sur l'état des Églises. Le pouvoir royal allait grandissant, et ce pouvoir leur était décidément contraire : Condé, Luynes leur étaient hostiles : leurs inquiétudes étaient donc bien légitimes ; mais, si tout devait à la longue céder devant la puissance royale, ne valait-il pas mieux chercher à amener l'assemblée à la soumission? Peut-être y avait-il encore quelque chose à attendre d'un jeune souverain qui ne s'était pas au début montré enclin aux résolutions extrêmes? Là-dessus, il fut convenu que Rohan, Du Plessis et la Trémoille écriraient séparément au roi pour le prier de pardonner à l'assemblée de la Rochelle quelques manquements, en raison des inquiétudes qui l'avaient agitée, et de daigner écouter les prières de cette assemblée. Le duc de Rohan n'avait point approuvé la précipitation de M. de Favas, il l'attribuait au refus fait à ce gentilhomme du gouvernement de Lectoure qu'il demandait pour son fils : « Je n'ai, écrivait-il plus tard, que faire de nommer celui qui a fait convoquer l'assemblée générale à contre-point ; qui, convoquée, l'a fait affermir à la subsistance ; qui, affermie, l'a trahie, et qui, après son traité à la cour, n'a cessé de contre-pointer la ville de la Rochelle contre l'assemblée. Car on sait assez qui était le député général en ce temps-là. » (Discours sur la paix de Montpellier.)

Contre les ordres exprès du roi, l'assemblée générale s'était réu-

(1) *Lettre de M. Du Plessis à Monsieur le duc de Montbazon*, 1620, s. l., in-8°.

nie le 24 décembre 1620, à la Rochelle. Cette assemblée générale a joué un si grand rôle dans notre histoire qu'il importe d'en faire connaître la composition. Elle devait compter soixante-cinq membres (1); mais huit d'entre eux ne se présentèrent jamais.

Le Dauphiné n'envoya point de députés ; mais son assemblée provinciale promit de se ranger aux décisions prises à la Rochelle. La Picardie, l'Auvergne, le Nivernais, le Bourbonnais, la Marche, le Limousin, le Lyonnais, ne prenaient point de part aux assemblées ; la Bretagne, la Normandie, l'Ile-de-France, la Bourgogne, avaient un bien petit nombre de représentants, comparé à celui des provinces méridionales. On se souvient que Rohan avait parlé à la reine mère, en révolte contre son fils, de l'emmener à Bordeaux : c'est, qu'en effet, les forces vives des Églises, et la composition de l'assemblée de la Rochelle le démontre, étaient dans le sud-ouest de la France. Les protestants ne pouvaient plus engager une lutte armée que dans le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la Guyenne, le Languedoc ; leurs dernières citadelles devaient être les villes du bassin de la Garonne, les Cévennes, et sur la mer, la Rochelle. Ils étaient comme enfermés dans un arc de cercle allant de la Rochelle au Rhône, en suivant la Garonne, le Tarn et les montagnes.

Les grands étaient toujours représentés dans les assemblées : mais cette fois Bouillon, Sully et Lesdiguières, malgré beaucoup de sollicitations, avaient refusé d'envoyer des députés. Les seuls qui se firent représenter furent Rohan, la Trémoille, La Force et Châtillon. Le procureur de Rohan fut M. de Laudebardière (2). L'abstention

(1) 5 pour la Rochelle ; — 5 pour la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois ; — 5 pour le Poitou ; — 5 pour l'Anjou et la Touraine ; — 3 pour l'Orléanais et le Berry ; — 4 pour la Bretagne ; — 3 pour la Normandie ; — 3 pour l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne ; — 3 pour la Bourgogne ; — 3 pour les Cévennes et le Gévaudan ; — 5 pour le bas Languedoc ; — 5 pour le Béarn ; — 5 pour le haut Languedoc et la haute Guyenne ; — 5 pour la basse Guyenne ; — 3 pour le Vivarais ; — 1 pour la Provence.

Pour les actes de l'assemblée générale des Églises réformées de France, tenue à la Rochelle, on peut consulter, f. f. 3847,3848,334849,20930, mss. Brienne, n°s 220-226. (Bibl. nat.). Une copie des procès verbaux de l'assemblée existe dans les archives de Condé à Chantilly. — Voir aussi Bibl. Maz. n° 2379.

(2) Voici la formule de ses pouvoirs : « Nous, Henry de Rohan, etc., au Sr de Laudebardière, salut, nous vous donnons tout pouvoir et autorité de jurer et signer pour nous en l'assemblée de la Rochelle le serment d'union et promettre que nous demeurerons inséparablement uny et conjoint sous la très humble subjection du roy, avec les Eglises réformées de ce royaume, et nous soumettrons comme dès à présent nous nous soumettons aux résolutions qui seront prises par messieurs les députés de ladite assemblée, en foy

de quelques-uns des grands eut de fâcheux résultats : l'assemblée de Loudun avait chargé les Églises d'examiner si désormais on voterait par province ou par tête ; après avoir pris communication des cahiers des Églises, l'assemblée de la Rochelle décida que le vote se ferait par tête : c'était donner la prépondérance dans l'assemblée aux députés du Midi. On alla plus loin : on admit ce qui a été appelé plus tard le mandat impératif : il fut interdit aux députés d'opiner contre les mémoires et instructions qui leur seraient envoyés de leurs provinces ; et pendant toute la durée de l'assemblée les *abrégés* de province restèrent en effet en communication constante avec leurs députés. Ceux-ci n'étaient plus des mandataires libres, ils étaient tenus d'obéir et restaient l'écho de volontés sans cesse agissantes. Enfin le même esprit de défiance se manifesta dans le renouvellement désormais mensuel du bureau, composé du président, d'un adjoint et de deux secrétaires. Il semble qu'on voie dans cette assemblée protestante un précurseur d'autres assemblées révolutionnaires, que notre temps a connues, sans cesse travaillées du dehors, et d'autant plus portées à outrepasser leurs droits que leur autorité était en réalité plus menacée.

Le petit nombre des députés contribuait en revanche à maintenir la gravité des débats : l'assemblée était un petit sénat plutôt qu'une réunion tumultueuse. Dans les moments les plus périlleux, et quand on prenait les résolutions les plus extrêmes, la discussion gardait un ton toujours solennel et souvent religieux. Les trois ordres étaient confondus et leurs représentans étaient parfaitement égaux ; mais la déférence pour les grands du parti conservait encore les formules humbles du temps. Quand un des seigneurs du parti arrivait dans la ville, l'on députait auprès de lui et on lui faisait les honneurs de la séance. Les grands étaient les généraux de l'assemblée, ils avaient des gouvernements, des places, ils pouvaient lever des troupes de leurs propres deniers, ils négociaient avec des souverains étrangers. L'assemblée de la Rochelle ne voulut pas que de si grands pouvoirs demeurassent arbitraires : elle travailla à les limiter et s'efforça de conserver toute l'autorité dans ses propres mains.

de quoy nous avons signé ces présentes de notre main, à icelles fait opposer le cachet de nos armes et contresigner par notre secrétaire ordinaire, — au chasteau de Saint-Maixant le 26 janvier 1621. » Après avoir remis cette procuration, M. de Laudebardière prêta le serment général de l'union au nom de M. de Rohan.

Favas présenta au roi les remontrances de l'assemblée : elles furent mal reçues. Louis XIII se montra très irrité, il déclara qu'il ne voulait avoir aucun rapport avec l'assemblée et en exigea la séparation immédiate. Rohan, Soubise, la Trémoille, tous les grands recommandaient la soumission : placés entre les impatiences de l'assemblée et les hauteurs du pouvoir royal, on comprend qu'ils aient hésité. « Pour moi, écrivait Rohan, je m'emploierai jusques au bout pour apaiser toutes choses (1). »

Hésitations de Rohan. — Une conférence eut lieu à Niort entre Rohan, Soubise, la Trémoille, six députés de l'assemblée, MM. de Châteauneuf, de Fretton, de Sérignac, de la Chapellière, Alain et Rodil, envoyés « pour les faire parler clair et les réconforter » (2), quelques échevins et bourgeois de la Rochelle et le bailli d'Aunis. Rohan, son frère et la Trémoille, ayant conféré d'abord avec les gentilshommes poitevins, déclarèrent que ceux-ci s'étaient prononcés pour la séparation immédiate de l'assemblée ; eux-mêmes ne pouvaient donner un autre conseil, et si l'assemblée restait réunie, les grands ne prendraient point sa défense : « Eh bien, dit Châteauneuf, elle saura se conserver sans eux. » Les instances de Châteauneuf finirent par triompher des résolutions de Rohan et de ses amis : ils envoyèrent à la Rochelle un avis favorable à la séparation, mais en ajoutant qu'« ils étaient décidés à dépendre toujours des saintes résolutions de l'assemblée » (3).

Le sort en était jeté ; l'assemblée, dominée par le parti démocratique de la Rochelle, se sentant à l'abri derrière les murailles d'une ville libre, assurée du concours des grands du parti, quelles que fussent ses résolutions, se porta aux plus extrêmes résolutions et ne ménagea plus rien.

Cahiers de l'assemblée. — « La compagnie ayant mûrement délibéré sur les divers avis suivant la résolution qu'elle avait cy-devant prise, a jugé nécessaire de subsister tant et si longuement que les besoins de nos Églises requèrent. » (Procès-verbal de l'assemblée de la Rochelle du 9 mars 1621.) Elle procéda immédia-

(1) Rohan à Villiers-Hotman, 18 février 1621. Bibl. nat. f. Colbert, mss. *Mélanges*, n° 17, f. 296.

(2) *Mém. de La Force* : De Fraixe à La Force, t. II, p. 496.

(3) *Ibid.* De Fraixe à La Force, 10 mars 1621.

tement à la rédaction d'un cahier de demandes (1) et écrivit aux députés généraux Favas et Chalas qu'elle ne se soumettrait pas « à une si honteuse et dommageable séparation ». Enfin, si l'on ne voulait point écouter Favas comme député général des Églises, on lui enjoignait de parler comme mandataire de l'assemblée et on recommandait à Rohan, à la Trémoille, à Du Plessis de n'appuyer les demandes de l'assemblée qu'à titre officieux ; car il ne fallait pas qu'une entremise particulière pût engager l'assemblée elle-même.

Les luttes religieuses du dix-septième siècle différentes de celles du siècle précédent. — Les luttes nouvelles qui se préparaient ne pouvaient être pareilles à celles qui avaient ensanglanté la France au siècle précédent. On avait bien donné à ces dernières le nom de guerres de religion, mais c'étaient en réalité des guerres aussi politiques que religieuses. Au seizième siècle, les protestants pouvaient espérer mettre la foi nouvelle sur le trône ; leurs chefs étaient des princes du sang, ils avaient eu Henri de Bourbon, Henri de Navarre ; dans les premières luttes qui suivirent la mort d'Henri IV, ils purent encore un moment espérer quelque chose du prince de Condé et de la reine mère, et associer le triomphe de la tolérance au triomphe d'un parti politique. Désormais ils étaient seuls : il leur devenait difficile de couvrir la rébellion du nom du roi. Sans un allié, sans un ami dans la famille royale, les guerres qu'ils allaient livrer étaient véritablement des guerres de religion, car la foi seule, et non plus l'ambition, allait armer les bras. La cause, en devenant plus noble, devenait aussi plus faible ; car la nouvelle reli-

(1) Les articles étaient au nombre de sept :

1° On suppliait le roi de ne pas contraindre ses sujets de la religion de se qualifier de la religion *prétendue* réformée.

2° De rétablir les choses en Béarn comme elles étaient en 1616, de maintenir M. de La Force et ses enfants dans leurs charges.

3° De faire délivrer aux Églises, conformément aux promesses faites à Loudun, un état signé des places du Dauphiné pareil à celui de 1598 délivré à Lesdiguières.

4° De suivre les prescriptions de l'édit de Nantes, en ce qui concernait les conseillers du parlement de Paris appartenant à la religion.

5° De répondre aux cahiers non répondus.

6° De pourvoir au paiement et à l'entretien des pasteurs et des garnisons des places de sûreté.

7° De retirer les gens de guerre, qui foulaient le peuple du Béarn, de la Guyenne et du Poitou.

gion avait à triompher de toutes les forces de l'État, et cela au moment où tout tendait à donner à l'État une puissance nouvelle, inconnue aux temps passés. Les Églises réclamaient la liberté, lorsque toutes les libertés étaient à la veille d'expirer ; elles voulaient des villes de sûreté, quand les donjons féodaux allaient être rasés les uns après les autres. Elles prétendaient tenir des sortes d'états et couvrir les provinces d'un réseau de bruyantes assemblées, quand toutes les voix allaient s'humilier et se taire.

Mesures prises par l'assemblée. Ordre général. — L'assemblée de la Rochelle, lasse de vains pourparlers, sachant qu'on armait contre elle de tous côtés, voyant enfin la lutte prochaine et inévitable, organisa la défense avec vigueur. Elle prépara un « ordre et règlement général de milices et de finances pour les Églises réformées de France et souveraineté de Béarn ». La France fut subdivisée en huit départements militaires, auxquels on donna pour chefs le duc de Bouillon, le duc de Rohan, Soubise, le duc de la Trémoille, M. de La Force, le comte de Châtillon, le duc de Lesdiguières. Le duc de Bouillon avait le commandement général partout où il se trouvait (1) : mais il n'était guère qu'un chef nominal ; travaillé de la goutte, peu enclin à sortir des murailles de Sedan, il pouvait servir de négociateur plutôt que de général. La Force, menacé par d'Épernon, était sorti du Béarn sans tenter une lutte inégale ; aussi hésitant dans le conseil que brave l'épée à la main, il n'avait pas armé la milice des *Persans*, et, dès que d'Épernon fut à quelques lieues de Pau, il était parti à cheval avec ses enfants. Lesdiguières, qu'on n'avait pas sans raison surnommé le renard du Dauphiné, et qui deux fois avait député auprès de l'assemblée pour l'incliner à la

(1) Premier département : Normandie, Ile-de-France, Berry, Anjou, Maine, Perche, Touraine (excepté l'Ile-Bouchard). — Chef, le duc de Bouillon.

2e département : Bretagne, l'Ile-Bouchard, Lodunois, Poitou. — Chef, Soubise.

3e département : Angoumois, Saintonge, îles adjacentes. — Chef, la Trémoille.

4e département : basse Guyenne. — Chef, M. de La Force.

5e département : Béarn. — Chef, M. de La Force.

6e département : haut Languedoc et haute Guyenne. — Chef, le duc de Rohan.

7e département : bas Languedoc, Cévennes, Gévaudan, Vivarais. — Chef, Châtillon.

8e département : Dauphiné, Provence, Bourgogne. — Chef, Lesdiguières.

Les provinces qui avaient fort peu d'Églises ne figurent point dans cette division militaire : la Picardie, la Champagne, le Lyonnais, le Nivernais, le Bourbonnais, la Marche et l'Auvergne.

paix, était trop avisé pour risquer de perdre son gouvernement : en fait, il servit de maréchal général dans l'armée royale, et l'assemblée dut le remplacer par Montbrun. La Trémoille ne devait rendre aucun service important. Pour Châtillon, il n'avait point hérité des vertus de son illustre aïeul : court d'esprit, épais, enfoncé dans la matière, sa timidité, son irrésolution le rendaient tout à fait impropre au commandement; il s'opposa en tout et partout aux mesures commandées par l'assemblée; et nous verrons qu'il fut bientôt contraint d'abandonner Montpellier et de se retirer à Aigues-Mortes. Restaient Rohan et son frère Soubise; mais Rohan allait bientôt déployer des qualités militaires de premier ordre, et les armes protestantes ne pouvaient être confiées à une main plus vigoureuse ni plus loyale. L'assemblée de la Rochelle concentra tous les pouvoirs dans ses propres comités; elle décida qu'aucun traité de trêve ou de paix ne pourrait être fait sans son assentiment, qu'elle serait représentée dans le conseil du général en chef par trois de ses membres, que toutes les commissions pour lever les gens d'armes ou les commander seraient revêtues de son nom, qu'elle nommerait le général en chef, les généraux provinciaux, les colonels généraux de l'infanterie et de la cavalerie, le grand maître de l'artillerie, les maréchaux de camp généraux. Il fallait chercher des ressources financières; les revenus de la cause devaient se composer (1) : 1° des deniers royaux provenant des tailles, taillons, criées, aides, gabelles, domaines, décimes et autres impositions tant ordinaires qu'extraordinaires; 2° des revenus des bénéfices ecclésiastiques; 3° du produit des compositions acquittées à la reddition des villes; 4° du sixième du butin et des rançons; 5° des deniers provenant des droits de l'amirauté et perçus pour les congés et passeports.

Tout était prévu et réglé : la levée et l'entretien des troupes, la levée des auxiliaires étrangers, l'organisation financière, le contrôle, la reddition des comptes; l'assemblée s'arrogeait tous les pouvoirs royaux, et si son usurpation s'arrêta d'abord à l'administration de la justice, ce ne fut qu'au début, car à la fin de la guerre elle créa une cour à la Rochelle et s'attribua jusqu'à la paix la nomination des juges. Le sceau apposé sur les commissions de l'assemblée n'en portait pas moins : *pro Christo et rege*,

(1) Anquez. — *Histoire des Assemblées politiques des réformés de France*, p. 317.

et les commissions commençaient ainsi : « Comme ainsy soit qu'estant les dites Églises persécutées par les ennemis de l'Estat et de nostre religion, qui abusent des affections et de la conscience du roi, sous la très humble subjection et obéissance duquel les dites Églises protestent devant Dieu et les hommes vouloir demeurer inviolablement, rencognoissans qu'il nous a esté donné de Dieu pour notre souverain seigneur. » Les historiens ont quelquefois vu dans l'*ordre général* les linéaments d'une constitution républicaine et imaginé que l'assemblée de la Rochelle espérait fonder un État pareil à celui des Provinces-Unies ; assurément l'assemblée usurpait les droits de la souveraineté en créant des généraux et des armées, en levant des impôts, en envoyant des ambassadeurs aux princes étrangers ; mais c'étaient là des mesures de guerre, et la ruine de la monarchie n'en était point l'objet. La Hollande avait cherché l'indépendance politique, l'assemblée de la Rochelle ne chercha que le triomphe de ce qui s'appelait « la cause », et, la cause c'était simplement la liberté du nouveau culte. Les protestants n'étaient pas les premiers, ils ne furent pas les derniers à faire la guerre aux armées royales, au nom même du roi ; ils ne la firent que pour créer un état de choses où, sous la protection d'un seul prince, pussent vivre deux religions.

Rohan se rend à la Rochelle. — Rohan se rendit à la Rochelle avec la Trémoille, au mois d'avril ; la compagnie députa auprès de lui, lui donna lecture du projet d'ordre général (1), et lui annonça qu'il avait été choisi comme chef pour la province du haut Languedoc et de la haute Guyenne. Rohan déclara que, ne trouvant plus aucune sûreté aux ouvertures d'accommodement, il était aux ordres de l'assemblée, et accepta la fonction de chef général qui lui était offerte (procès-verbal de l'assemblée du 31 avril 1621). Il se rendit ensuite au sein de l'assemblée pour renouveler ces assurances. Le président était à ce moment M. de Castelnau, second fils de M. de La Force et gouverneur de Bergerac ; ce dernier, sommé de quitter son gouvernement et menacé par Pouyanne, avait été contraint de sortir du Béarn et s'était réfugié à Bergerac.

Dans toute la France, on courait sus aux protestants ; en Nor-

(1) Le règlement ou ordre général, commencé le 12 avril sur la nouvelle de la prochaine entrée en campagne du roi, ne fut voté que le 10 mai.

mandie, ceux de la religion étaient massacrés dans leurs villages ; le temple de Tours avait été brûlé, et l'incendie avait été suivi du pillage du cimetière réformé ; le temple de Poitiers avait été aussi livré aux flammes; l'Église de Paris était dispersée et ses membres fuyaient en Angleterre, en Allemagne, en Suisse ; les ministres de Bordeaux étaient bannis par le parlement, partout soufflait l'esprit de violence et de persécution. Le vieux Du Plessis continuait à donner aux deux partis d'inutiles conseils : il avait envoyé à la Rochelle un long mémoire contre l'ordre général ; il écrivait au duc d'Épernon (le 1er mai 1621) : « Maintenant on me prie (je parle de Messieurs de la Rochelle) de me déclarer ce que je suis, ou serviteur du roi, ou fils de la religion, auxquelles prières j'ai répondu et pour l'un et pour l'autre, et me suis manifestement déclaré serviteur du roy, sur laquelle déclaration on m'a derechef renvoyé pour derechef me prier de leur conserver le château de Saumur et leur être fidèle pour l'amour de la religion, à quoi je n'ai point voulu entendre, ne m'estant ni séant pour mon devoir ny permis pour la caducité et ay resolu de me retirer et m'esloigner de toutes ces émotions à cette fin de passer le peu de jours qui me restent en repos et patience (1). « A quoi d'Épernon répondait : « Nous sommes trop chenus pour entreprendre ce qu'au temps passé nous eussions pu faire, » et le félicitait sur sa prudence.

Commencement de la guerre : le roi y prend part en personne. — Nous verrons tout à l'heure comment cette prudence fut récompensée. La guerre avait été décidée en conseil à Fontainebleau, le 17 avril 1621, par l'avis de M. le Prince, du cardinal de Retz, de l'archevêque de Sens, deux semaines après que le duc de Luynes eût été, sur le conseil de M. le Prince, revêtu de la charge de connétable. On résolut de rassembler 40,000 hommes de pied et 6,000 chevaux pour marcher contre les rebelles ; des commissions furent données à M. le Prince (2), au duc de Guise, au duc de Mayenne. Le roi résolut de se porter en personne dans le Midi ; on partit pour la guerre comme pour une fête. Les deux reines, avec toute la cour, accompagnèrent le roi pendant le commencement de la campagne. Louis XIII

(1) *Lettre de M. Du Plessis-Mornay, gouverneur de Saulmur, envoyée à M. le duc d'Espernon*, 1621, s. l., in-8°.

(2) M. le Prince avait assisté au Louvre à la cérémonie d'installation du nouveau connétable ; il avait obtenu de Luynes un prêt de 364,000 livres.

quitta Fontainebleau le 28 avril; il traversa Orléans et Blois; le 10 mai, les Suisses faisaient le logis du roi au château de Saumur. Du Plessis alla offrir ses tristes hommages à son souverain. On le reçut froidement, et il apprit bientôt qu'il était déchargé du commandement de la place de Saumur. Cette ville était l'une des places de sûreté les plus importantes des huguenots. Avant de la quitter, le jeune roi alla en pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers, où il reçut la communion. Il avait, avant de quitter Paris, donné tous ses faucons et ses chiens, disant qu'il ne voulait plus chasser les animaux, mais les hommes et les forteresses. Le soldat s'était éveillé dans le fils d'Henri IV, mais un soldat pieux et sombre. Il était suivi du père Joseph, qui prêchait partout contre l'hérésie; lui parlait-on des huguenots, des privilèges que Henri III leur avait donnés et que Henri IV avait confirmés, il disait que Henri III craignait les protestants, que Henri IV les aimait, que pour lui il ne les craignait ni ne les aimait.

Le roi se porta sur Thouars, une ville de sûreté qui était au duc de la Trémoille. Celui-ci ouvrit ses portes, comme avait fait Du Plessis, fit sa soumission et déclara qu'il abandonnait la rébellion rochelloise. Châtellerault, Fontenay-le-Comte, Maillezais ne firent aucune résistance, non plus que Saint-Maixent, qui était au duc de Sully. Le 23 mai, le roi était à Niort; rien ne remuait sur les derrières de l'armée royale; partout on avait désarmé les huguenots, en Normandie, en Beauce, dans le Vendômois et le Dunois.

Saint-Jean d'Angély ferme ses portes à l'armée royale. — Saint-Jean d'Angély, où était Soubise, fut la première ville qui ferma ses portes. Le duc de Rohan y avait mis 3,000 hommes de pied et 300 chevaux, et l'avait bien approvisionnée de poudre, d'armes et vivres; Soubise avait avec lui son ancien gouverneur Hautefontaine, qui avait acquis une grande expérience aux guerres de Hollande. Un siège en règle commença le 3 juin.

Le connétable avait envoyé plusieurs messagers à Rohan et à son frère pour essayer de les ébranler; le dernier était Arnauld, mestre de camp, porteur de lettres du roi. Arnauld n'avait rien obtenu, il s'était mis en rapport avec le comte d'Auriac, maréchal de camp, qui se trouvait à Saint-Julien, et qui le 16 mai fit une entreprise avec 4,000 hommes sur Saint-Jean, où il avait des intelligences. On lui avait promis de lui ouvrir les portes, mais la présence de Rohan

empêcha ce dessein ; celui-ci, après avoir incendié les faubourgs, sortit de la ville le 18 mai, après avoir écrit au connétable qu'il partait sans voir le roi, et que la ville ne fermait ses portes que pour un peu de temps :

Luynes lui répondit de Chizé (à petite distance de Saint-Jean), le 31 mai :

« Monsieur, n'espèrez-vous pas une continuelle persécution de ceux qui vous aiment et de ceux qui vous touchent de près puisque Dieu vous doit continuellement persécuter, vos actions particulières l'obligeant à cela. Pensez-vous que bien que je ne sois des plus proches que je laisse de vous représenter sans relache votre perte, celle de votre frère et de votre maison : je ne veux me servir que de deux considérations pour vous arracher les larmes, ou vous serez dénaturé. La première vous deshonnore en exposant votre frère au péril qui vous est préparé, vous avez la querelle, vous voulez qu'il la venge, c'est votre bien qu'on attaque, vous voulez qu'il le défende ; à moins d'un crime capital il ne peut contester votre place et vous le jetez comme un enfant perdu dans le précipice d'où, sans miracle, il ne peut échapper... La seconde considération n'est pas moindre puisqu'elle touche et au sang et à la maison, savez-vous bien que la place est prenable et qu'étant prinse, il n'y a point de salut pour ceux qui l'auront contestée contre leur roi. Voulez-vous voir votre frère dans ce danger et n'y remédier pas (1)? »

Rohan n'était pas homme à s'émouvoir de telles objurgations. Luynes lui écrivit encore du camp de Saint-Jean d'Angély et lui envoya le baron de Saint-Angel. Dans la réponse faite par Rohan aux instructions données à Saint-Angel, on lit : « En toutes les guerres qui se sont faites contre ceux de la religion, ils étaient déclarés criminels comme maintenant, on n'a laissé pour cela de traiter avec eux, tous nos Edictz ne se sont obtenus que par cette voye et ne se peuvent maintenir que par icelle (2). »

Les armes semblaient à Rohan la meilleure, la seule défense du droit et ce n'était pas Luynes qui pouvait l'empêcher de faire ce qu'avaient fait avant lui Condé, Coligni, tous ceux qui avaient acheté la liberté de conscience de leur sang.

(1) Bibl. nat. f. fr. 4102.
(2) Bibl. nat. f. fr. 4102.

Rohan se rend à Montauban. — Il se rendit à la Rochelle en quittant Saint-Jean ; il y mit 1,000 hommes de pied et nombre de gentilshommes, puis entra en Guyenne. Il se rendit, par Bergerac, Sainte-Foy, Clairac, Tonneins, à Nérac, où il fut reçu comme un roi ; il rassembla le peuple avec les ministres, fit prêter le serment d'union, et rompit la chambre de justice (3 juin) ; il fit sortir les conseillers et le président catholiques romains, en les faisant accompagner d'un de ses gentilshommes.

En rentrant à Tonneins avec M. de La Force et ses enfants, il tomba dans une embuscade. Les gardes de La Force firent si bonne contenance que les assaillants furent repoussés, et la petite troupe put continuer sa route. Rohan, laissant La Force dans la basse Guyenne, se rendit à Montauban par un grand détour pour éviter le maréchal de Thémines. Il arriva dans cette ville le 18 juillet.

Siège de Saint-Jean d'Angély. — Les nouvelles qu'il y apprit étaient mauvaises : le coup le plus rude fut la prise de Saint-Jean d'Angély. Le siège avait mal commencé pourtant pour l'armée royale : Luynes, le nouveau connétable, était mal obéi, Lesdiguières était sans pouvoir. M. de Rosny, qui commandait l'artillerie, étant suspect, on le remplaça par Cadenet, le frère de Luynes, devenu duc de Chaulnes. La ville fut bientôt battue par trente-huit canons : le brave Hautefontaine, qui conduisait la défense, fut tué dès les premières attaques (1). Pendant trois semaines, la ville résista : le plomb, l'étain, la vaisselle d'argent servirent à faire des balles ; le pain finit par manquer. Sous les yeux du roi, les catholiques livrèrent des assauts furieux ; à la dernière attaque, le vieux duc d'Épernon monta à la brèche, la pique à la main, soutenu par ses fils.

Soubise obtint pour la garnison une capitulation très honorable (23 juin). Ses régiments défilèrent devant le roi, le mousquet à l'épaule, les piques droites, sans tambours, les enseignes ployées et les mèches éteintes. Les soldats firent genou en terre devant le souverain, on leur permit de retourner dans leurs villages avec armes et bagages. Soubise était sorti de la ville à cheval et en armes, derrière les régiments ; arrivé devant Louis XIII, il s'agenouilla,

(1) Hautefontaine fut très regretté de Rohan. Leur familiarité était assez grande pour que Hautefontaine osât un jour lui faire quelques remarques sur les légèretés de la duchesse de Rohan et sur le bruit qui s'en faisait; Rohan l'arrêta dès les premières paroles et ne lui permit pas de continuer.

et s'obligea, comme il était dit dans la capitulation, à ne pas reprendre les armes. Le roi le reçut gracieusement et ne lui fit point de reproches. Le duc d'Épernon occupa la ville, où les soldats s'accordèrent une heure de pillage. Le roi n'y entra point en personne, il ordonna le rasement des murs et des fortifications et abolit tous les privilèges de l'hôtel de ville (lettres patentes données à Cognac en juillet 1621). La prise de Saint-Jean d'Angély jeta partout l'épouvante.

Opérations de Condé. — Pendant que l'armée royale réduisait Saint-Jean d'Angély, le prince de Condé opérait en Berri et le long de la Loire. Son ardeur contre les réformés était extrême ; il mit garnison dans Argentan, leur unique place en Berri, puis se porta sur Sancerre, où s'était réfugiée la garnison de Gergeau, chassée par le comte de Saint-Paul (Gergeau était une place de sûreté garantie par les édits). Sancerre avait vaillamment soutenu un siège en 1573, mais ses habitants étaient devenus d'humeur plus accommodante. « Sans qu'une amorce fût brûlée, six sacs de mille livres mirent à Condé dans les mains les clefs de la ville (29 mai 1621) (1). » Pour satisfaire ses animosités personnelles, Condé était allé ensuite assiéger le château de Sully, accompagné, à la surprise des catholiques eux-mêmes, par le marquis de Rosny, nouvellement converti, qui disait mieux aimer voir le château de son père rasé que servant d'asile aux ennemis du roi. Le château se rendit de suite, et M. le Prince put s'en retourner à Bourges (2).

Opérations militaires en Guyenne. La Force et le parti royaliste. — La Force était impuissant à maintenir son autorité. Nous l'avons vu entrer avec Rohan dans Nérac, mais il ne put empêcher le duc de Mayenne d'en venir faire le siège avec Thémines et toute la noblesse catholique de Guyenne. Pour le divertir du siège, il avait surpris la ville de Caumont et assiégé le château ; Mayenne avait assez de monde pour continuer le siège de Nérac et pour

(1) *Hist. des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. III, p. 153. Voir aussi : *la Prise de la ville et chasteau de Sancerre, Par Monseigneur le Prince de Condé le Samedy 29 May* 1621, *avec les articles accordez par Mondit Seigneur le Prince aux Habitants de ladite ville.* A Lyon pour François Yvrad. 1621.

(2) *La victoïre remportée par M. le Prince de Condé au bloquement de la ville et du château de Sully.* Rouen, 1621. — Voir aussi : *Lettre de M. le Marquis de Rosny pour réponse à celle de Monsieur le Duc de Sully son père sur le subjet de sa conversion.* Tours, chez Jean Oudot. 1621.

détacher des troupes qui reprirent Caumont. La Force qui était de l'autre côté de la Garonne, ne put secourir la place, faute de bateaux. Après des combats acharnés, Nérac fut réduit le 9 juillet.

Pons se rendait au roi au moment où il projetait d'en faire le siège ; de Boisse-Pardaillan remettait en son obéissance les places de Sainte-Foy et de Montheurt, dont il était gouverneur ; la prise de Nérac avait été suivie de celle de Lectoure, de Leyrac, du Mas-de-Verdun, de Mauvesin, d'Ile-en-Jourdain. Les gouverneurs ouvraient leurs portes au duc de Mayenne en basse Guyenne, à Tournon, Montflanquin, Tonneins, Puymirol. « De toute cette grande province, rien, dit Rohan (1), ne fit mine de résister que Clérac, qui était bien fortifié et bien muny, et avait trois mille hommes de guerre, y compris les habitans. »

L'arrivée du roi rendait partout confiance et courage aux catholiques : nombre de gentilshommes et de seigneurs de la religion réformée quittaient les armes et protestaient de leur fidélité ; Favas, le député général, ordonnait à son fils de livrer au roi deux places de sureté, Casteljaloux et Castets. Ce qui arriva dans Bergerac montre bien quel était l'état des esprits. La Force y était entré avec une forte troupe et forçait les habitants à travailler jour et nuit aux fortifications. « Cependant le baillif de Bergerac avec les autres fait sa brigue et fait en sorte qu'il assemble environ une quarantaine des principaux bourgeois... Ils reviennent au logis du sieur de La Force étant déjà nuit, lui disent sans marchander qu'ils étaient résolus de mander au roi que si leurs portes n'étaient pas assez larges pour lui faire entrée, qu'ils romperaient leurs murailles et que c'est la volonté générale de tous les principaux habitans, qu'ils le supplient donc de ne le trouver mauvais et que pour cet effet ils avaient nommé des députés pour aller trouver Sa Majesté et protester de leur obéissance et que même déjà ils avaient fait partir (2). » La Force, souffrant d'un érésipèle à la jambe, était au lit ; il remontra en vain aux bourgeois qu'il aurait cent fois pu faire sa paix particulière, qu'il avait tout abandonné pour se rendre au milieu d'eux, qu'il était prêt à tout risquer pour les défendre. Ils ne voulurent point se départir de leur résolution. Il

(1) *Mém. de Rohan*, p. 95.

(2) *Mém. du marquis de Castelnau*, dans les *Mém. de La Force*, t. IV, p. 147.

monta alors à cheval et conféra avec ses enfants et ses amis ; il n'avait pas assez de gens de guerre pour soutenir un siège contre le gré des habitants (1). Il ne trouva même pas à emprunter un peu d'argent contre sa vaisselle d'argent et ses pierreries ; il partit, avec les femmes de sa famille, ses fils et quelques domestiques ; il se sépara des femmes à quelque distance de Bergerac et prit le chemin de Caussade, où il croyait trouver son gendre d'Orval (2), mais celui-ci était à ce moment à Castres avec Rohan. Détesté des catholiques, il était suspect aux protestants, qui l'accusaient d'avoir trop tôt abandonné le Béarn, et il entra dans Montauban sans en faire rien savoir, craignant que les consuls ne voulussent lui fermer les portes. Quand on le sut arrivé, le peuple parla de le jeter à la rivière comme un traître, et pendant les premiers jours il eut besoin de la protection des consuls et des pasteurs Béraud et Chamier.

Rohan devient l'âme de la résistance. — Le duc de Rohan s'attachait d'autant plus à une cause que cette cause semblait plus désespérée. Le spectacle des défections, des trahisons ne faisait qu'exalter son orgueil. Nous l'avons vu, dans ses premiers rapports avec l'assemblée de la Rochelle, froid, embarrassé, hésitant ; après le siège de Saint-Jean, il n'est plus le même. Les dates ont ici leur importance : le 3 juillet, l'assemblée de la Rochelle reçoit encore un de ses agents, Desilles-Maisons, porteur de paroles pacifiques. Il persiste à se joindre, à l'hôtel de ville de la Rochelle, à la Trémoille, à Lesdiguières pour recommander à l'assemblée au moins la suspension de ses délibérations. Puis nous le voyons changer de langage, s'endurcir dans l'idée de la résistance. Que se passe-t-il dans son esprit? Il n'a point d'illusions, il voit que tout cède ou va céder, il sait que Pardaillan prépare sa soumission par haine de La Force, que Favas, bien que siégeant dans l'assemblée, médite la sienne, qu'au nord de la Loire les protestants sont désarmés, que le haut Languedoc ne veut point bouger, que Châtillon se refuse à agir : il s'entête pourtant ; il ne veut pas être traité comme Du Plessis ; il n'abandonnera pas la cause pour laquelle son frère Soubise

(1) « Vous saurez que M. de La Force a été chassé de Bergerac par le moyen de ceux que j'avois gagnés dans la place. » (Lettre de Luynes au duc de Montbazon. Saint-Émilion, 10 juillet 1621. — *Le Connétable de Luynes*, par Berthold Zeller, p. 82.)

(2) François de Béthune épousa en 1620 Jacqueline de Caumont La Force ; il abjura en 1623. Il mourut en 1678, duc de Béthune.

a lutté à Saint-Jean. Il a engagé sa parole à l'assemblée de la Rochelle : celle-ci lui avait décerné le commandement suprême, en réservant seulement qu'il l'exercerait en l'absence du duc de Bouillon, par une marque de déférence pour ce seigneur dont les grandes alliances pouvaient être utiles à la cause.

Le roi devant Clairac. — Le roi n'avançait qu'assez lentement : le 5 juillet, il avait reçu à Cognac les envoyés de M. de la Trémoille, qui cherchait encore à s'entremettre entre la couronne et l'assemblée ; à Saint-Émilion, il reçut un envoyé de Boisse-Pardaillan qui lui donna les assurances de ses places.

Clairac seule fermait ses portes, ayant reçu les garnisons sorties de diverses villes et les secours de Montauban. Le roi se rendit à Tonneins avec son conseil et fit passer la Garonne à l'armée pour commencer l'investissement. La place fut reconnue par le maréchal de Lesdiguières, et le roi commanda à M. de Schomberg de faire la charge de grand maître de l'artillerie en l'absence du marquis de Rosny. « La reine régnante vint à Tonneins et eut le plaisir avec toute la cour de voir de dessus une colline tirer en un seul jour contre Clérac neuf mille coups de canon en batterie. La ville, après s'être bien défendue pendant douze jours, se rendit le 5 août, et l'on croit que l'on y aurait trouvé les clefs de plusieurs autres et même de Montauban si la capitulation avait été religieusement observée. Mais M. de Luynes souffrit devant ses yeux qu'on la violât, sans en faire la justice que méritait une si mauvaise action, ce qui fit résoudre les autres places à tenir jusqu'à l'extrémité (1). » On exécuta cinq des principaux habitants « entre autres, dit Castelnau dans ses *Mémoires,* Lafargue, procureur en la chambre de l'édit de Nérac, et son fils, qui était ministre, gentil personnage et tous deux hommes de bien ». De Clairac le roi se porta à Agen, où il reçut la visite de Sully, qui arrivait de Montauban ; le vieux ministre d'Henri IV se jeta aux pieds du roi, mais n'en put rien obtenir, et retourna à Montauban pour incliner les protestants à la soumission.

Sully. — Sully n'avait cessé, depuis la réunion de l'assemblée, de poursuivre son gendre de ses remontrances ; il dénonçait dans ses lettres les « téméraires impertinences d'une assemblée composée de

(1) *Mémoires de Messire Robert Arnaud d'Andilly,* Hambourg, 1734, p. 152.

gens sans expérience ni intelligence de milice ny d'affaires » ; il l'avait en vain supplié de se retirer « de ce labyrinthe avec quelques reliques d'honneur et modération de misères et calamités ». Il opposait le spectacle de la belle armée royale à celui des gens de Montauban, timides, divisés, insolents dans leur faiblesse, et voulant « bouter contre eux le ciel et la terre ». Il remontrait à Rohan combien il était dangereux de se fier aux promesses des peuples et « combien ils sont insolents en prospérité, abbatus en adversité, lasches et desloyaux envers ceux qui hasardent leurs vies pour les secourir. » (18 juillet, de Cadenac.)

Paroles désormais vaines! Les lettres de Sully allaient chercher Rohan à Castres, à Milhau, partout où il essayait d'organiser la résistance. Dans une de ses lettres (écrite au camp devant Montauban le 22 août), Sully se plaint qu'il l'ait de tout temps et en toutes occasions trouvé dans des opinions contraires aux siennes. Voici la réponse, datée du 27 août, de Milhau :

« Je n'ai jamais douté de vostre bon naturel envers moy ni ignoré vostre prudence et prévoyance es affaires du monde... Vous me remontrez les grandes forces qui nous attaquent et les faiblesses qui sont parmy nous pour nous en garantir ; c'est chose que je confesse librement. Aussi n'est-ce de gaîté de cœur que je me suis embarqué, vous le savez, Monsieur. Je vois qu'on se sert de cent moyens pour aigrir Sa Majesté contre nous lesquels sont puissants en un prince doué de piété et de courage, assavoir la conscience et la jalousie de son authorité, pour la première je ne suis théologien pour en discourir, mais say bien qu'on fait à coups d'espée plus d'athéistes que de catholiques romains et que l'authorité royale est plus blessée en trois mois de guerre civile qu'en cinquante ans de paix ou de guerre étrangère (1). » Il demande à Sully de s'entremettre, non pour une paix séparée, mais pour une paix générale, « car c'est tout le corps et non un membre qu'il faut guérir ». Pour lui, il est décidé à secourir Montauban pour obtenir cette paix, car il « avoit rencontré des peuples qui se jetteront à toutes sortes de désespoirs plus tost que de voir les murailles de leurs villes rasées et leurs libertés opprimées et lesquels se portent à ce secours avec une ardeur incroyable. Dieu veuille mettre au cœur du roy de donner la paix à ses peuples, pour à quoy

(1) Bibl. nat., f. fr. 4102.

contribuer, j'offre non seulement de m'y employer, mais me soumets en particulier à tout ce que Sa Majesté me voudra ordonner, fût-ce de *quitter le royaume* pour le temps qu'elle me prescrira pourveu que ce soit avec l'honneur de ses bonnes grâces. »

Nous voyons apparaître ici pour la première fois cette idée de l'exil volontaire, du sacrifice de sa personne à son parti, qui ne quitta plus l'esprit de Rohan et qu'il devait plus tard mettre à exécution ; pensée bien digne de son esprit généreux, et qui lui fait une place à part dans un monde dévoré d'ambitions hautes ou mesquines. Rohan rêvait déjà de devenir une victime expiatoire et d'acheter par le renoncement à sa patrie le droit pour ses coreligionnaires d'y vivre en paix et sous la protection royale.

Siège de Montauban. — Pour être cette victime de choix, il fallait se rendre redoutable ; et, une fois l'épée à la main, Rohan était décidé à faire la guerre plus vigoureusement que les seigneurs ne l'avaient faite durant les précédentes années.

Il n'avait pas été long à voir que tout l'effort de l'armée royale se porterait sur Montauban ; il releva le courage des habitants, les divisa en trente bataillons, commandés par des officiers bien choisis, les soumit à la discipline et les exerça aux armes. Il éleva de nouveaux retranchements, qu'il dessina lui-même, car il était habile ingénieur autant que capitaine ; il prépara la ville à un long siège, et l'approvisionna pour plusieurs mois (1).

Il avait confirmé dans le gouvernement de la place son beau-frère, le comte d'Orval, que Sully avait en vain essayé d'arracher à ceux qui voulaient « manger de la guerre », et il avait donné à d'Orval, comme maréchal de camp, Mazères, un officier éprouvé. Après avoir mis lui-même Montauban en état de défense, Rohan partit pour Castres, escorté par le comte d'Orval. Il passa le Tarn à gué, sans être arrêté par une petite troupe qui lui disputa le passage, et arriva à Castres le 13 juillet. D'Orval à son retour fut attaqué près de Sept-Fonts, et ne put se dégager qu'après un furieux combat. Il trouva dans Montauban la Force, qui venait de s'y jeter, et ne fit plus rien que par ses conseils.

Après la prise de Clairac, le roi fit commencer l'investissement

(1) On a aux archives de Montauban (papiers Valada) l'ordonnance du duc de Rohan enjoignant aux consuls de Montauban de faire transporter dans la ville tous les blés,

de Montauban (1) par le duc de Mayenne et par le maréchal de Thémines. Il arriva lui-même au camp le 21 août. L'armée royale fut disposée en trois quartiers : la ville est sur le penchant d'une colline au bas de laquelle coule la rivière du Tarn ; du côté de Toulouse, Henri IV avait fait construire une ville neuve avec des fortifications, qui fut nommée Ville-Bourbon. Le quartier de Ville-Bourbon fut assigné au duc de Mayenne, assisté du maréchal de Thémines et renforcé d'un secours de 4,000 hommes, envoyé par les Toulousains, de tout temps ennemis de ceux de Montauban. Le roi s'était établi au château de Picquecoc et y dominait le quartier du connétable au levant de la ville, où étaient le prince de Joinville et Bassompierre avec les régiments d'Estissac, Champagne et Normandie. Le troisième quartier, au ponant de la ville, était celui du duc de Lesdiguières, qui avait avec lui le maréchal de Saint-Géran avec le régiment des gardes et trois autres régiments.

Le duc d'Angoulême (2), colonel général de la cavalerie. avait pour mission d'intercepter le secours promis par Rohan ; il avait les compagnies d'ordonnance et un peu d'infanterie.

Cette belle armée, dont le chiffre s'éleva bientôt, quand tous les renforts furent arrivés, au delà de 20.000 hommes, était pleine d'ardeur et de confiance. Chacun voulait se distinguer sous l'œil du roi. Depuis le commencement de la campagne, on l'avait toujours vu au milieu de ses troupes ; le sang d'Henri IV avait parlé : il était heureux, le voile de sa mélancolie habituelle s'était dissipé : « Il a, écrivait l'ambassadeur vénitien, des attentions non seulement pour les capitaines, mais pour les simples soldats ; il paraît souvent tout armé, et l'épée ne quitte point son côté. Quand il n'est pas revêtu de ses armes, il s'en va tout privément en habit de simple sol-

les vins, le foin, la paille, et d'y amener tous les bestiaux qui se trouvent dans un rayon de deux lieues autour de Montauban. ainsi que de démolir toutes les maisons situées à une portée de canon de la ville. (26 juin 1621.)

(1) *Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont passées à Montauban*, Leyden, Godefroy Basson, 1722. — Ce journal du siège a une dédicace adressée à Monseigneur le Duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, comte de Porhouet, signée H. I. D.

(2) Fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet. Le parlement avait cassé la donation des comtés d'Auvergne et du Lauraguais, qui lui avait été faite par Catherine de Médicis. Louis XIII lui avait donné en 1619 le duché d'Angoulême. Nous l'avons déjà vu au siège de Soissons, sous le nom de comte d'Auvergne, p. 77.

dat. Il dit qu'il se trouve sur le chemin de devenir véritablement roi de France (1). »

Secours de Montauban. — Les opérations régulières du siège commencèrent le 21 août; la chute de Montauban paraissait certaine, si Rohan ne parvenait pas à secourir la ville. Il n'avait pas perdu un jour : arrivé à Castres, il commença par établir fortement son autorité ; il fit arrêter et mettre en jugement trois personnes, comme coupables de trahison. Le peuple voulait les pendre, il les fit simplement bannir de la ville (2).

Quand l'assemblée de la Rochelle avait divisé la France protestante en huit départements militaires, elle avait donné au comte de Châtillon le commandement du 7e, comprenant le bas Languedoc, les Cévennes, le Gévaudan, le Vivarais. Elle ne pouvait faire moins pour le descendant de Coligny. « Il n'y avait personne, dit Tallemant des Réaux, si considérable que lui. Il avait toute la faveur de son père et de son aïeul : en un rien, il pouvait mettre quatre mille gentilshommes à cheval. Il tenait Aigues-Mortes. » Mais Châtillon n'avait rien fait pour arrêter l'armée royale. Sa mollesse exaspérait l'assemblée.

Rohan se rendit à Milhau pour faire des levées dans les Cévennes et dans le bas Languedoc; malgré les résistances de Châtillon, qui se plaignait qu'il fût entré dans son département militaire, il tira 4,000 hommes de ces provinces, en leva 1,000 de son propre argent et fit mettre sur pied, par Malauze et Sainte-Rome, ses lieutenants, les forces de l'Albigeois, du Rouergue, du comté de Foix et du Lauraguais.

Quand les troupes royales furent arrivées devant Montauban, il donna ordre à Malauze de préparer un secours et de l'attendre; celui-ci se laissa emporter par son zèle imprudent, et, sans attendre Rohan, il alla se heurter aux troupes du duc d'Angoulême, se laissa enfermer dans une bicoque et contraindre à une capitulation. Toutes les forces de l'Albigeois, du Lauraguais, toute la

(1) Amb. vénit. Dép. nº 74. 27 juillet 1621.

(2) Voir dans f. f. 4102 (Bibl. nat.) : *l'Entreprise découverte sur Castres.* — Un secrétaire du roi, Lager, avait correspondu, pour obtenir la livraison de Castres, avec son frère Pierre de Lager, juge dans cette ville, Denis Mattret, avocat et consul, et Jacques de Fos, douzième consul. Le 10 mai 1622, des lettres patentes du roi, données à Béziers, rétablirent Mattret dans sa charge consulaire.

noblesse de ces provinces se trouvèrent perdues pour la campagne. Ce désastre livra tout le haut Languedoc au duc d'Angoulême. Cependant le siège de Montauban avançait lentement ; le courage était égal des deux parts ; les assiégés faisaient de continuelles sorties ; les attaques étaient furieuses. On se souvint longtemps dans l'armée du roi de celles de Ville-Bourbon, commandées par Mayenne, qui coûtèrent la vie à un grand nombre de gens de qualité. La Force et ses enfants, Saint-André de Montbrun, le premier consul Dupuy (1), le ministre Chamier, avaient exalté l'héroïsme des défenseurs. Le 16 septembre, le duc de Mayenne dressait une batterie contre Ville-Bourbon, en compagnie du duc de Guise, quand une balle vint le frapper dans l'œil gauche ; il tomba mort du coup et fut porté à Picquecoc. Mayenne était adoré des troupes et du peuple ; au bruit de sa mort, la populace parisienne, toujours animée des passions de la Ligue, alla brûler le temple de Charenton et massacrer ceux de la religion qui s'y trouvaient. Devant Montauban, l'armée perdit courage, elle s'épuisait depuis six semaines en luttes inutiles.

C'est à ce moment même que Rohan réussit à secourir la place. Il donna le commandement d'une troupe de secours, formée de 1,200 hommes, au valeureux Beaufort, gouverneur de Saint-Antonin. Lui-même se porta ostensiblement, avec quarante enseignes et de la cavalerie, dans la direction du Lauraguais et trompa ainsi le duc d'Angoulême.

Beaufort partit le 27 septembre de Saint-Antonin, en prenant les chemins les plus couverts. Il escarmoucha avec les chevau-légers du roi ; le 28 septembre, il rencontra le régiment de Normandie et divisa son monde en trois détachements. L'un d'eux fut entièrement défait ; un autre, prenant dans une autre direction, fut décimé par Bassompierre et les Suisses. Beaufort commandait en personne le troisième ; il tomba sur les gendarmes de Monsieur et, dans la lutte, fut fait prisonnier. Sept cents hommes, échappant à toutes ces attaques, réussirent à entrer dans la place avec quelques munitions ; leur arrivée sembla le salut et surexcita l'ardeur de la garnison.

(1) Jacques Dupuy, avocat en la cour du sénéchal du Quercy en 1611, assesseur et commissaire examinateur du Quercy en 1611, bon administrateur, devint l'ami, le conseil et le mandataire de Rohan.

Rohan aimait à rendre justice à ses lieutenants. Il observe, dans ses *Mémoires*, « que le secours qui estoit tous des gens de pied fit dix-huit lieues presque toujours en pays ennemi, passa deux rivières à gué, et traversa au milieu de deux armées royales qui l'attendoient pour le défaire ».

Dans le camp royal, on était très découragé ; depuis quelque temps déjà Luynes songeait à traiter : une entrevue avait été ménagée d'abord entre La Force, son fils Castelnau et Bassompierre. La Force avait déclaré qu'il ne ferait rien sans l'avis de Rohan. En vain on le menaça de la confiscation de ses biens, de la démolition de sa maison de La Force : « Quoi, dit-il, cela n'a-t-il pas encore été fait? Hé! ce ne sont que des pierres et des murailles (1). » Il fut convenu qu'on enverrait à Castres une députation à M. de Rohan ; les députés désignés furent Castelnau, le premier consul Dupuy, Desplans et quelques autres. Le roi promit des passeports.

Castelnau sortit avec l'écharpe blanche et refusa de l'ôter en traversant les quartiers des royaux. Les députés se rendirent à Castres et l'on y prépara des articles de paix. Mais Castelnau et Dupuy à leur retour ne purent les faire accepter des Montalbanais. Le peuple, assemblé dans le temple, à qui il fallait rendre compte de tout, ne voulut pas consentir à deux articles du traité : à une demande de pardon, à l'engagement de recevoir celui qu'il plairait au roi de nommer pour entrer dans la ville. Ce peuple fier et violent, se sentant déjà à demi délivré du siège, ne voulut point s'assurer les avantages que lui donnait le traité par la simple reconnaissance de l'autorité royale. Comme il arrive toujours dans les assemblées populaires, « la grande voix l'emporta ». (Castelnau.)

Au moment où les députés de Montauban s'abouchaient avec Rohan, celui-ci se préparait à faire le secours ; il avait appris d'eux qu'ils avaient encore des vivres, qu'ils ne manquaient que d'hommes : avec un renfort de douze cents hommes, ils s'engageaient à prolonger la défense pendant tout l'hiver. Il promit de les secourir dans un délai de huit jours. Deux de ses agents, Calonges et des Isles, avaient accompagné à leur retour les députés de Montauban. Après que Montauban fut secouru, le connétable se servit de ces agents pour convier Rohan à une entrevue.

(1) *Mémoires de La Force*, t. IV, p. 276.

Entrevue avec Luynes. — Elle eut lieu à Regniès, à une lieue de Montauban (8 octobre 1621). « Vous avez secouru Montauban, à la face de votre roy, dit le connétable, ce vous est une grande gloire ; mais vous n'en devez abuser. » Il lui offrit ce qu'il voudrait pour lui-même et lui montra que les réformés n'avaient rien à attendre d'Allemagne ou d'Angleterre. « Pour M. le Prince, je le retirerai toujours pour une somme d'argent. » Rohan devait choisir entre une paix séparée qui agrandirait sa maison ou une lutte sans espoir où il se verrait bientôt abandonné de tous.

Sa réponse fut à la fois modeste et hautaine : « Je considère, dit-il, le péril auquel je me trouve ; mais je vous prie aussy de regarder le vostre. Vous êtes haï universellement, pour ce que vous possédez seul ce qu'un chacun désire. » La ruine de la religion n'était pas si prochaine ; « toutes les guerres contre ceux de la religion ont souvent commencé avec de grands désadvantages pour eux ; mais l'inquiétude de l'esprit français, le mescontentement de ceux qui ne gouvernent pas, et les estrangers les ont souvent remis. » Il conseilla à Luynes la modération dans le succès : « Songez que vous avez moissonnez tout ce que les promesses meslées de menaces vous pouvoient acquérir et que ce qui reste combat pour la religion qu'il croit. Pour mon particulier, je me suis imaginé la perte de mes biens et de mes charges, et si vous en avez retardé l'effet à cause de notre alliance, je vous en ay de l'obligation ; mais je suis tout préparé à souffrir puisque cela est résolu, l'ayant promis solennellement et ma conscience me l'ordonnant ainsi de n'entendre qu'à une paix générale (1). » Quand chacun ne songe qu'à faire sa paix séparée, Rohan ne pense qu'à une paix générale ; il oublie ses intérêts propres, il veut seulement assurer la liberté des Églises. Rien ne peut le tenter : il n'écoute que la voix de sa conscience. Si l'on songe à l'état désespéré de ses affaires, à la défection universelle, on trouvera que, dédaignant les offres qu'on ne faisait qu'à sa personne et voulant stipuler pour son parti, il se montra véritablement grand. On ne peut le blâmer d'avoir refusé de faire sa paix séparée en abandonnant ceux qui s'étaient confiés à lui.

Levée du siège et mort de Luynes. — L'armée royale avait perdu

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 103 et suivantes.

8,000 hommes ; elle fondait, pour ainsi dire, de jour en jour par les maladies et les désertions (1).

Le 18 novembre, le connétable levait le siège de Montauban ; il écrivait le même jour au duc de Montbazon (2) : « Monsieur, je vous avois assuré que je serois le dernier au siège de Montauban. Je n'y ai pas failli, parce que j'ai fait ce matin la retraite et fait la revue par mesme moyen de nos misérables troupes, lesquelles les maladies et les longueurs du siège avoient rendues telles. »

Qu'allait-il faire du jeune roi, qu'il avait cru mener à la victoire et qui n'avait consenti qu'en pleurant, et sur les conseils de Bassompierre, à tourner le dos à Montpellier ? Il l'amusa à des sièges. Montheurt, rendu par M. de Pardaillan, avait été laissé aux mains du fils de ce gentilhomme, le marquis de Mirambeau ; après la levée du siège de Montauban, Montheurt se déclara contre le roi ; Pardaillan y courut, et en chassa son fils. Il était en chemin pour Sainte-Foy, qui s'était aussi déclaré pour les rebelles, mais il fut tué en chemin dans une hôtellerie. Montheurt retourna de suite à la rébellion : on en commença l'attaque, et la ville, qui capitula le 12 décembre, fut entièrement brûlée. Deux jours après, Luynes, miné de la fièvre, mourut à Aiguillon, près de Montheurt (3).

(1) On jugera bien du découragement qui y régnait par cette lettre qu'écrivait le connétable à M. le Prince, pour se défendre contre ses critiques. « M'accuser d'imprudence, sans savoir pourquoy j'avois veu M. de Rohan ! M'accuser d'imprévoyance, sans considérer en quelle nécessité nous pouvions estre ! Vous présuposés qu'après la prinse de Montauban il faut faire merveille ! Si vos conseils pouvoient nous en faire ouvrir les portes, ils nous seroient beaucoup plus profitables. Si nos résolutions, nos soins, nos prévoiances, nos veilles et nos courages n'ont peu prévaloir contre le ciel, la peste, le pourpre, le flus de sang, les tranchées, cent maladies toutes contagieuses, une armée de quarante-cinq mille hommes réduite à cinq ou six mille, sans mareschaux de France, sans mareschaux de camp, sans aides de camp, sans capitaines, lieutenans, ny enseignes, sans de six-vingt officiers de l'artillerie en avoir dis de reste, sans prévos, ni archers pour la discipline militaire, sans ingénieurs, ni conducteurs de travaux, et les deux tiers de ce qui reste dans la perfidie et l'autre tiers dans l'ennuy et dans l'extresme lassitude, accablé de plaies et de froideur, et la plupart du temps n'avoir pas de pain à cause de la maladie des vivres ; pouvons-nous avecq cet misère faire les merveilles que vous nous proposez ? (Le 31 octobre.) *Histoire des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. III, p. 159.

(2) Il ne fut guère plaint du roi, dit Bassompierre ; sa mort ne fit aucun bruit et il tomba de suite dans l'oubli. « Pendant qu'il estoit malade, à peine y avoit-il un de ses gens qui voulust demeurer dans sa chambre ; et tandis qu'on le portoit pour estre enterré, au lieu de prestres qui priassent pour luy, je vis de ses valets jouer au piquet sur son cercueil. » (Fontenay-Mareuil, t. I, p. 527.)

(3) La prise de Montheurt fut accompagnée de telles cruautés, que Nîmes usa de repré-

Tout changeait de nouveau de face; le favori mort, chacun voulut prendre la place vacante; M. le Prince alla rejoindre près d'Angoulême le roi, qui s'en retournait à Paris. Il était tout feu contre les réformés, comprenant bien que le roi ne pouvait pardonner l'affront fait à ses armes. Au moment même où Montauban allait triompher du roi de France, le roi Jacques d'Angleterre se déclarait contre les rebelles français (14 décembre 1621). Rohan ne s'en émut pas et se prépara à continuer la guerre (1).

La fin de cette année 1621 fut pour lui l'heure du triomphe. Il avait soutenu le courage de Montauban, la seconde capitale protestante; il avait trouvé dans les Cévennes une place d'armes et une sorte de camp retranché où il pouvait braver toutes les forces du royaume. Son jeune roi reculait devant lui. Luynes était mort; il n'y avait plus de favori : la reine mère ne pouvait plus rien, Condé n'avait pas de crédit : il semblait qu'il n'y eût plus de gouvernement. Mais la royauté humiliée avait des complices dont la puissance allait bientôt apparaître; non seulement toutes les forces de l'Église catholique conspiraient pour le jeune roi, qui n'aimait que les camps et les autels; la cause royale allait trouver des auxiliaires puissants dans les discordes des Églises, dans celles des villes et dans les trahisons des grands (2). Rohan avait pu mesurer dans cette première lutte toutes les difficultés de la tâche qu'il s'était assignée. Il avait appris, ce qu'il aimait souvent à dire depuis, que « l'on ne peut mettre l'esprit de l'homme à une plus rude épreuve que de luy donner à gouverner des peuples rebelles, et que les guerres civiles ont le malheur de rendre la condition des chefs égale à celle de leurs partisans ». Pouvait-il se dissimuler que les humiliations de la monarchie ne profiteraient point dans l'avenir à la cause de la réforme? Pouvait-il croire qu'un jeune roi d'âme guerrière

sailles : on y saccagea toutes les églises catholiques; dans tous les diocèses de Nîmes, d'Uzès et de Montpellier, on brûla des chapelles et des églises.

(1) Le 18 juillet, le roi d'Angleterre avait écrit à Rohan pour l'exhorter à la paix. (Bibl. nat., f. f. 4102.) C'est après avoir reçu cette lettre que Rohan s'était abouché avec Luynes.

(2) Châtillon, soupçonné d'entretenir des rapports avec la cour, avait été dépouillé de son commandement sur le bas Languedoc, les Cévennes et le Vivarais. La déposition de Châtillon avait été résolue dans une assemblée de cercle à Montpellier et confirmée par l'assemblée générale. Les soupçons de l'assemblée et de Rohan étaient justifiés, car dès le 7 novembre 1621 Louis XIII pouvait écrire au duc de Nevers : « Je m'acheminai en Languedoc, assuré de la fidélité du sieur de Châtillon et des lieux où son crédit s'étend. » (Bibl. nat., f. f. n° 3802 f. 73.)

pardonnerait volontiers à ceux qui l'avaient forcé à reculer? La cause dont il était devenu le héros chevaleresque et entêté avait autant à craindre des victoires que des défaites : la cause catholique s'identifiait de plus en plus avec la cause royale, que tout contribuait à fortifier.

CHAPITRE V.

Le roi d'Angleterre et l'assemblée générale. — L'assemblée des cinq provinces. — Lesdiguières. — Assassinat de du Cros. — Rohan entre en campagne. — Conférence avec Lesdiguières. — Le parti de la guerre. — Progrès de Soubise. — L'armée royale en Poitou. — Défaite de Soubise. — Progrès de l'armée royale. — Soumission de la Force. — Rohan à Nîmes. — Traitement de Négrepelisse et de Saint-Antonin. — Défense de Montpellier. — Lesdiguières est fait connétable. — Bouillon. — Siéges de Lunel et de Sommières. — Entrevue avec Lesdiguières. — Rohan à Nîmes. — Il va à Montpellier. — Siége de Montpellier. — Le siége traîne en longueur. — Négociations. — Articles de la paix. — Rohan fait accepter la paix. — Le roi entre dans Montpellier. — Jugement sur la paix de Montpellier.

Le roi d'Angleterre et l'assemblée générale. — Le roi Jacques Ier se parait du titre de « défenseur de la foi », et Rohan ne manquait pas de le lui rappeler dans les lettres qu'il lui écrivait pour l'intéresser au sort des réformés français. Il s'était décidé à envoyer pendant la campagne de 1621 lord Duncaster en France, en vue de servir ou de paraître servir la cause des réformés auprès du roi de France. Lord Duncaster avait pour instruction de prêcher la soumission aux protestants révoltés; il n'alla pas en personne à la Rochelle, mais il y envoya son secrétaire Woodford, qui fut reçu par l'assemblée le 9 janvier 1622.

Sur ses pressantes instances, l'assemblée consentit à députer auprès du roi deux personnes ou de son corps, ou prises hors de son corps, pour le prier de donner la paix à ses sujets; Woodford demanda qu'on chargeât de ce soin Chalas, député général, alors en cour; il prévint l'assemblée que Louis XIII ne traiterait pas avec ses sujets comme avec des égaux, et qu'il n'accepterait pas la médiation d'un prince étranger. La compagnie repoussa l'entremise de Chalas, mais se déclara prête à envoyer des députés au roi. « Nous savons, dit-elle, que c'est à leur seul seigneur, sans l'intercession d'aucun autre, que se doivent adresser les sujets, mais nous sommes persuadés que l'étroite alliance entre le roi, notre souverain, et la sérénissime roi de la Grande-Bretagne, rendant l'intérêt de

leur couronne commune, et la nécessité où nous sommes réduits, nous serviront d'une excuse suffisante en cette recherche. » (Procès-verbaux de l'assemblée de la Rochelle, janvier 1622.) Déjà mécontente de Chalas, qui était resté à la cour, l'assemblée le révoqua, pour bien montrer qu'elle n'entendait point lui laisser le soin de traiter avec le roi : Woodford la pressa alors de témoigner, par quelque acte, de son désir sincère de la paix et la décida à rédiger une humble requête au roi pour lui demander, avec la paix, le bénéfice des édits. Il quitta la Rochelle le 15 janvier 1622.

L'assemblée des cinq provinces. — Tout l'hiver de 1621 à 1622 fut rempli par les démêlés de Rohan avec l'assemblée de cercle dite des cinq provinces (bas Languedoc, basse Guienne, haut Languedoc, Cévennes, Vivarais et Dauphiné), qui siégeait à Montpellier. Cette assemblée avait renvoyé Châtillon à Aigues-Mortes, en lui retenant son fils et sa belle-mère, mais « ayant goûté l'autorité, elle ne voulait plus de général et subsista ainsi jusqu'à la fin de l'année, que les peuples commencèrent à ne pouvoir supporter sa domination (1) ». Elle fut contrainte de nommer Rohan général ; il arriva le 1er janvier 1622 et travailla sans succès à la raccommoder avec les provinces du bas Languedoc et des Cévennes ; ces provinces demandaient la séparation de l'assemblée et voulaient donner à Rohan un pouvoir souverain. L'assemblée des cinq provinces dénonça Rohan, qu'elle venait pourtant de nommer général, à l'assemblée générale de la Rochelle ; il voulait, dit-elle, tout brouiller par son ambition, il avait ruiné le Foix et l'Albigeois, il commençait à « faire le roy » ; Soubise son frère écrivait que l'assemblée de la Rochelle était menée par « sept ou huit misérables coquins (2) ».

Rohan pouvait mépriser ces dénonciations ; il avait été reçu à Montpellier comme un sauveur et l'assemblée générale avait ratifié sa nomination comme général des cinq provinces. Elle lui montra son entière confiance en lui donnant pouvoir (le 21 janvier 1622) de demander la paix au roi, obéissant ainsi aux vœux que le roi d'Angleterre lui avait témoignés. Pour les conditions de cette paix, elle s'en rapportait à celui qui exposait si noblement « sa vie, ses

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 102.
(2) *Ibid.*, p. 112.

biens et honneurs ». Rohan ne fut pas long à se débarrasser de l'assemblée de cercle, qui avait voulu prendre toutes choses en main, jusqu'aux opérations militaires : cette petite assemblée fut en fait dissoute, et il consentit seulement à prendre deux de ses députés dans son conseil. Il trouva toutes choses dans un assez misérable état, les finances ruinées, les greniers à sel épuisés, le pays épuisé par les armements inutiles qu'avait faits Châtillon.

Lesdiguières. — Lesdiguières menaçait le Vivarais, il voulait être en mesure de traiter en même temps avec Rohan et avec la cour. Blacons, lieutenant général pour les protestants en Vivarais, avait pris le Pouzin et Bays, et menaçait d'interrompre la navigation sur le Rhône. Bien qu'on fût au cœur de l'hiver, Lesdiguières massa des troupes à Valence pour réduire le Pouzin, mais il commença par négocier. Il avait envoyé le président du Cros de Valence à Montpellier le 10 février avec une lettre pour Rohan. Il plaignait celui-ci dans sa lettre « d'avoir à faire aux peuples, qui n'ont jamais été qu'irrésolus en prospérité, abattus en adversité et à la fin méconnaissent ceux qui travaillent et exposent leur vie pour leur salut », et il ajoutait en post-scriptum : « Monsieur, excusez-moi si je ne vous écris de ma main, l'âge de 80 ans m'en excusera s'il vous plaît ». Son âge, qui l'empêchait d'écrire, ne l'empêchait pas de faire campagne et de prendre des villes.

Rohan, comme Lesdiguières, aimait à négocier les armes à la main; Blacons, gouverneur du Pouzin, lui avait demandé un secours de 500 hommes. Le duc se rendit en diligence à Alais et fit partir un secours pour le Pouzin; mais Montréal, gouverneur catholique de Villeneuve-le-Berg, tomba de nuit sur la colonne huguenote et l'écrasa après un combat acharné. Au fort de l'hiver, Lesdiguières avait passé le Rhône à Loriol sur un pont de bateaux avec 6,000 hommes et ordonné de suite l'assaut du Pouzin. Blacons et Mathieu de Chambaud avaient repoussé l'attaque; à ce moment, ils reçurent un messager de Rohan les engageant à rendre la ville à Lesdiguières, à la condition, acceptée des deux parts, qu'à la paix elle resterait aux protestants. Lesdiguières, de son côté, s'engageait à ne rien entreprendre en Vivarais ni en Languedoc, et à envoyer à Rohan le président du Cros pour continuer à traiter de la paix. A ces conditions, le Pouzin fut rendu (le 17 mars 1622), mais Rohan se trouvait délivré du côté du Dauphiné.

Assassinat de du Cros. — Le président du Cros se rendit à Montpellier, il y trouva Rohan qui revenait d'Alais. Le duc avait une fièvre continue et négocia dans son lit avec du Cros et Dumas-Vercoiran, qui accompagnait ce dernier. Le bruit de leur venue s'étant répandu, quelques-uns crurent à une trahison : des forcenés allèrent à minuit au logis du président du Cros et le tuèrent à coups de poignard (26 fév. 1622) (1). Ce crime odieux causa une vive douleur à Rohan, qui fit exécuter quatre des coupables. Dès le lendemain du crime, il envoya à Lesdiguières le sieur des Isles. Après avoir exprimé ses regrets du « détestable assassinat » commis en la personne du président du Cros, il l'exhortait à retirer ses forces et ne point « porter les affaires au désespoir ». Il le pressait de travailler à la paix avec Bouillon, laTremoille et La Force, et ne faisait pour son compte d'autre condition que le rétablissement de l'édit de Nantes, la réparation des forteresses démantelées pendant la guerre, un brevet de huit ans pour les places de sûreté, et deux places au moins dans le Béarn.

Rohan entre en campagne. — Tout se préparait pourtant pour une nouvelle campagne : Rohan était armé de pouvoirs à peu près dictatoriaux dans toutes les provinces encore capables de résistance. Il était accueilli partout aux applaudissements des populations ; les protestants se vantaient d'avoir trente Montauban (lettre de d'Aubigné) ; et pour Montauban même, qui avait été mis dans le plus bel état de défense, ce n'était plus quinze mille hommes, mais cinquante mille qu'il faudrait pour le rassiéger. Rohan se multipliait, il s'efforçait de faire cesser les discordes ; il savait qu'un nouvel orage allait bientôt approcher. Les Cévennes étaient sa place d'armes et son fort : et, pour rétablir les communications entre cette province et Montpellier, il mit le siège devant Montlaur, prit cette place et en rasa le château. Il démolit aussi les châteaux de Beaulieu, de Castries, et fit démanteler d'autres petites places pour ne point éparpiller ses forces.

Conférence avec Lesdiguières. — C'est à ce moment que revint M. des Isles avec un message de Lesdiguières, qui l'invitait à une conférence au village de Laval (entre Barjac et Pont-Saint-Esprit).

(1) *Exécrable massacre arrivé en la ville de Montpellier sur la personne du premier président de la chambre de l'édit des parlements de Grenoble, député par M. Lesdiguières à M. de Rohan, pour pacifier les troubles du Languedoc*, in-12.

Il s'y rendit aussitôt (le 25 mars 1622), laissant ses troupes sous le commandement de Bertichères. Lesdiguières et Rohan étaient bien faits pour s'entendre, bien que l'un fût la ruse, et l'autre la franchise même. Ils avaient connu et aimé tous deux le grand roi Henri IV; avec des sentiments bien différents, ils avaient servi tous deux la même cause. Rohan admirait la valeur du soldat de fortune qui s'était rendu presque indépendant dans le Dauphiné; Lesdiguières était flatté de traiter avec le descendant d'une des plus illustres familles du royaume. Il écrivait au duc de Savoie :

« Pour l'entrevue de M. de Rohan et de nous, elle est faite fort franchement estant demeurez tres bons amys et de bonne intelligence, ayant recogneu en luy un tres grand désir de la paix et, quoy qu'on die, tres bon serviteur du roy (1). »

Lesdiguières, plus fidèle au roi qu'à sa foi, ne voulait pas sacrifier pourtant ses coreligionnaires : il importait à sa propre gloire et à sa propre influence que les protestants ne fussent pas mis sous les pieds de ceux qui poussaient tout à l'extrême. On convint des articles suivants : rétablissement de l'édit de Nantes, rétablissement de la religion réformée dans tous les lieux où elle était exercée avant les derniers troubles : continuation des places d'otage pour quatre ans, du bureau des trésoriers de France, à Montpellier, de la chambre de l'édit à Castres, de celle de Guienne à Nérac; démolition de toutes les forteresses élevées depuis la guerre sans l'assentissement du roi à Montpellier, Castres, Uzès, Milhau, Sainte-Foy, la Rochelle, Montauban; défense de tenir aucunes assemblées ou cercles sans l'autorisation du roi, ni de traiter, dans les colloques et synodes, d'autres matières que de matières ecclésiastiques. Ce projet de traité fut arrêté et signé le 3 avril 1622 (2). Le lendemain Rohan écrivait au roi :

« Sire, la permission qu'il a pleu à votre Majesté donner à Mr le duc d'Esdiguières de me voir est un effet de sa singulière bonté, et m'a donné la hardiesse de luy faire cette lettre, non pour me justifier, mais pour lui protester, qu'en ces mouvements, je n'ay d'au-

(1) *Mémoire donné par Lesdiguières à M. de Cervasque allant vers S. A. le duc de Savoie. Actes et Correspondance du connétable de Lesdiguières*, t. II, p. 355.

(2) *Propositions et expédients arrêtés entre les ducs de Lesdiguières et de Rohan, sur lesquels le roi sera très humblement supplié de donner la paix générale à ses sujets de la religion.* (*Preuves de l'Histoire de Languedoc,* pièce CLXVI.)

tre but que le repos de son État et le bien de son service. Toutefois, Sire, je ne nyerai point, que la résolution de nous ruyner, qu'avaient pris quelques-uns de ceux qui vous approchent le plus, ne nous eût mis en telle défiance, qu'après avoir tenté en vain par tous moyens d'éviter les troubles, nous ne nous soyons mis sur la défiance ; et si en cela je vous ay déplen, je vous supplie très humblement de me le vouloir pardonner, et n'imputer point cette appréhension à aucune mauvaise volonté que j'eusse contre votre service. Mais maintenant que votre Majesté a daigné prendre la conduite de ses affaires, nous avons lieu d'espérer tout ce qu'on peut attendre d'un bon et juste roy. C'est pourquoi ayant conféré avec la pluspart de ceux de notre religion et les trouvant tous très disposés à vous rendre toute subjection et obeissance, j'ai voulu commencer à vous requérir en toute humilité, et j'ose dire avec tous ceux de notre religion, de vouloir nous donner la paix, où se puisse rencontrer la liberté de nos consciences et seureté de nos personnes ; afin que sous votre royale protection nous puissions exécuter vos commandements, quand nous en serons honorés. Je m'asseure, Sire, que tous ceux de ma condition et de ma profession vous feront la même supplication, quand ils pourront avec seureté s'aller jeter à vos pieds. Sire, quand votre Majesté exercera sa clémence à notre endroit, outre l'obligation que nous lui en aurons tous, et qui nous attachera étroitement à sa personne, elle en tirera ce bien, qu'elle s'acquérera le moyen de s'opposer aux progrès que font les ennemis de son État, tant préjudiciables à sa grandeur. C'est, Sire, où nous voulons tous sacrifier nos vies soubs vos commandements, et moi particulièrement, qui me sentirai bien heureux d'y *porter une pique*, pourvu que ce soit avec l'assurance de vos bonnes grâces, lesquelles, encore une fois, je requers les genouils en terre et supplie très instamment votre Majesté d'agréer que mon cousin de Calonges, les sieurs des Isles, du Puy, du Cros et de la Borce que j'envoie exprès vers elle, puissent en requérant la paix, lui en donner l'assurance...

« De Barjac, ce 4 d'avril 1622 (1). »

Éloquentes, mais vaines paroles ! Le parti de la guerre l'avait emporté. Après la levée du siège de Montauban, Louis XIII était retourné à Paris, où il avait retrouvé la reine mère. Celle-ci pen-

(1) Manuscrit de Baluze, n° 193. (*Preuves de l'Histoire de Languedoc*, IV, pièce LLXVII.

chait pour la paix avec les huguenots. Condé s'était mis à la tête du parti de la guerre : les pacifiques avaient obtenu que le roi permît à Lesdiguières de s'aboucher avec Rohan et voulaient attendre l'issue de cette négociation.

Après l'entrevue de Laval, Rohan avait député vers le roi pour lui porter les articles dont il était tombé d'accord avec Lesdiguières. Ses députés furent à peine partis que la guerre recommença. Ils trouvèrent le roi à Niort, mais ne furent point reçus. Les progrès de Soubise dans l'Ouest avaient hâté le départ du roi.

Progrès de Soubise. — Pendant toute la campagne de 1621, les Rochellois avaient été les maîtres de la mer, ils avaient une bonne flotte de vingt-cinq vaisseaux, ils avaient fait la course et saisi beaucoup de navires. A la fin de l'année 1621, ils avaient pris Oléron, et Royan ouvrit ses portes à Soubise. L'assemblée l'avait chargé avec Favas de s'emparer des embouchures de la Garonne et de la Loire. Favas était entré dans la Garonne le 22 janvier 1622 ; il avait pris l'île d'Argenton et y avait construit un fort, qu'il nomma fort Soubise. Il projetait de construire un autre fort à Souillac, mais il en fut chassé par les troupes réunies par le parlement de Bordeaux, et s'en retourna à la Rochelle. Soubise était allé le 14 février dans le bas Poitou à l'embouchure de la rivière du Jard, avec 3,000 hommes de pied et 400 chevaux. Sa petite armée, grossie par les réformés du Poitou, avait surpris le château de la Chaume, l'île d'Olonne et les Sables. Il fortifia la Chaume, et allait assiéger Talmont ; mais il en fut empêché par le comte de la Rochefoucauld, gouverneur de Poitiers, et par le sieur des Roches-Barritaud. qui y jetèrent un secours (1).

« Ceux, dit Rohan dans ses *Mémoires,* qui désiraient la paix retenaient le roi dans Paris pour attendre les députés, dont le duc de Lesdiguières avait donné avis qu'ils y seraient bientôt... s'apercevant de cela, usèrent (ceux du parti de la guerre) de toutes sortes de violences pour tirer le roi de Paris, et, à la dérobée, par la porte de derrière du Louvre, le jour de Pâques fleuries, comme s'ils l'eussent enlevé, le menèrent faire ses pâques à Orléans, et, sans attendre la reine mère, il alla droit le long de la rivière jusqu'à Nantes, pre-

(1) *La Défaite des troupes de M. de Soubise et de la Cressonnière, son lieutenant, par le sieur des Roches-Barritaud, ès pays du Bas-Poitou; ensemble la mort dudit la Cressonnière et de plusieurs autres rebelles à Sa Majesté*, Paris, 1622, in-12°.

nant cette route sur les heureux progrès de Soubise, lequel avec deux mille hommes, au milieu des forces du duc d'Épernon en Saintonge et en Angoumois, du comte de la Rochefoucauld en Poitou et de Saint-Luc dans les isles, avait pris et fortifié l'île d'Oleron, pris Royan, la tour de Mournac, Saugeon et autres lieux, défait tout à plat le régiment de Saint-Luc, forcé en plein midi les Chaumes et pris les Sables. »

L'armée royale en Poitou. — Défaite de Soubise. — M. le Prince avait décidé le roi à aller chercher Soubise dans le bas Poitou. Louis XIII était arrivé à Nantes le 12 avril; à l'approche de l'armée royale. Soubise s'était retiré dans l'île de Riez, enceinte d'un bras de mer et couverte de marais. Le 16 avril, les troupes de Soubise furent défaites à Riez par les troupes royales. sous Condé. Vitry et la Rochefoucauld, et menées par le roi en personne; plus de quatre mille hommes de son armée furent tués et faits prisonniers : Louis XIII montra tant de résolution que, pour aller attaquer les huguenots, il passa un bras de mer à marée basse qu'il ne pouvait plus repasser à la marée haute, se mettant ainsi dans la nécessité de vaincre ou de mourir. Soubise s'était défendu de son mieux; mais devant l'impétueuse attaque des troupes royales la plupart des siens mirent bas les armes; les paysans se jetèrent sur les fuyards. Abandonné de tous, il ne revint à la Rochelle qu'avec trente hommes, et les Rochellois faillirent l'égorger. Soubise n'était point populaire dans l'Ouest; il avait semé partout la terreur : il prétendait mettre des impôts sur tout le commerce de la Garonne et de la Loire : aussi ne fut-il pas épargné dans la défaite, et l'on imprima nombre de pamphlets où on ne lui ménageait point les reproches et où on allait jusqu'à l'accuser de lâcheté. Il resta à la Rochelle jusqu'à la fin du mois de mai, et, s'y trouvant inutile, il demanda à l'assemblée la permission d'aller en Angleterre pour y travailler à obtenir des secours pour les protestants français. Cette permission lui fut immédiatement accordée (1).

(1) Nous citerons dans le nombre de ces pamphlets les *Larmes et regrets de Mlle de Rohan, sur la déroute de M. de Soubize, son frère,* faussement mis sous le nom d'Anne de Rohan.

Les pièces relatives à la défaite de Soubise sont nombreuses. Dans le nombre, nous indiquerons une *Lettre du Roy envoyée à MM. les Prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, touchant la défaite du sieur de Soubize,* Paris, 1622, Nic. Alexander.

Nouvelles négociations. — Après la victoire obtenue sur Soubise, la paix devenait plus difficile. Après l'entrevue qu'il avait eue à Laval avec Lesdiguières, Rohan avait député vers le roi pour lui porter les articles dont il était tombé d'accord avec le gouverneur du Dauphiné ; ses députés arrivèrent à Niort (le 25 avril) en même temps que le roi ; ils furent mal reçus, on les renvoya aux ministres, à la reine mère : on ne voulut pas cependant rompre tout à fait la négociation commencée par Lesdiguières, et une nouvelle instruction lui fut envoyée qui corrigeait sur beaucoup de points ce qui avait été convenu entre lui et Rohan. L'instruction accordait l'édit de Nantes, exigeait le rasement de toutes les fortifications des places occupées par les protestants, excepté la Rochelle et Montauban, enlevait à Rohan le gouvernement du Poitou, lui offrait en échange le gouvernement de Montpellier et de Sommières, lui assurait ses pensions jusqu'à 25,000 livres de rente, assignées sur le domaine de Valois, avec 600,000 livres d'engagement. Le roi permettait à Soubise de traiter de la charge de colonel général des troupes françaises entretenues en Hollande. Un article final permettait à Lesdiguières de faire un traité séparé avec Rohan, au cas où celui-ci séparerait sa cause de celle des Églises (1).

Progrès de l'armée royale. — De Niort, le roi alla à Saintes ; il s'assura de Taillebourg, château qui était à la Trémoille ; il mit le siège devant Royan et s'en empara au bout de cinq jours (2). On y apprit que Tonneins, où le marquis de Montpouillan, fils aîné du duc de La Force, faisait une défense héroïque, venait de capituler (4 mai 1622). La Force avait par deux fois vainement tenté de délivrer son fils ; la garnison, décimée par les maladies et les combats, sortit de la place avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée ; Montpouillan mourut trois jours après de ses blessures (3).

(1) Manuscrit de Brienne, vol. CCXI (*Preuves de l'Histoire de Languedoc*, pièce CLXVI, t. V.)

(2) *La Réduction de la ville et château de Royan à l'obéissance du roi ; ensemble celle du château de Taillebourg*, 1622, in-8°.

(3) Les traités de capitulation n'étaient plus respectés. « Ils avoient promis de faire conduire jusqu'ici trois bateaux où on avoit mis les personnes les plus malades, mais les ennemis les ont presque tous ceux qui étoient dedans pillés, poignardés, même des femmes de quatre-vingt ans et jetés dans la rivière. » (Lettre du marquis de La Force-de Clairac, 6 mai 1622. — *Mém. de La Force*, t. III, p. 258.)

Soumission de La Force. — Le roi se porta sur l'Agénois, où les centres principaux de résistance étaient Sainte-Foy, tenu par La Force, et Clairac, qui avait été repris par La Force et était défendu par Lusignan. La Force travaillait depuis quelque temps à son traité particulier; las de la lutte, anéanti par la mort de son fils, il rendit Sainte-Foy moyennant une charge de maréchal de France et deux cent mille écus. « Monsieur le Prince le prit par la main, et moitié par force, le mena dans la chambre du roi, qui lui fit prêter le serment de maréchal de France. Louis XIII, qui avait eu Montpouillan pour ami d'enfance, reçut La Force avec beaucoup de bonté. Tout le monde lui ouvrit les bras ; Schomberg, grand maître de l'artillerie, dit au roi : « Sire, votre noblesse est toute couverte de clinquant, mais M. de La Force est couvert d'honneur. » Le nouveau maréchal reçut tristement toutes ces caresses ; le même jour, il s'en fut chez lui, à Castelnau, se mit au lit et y resta deux mois. Lusignan s'accommoda de même à Clairac ; ses filles étaient prisonnières à Bordeaux, il obtint leur délivrance en faisant sa paix et livra la place à Vendôme (29 mai).

Le roi triomphait aisément dans sa nouvelle campagne : il approchait du haut Languedoc. « et, les traîtres renouvellant leurs intelligences, toutes les villes en particulier mandent à Rohan que, s'il ne vient, tout le pays se rendra. Il se trouve en de grandes perplexités, parce que, s'il ne va pas où il est appelé, le pays est perdu, et s'il y va, il hasarde le bas Languedoc, où son absence ferait revivre les cabales et menées de Chastillon (1). »

Rohan à Nîmes. — Après avoir quitté le duc de Lesdiguières, il avait dû nettoyer avec Bertichères les environs de Montpellier des troupes de Montmorency, toujours occupant les siens et les tenant en haleine. Un grave incident l'avait un moment appelé à Nîmes. Les Nîmois avaient appelé au gouvernement de leur ville Joachim de Beaumont, baron de Brison, à condition qu'il n'enfreindrait aucun des privilèges de la ville, du consulat et de l'Église réformée. Mais le « brave Brison », on le nommait ainsi, s'était mis du parti de la populace contre les consuls, il cherchait à refaire dans Nîmes une assemblée des cinq provinces, il avait commis toutes sortes

(1) *Mémoires de Rohan,* p. 116.

d'excès de pouvoir : Rohan le fit sortir de Nîmes, et comme il cabalait contre lui à Uzès, il le fit emprisonner.

Il lui eût fallu être partout, aller sans cesse du bas Languedoc au haut Languedoc, surveiller Châtillon, Montmorency ; où il n'était pas, les levées se débandaient, les soldats retournaient aux champs, car les armées royales menaçaient de faire partout le dégât, et il fallait se hâter de faire les moissons.

Traitement de Négrepelisse et de Saint-Antonin. — Le sort fait à Négrepelisse avait fait naître une terreur universelle ; cette place, qui était au duc de Bouillon, subit un traitement affreux : pour la punir d'avoir chassé une petite garnison royale et d'avoir fermé ses portes, on passa tout au fil de l'épée, hommes, femmes et enfants ; les femmes et filles furent violées, et la ville fut livrée au pillage (10 juin).

De Négrepelisse, l'armée royale marcha sur Saint-Antonin. Les gens de Montauban, se souvenant des services que ceux de Saint-Antonin leur avaient rendus l'année précédente, y avaient mis Saint-Sébastien, un des capitaines de Beaufort ; la place résista vigoureusement, et les femmes prirent part à la défense ; mais Saint-Sébastien fut tué dans l'une des attaques, et sa mort fut suivie d'une capitulation (23 juin). Dix ou douze habitants furent pendus, et l'on démolit les fortifications.

Le roi arriva à Toulouse, entra dans le bas Languedoc, passa les grandes chaleurs à Castelnaudary (1), puis se rendit par Narbonne à Béziers. Il avait passé près de Montauban sans essayer de punir la ville rebelle ; on y avait attendu l'armée royale, et Rohan y avait envoyé son brave lieutenant Saint-André de Montbrun, avec un secours de 500 hommes. Saint-André avait approvisionné la place pour un an. Le roi se contenta de laisser le maréchal de Thémines dans les environs, avec ordre de faire le dégât.

C'est à Milhau que Rohan avait appris la prise de Saint-Antonin ; il se rendit de là à Castres : voyant que le roi allait faire sa jonction au bas Languedoc avec Montmorency, il quitta Castres le 8 juillet, et, laissant dans le haut Languedoc le régiment du colloque d'Albigeois et neuf compagnies de gens de pied cevenols, il emmena

(1) Le duc de Sully, qui avait fait sa soumission et laissé entrer des garnisons royales dans ses places, présenta au roi, à Castelnaudary, M. de Calonges, député de Rohan. On ne put s'entendre cette fois encore sur les termes d'une paix générale.

tout le reste de ses troupes au bas Languedoc. Il ne fut pas long à comprendre que la défense de Montpellier devait être l'objet essentiel de la campagne.

Défense de Montpellier. — Cette grande ville n'avait été que peu fortifiée quand Henri IV l'avait donnée comme place de sûreté aux protestants, bien qu'elle fût le boulevard de toutes les Églises du bas Languedoc. M. de Châtillon y avait fait deux bastions imparfaits, l'un au Peyrou, l'autre à Saint-Denis.

D'Argencourt, habile ingénieur, qui avait été attaché au duc de Guise, était venu à Montpellier au commencement d'août 1621 et avait dessiné quelques légères fortifications. Depuis le siège de Montauban, il avait fait démolir des faubourgs et avait fortifié la ville de tous côtés. En un an, il l'entoura de seize bastions, liés par des courtines, avec des fossés et des demi-lunes. Rohan avait obtenu par ses exhortations de grands sacrifices du conseil de ville.

Avant l'arrivée du roi, le duc de Montmorency, avec six cornettes de cavalerie conduites par Zamet, avait eu l'ordre de faire le dégât des blés autour de Montpellier. Il l'avait commencé le 7 juin. Chaque jour, on fauchait les blés, puis on les brûlait derrière un rideau de cavalerie qui escarmouchait avec les habitants ; « enfin, après avoir ruyné la campagne des villages circonvoisins et exercé mille cruautés et villenies en viollant partout femmes et filles, la nécessité et l'appréhension des trouppes de M. de Rohan qui s'ammassoyent les contraignit de se retirer (1), pour aller joindre les trouppes du Roy qui s'avançoyent déjà dans le bas Languedoc ».

Rohan était arrivé le 18 juillet à Montpellier ; il avait établi un conseil de direction composé de vingt habitants qui seraient changés tous les quinze jours, et déclaré au conseil général tenu à l'issue du prêche qu'il laissait le baron de Calonges, son cousin, pour gouverneur ; il avait recommandé aux habitants et aux gens de guerre l'obéissance envers le gouverneur et les six consuls, et protesté qu'il n'abandonnerait point la ville ; les travaux de défense étaient confiés à d'Argencourt. Il laissa dans Montpellier plusieurs de ses principaux officiers et de bonnes troupes des Cévennes. Il donna ses pouvoirs à Dupuy, lieutenant particulier au siège de Montauban, qui, l'année d'avant, avait été son conseil pendant le siège de cette

(1) Bibl. nat., f. fr. 4102. *Mémoire du journal du siège de Montpellier.*

ville, et mit auprès de Dupuy quelques gentilshommes de sa maison ; le sieur des Isles-Maisons, que la ville d'Uzès avait demandé comme gouverneur, mais qui aima mieux s'enfermer dans Montpellier ; le sieur de Savignac, beau-frère de M. de Calonges ; le sieur de la Rigaudière ; il laissa un régiment (de Plantier) de quatre compagnies, trois régiments (Saint-Côme, Maistre et Lez) de cinq compagnies, huit ou dix compagnies qui n'étaient point rangées sous un mestre de camp. Il forma trois régiments des habitants de la ville (1).

Pendant les dix-sept jours qu'il passa dans cette ville, il travailla aussi à étouffer tous les germes de trahison. Il se méfiait depuis longtemps de Bertichères, et une dépêche du président Faure, surprise près de Nîmes, lui donna la preuve que Bertichères traitait avec le roi, ainsi que quelques mestres de camp qui devaient défendre Montpellier. Rohan chassa Bertichères et les officiers douteux, fit sortir de la ville quinze ou seize des principaux partisans de Châtillon et fit exécuter Jean de Bimard, officier de Bertichères et ami de Châtillon, qui avait formé un complot pour ouvrir les portes à Montmorency et pour faire soulever une partie de la garnison. Rohan, à la faveur de ce soulèvement, devait être massacré, ainsi que la plupart des magistrats de la ville. Une commission militaire jugea Bimard, qui eut la tête tranchée (2).

Lesdiguières est fait connétable. — Ce fut à Montpellier que Rohan apprit que le duc de Lesdiguières avait *hardé* sa religion (c'est son expression) contre le bâton de connétable. Le vieux duc était, depuis le commencement des hostilités, l'entremetteur des deux partis, il négociait les armes à la main, il caressait l'ambition de Rohan en lui montrant un grand rôle à jouer dans des guerres qui n'auraient plus la France pour théâtre ; celui-ci lui écrivait le 25 juillet qu'il était toujours très disposé à le voir, mais qu'il ne pouvait s'éloigner si les armées royales approchaient ; il demandait une « surséance » de huit jours pour une conférence, et il ajoutait : « Il ne tiendra à moy que tous les subjects du roi ne se joignent

(1) Ce n'était pas sans peine qu'on avait formé ces régiments. Nîmes avait promis mille hommes armés à Montpellier et en envoya quarante-deux.

(2) Voir dans f. f. 4102, Bibl. nat. — Procès fait à Bimart sur la dépêche surprise du président Faure. Bertichères ne fut pas poursuivi, il mourut peu de temps après, méprisé et haï des deux partis.

ensemble pour porter ses armes victorieuses de là les Alpes... » Il finissait ainsi : « J'ay aussy appris, Monsieur, que le roy vous avoit honoré de la charge de conestable de France, dont je vous félicite, bien fasché neantmoins que vos longs et grands services ne vous l'ayent pu acquérir sans géhenner votre conscience (1). »

On ne pouvait faire comprendre en meilleurs termes qu'on ne croyait pas à la sincérité d'une conversion si bien récompensée.

Au même moment où Rohan était entré dans Montpellier, le roi arrivait à Béziers, où il demeura depuis le 18 juillet jusqu'au 11 août. C'est de cette ville que Louis XIII envoya le Saint-Esprit à Lesdiguières, avec les provisions de la charge de connétable.

Bouillon. — « En même temps, lit-on dans les *Mémoires* de Rohan, arrive au duc de Rohan un gentilhomme du duc de Bouillon (2) avec lettres de créance. Il lui mande qu'il compatissoit aux misères des réformés, qu'il avoit cru que la paix se feroit à Saint-Jean, puis à Montauban, que depuis il avoit appris qu'elle se traitoit entre lui et le duc de Lesdiguières, qu'il lui conseillait de la faire, quelque défectueuse qu'elle pust être, pourvu qu'elle fust générale ; pour ce que ne pouvant disputer au roy les campagnes, faute d'estrangers, il falloit tôt ou tard périr, et tant plus on tarderoit, moins on la feroit advantageusement. Toutefois que si c'estoit une résolution inesbranlable que de nous vouloir perdre, et qu'il ne puisse obtenir une paix générale, qu'il se mestroit en campagne avec ce qu'il pourroit pour assister le parti par sa diversion : qu'il traitoit avec le comte de Mansfeld et qu'il demandoit trois choses, la première, un pouvoir dudit duc pour traiter avec les estrangers ; la seconde, que lui et les provinces où il commandoit entrassent par obligation aux frais de la levée pour leur quote-part ; et la dernière que la paix ne se fist pas sans lui : lesquelles choses lui furent accordées et ledit gentilhomme s'en retourna content avec asseurance que si la paix ne se faisoit dans le premier de septembre, elle ne se feroit sans lui, pourveu que dans ledit temps il eust nouvelles qu'il acceptast les conditions (3). »

(1) Bibl. Mazarine, ms. Godefroy, vol. CCLXIX, p. 97.

(2) *Lettres à Rohan de Bouillon et du duc de la Trémoille du 1er juin 1622, avec envoi d'un gentilhomme pour conférer avec assurance de prendre les armes si la paix n'est pas faite en septembre* 1622. (Bibl. nat., f. f. 4102.)

(3) *Mémoires de Rohan*, p. 130.

Le duc de Bouillon avait été contrarié de la prise d'armes ; elle s'était faite contrairement à ses avis ; il moralisait volontiers derrière les murs de Sedan, il blâmait l'assemblée de la Rochelle, il blâmait Rohan, mais il ne pouvait voir sans appréhension l'état lamentable où la guerre civile avait mis les Églises. L'on n'avait, il le savait, aucun secours à attendre du roi d'Angleterre, si amoureux de la paix, si timide qu'il n'osait rien entreprendre même pour son gendre, le prince palatin, privé de sa couronne et de ses États : Bouillon s'était donc tourné vers les mercenaires allemands ; il ne se trompait pas en pensant qu'en ne défendant que des murailles et en ne livrant plus de grandes batailles rangées, comme ils avaient fait au siècle précédent, les protestants français se perdaient lentement et sans ressource. La démarche qu'il fit auprès de Rohan ne lui fut point inspirée par la colère qu'il éprouva du traitement fait à Négrepelisse, une de ses places ; car sa lettre est du 1er juin, et Négrepelisse ne fut pris que le 10 juin. Il n'était donc pas poussé par le désir de se venger ; il croyait le moment venu de relever la cause par des appuis étrangers et, ne pouvant plus lui offrir son bras et son épée, il lui offrait son influence et son crédit auprès des princes protestants. Ces offres venaient trop tard. Si Bouillon et Rohan, dès le lendemain de la mort de Henri IV, eussent contracté une alliance sincère, tout le cours de notre histoire eût peut-être changé. Seuls ils étaient capables de grandes vues, mais il y a des abîmes que rien ne peut combler, et leur fatale inimitié coûta cher au parti de la religion. Bouillon avait plus de perspicacité et de prudence, Rohan plus de grandeur d'âme et de générosité ; il se plaisait à la défaite comme d'autres à la victoire, il savourait l'amertume des causes tombées. Tous deux aristocrates de nature, dédaigneux des favoris et des ministres, traitant la royauté de haut, désireux d'attacher une grande cause à la grandeur de leur maison, ils travaillèrent pourtant presque sans cesse l'un contre l'autre, et ils furent tous deux victimes de leurs méfiances et de leurs haines injustes. Bouillon paya ses rancunes de la défaveur qui s'est attachée à son nom dans l'histoire ; Rohan fut puni des siennes, comme nous le verrons, par toutes sortes de maux et de douleurs.

L'alarme fut grande dans le nord de la France quand se répandit le bruit de l'arrivée du comte de Mansfeld avec une armée de reî-

tres ; la Champagne et la Picardie se crurent perdues, et le nom de ce chef de bandes porta l'alarme jusqu'à Paris. On fit de promptes levées ; le duc de Nevers mit sur pied en moins de trois semaines vingt-cinq mille hommes, mais il n'eut pas de bataille à livrer ; avec un peu d'argent il eut raison de Mansfeld, qui entra dans la Thierrache, passa en Flandre avec son armée et se dirigea vers la Hollande (1).

Sièges de Lunel, de Sommières. — Avant de faire le grand siège de Montpellier, on faisait de petits sièges. Praslin prenait et démantelait Bédarieux, Montmorency s'emparait de Mauguion. Rohan ne put sauver ni Lunel ni Sommières, qu'il croyait capables de résister longuement. M. le Prince avait mis d'abord le siège devant Massilargues, qui ne fit pas de défense et fut rendue le 3 août.

Comme toutes les villes du Midi, Lunel était déchirée par les factions ; le parti le plus puissant voulait soutenir un siège, contrairement à l'avis de Rohan ; celui-ci avait proposé de concentrer tout ce qui restait de forces à Montpellier, à Uzès, Nîmes et Sommières : on voulait tout défendre, ce qui est souvent le moyen de tout perdre. Rohan avait consenti à regret à mettre 800 hommes dans Lunel : avec ce secours, la place pouvait tenir longtemps ; mais après quelques volées de canon, sans brèche, sans nécessité, elle fut rendue le quatrième jour du siège, le 9 août (2). M. le Prince permit aux gens de guerre de sortir avec leurs armes, les capitaines avec la pique et les soldats avec l'épée ; « mais la foy leur fut viollée, les armes pillées, les capitaines et soldats tuez, massacrez, dépouillez ou blessez au nombre de sept ou huit cents ; on voulut excuzer cette perfidie sur l'insolence des soldatz et fit-on semblant d'en faire quelque léger chastiment, mais on n'eut pas soing de réparer l'injure ni de restituer les armes et autres choses pillées ».

Après Lunel, ce fut le tour de Sommières. Les fuyards de Lunel y portèrent un tel effroi, que cette ville, où il y avait 1,500 hommes

(1) *La Retraite du Comte de Mansfeld hors du royaume de France*, Paris, 1622. Jos. Bouillerot. — *Récit véritable de ce qui s'est passé en la frontière de Champagne, depuis que l'armée du Comte de Mansfeld est partie du Palatinat pour venir en France*, Paris, 1622. Fr. Pomeray.

(2) Voir *la Réduction de la ville et château de Lunel à l'obéissance du roi, ensemble la défaite de douze à quinze cents rebelles mis et taillés en pièces par le régiment des gardes entre Nismes et Lunel*, 1622, in-8°.

de guerre et qui avait promis de soutenir un long siège, ne résista que deux jours.

Les choses allaient mieux où se trouvait Rohan ; il jeta des secours dans Sauve, dans Alais, défendit les passages qui donnent entrée dans les Cévennes, et empêcha Montmorency d'y pénétrer. Malauze jeta un secours de 500 hommes dans Briteste (Briateste), menacé par le duc de Vendôme, qui avait 7,000 hommes de pied et 500 maîtres. Cette petite place fit une résistance héroïque, et, au bout d'un mois, Vendôme dut lever le siège et rejoignit l'armée du roi.

Ces exploits isolés n'empêchaient pas que le cordon se resserrât autour de Montpellier. Tout cédait devant le roi ; Châtillon avait livré Aigues-Mortes et toutes ses places, et avait été récompensé par la dignité de maréchal de France. Blacons, à qui Rohan avait donné la garde du Pouzin, avait fait sa paix, et, moyennant 20,000 livres, avait rendu libres la navigation du Rhône et les communications des deux rives du fleuve. Le ravitaillement de l'armée royale devenait ainsi plus facile.

Entrevue avec Lesdiguières. — On hésitait pourtant à frapper les derniers coups, et le souvenir de Montauban faisait hésiter les plus prudents. Rohan, qui faisait dans les Cévennes des levées nouvelles, fut invité par Lesdiguières à une seconde entrevue : elle eut lieu à Saint-Privat, près de Nîmes. Lesdiguières avait fait son accord, mais il cherchait sincèrement à obtenir la paix à des conditions honorables pour ceux qui pendant si longtemps l'avaient compté pour un de leurs chefs. On eut seulement de la peine à s'entendre pour ce qui regardait Montpellier ; Lesdiguières demandait l'entrée des troupes royales dans cette ville : Rohan objectait que Montpellier n'était encore ni investi ni assiégé, que les habitants voulaient et pouvaient se défendre.

Rohan à Nîmes. — La difficulté pour Rohan était de se faire obéir des siens ; il voyait bien la nécessité de la paix, il avait les pouvoirs de l'assemblée générale, mais il fallait compter avec chaque ville et chaque province. Il alla à Nîmes et parla au peuple, réuni dans le temple. Autorisé par l'assemblée à ménager une paix, il demanda à tous les assistants de lui donner le même pouvoir. Son éloquence entraîna la multitude ; avec les ministres, il dut entrer dans plus de détails, il en réunit vingt-cinq dans une conférence.

Il leur parla de la nécessité où l'on serait sans doute de laisser entrer le roi dans Nîmes, Uzès et Montpellier, si l'on voulait obtenir la paix. Il montra le triste état des affaires du parti, l'abandon et la froideur des princes étrangers ; que restait-il aux Églises ? les fortifications de Montpellier, elles étaient « de papier », celles de Nîmes, peu solides, celles d'Uzès, « de pierre sèche. » Une paix médiocre valait mieux qu'une défaite complète. Il y avait à la cour un parti de la paix et un parti de la guerre. Si l'on s'entendait avec le premier, on fermait les conseils du roi au second, et notamment à Condé, devenu l'ennemi le plus acharné des Églises.

La discussion devint très vive ; Rohan osa soutenir jusqu'au bout que le salut de tous dépendait de cette entrée du roi dans les trois villes. Il s'emporta : « Vous tranchez du souverain, dit-il aux ministres les plus récalcitrants, vous êtes des républicains et vos peuples sont des séditieux. J'aimerais mieux conduire un troupeau de loups qu'une tourbe de ministres comme vous (1). »

Il va à Montpellier. — A Montpellier, les mêmes scènes recommencèrent ; Rohan, usant des sauf-conduits que lui avait donnés Lesdiguières, y arriva avec les députés d'Anduze, d'Uzès, de Nîmes, le 27 août. Il fut accompagné jusqu'à la porte par le maréchal de Créquy, le marquis de Villeroy et une compagnie de gendarmes. On ne lui avait donné que deux jours pour y rester : on demandait que l'entrée du roi fût libre dans toutes les villes ; les députés ne voulurent point se soumettre à cette condition, moins par peur des officiers du roi que par peur de leurs concitoyens fanatiques. « Monseigneur de Rohan, qui estoit le général et qui voyoit plus clair et plus loing que tous autres dans ces affaires, croyoit les conditions suffisantes (2). » Il ne put triompher de la résistance des siens, bien qu'au dernier moment il leur donnât l'espoir que le serment d'obéissance serait reçu par le gouverneur ou par un officier de la couronne, et que le roi remettrait sa visite à une autre saison.

M. de Bullion était entré à Montpellier avec Rohan en qualité de parlementaire. Revenu au camp des royaux, il fit connaître, dans un

(1) *Narrations de Rulman*, 1re narration, citée par Anquez. Voir, sur Rulman et ses narrations, *Un nouveau chapitre de l'Histoire politique des Réformés de France*, par Anquez, Paris, 1625.

(2) Bibl. nat., f. f. 1102.

conseil tenu devant Louis XIII, que les habitants de Montpellier se refusaient à laisser entrer le roi, mais laisseraient entrer le connétable. M. de Bullion et le connétable inclinaient à accepter ce moyen terme; mais le prince de Condé et Bassompierre s'élevèrent vivement contre la prétention des rebelles. « Si votre Majesté estoit devant Strasbourg, Anvers ou Milan, et qu'elle conclust une paix avec les princes auxquels ces villes appartiennent, les conditions de n'y pas entrer seroient tolérables; mais qu'un roy de France victorieux, avec une forte armée, au lieu de donner la paix à une partie de ses sujets rebelles sans ressource et réduits à l'extrémité, il la reçoive d'eux, à des conditions honteuses, qu'ils lui viennent proposer et inspirer, ce sont injures qui ne se peuvent souffrir ni même écouter (1). »

Le jeune roi leva brusquement la séance, et le traité fut rompu.

Siège de Montpellier. — Rohan repartit pour Nîmes le 30 août, et de ce jour commença véritablement le siège. Avant de sortir de la ville, il avait assemblé le peuple au temple et recommandé l'obéissance à Calonges et aux consuls.

Le 2 septembre, Calonges commanda une sortie très heureuse en plein midi; le duc de Montmorency eut beaucoup de peine à rallier les fuyards; il accourut en pourpoint sur une haquenée et s'engagea si avant avec les gens sortis de la ville que sans la courtoisie de quelques gentilshommes, qui le couvrirent de leur corps, il eût été tué; il reçut deux coups de pique et plusieurs des siens furent tués sur la place. M. de Fronsac, fils du comte de Saint-Paul, le marquis de Canillac, M. de Combalet, neveu du connétable de Luynes, et beaucoup de gentilshommes de qualité restèrent parmi les morts. En plein jour, quatre cents hommes en avaient forcé douze cents dans leurs retranchements. Calonges, bien que gouverneur de la place, s'était porté lui-même au combat à la tête de la cavalerie. M. de Carlincas, âgé de 78 ans, voyant les préparatifs de la sortie, s'y voulut mettre; l'épée en main, il arriva un des premiers parmi les assiégeants, et il sortit du combat avec une blessure à la tête (2).

(1) *Mémoires de Bassompierre,* t. II, p. 389.

(2) « Le roi, après son dîner, était dans une loge sur le haut de son logis, avec plusieurs princes et seigneurs, lesquels virent cette sortie, et y coururent avec un tel désordre qu'ils ne connurent jamais quels étaient les nôtres d'avec les ennemis, jusqu'à ce qu'ils s'en virent investis, et tous, excepté Montmorency, y furent tués. » (*Ibid.*)

Tout le mois de septembre se passa en travaux d'approche et en sorties : Zamet (1) trouva la mort d'un coup de canon qui lui coupa la cuisse. Le 13 septembre, sur le minuit, le premier assaut fut livré par un gros de quatre mille hommes ; il fut repoussé, et les batteries recommencèrent leur œuvre de destruction jusqu'à la fin du mois. Les femmes mêmes étaient aux bastions ; « une jeune fille, âgée de 15 à 16 ans, voyant un des ennemis qui montoit sur la pointe de la demi-lune, prit une picque et lui en donna dans le corps (2) ». Le 2 octobre, on recommença l'assaut : trois fois les assaillants furent repoussés, ils laissèrent trois ou quatre cents morts sur la place, outre les blessés. Les femmes de la ville accoururent au combat, les unes avec du vin pour les soldats et les blessés, les autres avec des pierres et des armes. Une femme, nommée Mouvelle, « ayant rencontré un homme armé de cuirasse et de pot, elle le tua avec une espée qu'elle avoit, et ne quitta le combat que deux blessures qu'elle receust à la teste et à la cuisse la contraignissent de se retirer ».

Au début du siège, Rohan n'était pas satisfait de l'état des fortifications, qui n'étaient pas suffisamment achevées, et voulait suppléer à la faiblesse des murailles par le renforcement de la garnison. Il avait à ce moment deux mille hommes à Anduze, il envoya l'ordre d'y prendre douze cents hommes choisis, de les faire passer par le chemin de Val-de-Montferrand et entrer de nuit à Montpellier. Il avait espéré que ce secours arriverait au moment même où il se présenterait pour faire connaître les conditions de paix proposées à Saint-Privat par Lesdiguières. Mais « quand les capitaines et soldats seurent que c'estoit pour s'enfermer dans Montpellier, ils se débandèrent entièrement (3). »

En quittant la ville, il n'en avait pas moins promis un secours ; « mais comme la différence est grande de promettre de l'argent et d'en donner, aussi au lieu de dix jours qu'il pensoit employer pour

(1) Zamet avait été mestre de camp du régiment de Picardie; il avait été grièvement blessé au siège de Montauban. Le roi l'avait nommé ensuite maréchal de camp. Quand on forma le projet d'assiéger Montpellier, il fut envoyé en avant avec un corps de cavalerie et livra un heureux combat à une lieue de Montpellier. Il tomba malade, et à peine convalescent retourna au siège. Il fut blessé à la cuisse et mourut au bout de cinq jours. Il était l'ami d'Arnauld d'Andilly.

(2) Bibl. nat., f. f. 4102, *Journal du siège de Montpellier*, p. 212.

(3) *Mém. de Rohan*, p. 139.

préparer ledit secours, ses pas à Nismes, Usez et aux Sevenes, non sans péril de sa personne, ne purent qu'en cinq semaines mettre 4,000 hommes ensemble, encore ne fust-ce sans promettre à la plupart des capitaines que ce n'estoit que pour faire la paix plus advantageusement, et non pour les jetter dans Môntpellier; tant la consternation était grande, et ceux qui y voulaient bien entrer trouvaient de grandes difficultés, comme véritablement il y en avait; l'armée du roy estant pour lors de vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux (1) ». On voit ici élater une des plus grandes difficultés de Rohan; ceux des villes ne voulaient pas quitter leurs murailles; les paysans, excellents soldats, répugnaient à s'enfermer dans les villes, ils aimaient, le combat fini, à retourner aux champs.

Les travaux du siège, heureusement pour ceux de Montpellier, étaient mal conduits. Les chaleurs du Midi accablaient les troupes. Après avoir tenté vainement de faire la paix, le connétable avait repris, de fort mauvaise humeur, le chemin du Dauphiné, très irrité contre le prince de Condé, qui ne voulait pas entendre parler de traité. Il était revenu, amenant un renfort de 4,000 hommes, et satisfait au fond du cœur de voir qu'en son absence M. le Prince n'avait rien avancé. Il arrivait à point pour reprendre le traité, car le 8 octobre, le duc de Rohan, avec quatre mille hommes qu'il avait enfin pu réunir, parut en vue de Montpellier, prêt à se battre, prêt à négocier.

Le siège traîne en longueur. — Négociations. — Des deux côtés la situation était critique : les assiégés ne faisaient point mine de vouloir céder, l'arrivée de Rohan leur donnait une nouvelle confiance; après avoir l'année précédente levé le siège de Montauban, Louis XIII allait-il être forcé de lever le siège de Montpellier? la cause royale pouvait-elle sans danger recevoir cette nouvelle blessure?

Si Rohan n'eût écouté que la voix de l'ambition, il eût été tenté de pousser les choses à l'extrémité, et peut-être aurait-il eu pour la seconde fois le spectacle d'une armée royale dispersée et en retraite. Mais il n'aspirait qu'à la paix : il n'avait rien à attendre de l'étranger : le roi d'Angleterre lui écrivait d'en finir (2). Il ne voulait pas

(1) *Mém. de Rohan*, p. 142.
(2) Le roi d'Angleterre à M. de Rohan, 15 sep. 1622. (Bib. nat., f. f. 4102.)

ouvrir l'oreille aux offres de l'Espagne. Il avait vu, pendant toute la durée de la guerre, chacun prêt à faire un traité particulier. Si Montpellier était pris, à la suite d'un assaut plus heureux que les précédents, il était perdu, ses ressources militaires étaient précaires et bornées, celles du roi sans limites. L'armée de siège s'élevait encore à 23.000 hommes. Le duc d'Angoulême avait 10,000 hommes de renfort à Lyon. Ne valait-il pas mieux saisir une heure favorable et se hâter de signer une paix générale? On décida dans le conseil du roi que le maréchal de Créquy et le duc de Chevreuse iraient trouver Rohan de la part de Lesdiguières, et l'inviteraient à une nouvelle entrevue, en vue d'obtenir la paix.

Articles de la paix. — Le connétable, enclin à l'indulgence envers ceux dont il avait abandonné la cause, accorda des articles dont voici les principaux (1) : Confirmation de l'édit de Nantes ; rétablissement des deux religions aux lieux où elles avoient été otées ; — rétablissement des sièges de justice, et bureaux de finances aux lieux où ils étoient, hormis la Chambre de l'édit de Guyenne à Nérac : — défense de tenir des assemblées politiques sans permission ; mais octroi des assemblées ecclésiastiques, consistoires, colloques, synodes nationaux et provinciaux.

Ni garnison ni citadelle bâtie dans Montpellier, rasement des nouvelles fortifications ; la garde de cette ville laissée aux consuls.

Conservation des fortifications de la Rochelle et Montauban et de la moitié de celles de Nîmes, Castres, Uzès et Milhaud. Les places de sûreté, au nombre de quatre-vingts environ, qui pendant la guerre étaient tombées aux mains des armées royales, étaient enlevées aux huguenots qui conservèrent seulement celles qu'ils n'avaient point perdues.

Ces articles furent arrêtés le 9 octobre.

Les conditions convenues, Rohan entra dans Montpellier sous la conduite du maréchal de Créquy, pour les faire accepter des habitants. Il convoqua (11 octobre) le lendemain le conseil ; il avait promis au roi l'entrée dans la ville ; ce point souleva beaucoup de murmures et d'appréhensions, mais Rohan se porta garant de l'exé-

(1) *Articles de la paix générale accordée par le roi à ses sujets de la religion,* le 19 octobre 1622. Paris, Binet, in-8°.

cution des articles de la paix et les fit accepter malgré les clameurs de quelques séditieux « qui proposoient de l'assommer, l'appelant *Scamberlat*, nom inventé entre eux pour nommer ceux de la religion qu'ils tenoient être serviteurs du roy » (1). Il sortit de la ville le même soir, et la trève fut conclue ; le canon se tut, les jours suivants les dames de la ville allèrent voir les royaux et causer avec eux dans les tranchées. Tout le monde désirait la paix « il y avoit plaisir de voir tous ces grands qui parloient avec tant de douceur et de familiarité à ceux qui estoyent sortis de la ville, qu'ils sembloyent n'avoir jamais esté ennemis ».

Rohan fait accepter la paix. — Les pourparlers durèrent quelques jours : Le 17, Rohan revint avec les députés de Nîmes, d'Uzès, des Cévennes, du Vivarais. Il fut reçu par le prince de Joinville, le maréchal de Créquy et le connétable. Rohan s'en fut le 18 octobre au quartier du roi, où se concertèrent les articles de paix ; il soupa et coucha au quartier du prince de Joinville. Il y eut après son départ un commencement de sédition dans la ville, qui fut de suite apaisée par M. de Calonges. Rohan alla le lendemain chercher dans la ville et amena au roi M. de Calonges, MM. des Isles, Du Puy, Du Cros et les députés du Bas-Languedoc : M. de Calonges porta la parole au nom des Églises pour implorer la paix et la clémence du roi.

Le roi entre dans Montpellier. — Le même jour le connétable occupa la ville avec le régiment des gardes et le régiment des Suisses. La garnison protestante, forte de 1,200 hommes, sortit le 20 pour se retirer dans les Cévennes ; peu après le roi fit son entrée avec sa compagnie de chevaux-légers et celle des gendarmes. Il fut harangué par Faucher, pasteur de l'Église de Montpellier, dans le style de l'époque, dont le ton nous semble si forcé, parce que nous ne voyons plus que de la cendre où il y avait de la flamme. Pour prêcher la clémence au roi, Faucher lui dit : « Vous couronnerez tous vos héroïques exploits de la plus belle et plus glorieuse victoire que sache gagner un grand prince, car en vous vainquant, vous vaincquez le plus grand roi du monde. » Le roi laissa tous les postes à la milice bourgeoise et résista à ceux qui le pressaient de rendre au culte catholique toutes les églises transformées en temples.

(1) *Mercure français*, 1622, p. 83.

La fidélité au roi était encore dans tous les cœurs, protestants comme catholiques. Les mêmes gens qui avaient héroïquement supporté les fatigues du siège firent entendre des bénédictions et des cris de liesse en voyant arriver ce jeune fils d'Henri IV, qui leur apportait avec la paix des promesses de tolérance et de protection. On le vit sans murmurer le dimanche suivre avec toute sa cour une procession solennelle par les rues.

Le roi quitta Montpellier le 27 octobre, et y laissa le connétable avec M. de Créquy et les deux régiments Picardie et Normandie. Monsieur le Prince avait quitté l'armée dès le 9 octobre, sous prétexte d'un vœu fait à Notre-Dame de Lorette. Il avait été le plus ardent à la guerre, et ceux de Montpellier prétendaient qu'il avait promis le pillage de la ville aux troupes. Il n'avait pas su plaire à Louis XIII, et sitôt qu'il vit Lesdiguières revenir du Dauphiné, il comprit qu'il n'obtiendrait plus rien du roi.

Il n'était pas seul mécontent de la paix : quelques villes firent mine de vouloir s'y opposer, mais leur résistance ne dura point. Quatre habitants de Montpellier furent envoyés à Nîmes et à Uzès, avec un agent de Rohan. Ils réussirent à calmer les exaltés du parti dans ces villes.

Le traité de Montpellier valut à Rohan des félicitations générales ; il reçut des lettres du roi d'Angleterre, de l'Assemblée générale des Églises réformées de France (9 novembre 1622). Bouillon le complimenta en laissant percer un fonds de jalousie ; la Trémoille se répandit en louanges sincères : « Monsieur, vous méritez tant de louanges en la glorieuse action de la paix, que je serois digne de blâme de vous en taire mon contentement. Je l'ai toujours souhaitée de tout mon cœur, j'y ai contribué de mes vœux et mon peu de pouvoir, et vous avez accompli le bon œuvre. C'est à vous à travailler à sa durée. » (8 novembre 1622.)

L'Église de Paris, dont le temple avait été détruit et devait être rétabli en vertu du traité, écrit à Rohan : «... Nous nous présentons à vous qui êtes l'instrument de la grâce de Dieu envers nous et duquel il a consacré la valeur et les vertus à la délivrance de son Israël, vertus qui nous ravissent d'autant plus que vous avez porté seul le fardeau de cet œuvre et que la désertion de ceux qui vous devoient soulager n'a point ébranlé votre courage. »

La Rochelle remercia Rohan d'avoir eu un soin particulier de

ses intérêts (1). La ville avait été bloquée et l'ingénieur Pompée Targon avait inventé des machines pour la réduire. Ce premier siège de la Rochelle, fait par le comte de Soissons par terre et par le duc de Guise par mer, a été oublié, car il n'avait été qu'un incident sans importance dans la deuxième guerre civile. Le duc de Guise avait battu la flotte des Rochelois le 22 octobre. La paix signée, Guiton, l'amiral des Rochelois, apporta son pavillon au duc de Guise et la flotte royale alla hiverner en Bretagne; la paix sauvait cette fois la Rochelle (2).

Son jugement sur la paix de Montpellier. — Rohan a consigné dans un « discours » les raisons qui l'avaient déterminé à faire la paix devant Montpellier (Discours VIII). « Notre guerre, dit-il, n'étant qu'une petite défense de la liberté de nos consciences et sûreté de nos personnes, sous le bénéfice de nos édits de pacification, concédés par nos rois, nous étions obligés d'embrasser toutes les occasions qui pouvaient induire le roy à nous donner la paix. » La guerre civile, pour lui sembler par moments un devoir, lui paraissait trop longue et il se montra toujours prêt à remettre l'épée au fourreau, sitôt qu'il avait garanti les droits de la religion par quelques promesses, même quand il ne croyait pas à la sincérité de ceux qui les faisaient. Rohan a des paroles hautaines et pour les ministres qui critiquaient la paix et pour les grands qui en avaient profité : « Mes principaux censeurs ont été ceux qui ont eu les bras croisés durant la guerre, et qui sous la douceur d'une déclaration ont joui paisiblement de leurs biens, tandis qu'au péril de nos vies, nous les avons affermis en leur repos; et entre iceux les plus eschauffez à me calomnier sont ceux qui gaignez de la cour, retenaient sous

(1) Lettre du 25 novembre 1622, signée du maire des échevins, pairs, bourgeois et habitants de la Rochelle.

(2) *L'arrivée de la grande et puissante armée navale du roi pour le blocus de la Rochelle*, 1622, in-8°. *La Défaite de trente navires écossais venant au secours de la Rochelle,* Paris, 1622, in-12. *La Défaite des Anglais par M. le comte de Soissons; Paris,* 1622.

Relation véritable de la bataille navale gagnée par le duc de Guise sur les Rochelois, le 22 octobre 1622. Paris, 1622, in-8°.

Lettre de M. le Maréchal de Vitry confirmant la desroute de l'armée navale de la Rochelle. Ensemble ce qui s'est passé au mesme temps contre les Rochellois, en l'armée du Roy, commandée par Monsieur le Comte de Soissons. Paris, Chapellain, 1622, in-8°.

La prise de toutes les advenues de la ville de la Rochelle, du costé de la terre, par Mgr le comte de Soissons. Ensemble l'arrivée de l'armée navalle au port de Mesché, près la ville de Royan, Paris, 1622, in-8°.

fausses espérances la bonne volonté de ceux qui nous voulaient assister et laissant la seule cause de la guerre qu'ils ont esmeue par leur dereglée ambition et qu'ils n'ont pu empêcher par leur défection, ils blâment aujourd'hui ceux qui n'ont omis aucune chose pour l'empêcher, et qui n'y sont entrés par l'espérance d'en profiter, vu que du premier jour ils ont tout perdu : ni pour acquérir de la gloire, se jettant dans un parti vendu et livré, mais seulement pour chercher avec les gens de bien une mort heureuse, mourant pour Christ; ou une délivrance inespérée, qui ne pouvait arriver que par la seule main de Dieu. »

La Force et Châtillon avaient chacun obtenu un bâton de maréchal, et Rohan avait perdu ses gouvernements : « Je n'envie point leur bonheur, j'avoue qu'ils sont plus prudents que moi. » La Force avait fait son traité particulier; Châtillon, malgré ses promesses, n'avait cessé de nuire aux réformés et avait enfin ouvertement combattu contre eux. Se parlant à lui-même, Rohan finit ainsi : « Sans me souvenir des choses passées, j'embrasserai toujours d'un franc cœur la cause de Dieu, et réputerai à gloire de souffrir pour son nom. »

Le roi fit des entrées magnifiques à Arles, à Aix, à Marseille : l'encens des États du Languedoc brûla en son honneur, on le mit au-dessus de César : « Notre roi peut bien plus dire, j'ay esté, j'ay veu, j'ay vaincu, j'ay pardonné. » (Harangue du duc de Ventadour). A l'entrée d'Avignon, Lesdiguières porta devant le roi l'épée de connétable semée de fleurs de lys; le duc de Savoie vint saluer le roi de France aux environs de cette ville. A Montélimar, un des consuls lui parla en ces termes : « O grand roy! ô invincible monarque! Quel discours pourrait exprimer l'excès de l'allégresse et liesse de votre ville de Montélimar, de se voir illuminée de l'éclat rayonnant de votre face divine (1). » Les temps du roi soleil approchent : la royauté fait fondre devant elle l'hérésie; le peuple, las de guerres civiles, demande un maître. Les huguenots de Grenoble rivalisant avec les catholiques, souhaitent au roi « les victoires d'Alexandre, les triomphes d'Auguste, les conquêtes de Charlemagne, et les félicités de Henry le Grand ». Le nom d'Henri IV sert de dernière et timide protestation. La langue adulatrice du temps épuise toutes

(1) *Mercure français*, 1622, p. 844.

ses métaphores pour le jeune prince, qui se contente de dire aux catholiques : « Je vous remercie, je vous ayme et vous seray bon roy ; » aux protestants : « Servez-moi fidellement et je maintiendray les édicts. » Bien que le Dauphiné n'eût point pris part à la guerre, le roi ôta aux protestants de cette province Montélimart, Die, Nyons, Livron et Serres ; Lesdiguières lui-même ne garda les places dont il était gouverneur que parce que le maréchal de Créquy promit de les rendre à la mort du connétable, son beau-père.

Rohan accompagna le roi en Provence et en Dauphiné et ne le quitta qu'à Lyon. Le 10 janvier 1623, le roi rentrait à Paris par la porte Saint-Antoine, au son des cloches de Notre-Dame et aux acclamations de son peuple.

Pendant cette guerre, la duchesse de Rohan avait vécu tranquillement en Bretagne (où elle résidait depuis la petite guerre du Pont-de-Cé) ; tant que vécut M. de Luynes, elle n'avait pas été inquiétée ; après sa mort, bien qu'elle fût retirée dans une petite maison qui ne servait que pour la chasse, elle fut arrêtée avec sa fille, et conduite à Angers, où elle fut tenue prisonnière et gardée nuit et jour avec beaucoup de rigueur. Un ordre de la cour l'envoya d'Angers à Lyon ; c'est là qu'elle apprit la paix de Montpellier et fut délivrée. Elle sortit de prison pour se rendre à la cour à Paris.

Pour Madame de Rohan la mère, elle était restée tranquillement au Parc-Soubise. En apprenant la conversion de Lesdiguières, elle écrivait à Du Plessis-Mornay (le 20 décembre 1622) : « On m'avoit desjà mandé quelque chose des arrangements de Dauphiné, lesquels aucuns ne pouvoient croire ; mais, pour moy, je croy et crains tout en telles matières. Je ne trouve plus aussi rien d'estrange en changement de religion ; seulement je prye Dieu de tout mon cœur que je n'en puisse jamais voir autant à aucuns de ceux qui sont sortis de moy (1). »

(1) Elle parle dans la même lettre du voyage du prince de Condé à Rome et de celui de son fils en Languedoc. Elle lui annonce une paraphrase sur un psaume, de sa fille Anne. Elle s'excuse de se servir de la main d'un secrétaire, étant prise de la fièvre double (Catalogue Charavay. Autog. de M. Benj. Fillon, 1878).

CHAPITRE VI.

Les Cévennes. — Les villes du Midi. — Faveur passagère de Rohan. — Exécution de la paix. — Démolition des fortifications. — Valençay à Montpellier. — Arrestation de Rohan. — Nîmes. — Rohan s'établit à Castres. — Mauvaise exécution de la paix. — Construction d'une citadelle à Montpellier. — Mécontentement des Rochelois. — Plaintes de Rohan. — Synode de Charenton.

Les Cévennes. — Les deux campagnes de 1621 et de 1622 avaient permis à Rohan de bien étudier la région qui offrait encore au parti protestant des chances de lutte avantageuse. Le temps était passé où les protestants pouvaient promener leurs armées dans toute la France. Mais il leur restait un admirable terrain de défense dans cette partie du territoire qui avait été autrefois le théâtre de sanglantes luttes entre les Visigoths et les Francs, entre les Albigeois et les croisés. Le vieil esprit d'indépendance vivait toujours dans les grandes villes du Midi, et si quelques-unes étaient ardemment catholiques, d'autres étaient des citadelles où la foi réformée s'abritait derrière les libertés municipales. Ces villes pouvaient opposer aux petites armées de l'époque une victorieuse résistance. Leurs murailles s'élevaient de distance en distance dans le triangle compris entre le Rhône, la mer et le long massif des Cévennes. La pointe de ce triangle était le Vivarais qui pouvait servir de communication avec les réformés du Dauphiné. A cette époque, l'énorme massif du plateau central de la France était à peu près impénétrable : les Cévennes qui s'y rattachent étaient flanquées de quatre places, Milhau et Saint-Affrique à l'ouest, Anduze et Alais à l'est. « Inspiré, dit le duc d'Aumale (1), par son intelligence de la stratégie, Rohan comprit le premier, que ce sombre massif de montagnes était comme un vaste dépôt, un camp retranché, disposé de telle sorte qu'on pouvait toujours soit en déboucher inopinément pour étonner l'ennemi par d'audacieuses manœuvres, soit

(1) *Histoire des Princes de Condé,* tome III, p. 194.

venir s'y abriter en cas de revers. Là, le général en chef des Églises trouvait d'admirables éléments de recrutement, la subsistance de ses troupes, la remonte et les fourrages. » Nulle route ne traversait le massif des Cévennes dans sa longueur; mais des routes transversales, de petites vallées, des défilés étroits le découpaient et permettaient à Rohan de passer des riches plateaux du haut Languedoc, sans être observé, et comme derrière un chemin couvert, aux terres chaudes du bas Languedoc, de se rendre de Castres et de Montauban à Nîmes, à Uzès, à Montpellier. Dans ces montagnes, vivait une population pauvre, simple et forte, de paysans, de bergers, de mineurs, de tisserands, jaloux de leur indépendance, et prêts à tous les sacrifices pour leur foi.

La région montagneuse qui embrasse le Vivarais, le Gévaudan, les Cévennes, le Rouergue avait embrassé autrefois les idées religieuses des Albigeois et des Vaudois; les persécutions n'avaient pu les y extirper complètement; l'étincelle couvait sous la cendre et elle se ralluma au commencement de la réforme; en peu d'années, tout ce pays fut gagné à la nouvelle religion. Quand celle-ci commença à être persécutée, le premier synode des réformés eut lieu dans la paroisse de Nialet, à petite distance d'Anduze; une quinzaine de ministres s'y assemblèrent et se partagèrent, comme de nouveaux apôtres, les provinces qu'ils voulaient évangéliser (1). De Bèze donne les noms de ceux qui furent députés pour visiter les Églises d'Alais, d'Uzès, de Bagnols, de Pont-Saint-Esprit, de Nîmes et des environs, de Sauve, de Saint-Hippolyte, du Vigan, de Sommières, de Montpellier. Les Cévennes furent ainsi de bonne heure une pépinière de prédicants; le pain de l'Évangile y était reçu avec bonheur par une population séparée du monde et contemplative, qui se reposait du travail dans la prière.

Les villes du Midi. — Tout autre était l'esprit des grandes villes; la division y régnait non seulement de ville à ville, mais dans chaque ville de classe à classe. Le protestantisme, dans les cités où il avait triomphé, avait un instant tout entraîné et tout confondu; mais l'organisation démocratique des Églises, le caractère des assemblées où se discutaient leurs intérêts avaient fini par porter ombrage à la noblesse, à la riche bourgeoisie, aux classes patriciennes. Ces

(1) De Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. III, p. 341.

classes étaient extrêmement jalouses de leurs anciens privilèges; le pouvoir municipal, les pouvoirs consulaires se perpétuaient, de fait, dans les mêmes familles; des corporations jalouses formaient partout de petites cités dans la grande cité. Le menu peuple ne trouvait pour la plupart du temps que chez quelques ministres un appui contre les tyrannies héréditaires, les juridictions exceptionnelles, les abus et les excès de pouvoir. Il n'y avait pas de ville qui n'eût ses factions. Les vieilles murailles abritaient beaucoup de libertés, elles abritaient aussi beaucoup d'injustices. Rohan avait bien vite compris que la passion religieuse avait moins d'alliage dans les classes populaires que dans les familles patriciennes : il trouvait les amis les plus ardents et les plus désintéressés dans le peuple et chez les ministres de la religion; sa première visite, quand il arrivait dans une ville était au temple. Il parlait volontiers aux multitudes assemblées, non qu'il y eut rien en lui du tribun moderne; il cherchait seulement à faire appel aux sentiments les plus simples et aux intérêts les plus généraux, pour n'être pas affaibli et assourdi par les intérêts particuliers. Le royauté ne fut pas lente à comprendre quel parti elle pouvait tirer des divisions des villes et de l'opposition latente ou avouée des classes privilégiées et du peuple. Elle chercha à ramener par toutes sortes de voies ces classes patriciennes à la cause royale; à les dégoûter des guerres civiles, en montrant que ces guerres mettaient fin au bon ordre dans la cité. Elle sema partout l'esprit de défiance et de jalousie; elle trouva comme instruments dans cette œuvre, la classe nombreuse des hommes du roi, gens de robe, fonctionnaires, légistes, juges criminels, lieutenants royaux, sénéchaux, tous recrutés dans la riche bourgeoisie, alliés naturels des classes patriciennes; ces auxiliaires, toujours prêts à couvrir tous les manques de foi, toutes les perfidies, quelquefois les crimes sous le nom, alors nouveau, de l'État, travaillèrent partout à ruiner la cause réformée, en faisant appel aux intérêts égoïstes des familles qui avaient dans leurs mains l'administration, les finances et la police des villes. Ce trait des dernières guerres de religion leur donne un caractère nouveau : il fait comprendre que la lutte devenait trop inégale et que l'issue ne pouvait guère être douteuse. Car, si la foi du peuple était plus sincère, elle était aussi plus aveugle; les multitudes, fanatisées par quelques ministres, étaient prêtes à se je-

ter, pour emprunter un mot de Rohan, dans « toutes sortes de désespoir » ; mais elles allaient bientôt user inutilement leurs forces ; et les dernières luttes ne pouvaient plus être qu'une rapide agonie.

Faveur passagère de Rohan. — La paix de Montpellier donnait à Rohan un rôle difficile et singulier : il avait traité avec son roi et il se considérait comme tenu de surveiller la stricte exécution du traité. Louis XIII avait donné à Rohan des marques d'une vraie faveur : il le retenait sans cesse auprès de lui, il aimait à lui rappeler qu'il était son parent, il se fit accompagner de lui, quand il fit son entrée à Montpellier, et lui demanda de le suivre à son retour, dans son voyage en Provence et en Dauphiné. Le roi aimait-il seulement en Rohan le soldat? de caractère faible et toujours disposé à se donner un maître, espéra-t-il un instant le ramener au catholicisme et pouvoir ensuite se donner entièrement à lui? Le courage, la droiture, la fierté même de Rohan étaient faits pour le séduire : celui-ci, d'ailleurs, avait toujours eu un allié auprès du roi, et un allié capable de troubler la conscience comme le cœur du jeune monarque ; c'était la belle et spirituelle Marie de Montbazon, qui avait été donnée d'abord à Luynes et qui avait épousé en secondes noces le prince de Joinville, devenu duc de Chevreuse. La duchesse de Chevreuse avait fait parler le cœur du roi et il l'aimait, comme il savait aimer. Elle était fière de sa naissance, de son nom, et elle rêva peut-être un moment, dans la faveur de son cousin, le commencement de sa propre faveur.

Rohan chargea M. de Fial, qui porta à Messieurs du Parlement la déclaration royale, de la lettre suivante pour M. de Montbazon :

« Monsieur, votre premier gendre (le connétable de Luynes) nous a fait la guerre et a pensé ruiner notre maison (1), le second nous a procuré la paix (2) et l'a maintenue : de criminel, je suis devenu favory, à quoi il ne m'a pas nuy ; et il faut que j'avoue que je dois à la bonté du roy plus qu'homme de son royaume (3). »

Dans les articles particuliers dont on avait fait suivre les articles généraux de la paix, Rohan et son frère avaient été bien traités du

(1) Le duc de Montbazon était de la maison de Rohan.

(2) Le duc de Chevreuse que le roi avait envoyé à Nîmes pour conclure les articles particuliers accordés au duc de Rohan.

(3) *Mercure français*, 1622, p. 845.

roi. Louis XIII avait donné à l'aîné, pour le dédommager de la perte de ses emplois, les gouvernements de Nîmes, d'Uzès et de Castres sans garnison ; il lui avait fait compter 200,000 livres, lui avait accordé la continuation d'une pension de 45,000 livres, et l'engagement du duché de Valois pour 600,000 livres. Soubise gardait sa pension de 30,000 livres et on lui permettait de traiter de sa charge de colonel général des régiments français entretenus en Hollande.

Exécution de la paix. — Rohan avait quitté le roi à Lyon : il avait immédiatement commencé à faire démolir les fortifications et fait rétablir l'exercice de la religion catholique, partout où on l'avait empêché pendant la guerre. Il avait confiance dans le roi, qui venait de lui témoigner une sorte d'effusion mêlée de curiosité, mais il savait que le roi ne gouvernait pas par lui-même : il avait mille raisons de se méfier du conseil royal, et du zèle des subalternes, qui a été de tout temps un fléau de notre pays.

Il apporta lui-même la plus entière bonne foi dans l'exécution de la paix ; mais le conseil du roi éluda constamment les promesses faites aux réformés et toute l'année 1623 se passa en incessantes et stériles contestations.

Démolition des fortifications. — Valençay à Montpellier. — Arrestation de Rohan. — Le roi avait ordonné qu'on démolît de suite les deux tiers des nouvelles fortifications de Montpellier et le troisième tiers après le paiement d'une somme de 200,000 livres (1) : les fortifications d'Uzès et de Nîmes devaient être démolies à moitié ; le conseil du roi ne respecta pas les brevets particuliers accordés à ces villes ; son intention manifeste fut de raser toutes les fortifications de Montpellier, et les deux tiers de celles de Nîmes et d'Uzès. Castres avait eu aussi son brevet pour la démolition à moitié : on ordonna de la faire aux deux tiers. Partout on agissait de la sorte. A Montpellier, la situation devint un moment très critique.

Jacques d'Etampes, seigneur de Valençay, y était resté avec une garnison de 4,000 hommes, qui devait quitter la ville après la pleine exécution du traité. Outre ces 4,000 hommes, Valençay avait encore quatre à cinq régiments et trois à quatre compagnies de chevau-légers, avec lesquels il tenta de se saisir des Cévennes sous prétexte d'y faire des logements. Rohan défendit aux communautés de rece-

(1) Lettre du roi à Valençay, 17 novembre 1622. (Archives des Aff. étr.).

voir ces troupes, et toutes les villes lui obéirent sauf Sauve et Gange. Valençay s'efforça de suite de mettre la division dans Montpellier et de s'y créer un parti. Il intervint directement dans les élections consulaires (1).

Valençay voulut faire nommer des catholiques et envoya M. des Isles à Rohan pour lui demander de ne pas venir à Montpellier pendant l'élection, en alléguant la crainte d'une sédition. M. des Isles ne rencontra pas Rohan, qui était dans les Cévennes, et qui arriva à Montpellier le 25 février 1623 ; Valençay pensant que le duc venait le braver, le fit arrêter dans la soirée du même jour. Trois jours après, il fit, malgré les protestations des consuls, procéder à l'élection dans une assemblée qu'il avait préparée (2). Le roi donna immédiatement ordre à M. de Valençay de relâcher Rohan, mais en invitant ce dernier à se retirer dans le haut Languedoc.

Nîmes. — Rohan quitta Montpellier et se rendit le 15 mars à Nîmes : là aussi il y avait des familles patriciennes, et les libertés étaient greffées sur des privilèges (3). Le duc pensait trouver les

(1) Montpellier avait des consuls pour chaque corps de métier; des consuls majeurs, véritables maîtres de la cité, et en outre quatre consuls de mer, préposés à la perception de l'impôt établi sur le transport des marchandises de Lattes, le port de la ville à Montpellier.

Les consuls majeurs choisissaient vingt bourgeois entre lesquels le sort trouvait les consuls de mer.

Pour les consuls majeurs, il y en avait six nommés par des électeurs au second degré et les consuls sortants. Henri IV avait décidé que tous, indifféremment, catholiques ou protestans pouvaient être nommés à la majorité des voix consuls majeurs; mais les catholiques avaient été écartés du consulat depuis les premiers troubles.

(2) Rohan écrivait le 25 février 1623 : « Si le roy a agréable que j'achève ce que j'ay commencé, il n'a qu'à me le faire savoir et je continuerai à le faire exécuter fort fidèlement, mais dans ce cas je désirerais avoir affaire à une autre personne qu'à M. de Valençay, ou qu'il mît défense très expresse de m'arrêter quand l'humeur lui en prendrait. » (Bibl. nat.; man. Baluze 9253). Avant même que la réclamation de Rohan fût parvenue, Valençay était désavoué. On dit que la promptitude du désaveu eut pour cause un ballet où devait danser la duchesse de Rohan avec la reine Anne d'Autriche : la duchesse pria la reine de la dispenser d'y figurer.

« Sire, écrivit Rohan, votre bonté a prévenu ma plainte; je me sens plus obligé à l'action de M. de Valençay qu'à sa personne, puisqu'elle a donné matière à Votre Majesté de me témoigner de nouveau sa bienveillance qui, sans attendre ma justification, m'a absous. » De Nismes ce 17 de mars 1623.

A ce moment, au reste, Soubise était en cour et pouvait agir auprès du roi.

(3) A Nîmes, les habitants étaient divisés en quatre ordres ou *échelles*, les nobles, docteurs et avocats, les marchands, les bourgeois, les artisans et ouvriers. Les consuls sortants, avec les membres du conseil ordinaire, désignaient seize candidats, quatre de

Nîmois très irrités contre lui, parce qu'il avait obtenu de Louis XIII, aux termes des brevets datés de Montpellier, le gouvernement de leur ville, au mois d'octobre 1622 ; quand cette nouvelle avait été connue, beaucoup d'habitants avaient juré de démolir leurs maisons plutôt que d'avoir un gouverneur. On alla jusqu'à accuser Rohan d'avoir livré Montpellier à prix d'or. Sa détention changea l'état des esprits ; quand il arriva aux portes de la ville, il fut reçu en prince ; il logea à la maison du roi ; les consuls allaient chaque jour prendre chez lui le mot d'ordre et lui remettaient le soir les clés de la ville.

Cette faveur ne fut pas de longue durée : Rohan attendit pour quitter Nîmes que les Cévennes fussent entièrement délivrées de troupes ; au moment de son départ, déjà l'on disait que sa prison n'avait été qu'une feinte, qu'il était en toutes choses d'accord avec la cour, « c'est l'ordinaire récompense des services qu'on rend aux peuples » (1).

Rohan s'établit à Castres. — A Milhau, il assura la liberté des élections consulaires dans le Rouergue, que le duc d'Épernon voulait contrecarrer et il se rendit ensuite à Castres. Il s'établit dans cette ville pour veiller à la stricte exécution de la paix. Il ne voulait point aller en cour, il eût été considéré comme un traître par les siens : s'il restait dans ses domaines du Poitou, on le trouvait trop près de la Rochelle ; Castres était le centre principal des Églises du haut Languedoc : il y résida pendant deux ans. La duchesse de Rohan vint l'y trouver en l'an 1624.

Bouffard de Madiane (2), qu'il avait fait nommer premier consul de Castres pendant la guerre, décrit ainsi la vie qu'il y menait : « Le duc de Rohan commença de mener une douce et tranquille vie, éloigné de tout embarras et intrigue. Sa maison était exempte de désordre pour le jeu, la débauche et tous autres vices qu'on voit familiers chez les grands ; sa table fort frugale, ses autres dépenses

chaque ordre ; le sort désignait dans le nombre les quatre nouveaux consuls, un de chaque ordre. Le 1er janvier, les consuls et sortants choisissaient en commun les membres du conseil ordinaire (quatre membres), et du conseil extraordinaire (trente-huit, dont huit de chaque ordre).

Les corps municipaux se recrutaient eux-mêmes et en fait leurs fonctions se perpétuaient dans certaines familles.

(1) Mémoires de Rohan, p. 150.

(2) Mémoires de Madiane. — Voici sur ces mémoires : *le duc de Rohan*, par Schybergson.

très modérées en tout genre de luxe, estant un exemple de sobriété pour son manger, et paraissant comme insensible pour les femmes ; affable, familier et accessible, jouant très peu et rarement, faisait exercice aux beaux jours au jeu de mail, à courre la bague, et à monter à cheval, ayant toujours quelque jeune poulain, qu'il dressait bien, même avec succès ; s'appliquant sans affectation à la lecture de Plutarque et des Commentaires de César, au surplus n'ayant pas grande connaissance des lettres ; assidu aux exercices de piété, sans hypocrisie, fort retenu en ses passions, modéré en ses ressentiments, exempt de tout jugement, discret et civil en toute manière. »

Mauvaise exécution de la paix. — Aux termes du traité, la garnison de Montpellier devait en sortir aussitôt après la démolition des fortifications. Elles étaient démolies et les régiments n'en sortaient pas. Le gouverneur Valençay avait gagné le conseil ; il persuada aux bourgeois que s'ils voulaient se débarrasser des troupes royales (qui logaient chez les habitants), le mieux était de demander au roi de faire construire une citadelle, après quoi on leur ôterait la garnison. Les conseillers, gagnés par Valençay, choisirent vingt-sept habitants qui furent appelés à délibérer sur cette question.

On nous permettra de nous étendre un peu longuement sur un épisode qui jette un jour éclatant sur les mœurs municipales de l'époque.

Construction d'une citadelle à Montpellier. — Discours d'Audiffret. — Le Midi a été de tout temps une école d'éloquence ; les passions religieuses échauffant les passions municipales, convertissaient parfois les bourgeois des villes en véritables orateurs. Nous allons sortir de l'oubli une de ces harangues, qui, après deux siècles, conserve encore sa sève et sa chaleur : elle fut prononcée par un ancien du conseil de Montpellier, Saint-Esprit Audiffret, quand on délibéra sous la pression de Valençay sur la construction de la citadelle, le 2 août 1623. Le président dit au conseil que le roi s'était bien engagé à exempter Montpellier de toute garnison et citadelle, mais que cette promesse ne serait pas tenue ; il valait mieux à son avis qu'une garnison fut enfermée dans une citadelle : « Si nous refusons, nous aurons la citadelle et la garnison (ils eurent en effet l'une et l'autre) ; nous obligeons le roy à changer par aventure ses verges pour nous traiter encore pis. » Un autre conseiller appuya

la demande de Valançay en disant que la citadelle en bridant les bourgeois briderait aussi le peuple.

Alors Audiffret se leva, et dit :

« Dès l'entrée, j'ai insisté que le nombre de cette Assemblée (1) n'était suffisant pour décider et résoudre cette matière, et demandé à bon droit, vu sa conséquence certaine, évidente, irréparable, une convocation composée de tous les habitants de la religion pour en pouvoir conseiller et délibérer suivant la coutume en telles occurrences ; je suis d'avis maintenant qu'à ce conseil général, outre tous les hommes, nos femmes aussi, sans considération de leur sexe ni de leur faiblesse, soient appelées, car, quand je vois les complaisances honteuses et lâches de tous ceux qui assistent à ce conseil mendié, quand je considère qu'ils n'auroient le cœur de se montrer hommes par un refus généreux et qu'il est visible qu'ils n'ont ni la voix, ni la contenance de personnes libres, je crois qu'indubitablement nos femmes s'étant signalées pendant notre siège, défendroient avec plus d'audace et de résistance la liberté du public. Pour mon regard, quoique le temps et le lieu parmi tant d'épées ne soient favorables aux gens de courage pour dire librement ce qu'ils ont sur le cœur, néanmoins ni le danger, ni les menaces quoique pressantes ne me sauroient divertir que je ne sois d'un avis totalement dissemblable au sentiment de plusieurs qui vont clochant parmi nous, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, m'empêcher de montrer en une action si importante aux Églises de toute la France que si je cloche aux pieds (2), je vais droit en besogne, étant auteur d'un conseil plus droit, plus honnête, plus profitable au bien des affaires de notre parti ; et puisque l'artifice d'avoir été amorcés par une semblable espérance durant cette guerre ne nous rend ni plus sages, ni plus contenus, ni plus considérés en la paix, je dirai franchement que toutes les promesses et les conditions qu'on nous met en avant pour obtenir des renonciations indignes de nous, n'apparaîtroient que fumée si les désirs de nos biens et de nos charges ne nous avoient aveuglés.

« Ma liberté de parler sera imputée à témérité, mais quoi ! la liberté de cette ville naguère contestée par tant de soldats ne sera

(1) Il n'y avait que vingt-six bourgeois réunis.

(2) Il fait allusion ici aux blessures dont il parle plus loin.

soutenue dans ce conseil que par moi seul, et je craindrais de vous dire que cette action reprochable de fléchir à cette heure sous des artifices pour prendre le joug obscurcira la louange d'avoir résisté sans nous vouloir rendre sinon sous la foi et sous l'assurance d'en être affranchis ! J'ai part à cette gloire d'avoir commandé durant notre siège une compagnie, et si mes blessures sont des témoignages que je me suis exposé et consacré sans m'épargner au danger, j'imputerai à bonheur de vouer ma vie en cette vocation qui n'est pas sanglante véritablement, mais qui est pourtant et plus glorieuse et plus importante que tous mes combats. Eh donc, la possession de nos biens ne nous étant que précaire sous un gouverneur nous charmera-t-elle plus passionnément que le désir et la gloire de demeurer libres ! »

Après avoir prouvé que les concessions qu'on promettait à la ville, pourvu qu'elle renonçât au brevet du roi et acceptât une citadelle, n'étaient rien auprès des droits que garantissait le brevet, Audiffret continua :

« Mais, dit-on, c'est la seule ouverture pour nous libérer (de la garnison royale) ; lâcheté insigne ! Doncques et les nations étrangères et nos neveux voyant dans l'histoire et notre résistance pendant le siège et notre peu de courage après le danger s'esbahiront en lisant que des lions au combat ne soient plus tels au conseil, qu'ayant tant roidi, nous fléchissions maintenant si indignement et que, ceux-là même lesquels on voyait naguères obstinés à s'ensevelir au plus profond des masures de leurs bastions pour éviter la ruine de leur liberté, lui creusent sa fosse pour l'enterrer de leurs mains.

« Eh quoi, notre brevet nous exempte d'une citadelle et nous délibérons de le rendre pour la demander, c'est filer sa corde pour s'en attacher. — Mais il se faut décharger de la garnison. — Mais c'est plutôt au contraire le seul moyen de l'avoir que consentir de la sorte qu'elle soit en ville durant tout l'espace que la citadelle s'édifiera. Il est fâcheux, je l'avoue, d'avoir dans la ville une légion, dans nos maisons des soldats, et sur nos bras de tels hôtes qui tranchent des maîtres ; toutefois, ces oiseaux de passage étant sujets à s'envoler tous les jours nous peuvent quitter ; mais ceux-là au contraire qu'on logera une fois dans cette forteresse s'attacheront pour jamais sur notre substance comme sur leur proie et étendant leurs ailes au-delà leur nid, viendront enfin se loger et placer dans

les nôtres. La garnison ne nous prive de cette espérance de voir un jour l'exécution du brevet; ce frein est temporel, là où le joug au contraire que nous allons prendre volontairement, nous et les nôtres, sera en la paix notre appréhension et en la guerre possible notre coupe-gorge... Voilà pour satisfaire à ceux-là qui estiment qu'il nous faut requérir la citadelle, qui pour tirer une épine du pied de cette ville y veulent mettre une flèche au cœur; mais quoi! on prend encore un autre prétexte et ceux-là même qui les premiers ont eschauffé le zèle du peuple à une défense, l'accusent maintenant de cruauté, d'insolence et de rébellion en la paix, osent alléguer qu'il y a plus de sûreté sous le gouvernement d'une citadelle que sous la tyrannie et fureur effrénée d'un monstre à tant de têtes. Ainsi les grenouilles demandoient un roi. Je ne veux pas entreprendre de fortifier le peuple en ses crimes et énormités, mais pourtant est-il vrai que sa folie a sauvé les sages? Que son audace opposée et à la force du roi et à la fraude des traîtres a préservé avec les reliques de notre parti ce qu'il y a de plus pur et de plus fidèle à cette couronne?...

« Mais n'est-ce rien que tout cela? On passe encore plus avant, il faut ajouter la peur aux promesses. Si nous ne demandons à leur dire une citadelle, le roi la fera, et pour montrer quelle estime ils font de sa foi, un prince, disent-ils, en préférant la prudence à toute équité doit estimer juste ce qui est utile à sa majesté, les conventions sont les biens des particuliers, mais les traités qu'un prince arrête avec ses sujets sont injurieux et dérogatoires à sa condition, voire clochant d'un côté parce que les contrats faits par des pupilles ne les obligent point; c'est là leur langage, qu'il peut désarmer les villes rebelles comme celle-ci sous ombre d'accord, puis après les brider, les citadeller et si la crainte de fléchir le roi ne les retenoit, ils oseroient alléguer que cette paix qu'il a faite ressemble au portrait qu'elle avait à Rome portant l'amour au-devant et au derrière la haine... Cette question savoir si les princes sont obligés d'observer les capitulations arrêtées avec leurs sujets ayant été contestée dans ce royaume par tant de batailles et décidée enfin par divers édits et principalement par celui de Nantes n'est nullement disputable. Après le déluge de nos divisions, c'est le moyen ordinaire d'abaisser les vagues que d'élever de rechef ainsi qu'un doux astre cette constitution salutaire sur l'horizon de la France pour

assurer les Français qu'étant bigarrés de la différence et de la livrée de deux religions ainsi que la robe de l'arc en la nuée de plusieurs couleurs, elle est la seule alliance qui les unisse et les empêche de s'entregorger, tarit les torrents de sang et de meurtre lorsqu'ils se débordent et ruissellent pardessus la face de ce grand État ».

Après avoir montré quel tort ferait au roi la violation de sa parole, après avoir établi que si l'Assemblée renonçait même volontairement au bénéfice du traité, elle reconnaîtrait par là que la ville de Montpellier, au lieu de défendre la liberté des Églises, n'avait obéi qu'à un mouvement de sédition, Audiffret propose d'envoyer une députation au roi non pour faire la demande honteuse d'une citadelle, mais pour demander humblement que Montpellier, en exécution du brevet, soit délivré de sa garnison. Il termine ainsi : « Mais cependant ne flétrissons pas cette gloire d'avoir souffert les efforts de toute la France pour demeurer libres et si tant est qu'on désire de nous ruiner en nous manquant de parole, ne nous manquons à nous-mêmes en fournissant le prétexte à nos ennemis pour déguiser et couvrir envers tous les peuples l'ignominie et l'opprobre de ce manquement ».

Toute l'éloquence d'Audiffret fut perdue : Valençay triompha. Maniald, député général des Églises réformées à Paris, protesta vainement au nom de tous les réformés contre la prétendue députation nommée sous la pression de Valençay. « Nous supplions, dit-il, Votre Majesté de n'avoir aucun égard à cette prétendue députation de Montpellier, comme sentant par trop la poudre et la mèche de la garnison et croire que ceux de notre religion qu'on produit à une action si extraordinaire ne sont point députés, mais prisonniers, conduits ici et tellement étonnés qu'ils ne savent ni ne veulent ce qu'ils demandent et d'ailleurs, ils ne parlent que pour quelques-uns de leur consistoire, et nous, sire, pour tous vos très humbles sujets de la religion. » Toutes les protestations furent vaines. Valençay fit commencer de suite les travaux, et, à la fin de 1624, la citadelle fut terminée. A partir de ce moment, Montpellier cessa d'être un des remparts du protestantisme dans le Midi.

Mécontentement des Rochelois. — A la Rochelle, les promesses royales étaient également méprisées. Cette ville était pour les protestants de l'Ouest, ce qu'étaient Montpellier, Nîmes et Montauban pour ceux du Midi ; pendant la guerre, le comte de Soissons qui

la bloquait avait fait élever des ouvrages à peu de distance de la ville; la paix ne suspendit pas ces travaux qui furent continués par un mestre de camp du régiment de Champagne. Pierre Arnauld, ancien soldat de Gustave-Adolphe (1), ambitieux, passionné pour le métier des armes, d'humeur difficile. Arnauld chercha mille prétextes pour ne pas interrompre la construction du Fort Louis (dont la démolition avait été stipulée dans l'instrument de paix).

Rohan avait fait des remontrances et obtenu que le fort Louis serait détruit, huit jours après la démolition de tous les travaux élevés à Ré et Oléron. Arnauld continua néanmoins les travaux en alléguant l'inexécution de diverses clauses du traité. Il serait fatigant de lire toute la correspondance de Rohan sur la mauvaise exécution de la paix avec le roi, avec sa femme, avec les députés généraux. Il envoyait mémoire sur mémoire pour demander que la garnison royale fut retirée de Montpellier, que rien ne fût innové dans l'élection des consuls de la ville, que le fort Saint-Louis fût démoli, que les prisonniers de la dernière guerre fussent mis en liberté, qu'on accordât les deniers promis pour l'entretien des ministres et des places qui restaient dans la garde des protestants, pour la réfection du temple de Charenton, et des autres bâtiments brûlés. Il ne recevait de la cour que des réponses évasives : on fermait l'oreille à ses plaintes contre Valençay (celui-ci était le beau-frère de M. de Puisieux, à ce moment très puissant) (2).

Plaintes de Rohan. — La cour de Toulouse avait depuis la signature de la paix donné plus de trois mille décrets de prise de corps contre des personnes que la paix devait mettre à l'abri des poursuites. La chambre mi-partie de Castres était une garantie de bonne justice pour les huguenots. Cette chambre, malgré les protestations de Rohan, avait été transportée de Castres à Béziers : elle y restait, contrairement aux clauses du traité, et par le vœu du parlement de Toulouse ; Rohan écrivait au roi : « Sire (de Castres le 8 juin 1623). Je commencerai cette lettre par un pardon que je viens demander si en ne me servant du style d'un servile flatteur, je prends celui que la franchise d'un fidèle serviteur m'enseigne, m'assurant qu'à l'imitation de celui que vous représentez, vous

(1) On le nommait *Arnauld du Fort.*

(2) Il était l'oncle d'Arnauld d'Andilly.

n'aurez désagréable d'être prié, sollicité, pressé, même sommé pour l'observation de la paix qu'il vous a plu nous donner, qui consiste principalement au rétablissement de la chambre de Castres, à la démolition du fort près de la Rochelle et à la sortie des gens de guerre qui sont dans Montpellier. »

Il rappelle au Roi que ces trois points ont été formellement stipulés ; « Ce sont, dit-il en terminant, les moyens de cimenter votre paix, c'est me donner un champ très ample de publier l'infaillibilité de votre parole et me glorifier d'avoir donné la mienne pour le plus véritable roi et le meilleur maître qui vive, pour lequel j'adresse ma prière à Dieu, etc... ». Par le même courrier, il écrivait à la reine-mère pour la supplier d'agir auprès du roi (1).

Cette lettre était accompagnée d'amples mémoires sur le sujet de Castres, de Montpellier. Le roi se fâcha (2) :

« Mon cousin, j'ai reçu votre lettre du 8e du mois passé..... sur quoi je vous dirai qu'encore que je veuille croire que votre affection à mon service vous donne la liberté de me représenter ce que vous prétendez être à faire, néanmoins je désire que vous sachiez que je suis si religieux à entretenir les choses que j'ai promises, et si facile à entendre les plaintes de mes sujets que j'ai plus agréable que les remontrances m'en soient faites par leur requête (celle des députés généraux) que par autre entremise..... (13 juillet 1623).

Phélippeaux écrit aussi une lettre à Rohan ; moins vague que le roi, il va au fait :

« Votre franchise peut donner lieu à quelque liberté, mais les termes dont vous usez par vos lettres démontrent des sentiments si hardis que je suis en grande peine d'y donner bonne interprétation : je ne sais si les difficultés qui se rencontrent en vos intérêts particuliers vous émeuvent jusqu'à ce point ; si vous puis-je assurer pour ce qui concerne l'engagement du duché de Valois, le roi a commandé très expressément deux ou trois fois de sa bouche la vérification à MM. du Parlement de Paris, ayant apporté pour cela la même recommandation que pour ses propres affaires, de sorte que je ne doute pas qu'ils ne suivent ce qui est de sa volonté ; quant à la récompense de votre abbaye, il y eut été satisfait en cette année

(1) Bibl nat., f. f. 4102, f. 39.
(2) Ibid., f. 97.

si l'état des affaires de S. M. l'eût pu permettre. Mais les dépenses passées ayant épuisé les sommes destinées pour subvenir aux présentes, l'on a été contraint de remettre le paiement de cette récompense en trois années compris la courante, mais en cela il n'y a rien à perdre que le temps, car le paiement en est fort assuré. » (Saint-Germain en Laye, 13 juillet 1623). Le ministre conclut en l'engageant à revenir à la cour pour suivre ses propres affaires et pour dissiper les ombrages qu'une longue absence pourrait produire.

Rohan répondit au roi en termes respectueux et fermes : il ne pouvait fermer l'oreille aux plaintes des siens : le duc de Guise était venu porté, disait-il, par la tempête, avec sa flotte, près de la Rochelle, et son arrivée avait épouvanté les Églises : les vaisseaux s'étaient retirés, et l'appréhension des Rochelois était calmée, mais pour ce qui était de l'exécution de la paix, il croyait se conduire en sujet fidèle en signalant les infractions à la volonté royale : « ... Ses sujets de la religion, dit-il, ont reçu par ma bouche ses promesses et ont effectué ses volontés et si par les vexations qu'ils reçoivent tous les jours à cause des inexécutions de la paix, ils s'adressent à moi pour joindre mes supplications aux leurs, afin que par sa bonté il y soit pourvu, c'est chose que je ne puis dénier, non que pour cela je prétende mon entremise nécessaire, mais afin de leur montrer que comme leurs promesses leur seront inviolables, aussi les assurances que je leur ai données de votre part sont sans fraude. La continuation des démolitions sans intermission et les incommodités souffertes avec beaucoup de patience par vos sujets de la religion jusqu'à présent devroient être deux suffisants témoignages de mes bonnes procédures... » (de Castres, ce 27 juillet 1623) (1).

Pour la réponse au ministre, elle est pleine de noblesse. A peine consent-il à toucher à cette question d'intérêt particulier soulevée par Phélippeaux : « Vous vous montrez croire, dit Rohan, que je me suis aigri, parce qu'on ne pourvoit à l'indemnité de mes charges et de mon abbaye dont de bonne foi je vous ai donné mes démissions. Quant à mon intérêt particulier, quelque injustice que je reçoive, il ne me portera jamais hors de mon devoir, et plût à Dieu qu'il ne tînt qu'à cela que les affaires allassent bien, j'en ferois

(1) Bibl. nat., f. f. 4102, f. 100.

gaiement litière, — reste votre conseil (le conseil d'aller à la cour). Si j'allais à la cour avant que les trois points essentiels fussent exécutés, je lairrois (laisserais) en désespoir tous ceux de la religion, car quelque retardement qu'il y ait, je m'assure trop en la foi du roi, pour ne croire qu'il ne les effectue, quelqu'empêchement qu'y apportent ceux qui le veulent replonger en guerre civile pour démembrer son État. Si je vais dans mes maisons, c'est plus proche de la Rochelle et par conséquent du soupçon qu'on pourrait prendre de moi, de façon qu'avant l'exécution des trois points, je juge mon séjour deça être utile au service de S. M. et moins soupçonneux pour moi, après quoi j'offre non seulement d'aller où vous me marquerez, mais *hors de France*, et plut à Dieu avoir le pied à l'étrier pour y aller servir mon maître non selon ma condition seulement mais en telle façon qu'il jugerait pour le bien de son service ; je lui donnerais avec grande gaieté le reste de ma vie et me sentirais bien heureux de l'employer à l'accroissement de sa gloire. » (De Castres, ce 28 juillet 1623) (1).

Nous voyons revenir ici le projet de servir la France hors de France, que plus tard Richelieu devait permettre à Rohan d'exécuter : où Rohan avait-il puisé cette idée de l'exil volontaire, de l'exil actif et utile? Peut-être dans les vies de Plutarque, qui étaient une de ses lectures favorites. Il caressa toujours en imagination ce rôle du héros, incompris des siens, cherchant la gloire au dehors, une gloire éloignée ; son âme hautaine et aristocratique était bien capable de savourer le plaisir amer qui consiste à servir des ingrats. Le conseil du roi, en même temps qu'il exécutait avec la dernière rigueur et souvent avec la plus cynique déloyauté les stipulations relatives aux fortifications de Montpellier, de Nismes, d'Uzès, de Castres, de Privas, des places du Vivarais et des Cévennes, poursuivait avec ténacité le dessein d'amoindrir, s'il ne pouvait

(1) Cette lettre a un post-scriptum. Le ministre, dans la lettre écrite à Rohan, parlait de la maison de Soubise appartenant à Mme de Rohan et non encore restituée à cette dame sous prétexte d'y démolir des fortifications qui n'y étaient pas. Rohan répond : « Pour la maison de Soubise, si M. de Saint-Luc (le commissaire du roi) n'y a fait des fortifications, je vous assure qu'il n'y en a nulles, mais si c'est que sous ce prétexte on veuille ruiner la maison comme on a fait la *Garnache*, je vous supplie qu'on passe plutôt cette envie sur une des miennes que sur celle de Madame ma mère, afin qu'une personne de son sexe, de son âge et de sa qualité ne reçoive un si injuste déplaisir. »
Manuscrit de Baluze. N° 693.

supprimer entièrement, les assemblées des Églises. Celle qui s'était tenue à la Rochelle, en outrepassant tous ses droits et en usurpant tous les droits du souverain, avait singulièrement gâté la cause de ces assemblées. Le 17 avril 1623, le roi signa à Fontainebleau, une déclaration où il s'élevait fortement contre leurs abus ; il ordonnait qu'en toutes ces assemblées, il ne se traitât plus d'autres affaires que de celles qui concernent la discipline de la religion ; un officier commis par le roi devait assister aux séances, et défense était faite à l'Assemblée de se réunir sans que le commissaire royal fût présent (1).

Synode de Charenton. — Le roi ne consentit pas à accorder de suite une assemblée politique générale ni même des assemblées particulières : il donna seulement un brevet pour un synode général, qui se tint à Charenton. Il y commit un officier royal, M. Galland (2), et l'on n'y traita que de matières théologiques et ecclésiastiques. Henri IV avait autrefois imposé la présence d'un commissaire royal aux assemblées politiques. A Charenton, elle fut imposée pour la première fois aux assemblées qui n'avaient qu'un caractère religieux. Le synode de Charenton, avant de se séparer, reçut avis (lettre du roi du 23 septembre 1623) que les ministres seraient désormais exclus des assemblées politiques (3). Il se sépara le 30 septembre. La présence d'un commissaire royal dans les synodes était une nouveauté menaçante ; les assemblées quinquennales du clergé catholique n'étaient soumises à aucune surveillance. Les synodes provinciaux et les colloques allaient subir désormais le caprice d'un lieutenant général ou d'un gouverneur.

Ces nouveautés étaient bien faites pour inquiéter les Églises et il faut croire qu'une certaine agitation s'y produisait déjà pendant la fin de l'année 1623, car à la date du 10 novembre 1623, le roi fit une déclaration contre « aucuns de la religion prétendue réformée, ennemis du repos public et qui désirent profiter dans le trouble, s'advouans de nos cousins les ducs de Rohan et Soubise (ce que nous ne pouvons croire, pour les asseurances que nosdits cousins nous ont données de leur fidélité et affection à notre service et à

(1) *Merc. fr.*, 1623, p. 262.

(2) Le duc de Rohan tenait Galland, conseiller d'État, pour un homme mercenaire, sans honte et sans conscience.

(3) (Il y avait dix-sept ministres à l'assemblée générale de la Rochelle.)

l'observation de la paix) » (1). Le roi s'y plaignait de menées, de voyages faits dans plusieurs provinces, avec lettres et paroles de créances pour émouvoir ses sujets, exciter leurs défiances, acheter des armes, faire levées de deniers, fortifier les places de sûreté.

L'année finit cependant sans troubles.

(1) *Merc. f.*, 1623, p. 693.

CHAPITRE VII.

Richelieu. — Toiras au fort Louis. — Rohan entraîné par Soubise. — La duchesse de Rohan en Languedoc. — Coup de main sur Blavet. — Préparatifs de guerre et négociations. — Rohan justifie la nouvelle prise d'armes. — Rupture des négociations. — Caractère de la nouvelle guerre. — La Rochelle traite avec Soubise. — Montauban se prononce. — Valençay à Montpellier. — Campagne de Rohan en 1625. — Nîmes pacifique. — Échec de Sommières. — Épernon et Thémines.

Richelieu. — On put croire un moment que les protestants seraient traités avec plus de justice, quand les sceaux furent enlevés à Sillery et que Puisieux fut enveloppé dans la même disgrâce de son père (1624). La Vieuville devint un moment favori et fit entrer au Conseil Richelieu, récemment promu cardinal (1). Ce dernier était encore une sorte d'énigme ; il était le premier prince de l'Église appelé à gouverner la France depuis George d'Amboise : on le savait disposé à rabaisser l'orgueil des grands, et à ruiner les huguenots ; on le croyait disposé à revenir, sur quelques points, à la politique d'Henri IV, et dès son entrée au ministère, il reprit le projet de mariage entre le prince de Galles et la sœur du roi de France. Henri IV avait caressé autrefois l'espérance de cette union des deux couronnes. Les comtes de Holland et de Carlisle vinrent au commencement de 1624 demander à Louis XIII la main d'Henriette ; Richelieu mena la négociation avec beaucoup d'art ; il fit luire aux yeux du roi Jacques Ier l'espoir de voir embrasser la cause du prince Palatin par une grande ligue où devaient entrer la France, l'Angleterre, la Hollande, les Grisons frustrés par les Espagnols de leurs droits anciens sur la Valteline, Venise, le duc de Savoie, tous ceux que gênaient l'Espagne et l'Empire. Richelieu se promettait beaucoup de l'alliance anglaise ; la flotte royale était dans l'état le plus misérable, et l'Angleterre pouvait lui donner des vaisseaux. Il ne voulait pas encore dévoiler ses vastes projets ; il lui

(1) Richelieu fut nommé ministre le 29 mai 1624.

fallait ménager et le Pape, et les princes catholiques d'Allemagne et l'Espagne elle-même. Les protestants français les ignorèrent : ils étaient, au reste, entièrement absorbés par leurs craintes et leurs griefs.

Toiras, au fort Louis. — Devant la Rochelle, Toiras (1) avait remplacé Arnauld dans le commandement du fort Louis. Le roi l'avait connu, quand il était au service de la vénerie, il l'avait protégé et fait maréchal de camp. Toiras avait pris vis-à-vis des Rochelois une attitude encore plus menaçante que son prédécesseur.

Après la paix de Montpellier, les galères du duc de Guise étaient venues devant l'île de Ré ; les Rochelois en alarmes avaient appelé Soubise qui était chez sa mère, au Parc-Soubise ; celui-ci s'était jeté dans la ville avec le comte de Laval : il en était sorti ensuite, après le départ de la flotte du duc de Guise, mais il avait été blâmé par le roi, et, ne voulant pas aller en cour, il avait rejoint son frère à Castres et était resté près d'un an avec lui. Il ne cessait de lui montrer la Rochelle comme la dernière citadelle de la religion. C'était aussi l'avis de Lesdiguières qui disait : » il faut que la Rochelle prenne le fort Louis ou que le fort Louis prenne la Rochelle (2). » Arnauld avait été tout prêt à faire un coup de main, à saisir les tours qui fermaient le port, et à en tourner les canons sur la ville pour forcer les Rochelois à se rendre, la corde au cou. La mort l'avait surpris au milieu de ces projets qui avaient été agréés par Puisieux et par le roi. Toiras voulait les reprendre, il aspirait à devenir gouverneur de la Rochelle.

Rohan entraîné par Soubise. — Fallait-il recommencer la guerre civile? Rohan fut lent à se résoudre ; il vivait paisible à Castres, sans autre ambition que de faire rendre justice à ses coréligionnaires ; il devinait en partie les grands desseins de Richelieu, ayant depuis longtemps approfondi les intérêts divers des peuples et des princes, et eût été heureux de s'associer dans quelque mesure à leur exécution. Mais il aimait tendrement son frère, il se laissa séduire par ses projets ; sa femme, au caractère ardent, ambitieuse et aventureuse, cherchait dans les conspirations et les guerres des émotions nouvelles ; elle était jalouse à l'excès de son rang, de la grandeur

(1) I. du Caylard de Saint-Bonnet de Toiras devint maréchal de France ; né en 1585, tué en 1636 à la bataille de la Fontenelle, en Milanais.

(2) Mémoires de Pontis.

et de l'éclat de son nom, enflée de ses grandes richesses, dévouée à son mari sans lui être fidèle (1), et attachée à sa foi par fierté plus que par conviction. « A Castres, dit Rulmann, sa table était toujours magnifiquement servie et ses écuries fournies de chevaux ; ses gentilshommes paraissaient lestes, les livrées de ses pages étaient éclatantes de broderies et d'or, sa cour magnifique, ses discours relevés et ses desseins infinis. »

Vers la fin de l'année 1624, des délibérations eurent lieu à Castres entre Rohan, Soubise et les principaux chefs du parti.

Soubise a été traité plus sévèrement que son frère par l'histoire. Amiral des Églises, et un peu pirate, plus tard pilote des Anglais sur nos côtes, toujours prêt à la révolte, il semble qu'il ait été rebelle et remuant par goût autant que par dévouement à son frère et par fidélité à sa religion. Il n'a jamais l'air, comme Rohan, de prendre les armes malgré lui.

Dans le jugement irrité que Richelieu porte sur lui, en racontant le début de la deuxième guerre de religion, il le montre, après sa défaite aux Sables d'Olonne, se retirant à la Rochelle « comme les oiseaux craintifs se cachent dans le creux des rochers quand l'aigle les poursuit (2) ».

(1) « Cette femme en un pays où l'adultère eût été permis eust été une femme fort raisonnable; car on dit, comme elle s'en vante, qu'elle ne s'est jamais donnée qu'à d'honnestes gens et qu'elle n'en a jamais eu qu'un à la fois, et qu'elle a quitté toutes ses amourettes et ses plaisirs quand les affaires de son mari l'ont requis. » (Tallemant des Réaulx, *les Dames de Rohan.*)

(2) « Cette année (1625) vit dès son commencement éclore une infâme rébellion de nos hérétiques, qui fut tramée par Soubise, lorsqu'on n'attendait point de lui une semblable infidélité.

« Il était signalé entre les rebelles, de ce qu'il avait été le premier de tous qui s'était osé présenter pour défendre au roi l'entrée en une de ses villes.

« Sortant de Saint-Jean-d'Angely par composition, il jura de ne plus porter les armes contre Sa Majesté.

« Au préjudice de son serment, il ne laisse pas, à quelque temps de là, de se saisir des Sables d'Olonne, où voyant le roi fondre sur lui, il se retira à la Rochelle, comme les oiseaux craintifs se cachent dans les creux des rochers quand l'aigle les poursuit. Là il reçut encore grâce pour la seconde fois de Sa Majesté.

« Mais, comme la reconnaissance des infidèles est aussi infidèle qu'eux, ces grâces descendirent si peu avant dans son cœur, que, ne lui en demeurant aucun sentiment ni mémoire, sa rébellion, aussi féconde que l'Hydre, renaît de nouveau.

« Il met le feu dans le royaume, tandis que le roi est employé en la défense de ses alliés, ainsi qu'Erostrate embrase le temple de Diane, tandis qu'elle était attentive à promouvoir la naissance d'Alexandre... » (Mémoires de Richelieu.)

La Rochelle était bien son aire de refuge ; c'était la place de sûreté par excellence, ouverte sur la mer, Venise de l'ouest, fière de ses flottes, de son sénat, habituée à l'indépendance. Plus marin que soldat, Soubise s'y tenait désespérément attaché comme son frère aux massifs des Cévennes. Quand il crut la Rochelle menacée, il résolut de prendre l'offensive ; les préparatifs qu'on faisait publiquement à Blavet pour le blocus de la Rochelle le décidèrent ; il communiqua à son frère le dessein qu'il avait formé de se saisir de la flotte qui s'y trouvait réunie, entreprenant d'exécuter ce dessein à ses frais et au hasard de sa vie, avec cette condition que s'il réussissait, il recevrait de l'assistance, et que s'il échouait, il serait désavoué. Rohan hésita quelque temps, puis finit par donner son consentement.

La duchesse de Rohan en Languedoc. — Rohan envoya sa femme au Bas Languedoc pour préparer les esprits à la lutte dans Nîmes, Uzès et d'autres villes « laquelle n'advança rien quelqu'artifice et quelque diligence qu'elle et les partisans de son mary peussent apporter. Son train estoit vestu de noir, pour le deuil qu'elle portoit de sa belle-sœur, son carrosse aussi tout noir à huit chevaux noirs, qu'elle faisoit cheminer de nuit aux flambeaux pour faire plus de diligence, espouvanta les paysans qui n'avoient pas accoutumé de voir de nuit un tel appareil de tristesse (1) ».

La duchesse fut reçue très froidement à Nîmes et s'en plaignit au ministre Vellieu, alors grand partisan de son mari. Elle rencontra un espion à Remoulins, qui lui fit de grandes protestations de dévouement et elle eut l'imprudence de lui confier qu'on allait frapper un grand coup et qu'en vue des événements, elle avait fait prononcer à Castres la séparation de biens entre elle-même et son mari (2).

Coup de main sur Blavet. — Pendant ce temps Soubise était allé au pays d'Aulnis, sous prétexte d'aller consoler sa mère de la mort de sa sœur Henriette (3) et avait préparé un coup de main sur le port de Blavet (Port-Louis) où était réunie un flotte royale, prête à

(1) *Merc. fr.*, 1625, p. 206.

(2) Narration de Rulmann, cité par Anquez, Nouveau chapitre etc., p. 122.

(3) Henriette de Rohan était née en 1577 ; il avait été question de la marier au fils aîné de M. de La Force, puis à M. de Laval; mais elle était restée fille. Tallemant des Réaulx l'appelle « la bossue ». « C'est un des plus beaux esprits de France, » écrivait La Force à sa femme, sa taille et son visage fort agréables ». (23 décembre 1604.) Elle

faire le blocus de la Rochelle. Le duc de Nevers avait équipé cette flotte, en vue d'une expédition dans les mers du Levant, et avait ensuite prêté ses vaisseaux au roi.

Soubise arma cinq petits bâtiments, sous prétexte d'une expédition lointaine, avec l'aide d'un capitaine normand. Il fit ses préparatifs à Ré, pour permettre à la Rochelle de le désavouer, au cas où il échouerait dans son entreprise ; il partit de Ré avec 300 soldats et 100 matelots : dans la nuit du 17 au 18 janvier, il entra avec la marée dans le port de Blavet, et « attaqua si résolument le grand vaisseau nommé *La Vierge* qu'après quelque résistance, y étant entré lui troisième l'espée à la main, il l'emporta et ensuite tous les autres ».

Après s'être emparé de six vaisseaux du duc de Nevers (1), il fit battre le fort par du canon. Le commandant, Quérolin, refusa de capituler, il avait une bonne garnison et seize pièces de canon. Mais bientôt, toute la province se leva et Soubise se trouva enfermé par le duc de Vendôme qui boucha la sortie du port avec une chaîne en fer et un câble : il resta ainsi prisonnier pendant trois semaines et Vendôme commença rapidement à construire un fort nouveau vis-à-vis de l'ancien, qui était encore tenu par les troupes du roi, afin de battre et couler sa flotte ; Soubise réussit à grand'peine à se dégager la nuit en faisant couper le câble par des soldats montés sur des chaloupes ; il sortit avec quelques-uns seulement de ses vaisseaux, sous le feu du canon, arriva à l'île de Ré, y rallia 1,500 hommes et se saisit de l'île d'Oléron (2). Il avait d'abord été désavoué par tout son parti ; mais quand on apprit sa glorieuse sor-

mourut à Paris en 1624. Une lettre de Madame de Bouillon à sa sœur, Madame de la Trémoille, le 9 septembre 1624, a ce passage : « l'on me mande de Paris la mort de Mademoiselle de Rohan, que je regrette bien fort. »

(1) Deux seulement des vaisseaux du duc de Nevers, qui étaient dans le port, réussirent à se sauver. *La Vierge* avait quatre-vingts canons.

(2) Voir : « *Récit véritable de ce qui s'est passé à Blavet maintenant dit le Port-Louis entre Monseigneur le duc de Vendôme, et le sieur de Soubise*, — à Paris, chez Jean Martin, 1625. Soubise craignait d'être empêché de sortir par une estacade que Vendôme allait poser : « ceste appréhension les fit resoudre à courir le plus grand risque, qu'eut jamais esprouvé homme de mer, qui fut de sortir du havre la nuit, qui se trouva très obscure ayant le vent du nord-ouest assez grand et sans attendre la marée ni le vent udnord, qui leur estoit nécessaire ». Le *Saint-Michel*, le plus beau vaisseau de M. de Nevers, fut coulé à fond dans le passage de Saint-François, et le vaisseau amiral, que Soubise avait amené de la Rochelle, s'échona avec six autres navires.

tie du port de Blavet et qu'on le sut maître de la mer, on cessa d'en parler comme d'un pirate : il députa à Castres auprès de son frère et l'excita à lever sur terre l'étendard de la révolte.

La duchesse de Rohan était à Avignon quand elle apprit de son mari l'entreprise de Soubise sur Blavet (1). Elle retourna en diligence à Castres auprès de son mari, « ce qu'elle fit sur un cheval de trousse, cheminant jour et nuict à travers les montagnes, laissant derrière elle son carrosse et son train revenir à Castres tout doucement (2) ».

Préparatifs de guerre et négociations. — Quand il apprit l'entreprise de Soubise, Richelieu donna ordre d'armer des vaisseaux (3), et mit sur pied, en Languedoc et en Poitou, douze mille hommes de pied et mille chevaux.

On songea, toutefois, d'abord à un accommodement : La Force, les députés généraux et ceux de la Rochelle traitèrent avec la cour qui était à Paris « on proposa d'employer M. de Rohan et de luy procurer d'estre général de l'armée des Vénitiens ; et M. de Soubize général de l'armée de mer de la Ligue avec les vaisseaux du roy qu'il avoit pris à Blavet, ceux qu'il avoit et huit vaisseaux que le duc de Savoye ajouteroit à la flotte. (4) »

On envoya M. de Montmartin, l'un des députés généraux, à Oléron, et M. de Bellujon à Castres : ce dernier jouissait de la con-

(1) Voici dans quelles circonstances la duchesse de Rohan était allée à Avignon ; étant devenue grosse à Castres où elle était venue trouver son mari en l'an 1624 et ne pouvant faire ses couches à Paris, le duc de Rohan avait désiré qu'elle allât les faire à Orange : le gouverneur de cette ville lui fit dire à Avignon, où elle était déjà arrivée, de ne point venir à Orange parce que M[rs] les États et le prince d'Orange venaient de renouveler un traité avec le roi de France et ne voulaient rien faire qui pût déplaire au roi de France. Elle s'arrêta donc à Avignon pour y attendre les ordres de son mari ; celui-ci lui manda de revenir à Castres, ayant obtenu de Montmorency la permission de faire venir de Paris la sage-femme de la duchesse. Montmorency eut la courtoisie de faire conduire la duchesse, par ses gardes, jusqu'à Castres, où elle accoucha au mois de juin 1825 d'une fille qui fut nommée Olympe. (Mémoire de la duchesse de Rohan.)

(2) *Merc. fr.*, 1625, p. 208.

(3) *Merc. fr.*, 1625, p. 738.

(4) « Richelieu écrivit le 12 janvier 1625, à M. de la Ville-aux-Clercs : « Vous scavez maintenant comment les huguenotz ont commencé à nous tailler de la besongne. Mais cela ne divertira point le roi de ses premiers desseigns ; ains au contraire il s'y fortifie plus que jamais et les exécutera avec diligence. Le roi arme quatorze vaisseaux de quatre cens tonneaux chacun, pour humillier messieurs les prétendus refformez ; six roberges du roy de la Grande-Bretagne seront fort bien séantes avec cela pour faire voir l'union qui

fiance du duc de Lesdiguières et il avait été envoyé en Hollande pour traiter avec les États de l'envoi de vingt vaisseaux pour le service de l'armée d'Italie : les envoyés avaient pour mission d'offrir à Rohan le commandement de l'armée de Venise, et à Soubise celui de la flotte de la Ligue, avec les vaisseaux qu'il avait déjà et huit bâtiments fournis par le duc de Savoie. Ces propositions furent accueillies avec quelque méfiance ; toutefois Rohan et Soubise promirent d'envoyer des députés en cour à la fin du mois de mai.

Rohan justifie la nouvelle prise d'armes. — On trouvera la trace de cette négociation dans une lettre (29 avril 1625) que Rohan adressait à Charles Ier, qui venait de succéder à Jacques Ier, et où il développait les raisons qui avaient amené la nouvelle prise d'armes.

« Au mesme temps, Sire, que j'ay appris la triste nouvelle du decez du roy, père de V. M., j'estois sur le point de luy faire entendre les raisons de ce qui s'est passé à la Rochelle et la supplier très humblement de ne prester l'oreille aux calomnies qui luy pourroient estre dittes sur ce subject contre la vérité des droicts et syncères intentions de mon frère et de moy. » Entrant dans le détail des sujets de mécontentement du parti protestant, il montre qu'aucun des articles de paix du 29 octobre 1622 n'a été fidèlement exécuté : « contre la liberté accordée par l'Édit de Nantes (et la paix accordait que l'Édit serait observé de bonne foi en tous les points comme on en jouissait du temps du feu roi), on a exclus depuis cette dernière paix par arrêté du Conseil tous ceux de la religion de quelque qualité et condition qu'ils soyent de toutes charges petites et grandes et nul ne s'est présenté depuis la paix qui n'en aye esté refuzé ou qui n'aye esté contraincs d'abjurer sa religion pour y estre receu.

« Au lieu de l'establissement de notre religion en tous les lieux ou les mouvements l'avoient interrompu il y a eu de nouveau depuis la paix plus de trente Églises qui ont esté privées ou de leur exercice ou de leurs pasteurs quelques-uns desquels sont cruellement detenus depuis deux ans sans estre coupables d'aucun crime que de la haine qu'on porte à nostre religion et sans qu'on en puisse obtenir justice.

est entre les deux couronnes... Jamais action ne fut trouvée plus mauvaise que celle des frères *Antichristi* (Rohan et Soubise) qui voyant les rois embarqués pour les interests et la dignité de la couronne, prennent les armes pour troubler la feste. » (*Lettres de Richelieu*, t. II. p. 63.)

« La Chambre my partie qui devoit estre establie en ceste ville (Castres) a esté mise en une ville catholique romaine où l'exercice de la justice est assujetty à la hayne des plus passionnés juges.

« Au lieu de la décharge des dons et confiscations adjugées sur les biens de ceux de la religion durant la guerre, on les poursuit encore pendant la paix pour représailles de ce que les catholiques prétendent avoir perdu durant les mouvements. »

Il continue ainsi, se plaignant de voir la garde des villes de sureté, bien qu'on ait promis de rien innover, mise aux mains des catholiques, Montpellier, avec une garnison de 4,000 hommes, des consuls de la religion romaine, et une puissante citadelle, la Rochelle en péril. Cette ville, menacée dans son commerce, dans ses privilèges, avait vu avec terreur « l'appareil des vaisseaux de guerre tenus au port de Blavet remplis de toutes sortes de munitions et de grand nombre d'artillerie outre celle qui servait à l'usage des vaisseaux et surtout de quantité de pics, pelles et hottes et autres instruments servans à la fortification, destinez exprès pour faire descendre cest équipage sans bruit et sans alarmes dans leurs costes, pour obtenir sur l'autre point de l'entrée du havre vis-à-vis du premier nouveau fort duquel depuis la paix la voix publique d'amis et d'ennemis les avoit continuellement menacés ».

C'en était fait de la Rochelle, si cette flotte s'assurait des îles contre la leur, fermait le port, faisait le blocus à l'aide de nouveaux forts. « Si la Rochelle ne prenoit le fort, le fort prendroit la Rochelle, » était devenu la menace de chaque jour. « Telle estoit, Sire, l'extremité du péril et du désespoir de s'en tirer par autres voyes que celles de la nature où la Rochelle s'est trouvée réduite. quand mon frère a exposé sa vie pour l'en préserver en prévenant la chute d'un orage contre lequel il n'y eut plus eu de couverture. »

Pour ce qui est de lui-même, il a dû cheminer et tenir une droite route « entre deux écueils de calomnie », les uns l'accusant d'avoir trompé la cour, les autres de n'avoir pas été assez empressé au service de son parti. Il ajoute : « Je suis obligé, Sire, de remarquer icy une circonstance à V. M. qui s'estonnera je m'asseure de ce que je nay pu obtenir (par ces mauvais offices qu'on m'a rendus) de la bonne grâce et faveur du roy un employ que j'ai recherché avec toute sorte d'instance ès-armes entreprises par la ligue de vos Majestés et de leurs aliez, laquelle ayant esté résolue au mesme temps qu'il pleust

au roy nous donner la paix me fut dès lors un argument que celle-cy s'affermiroit si ce généreux dessein s'effectuoit et un aiguillon au désir ardent que j'ay toujours eu depuis de participper à l'honneur de servir le roy en une si glorieuse entreprise jugeant cet employ non seulement digne de ma naissance et de mon devoir, mais particulièrement propre à effacer les sinistres impressions qu'on taschoit de donner de moy à sa Majesté, à laquelle j'espérois tesmoigner sy j'eusse esté sy heureux que d'obtenir en cela l'effect de mon désir qu'il n'a subject plus desireux de l'advancement de sa gloire et de son autorité que je suis. De ce désir qu'on a reconnu tel en moy on a pris subject maintenant et pour parler de l'accommodement duquel il a pleu à M. le duc de Savoye et à M. le connestable et à quelques uns des nostres qui sont à la cour de s'entremettre de me proposer par quelques articles qui m'ont estez apportez de leur part, que le roy trouvera bon que je parte en Italie pour son service et de donner à mon frère le commandement de dix vaisseaux du nombre desquels seront ceux qui estoyent à Blavet après qu'il les aura remis entre les mains des commissaires qui seront envoyez pour ceste effet et changé l'équipage et gens de guerre qui sont sur iceux pour servir le roy ou son armée navale en Italye soubz la commission généralle qui en sera donnée à M. de Guise. » Ni lui ni son frère ne se laisseront toutefois détourner par leur ambition particulière au service des Églises ; il craint que tout ce qu'on leur propose ne soit qu'artifice ; et il supplie le nouveau roi de se montrer véritable « défenseur de la foi », de profiter de l'alliance qu'il a conclue avec la France pour obtenir la stricte exécution de toutes les promesses faites aux protestants français.

Cette lettre (1) contient des aveux précieux : on y voit que Rohan était tourmenté du désir de servir la France au dehors, qu'il souffrait d'être inutile et voulait tourner contre les ennemis de son pays l'épée qui avait protégé Montauban contre le roi. La même pensée avait inspiré autrefois Coligny, quand il songeait à mener dans les Flandres une armée de catholiques et de huguenots. Rohan voulait comme lui conquérir la tolérance sur des champs de bataille qui ne fussent pas français. Il espérait que les misérables querelles qui partout naissaient de l'inexécution des Édits seraient

(1) Bibl. nat., f. f., 4112.

oubliées quand la France serait occupée de quelque « grand dessein ».

Rupture des négociations. — A la fin du mois de mai, Bellujon fut renvoyé à la Rochelle. Richelieu qui rédigea lui-même ses instructions (le 25 mai 1625), demandait la restitution des vaisseaux, le rasement des forts commencés dans les îles de Ré et d'Oleron, et promettait de faire raser ensuite le fort Louis. Il était trop tard et la guerre allait commencer : Rohan et son frère étaient-ils les dupes d'une illusion impardonnable, quand ils tentaient encore une fois le sort des armes? Pour les juger avec un peu d'équité, il faut se rappeler combien de fois le sort de la France pendant le siècle précédent avait été livré au hasard des batailles : et ces batailles n'étaient pas comparables à celles de notre temps, qui mettent les peuples entiers en armes. De petites armées avaient décidé maintes fois du sort de grands pays.

Les circonstances toutefois avaient changé : dans la guerre précédente, Rohan avait été entraîné par l'assemblée générale, cette fois, il fut entraîné par Soubise. La nouvelle lutte ne fut, on peut le dire, à son début que la guerre des deux frères. Les grandes villes du Midi furent lentes à se prononcer. Dans la stupeur causée par l'entreprise audacieuse de Soubise, le parti royaliste, qui était le parti de la paix, eut d'abord partout l'avantage. Castres même hésita, Castres où depuis deux ans habitait le duc de Rohan. Il est vrai que là, comme dans toutes les villes, il y avait deux factions, celle des fonctionnaires royaux, des bourgeois, des riches et la faction démocratique; là comme ailleurs les ministres étaient divisés, les uns tenant pour les classes patriciennes, les autres pour le menu peuple. Là enfin, il y avait comme partout beaucoup d'hommes sans convictions arrêtées, ceux qu'on nommait dans le Languedoc les *escambarlats*, gens qui ont un pied dans chacun des deux camps, et qui attendent les événements, de crainte de n'être pas avec le plus fort.

Pendant tout son séjour à Castres, Rohan s'était trouvé en lutte avec l'avocat général Rostang Rozel. A la suite d'un arrêt rendu contre un consul de la ville par la chambre mi-partie du Languedoc, il avait exhorté le peuple à défendre ses anciens privilèges : « Pour moi, avait-il dit à la foule assemblée, je resterai dans Castres avec ce que j'ai de plus cher, ma femme et ma fille. Sur le salut de mon âme, je jure de sacrifier ma vie pour la défense de

cette ville dont je veux courir la fortune, non comme son gouverneur, mais comme simple bourgeois. » Le foule avait crié. « Vive Rohan! » et quelques notables qui ne partageaient pas la passion populaire ne furent protégés que par lui contre la fureur de la multitude (1). Après l'affaire de Blavet, les habitants les plus influents avaient protesté d'abord de leur amour de la paix ; mais le 15 avril, une assemblée populaire se prononça pour la lutte.

La Rochelle traite avec Soubise. — Ce fut ensuite le tour de la Rochelle. Cette ville, pour la défense de laquelle Soubise avait pris les armes, ne répondit point d'abord à son appel : le « corps de ville » désapprouva solennellement la prise d'armes et envoya un député en cour pour faire part de cette déclaration. Le peuple remua, le « conseil des bourgeois » épousa sa passion, se rendit auprès du « corps de ville » et le força par menaces à s'unir au parti populaire.

Le 17 mai 1625, Soubise obtint un traité d'union avec les « maire, échevins, pairs et bourgeois de la Rochelle (2) ». Ce traité était une sorte de transaction, et portait la trace des suspicions et des sentiments des deux partis. Il y était expressément convenu que Soubise ne serait général qu'en dehors de la Rochelle et de l'île de Ré et que le maire seul était chef tant des habitants que des gens de guerre qui s'y trouvaient. On y trouvait également des réserves monarchiques : les Rochelois protestaient « devant Dieu et les hommes de n'avoir aucun dessein quelque désespoir qu'on leur donne de se départir de la fidélité, subjection et obéissance qu'ils doivent au roi leur souverain et qu'ils lui ont toujours rendue et de laquelle encore ils font serment en cette occasion de ne se desmouvoir jamais en aucune sorte ».

Montauban se prononce. — Après la Rochelle, ce fut le tour de Montauban ; pendant plusieurs mois, la ville fut livrée à l'émeute. Les ministres Cameron, Ollier prêchaient la paix : un autre, Michel Béraud prêchait la guerre. Rohan avait pour agent à Montauban son ami Du Puy, qui avait acquis une grande popularité pendant le siège. Les consuls de la ville entrèrent en lutte contre lui, mais le

(1) Rulmann, septième narration, cité par Anquez.

(2) Le traité est signé par Soubise et par David, maire et capitaine de la Rochelle; Rohan le contresigna à Saint-Affrique le 9 juin 1625. (Bibl. nat., f. f. 4102, f. 146.)

peuple ne voulut bientôt plus les écouter et leur autorité cessa tout à fait quand le jeune et brave Saint-André de Montbrun vint prendre le gouvernement, au nom de Rohan et fit voter, presque à l'unanimité, l'union de Montauban avec Rohan et la Rochelle.

Alais, Uzès se prononcèrent aussi au début contre la guerre ; la Chambre de Béziers travaillait à les tenir dans l'obéissance. Mais les unes après les autres les villes du haut Languedoc, du Quercy, du Rouergue, des Cévennes se prononcèrent ; il y eut deux assemblées convoquées par Rohan, l'une à Castres (le 4 juin), l'autre à Anduze (le 15 juin). Rohan fut nommé général des Églises dans ces provinces.

Il établit fortement son autorité à Anduze, donna le gouvernement de la ville à un de ses amis, Andredieu, renouvela le consulat et alla jusqu'à menacer de l'échafaud le pasteur de Vézénobres, Paulet, qui voulait entraîner le consistoire dans le parti royal.

Valençay à Montpellier. — Valençay dans Montpellier entretenait une correspondance active avec Richelieu, et en recevait de l'argent pour corrompre les partisans de Rohan. « Bien mesnageant cette subvention, on peut en moins d'un an ruiner toute la faction huguenote mieux qu'avec une armée. » Il offre de « porter la faction en terre, laquelle est véritablement si faible que le service du roy bien mesnagé, l'on en peut fort aisément venir à bout ». Ailleurs il écrit : « J'ai un ami à Carcassonne qui est le président et juge du lieu, très fidèle serviteur du roi. » Il se fait fort de ruiner la faction dans le Languedoc en un an, sans donner un coup d'épée. Il a des rapports secrets avec des ministres, des affidés dans Nîmes ; pour Montpellier, il en répond : il fait entrer chaque matin dans la citadelle une compagnie du régiment de Picardie et fait relever la garde tous les jours (1).

Campagne de Rohan en 1625. — Défection, dévastation, ces deux mots résument la misérable campagne de 1625. Plus de grandes batailles, plus même de grands sièges, comme ceux de Montauban ou de Montpellier : le dégât, les moissons brûlées, les arbres arrachés, la misère dans les campagnes, la ceinture de la faim mise autour des villes.

Au début de la campagne, Rohan n'avait pu réunir que 2,000

(1) Arch. Aff. Étr., v. 1627.

hommes et 400 chevaux. Il entra pourtant en campagne et s'assura de Puylaurens, de Revel, de Sorèze, de Saint-Paul, de Damiatte, de Briatexte et de Réalmont. Réalmont avait d'abord refusé de suivre les autres villes, sous l'influence du capitaine Stuard, agent du marquis de Malauze, chassé de Castres par Rohan, et de Malauze lui-même (1); mais au bout de peu de temps, le peuple chassa Malauze, qui fut suivi des consuls et de quarante-cinq notables. Rohan alla s'y montrer et se rendit ensuite à Castres pour la tenue de l'assemblée du haut Languedoc (Foix, Lauraguais, Albigeois, Rouergue) qui le nomma général en chef des Églises (28 mai).

Après l'assemblée, il partit de Castres pour Milhau, avec 600 hommes de pied, il apprit en chemin à Saint-Affrique que Soubise avait fait son traité avec la Rochelle, il s'empara de Saint-Jean de Beuil; le Vigan lui envoya des députés pour le prier de n'y point passer; il ne se laissa point arrêter et entra dans cette ville. Il s'assura ensuite de Sauve, placée à mi-chemin du Vigan et de Nîmes, et se porta sur Anduze, où il tint une assemblée. Par cette marche rapide, il était maître des Cévennes, mais il lui fallait Nîmes. Il s'était vanté toujours qu'avec les Cévennes et Nîmes il pouvait braver tout le monde.

Nîmes pacifique. — Nîmes tenait toujours pour la paix. A la première nouvelle du coup de main de Soubise sur Blavet (le 21 janvier 1625), une assemblée avait protesté de la fidélité de Nîmes au roi, et rassuré les catholiques qui songeaient à fuir. Le 16 avril, nouveaux serments, nouvelles protestations de fidélité. Le 4 mai, à la demande du duc de Montmorency, le premier consul, M. de Castanet alla inviter ceux de Castres et de Montauban à rester dans le devoir.

Rohan envoya à Nîmes le baron de Brison qui ne put y rester; mais il avait dans la ville un allié, le ministre Vellieu qui prêcha au mois de juin 1625 en sa faveur et en faveur de son frère. Vellieu fut censuré par le consistoire, mais ses sermons avaient ému le peuple. Sur les entrefaites, M. de Valençay gouverneur de Montpellier, voulut faire arrêter une dame de Frellon qui résidait à Nîmes;

(1) Henri marquis de Bourbon Malauze, descendant de Charles, bâtard de Bourbon, mort en 1502, était filleul d'Henri IV. Il avait pris part à la guerre de 1622, mais ne voulut plus reprendre les armes en 1625; il abjura en 1647; deux de ses petits-fils quittèrent la France après la révocation de l'Édit de Nantes.

c'était la femme d'un des amis de Rohan. Le prévôt de Montpellier ne put remplir son mandat. Tout en résistant à M. de Valençay, les Nîmois faisaient signifier à M. de Rohan qu'ils lui fermeraient leurs portes. Celui-ci prit le parti d'attaquer la ville le 22 juin. A cette nouvelle, les consuls députèrent vers lui. Deux envoyés, Jean de Lagrange et Gaillard, sortis secrètement de la ville allèrent trouver Rohan à Anduze. Ils marchèrent toute la nuit et le trouvèrent encore au lit. Lagrange pria Rohan de ne pas venir: Gaillard lui conseilla de le faire, et fut écouté. Les plus chauds partisans de Rohan, le ministre Vellieu, Lèques, d'Aubais, la Cassaigne, Saint-Côme, changeaient pendant ce temps d'avis, gagnés ou par des flatteries ou par des promesses et finalement Vellieu écrivit chez le juge-mage une lettre ainsi conçue : « Monseigneur, vous recevrez cet avis assez à temps de bonne part, puisqu'il est véritable. Si vous passez outre, vous aurez du déplaisir de l'avoir fait. Si vous abordez la porte de la ville, la main qui tient cette plume tiendra le verrou qui l'aura fermée et si vous la voulez forcer, nous, qui sommes dedans, nous vous laisserons morfondre dehors, jusqu'à l'effusion du sang et la perte de nos vies. »

Le messager qui portait cette lettre rencontra Rohan à Lézan, à six lieues de Nîmes : « Ce n'est pas là, dit-il, ce que m'avait promis ce petit homme habillé de gris qui accompagnait Lagrange. » Il consulta ses mestres de camp et reprit le chemin d'Anduze. L'entreprise sur Nîmes était manquée.

Vellieu qui avait prêché jusque là pour Rohan prêcha dès lors contre lui : le ministre Faucher lui était hostile. De nouvelles protestations de fidélité furent envoyées au roi ; la mobilité des esprits était extrême dans ces grandes villes du Midi : le parti de Rohan dans Nîmes était réduit pour un temps au silence, mais il allait bientôt reprendre des forces.

Échec de Sommières. — Pour entraîner les hésitants, Rohan sentit la nécessité de frapper un grand coup. Il choisit pour objectif Sommières, ville située à petite distance de Nîmes.

Il quitta Anduze, le 4 juillet, avec 1,500 hommes de pied, presque tous paysans Cévenols, mal équipés et 200 chevaux, et arriva dans la nuit de 5 au 6 juillet à l'une des entrées de la ville ; il pétarda deux portes et assiégea le château avec l'aide des habitants. Le gouverneur, M. de Marcillac qui n'avait que trente-deux soldats,

fit une bonne défense qui permit à Valençay d'envoyer 1,200 hommes qui se montrèrent devant Sommières. Saint-Blancard alla les attaquer avec 300 hommes, mais fut forcé de battre en retraite. Rohan avait déjà perdu en tentatives inutiles plus de 200 hommes et ses meilleurs officiers. « On a escrit que M. de Rohan estoit si troublé qu'après avoir soupé, il l'oublia et demandait encore son souper, voulut faire faire des barricades et donna d'autres commandements hors de propos (1). »

Nous en croirons plutôt le témoignage de Saint-Blancard, qui était un héros de vaillance. Il a raconté lui-même l'expédition de Sommières, et parle ainsi de Rohan (2) : « Le duc fit des actions de merveilleuse diligence, eut soin à faire chercher du bois pour faire les mantelets, des ouvriers pour les faire, des haches, piqz et pelles pour se retrancher, pour empêcher la venue du secours, donner ordre d'avoir de quoy faire manger les soldatz sans qu'ils quittassent leurs postes et mille autres choses esquelles il est besoin de pourvoir en ces occasions desquelles il s'acquittait dignement... » « Quand nouvelles vindrent que le secours venoit, le duc demeura dans la ville affin de pourvoir à tout estans mal assisté et souvent contraint d'exécuter luy-même ce qu'il commandoit, quoy qu'il y eust beaucoup de péril d'aller dans les rues, plusieurs estans tués du chasteau, entr'autres le ministre Voisin, député du Languedoc pour l'accompagner ». Saint-Blancard se battit comme un soldat et défendit ses barricades jusqu'au soir. « La nuit étant venue le duc délibéra au logis de Frellon ce qu'il y avoit à faire ; tous furent d'avis qu'il n'y avoit aucun moyen que de desloger et qu'il y avoit grand subject de louer Dieu si les ennemis ne faisoient sortie ; environ les 10 heures du soir tout se mit en chemin de retour et se trouvèrent les troupes le lendemain à 8 ou 9 heures à Sauve. Ainsi réussit cette affaire, en laquelle sy on pouvoit plus meurement entreprendre on ne pouvoit pas mieux exécuter, le duc ayant fait en icelle tous les devoirs d'un courageux, dilligent et prudent capitaine ». Le duc était pénétré de douleur : il versa, dit-on, des larmes en revenant à Anduze : il ne regrettait pas seulement l'in-

(1) *Merc. fr.*, 1625 ; p. 765.

(2) *Entreprise de Sommières*, escripte par M. de Saint-Blancard, 5 juillet 1625. Bibl. nat., 4102, f. f., 220.

Voir aussi la narration de Rulmann, citée par M. Anquez. Nouveau chap., p. 161.

succès de son entreprise, il pleurait quelques capitaines qu'il avait souvent vus bien faire (notamment M. de Frellon). L'échec de Sommières eut de graves conséquences, il empêcha Nîmes, Lunel, Aymargues, Uzès de se prononcer.

Épernon et Thémines. — Pendant que Rohan essayait de soulever tout le bas Languedoc, le duc d'Épernon allait fairé le dégât autour de Montauban. Le maréchal de Thémines (1) avait été chargé de la même besogne autour de Castres. Il avait sous ses ordres Adrien de Montluc, gouverneur du pays de Foix, petit-fils du fameux Blaise de Montluc et Anne de Lévis, duc de Ventadour, gouverneur du Languedoc. Il arriva à Toulouse le 9 juin, se porta à Lavaur et à Lautrec où il fit sa jonction avec quatre régiments amenés par le marquis de Ragny. Le 28 juin, son armée partit pour Castres.

A deux lieues de cette ville, un lieutenant de Rohan, Luzignan eut un engagement avec lui ; il réussit à amener un renfort dans la ville, qui y entra tambour battant et ranima les courages que la duchesse de Rohan commençait à ne plus pouvoir soutenir. Thémines brûla tout dans le Lauraguais et l'Albigeois. Les « gastadours » ne laissèrent autour de Castres même ni maison, ni arbre debout, ni souche de vigne ni épi de blé.

Après la malheureuse tentative de Rohan sur Sommières, Thémines avait pris Saint-Paul et la Miatte. Saint-Paul avait été brûlé et soixante des défenseurs avaient été pendus. De là, Thémines se porta sur Viane, un château du diocèse de Castres, situé sur un rocher au bas duquel est Peiresegade; il s'empara de ce village et y mit le feu. Rohan, qui était dans Viane, eut avis de Castres par la duchesse sa femme qu'elle avait fait rassembler à Brassac, à deux lieues de Viane, les garnisons de quelques places, au nombre de quinze cents hommes et de deux cents chevaux. Il sortit du château à la faveur de la nuit, lui cinquième, et alla chercher ces troupes, laissant Saint-Blancard blessé dans Viane, et résolu à prendre Thémines entre deux feux. Mais celui-ci ne l'attendit pas et, sans doute averti de ce dessein, il décampa avec ses troupes.

Rohan jeta ensuite un secours de cinq cents hommes dans

(1) Pons de Louzières, marquis de Thémines Cardaillac, gouverneur du Quercy, maréchal depuis 1616.

Réalmont, il ravitailla Briateste, Revel et Souriré, donna ordre à Saint-Blancard d'aller au pays de Foix, et retourna à Castres, où il rappella Lusignan. Il alla de là à Réalmont et en chemin emporta Sieurac, avant que Thémines et Ventadour pussent secourir cette place; il laissa son gros canon à Réalmont et entra dans le Rouergue.

CHAPITRE VIII.

Soubise. — La flotte hollandaise part pour les côtes de France. — Fausses tentatives d'accommodement. — Soubise attaque la flotte hollandaise. — Arrivée de la flotte anglaise. — Soubise défait par le duc de Montmorency. — Rohan porte seul le poids de la guerre. — Siège du Mas-d'Azil. — Nouvelles négociations. — Le parti de la guerre l'emporte à Nîmes. — Rohan reste uni à la Rochelle. — Rôle du roi d'Angleterre. — La paix acceptée par les villes du parti. — Caractère de la seconde guerre de la religion. — Desseins de Richelieu.

Soubise. — La flotte hollandaise part pour les côtes de France. — Laissons Rohan sur les frontières du Rouergue et Thémines dans le pays de Foix, et retournons à la Rochelle.

Soubise avait eu des succès au début, il avait ravagé les côtes de la Guyenne, il était entré dans la Garonne avec 74 voiles, avait fait deux descentes dans le Médoc, pris Castillon et ravagé tout le pays. M. de Gourgues, premier président du Parlement, avait mis Bordeaux en état de défense, et demandé des secours au duc d'Épernon et à M. de Toiras, le gouverneur du fort Louis. Épernon envoya 3,000 hommes, Toiras couvrit Cognac et Mortagne, traversa la Gironde à Blaye, et força Soubise à évacuer le Médoc, et à rentrer à l'île de Ré.

Les Hollandais s'étaient engagés par le traité de Compiègne (20 juin 1624) à fournir au roi de France vingt vaisseaux de guerre « si Sa Majesté est assaillie par quelque prince ou potentat, ou quel qu'il soit, dans ses royaumes et pays », et le cardinal de Richelieu s'était hâté, dès le début de la guerre, de rappeller aux Hollandais leurs engagements et de leur demander une flotte pour renforcer celle du roi.

De son côté, dès le 28 avril, Rohan écrit aux États de Hollande pour les prier de ne pas laisser employer leur flotte contre la Rochelle. Il a appris, dit-il, « qu'on a formé le projet de divertir la flotte destinée à l'Italie pour le service de la ligue pour l'employer

à combattre celle de la Rochelle (1). Je ne croiray jamais que vos seigneuries veuillent aider ou consentir à la ruyne des Églises de France et que plutôt vous ne considériez, comme il est apparent, que l'artifice par lequel on veut choquer ces deux flottes est plus pernicieux non seulement à ceux de notre religion, mais aussi à la France et au dessein des affaires que vous avez entreprises que s'il estoit puisé dans Rome ou dans Madrid, car de quelque côté que la victoire tourne, c'est une bataille gagnée par l'Espagnol, sans qu'il y perde un homme, c'est ruyner les affaires de l'Italie auxquelles les forces de mer sont nécessaires, c'est dissiper tous les desseings de la ligue... au lieu que cette occasion peut être fort utilement employée pour la délivrance des anciens alliés de Sa Majesté, car ces deux flottes jointes ensemble feront 50 bons vaisseaux bien armés et équipés, et outre cela mon frère peut embarquer si besoyn est, 4,000 soldats d'élite. De ma part, je puis faire telles troupes qu'on désirera ».

Malgré ces exhortations, une flotte hollandaise partit pour les côtes de France et joignit à Belle-Isle dix navires français. L'amiral hollandais Heustein partit pour la rade d'Olonne, où on lui avait promis un autre renfort de vingt-deux vaisseaux français ; ne les y ayant pas trouvés, il y demeura quelque temps et attendit le résultat des négociations alors entamées par Richelieu.

Fausses tentatives d'accommodement. — Le duc de Savoie avait arrêté un plan de campagne avec la France, et pensait conquérir avec son aide Savone et Gênes. Il craignit l'ajournement de ces projets, et conseilla la paix avec les huguenots. A ce moment, le cardinal penchait encore à un accommodement et le tenait pour possible ou, du moins, il lui convenait de le faire croire. Il se servait de M. de Bellujon, qui avait la confiance de Lesdiguières et des protestants. Rohan, disait-il au roi dans un Mémoire, ne demandait que d'être employé en Italie avec une armée de 6,000 hommes et d'être payé de 150,000 écus qui lui étaient promis par le traité de Montpellier : Soubise voulait être employé sur mer avec les vaisseaux qu'il avait et ceux qu'il avait pris, et pour l'intérêt général des huguenots, les deux frères demandaient le rasement du fort de la Rochelle. Richelieu consentait d'employer Rohan

(1) Bibl. nat., f. f., 4102.

en Italie « pourvu qu'on ne lui donne point plus grand nombre de troupes qu'un régiment et une compagnie de gendarmes. L'argent lui était dû; on pouvait aussi donner une escadre à Soubise; mais la réputation du roi exigeait que le fort de la Rochelle ne fût pas de suite démoli. On pouvait bien permettre au connétable de donner aux Rochelois l'espérance lointaine de cette démolition; le connétable était vieux et des années se passeraient avant que les Rochelois n'eussent reçu satisfaction. En aucun cas, il ne fallait permettre à un prince étranger, à M. de Savoie, d'aider au triomphe des prétentions rebelles (1).

Le 6 juillet 1625, les députés généraux amenèrent à Louis XIII les délégués des Églises, qui remirent un cahier de réclamations (rédigé par MM. de Montmartin et Maniald sur les cahiers particuliers des provinces) (2). La pierre d'achoppement fut la question de la démolition du fort Louis à la Rochelle. Les habitants de cette ville en demandaient la démolition immédiate et ne voulaient aucune transaction sur ce point : d'autre part, Rohan déclarait qu'il ne pouvait traiter qu'avec l'aveu de toutes les Églises.

Richelieu feignait d'être enclin à la paix, mais il ne continua la négociation que jusqu'au moment où il se fût assuré du concours de l'Angleterre sur mer. Ce concours obtenu, il se proposait de la rompre; mais Soubise le devança, soit qu'il fût informé de ses projets, soit qu'il se laissa encore une fois emporter par son ardeur naturelle.

Soubise attaque la flotte hollandaise. — Soubise était prévenu de l'approche d'une escadre anglaise; sans en attendre l'arrivée, il alla

(1) « Sa Majesté peut bien permettre au connestable de dire aux Rochelois qu'il a toujours connu la volonté du roy estre de satisfaire à ce qui a esté cy-devant promis en son nom; ce dont il a esté diverti jusqu'à présent par diverses rencontres... qu'il faut laisser passer ces occasions présentes, qui justement doivent arrester le cours de la bonne volonté du roy. Mais qu'estant passées, il leur promet de s'en venir en cour et se fait fort d'obtenir ce qu'ils désirent, pourvu que, pour donner sujet au roy de l'accorder, s'il reste quelque chose à exécuter de ce qui a esté promis de leur part, ils le fassent premièrement. Cet avis est sans péril pour deux raisons : la première que l'exécution préalable de la part des Rochelois peut tirer de longue des années entières. La seconde est que le grand âge de M. le connestable donne lieu de prévoir plus tard sa fin que celle de cette affaire, dont l'exécution ne se peut faire en peu de temps ». (*Lettres de Richelieu*, t. II, p. 99.)

(2) Harangue des députés de MM. de Rohan et Soubise et des villes de la Rochelle, Montauban, Castres, Milhau et autres, prononcée par M. de Courcelles, député de Soubise, le roi étant en son conseil à Fontainebleau.

le 16 juillet, livrer bataille à l'amiral de Zélande : s'avançant lui-même hardiment avec quatre brûlots, il en lança deux contre le vaisseau amiral qui fut entièrement brûlé. Il prit aux Hollandais cinq vaisseaux. Richelieu dans ses *Mémoires*, l'accuse de n'avoir pas attendu la rupture de la trève, mais le fait est loin d'être démontré (1).

Quant à Rohan, il parle de la bataille en ces termes :

« Soubise ayant appris que Mauti (l'amiral français) et l'amiral de Zélande, nommé Haultin (Heustein), venaient avec quarante bons vaisseaux pour le combattre, il se rembarque, va au devant d'eux, les combat et deffait, met à fond, et prend cinq de leurs vaisseaux, dont le vice amiral de Zélande était un et leur tue plus de 1,500 hommes. »

Après ce grand combat, Soubise rentra à Saint-Martin de Ré et à Chef de Baye : Mauty qui avait préservé sa division navale, l'avait poursuivi et lui avait fait la chasse sans pouvoir l'atteindre.

Arrivée de la flotte anglaise. — Soubise défait par le duc de Montmorency. — La flotte anglaise, promise par Charles Ier, était en retard ; elle était entrée à Dieppe, et les matelots, qui avaient cru que leur destination était Gênes, soupçonnèrent qu'on voulait les employer contre la Rochelle. Ils écrivirent une remontrance à Pennington, le commandant de la flotte, et signèrent leurs noms en cercle, pour qu'on ne pût découvrir les meneurs du mouvement. Pennington déclara lui-même qu'il aimerait mieux être pendu que d'attaquer les protestants français. L'escadre repartit pour les Downs. De nouveaux ordres du duc de Buckingham la renvoyèrent à Dieppe ; le duc fit répandre le bruit dans la flotte que la paix avait été conclue entre le roi de France et les rebelles. Cela n'empêcha pas beaucoup de matelots de déserter, et la flotte dut recevoir de nouveaux équipages et de nouveaux officiers. Quand la flotte française se fut accrue des sept vaisseaux donnés par Charles Ier, le duc Henri de Montmorency, amiral de France, en prit le commandement. Il ne mit pas son pavillon sur un vaisseau anglais, mais sur le vaisseau de l'amiral hollandais Heustein. Sa

(1) L'amiral français Mauty, qui commandait les vaisseaux français en attendant l'arrivée de Montmorency, n'avait pas voulu entendre parler d'une suspension d'armes, que l'amiral hollandais était disposé à conduire avec Soubise pendant la négociation. Il n'y eut donc pas de trêve véritable.

flotte leva l'ancre le 14 septembre ; elle était de soixante-six voiles ; en tête était le commandeur de Ris sur l'*Avant-garde*, navire anglais ; au centre Montmorency, à l'arrière-garde, Manty. La flotte de la Rochelle, très inférieure en nombre, vint se ranger dans la fosse de l'Oie, près de Saint-Martin de Ré, où elle était couverte par un grand banc de sable.

Soubise était dans l'île de Ré ; presque tous les officiers de son armée étaient à la Rochelle. Quand il signala l'arrivée de la flotte royale, « chacun se mit en devoir de s'embarquer, mais le maire les en divertit, disant qu'il valait mieux attendre la marée du matin que prendre celle de la nuit ; et par ainsi fit perdre le temps qui restait pour passer ; car le matin treize grands vaisseaux de l'armée royale se trouvèrent à la rade du Chef de Baye qui empeschoient le passage (1) ». Soubise quitta son vaisseau *la Vierge* et mit son infanterie à terre, mais il ne put empêcher le débarquement de Toiras avec le comte de Larochefoucauld et Saint-Luc qui l'accablèrent avec 3,000 hommes de pied. Montmorency qui observait la flotte rocheloise, retirée dans la fosse de l'Oye, détacha six vaisseaux pour soutenir le débarquement.

La défaite de Soubise se changea bientôt en véritable déroute, bien que « ce jour là, dit Rohan, se porta en bon capitaine et vaillant soldat par la confession mesme de ses ennemis (2) » : le lendemain la flotte rocheloise en cherchant à rentrer à la Rochelle fut attaquée par celle de Montmorency (le 16 septembre) et la bataille navale recommença le jour suivant plus acharnée que la veille. Guiton, l'amiral de la Rochelle, dut faire échouer son vaisseau, et rentra au port sur une chaloupe ayant perdu neuf de ses navires.

« Des grands vaisseaux de Soubise quelques-uns s'échouèrent, vingt-deux se sauvèrent où ils purent ; *la Vierge* resta, où il n'y avoit que cinq hommes dedans, mais gens de bien, qui voyant venir quatre vaisseaux de l'armée royale se résolurent à tout. Quand ils l'eurent abordé et accroché et qu'ils furent montés dessus, le patron nommé Durant saute dans la poudre avec une mèche allumée et fait périr les cinq vaisseaux et tout ce qui estoit dedans, au nombre de 736 hommes (3) ». La victoire navale de Montmorency eut

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 172.
(2) *Ibid.*, p. 174.
(3) *Ibid.* Voir aussi : *La défaitte généralle de l'armée navale du sieur duc de Soubize*

un tel retentissement que le pape Urbain VIII lui envoya un bref pour le féliciter (30 décembre 1625).

Soubise avait gagné Oléron dans une chaloupe ; après avoir ramassé les débris de sa flotte (8 ou 10 vaisseaux), il fit voile pour l'Angleterre et se réfugia à Portsmouth, où il fut bloqué par la flotte française sous le commandement de Manty (1). Celui-ci avait avec lui un vaisseau hollandais, qui le quitta, rappelé par Heustein, l'amiral des États-Généraux, qui avait reçu l'ordre de revenir en Hollande.

Rohan porte seul le poids de la guerre. Siège du Mas d'Azil. — La défaite de Soubise laissait à Rohan seul tout le poids de la guerre. La cour travaillait les Églises du Midi et cherchait à faire une paix d'où serait exclus Soubise seulement et la Rochelle ; Rohan ne cherchait plus qu'à y faire comprendre la Rochelle et son frère. Dans ce but il faisait aussi bonne mine que possible, il convoquait des assemblées et leur arrachait des résolutions courageuses, il sévissait contre les bourgeois trop timides. Thémines s'étant jeté dans le pays de Foix, Saint-Blancard avait été détaché par lui au secours de son pays natal. (Le vieux baron, un contemporain de Coligny, était né au château de Castera.)

Thémines, après avoir pris Mazères, et quelques petites places, avait mis le siège le 11 septembre devant le Mas d'Azil. Il avait été rejoint par des régiments levés dans le pays de Foix et son armée montait à sept mille hommes, et six cent mestres. La garnison du Mas d'Azil n'était que de 700 hommes, tous gens du pays, et se défendit avec une grande vigueur. Le Mas d'Azil était à cette époque un petit lieu de 200 maisons, fort pressées, un peu au sud de Carlat et de Pamiers, environné de montagnes de tous côtés. Jeanne d'Albret avait fait bâtir une muraille autour de la ville. Thémines ne put complètement investir la place, mais douze régiments en commencèrent le siège (2). Saint Blancard et Brétigny pressèrent

par Monseigneur duc de Montmorency, admiral de France, la prise de douze de leurs vaisseaux et de trois mille hommes, ensemble, la reduction de l'isle de Rhé, etc. *Lyon*, 1625.

(1) Soubise séjourna d'abord chez M. Powlett, puis à George Henton (?) ; on a de cette époque quelques lettres qu'il écrivit au secrétaire Conway et au duc de Buckingham, pour leur recommander des personnes envoyées de la Rochelle (State Paper Office).

(2) Normandie, duc de Ventadour, comte de Crussol, marquis de Nonnay, d'Aiguebonne, de Claux, d'Auvignan, Haut Comté de Foix, Bas Comté, Mirepoix, Vaillac.

Rohan d'envoyer un secours ; celui-ci venait de passer en Rouergue, il y avait pris quelques petits forts, brûlé et pillé quelques autres « pour avoir sa revanche des brûlements que le maréchal de Thémines avait fait en son absence ». Quand il reçut des nouvelles du Mas d'Azil, il fit ramener par Lusignan une partie de son infanterie, sa cavalerie et ses canons à Réalmont, se porta à Revel et envoya Valescure dans le pays de Foix avec une troupe de secours.

Les tranchées furent ouvertes le 15 septembre ; la ville fut défendue très bravement et le 9 octobre, Saint-Blancard passant la rivière de vive force, réussit à y faire entrer un gros secours. Les bastions, les demi-lunes, les maisons n'étaient plus qu'une ruine quand Thémines ordonna l'assaut ; mais le brave Saint-Blancard, travaillant de sa main à réparer les brèches, avait animé jusqu'aux femmes de son ardeur : l'assaut fut repoussé et les royaux eurent 500 hommes tués; Thémines, furieux, fit brûler les quartiers de ses régiments et levant le siège le 18 octobre (1), se mit en retraite sur le Lauraguais.

La campagne de 1625 était terminée : le duc d'Épernon avait fait le degât autour de Montauban avec 2.000 gastadours, protégés par 4,000 hommes de pied et 200 chevaux. Montauban, épuisé par la famine et par les maladies, ne s'était pas soumis. « Dans l'obscurité de la nuit, dit l'auteur de la vie du duc d'Épernon, nous découvrions mille feux allumés dans une plaine fertile, arrosée de deux rivières. Les blés, les vignes, les arbres fruitiers, les maisons, tout était consumé. »

La levée du siège du Mas d'Azil avait rendu du cœur aux partisans de Rohan : nulle part, ni en Languedoc, ni dans le pays de Foix, les troupes royales n'avaient obtenu un véritable succès. Thémines, après son échec, était parti pour Toulouse, où il reçut ordre de se rendre devant la Rochelle. Le roi donna son commandement au duc de Guise.

Le parti de la guerre l'emporte à Nîmes. — Le parti populaire avait fini par triompher du parti royaliste dans la plupart des villes. Nîmes avait, à l'origine, fait l'opposition la plus vive à Rohan ; mais il s'était formé, avec le temps, un parti de la guerre ; les

(1) *Le siège du Mas d'Azil et ce qui s'est passé en Foix durant les derniers troubles de l'année* 1625, *escrit par M. de Saint-Blancard.* (Bibl. Nat., f. f., 4102).

chefs, qui étaient le baron d'Aubais, M. de Saint-Côme, de Lassaigne et Lèques (le peuple les appelait les « quatre Évangélistes » ou « les quatre fils Aymon ») avaient ramené à leur faction le ministre Vellieu, jaloux de son pacifique collègue Faucher et accusaient ce dernier de recevoir de l'argent de M. de Valençay. Le degât fait autour de Montauban et de Castres excitait la colère populaire : les consuls n'avaient plus de pouvoir. Les plus ardents demandèrent la convocation d'un conseil général, sonnèrent le tocsin et nommèrent une sorte de comité de salut public, sous le nom de comité de direction. Le parti de la guerre était désormais le maître de la ville ; le 8 septembre, on reçut les représentants de l'assemblée d'Anduze et de Rohan et l'on s'unit à leur cause, sans aucune réserve. Le pasteur Faucher, l'avocat général royal Rostang Rozel, partisans de la paix, étaient menacés chaque jour.

Les fortifications de la ville furent réparées, deux forts nouveaux furent élevés : enfin, le 10 novembre, Rohan lui-même arriva, avec une cinquantaine de cavaliers seulement : Il fut reçu aux cris de « Vive Rohan ! » et se contenta de dire « si vous eussiez fait cela il y a six mois, vous auriez aujourd'hui la paix ». Il se rendit à la maison du roi, reçut les ministres, les consuls, les conseillers et les invita à réunir une assemblée « sans tourbe, dit-il, car je la hais (1) ». Il parla d'abord, le 11 novembre, devant une assemblée de quatre cent personnes, à l'hôtel de ville, puis se rendit au grand temple, où le peuple était assemblé. Il se défendit de vouloir attenter aux franchises de la ville. Il n'avait aucun dessein de faire valoir le brevet qu'il avait toujours dans les mains du gouvernement de Nîmes. Finalement il fut chargé de créer un bureau de direction pour prendre, sous l'autorité des consuls, les mesures nécessaires à la défense de la ville.

Il se rendit ensuite à Uzès, où il changea, avec l'appui du peuple, l'administration de la ville, malgré la résistance du viguier et des notables. Revenu à Nîmes, il veilla à la nomination du bureau de direction et le composa de seize de ses amis, il fit entreprendre de nouveaux travaux de défense, commencer des levées pour former trois régiments, et suivi par le peuple jusque hors des portes de la ville, il partit pour Alais (20 novembre).

(1) Rulman, vingt-septième narration, cité par Anquez, « Un nouveau chapitre, etc. ».

Le gouvernement de cette ville fut donné à un de ses partisans et le consulat fut renouvelé. Une assemblée provinciale qui se tint dans la ville (21 novembre), ordonna l'armement de trois mille hommes et rendit à Rohan le titre « chef et général des Églises de France ès provinces de Languedoc, de Guienne, des Cévennes et du Gévaudan. » Il visita ensuite les Cévennes, relevant partout les courages et prêchant l'union des Églises. De gré ou de force, il s'était rendu maître de presque toutes les villes, il tenait toutes les entrées des Cévennes et du pays de Foix. Malgré la défaite de son frère, il était en mesure de continuer la guerre; il se flattait avec 10,000 hommes d'empêcher toutes les armées royales d'entrer dans les montagnes, qui étaient devenues son camp retranché.

Nouvelles négociations. — Les négociations n'avaient pas été interrompues par les opérations militaires; Richelieu en tenait tous les fils; nous l'avons vu ébaucher d'abord un traité à Fontainebleau, faire traîner les négociations jusqu'au moment où il fut assuré du concours des Hollandais et de l'Angleterre. Au mois d'août, il conseilla au roi une paix telle quelle avec les rebelles.

« Quant aux huguenots, je suis d'opinion que le roy ne s'arreste pas avec eux aux petites difficultez, qui ne peuvent consister qu'à augmenter les conditions d'argent pour M. de Soubise et deux ou trois de ses supports et d'abréger le temps du rasement du fort. Car, pour le dernier, le roy estant dans six mois maistre de la mer, comme il sera avec ses vaisseaux, la flotte se pourra aller loger en Ré, au temps que les Rochelois prétendront l'effet de la démolition du fort et l'on les empeschera bien d'en parler, craignant pis (1). » A la même époque, il avait fait prier Rohan par le baron de Coupet d'envoyer la duchesse de Rohan à Paris pour traiter de la paix, parce que les députés qu'on lui avait envoyés ne s'entendaient pas avec lui : la duchesse était à Castres (nous avons dit qu'elle y avait accouché de sa fille Olympe). Elle était restée dans la ville pendant que Thémines en avait fait l'investissement et fait le degât aux environs, étonnant les habitants par son énergie, et tenant dans le devoir tous les ennemis de son mari, occupé à Nîmes et aux affaires du bas Languedoc. Quand Richelieu la fit demander,

(1) (Mémoires des affaires résolues au conseil du roy le 7 aoust 1625. — Arch. des Aff. étr., Turin, t. VI, pièce 63e.

elle envoya son enfant à Paris par le droit chemin (1). Elle-même traversa le Rouergue, l'Auvergne et s'embarqua sur l'Allier pour s'arrêter un moment à Sully où elle apprit que Montmorency, assisté des vaisseaux hollandais, avait forcé Soubise à se réfugier en Angleterre. Elle fut assez mal reçue à Paris où la cour était enflée de la victoire de Ré, obtenue par Montmorency. Elle y demeura jusqu'à la conclusion de la paix (2).

Rohan reste uni à la Rochelle. — Bien des protestants étaient d'avis de séparer leur cause de celle de la Rochelle; mais Rohan tenait pour l'union des Églises. Richelieu avait fait répondre par le roi le 21 novembre à Maniald : « Je veux donner la paix au Languedoc et aux autres provinces comme je l'ai accordée (à Fontainebleau), s'ils la veulent accepter. Pour la Rochelle, c'est autre chose. »

A Castres, Bouffard de Madiane avait été tout à fait gagné ; il avait été envoyé en cour, comme député du Languedoc, et le cardinal l'avait ramené à lui. Madiane avait transmis ses offres à l'assemblée provinciale de Castres (le 26 octobre 1625).

Rohan s'était hâté de faire une réunion à Milhau le 1er novembre, et avait obtenu qu'en aucun cas on n'abandonnerait la Rochelle. Des députés furent envoyés à la cour pour annoncer cette résolution. Le roi les reçut très mal : « Je veux bien donner la paix, leur dit-il, mais non pas à la Rochelle. » Il refusa de recevoir les députés de la Rochelle, arrivés en même temps que ceux du Languedoc.

Richelieu renvoya Madiane à Castres pour obtenir l'annulation des décisions prises à Milhau, et celui-ci (le 24 décembre 1625) réussit à faire accepter les offres de la cour. L'exemple fut suivi ; une vingtaine de villes se montrèrent prêtes à abandonner la Rochelle aux colères du roi pour obtenir la paix. Il fallait frapper un coup

(1) Olympe mourut peu après à Paris.

(2) Une lettre écrite au Prince de Condé par un de ses agents donne de curieux détails sur les propositions faites par le cardinal à la duchesse de Rohan, à Chaillot. Il offrait à Rohan, s'il voulait se faire catholique, le gouvernement de l'Ile-de-France avec celui de Soissons et deux cent mille écus; son frère recevrait cent mille livres avec la promesse d'être fait duc et pair. Si Rohan ne voulait changer sa religion, on lui donnait cent mille écus, le gouvernement de Noyon et un emploi en Italie avec trois mille hommes de pied et cinq cents chevaux, à condition qu'il fît une paix générale. Enfin, s'il faisait sa paix séparée, et entrait au service du roi, il recevrait cent mille écus et un emploi en Italie. (Archives de Condé.)

pour arrêter les défections. Le 6 janvier 1626 (1), Rohan se rendit de sa personne à Castres ; il alla au temple et montant en chaire, après la prédication du ministre, il invita les habitants à venir sur la place des Ormeaux. Il y plaida la cause de la Rochelle ; le peuple annula les résolutions prises quelques jours auparavant et se déclara résolu à n'accepter qu'une paix générale. Rohan fit arrêter et emprisonner les chefs du parti royaliste, notamment Leroy, un magistrat de la ville et le ministre Josion. Par une ordonnance du même jour, il exila de Castres un certain nombre d'habitants qui avaient dressé un état de désunion et abandon de la ville de la Rochelle ; cet acte de rigueur devait effrayer tous ceux qui étaient tentés de sacrifier les intérêts généraux des Églises à des intérêts locaux et qui voulaient profiter des bienfaits de la paix, sans attendre que la Rochelle en eût obtenu le bénéfice.

La révolution populaire fut confirmée peu après dans une assemblée des provinces tenue à Castres (10 janvier). Ces actes de rigueur n'étaient pas sans porter ombrage à certaines villes ; après l'affaire de Castres, Puilaurens ferma ses portes, et les habitants déclarèrent qu'ils étaient résolus à se garder sans laisser entrer personne. Revel et d'autres places firent mine de fermer également leurs portes à tout le monde.

Rôle du roi d'Angleterre. — Le part que la marine anglaise avait prise à la défaite de Soubise avait profondément irrité le peuple anglais : Soubise d'ailleurs n'épargnait rien pour l'intéresser au sort des huguenots français et de la Rochelle ; il fit si bien que Charles I, pour regagner quelque popularité, envoya en France au commencement de 1626 lord Holland et lord Carleton pour travailler à la paix. Richelieu accepta leurs bons offices ; il n'y eut de difficulté que pour le fort Louis dont les Rochellois demandaient la démolition ; le cardinal la refusa, puis, de guerre lasse, la promit « en temps convenable. » On se contenta de cette promesse et la paix fut signée le 5 février 1626.

Le roi d'Angleterre donnait sa garantie à la paix et c'est ce

(1) Ordonnance du duc de Rohan, exilant de Castres ceux qui ont dressé le 23 décembre 1625 un acte tendant à la désunion et à l'abandon de la ville de la Rochelle (entre autres les Sieurs Leroy lieutenant, Remond procureur du roy, Josion pasteur, Bissot avocat, Dumas avocat, etc. etc..) (Bibl. nat., f. f., 23491, f. 52, cité dans *le Duc de Rohan* par M. G. Schybergson).

qui contribua principalement à déterminer Rohan, qui crut mettre les libertés des Églises sous la garde du souverain de la Grande-Bretagne ; un écrit fut signé par les ambassadeurs d'Angleterre dans lequel il était dit que les Églises acceptaient la paix par l'avis du roi d'Angleterre, qui de son côté se donnait pour garant des conditions de la paix (1).

La duchesse de Rohan fit connaître à son mari l'heureuse issue des négociations. Elle y avait joué un rôle, elle avait exigé que lord Holland et lord Carleton se liassent pour le maintien du traité, par un acte signé et scellé de leurs armes (2). Les clauses du traité de Paris étaient en somme assez avantageuses aux protestants : l'édit de Nantes était confirmé, les réformés conservaient pendant trois ans les places où ils étaient établis : les charges de l'État devenaient accessibles à tous les sujets du roi; la faculté de tenir des assemblées générales ou provinciales, des abrégés d'assemblées, des assemblées de cercle était reconnue ; les fortifications existantes au moment de la publication de la paix restaient debout. Dans la « déclaration de Rohan sur les motifs qui l'ont obligé à implorer l'assistance du roy de la Grande-Bretagne (3) » on lit :

« Je m'asseure que le temps fera voir à tous que je n'ay point été poussé à ceste entreprise par aucun devoir de m'agrandir ou de profiter de la ruine politique, mais ma conscience me presse tellement en ceste cause que quand je me verrais abandonné de tous et délaissé seul, ce que je ne crois point, je suis résolu de la poursuivre jusqu'à la dernière goutte de mon sang et dernier soupir de ma vie, et quand je devrais aller mendier mon pain parmi les nations étrangères. »

A cette déclaration est jointe une « lettre des ambassadeurs extraordinaires du roy de la Grande-Bretagne escripte à M. le duc de Rohan lui donnant toute assurance de la part de leur maître pour l'exécution des choses promises au traicté de paix rendu à Nîmes

(1) Écrit donné par les ambassadeurs d'Angleterre aux députés des Églises pour rendre le roy de la Grande-Bretagne garant de la paix, 2 février, publié par Benoît dans son *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. II. — L'envoyé de la Hollande Aersens travailla aussi à la conclusion de la paix, en vue d'une ligue contre l'Espagne ; voir, dans les Archives de la maison d'Orange-Nassau, deux lettres d'Aersens à Richelieu, t. III.

(2) Madame de Rohan à M. de Madiane, consul de Castres. (*Bull. de la soc. de l'hist. du prot.*, 1863, p. 519).

(3) Bibl. nat., f. f., 4149, p. 120-137.

par le sieur de Montmartin, député général. » (7 février 1626.) (1)

La paix acceptée par les villes du parti. — Le traité fut porté à Nîmes, le 2 mars, par M. de Montmartin et par le baron d'Aubais. Dans la soirée du même jour, Rohan y fit son entrée ; il pressa les habitants de travailler aux fortifications pour les terminer avant le jour de la publication du traité, et trouva des ressources extraordinaires pour payer les travaux.

A Montauban, la paix fut reçue avec de grands transports ; à la Rochelle, elle fut moins bien accueillie, parce que le fort Louis ne devait pas être détruit, avant que le fort Saint-Martin de Ré ne fût achevé. Le cardinal de Richelieu avait consenti à laisser le gouvernement de la Rochelle au corps de ville ; mais il avait interdit aux Rochellois d'armer des vaisseaux en guerre ; il avait stipulé que les biens ecclésiastiques seraient rendus aux catholiques, que le roi aurait des garnisons dans le fort Louis comme dans les îles de Ré et d'Oleron.

Les délégués des provinces se réunirent à Nîmes, le 20 mars ; l'Assemblée accepta la paix et nomma des commissaires pour la publier. A Nîmes, le jour de la publication, Rohan, un bâton de cire blanche à la main, se rendit à la place où les consuls avaient fait préparer un feu de joie. Il jeta le bâton de cire dans les flammes, en disant « que ma généralité soit éteinte à jamais ».

Caractère de la seconde guerre de religion. — Cette seconde guerre civile avait eu un caractère atroce : Soubise avait ravagé les côtes, Thémines avait fait le dégât devant Castres (2), Épernon devant Mantauban. Toutes les provinces étaient fatiguées de la guerre : les divisions des protestans s'étaient montrées partout et la rébellion qui avait la Rochelle pour tête, avait par son alliance avec l'Angleterre pris un caractère plus odieux au gros de la nation.

La lutte devenait de plus en plus inégale entre les catholiques et les protestants. Ceux-ci montraient parfois un courage héroïque,

(1) Dans une lettre aux ambassadeurs d'Angleterre (*Public record office*) écrite à Nîmes, le 26 mars 1626, Rohan remercie le Roi d'Angleterre pour son intercession.

(2) *La prise par force et furieux assaut de la ville de Saint-Paul l'Amiante et Foix par l'armée du Roy, commandée par M. le Maréchal de Thémines en Languedoc, ensemble le nombre des principaux rebelles qui ont été pendus et étranglés. Plus la grande défaite des gens de la garnison de Castres qui étaient sortis pour empêcher le dégat qui a été fait, dont, entre autres a été tué le sénéchal de Castres.* 1625 in-8°.

comme ils avaient fait au Mas d'Azil, par exemple, où ils avaient repoussé tout l'effort du maréchal de Thémines, mais Rohan ne trouvait pas partout des hommes aussi résolus que dans le comté de Foix. Breton et regardé dans les Pyrénées comme un *Franciman*, il était obligé de ménager sans cesse l'orgueil des chefs pyrénéens de race ibère ou gothe. Les seigneurs du comté de Foix étaient fiers et méfiants comme des chefs de clan écossais ; tel était le vieux baron de Léran, l'aîné de la maison de Levis, toujours insoumis et que Rohan avait été obligé de reléguer dans Carlat.

Le siège du Mas d'Azil est la page la plus dramatique de la guerre ; un millier de montagnards avait tenu tête aux 15,000 hommes de Thémines. Les femmes, épouvantées par le souvenir de Negrepelisse, où toutes les femmes avaient été violées, y avaient fait des prodiges : mais l'héroïsme touche de près au désespoir. La force était du côté du roi, et la rébellion était désormais acculée en quelque sorte dans des cantons de plus en plus étroits et isolés. Les Cévennes gardaient toujours leur indépendance farouche. Mais la rébellion n'avait plus que deux têtes, l'une aux extrémités du royaume, dans les montagnes, l'autre à la Rochelle, qui semblait chaque jour plus détachée de la France et qui devenait, contre son gré, une dépendance de l'Angleterre.

Rohan n'avait réellement été poussé à cette seconde guerre que par un sentiment d'honneur : il n'avait pas voulu abandonner son frère Soubise ; il avait dicté, on peut le dire, la paix de Montpellier : cette fois, la paix avait été dictée par le roi d'Angleterre.

Desseins de Richelieu. — Il importait peu que quelques villages eussent eu l'honneur d'humilier les armes du roi de France ; le roi de France était le plus fort. Que voulait donc Richelieu et pourquoi ne fit-il pas deux ans plus tôt le siège de la Rochelle ? Pourquoi se laissa-t-il appeler « le pape des huguenots et le patriarche des athées » ? Pourquoi disait-il qu'avant de réduire les huguenots, il fallait qu'il scandalisât le monde une seconde fois ?

Le premier scandale avait été la coalition, la ligue, comme on disait alors, faite avec les États et avec l'Angleterre : cette ligue avait été infiniment utile au cardinal, qui à ce moment n'avait pas de flotte, puisqu'elle lui avait permis, avec les vaisseaux hollandais et anglais, de triompher de Soubise. Mais il ne pouvait se dissimuler que ni l'Angleterre, ni la Hollande ne l'aideraient longtemps ni puis-

samment contre les huguenots français ; car l'objet de la ligue était l'affaiblissement de la puissance espagnole, et il ne pouvait convenir aux alliés de s'en laisser longtemps distraire et détourner. Richelieu s'en sentait déjà comme abandonné, sinon comme trahi. Il s'était plaint amèrement aux états généraux du rappel de la flotte hollandaise ; ceux-ci ne lui avaient répondu qu'en offrant de lui vendre des vaisseaux. Il voulait réduire la Rochelle, c'était sa pensée de tous les instants, mais il comprenait qu'il ne pourrait y réussir qu'avec ses propres ressources, et nous le voyons dès ce moment se porter avec ardeur aux choses de la marine. Il lui fallait du temps pour faire une flotte, et c'est là sans doute la véritable raison pour laquelle nous le voyons conclure avec les protestants une paix telle quelle, qu'il ne considérait que comme une trêve. Ses alliés s'étaient faits les patrons de Rohan, et lui avaient arraché le traité de Paris.

« Pour tant que les huguenots auront le pied en France, le roy ne sera jamais le maître au dedans ny ne pourra entreprendre aucune action glorieuse au dehors », écrivait-il dans un mémoire pour le roi (mai 1625). Il concluait dès ce moment qu'il fallait faire la paix avec l'Espagne, mais « seure, honorable », la paix « de la Valteline, de Gennes, et, s'il se peut, du Palatinat, en sorte que chacun ait raisonnablement son conte et que nous demeurions plus liés que jamais ». Il ne la voulait pas telle qu'elle fut réellement conclue ; mais le grand ministre ne se sentait pas encore tout à fait libre et toutes sortes de complots se tramaient contre lui. La paix d'Espagne (1) avait été conclue en fait entre Olivarès et Bérulle. Elle était l'œuvre de ses ennemis, des reines liguées contre lui. Richelieu n'avait pu signer sans répugnance un traité qui donnait la Valteline aux Grisons avec cette restriction, « à moins que les Valtelins ne se sentent lésés dans leur religion », ce qui était rouvrir la porte aux Espagnols. Le prince de Piémont, envoyé par son père en France, au commencement de 1626, et leurré de magnifi-

(1) Cette paix, dite paix de Monçon (en Aragon), est du 26 mars 1626, mais le traité avait été fait le 1er janvier 1626 et tenu secret. Il fut donc conclu avant la paix intérieure. Il causa un grand désappointement à Londres, à Venise, en Hollande, à Turin et chez les Grisons. Richelieu écrivait le 4 février 1626 à M. du Fargis. « J'ai été bien fort surpris de voir que vous ayez faict arresté et signé un traité sans en avoir nul pouvoir de ma part, ny sans m'en avoir donné un précédent avis. » Il s'efforça ensuite d'en corriger quelques articles, ne voulant pas rompre entièrement la négociation avec Olivarès.

ques promesses, nommé lieutenant général de l'armée française en Italie, repartit pour la Savoie, sitôt qu'il eut vent du traité. Richelieu, malade, s'enfermait au Petit Luxembourg. Il comprit bien que la paix espagnole ôtait à la France l'alliance de l'Angleterre et serait regardée par tous ses alliés comme une trahison.

Était-il de bonne foi, quand, pendant sa négociation avec Rohan, il lui avait laissé ignorer que cette paix avec l'Espagne était imminente et lui faisait entrevoir un rôle à jouer en Italie? On lit dans une de ses notes de janvier 1626 « mander à M. de Rohan qu'il se tienne prest pour passer en Italie. — Les régiments de Normandie et d'Aiguebonnes iront en la Valteline ». Et dans un « Advis sur les affaires présentes qu'a le roi, en février 1626 », nous trouvons ces mots « on veut faire passer M. de Rohan en Italie et les troupes du Languedoc ». Au moment où ces promesses étaient faites à Rohan, le traité de Monçon était encore secret. La paix signée avec l'Espagne, la mission de Rohan en Italie devenait inutile ; et au lieu de chercher quelque gloire au dehors, Rohan allait se voir de nouveau réduit au rôle dangereux et difficile de protecteur des Églises en France.

CHAPITRE IX.

Mauvaise exécution de la paix de Paris. — Synode de Castres. — Rohan à Nîmes. — Projets contre la Rochelle. — Lettres de Rohan au roi de France et au roi d'Angleterre. — Soubise en Angleterre. — Le duc de Buckingham. — La flotte anglaise devant la Rochelle. — Les Anglais dans l'île de Ré. — Rohan se prononce. — Ses plans. — Soubise entraîne son frère. — Assemblée d'Uzès. — Manifeste de Rohan. — Castres lui ferme ses portes. — Il se dirige vers le pays de Foix. — Buckingham et Toiras dans l'île de Ré. — Le prince de Condé opposé à Rohan. — Le roi part pour l'armée. — Défaite de Buckingham. — Condé en Vivarais. — Entreprise sur Montpellier.

Mauvaise exécution de la paix de Paris. — La paix de Paris fut plus mal exécutée encore que celle de Montpellier.

Les protestants obéirent partout aux prescriptions de traité du 5 février 1626. Le culte catholique fut rétabli à la Rochelle. On supprima le conseil bourgeois dit des « quarante-huit » et les officiers de l'hôtel de ville furent rétablis dans tous leurs privilèges. A Nîmes, le Conseil de ville protesta hautement contre la conduite du baron de Brison qui n'avait pas voulu déposer les armes et était passé dans le Vivarais; les troupes catholiques n'en continuaient pas moins à occuper tous les lieux qu'elles devaient évacuer. Rohan se plaignit en vain au roi des exécutions faites à Toulouse, à Béziers, de l'inimitié du parlement de Toulouse contre les réformés (1). Le premier président de ce parlement, Gilles Le Masuyer, était un ennemi implacable des Églises : il multiplia les poursuites, il retarda ou empêcha autant qu'il était en son pouvoir le rétablissement du culte réformé; il rechercha les traces des intelligences que les réformés avaient eues avec l'Espagne. De ces relations même, on ne sait que peu de chose; Rohan avait député en Espagne à la fin de la guerre M. de la Roussetière avec un enseigne de ses gardes nommé Campredon, accompagné du soldat Moïse. Quand la Roussetière eut appris la conclusion du traité de paix, il congédia ses deux compagnons. Masuyer les fit arrêter à leur retour malgré l'amnistie, et la paix déjà faite : ils furent livrés

(1) Bibl. nat., f. f., n° 3833, fol. 60.

au parlement de Toulouse, et Masuyer, qui détestait les huguenots, envoya Campredon à l'échafaud et Moïse aux galères. Le parti hostile à Rohan releva partout la tête ; à Castres, où Madiane, entraîné par les promesses et les flatteries de Le Masuyer, en devint le chef ; à Montauban, où Du Puy, accusé de complicité avec les Espagnols, dut quitter la ville. Mais dans cette ville Rohan conservait encore des amis fidèles. Au mois de mai 1626, M. d'Escorbiac en fut chassé parce qu'il y travaillait contre son autorité (1).

Après la paix de Paris, Rohan se fixa pour un temps à Nîmes ; il avait réuni autour de lui Du Puy, chassé de Montauban, le ministre Roussel, la Milletière, la Rose, chassé de Castres, Louis d'Aubais, dont l'amitié passionnée ne l'abandonna jamais. Il était entouré d'espions. La correspondance de Valençay avec Richelieu (conservée aux Archives des affaires étrangères) montre le premier en rapport constant avec les ennemis de Rohan à Nîmes, notamment avec le marquis de Montbrun et son frère, qui se flattent de faire chasser Rohan de cette ville, de l'arrêter, si on veut, et qui demandent seulement un ordre du roi. Valençay avait des rapports suivis avec « plusieurs ministres des plus qualifiés. »

Synode de Castres. — Ses ennemis réussirent à faire tenir un synode national à Castres, place dont il n'avait pas eu lieu d'être satisfait pendant les dernières hostilités, et dont il avait expulsé quelques notables. La ville, avait résolu de lui refuser les portes, s'il se présentait (2), et l'on n'y laissa demeurer que vingt-quatre heures son ministre Marmet, qui protesta pourtant qu'il n'y était venu que pour affaire particulière.

Rohan dut envoyer au synode un autre ministre et confia à Beaufort, député des Cévennes, un manifeste qu'il avait fait principale-

(1) Lettre de M. d'Escorbiac à M. Galland, f. fr., 20964 ; fol. 124. cité par Schybergson. p. 119.

(2) Bibl. nat., f. f., 20,960. Ce volume contient la délibération des habitants de Castres pour prier le duc de Rohan de ne point venir à Castres pendant le synode, 7 juillet 1626 ; les actes de ce synode et le procès-verbal d'Auguste Galland, nommé par le roi pour assister au synode de Castres, avec les détails de son voyage, de ses négociations et de son retour.

Voir aussi : *Déclarations faites par les consuls et habitants de Castres, Montauban et sur leur résolution de demeurer en une ferme obéissance au service du roy.* Paris, 1627. Étienne Richer.

ment pour expliquer le juste sujet qu'il avait eu de faire sortir de la ville ceux qu'il en avait mis hors ; car il savait que c'était une des principales plaintes qu'on voulait faire au synode contre lui (1).

« Il a pleu à Dieu, disait le manifeste, par la bonté et la justice du roy, de faire jouir les Églises de ce royaume du calme et de la liberté tant nécessaires, dont la tenue de vostre Assemblée nous est un tésmoignage très certain. Aussy ay-je cru de mon devoir de m'en rejouir avec vous ». Rohan espère que les promesses royales seront pleinement remplies : Pour lui il ne travaillera jamais qu'à réparer « les ruynes qu'on veut faire à la maison de Dieu et il n'y aura que les ennemis du roi, de l'État et de l'Église qui pourront avec aucune apparence de raison noircir parmi les gens de bien la sincérité de ses déportements (2). »

Le synode montra de tout autres sentiments que les habitants de Castres ; l'influence de Rohan s'y fit sentir de loin dans les délibérations, personne n'eut la hardiesse d'élever des plaintes contre lui, et la plupart des députés prirent ouvertement son parti contre ceux de Castres.

Bien que les synodes n'eussent le droit que de traiter de matières ecclésiastiques, la politique ne pouvait pas ne pas y entrer. Le parti royaliste était devenu très fort à Castres, et les amis de Rohan en avaient été chassés. Le gouvernement eut pour commissaire au synode Auguste Galland, fonctionnaire protestant, qui professait pour le pouvoir royal un respect sans bornes. « Les Princes, » disait-il, dans les « moyens pour conserver l'Estat en repos, encore qu'il y ait deux religions différentes » ont été établis pour le commandement, les subjets pour l'obéissance... Je ne donne aux subjets que les larmes, la prière, la fuite, la patience, la rebellion et l'usage des armes ne leur estant aucunement permis (3). »

Pendant la tenue du synode, un des députés généraux, qui représentaient les Églises auprès du roi, Maniald était mort ; le second, Montmartin, était malade et ne pouvait plus remplir ses fonctions. D'ordinaire les candidats parmi lesquels le roi choisissait les députés généraux étaient nommés dans une assemblée générale ; mais Gal-

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 166.

(2) Manuscrit de Coaslin, n° 552. — *Preuves de l'Histoire de Languedoc*, t. V, pièce CLXII.

(3) Bibl. nat., f. f., 20341.

land s'opposa à la réunion d'une telle assemblée et plaça le synode entre la nécessité de choisir lui-même des candidats ou une nomination directe faite par le roi. Le synode, tout en protestant, accepta la proposition du commissaire royal, et fit le choix des candidats.

Ainsi se trouvait perdu l'espoir de voir convoquer une nouvelle assemblée générale. Le synode de Castres signa cette espèce d'abdication des Églises, car les Assemblées générales avaient toujours été leur organe le plus puissant, et le plus redouté; désormais il n'y avait plus de prétexte pour les réunir.

Nîmes. — Dans Nîmes même, il y avait une forte faction contre Rohan : « le Présidial, qui, selon l'humeur de toutes compagnies de justice, dit Rohan (1), ne pouvait supporter le séjour du duc de Rohan si près de lui, s'unit avec une partie des principaux de la ville gagnés de la cour ». Le duc de Montmorency, renvoyé dans son gouvernement, passa par Nîmes, avec mission d'encourager les ennemis de Rohan. De ce nombre était le marquis de Montbrun, celui-là même qui avait offert à Valençay de livrer Rohan mort ou vif, sur un ordre du roi.

Les deux factions choisirent pour se mesurer l'élection consulaire, qui se faisait le 1er décembre. Montbrun et ses amis essayèrent de faire valoir une commission donnée par la Chambre de l'Édit de Languedoc, pour faire l'élection dans des formes nouvelles : mais Rohan avait pris ses précautions ; les députés de la ville maintinrent leurs privilèges et l'élection eut lieu dans les formes ordinaires. D'Aubais fut élu premier consul; les autres consuls furent pris parmi les partisans de Rohan (2).

Projets contre la Rochelle. — C'est surtout à la Rochelle que le traité de paix était le plus ouvertement violé. On avait promis de raser « en temps convenable » le fort Louis; les ouvrages qui entouraient la ville ne cessaient de s'étendre; les garnisons y étaient renforcées. Tous les jours de nouvelles troupes étaient dirigées vers

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 190.

(2) On lit dans la lettre d'un des espions de Richelieu : « Je capte la bienveillance en plusieurs façons et je vois divers personnages et donne la maxime des Suisses « *in vino veritas* ». Il dénonce les entretiens des seigneurs de Montmorency et de Rohan « Monsieur de Montmorency très bien suivi de la noblesse du pays fut voir Monsieur de Rohan... et le lendemain M. de Rohan n'ayant que son écuyer serait allé voir ledict seigneur de Montmorency. Montmorency l'aurait prêché à accepter d'autres consuls à Nîmes que ceux qui viennent d'être nommés par M. de Rohan, mais sitôt que

le Poitou et la Saintonge. Elles pouvaient en se réunissant former rapidement une armée.

Richelieu cherchait toutes les occasions de rassurer les protestants, justement inquiets (1), et feignait d'être lui-même alarmé de leurs menées. Il tenait Toiras sans cesse éveillé sur une descente possible d'Anglais à Ré. « Les troupes qu'on vous envoye, » lui écrivait-il le 11 novembre 1626, « ne sont que pour garantir d'une descente d'Anglais en Ré et Oléron, mais on est bien aise de les envoyer sur ce sujet, qui est véritable, et paroistra tel à nos voisins, pour qu'au printemps vous vous en puissiez servir utilement, *en une autre occasion*, pour le service du roy. » Quelle pouvait être cette autre occasion, sinon le siège de la Rochelle? Richelieu avait juré sa perte et pendant deux ans il médita tous les détails de son projet. Il faisait armer et enrôler secrètement les habitants catholiques ; Oleron était mis en défense et garni de troupes. Il reconstituait activement la marine française. Nommé grand maître et surintendant de la navigation en octobre 1626, il avait forcé le duc de Montmorency de renoncer à la charge d'amiral de France. Il faisait faire des vaisseaux en Bretagne, en Normandie et veillait aux moindres détails de leur construction et de leur armement.

Lettres de Rohan au roi de France et au roi d'Angleterre. — Pendant toute l'année 1626, Rohan n'avait cessé de porter ses réclamations jusqu'au roi ; au 31 août, il lui écrivait :

« Depuis la paix qu'il a pleu à V. M. donner à ceux de la religion

Montmorency eut quitté Nismes, Rohan assembla son parti et remit les choses à leur premier point ».

Il dénonce les consuls comme résolus à faire « partir le canon » (16 décembre 1626). (Archives aff. étrangères, vol. 1627, p. 148).

Voir aussi : Registre des délibérations de la maison consulaire de Nîmes ; 5 décembre 1626, 1er janvier et 19 mai 1627. Le conseil d'État donna un arrêt pour faire raser une maison de M. d'Aubais aux environs de la ville, parce qu'il avait accepté les fonctions de consul, après une élection où l'on n'avait point permis l'intervention des deux commissaires Maussac et de Suc, envoyés à Nîmes pour l'élection des consuls.

(1) Voir : Lettres à M. de Navailles du 8 janvier, du 16 février. Il proteste dans toutes ces lettres des bonnes intentions du roi à l'égard de Mrs de la Rochelle ; — voir aussi lettre à Guron, gouverneur à Maran du 3 mars 1627 : « Je vous prie de faire tout ce qui sera nécessaire pour que Mrs de la Rochelle cognoissent que tous les préparatifs qui se font ne sont point pour leur faire mal ; une lettre à la même date à M. de Launay Razilly est conçue presque dans les mêmes termes. Le 31 mai, Richelieu écrit à M. de Navailles en partant de Mrs de la Rochelle : « Pour mon particulier, je contribueray toujours à leur avantage tout ce qui me sera possible. »

au moys de mars dernier je n'ay tasché qu'a la servir et ne croy avoir esté inutile à affermir la tranquillité publique, laquelle on a désiré altérer par divers moyens, sur tout en exerçant toutes sortes d'inhumanités et d'injustices contre vos subjects de la ditte religion. Les exécutions faites à Tolose et à Beziers, contre la teneur de vos édits en font foy; le refus de votre jussion au Parlement et le partage à la chambre de l'edict de l'arrest de vostre conseil font cognoistre que nous ne pouvons plus espérer aucune justice en cette province... La persécution est telle que nul gentilhomme n'est en seureté dans sa maison, ny habitant dans sa propre ville, pource que les prises de corps sont envoyées en blanc par le président de Toloze pour les remplir à la discrétion ou plus tost passion de ceux à qui il les envoye, ce qui apporte dans ce pays beaucoup de troubles... » (1) Il envoya au roi le Sr. des Isles pour le détail de ses griefs.

Le 10 novembre 1626, il se répandait en plaintes amères contre la mauvaise exécution de la paix, dans une lettre au roi d'Angleterre (2).

« Nous avons creu que ceste paix debvoit estre mieux observée que celle de Montpellier, pour ce que nous l'avons acceptée par la volonté d'un entremetteur si puissant, qu'il n'y avoit apparence d'en doubter sans luy faire tort. Et afin, Sire, que j'explique le fons, je vous envoie copie d'un acte, et d'une lettre que Messieurs vos Ambassadeurs m'ont fait donner par Monsieur de Montmartin, lequel adjousta (suivant la creance que luy donnoit ladicte lettre) qu'ils me promettoient en vostre nom de remettre entre les mains de mon frere un second acte, par lequel vostre Majesté s'obligeoit d'emploier les forces de ses trois royaumes à nous faire octroier les choses promises par son entremise, ce que je fis valoir parmi nos Églises, afin que suivant sa volonté la paix fût acceptée gaiement et de bonne grâce. Et encore que l'exécution d'icelle, et les oppressions des particuliers aient esté insupportables, nous n'avons voulu avoir recours jusques a present qu'à l'humilité envers nostre Roy, d'ou diverses deputations de toutes les communautés de deça n'ont remporté que risée, mocquerie et desespoir.

(1) Bibl. nat., f. f., 3833, f. 60.
(2) *English record office, State papers. France.*

« C'est ce qui est remonstré à vostre Majesté, affins que selon sa piété envers Dieu, sa bonté envers nous, et son honneur pour l'amour de luy mesme, il advise aux moiens les plus convenables, pour nous faire tenir de ce qu'il nous a fait obtenir. Je crois, Sire, que vous scaves jusques ou les Rochellois sont pressés, quels artifices les commissaires de nostre roy emploient par le dedans pour les perdre, quels desseins le sieur de Toiras tente par le dehors pour les surprendre, et quels preparatifs de vaisseaux on fait pour ne les faillir point, ce qui les a reveilles et réunis et comme gens en grand danger, ils jettent leurs derniers efforts, ayant deputé vers Sa Majesté pour demander le razement des forts, la liberté des isles, et l'observation de leurs privileges, et leur maire aiant parle avec grande vigueur aux dicts commissaires et leurs deputés au dict sieur de Toiras. Mais tout cela seroit infructueux sans l'intervention de Vostre Majesté. Quant aux promesses de deça, je vous proteste Sire, que nous sommes plus persecutes qu'apres la paix de Montpellier. L'edict de paix n'a peu estre verifie sans des modifications qui le destruissent et quelques instances que nous aions faictes, nous n'avons peu obtenir une évocation au parlement de Grenoble ou l'edict est verifié purement et simplement; mais seulement des jussions dont les parlements se mocquent, soit par intelligence ou autrement. L'exercise de la religion ne se peut restablir es lieux dou il a este oste. Nos temples ne nous sont poinct rendus : nos biens sont retenus par ceste chicanerie de represailles : nos persones sont envoiées aux supplices pour cas abolis : ma maison est pleine de refugies. L'on a faict paier despuis la guerre les troupes par ceux de la religion, les Papistes en estant exempts. L'on nous menasse des nouvelles troupes de cavallerie et d'infanterie qui doivent venir fouler ce pais qui n'on peut plus. Bref tout le monde est au desespoir (1). »

Soubise en Angleterre. — Après la paix, Soubise était resté en Angleterre; il y attendait l'exécution des promesses qu'on lui avait faites et les rappelait de temps à autre aux ambassadeurs anglais (2).

(1) *English record office. State papers. France,* publié par Schybergson, p. 103.

(2) Demandes de M. de Rohan et de son frère Soubise :

Messieurs les Ambassadeurs du roy de la grande Bretagne sont tres humblement supplie

Dans un avis que Soubise fait passer à Lord Conway le 7 avril 1626 (1), nous voyons qu'au mois de mars plusieurs des vaisseaux de sa flotte étaient partis pour la Rochelle, par manque de vivres et qu'il n'avait plus que six ou sept vaisseaux, mais il avait gardé les meilleurs navires et les capitaines les plus expérimentés, en attendant la réponse du roi aux remontrances faites par ses députés.

Il se préparait à restituer le Petit-Saint-Jean qu'on lui réclamait et en avait fait donner l'assurance à l'ambassadeur de France, mais il assurait lord Conway qu'il ne mettrait ces offres à exécution que lorsqu'il aurait reçu l'assentiment du roi d'Angleterre « de telle sorte que Sa Majesté voie bien qu'il ne ferait rien qui ne fût d'accord avec ses desseins, et prit foi aux protestations qu'il avait faites de dépendre entièrement de lui dans toutes ses actions ». Pour les mêmes raisons, M. Soubise différait d'envoyer quelqu'un pour faire sa soumission au roi. Il ajoutait que le Conseil du roi lui avait envoyé M. Malleray, qui s'était présenté comme de lui-même, en invoquant le crédit qu'il avait toujours eu auprès de lui (2) : cet envoyé avait réellement pour mission de le convier

de voulloir prendre la peine de voir Monsieur le cardinal de Richelieu pour luy faire effectuer ses promesses donnes tant a mezdits sieurs les Ambassadeurs que Madame la Duchesse de Rohan touchant les choses promises à Monsieur de Soubize.

Scavoir est la somme de deux cent dix mil livres en trois parties.

La première pour les cent mille livres a luy accordes a Montpellier.

La seconde de trente mil livres pour l'année de sa pention dont il n'avoit rien touché depuis huit ou dix ans.

La troiziesme de quatre-vingt mille livres pour descharger sa Majeste des frais de lentretiennment des dix navires pour son employ en Italie a luy accorde, pour le gouvernement de Noyon a luy promis en cas qu'il ostast la dite somme de quatre-vingt mille livres.

Somme deux cent dix mille livres.

Il avoit este promis a mondit sieur de Soubize la somme de quarante mil livres pour donner a ceux qu'il trouveroit bon de laquelle somme mondit sieur eut fait instance moyenant qu'on luy accorde la dite somme de deux cent dix mille livres comme cela a este promis au sieur Maleray qui fait icy ses affaires.

Mes ditz sieurs les Ambassadeurs luy feront souvenir de leur avoir ainsi promis et eux l'avoir promis au dit Maleray qui s'en estant appris auroit travaillé puisament a la paix, et faut luy dire que faute du payment de la dite somme les deputés ne peuvent partir et que Monsieur de Rohan n'attestera pas la paix si son frere n'a ce qu'on luy a promis.

(*State paper office.*) Liasse 179.

(1) *State paper office.* — Liasse 180.

(2) Le duc de Rohan avait des rapports fréquents avec M. Malleray. — Voir une lettre qu'il lui écrivait de Castres, le 24 août 1625, dans Schybergson, p. 97.

à retourner en France, en lui offrant de grands et honorables emplois (1).

La perte de la Rochelle était résolue; les protestants inquiets commençaient à remuer dans le Poitou. Le comte de la Rochefoucauld y faisait arrêter nombre de gentilshommes; pour éviter la prison, d'autres prenaient la fuite. « On tient pour assuré, écrivait M. Claireville (?) à Soubise (le 16 novembre 1626), que le roy vat envoier une armée dans le Poictou, et de faict il y a desjà des régiments commandés pour y descendre, et prend on subjet de dire que c'est pour empescher la descente des Anglais que vous commandés (2). »

Le duc de Buckingham. — Les rapports entre la France et l'Angleterre étaient devenus de plus en plus mauvais, depuis la publication de l'alliance faite par la France avec l'Espagne. Les Anglais avaient vingt voiles dans la Manche, qui, sans déclaration de guerre ravageaient et pillaient les vaisseaux et les marchands français. L'alarme était grande sur toutes les côtes de l'Ouest. On trouve la main de l'Angleterre dans les intrigues ourdies en 1626, par Gaston, frère du roi (3). Buckingham, sollicité par Soubise en faveur des réformés, avait persuadé au roi d'Angleterre d'envoyer secrètement vers Rohan un gentilhomme nommé de Vic pour entamer une négociation. Celui-ci représenta à Rohan que le cardinal projetait de mettre entièrement la Rochelle sous la sujétion du roi

(1) Richelieu, de son côté, se plaignait que le roi d'Angleterre eût reçu Soubise, « qu'au lieu de le remettre és mains de Sa Majesté, pour en faire la punition, ainsi qu'il en fut fait instance, l'on lui donna moyen d'armer des vaisseaux pour aller au secours de la Rochelle; que le brave Menty, qui tenait investi le vaisseau Saint-Jehan dans la havre de Falsmut (Falmouth), eut commandement de sortir du port; que les députés de la Rochelle furent reçeus en Angleterre et vus dudit roy, et qu'ils fussent entretenus en espérance d'en recevoir secours, si Sa Majesté ne leur eust donné la paix. »

(Instructions données le 23 août 1626, au sieur de Bassompierre et au sieur comte de Tillières, envoyés comme ambassadeurs extraordinaires en Angleterre. — Lettres de Richelieu, t. II, p. 243.)

(2) *State paper office.* — Liasse 183.

(3) On a quelque lumière que les Anglais veulent se prévaloir des mécontentements de Monsieur et faire déclarer les Rochelois en sa faveur... On a surpris un paquet de M[me] de Rohan, la mère, qui excite le sieur de Soubise, son fils, qui est retiré en Angleterre, à faire du pis qu'il pourra... On a découvert de grandes cabales par la prise de Chalais. (Cousin, Mad[e] de Chevreuse, notes, p. 351.) Après la conspiration de Chalais, quand Richelieu fit comparaître Monsieur devant le roi et la reine mère, et lui arracha des aveux, celui-ci denonça Vendôme, le grand prieur, Longueville, le comte de Soissons, Soubise.

de France, et lui offrit l'appui du roi d'Angleterre. Rohan dépêcha en Angleterre Saint-Blancard qui passa par la Rochelle et visita la citadelle de Saint-Martin de Ré (1).

Buckingham, « qui n'agissoit », dit Rohan, « en toutes ses affaires ny par affection de religion ny pour l'honneur de son maistre, mais seulement pour satisfaire à la passion de quelques folles amours qu'il avoit en France, » prit prétexte des brouilleries survenues entre les deux cours pour demander à venir en ambassade en France. Rohan, craignant d'être trahi, envoya un des siens à Paris pour l'épier; mais Richelieu ne laissa point Buckingham venir en France; celui-ci, dépité contre la reine et contre le cardinal, se résolut à pousser les choses à bout : il envoya au commencement de 1627, un nouvel agent, Montagu (2), à Rohan et lui fit dire qu'il préparait une armée de 30,000 hommes; cette armée partirait sur trois flottes; on ferait trois descentes : à Ré, à l'embouchure de la Gironde, en Normandie. Le duc de Savoie devait opérer une diversion en Dauphiné ou en Provence. On comptait aussi sur l'appui de quelques mécontents dans la haute noblesse de France. On demandait à Rohan de prendre les armes, de rallier les réformés de Guyenne pour aller donner la main aux Anglais.

Rohan fit réponse qu'il n'armerait qu'après la descente des Anglais et il s'engagea à faire déclarer alors le bas Languedoc, les Cévennes, le Rouergue, une partie du haut Languedoc et à réunir 4,000 hommes de pied et 200 chevaux. Montagu lui promit 500 chevaux du duc de Savoie et autant du duc de Lorraine.

La cour ne laissa pas que d'avoir vent de cette négociation : on menaça d'arrêter la mère de Rohan et sa sœur Anne, qui se réfugièrent à la Rochelle (3).

La flotte anglaise devant la Rochelle. — Le roi Charles regardait les protestans français d'un œil peu favorable; par leur discipline,

(1) Richelieu avait envoyé le duc d'Angoulême en Poitou pour amasser la cavalerie légère et la noblesse. Il ne croyait pas, il l'écrit à Toiras le 2 juillet, que les Anglais viendraient en Ré ou en Oleron.

(2) Montagu se rendit en Savoie et de là en grand secret auprès du duc de Rohan : il passa ensuite chez le duc Charles de Lorraine; il tomba en Lorraine dans une embuscade dressée par les soins du cardinal. Il fut dépouillé de ses papiers et mis à la Bastille.

(3) Vers le milieu de juillet, au milieu d'une foule d'ordres donnés par Richelieu, on trouve cette ligne : « Faire venir un commissaire pour raser Soubise ». Soubise était le château de Soubise sur la Charente, non loin de Marennes.

leur religion, leur politique, ils se rapprochaient trop des puritains anglais ; mais il se laissa persuader par Buckingham qu'il ne pouvait renoncer à les protéger sans nuire à l'Angleterre et que, la Rochelle une fois soumise, le pouvoir du roi de France deviendrait trop formidable à ses voisins.

Buckingham encourageait les corsaires anglais à saisir les navires français et il faisait condamner ces prises dans la Cour de l'amirauté. A ces mesures violentes, la France n'avait répondu encore que par des remontrances, et par quelques représailles ; autant Buckingham cherchait à faire éclater les hostilités, autant Richelieu évitait une rupture déclarée entre les deux couronnes. Buckingham se décida à prendre l'offensive et à rendre la guerre inévitable. Dès le mois d'avril 1627, une flotte anglaise fut réunie à Portsmouth. Elle mit à la voile le 8 juillet et Buckingham arriva en rade de la Rochelle le 20 juillet avec une armée de 10,000 hommes. Il mouilla l'ancre dans la rade de Fief, près de Saint-Martin, bourg principal de l'île de Ré. Le maire de la Rochelle et ceux du conseil peu enclins à la révolte, fermèrent leurs portes. Soubise, qui était sur la flotte anglaise, descendit à terre dans une chaloupe avec Becher, le secrétaire de Buckingham ; sa mère alla le chercher hors des portes ; elle arriva, lit-on dans le récit de Pierre Mervault (1) « avec une grande compagnie, triste et irritée de ce qu'on refusait à son fils l'entrée de la ville, et le prenant brusquement par la main luy dit d'une voix assez haute (afin d'être ouïe du maire et du peuple qui était accouru là pour la voir) : « Viens, mon fils, suy moy sans rien craindre, avec ceux qui sont « avec toy : tous les gens de bien sont joyeux de ta venue et s'en re-« jouiront davantage quand ils considéreront combien tu t'es montré « affectionné à la ville qu'ils espèrent recouvrer par les armes du roy « d'Angleterre que tu leur as fait avoir. La maison de Rohan voudra « toujours le bien de la Rochelle. » Ce disant, elle amena son fils dans la ville, sans l'aveu du maire. Il y entra tête nue, à pied, aux applaudissements du peuple.

Soubise exposa au Conseil (2) que le roi d'Angleterre voulait re-

(1) *Le Journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au dernier siége de la Rochelle*, par Pierre Mervault, Rochelois.

(2) Becher lut une harangue qui avait été imprimée d'avance.

lever les affaires des réformés, qu'il s'y croyait engagé par la garantie qu'il avait donnée, et offrait à la Rochelle l'appui de l'armée et de la flotte anglaise. La réponse fut évasive : les Rochelois ne pouvaient rien décider seuls, ils étaient liés aux autres réformés par le serment d'union. Ils demandaient du temps pour prendre un parti. Le parti royaliste, les commissaires royaux, Le Doux et Navailles, obtinrent, malgré les efforts de Mme de Rohan, des pasteurs, et des principaux parmi les bourgeois, qu'on fît des ouvertures au duc d'Angoulême, qui commandait l'armée cantonnée aux environs de la Rochelle; les dispositions de la majorité des Rochelois étaient encore pacifiques.

Les Anglais dans l'île de Ré. — Soubise voulait faire une descente dans l'île d'Oleron où il y avait peu de gens de guerre, point de fort capable de résister, aisée à conserver et remplie de blé et de vin; mais sans attendre son retour, Buckingham avait résolu de faire sa descente dans l'île de Ré (le 22 juillet); il s'y livra un grand combat, où les Anglais eurent le dessus, sans qu'ils pussent empêcher l'énergique Toiras de se jeter avec le régiment de Champagne dans le fort Saint-Martin qui commandait l'île, mais qui n'était encore qu'ébauché. Dans ce combat fut tué Saint-Blancard, qui avait toute l'affection de Rohan. « C'était un jeune homme dont la piété, le courage et l'entendement combattoient à l'envy à qui le rendrait plus illustre (1). » Toiras perdit un de ses frères qu'on nommait Restinclers et parmi les noms d'un grand nombre d'officiers et de gentilshommes qui se signalèrent à la défense de Ré et qui y trouvèrent la mort, on trouve celui du baron de Chantal, père de Mme de Sévigné.

Rohan se prononce. — *Ses plans.* — Soubise, toujours prêt à l'action, voulait profiter de la victoire et attaquer de suite Saint-Martin : mais Buckingham se reposa cinq jours, dont Toiras profita pour se mettre en bon état de défense. Soubise négociait avec le maire et le Conseil de ville; la majorité offrait de s'unir au roi pour chasser l'Anglais, si le roi voulait seulement remettre le fort Saint-Louis à la Trémoille ou à La Force; elle craignait pour la Rochelle le sort qu'avait eu autrefois Calais. Toutes les avances faites à la cour furent rejetées, et la Rochelle, pour ainsi dire jetée

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 21.

dans la révolte, finit par se résondre à subir un siège et à traiter avec Buckingham, après cinq semaines d'anxieuses incertitudes. Pendant ce temps la cour faisait toutes sortes d'offres à Rohan pour l'empêcher de se déclarer. Ce fut par une lettre de Richelieu que celui-ci avait appris l'arrivée de la flotte anglaise; le cardinal l'exhortait à retenir les protestants dans le devoir; il cherchait aussi à détacher les Églises de la cause de la Rochelle.

Il était trop tard : dès le mois d'août 1627, les plans du duc de Rohan étaient achevés; il informait secrètement son frère Soubise (1) qu'il ne manquerait pas de prendre les armes au commencement de septembre 1627. Il attendait pour entrer en campagne les gens de cheval que le duc de Savoie lui avait promis (2). « Si Savoye fait ce que je lui conseille, il taillera une terrible besogne à ses ennemis. Il a mis 4,000 chevaux sur pieds, et dix mille hommes de pied. Rien ne peut lui résister, en Provence et en Dauphiné. » Lui-même espérait être à Montauban au commencement d'octobre, avec 6,000 hommes de pied et 600 chevaux; tout prêt à donner la main à ceux de la Rochelle. « Le rude commencement de l'île de Ré a donné la frayeur à nos ennemis jusqu'en ce pays : c'est la plus belle action qui se soit faite de nos jours; il ne faut demeurer en si beau chemin; Buckingham a acquis un honneur immortel; vous devez venir fortifier le Bec d'Ambez. Dès que vous serez là envoyez à Montauban pour en donner avis et vous assurez que tout Guyenne branlera, dont nous tirerons dix mille des meilleurs soldats de la terre » (le 8 d'août 1627.)

Soubise entraîne son frère et la Rochelle. — L'assemblée générale de la Rochelle avait mis une première fois les armes aux mains de Rohan; la seconde guerre de religion avait été commencée par Soubise; cette fois encore, Soubise donnait le signal de la guerre civile; mais les rôles étaient bien changés. Il n'avait plus à combattre des flottes étrangères unies à la flotte royale; il revenait lui-même sur une flotte étrangère, et semblait bien moins l'allié que le serviteur de l'Angleterre. De qui avait-il imploré, sollicité, et

(1) *Public record office. State papers*, cité par Schybergson, p. 105.

(2) Un sieur de Roques écrit à Richelieu, de Lyon, le 29 juin 1627, pour lui annoncer que la duchesse de Rohan et son train venaient de passer, qu'elle se rendait à Grenoble, de là en Piémont et probablement à Venise. (Arch. des aff. étr. franc., 1627, t. X, f° 171, 187 et pass). Elle avait sans doute des messages à porter au duc de Savoie.

enfin obtenu le secours? d'un roi, marié à la propre sœur de son roi, d'humeur faible, brouillé avec son parlement; d'un favori, tout prêt à négocier avec la cour de France, pour satisfaire son intérêt ou son caprice, insoucieux au fond des affaires de France et des intérêts des Églises, homme léger, frivole et vain; d'un peuple enfin, toujours plus soucieux de susciter des troubles en Europe que de les apaiser, aussi prêt à retirer son appui qu'à l'offrir, jaloux à l'excès de toute puissance navale, peu disposé à venir en aide au roi de France, mais également peu disposé à grandir la Rochelle. Nul appui ne pouvait être plus incertain ni même plus dangereux; l'Angleterre n'avait pas oublié que les huguenots s'étaient alliés avec les catholiques pour reprendre le Havre, elle avait toujours désiré, elle désirait encore avoir une tête de pont sur le continent. Elle avait montré dans les Pays-Bas combien son alliance était précaire. La Rochelle allait apprendre à ses dépens la vanité des espérances qu'on lui avait fait concevoir.

Soubise se flattait de revenir en France comme un sauveur; il était plein d'illusions et de confiance. S'il faut le blâmer d'avoir recherché l'alliance anglaise, il faut du moins reconnaître qu'ayant pris un parti, il le suivait jusqu'au bout; pour les Rochelois, ils devaient ou refuser nettement les offres de Buckingham ou les accepter comme d'un allié véritable; ils voulaient être sauvés, tout en tenant le sauveur pour ainsi dire à distance; ils tendaient la main et la retiraient en même temps. Ils fermèrent constamment leur ville et leur port. Ils ne voulaient d'autre général que leur maire; dans la convention qu'ils firent, le 15 octobre, avec Buckingham, ils stipulèrent qu'aucune troupe armée ne pourrait entrer dans la Rochelle sans leur autorisation; ils traitèrent avec lui comme avec un pirate; en lui livrant, fut-ce pour un jour, la Venise française, ils se sauvaient peut-être; ils aimèrent mieux se perdre et jusque dans la révolte ils voulurent rester obstinément fidèles et à leur cité et à leur pays.

Assemblée d'Uzès. — Manifeste de Rohan. — Rohan ne pouvait s'empêcher de voir combien peu autour de lui on était disposé à la guerre, si grande que fût l'exaspération causée par la mauvaise foi tenue aux protestants. Il se méfiait tellement des Églises qu'il n'osa convoquer une assemblée générale; il écrivit aux communautés des Cévennes et à ceux d'Uzès de lui envoyer des députés à

Nîmes, se promettant d'entraîner les autres provinces par l'exemple du bas Languedoc et des Cévennes.

Il fit un assemblée particulière à Uzès, où furent représentés Nîmes et Uzès, dans le bas Languedoc, et le Vigan, Sauve, Sumène, Alais, Ganges, Anduze, Saint-Jean de Gardonnenque, la Salle, Saint-Ypolite et Saint-Ambroix dans les Cévennes (1), (septembre 1627), et n'eut pas de peine à l'entraîner ; il reprit sa charge de chef général du bas Languedoc et des Cévennes, et commença de suite ses levées. Il fit en même temps sa déclaration (2) prétextant qu'il ne demandait que l'observation des édits, « moyennant quoy il s'offroit de s'exiler volontairement du royaume, afin d'oster à l'advenir tout prétexte et ombrage (3) ». On voit reparaître encore cette idée de l'exil volontaire qui devait entrer de plus en plus profondément dans l'esprit de Rohan. D'où lui venait cette pensée ? N'était-elle qu'une réminiscence des temps antiques, un souvenir de Plutarque et des républiques anciennes ? Était-ce une pensée chrétienne ? L'âme héroïque et simple de Rohan était-elle séduite par le sacrifice volontaire d'un homme pour tous ? Croyait-il pouvoir acheter la pitié des ennemis de sa religion par sa propre immolation, leur ôter en se dérobant l'envie de frapper ceux qui le reconnaissaient comme chef ? Était-il las enfin de luttes qu'il sentait vaines, bien qu'il ne refusât jamais de les engager ?

Il y a un accent presque désespéré dans le manifeste de cette nouvelle prise d'armes. Il y rappelle que s'il a conclu la paix de Montpellier, ce n'était pas seulement pour laisser respirer les Églises, c'était aussi pour servir l'État et pour arrêter les progrès du roi d'Espagne « qui fouloit outrageusement à ses pieds les meilleurs et les plus fidèles alliés de cette couronne, afin de venir plus facilement à bout de cette monarchie, après laquelle il y a longtemps qu'il aboye ». Mais la paix conclue, on ne songea plus qu'à en finir avec la Rochelle. Il ne parle point de lui, de l'entreprise faite contre sa vie, de ses amis persécutés, de sa mère tourmentée à la Ro-

(1) Le 10 septembre 1627. Un acte d'union et d'alliance avec l'Angleterre fut signé le 11 septembre 1627.

(2) *Déclaration de M. le duc de Rohan contenant la justice des raisons et motifs qui l'ont obligé à l'implorer l'assistance du roi de la Grande-Bretagne et à prendre les armes pour la défense des Églises réformées.* 1627 in-8°.

(3) *Mémoires de Rohan,* 227. Voir *Henry de la Garde*, p. 203, tiré de Levassor.

chelle où elle s'était réfugiée, de ses maisons et des maisons de sa sœur remplies de garnisons. « Si j'étois seul à souffrir les maux, mes sentiments n'iroient jamais au-delà de la plainte, pleust à Dieu seulement, que pour estre jetté dans la mer, la tempête soit apaisée ; je serois toujours très content de sacrifier mes biens et ma vie à la tranquillité de l'État et au repos et à la conservation de l'Église de Dieu », mais il s'est convaincu « qu'on est résolu plus que jamais de mettre en pratique cette sanguinaire maxime, qu'il ne faut point garder la foy aux hérétiques ». On a rejeté toute espérance d'une assemblée générale, défendu aux députés généraux de produire leurs demandes en un cahier ; « ayant appris par tant d'expériences que nous ne pouvons plus espérer aucune justice de ceux qui estoient obligés de nous la rendre et que notre ruyne étoit irrévocablement conclue en l'esprit de ceux qui sont commis au gouvernement de l'État ; que notre patience au lieu de diminuer nos maux les augmentoit, et les alloit rendre sans remède ; que nous estions partout accusés d'une crédulité trop simple et d'une stupidité insensible, je me suis enfin résolu de chercher par d'autres voyes que celles qui avoient esté jusques icy inutilement pratiquées, des moyens plus solides de nostre establissement ».

Rohan ne craint pas de justifier la guerre civile. « Je croy que quand Dieu nous veut délivrer par moyens humains, comme souvent par iceux il a restauré la condition extérieure de son Église, nous ne nous devons point opposer à cet œuvre ; mais nous devons travailler avec les instruments de notre délivrance. » Il se justifie ainsi à ses propres yeux de prendre les armes et d'appeler le roi d'Angleterre au secours des Églises. « Quant à moy, je sentirois ma conscience chargée devant Dieu, mon honneur flétri entre les hommes, veu tant d'oppression sur l'Église pour laquelle le fils de Dieu a répandu son sang et a enduré la mort, si je n'eusse recherché de tout mon pouvoir les moyens de l'en soulager... ma conscience me presse tellement en cette cause, que quand je serois abandonné de tous et délaissé seul, ce que je ne croy point (1), je suis résolu de la poursuivre jusqu'à la dernière goutte de mon sang et au dernier soupir de ma vie. Et quand je devrois aller mendier mon pain parmy

(1) Rohan comptait encore, on le voit, sur le duc de Savoie et le duc de Lorraine ; ceux-ci attendaient un succès de l'Angleterre avant de se déclarer.

les nations étrangères. Dieu me fera la grâce de justifier à tout le monde que je n'ay jamais eu autre volonté que de sacrifier mon bien, mon corps et ma vie et faire litière de tous mes intérêts particuliers, pour la délivrance de l'Église. »

En réponse à la déclaration de Rohan, le parlement de Toulouse le condamna à être tiré à quatre chevaux (1), le déclara ignoble, mit sa tête à prix à 50,000 écus et fit nobles ceux qui l'assassineraient, « ce qui donna volonté à trois ou quatre malheureux de l'entreprendre, qui n'eurent qu'une corde ou une roue pour récompense, n'étant au pouvoir d'aucune puissance humaine d'allonger ou raccourcir la vie d'un homme sans la permission de Dieu (2) ».

Castres lui ferme ses portes. — Rohan avait, dès les mois de juillet et d'août, fait ses premiers préparatifs pour la campagne, avec l'aide de Du Puy; il avait levé environ 6,000 hommes dans les Cévennes, et les avait mis sous le commandement d'Aubais, de Léques, de Gondin, il organisait des sortes de milices dans tout le bas Languedoc. Il confia l'administration de Nîmes à un Conseil de direc-

(1) L'ordre donné au parlement de Toulouse pour faire le procès de Rohan est du 14 octobre 1627; sa condamnation fut prononcée le 29 janvier 1628 et l'exécution en effigie eut lieu le 1er février suivant. Tous ses biens furent confisqués et donnés au prince de Condé; ses maisons fortes durent être rasées et ses futaies coupées à la hauteur de 3 pieds.

(2) *Mémoires de Rohan*, p. 227. — Le 30 avril, 1628, Rohan écrivait à sa mère : « Par mes dernières de Venise, j'apprends que ma femme et ma fille se portent bien, Dieu mercy, et moy aussi, malgré les assassins, dont il y en a eu déjà un de roué, et deux de pendus, j'avois nourry l'un d'iceux page. J'ay tous les jours nouveaux avis là-dessus, mais ils ne m'épouvantent guères : car *qui en la garde du haut Dieu pour jamais se retire, en ombre bonne et en fort lieu retiré se peut dire.* » On voit par ce passage, que la duchesse de Rohan étoit à Venise : au commencement de la guerre de 1627, Rohan avait fait partir sa femme et sa fille pour cette ville; on lit à ce sujet dans le mémoire de la duchesse de Rohan que nous avons déjà cité plusieurs fois : « M. de Rohan prévoyant et ne voulant plus estre dans la crainte et l'embarras où il s'estait trouvé à mon sujet aux guerres passées, soit de me voir au hazard dans des villes qui pouvaient estre surprises ou assiégées, ou estre arrestée prisonnière comme j'avais esté par le passé, il se résolut de m'envoyer hors de France, et ayant consulté longtemps, il ne trouva point de lieu seur ny si à propos que Venise où je pouvais avoir des nouvelles de toutes parts, et traiter avec l'ambassadeur d'Angleterre qui pour lors estait la plus forte liaison. Et de plus ayant toujours eu inclination de servir ceste république, il fut bien aise que j'y pusse faire des coynoissances et des pratiques pour y estre employé et se pouvoir retirer honorablement de France et des embarras où il se trouvait depuis tant d'années, ne jugeant point de seureté à la cour pour luy, et ne pouvant plus supporter les peines et les difficultés qu'il y a au gouvernement des peuples, je m'acheminay donc à Venise où j'arrivai le sixiesme d'août de l'année 1627. »

tion, qui devait aider les consuls. Puis, laissant un Conseil aux Cévennes, au milieu d'octobre, il marcha sur Milhau, la capitale du Rouergue, avec 4,500 hommes de pied et 200 chevaux : sa venue émut le peuple, qui contraignit les consuls d'ouvrir les portes. Les villes du Rouergue se déclarèrent pour lui : il entra ensuite dans le haut Languedoc, où Réalmont lui ouvrit ses portes et alla se montrer à ceux de Castres. Pendant quatre jours, il resta campé devant cette ville, espérant que ses amis triompheraient du parti royaliste ; mais ce parti était devenu fort puissant : ses chefs répandirent le bruit que si Castres tombait entre les mains du duc, celui-ci y exercerait de grandes vengeances et élèverait une citadelle contre les habitants. De Suc de Montespieu, protestant royaliste, président de la chambre mi-partie à Béziers, s'était mis à la tête du parti royaliste du haut Languedoc ; dans le Conseil, le membre le plus influent était Madiane, devenu l'ennemi acharné du duc. Le conseil avait banni les principaux partisans de Rohan, le sénéchal saint Germier, le marquis de Lautrec, La Pierre, Abel de Crespinet, avec une quarantaine d'autres (1).

Après une vaine attente et voyant que Castres ne lui ouvrait pas ses portes, Rohan, s'en éloigna et prit à marches forcées le chemin du pays de Foix.

Il se dirige vers le pays de Foix. — Le duc de Montmorency n'avait pas vu sans déplaisir donner à Condé le commandement d'une armée royale dans le Languedoc dont il était le gouverneur : l'exécution de Bouteville l'avait irrité contre Richelieu ; tolérant d'humeur, il mettait grand soin à ne pas mécontenter les protestants dans sa province ; il appella pourtant autour de lui toute la noblesse du pays, et jaloux d'obtenir quelque succès avant l'arrivée de Condé, il se mit à la poursuite de Rohan ; il lui offrit la bataille auprès de Souillé, village voisin de Castelnaudary, (3 novembre 1627) pour lui disputer le passage. Rohan avait une cavalerie plus faible que son adversaire ; il ne cherchait point la bataille et marchait « comme un homme qui ne voulait point attaquer, mais qui se vouloit bien défendre (2) ». Montmorency le força à se battre et l'attaqua avec une grande impétuosité, mais

(1) Voir Schybergson, p. 67 et suivantes.
(2) *Hist. de Henry de Montmorency*, p. 235.

l'avantage resta à Rohan : pendant que Montmorency, qui avait perdu beaucoup de monde, prenait, à la faveur de la nuit, le chemin de Castelnaudary, Rohan demeura une heure sur le champ de bataille, fit enlever ses morts et rendre grâce à Dieu, puis continua son chemin. Pendant le combat, « Rohan, armé de toutes pièces, avec une face riante, alla toujours de la cavalerie à l'infanterie, se portant aux endroits les plus pressés pour raffermir les siens et les redresser, couvert de toutes parts de la fumée des mousquetades et coups de pistolets (1) ».

Après être resté quarante heures à cheval, il arriva à Mazères. Il en trouva les portes fermées, mais le peuple les lui ouvrit, malgré les consuls, et donna quelque nourriture à ses gens ; sa petite armée, menacée d'être bientôt sans vivres, trouva à grand peine un gué qui lui permit de passer l'Arriège, à ce moment très grosse ; il alla droit à Saverdun, et y pénétra par escalade (12 nov. 1627). Il entra ensuite dans Pamiers en pétardant la muraille ; il fut reçu à bras ouverts au Mas d'Azil et à Carlat. Rohan n'avait pas fait encore de marche aussi difficile ; il avait dû partout forcer l'entrée des villes ; il avait trouvé l'Albigeois et le Lauraguais hostiles, le comté de Foix hésitant ; ayant sans cesse en tête ou sur ses flancs l'armée de Montmorency, il avait dû marcher souvent sans vivres, sans ligne de retraite, faisant toujours bonne contenance, sommant les villes, menant des troupes harassées devant des portes fermées. Il ne fut en sûreté que quand il fut arrivé dans le haut comté de Foix.

Buckingham et Toiras dans l'île de Ré. — Buckingham ne poussait pas avec vigueur le siège du fort de Ré, audacieusement ravitaillé par les marins de Bayonne et d'Olonne qui passaient de nuit avec leurs pinasses entre les vaisseaux anglais. Il songeait déjà à s'aboucher, à l'insu de Soubise, avec la cour de France. Les Anglais avaient renoncé à faire une descente en Guyenne, si jamais ils y avaient sérieusement pensé. Richelieu écrivait à tout le monde, aux émissaires des Rochelois, aux ambassadeurs de Venise et de Hollande, que tant que les Anglais étaient en France, le roi ne pouvait entendre parler de paix.

Toiras tenait toujours bon ; les yeux de la France, de l'Europe

(1) Relation du voyage du duc de Rohan dans le pays de Foix et du soulèvement du

entière étaient sur lui. Bréda avait tenu neuf mois avec un peu de pain ; Toiras, dans son fort, avait du pain, du beurre, des pois et des fèves. « Nous ne jugeons pas, écrivait Richelieu à Monsieur, que M. de Toiras se rende jamais, tant qu'il aura du pain et de l'eau... C'est un homme de haut cœur (1) ».

Buckingham commençait à se dégoûter. Il aimait les succès faciles. Il avait vainement demandé pour ses troupes l'entrée de la Rochelle : les magistrats, les ministres, tous les Rochelois s'y opposaient ; ils voulaient bien du duc anglais comme allié, ils n'en voulaient pas comme maître. Le 12 septembre, il reçut un renfort de 1500 soldats, mais il s'était résigné à réduire le fort de Saint-Martin par la famine ; le 2 octobre, lassé des lenteurs du blocus, il fit avertir Soubise, malade de la fièvre tierce à la Rochelle, que ses vivres étant consommés, il songeait à se retirer. Soubise se rendit en toute hâte à l'île de Ré et réussit à l'empêcher de mettre à la voile.

Le prince de Condé opposé à Rohan. — Le prince de Condé avait obtenu dès le mois d'août 1627, la promesse d'une armée dans le Languedoc. « Le roy, dit Richelieu dans ses *Mémoires*, se résolut d'y envoyer le prince de Condé, ennemy juré des huguenots... Le duc de Montmorency, auquel à raison de son gouvernement il semblait que cette commission dût être donnée, ne paraissait pas y être propre, pour ce qu'en tous les mouvements passés il n'avait pas réussi contre le duc de Rohan, soit par mauvaise fortune, ou manque de conduite, ou qu'il avait dessein d'entretenir le parti huguenot que son père y avait établi. Et l'on ne pouvait sans la ruine des affaires du roi envoyer en son gouvernement aucun autre pour y commander les armées de Sa Majesté que ledit sieur prince, à cause de sa qualité et pour l'alliance qui était entre eux (2). »

Richelieu se décida à lui donner le commandement de l'armée destinée à opérer contre le duc de Rohan (3). Monsieur le prince était en disgrâce ; il n'avait pris aucune part à la guerre de religion précédente. Il avait en vain demandé de l'emploi contre les protes-

Colloque de Foix, décrite par mandement du duc de Rohan. Bibl. nat.. manuscrits Du Puy, 100, fol. 222.

(1) Angerville, 27 septembre 1627.

(2) Livre XVIII, page 439. Ed. Petitot.

(3) *Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, p. 187 et suivantes.

tants. Il avait laissé circuler des copies d'une lettre où il critiquait la politique suivie par le cardinal vis-à-vis du pape et du légat Barberini, dans l'affaire de la Valteline. Richelieu lui avait expliqué sa politique, mais l'avait engagé à vivre en paix. Il demandait de temps en temps à M. le prince des avis, non pour les suivre, mais pour lui témoigner des égards sans conséquence. Le prince dans ses réponses faisait de vrais panégyriques du cardinal.

Le roi part pour l'armée. — Le cardinal se disposait à rejoindre avec le roi l'armée qui devait délivrer l'île de Ré et dont le duc d'Angoulême n'avait eu que provisoirement le commandement; Monsieur avait pris un moment le commandement de ses mains, mais Richelieu attendait impatiemment le rétablissement du roi pour l'emmener contre les Anglais. Le cardinal partit avec le roi le 24 septembre; désirant avoir une entrevue avec Condé, il laissa le roi à Blois et attendit M. le prince à Richelieu. Celui-ci arriva le 6 octobre, ardent pour la guerre et la ruine des huguenots, rempli d'admiration pour une politique qui se promettait à la fois l'appui de l'Espagne et la neutralité des Hollandais, et qui tenait le duc de Savoie impuissant par les menaces de l'Espagne. Il protesta de son dévouement au roi : « Arrive tout ce qui pourra, je ne feray plus de folie, je me tiendrai bien avec le roy, avec la reyne, que j'estime un pillier inébranlable, et avec les ministres. Face le fol qui voudra, je n'en seray point. » (Notes du cardinal Richelieu). On se répandit en mille détails sur le passé, sur Luynes, sur le maréchal d'Ancre. Richelieu annonça au prince que le roi lui accordait la grosse part dans les domaines confisqués de M. de Rohan, et lui donnait le commandement dans tout le Midi. On remarqua pendant cette visite que le prince céda partout le pas à Son Éminence ; tout pénétré de reconnaissance pour le roi, il alla le saluer à Parthenay, le 7 octobre et se rendit ensuite par Moulins à Lyon, où il commença à rassembler une armée. Le roi arriva devant la Rochelle le 10 octobre, et le lendemain Monsieur lui fit voir l'armée déployée en bataille.

Défaite de Buckingham. — Toiras ayant mandé qu'il n'avait plus de vivres que jusqu'au 13 novembre, on se décida à faire un grand secours de six mille hommes, malgré le mauvais temps. Le roi choisit les troupes d'embarquement, dressa lui-même les ordres de combat, désigna les passages. La Meilleraie passa dans l'île du

6 au 7 novembre, Schomberg, qui avait le commandement, débarqua à 3 heures du matin dans la nuit du 7.

Le 6 novembre, Toiras avait averti le roi que le lendemain les Anglais tenteraient un dernier effort sur la citadelle et donneraient un assaut général. Ils avaient perdu trois mois devant un fort qui ne devait pas tenir huit jours. Les troupes royales furent toutes mises en bataille à la pointe du jour : il était convenu que trois coups de canon tirés par Toiras donneraient le signal pour les mettre en mouvement. Le signal entendu, l'armée royale se mit en marche et alla chercher le duc de Buckingham. Celui-ci, qui avait perdu six cents hommes la veille dans un dernier assaut malheureux, battit en retraite : on lui tua douze cents hommes, on lui prit trente drapeaux et l'on fit nombre de prisonniers. Soubise fut parmi ceux qui échappèrent ayant de l'eau jusqu'au cou pour gagner une chaloupe. La nuit et le désordre fait par quelques charges dans les rangs français protégèrent la retraite de Buckingham. Il embarqua ses troupes et partit le mercredi 17 novembre avec Soubise, emportant mille malades ou blessés dans ses vaisseaux. Il écrivit aux Rochelois en promettant de revenir et de leur envoyer des vivres. « Voilà le succès du voyage de Buckingham auquel il perdit la réputation de sa nation et la sienne, consomma une partie des vivres des Rochellois et mit en désespoir le parti pour lequel il était venu en France (1). »

Rohan apprit le départ de la flotte anglaise par les feux de joie allumés par les catholiques dans tout le comté de Foix. Il ne pouvait y demeurer plus longtemps ; il risquait de s'y trouver isolé et comme bloqué par Condé qui arrivait par le Rhône dans le bas Languedoc, par d'Épernon, par Montmorency. Il fallait à tout prix se dégager : il laissa le vaillant Beaufort comme gouverneur du pays de Foix, mit des garnisons dans Mazères, Saverdun et Carlat ; le Mas d'Azil promettait de se défendre. Il songea un moment à démanteler Pamiers, où les réformés étaient en petit nombre, mais se contenta de fortifier un quartier de la ville et d'y mettre garnison.

Cela fait, il reprit son chemin vers le Languedoc : il fit mine de vouloir prendre le chemin de Montauban, mais se rendit à Revel,

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 251.

assembla un colloque, et prit avec sa rapidité ordinaire le chemin des Cévennes.

Condé en Vivarais. — Il apprit au Vigan l'arrivée dans le Vivarais du prince de Condé, qui brûlait et ravageait tout sur son chemin (1). M. le prince voulait couper les communications entre le Dauphiné et le Languedoc, en saisissant quelques places sur le Rhône et dans le Vivarais. Il espérait gagner Brison (2), qui avait toujours été mal avec Rohan, et qu'on accusait de s'être une fois déjà vendu à la cour en 1625, en faisant son traité pour 40,000 écus ; Brison n'eut pas le temps de se vendre une deuxième fois ; le 4 janvier 1628 il fut tué dans une réjouissance publique et l'on fit passer sa mort pour un accident.

Condé ravagea le haut Vivarais, assura la liberté de la navigation sur le Rhône et se dirigea sur Tarascon, Arles et Aigues-Mortes. Il arriva, sans coup férir, à Montpellier, il en admira la nouvelle citadelle, il en fit sortir vingt-huit compagnies de « Picardie » et de « Normandie » qu'il emmena avec lui. Cet emprunt fait à la garnison fut bien vite connu de Rohan qui était alors à Nîmes et tenta aussitôt un coup de main sur la forteresse royale.

Entreprise sur Montpellier. — Depuis six mois, on l'entretenait d'un projet sur la citadelle de Montpellier ; M. de Brétigny, un de ses partisans, avait pour parent un premier capitaine du régiment de Normandie, le baron de Meslay, qui s'était marié à Montpellier avec une protestante et qui ne paraissait pas éloigné de prendre le parti des réformés ; M. de Meslay étant de garde tous les quatre jours pouvait faire entrer autant de gens qu'il voudrait dans la citadelle. Il offrait de le faire et de mettre sa femme en otage pour donner un gage de sa sincérité. Rohan hésitait, il ne voulait rien entreprendre avant qu'on n'eût fait de grandes brèches à certaines murailles de la ville, auxquelles on travaillait à ce moment ; l'expédition dans le comté de Foix avait interrompu ces desseins ; à son

(1) Richelieu écrivait à Condé du camp devant la Rochelle en décembre 1627 :
« Monsieur, Le roy est très aise de scavoir ce que vous avez fait à Soyon et autres places sur le Rosne dont il vous a plu mescrire. En ayant fait pendre comme vous avez fait fort à propos cela empechera que beaucoup d'autres bicoques ne résistent... (Archives de Condé).

(2) Joachim de Beaumont, baron de Brison.

(3) *Hist. des Princes de Condé*, t. III, p. 202.

retour, ils furent repris ; on lui demandait d'escalader la ville avec 2,000 hommes, en même temps qu'on se rendrait maître de la citadelle. Rohan hésitait encore, mais après que le prince de Condé eût pris son chemin vers le haut Languedoc, il s'approcha (le 19 janvier) de Montpellier avec plus de 2,000 hommes. Brétigny donna avis à M. de Meslay de son arrivée ; arrivé à la porte de la citadelle, au lieu d'attendre que celui-ci sortît lui-même et se remît en ses mains, comme Rohan le lui avait recommandé, il entra avec trente-cinq hommes et vit poser les fourches qui arrêtaient la herse ; à ce moment, Meslay, qui n'était entré dans la conjuration que pour la déjouer, donna ordre de couper une corde qui fit lever le pont-levis : tous ceux qui avaient passé tombèrent dans une fosse où on les tua à coups d'arquebuse. Les premières troupes qui devaient suivre Brétigny se trouvèrent arrêtées par un feu de mousqueterie. Rohan, qui était avec le gros de son armée, apprit que l'entreprise était manquée : il se retira lentement, sans qu'aucun habitant de Montpellier fût sorti de la ville pour l'aider ou pour le suivre. Arrivé à Lunel, il congédia les troupes des Cévennes, et le froid devenant très vif, il mit celles du bas Languedoc en garnison.

CHAPITRE X.

Rohan en Vivarais. — Offres du comte de Soissons. — Condé et Montmorency dans le pays de Foix. — Siège de Pamiers. — Siège de Réalmont. — Castres et Montauban se déclarent. — Richelieu et Condé. — Rohan assiège Meyrueis. — Siège de Saint-Affrique. — Le dégât. — Situation critique de Rohan. — Sa stratégie. — Sièges d'Aimargues, de Gallargues. — Les prisonniers de Gallargues. — Correspondance entre Rohan et Condé. — La Rochelle se prépare au siège. — État de la ville au commencement de 1628. — La digue. — La flotte de secours anglaise. — Départ des Anglais. — Conversion de la Trémoille. — Souffrances des Rochelois. — Nouveau secours anglais. — La flotte repart. — La capitulation. — Les dames de Rohan.

Rohan en Vivarais. — Au commencement de l'année 1628, Castres et Montauban tenaient toujours pour le roi ; les amis du duc de Rohan qui s'étaient engagés à se saisir de plusieurs places, n'avaient pu tenir leurs promesses ; les villes effrayées fermaient leurs portes, « si bien qu'à ce commencement il n'y avait bicoque qui ne se gardast soigneusement, ce qui n'arrivait pas aux anciennes guerres civiles, parce qu'il y avait lors du zèle, de la fidélité et du secret, et une confiance en leurs chefs auxquels ils déféraient tant que sur leurs billets ils commençaient une guerre par l'exécution sur les meilleures places du royaume ; et aujourd'hui on a plus de peine à combattre la lâcheté, l'irréligion et l'infidélité des réformés que la mauvaise volonté de leurs ennemis ».

Si Rohan eût été assuré que les Anglais, comme ils l'avaient promis, feraient une descente en Guienne, il eût été leur tendre la main ; mais il n'ignorait pas qu'après sa descente dans Ré, soit qu'il fût mécontent de la Rochelle, soit qu'il n'obéît qu'à un caprice, Buckingham avait entamé des négociations avec la cour de France ; il n'espérait plus voir une armée anglaise en Guienne ; il se porta donc d'un autre côté, vers le Rhône, pour faire sa jonction avec le duc de Savoie, dans le cas où celui-ci tiendrait les promesses faites à Montaigu.

Les débuts de la campagne de 1628 ne furent pas heureux pour Rohan. Sa cavalerie, commandée par Aubais, Lèques et la Cassagne

fut battue le 12 février ; mais il fit bientôt oublier ces échecs par ses succès en Vivarais.

Au printemps, il rassembla ses troupes à Alais dans les Cévennes. Il y convoqua une assemblée provinciale qui saisit, pour subvenir aux frais de la guerre, les revenus des Églises catholiques, et leva un nouveau régiment de 3000 hommes (1). Le 17 mars, il se mit en marche pour le Vivarais, où les choses allaient au plus mal. Le haut Vivarais était perdu, depuis le passage du prince de Condé ; le duc de Ventadour usait de grandes rigueurs contre les réformés ; la noblesse protestante de la province, qui n'avait jamais subi qu'à contre-cœur le joug de Brison, ne voulait pas reconnaître son frère cadet Chabreilles, caractère faible et sans courage. Privas, où la faction de Brison était la plus forte avait pourtant élu Chabreilles pour gouverneur : le pays était ruiné, la discorde était partout. Rohan commença par faire capituler dans le diocèse d'Usez nombre de châteaux et fit démanteler les petites places qui pouvaient servir aux catholiques. Il s'assura ensuite un passage sur l'Ariège en enlevant, après un siège de cinq jours, le château de Salavas. Laissant de côté, faute de munitions et de vivres, Villeneuve de Berg, où Montréal (1) avait une garnison de 1200 hommes, il alla droit à Privas, et de là au Pouzin, sur le Rhône. Il prit cette place sans difficulté, et jeta 1200 hommes, sous le commandement de Lèques, sur la rive gauche du fleuve, dans l'espoir de soulever les protestants du Dauphiné et de recevoir quelques secours du duc de Savoie.

Offres au comte de Soissons. — Le comte de Soissons était réfugié à Turin, depuis l'affaire de Chalais ; il amusait les protestants du Dauphiné par de belles promesses : Rohan lui offrit de le joindre en quelque lieu qu'il voudrait du Dauphiné avec 4,000 hommes de pied, et, s'il en amenait autant, de lui soumettre toute la province : il ne tira que des paroles de ce prince qui songeait seulement à ses intérêts et qui peu de temps après fit sa paix avec Richelieu.

Rien ne bougeant sur la rive droite du Rhône, Rohan dut songer au retour ; pour faire vivre ses troupes en meilleur pays, il fit le siège du Chailard, une place du duc de Ventadour, sur les confins du Velay ; puis ayant fait raser toutes les places qu'il avait prises,

(1) Bibl. nat., f. f., 3850. *Actes de l'assemblée d'Alais.*

sauf le Pouzin, il quitta Privas le jour de Pâques, après avoir fait la cène.

Pendant la retraite, Aubais formait l'avant garde avec trois cornettes de cavalerie (la sienne, celle de Saint-Estève et celle du baron d'Alais). Quatre régiments (Sendres, Fourniquet, Bimard, des Aires) venaient ensuite, marchant en losange. A l'arrière-garde étaient quatre régiments (Goudin, la Baume, Mourmoirac, Brenoux) soutenus par la cavalerie de Lecques. L'armée huguenote fut attaquée à Saint-Germain, mais Lèques fit face aux agresseurs et soutint vigoureusement la retraite.

Rohan conduisit son armée à Anduze : sa retraite à travers un pays ennemi, par des chemins détestables, devant les forces du duc de Ventadour, sous la menace de l'arrivée de Montmorency, sans rien perdre de son bagage ni de ses munitions, fut très admirée des contemporains.

Condé et Montmorency dans le pays de Foix. — Siège de Pamiers. — Pendant que Rohan faisait sa pointe hardie dans le Vivarais, le prince de Condé était allé avec Montmorency dans le pays de Foix. Nous avons déjà dit que Rohan, en quittant cette province, y avait laissé Beaufort; il ne faisait aucun cas, comme place, de Pamiers, dont la population était hostile et l'assiette faible : il l'aurait volontiers fait démanteler, s'il n'avait craint d'irriter la population « toujours attachée à ses remparts, quelques faibles qu'ils soient ». « Le malheur de Beaufort luy fait résoudre de la défendre, y appelle presque toutes les forces du pays et les siennes, mais la bresche estant faite, un chacun s'estonne, il s'y fait peu de résistance, les traistres aidant même à intimider les autres. Beaufort voyant ce désordre voulut se sauver avec d'Auros, ils furent pris, menés à Thoulouze et exécutés (1). »

Beaufort était le brave capitaine qui avait fait le secours de Montauban, que Louis XIII avait cherché à attirer à son service, le bras droit de Rohan. Pamiers fut traitée avec une extrême rigueur et les soldats s'y livrèrent aux plus grands désordres. Tous ceux qui avaient tenté de fuir avec Beaufort et d'Auros furent tués sur les routes (2).

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 250. — *Le Mercure français* raconte (t. XIV, p. 72) avec détails la prise de Pamiers, le 9 mars. Les soldats de l'armée royale y exercèrent de grandes cruautés.

(2) *La prise de la ville de Pamiers, capitale du païs de Foix, des nommez Beaufort,*

Les autres places du pays de Foix tinrent bon, et les progrès de Rohan dans le Vivarais forcèrent Montmorency à reprendre le chemin de cette province.

Siège de Réalmont. — Pour Condé, il fut appellé dans le haut Languedoc, et il fit d'abord le siège de Réalmont, à la prière de l'évêque d'Albi (1). La ville fut livrée par la trahison du gouverneur Maugis et du premier consul, qui, sans aucune brèche, sans consulter les capitaines ni le peuple, firent une capitulation et laissèrent entrer les assiégeants par une porte, qui était à leur dévotion, à l'insu de tous (2).

Castres et Montauban se déclarent. — La ville s'était rendue, sous promesse que les habitants auraient la vie et les biens saufs; mais les soldats de Condé s'y livrèrent aux dernières violences. Beaucoup d'habitants prirent la fuite, et quelques-uns arrivèrent jusques sous les murs de Castres. La vue de ces malheureux, des femmes demi-nues et échevelées au bord des fossés, détermina un mouvement populaire contre les consuls royalistes. Abel de Crespinet harangua le peuple et le souleva, malgré Madiane. Il avait appelé à son aide ses amis de Mazamet et de Roquecourbe; quand ceux-ci arrivèrent conduits par Saint-Germier, devant les murs de la ville, Crespinet leur cria : « A l'aide, mes amis, on veut me faire prisonnier pour me livrer demain matin au prince qui doit vous faire pendre. » On ouvrit les portes aux cris de : « Vive Rohan ». Les principaux royalistes quittèrent la ville, et dans une assemblée populaire, on prêta le serment d'union.

A la suite du mouvement populaire dans Castres, Montauban se déclara aussi en faveur du duc. Cette ville était divisée en deux factions : les consuls et les principaux magistrats étaient partisans de la paix; au commencement de la campagne, Rohan avait

lieutenant-general des armez du duc de Rohan, et d'Auros, gouverneur de Mazères, ensemble la desroute de toutes les troupes du païs, plus le nombre des prisonniers et le rétablissement de la saincte Messe en la dite ville par M. le Prince, etc. Lyon, chez Claude Armand, dit Alphonse. S. d. (1628).

(1) Alphonse d'Elbène, prélat italien, qui entra plus tard dans la conspiration de Montmorency.

(2) *La Prise de la ville de Realmont, ensemble le nombre des capitaines et soldats qui ont esté tuez, avec les cérémonies observées à la célébration de la sainte messe et à la procession générale faite par Mgr le Prince.* Tolose, 1628.

Deditio Realmonti. *Tolosae*, 1628 (par Michel de Solarques, Toulousain).

demandé à ses amis de n'y pas remuer avant son arrivée ; à son retour du pays de Foix, il y fit désigner comme gouverneur Saint-Michel, un de ses partisans, qui entra en charge le 24 juin ; celui-ci organisa militairement les réfugiés qui de divers côtés étaient entrés dans la ville, réprima une conspiration faite contre sa personne et fit passer par les armes trois des auteurs de la sédition (1). Saint-Michel abolit le conseil oligarchique dit des *Nonante* et le remplaça par un conseil populaire ; il fut puissamment secondé par le ministre Béraud, chef du parti de la guerre, qui parcourait la campagne avec des bandes armées, aux environs de Montauban.

M. le prince voulait faire « faire le saut » à tous les huguenots ; il écrivait que « ceux qui demeurent apparemment dans l'obéissance font sans comparaison plus de mal que les ennemis ouvertement déclarés ». Il infligeait le traitement le plus dur à Brassac, Castelnau, la Cauve, Saint-Sever, aux environs de Castres.

Richelieu et Condé. — Richelieu ne désapprouvait pas ces rigueurs ; mais il n'approuvait pas la façon dont M. le prince menait les opérations militaires. Il lui écrivait à la fin d'avril : « La Rochelle sans secours ne peut tenir que jusques au 15 de juin... La Rochelle prise, je tiens le voyage du roy en Languedoc et Dauphiné très nécessaire, et, en ce cas, comme vous le remarquez fort bien, toutes les villes, hors Montauban, Castres et Nismes se rendront en sa présence. Partant, à vous dire le vray par mon sens particulier, j'inclinerois plus tard à ne vous point embarquer à des sièges, mais à vous attacher à M. de Rohan, en sorte que vous empêchiez qu'il ne puisse venir en Guienne et puissiez donner ombrage à l'Italie, qui est ce que désire le roy. »

Cettre lettre de Richelieu était une réponse à un mémoire de Condé : « M. de Rohan, y disait M. le prince, peut gagner Nismes et les Cévennes, et lier quelque intelligence avec la Savoie ; alors il faudroit aller droit à lui pour le chasser des bords du Rhône, ou

(1) Extrait d'une lettre de M. de Mesmes à la reine mère (8 août 1628).

« La faction a eu le dessus : le gouverneur en a fait prendre cinq ou six prisonniers dont quatre condamnés à mort et les a fait passer par les armes, mais tout cela n'était que pour intérêts entre eux et non pour le service du roy. car ce qu'il y avait d'affidés tiennent la campagne bannis de cette ville. Ils ont mis 7 à 800 hommes dans le Quercy et se sont saisis de Caussade, ils y font un réduit. Condé a trop peu de monde, 2500 hommes non payés. »

Archives des Aff. Étr., 1627, p. 359.

bien il faut s'emparer dans le haut Languedoc des places des protestants ; la prise de ces places auroit pour résultat d'empêcher le passage de M. de Rohan du bas Languedoc et des Cévennes au haut Languedoc. » Le cardinal écrivait de sa main en marge « apparemment M. de Savoye ne se joindra pas à M. de Rohan, partant MM. de Créqui et de Montmorency suffiront pour faire teste et ruiner M. de Rohan. Cependant M. le prince y doibt plutôt venir en Vivarais que s'attacher au haut Languedoc, parce qu'il fera d'une pierre deux coups, donnera ombre à l'Italie et tiendra M. de Rohan enfermé et empesché de ne rien faire, qui semble assez jusqu'à temps que la Rochelle soit prise. »

Richelieu détournait Condé de s'amuser à des sièges, il aurait voulu le voir acculer Rohan à Nîmes et l'y enfermer (1) : le prince répliquait qu'on ne pouvait atteindre Rohan et aller droit à lui « car la gallerie de laquelle il ne s'écarte jamais est de Nismes à Usès, d'Usès à Alais, puis à Milhau par les Cévènes. S'il montre son nés à un des bouts et qu'on l'aproche, il rentre dans sa tanière où, sans de grandes forces, et pour estre les montagnes incommodes, le canon difficile à mener, les vivres rares, les passages aventureux, tout le pays à luy, son infanterie forte, notre cavalerie inutile, il ne peut nullement être attaqué (2) ».

Dans sa correspondance avec le prince, le cardinal le rassure sans cesse sur les desseins du roi ; Condé est toujours inquiet et redoute que Rohan ne rentre en grâce ; dès le commencement de la campagne (décembre 1627), il avait reçu le brevet de la confiscation des plus beaux domaines de Rohan (3), et craignait toujours que celui-ci ne fît une paix séparée. Richelieu promettait qu'on ne traiterait avec Rohan que s'il pouvait remettre au roi toutes les villes rebelles. Richelieu écrivait à M. le prince le 8 juin 1628 : « Je n'eusse pas cru qu'un esprit si fort et si pénétrant que le vostre eust estimé qu'après la prise de la Rochelle, qui arrivera s'il plaît

(1) *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. III, p. 97. — Il y a dans les « archives de Condé » plusieurs lettres sur ce sujet : Richelieu ne cesse de détourner le prince de faire des sièges.

(2) En citant cette pièce, le duc d'Aumale observe que Condé exagérait la puissance de Rohan en infanterie ; qu'en fait Condé n'était pas manœuvrier et hésitait à se jeter dans la montagne. (*Hist. des princes de Condé*, t. III, p. 209.)

(3) Le brevet fut donné au camp d'Etré. Il comprenait le duché de Rohan et de Pontivy, la principauté de Léon, le comté de Porrhoët, les seigneuries de Blain et de Josselin.

à Dieu bientôt, on eust été capable de pardonner à M. de Rohan qui a fait tant de mal à la France, s'il n'a quelque secret pouvoir, que nous n'entendons point, de remettre au roy Montauban, Castres, Nismes, Millaud et plusieurs autres villes rebelles, où il n'a pouvoir que pour mal faire (1). »

Rohan assiège Meyrueis. — Aux sièges de Condé, Rohan était obligé de répondre par d'autres sièges ; il ne pouvait pas toujours demander à ses troupes des marches fatigantes, comme celle du Vivarais ; il fallait quelquefois les amuser à la prise des villes. Voulant les mener au haut Languedoc, où on l'appelait, il leur permit en route le siège de Meyrueis (Mirveys), ville importante des Cévennes, située au bord du Rouergue, « où il savait que tout le pays arriverait, se promettant que quoi qu'il en arrivast, leur ayant fait faire la moitié du chemin, il aurait plus de facilité à leur faire franchir le reste ». La ville fut prise aisément, mais les gens de guerre au lieu de bloquer le château s'amusèrent au pillage. Rohan était à Nîmes, où il apprit par Léques que, sur le bruit que son armée prenait la route de Castres, tout se débandait, et qu'il faudrait abandonner le siège. Il va donc de sa personne à Meyrueis, fait venir la couleuvrine de Nîmes, le canon du Vigan se trouvant trop petit. Il apprend qu'un gros secours se prépare, se retranche du côté où l'on pouvait l'attaquer, repousse les troupes de secours, continue tranquillement le siège et fait capituler le château. Ces détails où se complaît Rohan, ces désordres de Meyrueis, le pillage, la milice des Cévennes menaçant de se débander, si elle doit s'éloigner, le petit canon du Vigan, la couleuvrine de Nîmes, font bien voir ce qu'étaient alors les guerres civiles, et quels petits moyens restaient au service des plus grandes causes. L'indiscipline des troupes rendait toutes les opérations militaires difficiles : le lendemain de la reddition de Meyrueis, Rohan n'avait pas plus de huit cents hommes « tout le reste s'estant retiré pour se refraichir ».

Siège de Saint-Affrique. — Condé pourtant se rapprochait du Rouergue et d'Épernon s'était joint à lui : ensemble ils allèrent mettre le siège devant Saint-Affrique. Cette petite place écartée, dominée par deux montagnes, a une mauvaise assiette, mais elle sert à faire communiquer le haut et le bas Languedoc. On l'avait, en rai-

(1) *Lettres de Richelieu,* t. VII, p. 616.

son de ce fait, fortifiée tant bien que mal (1). Un pasteur, nommé Bastide, avait dirigé les travaux de défense ; on a une *Relation du siège de Saint-Affrique en* 1628 (2) qui lui est attribuée. La garnison était de 1300 hommes, elle avait été renforcée par les soins d'Aubais et de la Baume. Les assiégeants se défendirent avec une rare rigueur, car ils savaient qu'ils ne recevraient pas de quartier. Le frère de Louis d'Aubais, saint Estève, dirigeait la défense. Les femmes portaient les vivres, travaillaient aux fortifications et au besoin prenaient la pique ou l'épée. Elles se montrèrent, dit la relation, « amazones aux combats ».

Condé avait cinq à six mille hommes de pied et huit cents chevaux ; il poussa le siège avec vigueur et fit toutes ses approches et brèches en dix jours. L'assaut eut lieu le 5 juin ; il dura cinq heures et fut repris trois fois ; l'attaque fut repoussée et coûta aux assiégeants quatre cents morts et trois cents blessés.

Le lendemain, arriva un secours de quatre cents hommes de Milhau ; Rohan occupé à Meyrueis, donna des ordres pour envoyer des troupes de l'Albigeois contre Condé ; il se préparait à venir en personne : M. le prince fut contraint de lever le siège le 11 juin et de quitter le Rouergue ; « pour le coup, on jugea qu'il était temps de mettre un terme à la carrière obsidionale de Condé ; la défense d'entreprendre aucun siège nouveau fut formelle : on renonça même à poursuivre M. de Rohan : « qui pourrait l'acculer à Nîmes, ferait une bonne affaire, écrivait Richelieu, mais à mon avis il s'en donnera bien garde : et le roi prescrivit de procéder au « dégât » tout autour des trois grands foyers de résistance » (3). Après la levée du siège de Saint-Affrique, Milhau, n'ayant plus peur du dégât, reprit son audace et demanda à Rohan d'assiéger Creisseil, tenu encore aux environs par une petite garnison royaliste : les factions avaient été plusieurs fois sur le point de venir aux armes dans cette ville ; le parti de la guerre y releva la tête et l'on poussa activement les for-

(1) Ceux de Saint-Affrique se fortifient de tout leur pouvoir et font contenance d'estre fort assurés ; la place n'est nullement bonne ni propre à être fortifiée. Néanmoins le peuple s'est opiniâtrement et grandement acquis au sieur de Rohan, auquel sera aisé de les résoudre à se perdre avant que de revenir à leur devoir. (Rapport au prince de Condé, non signé. Archives de Condé. *Recueil de pièces,* années 1628-1629.)

(2) Cette relation a été publiée par M. A. Germain (Montpellier, 1874).

(3) *Hist. des Princes de Condé,* t. III, p. 210.

tifications. Rohan fit espérer à ceux de Milhau qu'il viendrait assiéger Creisseil après la récolte. Il assura son passage du Vigan à Saint-Jean-du-Breuil et au pays de Larzac et promit à ceux de Castres de les protéger.

Le dégât. — Richelieu tenait pour moins important de prendre quelques places que d'affamer la population des grandes villes. Il écrivait à Condé le 6 juin : « Je vous supplie de vous souvenir qu'il est temps de se préparer à faire le degât à Nîmes, Castres et Montauban. Car de là dépendent la loi et les prophètes ». Le 8 juin, il revient à le charge : « c'est le seul moyen de reduire le reste de ces villes rebelles » (1). Son rêve était, le dégât fait, d'enfermer Rohan dans quelque petite ville, de l'y étouffer et de le faire capituler. Il aurait voulu le tenir à merci en même temps qu'il réduirait la Rochelle. Condé n'entrait qu'à demi dans les vues de cardinal : il demandait sans cesse la permission d'aller voir le roi devant la Rochelle, mais Richelieu n'y consentait pas.

Après avoir fait lever à Condé le siège de Saint-Affrique, Rohan avait vu encore une fois fondre son armée : de tous côtés on l'appelait; à Castres, où la faction qui lui était hostile relevait la tête, à Milhau, dans le pays de Foix : après chaque succès, une partie de ses levées le quittait, prétextant ou les moissons, ou le besoin de protéger les pays menacés du dégât. Son armée n'était plus guère qu'une milice, qu'il tenait moins par les liens de la discipline que par de continuelles exhortations ou par les travaux des sièges.

Il ne pouvait être partout : il envoya Aubais à Castres, pour essayer de pacifier la ville et d'y raffermir son autorité ; Saint-Étienne partit pour le pays de Foix : lui-même alla chercher Montmorency. Celui-ci, après avoir accompagné le prince de Condé au siège de Pamiers, était entré avec une armée assez forte dans le bas Languedoc et le Vivarais. Il avait mis le siège devant Chaumeras (Chamérac), le Pouzin et Mirabel avec les renforts que le maréchal de Créquy lui avait envoyés du Dauphiné. Il se commit de grandes cruautés dans cette reprise des places du Vivarais ; l'on pendit plus de deux cents gentilshommes, au mépris de toutes les lois de la guerre. Après que Montmorency eût pris le Pouzin, Rohan, pour le divertir, alla attaquer Vézenobre et prit le château d'assaut. Mont-

(1) Archives de Condé.

morency hâta le siège de Mirabel, qu'il réussit à enlever, et ayant appris la perte de Vézenobre, il se retira vers Beaucaire. Rohan dut à ce moment licencier toutes les communes, mettre ses régiments en garnison et se rendre à Nîmes, pour se préparer à empêcher le dégât.

Montmorency avait reçu la mission de tout brûler autour de cette ville, et avait demandé de nombreux renforts pour exécuter cette triste besogne. On lui envoya trois régiments et de la cavalerie détachée de l'armée d'Italie. Les gens de Nîmes et d'Uzès, alarmés, offrirent de nourrir toutes les troupes que Rohan pourrait réunir. Il prit toutes les dispositions nécessaires pour sauver les récoltes dans un petit rayon.

Pendant huit jours, des milliers d'hommes brûlèrent tous les blés et même plusieurs villages dans le Vaunage, ce pays fertile qu'on appelait « le pays de Chanaan », mais Montmorency ne toucha pas les alentours de Nîmes.

Situation critique de Rohan. — Rohan usa de représailles, il alla brûler les blés et les métairies autour de Beaucaire et fit un grand butin de bétail et de blé dans la Camargue. Sa situation était critique : il ne pouvait mener sa cavalerie dans les Cévennes ; la plupart des bourgs étaient brûlés. M. le prince lui fermait la route de Castres ; Montmorency avait ordre de le suivre partout où il irait. Le Rouergue ne voulait pas le recevoir. Il n'espérait plus beaucoup de l'Angleterre ni du duc de Savoie ; l'Espagne vint le tenter et lui faire des promesses, ayant intérêt à prolonger la guerre civile en France. Rohan répondit évasivement aux ouvertures espagnoles (1), disant qu'il ne pouvait rien faire sans le roi d'Angleterre ; il demanda du temps et un traité en bonne forme. Il résolut de forcer l'entrée du Rouergue en prenant Cresseil, lieu voisin de Milhau. Son assaut (5 septembre) fut repoussé et il apprit que Montmorency avait fait sa jonction avec M. le prince ; il allait être attaqué par huit mille hommes de pied et six cents maîtres, et il leva le siège. Il se retira de nuit par la montagne de Larzac pour éviter Montmorency. Il trouva fermée la route de Castres, et, rebroussant

(1) Elles lui furent transmises par Clausel qui était en Piémont près du duc de Savoie. « Ce Clausel, dit Richelieu dans ses mémoires, était un homme non moins adroit et intelligent que factieux, envenimé en la rébellion et l'hérésie et ennemi du service du Roi. »

chemin, il repassa par Milhau, rentra dans les Cévennes, et retourna à grandes journées en bas Languedoc. Sa stratégie avait complètement mis en défaut son adversaire (1).

Sièges d'Aymargues et Gallargues. — Pendant que M. le prince s'en allait du côté de Castres, prenant des châteaux et brûlant des vignobles, Rohan mit le siège devant Aymargues, place voisine de Lunel et de Nismes et la fit promptement capituler. (3 septembre) Montmorency qui le suivait, alla mettre le siège devant Gallargues, lieu voisin d'Aimargues (Gallargues est sur une hauteur, Aymargues à peu de distance dans un marais). Rohan essaya de mettre des secours dans la ville, refusant toujours la bataille au duc de Montmorency et attendant des sorties de la garnison. Il faisait de fausses attaques, et de fortes mousquetades, mais la faiblesse de son armée ne lui permettait point d'engager la bataille. Un soir, sur les dix heures, il fit mettre à la tête de son armée tous les tambours et tous les trompettes, espérant que les assiégés tenteraient quelque effort. Voyant qu'il était impossible de sauver des gens qui ne voulaient pas s'aider, il se retira enfin dans une grande colère et s'en alla du côté de Nismes. Les assiégés se rendirent à discrétion (2) avec cette seule condition que s'ils faisaient rendre Aymargues dans dix jours, la vie et la liberté leur seraient assurées. Montmorency offrit de faire l'échange de ses prisonniers contre Aymargues, mais Rohan n'y voulut pas consentir, et fit arrêter l'officier qui vint lui porter les articles de la capitulation, tant il en était indigné. Il assembla à Anduze les députés du bas Languedoc et des

(1) Le 7 octobre, Rohan écrivait au comte de Carlisle, de Nîmes : « Jusqu'à maintenant jay soutenu tout seul sans assistance d'aucun tout le fardeau de la guerre et quoy que j'aye tousjours eu deux armées assés puissantes sur les bras, nos ennemis ne peuvent encores, graces à Dieu, se glorifier d'avoir obtenu sur nous grand avantage. Car j'ay tousjours tenu la campaigne, roulé le canon, agi en diverses provinces et leur ay enlevé plusieurs places très importantes, les unes desquelles j'ay fait demolir pour ne pouvoir estre que nuisibles, et les autres bien fortifier pour rendre assurees a nos Eglises les utilités qu'elles leur apportent. » (English Record Office.)

(2) Articles faits le 11 octobre 1628.

Article 1er. « Tous les gens de guerre estant apresant dans le château et lieux du grand Gallargues se rendront entièrement à la discrétion de M. le duc de Montmorency.

2. Néanmoins en cas qu'iceux remettent ou facent remettre dans dix jours pour tout délay, à compter de ce jourd'huy, la place d'Aymargues, tant la ville que le château en l'estat qu'ils sont à présent, entre les mains et pouvoir dudit sieur duc de Montmorency, il leur donne la vie et entière liberté, avec leurs équipages et leurs bagages. »

Cévennes et soutint devant eux que la capitulation de Gallargues était contraire à toutes les lois de la guerre; qu'une ville assiégée ne pouvait en embrasser une autre dans sa capitulation, autrement il eût suffi d'une ville pour les prendre toutes.

Les prisonniers de Gallargues. — Les prisonniers de Gallargues, attachés deux à deux, furent conduits à Montpellier où était M. le prince, qui commandait en chef dans le Languedoc pour le roi. Montmorency prit la défense de « ces pauvres prisonniers que j'aime d'une inclination naturelle, parce qu'ils sont de mon gouvernement ». Il savait, au reste, que Rohan avait aussi des prisonniers : celui-ci en avait fait beaucoup à Mons, petite place située à l'entrée des Cévennes, qui était à Annibal, un frère naturel de Montmorency.

Averti que Condé faisait dresser soixante-quatorze potences pour les gentilshommes et officiers pris à Gallargues (1), Rohan l'avertit qu'il serait forcé d'user de représailles, s'il persistait dans sa résolution. Il écrivit d'Anduze à Montmorency, le 21 octobre 1628 :

« J'ay assemblé les deux provinces du bas Languedoc et Sevennes pour leur faire entendre les propositions qu'on faisoit pour le rachapt de ceux que vous avez pris à Gallargues, sur quoi elles ont résolu de se mettre en tout devoir de les retirer et pour cest effect mont prié de vous escripre pour aprendre votre intention la dessus, affin qu'on pourvoie à leur délivrance soit par argent ou eschange ne s'imaginant pas que le mot de discrétion compris dans leur capitulation vous oblige à un plus rude traitement, puisque vous n'en avez point usé sur le champ, et qu'il n'avoit esté mis que pour faciliter les promesses, qu'on vous avoit faites de faire souslever les Sevennes, ou me contraindre de rendre Aymargues, mais toutes ces pratiques ayant mal réussy à ceux qui les ont entreprises, je ne puis croire que vous vous laissiez emporter à une action qui aurait des suites très fascheuses ; car vous ne doutez pas que le traitement que ceux de nostre party, qui sont entre vos mains recepvront, que

(1) Les rigueurs de Condé n'étaient point pour déplaire au cardinal; celui-ci lui faisait écrire par le roi le 20 octobre 1628 : « Mon cousin, j'ai reçu un contentement extrême des bons et advantageux succès que mon cousin le duc de Montmorency a remportés sur les troupes que le duc de Rohan avait logées à Galargues. Quant aux prisonniers mon sentiment est de tout point semblable au vostre au cas qu'ils viennent à manquer à la capitulation. » (Archives de Condé.)

ceux de vostre party qui sont ou seront cy après entre les miennes ne l'ayent semblable, c'est sur quoy j'attendrai de vos nouvelles par le retour de ce trompette (1). »

Le 3 novembre 1628, Montmorency écrivait de Pézenas au roi :

« Que M. de Rohan poussé d'un désir de vengeance contre moy et par une animosité particulière aurait pris le château de Monz près d'Alez appartenant à mon frère d'Annibal et qu'il aurait sousmiz les soldatz qui estaient dedans avec ceux que mon oncle de Portes y aurait jetés à des conditions semblables à ceux des prisonniers de Gallargues, publiant qu'il leur ferait le même traitement que ceux y recevraient. » Il ajoutait que cette nouvelle apportée par une trompette de Rohan avait fait différer l'exécution des prisonniers. « L'avis m'en fut porté à Béziers où j'étais allé trouver M. le prince et la résolution fut prise avec luy que M. de Nesmond ne lairait pas d'exécuter graduellement les commandements de V. M., à quoy je m'assure qu'il travaillera dès demain. M. le prince rend compte à V. M. des ordres qu'il a donnés aux gouverneurs des villes de cette province en suite d'une lettre que M. de Rohan a escripte à M. de Nesmond pleine de menaces pour les catholiques qui sont en son pouvoir (2). »

Le prince de Condé fit pendre soixante prisonniers de Gallargues, les autres furent envoyés aux galères. Tristes nécessités de la guerre ! au dégât du Vaunage, Rohan avait répondu par celui de Beaucaire ; à la pendaison des soldats de Gallargues, il répondit par la pendaison d'un nombre égal de prisonniers de Mons ; cet incident d'une lutte devenue féroce donna lieu à un échange de lettres fort dures entre les deux adversaires.

Correspondance entre Rohan et Condé. — Condé écrivit de Beziers, le 4 novembre 1628, à Rohan pour lui mander qu'il avait fait pendre les prisonniers faits à Gallargues : « par toute règle de guerre, quand ce seroit entre deux souverains, ils périrent justement : mais, en ce fait ici, qui est du valet au maître, et du sujet tel que vous êtes, à son roy et souverain, ouir vos menaces tant contre les prisonniers, tant d'autre nature que les votres, que contre les catholiques restés dans les villes rebelles, cela retombera

(1) Archives de Condé.
(2) *Archives des Aff. Étr.* 1627, p. 348.

sur vous : vous crachez contre le ciel..... » Il lui reprochait trois crimes : d'avoir appelé l'étranger dans le royaume, d'avoir créé des officiers de justice ; d'avoir fait battre monnaie aux marques royales, et finissait ainsi : « Dieu vous récompense selon vos bienfaits et vous donne un bon amendement. Pour moi je voudrois de bon cœur que le service du Roy me permît d'être votre affectionné serviteur Henry de Bourbon. »

La réponse de Rohan mérite d'être citée : on l'y trouvera tout entier :

« Monseigneur.

Comme votre qualité de prince du sang vous donne des privilèges de m'écrire ce qu'il vous plaît ; aussi elle m'empêche de vous répondre avec toute liberté mon sentiment, me contentant de me justifier sur vos principales accusations. J'avoue d'avoir une seule fois pris les armes mal à propos parce que ce n'était point pour les affaires de notre religion, mais pour celles de votre personne, qui nous promettait de faire réparer les infractions de nos édits et n'en fîtes rien ; aïant songé à la paix avant qu'avoir nouvelles de l'Assemblée générale. Depuis ce temps là, chacun sait que je n'ai eu les armes à la main que par une pure nécessité, pour défendre nos biens, nos vies, et la liberté de nos consciences.

Si les Anglois sont venus à notre assistance ils y étoient plus obligés que les Allemans que vous fîtes entrer en France, parceque par le consentement du roy, ils étoient entremetteurs de la paix et s'en rendirent garants. Si on a battu monnoie, parmi nous, ça été au coin du roi, comme il s'est pratiqué en toutes nos guerres civiles. Je me connois assez pour ne prétendre à être souverain : aussi n'ai-je jamais fait tirer mon horoscope pour voir si je le deviendrois. J'avoue que je suis en exécration parmi ceux qui procurent la ruine de l'Église de Dieu, et m'en glorifie. Pour vos menaces, elles ne m'étonnent point : je suis résolu à tous événements. Je cherche mon repos au ciel, et Dieu me fera la grâce de trouver toujours celui de la conscience en la terre. Vous faites mourrir les prisonniers de Gallargues ; je vous imite, en faisant le semblable de ceux que j'ai pris à Monts ; je crois que ce jeu nuira plus aux vôtres qu'aux nôtres, parce qu'ils doivent plus craindre la mort puisqu'ils sont

incertains de leur salut. Vous me faites commencer un métier contre mon naturel. Mais je penserois être cruel à mes soldats si je ne leur immolois des victimes. Quant aux massacres dont vous menacez ceux de la religion, qui sous la foi publique sont parmi vous, c'est un bel exemple pour leur apprendre à se fier à leurs ennemis, et une justification de notre légitime défense. J'espère aussi que le roi connoîtra un jour que je ne l'ai pas deservi, et qu'il s'appaisera. Vous dites que Dieu me maudira : j'avoue que je suis un grand pecheur, dont j'ai une sérieuse repentance : mais outre que les prophéties sont accomplies et que je n'ajoute nulle foi à celles de ce temps, je ne crains point que le feu du ciel m'abîme. En un mot, je ne crois pas que ce soit tout de bon que vous fassiez ces imprécations contre moi ; mais seulement pour acquérir une créance sublime parmi les papistes. Car en cette guerre vous n'y avez pas mal fait vos affaires à ce qu'on dit. C'est ce qui me donne quelque assurance que vous laisserez en repos ces pauvres Sevenes, vu qu'il y a plus de coups à recevoir que de pistoles. Il ne me reste pour la fin qu'à prier Dieu qu'il ne vous traite selon vos œuvres : mais que vous faisant encore retourner à la vraie religion, il vous donne la constance d'y persévérer jusqu'au bout, afin qu'à l'exemple de Monsieur votre père et aïeul, vous deveniez le défenseur de notre Église : Et ce sera lors que je me pourrai dire de votre personne ce que je dis maintenant de votre qualité, que je suis,

Monseigneur, votre serviteur,

Henry de Rohan. »

En Alez, le 6 novembre 1628.

C'est à ce moment même que Rohan apprit la chute de la Rochelle.

Il faut revenir en arrière et raconter ce grand événement.

La Rochelle se prépare au siège. — Au début de la guerre civile, allumée par l'arrivée de la flotte anglaise devant l'île de Ré, les esprits étaient loin d'être unanimes à la Rochelle. Le conseil de ville, nous l'avons dit, s'était montré plein de défiance envers le duc de Buckingham ; Richelieu entretenait très habilement tantôt les craintes et tantôt les espérances des habitants pacifiques ; le parti de la guerre, représenté par « le conseil des bourgeois »

l'avait toutefois emporté quand le 15 août 1627, les troupes royales vinrent camper sous les murs de la ville. Les fonctionnaires royaux et les royalistes en sortirent et tout s'organisa pour la défense.

La Rochelle allait devenir l'enjeu d'une lutte suprême ; des deux côtés, on comprenait bien que sous ses murailles allait se vider définitivement une querelle qui durait depuis plus d'un demi-siècle. Le 15 novembre 1627, le roi écrivait du camp de la Rochelle à Molé : « Je suis icy au milieu de l'hiver, dans les pluies continuelles, au sortir d'une grande et périlleuse maladie, agissant moy mesme en tous les endroits, n'espargnant ny ma personne, ny ma santé et tout cela pour réduire en mon obéissance mes subjects de la Rochelle et oster à tout mon royaume la racine et la semence des troubles et émotions qui l'affligent et l'opriment depuis plus de soixante ans (1). »

Au mois de décembre 1627, l'armée de siège avait un effectif de 12,000 hommes et de 300 chevaux ; on élevait des forts, on commençait la digue qui devait barrer le port (2), on faisait venir de Bordeaux des vaisseaux maçonnés pour les couler dans le canal de la Rochelle. Le roi avait voulu travailler lui-même à la digue, elle était faite de deux parties qui ne devaient pas se joindre entièrement ; le passage qui séparait ces deux parties devait être défendu par une estacade.

État de la ville au commencement de l'année 1628. — Dès la fin de l'année 1627, la ville se trouvait enveloppée de toutes parts. Le 16 décembre, les Rochelois demandèrent des passeports pour les femmes et les bouches inutiles, qui leur furent refusés. Mme de Rohan écrivit de sa main au roi pour lui demander de sortir de la ville avec les femmes ; elle n'obtint rien de plus que les gens de la Mairie.

On continua à travailler, malgré le mauvais temps, à la digue ; mais le 10 janvier 1628, la mer en emporta une partie.

La flotte que l'Espagne avait promise à Rochelle mit à l'ancre à Saint-Martin de Ré le 21 janvier 1628, et don Frédéric de Toledo, l'amiral d'Espagne alla saluer le roi le 28 janvier devant la

(1) *Lettres de Richelieu*, t. II, p. 729.

(2) J'ai accueilli la proposition qui m'a esté faite par Métézeaux et un bon maître maçon de Paris d'entreprendre de faire une digue de fascines et de pierres dans le canal de la Rochelle ; 10 décembre 1627. Richelieu au prince de Condé. — Archives de Condé.

Rochelle. « Sa Majesté lui fit très bon accueil, lequel demeura fort peu de temps auprès de la Rochelle, ayant fait voile incontinent après pour s'en retourner en Espagne. Et comme il fut prié de retarder quelque quinze jours, il le refusa, s'excusant sur ce que le vent estoit propre pour sa retraite (1). » Ses vaisseaux étaient mal équipés et il promit de revenir avec un puissant armement. Richelieu vit partir la flotte espagnole sans regret : il ne comptait plus que sur ses propres efforts et il ne fut sans doute pas surpris que les Espagnols ne fussent pas pressés de travailler à sa grandeur (2).

Vers le même temps, le marquis de Spinola, le vainqueur de Bréda, qui allait de Flandre en Espagne vint visiter les travaux faits devant la Rochelle et fut reçu avec de grands honneurs. Il admira l'ouvrage du cardinal et repartit pour l'Espagne le 1er février en disant : « Es tomada la ciudad (3). »

Le roi, ennuyé des lenteurs du siège, quitta le camp le 10 février et repartit pour Paris, laissant Richelieu commander en sa place avec des pouvoirs royaux. Comme lieutenant-général des armées réunies dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et l'Aunis, le cardinal eut sous ses ordres le duc d'Angoulême, les maréchaux de Bassompierre et de Schomberg; ses pouvoirs lui attribuaient jusqu'au droit de grâce, il n'était pas homme à en abuser; il ne vit pas sans inquiétudes s'éloigner Louis XIII, mais il aima mieux, dit-il dans ses *Mémoires,* « s'exposer à sa perte que de manquer à la prise de la ville. » Voyant tout, veillant à tout, maintenant dans l'armée royale la discipline la plus sévère, il fit admirer sous la pourpre toutes les qualités d'un général. Le 8 février, il fit couler dans le canal de la Rochelle trente vaisseaux, outre trente qui y étaient déjà, « en sorte, écrivait-il à Condé, qu'il ne scaurait plus passer une chaloupe ».

(1) *Mercure français,* t. XIV, p. 593.

(2) Il avait à ce moment les vaisseaux suivants devant la Rochelle : *La Renommée,* de vingt-quatre canons, *le Dragon, la Petite Notre-Dame, la Suzanne, l'Espérance, la Petite-Ramberge,* un navire flamand, *la Sainte-Anne, l'Ours-marin, le Saint-François, le Petit-Jean, la Demoiselle, la Catherine, le Chasseur, l'Ange,* et trente navires plus petits. (Amiral Pâris, *la Marine française.*)

La flotte était divisée en quatre escadres. Valençay, que nous avons vu dans Montpellier en qualité de gouverneur, commandait la principale escadre.

(3) « Spinola estime, après avoir vu la Rochelle et l'estacade du port, qu'elle ne peut se sauver. Il faut avouer la vérité que c'est un des meilleurs hommes du monde ». 8 fév. 1628. (*Lettre de Richelieu au cardinal de La Valette.*)

Le roi revint à l'armée le 17 avril, la veille de Pâques; il passa une revue de ses forces, qui avaient été grossies par les levées du printemps à près de trente mille hommes. Le cardinal proposa de « sommer la ville, y ayant apparence qu'estant estonnée de la venue du roy et abbatue de la nécessité qui les pressait, le désir de sauver leurs biens, leur vie et leur liberté, leur ferait penser à leur conscience et quitter leur rébellion » (1).

Le sommation ne produisit aucun effet. Richelieu estima qu'il fallait couper les eaux à la ville et se disposer à l'attaquer de force et à commencer des tranchées. « L'attaque de force fut négligée, dit-il dans ses *Mémoires,* » sans en donner les raisons. On entoura la ville d'une ligne de circonvallation de trois lieues, flanquée de dix-sept forts et de nombre de redoutes. Le siège devint véritablement un blocus, il devait durer encore six mois après le retour du roi (2). En renonçant à prendre la Rochelle de vive force, le cardinal avait peut-être pour objet de ménager les sentiments des puissances protestantes dont il recherchait déjà l'alliance.

La flotte de secours anglaise. — Quand Buckingham était retourné en Angleterre, il avait promis de revenir. Il avait refait sa flotte à Portsmouth; le parlement avait refusé des subsides pour une nouvelle expédition, tant était grande l'impopularité du favori, et il avait dépensé une partie de sa fortune personnelle dans de nouveaux préparatifs. Les Rochelois lui avaient envoyé une députation, dont faisait partie le pasteur Vincent. Buckingham, mécontent des défiances qu'on lui avait témoignées, demandait qu'on envoyât en Angleterre, comme otages, des enfants des premières familles de la ville et qu'on lui permît, s'il le jugeait bon, de faire entrer les soldats et les marins anglais dans les murs de la ville. Les Rochelois refusèrent d'accéder à ces demandes; les députés signèrent un traité d'alliance qui sauvegardait leurs libertés et qui fut ratifié par la ville le 30 mars 1628.

(1) *Mémoires de Richelieu.*

(2) M. le prince conseillait dans ses lettres au cardinal l'attaque de vive force de la Rochelle : Richelieu lui répondait (fin avril). « Il y a longtemps que je dis et pense voir que, quand la Rochelle serait secourue, on la peut emporter par la force en six semaines et vos avis m'y confirment, je ne manquerai pas de les faire voir au roy; je ne prévoye pas, quoy qui puisse arriver, que ceste ville rebelle se puisse sauver. » (*Lettres de Richelieu,* t. III, p. 99.)

Le secours arriva le 11 mai 1628 ; la flotte anglaise était sous les ordres de lord Denbigh, elle demeura huit jours en vue de la Rochelle, sans offrir la bataille à la flotte royale, où une foule de volontaires s'étaient jetés. Les Anglais tentèrent vainement de faire passer quelques bateaux, le canal était fermé par les vaisseaux du roi, par trois estacades, des vaisseaux amarrés et liés de cables, des vaisseaux remplis de maçonnerie et coulés, enfin battu par les batteries des deux bords. L'entreprise était impossible et l'on dut y renoncer. Les Anglais se retirèrent sans combattre le 19 mai : ils n'avaient réussi qu'à mettre le feu à quelques-uns de leurs propres bateaux.

Départ de la flotte anglaise. — Les Anglais repartis, les Rochelois tinrent encore bon : Mme de Rohan et le ministre Salbert leur promirent qu'un nouveau secours serait tenté par terre comme par mer, au moment des grandes marées.

Pendant que les envoyés de la Rochelle pressaient le roi d'Angleterre de hâter ce nouveau secours, le blocus n'était plus qu'une fête militaire pour le roi de France ; ses soldats étaient bien nourris, il y avait peu de malades, on travaillait assidument à la digue, qui augmentait chaque jour. Buckingham embarqua une nouvelle armée ; mais il s'était attiré la haine de tous ; on lui reprochait le mauvais succès de l'entreprise de Ré, la perte de cent vaisseaux en deux ans, l'épuisement des finances ; il allait prendre la mer, quand il fut tué d'un coup de couteau, dans son logis, à Sandwich, en présence de Soubise et des députés de la Rochelle, par un Écossais nommé Felton (23 août 1628).

Conversion de la Trémoille. — Comme si les armes ne suffisaient pas contre la grande citadelle protestante, on lui donnait le spectacle des conversions. « Ce fut le 18 juillet 1628, à la face de toute la cour, en la maison de la Sauzaie, proche le camp du roy, pendant le siège de la Rochelle, par les instructions de ce grand cardinal de Richelieu, qui n'a rien d'égal à sa doctrine que sa probité, qui sait prendre les âmes aussi bien que les villes (1), » que le fils aîné du

(1) *La Conversion de M. de la Trémoille*, Paris, Dubray, 1328. — Sur le sujet de cette conversion, la duchesse de Bouillon écrivait le 12 août 1628, de Sedan, à sa sœur la duchesse de la Trémoille : « Il y a déjà quelques jours que j'ai su l'horrible affliction dans laquelle vous a mise monsieur votre fils... la mort me sera bien agréable, puis qu'en ce monde il faut voir des changements si déplorables... » (*Lettres d'Élisabeth de Nassau*, p. 122.)

duc de la Trémoille abjura la foi protestante dont sa mère, dont tous ses parents et alliés étaient les ardents défenseurs.

Souffrances des Rochelois. — La faim, cependant, décimait la ville « le menu peuple se voit à la fin contraint de recourir à la chair des chevaux, des chiens, des rats, et des autres animaux, qui ne sont bons à manger qu'en semblables nécessités. Ce ne fut pas le tout encore. Il n'y eust point d'herbe ny de racine pour venimeuse qu'elle fust, que les affamés n'arrachassent... à la fin, forcenés de rage et dévorant toutes choses des yeux, ils mangèrent jusques à leurs gants et à leurs baudriers ; et tient-on pour asseuré que des peaux de bestes et de vieux cuirs, ils s'advisèrent d'en faire une manière de gelée, qu'ils dévoroient, ou bien ils en humoient le bouillon tout chaud avec une avidité qu'on ne sçauroit exprimer » (1).

Nouveau secours anglais. — Les morts entassés remplissaient les rues ; on n'avait plus la force de les enterrer. On attendait toujours les Anglais ; ils revinrent le 28 septembre, lord Lindsay comptant que les grandes marées rompraient la digue et ouvriraient un passage à ses vaisseaux. La flotte anglaise avait quitté Plymouth le 17 septembre ; elle était composée de quarante vaisseaux et portait 10,000 hommes de guerre. Soubise et le comte de Laval étaient dans les vaisseaux d'avant-garde. Le 29 septembre, cette flotte vint mouiller vis-à-vis Saint-Martin de Ré ; des brulots furent détachés contre la flotte du roi, sans produire aucun effet : le 3 octobre l'action s'engagea, elle se renouvela le lendemain, mais les batteries de terre empêchèrent les navires anglais d'approcher, et les Rochelois virent avec désespoir la flotte de secours s'éloigner. En vain, Soubise offrit à l'amiral anglais de tenter le passage de la digue, avec ses compagnons français, l'amiral ne le laissa point faire, avec un navire anglais, cette entreprise désespérée (2).

(1) *Histoire de la rebellion des Rochellois, tirée du latin* du S^r. de Sainte-Marthe par I. Baudouin. Paris, 1629, page 109.

(2) *Soubise au roi d'Angleterre.*

Sire,

Je ne fais point de doute que par la depesche que Monsieur le comte de Lindsey vous faict vous n'appreniez bien au long ce qui s'est passé en vostre armée depuis nostre arrivée en ce lieu jusques a present. Mais je ne laisseray pas pourtant den dire un mot a

Le parti royaliste dans la Rochelle. — Tous les fonctionnaires royaux n'avaient pas quitté la Rochelle ; il en restait quelques-uns, notamment sept membres du tribunal présidial; Raphaël Colin, membre de ce tribunal, était entré en lutte avec le maire Guiton qui l'avait fait mettre en prison. Richelieu avait ses espions qui lui faisaient connaître jour par jour l'état de la ville. Au mois de septembre, des conspirations commençaient à s'ourdir. La vie de Guiton était menacée et il ne marchait plus qu'entouré de gardes.

Le 16 octobre, Montaigu se présenta chez Richelieu pour savoir quel traitement recevraient les Rochelois au cas où ils se rendaient au roi; le cardinal refusa de faire connaître ses volontés par une voie étrangère et Montaigu se retira disant qu'au premier moment favorable aux Anglais, on connaîtrait ce qu'ils savaient faire. On se souvient qu'il était venu exciter Rohan à la guerre en 1627, qu'il

Votre Majesté tant pour ce que je scay qu'il est de mon debvoir que pour une tres humble supplication que j'ay a leur faire.

Sire, nous sommes arrives en ces costes assez heureusement. Et il y a pres de quinze jours que vostre flotte est devant la Rochelle. Je ne celeray point a V. M. qu'encores que la plupart de ce temps la nous ayons eu des vens favorables pour combattre nos ennemis, il n'a pas laissé d'en faire assez suffisamment pour l'execution de ce que nous avons entrepris. Et de fait Monsieur le général ayant par deux diverses fois donné l'ordre pour le combat, ou je diray en passant a V. M. qu'il a contribué tout ce qui se peut attendre d'un chef tres valeureux et experimenté. si estant porté tres dignement et genereusement, neanmoins le succes n'a pas respondu a nos esperances. Et je vous diray librement. Sire, que ses commandemens ny ont pas esté observez de sorte que ces deux occasions la ont esté inutiles et ne nous ont pas servy selon que le temps le nous promettoit. Mais je n'estime pas pour cela, Sire, que nos courages en ayent diminué. Et la constante resolution de Monsieur le General qui nous temoigne de plus en plus des effects tres excellens de ses affections toutes entieres me consolent grandement. Et je suis aussy avant en l'esperance de nostre delivrance que j'aye point esté, car tous ont recogneu que veritablement elle est fort possible. Et je voy beaucoup de disposition a mieux faire avec toute la vigueur et fermeté qu'on scauroit souhaitter; aussy, certes, Sire, apres la benediction de Dieu tout depend de la. Et il ne faut que imiter Monsieur le general pour en avoir l'issue que nous en desirons. Mais affin que les courages y soient de tant plus fortifiez, je croy, Sire, que si V. M. jugeoit a propos de les y exhorter de nouveau avec un commandement absolu de ne point retourner que l'expedition ne soit faite, cela nous profiteroit merveilleusement. Et sans doute l'issue que nous en esperons en seroit plus certaine. Mais cependant, Sire, pardonnez moy s'il vous plaist si j'ose supplier V. M. de faire donner bon ordre a ce que le manque de provisions ne nous contraigne point de retourner plustost qu'il ne faudroit. Mais qu'en ayans suffisamment nous puissions achever nostre affaire si heureusement que ce soit a l'honneur de Dieu et a la grande gloire de Vostre Majeste, de laquelle je seray toute ma vie, etc.

Soubize.

En la rade de chef de baye devant la Rochelle ce 12 octob. 1628. (*Public Record office.*)

avait plus tard été arrêté et jeté à la Bastille. Richelieu l'avait ensuite délivré sur l'offre qu'il avait faite de travailler à réconcilier le roi d'Angleterre et la France.

La capitulation. — Le 27 octobre les négociations s'ouvrirent entre Richelieu et les députés de la ville. Bassompierre mena ces députés chez le cardinal qui les conduisit au roi ; ils se mirent à genoux et l'un d'eux, la Goutte, avocat, demanda pardon pour la ville rebelle. Le roi leur dit quelques mots et leur fit donner lecture des articles de sa grâce (articles faits et arrêtés au château de la Sauzaie, le 28 octobre 1628). Quand la ville fut occupée et ravitaillée, le cardinal y entra avec la cour et le 1er novembre, jour de la Toussaint, il dit la messe à l'église de Sainte-Marguerite. Le même jour le roi fit son entrée à cheval précédé de ses chevau-légers et de ses gendarmes, et accompagné des mousquetaires, avec le cardinal et les maréchaux de France, suivi d'une foule de noblesse, il se rendit à l'église Sainte-Marguerite où fut chanté le *Te Deum*.

Le 3 novembre le roi suivit la procession solennelle du saint Sacrement qui fut porté en grande pompe par toute la ville. La déclaration contenant l'ordre nouveau à établir dans la Rochelle fut rendue peu après (1). L'exercice de la religion catholique fut rétabli et réglé ; les ecclésiastiques furent remis dans leurs biens, les congrégations reprirent les hôpitaux ; le temple fut changé en église cathédrale, on abolit l'ancienne mairie, l'échevinage, le corps de ville, l'ordre des pairs et celui des bourgeois ; tous les privilèges, franchises et exemptions de la ville furent annulés, l'hôtel de ville et son revenu furent réunis au domaine royal, on décida la démolition de toutes les fortifications du côté de terre (2). La justice et la police de la ville furent réunies au siège du sénéchal, la ville fut désarmée ; enfin le séjour en fut interdit à toute personne réformée qui n'en fût pas un ancien habitant (3). Le roi partit le 18 novembre, après avoir vu commencer le travail de la démolition des murailles. Le cardinal partit le même jour et prit son chemin par Richelieu.

(1) *Mercure français*, 1628, p. 720.

(2) On résolut aussi le rasement de la citadelle de Saintes, des châteaux de Saint-Meixant, Loudun, Chinon, Mirabeau. La citadelle de Saint-Martin de Ré fut conservée.

(3) Après le siège, Richelieu fit enlever toutes les archives de la commune de la Rochelle et de l'église protestante. En 1631, Charles Bailly, conseiller du roi les transporta dans la

La flotte anglaise n'était revenue que pour assister au triomphe de Louis XIII ; on n'y apprit la prise de la ville que par les coups de canon tirés à l'entrée du roi. Confuse de n'avoir pu sauver la ville, la flotte prit le large. Le grand drame était terminé.

On entend le cri de triomphe du cardinal dans la « Relation de la reduction de la Rochelle, pour l'envoyer aux païs estrangers » qu'il dicta lui-même ; il y glorifie le roi de la prise d'une ville « qui a soutenu un siège de quinze mois ; attaquée quand elle avait en vue l'armée navale d'Angleterre, quand l'île de Ré et le fort de Saint-Martin se tenaient pour perdus, plus tard, soutenue par l'arrivée d'une seconde armée navale, composée de soixante-dix vaisseaux, enfin par l'arrivée d'une troisième composée de six vingts voiles qui tenta trois fois de secourir la ville... Il s'est trouvé dans la dite ville cent pièces d'artillerie, de la poudre pour tirer vingt mille coups, cent mille boulets à canon et de quoy armer trente mil hommes. Les fortifications en sont des plus belles et plus grandes que de place du royaulme : néanmoins Sa Majesté a résolu, pour le bien et repos de son estat, et pour le châtiment de cette ville rebelle depuis tant d'années, de faire ruyner et abattre toutes ces superbes fortifications et de la laisser sans muraille ; comme aussy de luy oster tous ses privilèges qui estaient plus grands que d'aulcune autre ville du royaulme ».

Les dames de Rohan. — Madame de Rohan douairière et sa fille Anne, avaient supporté avec le plus grand courage les anxiétés et les privations du siège. Saint-Simon dit que ces dames mangèrent le cuir de leurs carrosses : elles ne furent point nommées dans la capitulation « afin que l'on n'attribuât cette reddition à leur persuasion et pour leur respect, croyant néanmoins qu'elles en jouiraient comme tous les autres » (1) mais, dit Rohan, « interprétations des capitulations se fait par le victorieux » et le Conseil du roi estima qu'elles n'y étaient point comprises. Richelieu les fit conduire dans les prisons du château de Niort où elles demeurèrent plusieurs mois. Madame de Rohan avait soixante-dix ans, elle était épuisée par les souffrances du siège, elle écrivit pourtant à son fils de n'ajouter au-

chambre des comptes à Paris, où elles furent brûlées dans un incendie en 1737. La perte de ces archives est infiniment regrettable, et n'est nullement compensée pas la multitude de pièces qui parurent après la prise de la Rochelle.

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 315.

cune créance aux lettres qu'il pourrait recevoir d'elle, lorsqu'on les lui ferait écrire, et de ne rien sacrifier pour arracher sa mère et sa sœur à la captivité.

Par l'entremise de M. de Neuillan, elle demanda à aller trouver son fils en Languedoc pour un mois ou six semaines, en offrant pour caution sa fille. Elle pria le roi de lui donner une personne de condition catholique pour l'accompagner et lui servir de sureté et pour rendre témoignage d'elle. « Le seul désir qu'elle a est de voir devant que de mourir messieurs ses enfans restablis dans les bonnes grâces au roi (1). »

(1) Lettre de M. de Neuillan au cardinal de Richelieu. *Arch. Aff. Etr.* vol. 791, f°. 187, — cette lettre, écrite à Niort, est du 12 novembre 1628. Richelieu dans ses mémoires, parle de Madame de Rohan avec sa dureté ordinaire; il l'appelle « cette femme maligne au dernier point » parceque étant enfermée au château de Niort et prisonnière, elle lui refusa d'écrire à son fils pour le faire rentrer dans le devoir; « elle ne voulut jamais condescendre à s'y entremettre par lettres, disant pour tout prétexte que ce n'était pas un moyen assez puissant et qu'il fallait qu'elle y allât elle-même, ce que Sa Majesté refusa sachant qu'elle ne le désirait que pour rendre le mal plus irrémédiable et affermir son fils et ceux de son parti dans la rebellion jusqu'à l'extrémité. »

CHAPITRE XI.

Le Prince, de Balzac. — Les villes du Midi terrifiées et divisées. — Assemblée à Nîmes. — Rapports avec le roi d'Angleterre. — Richelieu et les affaires d'Italie. — Rapports avec l'Espagne. — La guerre d'Italie. — La France fait la paix avec l'Angleterre. — Les protestants abandonnés. — Campagne dans le Languedoc. — Prise de Privas. — Rohan dans les Cévennes. — Prise de Saint-Ambroix, d'Alais. — Négociations. — Assemblée convoquée à Anduze. — Paix d'Anduze. — La grâce. — Articles relatifs à Rohan et à son frère. — Madame de Rohan. — Triomphe de Richelieu.

Le Prince, de Balzac. — Les sentiments de la France catholique, après la prise de la Rochelle, sont exprimés avec une pompeuse emphase dans *le Prince,* de Balzac (1) : « Les formidables bastions qui nous empeschoient de voir le ciel, qui avaient été bastis du sang et des larmes de nos pères, et dont l'ombre estoit si funeste à trois provinces voisines, ne menacent plus nostre liberté... L'Église a sa revanche des lieux saints qu'on luy a abattus et des images qu'on luy a brisées. »

Balzac célèbre les exploits du roi sur le même ton : « Il a imposé un joug à la plus orgueilleuse partie de la nature; il a planté dans la mer des écueils artificiels, pour échouer les flottes de ses ennemis ; » il vante le prince, il vante surtout le ministre ; mais, ce qui est plus surprenant, c'est le ton dont il parle de Rohan.

« Pour M. de X..., je ne crois pas qu'il ait l'esprit incurable et qu'il suive le mal par élection. La tempeste l'a jeté dans la révolte, et il connaist bien qu'il n'y a point de si mauvaise place auprès du roy, qui ne vaille mieux que la généralité de son armée. Il a beau

(1) *Le Prince* fut commencé, on s'en assurera aisément en le lisant, pendant l'automne de 1628, immédiatement après la prise de la Rochelle; il ne fut terminé qu'au mois d'août 1630; et Balzac laissa subsister en 1630 ce qu'il avait écrit sur Rohan en 1628, avant que celui-ci n'eût fait sa paix définitive : c'est du moins ce qu'il est permis de croire, à moins d'imaginer que Balzac ne se soit fait prophète après coup; car, au début du *Prince* il prévoit la soumission de Rohan; et les dernières lignes du livre se rapportent à un moment où cette soumission était faite depuis treize mois.

être habile et laborieux, ses entreprises sont semblables aux efforts d'un homme qui songe ; il se travaille, et se débat inutilement ». Il le peint esclave d'une infinité de maîtres ; « son autorité, qui n'a pour fondement que la passion du menu peuple, est bâtie sur de la boue... le plus ferme serviteur qu'il ait n'est pas à l'espreuve de mille escus de pension... Il n'est donc pas difficile à croire, que s'il estoit à recommencer, il ne preferast un bannissement volontaire à sa qualité de chef de parti. » Balzac, qui semble être ici dans la confidence des secrètes pensées de Rohan, continue comme s'il connaissait aussi celles du roi et du cardinal. Peut-être Rohan a-t-il peur de se mettre à la merci des lois qu'il a offensées : n'a-t-il pas été condamné par la cour de Toulouse aux supplices les plus infamants ? » Balzac le rassure. « Toutefois la bonté du roy doit asseurer les esprits que ces maximes pourroient avoir effrayez ; elle ne s'assujettit point aux règles de la politique vulgaire, et est en estat de les adoucir et de les changer à sa volonté. » Le roy peut user à son gré de justice et de grâce : « Luy seul peut tirer M. de X... de l'extremité où il est tombé et luy donner moyen, ou de trouver une mort glorieuse en quelque occasion éloignée qui regarde son service, ou de passer une vieillesse tranquille dans les fastes et dans les triomphes de la cour... Ses mains ne se sont point raccourcies depuis les dernières actions de clémence qu'il a faites ; et si elles s'étendent sur un homme, qui pèche encore avec remords, qui n'a pas oublié son nom ny sa naissance, et qui certes mérite qu'on le conserve, on le louera partout de ce qu'après avoir abattu l'orgueil des rebelles, il ne s'attache point à l'infortune des affligez. »

Les villes du Midi terrifiées et divisées. — La prise de la Rochelle jeta le consternation dans tout le Midi protestant : « Chacun, dit Rohan, commença à minuter une paix particulière, et plusieurs à en faire des propositions publiques, alléguant que puisque nous n'avions pris les armes que pour sauver la Rochelle, et qu'elle estoit perdue, il fallait maintenant songer à faire sa paix sans attendre une plus grande extrémité. D'autre part, les catholiques romains faisaient scavoir aux partisans qu'ils avaient dans les villes des reformez, qu'il se fallait hâter et que les premiers venus seraient les mieux traités (1). »

(1) *Memoires de Rohan*, p. 317.

Il n'y avait pas une ville qui ne fût divisée, où la peur, la trahison, les haines locales ne fissent leur ouvrage. Rohan était content de Montauban, où il avait un gouverneur sûr et vigoureux, Saint-Michel ; celui-ci avait détruit tous les châteaux et les bicoques qui pouvaient incommoder la ville, et maintenait fortement son autorité.

Castres, au contraire, était travaillée par les factions : l'autorité du gouverneur Chavagnac était minée incessamment ou contrecarrée par celle de Saint-Germier, devenu le chef du parti royaliste et soutenu des consuls. Rohan crut nécessaire de s'y rendre au mois de décembre 1628, avec Du Puy. Il y déploya une grande sévérité et fit un vari coup d'État ; il donna l'administration de la ville à un conseil choisi dans le parti populaire, bannit les suspects, au nombre desquels étaient trois anciens consuls et Saint-Germier, imposa des contributions, fit faire une élection consulaire qui porta ses partisans au pouvoir (1). Il voulait à tout prix écarter le danger des paix séparées et fermer la bouche à ceux qui ne voulaient plus entendre parler de l'union des Églises.

Le danger était d'autant plus grand que Richelieu avait fait enregistrer au Parlement une déclaration invitant les villes, les communautés, les particuliers, qui avaient pris les armes, à faire leur soumission au greffe de leur juridiction respective, leur promettant oubli et pardon si la soumission était faite à bref délai. La tentation était forte pour tant de villes et de communautés ruinées par la guerre ; les agents du cardinal étaient partout, répandant les promesses, semant les terreurs et remuant les consciences (2). Divisées, les Églises étaient menacées de tout perdre : réunies, elles avaient encore chance, même dans la défaite, d'obtenir quelques garanties et un restant de libertés.

Assemblée à Nîmes. — C'est pour ces raisons sans doute que

(1) Mémoires de Madiane, et correspondance de Lacger : coll. Charles Pradel, lettre de Le Masuyer à Galland du 7 janvier 1629 ; Bibl. nat., f. f., 15828, fol. 176. (cité par Schybergson).

(2) Voir le *Récit véritable de la conversion générale des villes et des villages de Saint-Porgoire, Pheissan, Pougel, Vindemian, Cornouses, Cornouteral, Pouzan et Belaruc à la Foy catholique, apostolique et romaine, faict et dressé par le Père Bonaventure d'Amiens*, Avignon, 6 février 1829. — Des jésuites, accompagnés de commissaires et de soldats, faisaient ces conversions en masse.

Conversion des hérétiques d'Aubenas. 1628.

Rohan se décida à réunir une assemblée à Nîmes ; il redoutait bien l'esprit des assemblées délibérantes ; celle de la Rochelle avait bien des fois entravé son action ; mais comment pouvait-il autrement resserrer le faisceau que la main du cardinal menaçait de séparer ? Il quitta Castres pour assister à l'ouverture de l'assemblée à Nîmes, au commencement de l'année 1629, et fut présent, quand on renouvela l'acte d'union en séance solennelle, en face du peuple assemblé. On ne sait que peu de chose sur les séances de cette assemblée, la dernière assemblée politique des protestants. Rohan paraît s'être assez vite soustrait à son influence et à sa direction ; elle siégea néanmoins sans interruption jusqu'à la paix d'Alais.

L'Assemblée rédigea dès ses premières séances une déclaration où elle affirma qu'elle accepterait avec joie une paix générale, comprenant toutes les provinces, et assurant l'exercice de la religion à toutes les communes protestantes.

Rapports avec le roi d'Angleterre. — Ayant mis l'union des Églises sous la garde d'une Assemblée, Rohan se préoccupa de chercher des alliés. Parlant au nom de l'Assemblée, il écrivait au roi d'Angleterre pour lui demander son appui. « Je le fais, Sire, avec d'autant plus d'affection, que je suis tesmoin que ces pauvres peuples, qui soupirent après votre assistance, ayant une fois quitté les armes, que l'oppression de leurs ennemis rendoient si nécessaires, parce qu'ils surent que c'estoit votre désir, les ont reprises quand ils ont appris que Votre Majesté les y obligeoit par ses conseils et par ses promesses »... « Aujourd'hui le plus grand forfait dont nos ennemis nous accusent, et publient ne se pouvoir expier que par notre sang, c'est d'avoir imploré votre assistance et de l'avoir espérée. » Il montre ensuite toute l'horreur de la persécution acharnée sur les protestants, et ces puissantes armées qui n'attendent qu'un peu de temps et quelque victoire « pour foudroyer les retraites qui nous restent et après cela bannir l'exercice de la religion et massacrer les fidelles par tout le royaume. » (12 mars 1629). Rohan néanmoins était fort aigri contre l'Angleterre ; il avait le droit de s'en plaindre, car le roi d'Angleterre lui écrivait lui-même, à la date du 12 janvier 1629 : « Nous ne conclurons jamais de paix, que nous ne soyons bien assurés que vostre paix ne soit non seulement mise en avant, mais réellement effectuée » ; le 23 novembre 1629, Conway lui écrivait encore pour lui donner des assurances de

la constance du roi (1) ; mais il ne comptait plus beaucoup sur une aide efficace. Il savait combien Soubise avait eu de peine à obtenir en faveur de la Rochelle les secours, qui n'avaient pu la sauver et qui n'avaient servi, en fait, qu'à résoudre les habitants de cette malheureuse ville à mourir de faim. Il n'ignorait pas que le Danemark, la Hollande et Venise travaillaient activement à amener une réconciliation entre la France et l'Angleterre.

Rohan toutefois s'attache avec obstination à l'alliance anglaise ; il ne négocie plus depuis longtemps que pour l'acquit de sa conscience avec le duc de Savoie, qui de temps en temps, lui fait dire de faire une diversion en Dauphiné et qu'il viendra le joindre sur le bord du Rhône avec une belle armée. Il n'est plus leurré de ces promesses ; mais il s'obstine à l'idée que l'Angleterre protestante ne peut abandonner les huguenots et les voir se perdre entièrement. L'assemblée envoie d'éloquents messages au roi d'Angleterre et à ses ministres 12 mars : lui-même envoie lettres sur lettres (2).

(1) Monseigneur, Le roy mon maistre vous a desja par ses lettres royales donné des assurances de sa constance et ferme resolution a contribuer toute l'assistance possible au party et à la cause que vous avez en vostre protection, S. M. m'a ensuite commandé de vous donner les advis et advertissements que le temps et les occasions nous fairont naistre, comme aussi destablir une bonne correspondence avec vous, et cet effect il vous sera delivré un chiffre ou une marque ou enseigne de la part de M. le comte de Carlile, ou du Chevalier Wake ambassadeur pour Sa Majesté en Italie, et ayant receu le chiffre ou enseigne il vous plaira d'escrire pour faire sçavoir de pardeça les advis qui seront requis, ou telles propositions que vous aurez a envoyer a Sa Majesté. Vous asseurant qu'on y fera une prompte et reelle response, et sur le premier advis qu'il vous plaira nous donner de la reception du chiffre, je ne faudray a vous faire sçavoir particulierement les desseins et intentions de Sa Majesté et me donneray l'honneur de me dire et demeurer, etc. (De Londres, ce 23 de novembre 1628.) (Public Record office.)

(2) Nous n'avons pas le nom du correspondant à qui il envoie le 15 mars, la lettre suivante : Depuis la prise de la Rochelle j'ay recerché toutes occasions a vous escrire qui ont esté en grand nombre, je ne scay si elles auront esté heureuses, par chaque dépesche vous apprendrez nostre resolution entiere a perir plustost que nous separer du roy de la Grande-Bretagne. Dieu veille que pour ne se separer de nous il s'unisse de plus pres qu'il n'a fait jusques icy, vous scavez les lieux par ou il le peut faire, je ne les marque point a present ny l'assemblée non plus, qui escrit à S. M. Mais bien implorons nous son secours par son honneur et par sa conscience, et qui plus est prompt et puissant. Autrement consolez vous enfin de nostre perte et desolation, qui nous arrivera plustost que de traicter sans luy, et plustost qu'il ne vienne à nous delivrer, s'il agit foiblement ou si tard qu'il a fait jusques icy. Quoy qu'il arrive il verra d'autres Rochelles en constance et en malheur, lequel Dieu veille destourner pour sa reputation et nostre subsistance, laquelle on flestrit icy par le mepris qu'on en fait, en portant nostre roy sans

Il écrit au roi le 13 avril :

« J'ai eu à combattre tant d'inquiétudes de nos peuples, tant d'artifices de nos ennemis du dedans et du dehors, qu'il n'y pouvait avoir aucune apparence d'y résister sans l'impression qu'il m'était ayse de donner au commencement qu'une parole royale et chrestienne ne peut point manquer. »... « Bref, Sire, votre prompt et puissant secours en l'esloignement de toutes les forces de ce royaume peut empecher nostre inesvitable et prochaine désolation, sans lequel je ne puis avec tant de peuples mes consorts, qu'avoir eu en me perdant la gloire d'avoir sacrifié ma condition et ma vie à la deffence de la gloire de celui de qui je la tenois, et tesmoigner que la mort mesme ne peut m'arracher l'asseurance que j'ay mise en vos royales promesses. »

Dans cette lettre Rohan parle de « l'éloignement de touttes les forces de ce royaume ». Richelieu, au lendemain de la prise de la Rochelle, s'était, on le sait, engagé dans la guerre d'Italie et avait entrepris de débloquer Casal. L'occasion certes était bonne pour les protestants français et pour l'Angleterre, si celle-ci voulait venir à leur secours ; Rohan ne manquait pas à le faire remarquer.

Une note qu'il envoyait de Nîmes à Londres, nous ignorons à quel correspondant, le 12 avril, était ainsi conçue :

« La Rochelle est perdue plustost par retardement qu'autrement. Je crains qu'il en soit ainsy des intheressés de France. Nous ne voions point l'Angleterre agir comme il fault ny n'oions parler de

crainte de ses armes, à venir dans les provinces les plus esloignées de celles ou il peut faire ses efforts, ou par la confiance qu'on prend des ministres de l'estat d'Angleterre qui par la conduite qu'ils ont apportée jusqu'a present ont attiré grand soubcon sur eux, et sur leur roy pour ladvenir la deffiance de l'effect de tant de promesses. Et neanmoins reduit les affaires a tel point, que quand les Églises en seroient abandonnées il se faut perdre. Faites voir cette cy au roy avec la considération et le respect qu'il faut, car il est necessaire qu'il sache ou il nous a mis, affin que sa conscience qui l'a obligé à delivrer les nostres dispose aussy sa volonté comme il en a le pouvoir.

J'ay veu un nommé Lalande qui se disoit envoié par vous sans lettres et sans marque et par consequent sans creance envers moy, je croy qu'il estoit aposté dailleurs pour faire quelque coup. Ne m'envoyez personne à qui vous ne bailliez dequoy se faire croire, mais prenez garde à qui vous le donnerez, car la corruption regne aujourd'huy, faites nous scavoir de vos nouvelles, mais plustost apportez les nous bientost si vous voulez trouver des gens en estat de les recevoir.

A Nismes, ce 15 mars 1629.

(*Public Record office.*)

paix, le bruit est que le roy d'Angleterre traitte mais cependant on presse M. de Rohan. Le roy est en Piemond aveq son armée grande. Apres les affaires d'Italie il vient a nous quy nous perdra avant que rien faire sans le roy d'Angleterre, je ne say comme il est possible que le roy de France soit a deux cents lieux de la mer et qu'on ne face dessante et qu'on perde une telle occasion, on croit vous endormir par traittés et nous vaincre facillement et de plus on mesprize si fort l'Angleterre qu'on dit tout hault qu'on luy fie les costes, qu'il ne fault que les paisans pour les deffandre. Je vous ay envoyé plusieurs Messagers, je n'ay veu des vostres qun que je vous ay renvoyé pour le tenir suspéc, car il ne portoit point aucun de vos billets disant les avoir perdus et que le roy d'Angleterre traittoit, j'ay receu sullemant le troisiesme de ce mois une despesche du roy d'Angleterre daltée du 29 novembre dernier. On est aussy paresseux a escrire qua agir. Au nom de Dieu qu'on nous secoure sans delay et puissamment et non seur le tard et a demy ou qu'on face la paix. Et que M. de Rohan ny soit point en ces incertitudes par lesquelles je me perderay. Mais ce sera seur la parolle d'un roy ma perte sera honorable pour moy mais honteuse pour ceux quy me l'auront cauzé et je crains que la Cour de France ne trompe celle d'Angleterre. C'est tout ce que vous aurés de moy. A Nismes ce 12 avril 1629 (1). »

Richelieu et les affaires d'Italie. — Au lendemain de la prise de la Rochelle, le cardinal avait promis au roi qu'il pourrait dicter la paix à l'Italie au mois de mai suivant, revenir avec une armée en Languedoc, donner la paix au royaume dans le mois de juillet et retourner victorieux à Paris dans le mois d'août (2); mais per-

(1) *Public Record office.* La lettre chiffrée est jointe à la traduction.

Dans une de ses communications au gouvernement anglais, Rohan énumérait les villes qui reconnaissaient son autorité; dans le bas Languedoc : Nîmes, Uzès, Aimargues.

Dans les Cévennes : Anduze, Sauve, Hippolyte, Alais, Saint-Ambroix, Ganges, Sumène, le Vigan.

Dans le Vivarais : Privas et Soyon.

Dans le haut Languedoc : La Canne, Viane, Brassac, Mazamet, Castres, Roquecourbe, Puylaurens, Revel, Soreze, Briateste.

En Rouergue : Meyrueis, Milhaud, Saint-Affrique, Cornuz, Pontcamarez; dans le pays de Foix, Mazères, Saverdun, le Carla, Mas d'Azil.

Dans le Quercy : Montauban et Caussade.

(Schybergson, p. 114 et 115.)

(2) Je ne suis point prophète, mais je crois pouvoir asseurer Votre Majesté que, ne perdant point de temps dans l'exécution de ce dessein, vous aurez fait lever le siège de

sonne ne croyait à des succès aussi rapides, et la guerre d'Italie donnait aux protestants le temps de respirer.

L'Assemblée manda au roi d'Angleterre, qu'on ne ferait pas la paix sans lui, qu'il dût « saisir au poil » l'occasion de la guerre contre le duc de Savoie, qu'il envoyât de l'argent aux réformés. « Mais Dieu qui en avait autrement disposé, souffla sur tous ces projets (1). »

Rapports avec l'Espagne. — Parmi ces projets, il y en avait un que Rohan n'avait conçu qu'à regret ; l'Angleterre n'envoyait point d'argent, et il en fallait, pour continuer la guerre. Il y avait une puissance toujours prête à solder la rébellion sur le sol français, c'était l'Espagne. Rohan entretenait auprès du duc de Savoie un agent, nommé Clausel, qui depuis quelque temps déjà lui proposait l'assistance de l'Espagne : Clausel en avait parlé à l'ambassadeur d'Espagne en Piémont, qui lui avait donné de bonnes espérances : le duc de Savoie avait pour ambassadeur à Madrid l'abbé Scaglia ; et l'on fit valoir que cet abbé aiderait volontiers à faire réussir une négociation entre l'Espagne et les réformés français, qu'il avait déjà, en Angleterre et ailleurs, favorisé le parti des réformés. La grande nécessité d'argent où se trouvait Rohan lui fit ouvrir l'oreille aux offres de Clausel, mais il ne voulut pas traiter sans la permission du roi d'Angleterre. Il ne rebuta pas Clausel, qui était venu le voir, et il le garda jusqu'à ce qu'il eût obtenu d'Angleterre une réponse favorable. Il laissa alors Clausel partir pour Madrid ; celui-ci était parti peu de jours avant la prise de la Rochelle et était entré en Espagne par le comté de Foix, sous le nom du sieur de la Roche. Dans le traité qu'il prépara, le roi d'Espagne s'engageait à donner 300.000 écus en trois termes, à la condition que le duc de Rohan maintînt une armée de 12,000 hommes de pied et de 1,200 chevaux, qu'il assurât la liberté religieuse aux catholiques, et s'engageât à ne pas conclure une paix séparée (2).

Cazal et donné la paix à l'Italie dans le mois de may. Et, revenant avec votre armée dans le Languedoc, vous réduirez tout sous vostre obéissance et y donnerez la paix dans le mois de juillet. De sorte que Votre Majesté pourra, comme je l'espère, retourner victorieux à Paris dans le mois d'aoust. (Allocution prononcée en conseil en décembre 1628.) *Lettres de Richelieu,* tom. III, p. 150.

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 333.

(2) Ce traité, signé à Madrid par don Jean de Rillela pour le roi d'Espagne et par

Malgré le secret qui entoura cette négociation, Richelieu en avait eu vent. Au mois d'avril 1629, un vieil étranger avait été arrêté à Lunel. Il avait déclaré qu'il se nommait Bernard Pels, qu'il venait de Barcelonne et avait une mission de Clausel. Il insinua que la suite de cette mission devait apparemment le conduire en Savoie et à Milan. La Cour de Toulouse lui fit son procès et le condamna à avoir la tête tranchée. Mis à la question, il ne parla que de Clausel, dit la Roche, de Montpellier, et ne prononça jamais le nom du duc de Rohan. Il fut exécuté le 12 juin 1629 (1).

Pour Clausel, il passa d'Espagne en Piémont par mer, et « en passant, » dit Rohan, « laisse à terre un gentilhomme du roi d'Espagne qui portait à Rohan ledit traitté ; mais icelui se laissa prendre aux portes de Lunel, n'ayant plus à faire qu'une demi-lieue pour se sauver ; dont ledit Rohan advertit Clausel, lequel estant de retour en Piedmont, donna connaissance de toute sa négociation à l'ambassadeur d'Angleterre ».

L'Assemblée de Nîmes fut mise au courant de cette négociation ; et par son ordre, Rohan écrivit à Clausel « qu'on ne pouvait plus subsister sans argent et qu'il fît connaître aux Espagnols que la paix de France ne se pouvait plus du tout empescher, s'ils ne lui en faisaient tenir en diligence » (2).

Voilà à quelles extrémités en était venue une assemblée des Églises! elle mendiait l'assistance de l'Espagne : le traité fait par Clausel devait rester heureusement une lettre morte. Quant au traité avec l'Angleterre, il ne devait plus porter de fruits et l'on sait aujourd'hui que Richelieu n'avait commencé la guerre d'Italie qu'après s'être secrètement assuré de la neutralité du roi d'Angleterre.

La guerre d'Italie. — Le roi quitta Paris le 15 janvier, suivi du

Clausel pour le duc de Rohan, est daté du 3 mai. Il figure parmi les pièces réunies à la suite de l'*Histoire de Louis XIII,* attribuée à le Cointe, t. II, p. 522.

Il en existait une copie manuscrite dans la bibliothèque Fontette, copie citée par le Père Lelong.

(1) Il y a dans les *Archives des Aff. étr. de Turin*, t. X, p. 193, une note de Richelieu, d'avril 1629 « au sujet de menées ourdies par le sieur Clausel, revenu d'Espagne, où l'avait envoyé le duc de Rohan ».

Il est à remarquer que Clausel n'était plus à Madrid le 3 mai, jour où le traité aurait été signé. Il y a peut-être une erreur de copiste.

(2) *Mémoires de Rohan*, p. 333.

maréchal de Schomberg et du cardinal; il vit M. le prince à Nogen et l'envoya présider les États de Bretagne, comme duc de Rohan. Il arriva à Grenoble le 14 février, tint conseil à Embrun le 27 février, franchit le mont Genèvre le 1er mars et vint loger à Oulx, un petit bourg piémontais. Il fit avancer de suite l'avant-garde de son armée, sous la conduite des maréchaux de Créquy et de Bassompierre. Les barricades de Suze furent emportées de vive force, la ville, le château et la citadelle tombèrent entre les mains des Français ; le duc de Savoie signa un traité de paix et le siège de Casal fut levé. « Dieu permit, dit Rohan, que le roi allât, vît et vainquît; car passer le pas des montagnes, prendre la ville de Suze, ravitailler Casal et faire la paix avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie, furent une même chose. »

A la faveur de sa victoire, Richelieu conclut un traité d'alliance contre les Espagnols avec le duc de Savoie, Venise et le duc de Mantoue. Ce traité fut ratifié par Louis XIII à Suze, le 19 avril.

La France fait la paix avec l'Angleterre. — Charles Ier, en lutte avec son parlement, à bout d'argent, se vit contraint après une guerre sans gloire contre la France et l'Espagne, de conclure la paix avec ces deux puissances ; la France avait poussé la condescendance envers lui jusqu'à renvoyer à la reine Henriette les prisonniers anglais pris à Ré après la retraite de Buckingham, et Richelieu n'avait rien épargné depuis pour l'amener à mettre fin à une guerre conduite avec une extrême mollesse.

La paix entre la France et l'Angleterre fut signée à Suze, le 24 avril. Elle fut publiée en France le 20 mai. Rien n'y fut stipulé en faveur des Églises. L'Angleterre abandonnait ceux qu'elle avait poussés à la guerre. Après sa courte et brillante campagne, Richelieu ramena la plus grande partie de l'armée dans le midi de la France.

Campagne dans les Cévennes et le Languedoc. — Richelieu fit tout le plan de la nouvelle campagne (1). Il avait l'espoir de porter l'armée du Languedoc à 50,000 hommes par la jonction de l'armée revenue d'Italie avec les troupes de Montmorency et du maréchal d'Estrées, et les recrues nouvelles. « Au mesme temps qu'on ira assiéger Privas, Sa Majesté doit envoier 4,000 hommes de

(1) Avis donné au roi lorsqu'il partit de Suze, le 28 avril 1629, pour aller en Languedoc. *Lettres de Richelieu,* t. III, p. 286.

ceux qui viendront de Provence, 500 chevaux et quatre canons pour prendre Bargeac (Barjac), Vignan (le Vigan), la Bastide, la tour de Salavas qui est sur la rivière d'Ardesche, Valon et la Gorse ; attendu que par ce moien le roy oste toute communication du Vivarais avec les Cévennes et le Bas-Languedoc, qui fait qu'aucun ne pourra tenter de secourir Privas. Toutes les petites places ne tiendront point, si ce ne sont que Bargeac et la Gorse, qui pourront faire quelque légère résistance. Après quoy, il faut raser non seulement les fortifications, mais les villages. Privas pris, on assure que Sa Majesté peut aller recevoir par composition (si ce qu'on a mandé est véritable), Saint-Ambroise (Saint-Ambroix), Allez (Alais) et attaquer Anduze ; après quoy, il faudrait aller à Sauves, Saint-Hipolite, Ganges et Sumènes, qui se rendront, et de là à Uzès, pour rendre Nîmes tout à fait séparé de toute communication ennemie. Ce qui fait qu'en faisant le dégast, avec deux ou trois régiments et 400 chevaux, de cette place, par nécessité, dans peu de temps, elle se rendra... pour ruiner les huguenots, ceste année, il faut faire les dégats de toutes les places que Sa Majesté ne pourra attaquer, celui de Nismes doit estre fait au plus tard dans le quinzième juing ; celui de Castres et de Montauban dans la fin du dit mois. »

M. le prince fut proposé pour faire le dégât de Montauban, « tant parce qu'il le fera avec affection que parce que nul n'est capable de mieux s'accommoder avec M. d'Épernon, et faire venir la noblesse, que parce aussy qu'il mesprisera toutes les nécessités que l'armée qui sera employée à cet effet pourra avoir, ce que ne ferait pas un autre (1) ».

Nul détail n'est oublié : « Est à notter que tous les dégasts se doivent faire en fauchant le bled quand il est encore verd, car si on attend à le brusler quand il est meur, le feu ne brusle que la paille et le bled demeure. »

« On préfère, pour la personne du roy, ceste entreprise à toute autre, parce que le pays est frais pendant les chaleurs, y a forces eaux et couverts, et est plus esloigné des lieux contagieux. » Dans le plan du cardinal, on laissait de côté les grandes villes ; il disait avec raison que « pendant qu'on en prendroit une, on en fortifieroit

(1) *Lettres de Richelieu*, t. III, p. 286.

ix meilleures. » Il conseillait au reste tous les moyens pour amener les villes à se rendre. « Il ne faudra pas plaindre l'argent s'il facilite et avance la conversion des pècheurs. »

Le cardinal quitta Suze le 11 mai ; il y laissa 6,000 hommes, avec le maréchal de Créquy. L'orage approchait : les villes épouvantées, travaillées depuis plusieurs mois par de continuelles discordes, ne songeaient plus qu'à faire leur soumission : elles ne voulaient plus travailler aux fortifications ni nourrir des gens de guerre. Que pouvait faire Rohan ? Il était réduit à « se servir de son moyen ordinaire, qui estoit d'offrir à quelque ville de lui oster l'épine qui la pique », par quoi il voulait dire faire le siège d'une ville voisine ; il ordonna celui de Corconne (près de Sauve) ; mais l'arrivée du maréchal d'Estrées dérangea son projet : il prit logement dans un grand bourg ouvert nommé Calvisson non loin de Nîmes, avec 2,000 hommes de pied pour surveiller le maréchal ; mais celui-ci vint l'y chercher avec une armée deux fois plus forte. Rohan fit barricader le bourg, et alla avec sa cavalerie chercher du secours à Nîmes.

Le maréchal d'Estrées fit attaquer Calvisson, et il s'y livra des combats qui durèrent depuis deux heures après-midi jusqu'à la nuit. Les munitions de guerre manquaient au dedans, les vivres au dehors : Rohan avait fait sortir 2,000 hommes de renfort de Nîmes, pour secourir Calvisson, ils revinrent sans avoir rien pu faire. Il entra dans une grande colère et repartit avec ces troupes en personne « pour délivrer ses gens ou s'y perdre (1) ». Il apprit en chemin que les assiégés de Calvisson avaient capitulé ; ils avaient promis de se retirer aux Cévennes et le maréchal d'Estrées de son côté s'était engagé à ne pas entrer dans Calvisson.

Le Vivarais était très menacé ; Chabrilles avait livré, contre 20,000 écus, Soyons, que Montmorency assiégeait, pour assurer sur le Rhône l'approvisionnement de l'armée royale. Il promettait aussi de livrer Privas ; mais Rohan y avait envoyé sur la fin d'avril un lieutenant dévoué, Saint-André de Montbrun avec 500 hommes ; Montbrun avait fait taire la résistance des consuls qui ne voulaient pas soutenir un siège et nourrir des hommes de guerre. La cour lui fit offrir 10,000 écus, qu'il repoussa dédaigneusement.

Prise de Privas. — Le cardinal arriva avec l'armée royale et

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 339.

fit donner un assaut inutile. La plus grande partie de la milice s'était enfuie. Les habitants avaient abandonné la ville, et Saint-André Montbrun, s'y trouvant presque seul, s'enferma avec les ministres et cinq cents hommes dans le fort de Toulon, où il pouvait mieux se défendre. Gordes, Vennes, d'Effiat lui furent envoyés pour tâcher de l'ébranler : un de ses officiers, envoyé en parlementaire, fut gagné et le décida traîtreusement à sortir du fort lui-même pour aller négocier avec le cardinal ; Saint-André, arrivé devant Richelieu, fut informé qu'étant sorti sans parole, il était prisonnier : il écrivit à ceux du fort qu'ils se rendissent à discrétion, espérant leur assurer la vie sauve; les assiégés refusèrent d'abord et le bruit s'étant répandu parmi eux qu'on avait pendu Montbrun, le roi l'envoya à Bassompierre pour le leur montrer ; après quoi ils se rendirent en effet, mais le feu mis à quelques caques de poudre par les premiers qui entrèrent dans le fort, servit de prétexte pour faire main basse sur les assiégés, dont quelques-uns furent pendus, les autres envoyés aux galères.

Les tueries de Privas furent racontées de façon différente par les catholiques et par les protestants. Rohan dit dans ses *Mémoires* que le feu fut mis aux poudres par les soldats du roi. Voici la version de Richelieu : « Le sieur de Saint-André est venu avec six capitaines se rendre à la discrétion du roy. Les autres capitaines, avec 800 hommes qui sont dans le fort de Toulon, font le mesme.

J'estime qu'on en pendra une partie et envoiera-t-on le reste aux galères. S. M. envoie ledit sieur de Saint-André à Valence, où le temps fera voir ce qui en arrivera, le roy n'aiant point pris de résolution sur son subjet... La ville a été abandonnée au pillage aux soldats, qui, par le butin qu'ils y ont fait, s'encouragèrent de faire de bien en mieux (1). »

Dans une lettre écrite deux jours après l'événement, Richelieu accuse les huguenots désespérés d'avoir mis le feu aux poudres et

(1) Richelieu à la reine mère, de Privas, ce 28 mai 1629. On fit passer Saint-André Montbrun devant un conseil de guerre qui l'eût condamné à mort, sans les protestations du comte de Soissons, du nom de qui on avait abusé pour le faire sortir de la ville. Il fut enfermé dans la citadelle de Valence, puis dans la tour de Crest, d'où il s'échappa au bout de quelques mois. La version officielle de la prise de Privas est dans une lettre du roi Louis XIII au duc de Ventadour. *Manuscrit de Brienne,* vol. VIII, citée dans les preuves de l'*Histoire du Languedoc,* t. V, pièce CLXXIV. Voir aussi : Lettre envoyée à la reyne mère du roy, contenant ce qui s'est passé en la prise de Privas. Paris, 1629 ; Ant. Vitray.

d'avoir ainsi causé une panique et le massacre des protestans. Il ne parle qu'avec un peu de honte de ces tristes événements : « Il semble qu'il y ait un jugement particulier de Dieu sur cest ville qui a toujours esté le siège de l'hérésie en ces quartiers. On n'estoit point du tout résolu de l'abandonner au pillage et la nuit elle a esté abandonnée, et les portes laissées ouvertes pour que les soldats y entrassent inopinément en foule et la pillassent. On a fait ce qu'on a peu pour l'empescher de bruler et il n'est pas resté une maison que le feu n'ait mis en cendre. » Pour ce qui est de la garnison du fort de Toulon « Dieu, dit-il, m'a fait cette grâce que je n'ai point veu ceste tuerie, parceque si peu de travail et de fatigue qu'il a fallu prendre depuis sept ou huit jours en ce siège m'avait contraint de garder le lit le jour du malheur de ces misérables ».

Il n'est pas douteux pourtant que le traitement infligé à Privas était prémédité et destiné à jeter le terreur dans le Midi. Le 27 mai, le roi écrivait à la reine : « Je me suis résolu à ne leur faire nulle capitulation et de les faire tous pendre (1). »

Rohan dans les Cévennes. — Prise de Saint-Ambroix, d'Alais. — La chute de Privas était un coup mortel pour les réformés ; elle détermina Rohan à passer dans les Cévennes. Les armes tombèrent de toutes les mains. La Gorse et Bargeac se rendirent au roi : Saint-Ambroix, quoique bien fortifié, ouvrit ses portes, bien que Rohan y eût jeté 400 hommes : les rigueurs exercées à Privas avait terrifié les habitants de cette ville. Rohan trouva Alais peu résolu à se défendre. Le baron d'Alais était prêt à livrer la ville et le roi croyait y entrer sans coup férir, mais Rohan emmena le baron d'Alais prisonnier, y laissa 1,500 hommes et força le roi à faire venir du canon. Alais, comme Anduze, avait voulu se fortifier « ce fut une maladie, dit Rohan, qui prit à toutes les communautés des

(1) Bibl. nat., fonds français, 3828, fol. 75.

Richelieu avait parmi ses agents un nommé Danchies, un protestant converti qui enait sa conversion secrète, et d'Agret, beau-frère de Danchies, capitaine des huguenots à Montpellier. La bibliothèque nationale a des lettres de ces deux espions : Dagrel écrit : « Le métier de huguenot ne vaut plus rien ; » il annonce dès le 28 avril que Privas sera mis à feu et à sang. Il visitait les villes amies et essayait par menaces et par promesses de les amener à faire leur soumission. Il dénonçait partout Rohan comme un traître, qui secrètement traitait avec Richelieu. Il semait ainsi la discorde à Nîmes, à Uzès, à Anduze, à Alais, à Castres, à Milhau. Voir sur ces deux personnages : Bibl. nat., f. f., 18972. La correspondance de d'Anchies et d'Agret a été publiée par Schybergson.

Cévennes » : il ajoute très judicieusement « en cette manière, une dépense attire l'autre, et si l'une de ces quatre choses manque, à sçavoir de bonnes fortifications, des munitions de guerre, des vivres et des soldats, les autres ne servent de rien (1) ». Alais a une mauvaise assiette, ses fortifications étaient inachevées ; investie le 9 juin, la ville ne put tenir longtemps, elle capitula le 17 juin, et ceux qui s'y trouvaient durent promettre de ne plus porter les armes contre le roi. On permit à la garnison de se retirer à Anduze, avec armes et bagages, mèches éteintes et drapeaux ployés.

Tous les efforts de Rohan se portèrent dès lors sur Sauve, car la perte de cette place entraînait celle de toutes les Cévennes jusqu'au Vigan et coupait toute communication du bas Languedoc avec Anduze.

Négociations. — Rohan était au reste déjà résolu à la paix (2) et prêt aux derniers sacrifices pour l'obtenir ; sa mère, en qui il avait une confiance sans bornes, l'y inclinait. Le 4 juin 1629, elle écrivait de sa prison de Niort au cardinal de Bérulle, pour le remercier de l'appui qu'il lui avait prêté pour faire parvenir à la reine une requête tendant à obtenir la permission d'envoyer une lettre à son fils aîné le duc de Rohan ; dans cette lettre elle engageait son fils à rentrer dans les bonnes grâces du roi. « Car comme c'est vostre plus grande gloire, aussi est-ce mon plus passionné désir, lequel comme vous savez, j'ay toujours eu et ne l'ay point perdu en perdant ma liberté. » Elle le priait en conséquence d'écouter les propositions que lui feraient M. d'Island et M. de Malleray ; « on ne peut rien requérir de lui, disait-elle à la reine, qui soit contre sa conscience, honneur et sûreté (3) ».

Une paix générale, si mauvaise qu'elle fût, pourvu qu'elle laissât subsister les édits, valait mieux qu'une suite de paix particu-

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 51.

(2) « M. de Rohan m'envoya hier un conseiller de la chambre de Castres pour me prier de favoriser la paix, mais il ne chante pas encore comme il faut. » (Rohan demandait une suspension d'armes et la permission de faire venir à Anduze l'Assemblée alors tenue à Nîmes). Lettre de Richelieu à la reine mère, du camp d'Allez, 17 juin 1629.

Cinq jours après le cardinal écrit : « M. de Rohan ne s'est point encore vu si bas, et recherche à cor et à cry les moyens de se tirer du bourbier où il est. Je crois qu'ils se pourront trouver. »

(3) Collection d'autographes de M. Pécard. — Paris, J. Charavay aîné, 1873, in-8°, p. 69.

lières qui n'étaient qu'autant de trahisons, et qui ne laissaient de garantie à personne. Le point en litige était celui des fortifications : le cardinal insistait sur leur démolition, car les dernières guerres avaient été des suites continuelles de sièges. La rebellion n'avait pas affronté les chances des grandes batailles rangées ; elle avait insulté et bravé le roi derrière des murailles ; elle avait enrôlé la population des villes et s'était fait ainsi une milice indisciplinée, mais presqu'insaisissable.

Assemblée convoquée à Anduze. — Rohan convoqua à Anduze une assemblée de toutes les communautés des Cévennes : il employa comme négociateur avec la cour Candiac, conseiller en la chambre du Languedoc et le pria d'aller auprès du cardinal de Richelieu avec les instructions suivantes : « Dire au cardinal de Richelieu qu'il est bon Français, qu'il désire la paix de l'État et le repos de son parti ; mais que lui et la plupart d'icelui se perdront plustost que de ne l'obtenir générale et suivant les édits de pacification : que c'est chose dangereuse d'oster tout espoir de salut à des personnes qui ont les armes à la main, quelques faibles qu'elles puissent estre : et que moyennant un traité général, si le roy donne quatre jours seulement pour faire venir l'Assemblée générale de Nismes à Anduze, et des passeports aux députés d'icelle pour en aller traiter, et que durant ce temps là on ne forme aucun siège, il se promet qu'on fera la paix (1). »

Le cardinal fut assez perplexe ; il y avait une entreprise qu'on croyait assurée sur Anduze : cette place prise, les Cévennes étaient perdues pour Rohan : on avait chance de le prendre lui-même dans Anduze et d'écraser la tête de la rébellion. Pendant deux jours, Richelieu hésita : mais Rohan pouvait sortir inopinément d'Anduze, on savait avec quelle rapidité il se portait d'un point à un autre : lui vivant, on pouvait toujours craindre quelque chose. Richelieu avait bien la paix avec l'Angleterre, mais il savait d'autre part que les Allemands étaient entrés dans les Grisons ; l'Italie n'était pas apaisée. Monsieur était encore hors de cour et l'inquiétait par ses menées. Il se décida à traiter.

(1) *Mémoires de Rohan*, p. 36. — Le *Bulletin de la Société du protestantisme français* (1862) a donné la correspondance du duc de Rohan, du cardinal de Richelieu et de Louis de Montcalm, sieur de Saint-Véran et de Candiac. — M. de Candiac était protestant et conseiller du roi en la Chambre de l'édit de Castres.

Candiac obtint les quatre jours et les passeports. Pendant ce moment d'attente, sur de mauvaises nouvelles de Sauve, Rohan s'y rendit, se saisit du château et y mit des gens de guerre. Le Conseil du roi en fut irrité, car le roi n'avait point bougé d'Alais; on accusa Rohan de manquer de parole, mais il n'avait point promis de rester inactif pendant la négociation.

Paix d'Anduze. — La grâce. — L'Assemblée de Nîmes envoya des députés à Alais où fut conclue la paix, le 28 juin 1629, aux conditions suivantes : (1) Abolition du passé, rétablissement de l'édit de Nantes et autres édits. — La Chambre de l'édit siégeant à Béziers remise à Castres, suivant l'édit de Nantes ; — démolition de toutes les fortifications « d'Anduze, Sauve, le Vigan, Florac, Meruez, et toutes autres places des Sévennes, Nismes, Aymargues, Usez, Milhau, Cornu, Sainte-Jorgue, Saint-Felix, Sainte-Reyne de Rorn, le Pont de Camarez, Viane, Castres, Rocquecourbe, Revel, Montauban, Caussade, Mazeres, Saverdun, Carlat, le Mas d'Azil, et généralement toutes places et lieux, gentilshommes et autres de la religion prétendue reformée, qui sont à present en armes contre le service du roy ». Ce dernier article était le plus dur.

Richelieu tenait Rohan en estime : il pouvait l'accabler, il aima mieux traiter avec lui. Il formait de grands desseins, où d'avance il lui avait attribué un rôle. Il le savait désireux de la paix ; et dans ses *Mémoires*, il le représente à ce moment « croyant qu'il valait mieux se résoudre à une paix, tandis qu'il était encore en quelque apparence de la pouvoir disputer, que d'être contraint, après une plus longue résistance, de se rendre au roi la corde au cou ». Les deux adversaires étaient dignes et capables de s'entendre.

Rohan avait eu pour la troisième fois l'honneur de traiter avec son roi ; il avait appris le néant des alliances étrangères et vu la division se mettre parmi ses partisans. Une fois démolies les forteresses dans lesquelles il les avait contraints de lutter, ce qu'on peut appeler l'âge héroïque du protestantisme était fini ; ce qu'on avait demandé aux armes, il faudrait maintenant le demander à la tolérance royale. Tout avait été vain, les misères des sièges, les es-

(1) « Articles de la grâce que le roi a voulu faire au duc de Rohan et au sieur de Soubise, aux habitants des villes d'Anduze, Sauve, etc.

calades, les bruleries, les batailles, la ruine des villes et des campagnes : la parole royale allait désormais tenir lieu des places de sûreté.

A l'issue de cette troisième guerre, Rohan n'avait point traité avec son roi comme à l'issue des guerres précédentes : ce qu'on appelle communément le traité d'Alais était plutôt une capitulation. Richelieu le savait et il pouvait à bon droit écrire à la reine mère : « Le roi n'a point fait de paix avec ses subjects comme il avoit été faict par le passé, mais il leur a donné grâce. Au lieu des villes de sureté qu'il leur donnoit toutes celles qui ont été jusques icy entre leurs mains seront rasées. » (29 juin 1629.)

Un article de la « grâce » stipulait la restitution des biens confisqués aux Rohan; la reine renonça à Soubise, et Condé dut rendre Blain et Josselin. En lui envoyant les articles de la grâce accordée aux rebelles, Richelieu lui disait : « Vous ne trouverez qu'un article à redire à la paix, qui est la restitution des biens; mais la reine, qui avoit Soubize, est en pareille condition que vous; et le roy plus puissant que jamais pour faire en d'autres occasions du bien à ses serviteurs. » (30 juin.)

Condé s'exécuta de bonne grâce ; et le cardinal l'en complimenta : « J'ai fait entendre au roy ce que vous me mandés touchant le duché de Rohan ; S. M. m'a dict qu'elle avoit bien prévu que vous vous y gouverneriés comme vous faites, vous remettant tout à fait à ses volontés. Tout ce que je puis vous dire, sur ce sujet, est que sa main puissante n'est pas racourcie et sa bonne volonté pour vous est telle que vous sçauriés désirer. » (Lettre écrite à Usez, le 14 juillet 1629.)

Au reste la confiscation des biens de Rohan n'avait jamais eu son plein effet. M. de Moricq (1), maître des requêtes, avait été envoyé en Bretagne et avait fait commencer la démolition des fortifications de Blain ; mais la cour du Parlement de Rennes avait, sur les requêtes de Catherine de Parthenay, de Marguerite de Béthune et du duc de Sully, rendu un arrêt pour empêcher la démolition des maisons de Rohan et leur confiscation, bien que le roi en eût fait don au prince de Condé, pour punir Rohan de sa rebellion. La cour de Rennes avait fait défense à tous les juges d'exécuter aucunes commissions dans la province de Bretagne, sans y être autorisés par

(1) *Mercure français,* 1628, p. 83.

elle-même. M. de Moricq n'avait pu trouver personne pour travailler à la démolition de Blain, ni de Josselin ; sur sa demande, le conseil du roi avait rendu, le 27 décembre 1628, un arrêt enjoignant la démolition de toutes les tours et forteresses des maisons de Blain et de Josselin, même de la grosse tour de Josselin, et le comblement des fossés. Cet arrêt fit défense au parlement de Rennes de s'opposer à l'exécution des ordres royaux. La paix d'Anduze vint arrêter l'effet de ces résolutions.

Articles relatifs à Rohan et à son frère. — Le roi donna à Rohan cent mille écus pour réparation du dégât de sès maisons (1) au lieu qu'à la fin de la deuxième guerre civile, Rohan et Soubise avaient eu un million de livres. Dans ses *Mémoires,* Richelieu fait ressortir cette différence de traitement. « Autrefois les chefs des rebellions recevaient des établissements et des récompenses, et des sommes immenses de deniers. En cette occasion le duc de Rohan quitta non seulement le Languedoc, mais sortit du royaume, et tant s'en fallût qu'on lui donnât récompense, qu'on lui rendît seulement son bien, et lui donna-t-on seulement cent mille écus qui n'étaient pas la moitié des ruines des bâtiments de ses maisons et du rasement de ses forêts. »

C'est l'opinion commune que Rohan avait un arrangement secret avec Richelieu ; qu'en se condamnant à l'exil, il entendait servir la France et avait reçu des promesses d'emploi. Dans le mémoire de madame de Rohan que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de citer, il est dit : « La paix étant faitte au mois de juillet 1629 le Roy desira pour la gloire de son authorité que M. de Rohan sortist hors de France et M. de Rohan ayant pour son intérêt le mesme désir cet article fut bien accordé. » Les Espagnols répandirent le bruit que l'exil de Rohan n'était qu'une feinte. « Quand cela eût été, dit Richelieu, il ne lui déplaisait pas de nous servir de nos ennemis contre nos ennemis. »

C'est le cœur plein d'amertume que Rohan s'éloigna des provinces où il avait tant bataillé : il ne vit pas les Cévenols démolissant de leurs propres mains les murs « à la huguenote », il n'entendit pas les derniers murmures des lâchetés et des trahisons. Il

(1) Rohan devait, à ce moment, plus de 80,000 écus. — Voir « articles d'abolition Allais, le 27 juin, 1629. Bibl. nat., f. f., n° 3850.

n'avait sans doute pas de grandes illusions sur la durée de cette « tolérance » pour laquelle il avait tant lutté ; il était de ceux qui estiment que le droit dépouillé de la force n'a plus qu'une vie précaire. D'âme féodale, il dit un adieu éternel à un pays qui mûrissait pour la monarchie absolue.

Rohan n'avait pas oublié son frère et avait demandé qu'on lui permît de revenir en France. Le cardinal écrivit de Nîmes le 17 juillet 1629 à M. Bouthillier : « Monsieur, je prends la plume pour vous prier de parler au roy du passeport que M. de Rohan désire... (1) » et le même jour à la reine : « Madame, M. de Rohan envoiant ce gentilhomme en Angleterre (2), pour faire savoir au roy de la Grande-Bretagne la grâce qu'il a pleu au roy lui faire, et en retirer M. de Soubize, m'a prié de vous faire cette lettre pour accompagner celle qu'il escrit à Vostre Majesté, pour lui rendre grâces très humbles de la faveur qu'Elle a daigné luy départir en cette occasion et l'assurer de son service. Ce que j'ay creu luy devoir d'autant plus accorder, qu'il promet de vivre à l'advenir comme il doit. »

Richelieu triomphe. — Castres, Milhau et les autres villes (3) avaient donné des otages pour le rasement de leurs fortifications :

(1) *Archives des aff. étrang. France* 1629, t. VI, f° 47, original. (Bibl. nat. Fonds Béthune 9323 f°, 96.

(2) Rohan écrivait au roi d'Angleterre : — J'envoye le sieur de la Blaquiere vers Vostre Majesté par la permission du roy mon maistre pour luy rendre compte de tout ce qui s'est passé jusques à la fin de la guerre, Dieu ayant flechi son cœur à nous donner la paix. Il vous fera entendre fort particulierement toutes choses ne m'ayant point abandonné despuis son retour d'Angleterre, je me suis senty obligé à ce devoir, Sire, puis que je n'ay rien entrepris que de vostre consentement et que je n'ay rien fait d'indigne d'un homme de bien, ce qui me fait esperer que Vostre Majesté m'honorera tousjours de ses bonnes graces comme celuy qui veut vivre et mourir, etc.

Sauve, 14 juillet 1629. (Public Record office).

(3) Rohan écrivait à Richelieu, le 8 juillet, du Vigan : — Vous aurez appris par le sieur de la Frezelière l'obéissance que la ville de Milau a rendue aux commandements du Roy. Je croy que le reste du Rouergue aura suivi. Ils ont bailli leurs otages et ny a que le sieur d'Albeirac qui a faitdifficulté de se mettre entre les mains de M. de Navailles à cause qu'il le tient pour son ennemi. Mays son frère et son beau-frère y sont et des douze otages que Sa Majesté a demandé il y en a onze entre ses mains et pour monstrer qu'il est pret d'obéir il offre de se mettre entre les mains de qui que ce soit pourveu que ce ne soit entre celles de son ennemy et mesme de venir trouver sa ditte Majesté. Je vous supplie très humblement, Monsieur, le vouloir faire descharger de cette courvée en tout cas qu'il lui soit permis de se remettre entre les mains du roy. C'est une requeste qui me semble assez civile, car pour Millau j'oserais respondre qu'il ne tar-

Nîmes et Montauban furent les dernières à résister, mais à l'approche del 'armée royale, Nîmes demanda à jouir de l'abolition. Le roi entra à Uzès le 10 juillet, à Nîmes le 15 juillet, puis retourna à Paris, laissant M. de Montmorency dans le bas Languedoc et le prince de Condé dans le haut Languedoc.

Le cardinal resta dans le Midi. Il envoya à Montauban, M. de Guron et deux députés de Nîmes. Des conférences s'établirent d'une rive à l'autre du Tarn : Montauban demandant la conservation de deux forts, le maréchal de Dampierre s'avança avec l'armée royale et Montauban fit sa soumission le 17 août. Il y eut quelques émeutes dans la ville, mais le cardinal y entra le 21 août « avec la dignité, écrivait-il au roi, réquise à Votre Majesté, c'est-à-dire le plus fort ». Il affecta pourtant quelque modestie dans le triomphe, refusa un dais qu'on lui offrait et ne permit pas aux consuls d'aller à pied à côté de son cheval.

Il écrivait au roi de Montauban, le 21 août 1629.

« On peut dire maintenant avec vérité que les sources de l'hérésie et de la rébellion sont taries, vos gardes, dix compagnies de Picardie, six de Piedmont et plus de six cents gentilshommes sont dans Montauban. Tout ploie sous son nom (le nom du roi). Le parlement, qui avait accoutumé d'apporter de la difficulté aux édits, a par une promptitude extraordinaire vérifié purement et simplement le dernier. » Richelieu quitta le Languedoc le 24 août, après avoir fait faire de telles diligences pour le rasement des places, que sur trente-huit, vingt étaient entièrement rasées, et le reste devait être fini le 20 septembre.

Décadence des Églises. — Les grandes communes protestantes, qui avaient été les citadelles de la réforme, vont rentrer dans l'ombre de l'histoire. Elles conserveront leurs vieilles institutions municipales : mais ces institutions ne seront plus qu'un fantôme : les ordonnances royales dépouilleront graduellement de toute indépendance les corporations si fières de leurs privilèges et de leurs fran-

dera gueres à abatre ses fortifications et les autres ostages sont plus que suffisants pour respondre de la ditte démolition. Je me promets d'obtenir cette grace par vostre faveur puis que je fay profession de me dire plus que tout autre Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

Henry de Rohan.

(Lettre communiquée par le prince de Léon.)

chises. Par un étrange retour de la destinée, ceux qui avaient travaillé le plus au triomphe de la cause royale en deviendront les premières victimes. Pour les Églises, l'agonie allait commencer : plus d'assemblées politiques, celle qui donna son consentement forcé à la paix d'Alais fut la dernière : plus de représentation, plus d'union visible, plus d'autre lien que le lien invisible de la foi ; point d'épiscopat, l'Église française l'avait repoussé à son début et s'était privée ainsi des forces matérielles et idéales qui pouvaient naître d'une puissante hiérarchie, d'une plus grande splendeur dans le culte, des liens de parenté entre le haut clergé et la grande noblesse, de l'approche plus aisée de la royauté ; abandonnée des grands, de tous ceux qui cherchaient la faveur et respiraient l'air de la cour, désertée graduellement par la noblesse et par la riche bourgeoisie des villes, contrariée par les Parlements, mariée désormais à la souffrance et à l'humilité, cette foi devait encore avoir des martyrs ; elle ne pouvait plus faire de progrès ni aspirer au partage de l'autorité politique. En vain elle s'abîma dans une obéissance sans murmures : les promesses faites par Richelieu ne furent pas tenues et la révocation de l'Édit de Nantes vint donner une excuse tardive à ceux qui avoient toujours prétendu mettre leurs droits sous la garde des épées et des citadelles.

CHAPITRE XII.

Rohan part pour Venise. — Il retrouve la duchesse de Rohan. — Lettre au roi d'Angleterre. — Candale à Venise. — Rohan demande de l'emploi à la République. — Guerre d'Italie. — Venise ouvre l'oreille aux offres de Rohan. — Ses levées. — Peste de Venise. — Rohan à Padoue. — La duchesse de Rohan part pour la France. — Son séjour à Paris. — Candale veut retourner en France. — Marguerite de Rohan. — Le roi de Suède. — La paix d'Italie. — Rohan se console de son inaction dans les lettres. — Rohan à Vicence. — Ses mémoires. — Mort de madame de Rohan.

Rohan part pour Venise. — Avant de prendre le chemin de l'exil, le duc de Rohan s'occupa de faire exécuter les conditions de la paix d'Anduze. Il demanda, pendant que le roi était encore à Nîmes, à être couvert contre les conséquences juridiques des traités qu'il avait faits ou préparés avec l'Angleterre, la Savoie et l'Espagne. Il craignait beaucoup qu'on ne fît un mauvais parti à ses agents, et il écrivait le 18 juillet au cardinal de Richelieu : « Il peut venir des depesches de Clauzel et mesme du Roy d'Espagne que mes ennemis pourroyent maltraitter comme si depuis la paix je continuais quelques négotiations. Mays on doibt juger équitablement que je ne puis pas empescher qu'on ne m'escrive, n'y ayant pas donné avis au s[r] Clauzel il est à pressuposer qu'il traitte toujours surtout avant qu'il sache la paix de France. C'est pourquoy telles choses ne me peuvent justement estre imputées à crime. Mays si depuis la paix directement ou indirectement j'ay fait parler, ny écrire response à tous ces gens là, je ne mérite grâce et n'en demande point. Je ne songe qu'à sortir de France le plus promptement que je puis... Je pourrais savoir de vous dimanche de vos nouvelles à saint Gilles où j'espère aller coucher. Je vous recommande le s[r] d'Altenac et la sortie de mes pauvres prisonniers qui sont à Monseigneur (1). » Il annonçait en même temps son départ prochain pour Toulon ; il attendait pour s'embarquer l'arrivée de M. Dupuy, qui avait obtenu du roi l'autorisation de l'accompagner à Venise.

(1) *Arch. Aff. Étr.*, vol. 794, p. 14.

Il écrit presque tous les jours au cardinal, sur un sujet ou un autre, et sur le ton de la confiance et de l'admiration : « Je servirai sous vous où il vous plaira et vous honore avec un tel respect et les signalés services qu'aves rendus à la France que je ne refuserai jamais de vous rendre aucune déférence qui ne sestende à autre qu'à vous. » (12 juillet 1629.)... Un autre jour, il le remercie de l'assurance qu'on ne croira plus aux rapports faits contre lui. « Ce qui me fait partir de ces contrées avec grand contentement espérant de me conduire en sorte que le Roy en sera satisfait, vous promettant de plus, Monsieur, que *je mourray en la peine ou je rendray quelque service signalé à Sa Majesté* (1). »

Richelieu lui avait envoyé un passeport pour Clauzel : Rohan en demandait un aussi pour le s[r] de la Blaquière « que j'envoye vers le Roy d'Angleterre auquel je mande que je lui escrye par permission du Roy, car M. de Valançay l'arrêterait infailliblement sans cela ».

Pendant que le roi était à Nîmes, le duc de Rohan lui avait fait demander avec instance quelques personnes de qualité pour le conduire de sa part à Venise. Le roi avait commandé à M. de la Valette (2) de le conduire jusqu'à Toulon et de l'accompagner avec deux de ses galères à Livourne et, s'il le voulait, à Venise. « Craignant pour son passage par la France et mesme dans l'Italie, sur les terres des princes catholiques, il fut résolu de le faire conduire par une personne de qualité. Il supplia que ce fust M. de la Vallette, en qui il se fiait fort pour l'amitié qui avait toujours esté entre leurs personnes et leur maison. »

Il se rendit non pas à Livourne, mais à Gênes, où il fut reçu avec de grands honneurs (3) : il alla de Gênes à Parme, s'embarqua sur le Pô et arriva à Venise le 3 avril 1629. Il y trouva sa femme et sa fille Marguerite.

(1) *Arch. Aff. Étr.*, vol. 794, feuillets 12 et 21.

(2) Bernard de la Valette, né en 1592, marquis, puis duc de la Valette, était le troisième fils du duc d'Épernon : l'aîné était le duc de Candale; le second Louis, archevêque de Toulouse, cardinal et général d'armée. Bernard survécut à ses deux frères.

(3) « Ce fut, écrit Richelieu, une chose glorieuse au roy de voir là (à Gênes), arriver le duc de Rohan hors de France où il s'étoit maintenu dans la rébellion si longtemps. On le considéroit avec grande curiosité, comme un des trophées du roy. Chacun, voyant ledit Rohan, étoit obligé d'avouer qu'il n'y avoit plus de corps d'hérétiques en France, puisqu'il avoit été décapité et que l'on voyoit le chef comme porté en triomphe par les ports d'Italie. »

Il retrouve la duchesse de Rohan. — Pendant la troisième guerre civile, la duchesse était sortie de France; elle avait été à Genève, à Berne, en Piémont et enfin elle s'était retirée à Venise (elle y était arrivée le 6 août 1627) où la Seigneurie l'avait accueillie très favorablement : elle y avait été pourvue de tout et on lui avait permis chez elle l'exercice de sa religion, comme aux ambassadeurs protestants.

Pendant son séjour à Venise, la duchesse de Rohan fut obligée de vendre des diamants; on possède aux archives de Montauban (1), en date du 9 décembre 1628, une obligation par laquelle « Ottavio Baroni, banquier de Turin, reconnaît devoir et s'engage à payer en deux termes au sieur Esdras Gallatino, de Venise, la somme de 5670 ducats représentant la valeur de divers diamants montés ou non montés qui lui ont été vendus et livrés ce même jour. »

Ce nom d'Esdras Gallatino, marchand de Venise, se retrouve plusieurs fois dans les papiers de Dupuy, qui suivit le duc de Rohan à Venise (2). Gallatino, qui avait fourni de l'argent à la duchesse, devint le banquier du duc pendant son séjour dans cette ville. (Durant le séjour à Venise, la duchesse remit aussi des diamants à un sieur Prideaux, pour le comte de Denbigh, membre du Parlement d'Angleterre; c'est seulement en 1661, que Dupuy obtint d'Angleterre la promesse que les sommes dues pour ces bijoux seraient réclamées à lord Denbigh) (3).

Lettre au roi d'Angleterre. — Dès son arrivée à Venise, Rohan écrivit au roi d'Angleterre la lettre suivante, que nous donnons tout entière, à cause de son importance :

« Sire,

« V. M. aura appris par le Sr de la Blaquiere que je luy ay envoyé par la permission du Roy Monseigneur ce qui s'est passé en la paix

(1) Inventaire des papiers de Jacques Dupuy.

(2) On a dans ces papiers de Dupuy : cinq états des sommes déposées par le duc de Rohan et Jacques Dupuy, entre les mains d'Esdras Gallatino, marchand de Venise (1er décembre 1629). Il s'y trouve aussi, en date de 1638, deux modèles de procuration à donner par la duchesse de Rohan « pour poursuivre et exiger de l'hérédité du feu sieur Esdras Gallatin, habitant quand il vivait de Venise, toutes et chacunes les sommes dues par la dite hérédité à feu M. le duc de Rohan ».

(3) Il est vraisemblable que le produit de l'engagement ou de la vente de ces diamants était destiné à Soubise.

de France ; despuis m'estant rendu en cette ville, j'ay creu estre obligé de luy rendre compte plus particulièrement de toute ma procedure affin qu'elle juge avec quel respect je me suis porté à l'exécution de ses commandemens et les ruines et blasmes que j'en ay encouru, les uns me reprochant d'avoir trop tardé à faire la paix et les autres d'avoir fait en icelle mes affaires particulieres aux despends de celles du public. Neantmoins, Sire, pourveu que V. M. soit satisfaite de moy je demeure content estant bien asseuré en ma conscience de m'estre porté en toutes ses affaires en homme de bien (ce que j'espere que le temps fera cognoistre à tout le monde). Mays affin que V. M. en soit tout a fait edifiée je la supplie tres humblement me permettre de reprendre ses affaires des leur origine, et la faire ressouvenir comme apres la paix de 1625 elle m'envoya le Sr de Vic pour me faire entendre que sur les infractions de la ditte paix dont elle estoit garand elle compatissoit à nostre oppression et desiroit rendre tous offices necessaires pour la soulager, que pour cette effect je luy envoyasse un gentilhomme pour luy faire entendre nostre estat et les moyens dy remedier : obeissant à son commandement je luy despechay le Sr de Saint-Blancard, en suite de quoy elle prit la resolution de nous assister, et m'escrivit une lettre de creance par le Millord Montaigu qui me donna de sa part les assurances de secourir la Rochelle et toutes les Eglises de France pour leur faire obtenir les choses promises en la derniere paix. Sans jamais les abandonner ny faire aucun traitté sans y comprendre les dittes Eglises et toute nostre maison, desirant de moy de faire prendre les armes aux provinces de Languedoc et Guienne et de n'entendre à aucun traitté que conjointement avec Elle, ce que j'ay executé fort exactement ayant continué la guerre deux ans entiers, sans jamais avoir manqué à ma promesse ; car nonobstant les malheureux succés du siége du fort de saint Martin de Ré et de la perte de la Rochelle je n'ay jamays voulu entendre à aucune paix generale ou particuliere que conjointement avec Elle, ce que nous avons juré à Dieu à diverses fois sy religieusement que nous eussions creu luy estre en execration sy nous y eussions manqué ; Surquoy, Sire, V. M. peut s'imaginer combien nous fusmes estonnez, quand lors que nous esperions un puissant secours nous entendismes les canonnades des feux de joye de la paix des deux couronnes et en vismes les articles imprimez ou il n'estoit fait nulle mention de

nous, neantmoins je ne les voulus croire attribuant tous ses esclats estre artifices de nos ennemys pour espouvanter nos peuples, jusques à ce que je receus une coppie de lettre que V. M. m'escrivoit par ou elle me donnoit cognoissance de la ditte paix, m'exortait de la recevoir du Roy Monseigneur, de la faire accepter à ceux de la Religion, promettoit que ses Ambassadeurs feroyent leurs offices en son nom pour nous la faire obtenir telle que nous y trouverions la liberté de nos consciences, la seureté de nos personnes et la conservation de nos biens ; est à noter, Sire, en cet endroit que je n'ay eu nulles nouvelles de vos dits Ambassadeurs, que la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'escrire du 12 de janvier est encore entre les mains de M. Wake, et que la dernière susmentionnée ne m'a esté rendue qu'en ceste ville, et que je n'ay veu coppies d'icelles que depuis la publication de la paix des deux couronnes : Neantmoins, ayant appris l'intention de V. M. (quoy que trop tard pour obtenir de bonnes conditions, ayant sur les bras la personne du Roy Monseigneur revenant d'Italie victorieux et plein de gloire avec de tres grandes forces et estant attaqué par cinq armées en cinq différens endroits), je me suis resolu a recevoir la paix qu'il luy a pleu nous donner, la durée de laquelle nous attendons (après Dieu) de sa seule bonté ayant desja tesmoigné à ce commencement qu'il nous voulait protéger contre la malice et grande animosité des justices de son royaume et des peuples de contraire religion à la nostre : car il a fait observer exactement ce que s'est peu exécuter jusqu'à présent des articles de paix : Pour mon particulier, Sire, m'estant porté à cette paix suivant le desir de V. M., je n'ay pas desiré demeurer inutile aux occasions qui se peuvent presenter de servir le party de la Chrétienté auquel les deux couronnes sont tant intéressées. Pour cet effect j'ay demandé permission au Roy Monseigneur de venir en ce pays, ce qu'il m'a librement accordé et me rend par ses Ambassadeurs tous offices pour m'y procurer employ. Mays, Sire, pource que je scay que l'intervention de V. M. m'y peut estre fort utile, je la supplie très humblement de my rendre aussy ses offices par ses Ambassadeurs soit icy ou ailleurs, je ly croy dautant plus obligée qu'à sa sollicitation et soubs l'asseurance de ses royales promesses, je me trouve totalement ruiné, M. le Prince ayant eu la confiscation de mon bien, lequel oustre la ruine de cinq cens mille escus de mes maisons, coupes de bois et pillage de mes meubles, il l'a tellement dissipé pour en

tirer de l'argent que je ne croy pas pouvoir en jouir de diverses années, ceux de Madame ma mère, de mon frère et de ma sœur n'ont pas esté mieux traittez, de façon que sy V. M. n'a esgard aux pertes que toute nostre maison a faites pour l'avoir fidèlement servie nous sommes tres misérables, c'est ce que je la supplie tres humblement de considérer; nous attendons quelque soulagement en nos malheurs de la générosité de V. M. de l'honneur de sa bienveillance et de la certitude de ses promesses auxquelles me remettant entièrement je prie Dieu, etc.

« Henry de Rohan.

« A Venize ce II aust 1629 (1). »

Candale à Venise. — Rohan retrouva aussi à Venise Candale, général au service de la République; celui-ci n'avait point pris de part aux dernières guerres civiles, soit qu'il se fût dégoûté des protestants, soit qu'il n'eût pas voulu être exposé à porter les armes contre son père. Sa fidélité avait été récompensée par les lettres patentes qui, en 1621, le firent duc de Candale et pair de France. Toujours changeant, toujours mécontent, il était allé servir sous le Prince d'Orange comme colonel et s'était jeté dans Bergues, assiégé par Spinola. Plus tard, après s'être démis de son gouvernement de l'Aunis et de la Saintonge, il était entré au service de la République. Nous le trouvons pourtant en France, en 1626, dans le voyage que fit le roi par la Loire à Saumur, avant l'arrestation de Chalais. Bassompierre nous apprend que Candale eut par les chemins une querelle avec Louvigny, « avec qui il n'était pas bien pour quelques amourettes », le même qui dénonça à Ancenis le complot de Chalais. C'est à Nantes, on le sait, que celui-ci fut arrêté et jugé. Candale était-il du complot de cet étourdi? Ce qui est certain, c'est que son frère La Valette, qui était à Metz, fut banni du royaume, avec le comte de Soissons, avec la duchesse de Chevreuse et plusieurs autres.

La duchesse de Rohan que nous retrouvons souvent auprès de Candale, était aussi de ce voyage (3) ou du moins elle se trouva

(1) *Public Record office.*

(2) Mém. de Bassompierre, tome 2, p. 365.

(3) « Aux fiançailles et mariage de M. Gaston avec Mademoiselle de Montpensier, qui suivit l'arrestation de Chalais, princes et grands n'eurent point de rang, marchèrent

à Nantes, aux cérémonies du mariage de Gaston avec Mademoiselle de Montpensier; les « amourettes » qui faillirent mettre aux mains Louvigny et Candale, ne nuisaient sans doute pas beaucoup à l'intimité déjà ancienne entre celui-ci et la duchesse.

Y avait-il eu, après le complot de Chalais, un accord tacite entre Candale et Richelieu, une promesse faite par le fils remuant d'Épernon de vivre quelques années à l'étranger? On pourrait être tenté de le croire. Quoi qu'il en soit, Candale était en 1629 à Venise, où il subissait, comme en France, le charme bizarre et impérieux de la duchesse de Rohan. « Elle m'a mis mal, disait-il, avec le roy, avec mon père, et avec Dieu; cependant je ne m'en saurais guérir. » Leur amitié était orageuse, et traversée de querelles; elle n'en était que plus durable.

Rohan demande de l'emploi à la République. — Rohan avait été attiré à Venise par sa femme; la République était alors alliée à la France et il espérait y trouver quelque emploi, par les bons offices du cardinal de Richelieu. Il y arrivait, précédé d'une grande réputation militaire : comme capitaine, il avait révélé des qualités de premier ordre, dans ses campagnes du midi de la France. Venise était d'ailleurs un admirable poste d'observation, pour les affaires d'Italie, comme pour celles de l'Empire. L'Espagne ne vit pas sans défiance arriver à Venise le général, réconcilié avec Richelieu, et chercha naturellement à traverser ses vues. L'ambassadeur de France ne vit peut-être pas lui-même sans quelque jalousie un envoyé d'une espèce nouvelle, si illustre, si longtemps redoutable, auprès de qui tout Français pouvait sembler petit. Le rôle de Rohan était donc difficile et ambigu : il se sentait entouré de pièges, il n'avait d'autre appui que le cardinal; l'ardeur qu'on avait mise à l'éloi-

entre eux en confusion et se placèrent comme ils purent. Les dames ne furent pas d'avis de faire de même et voulurent marcher en rang. C'était à Nantes et le cardinal de Richelieu faisait la cérémonie. La duchesse de Rohan, qui suivait la duchesse d'Halluyn, qu'on a aussi quelquefois appelée la maréchale de Schomberg, voulut la précéder. L'autre se défendit, la contestation s'échauffa; des paroles on en vint aux poussades et aux égratignures. Le scandale ne fut pas long, et sur le champ la dispute fut jugée et décidée en faveur de madame d'Halluyn comme l'ancienne de madame de Rohan, qui subit le jugement. » (Saint-Simon, tome II, p. 209.) La maréchale de Schomberg, on s'en souviendra, avait été mariée d'abord à Candale. Ce mariage avait été annulé. La terre d'Halluin avait été érigée en duché pairie en 1620 pour son mari, Charles de Schomberg. (Né en 1600. maréchal de France après la bataille de Leucate.)

gner avait pris un moment les airs de la faveur; mais, cette faveur pouvait promptement se tourner en oubli.

A peine arrivé, il écrit au cardinal :

« Monsieur,

« J'ai tardé jusqu'à present à vous rendre compte de mon voyage pour ce que je désirais vous mander ce que j'avais fait et mesme j'attendais de vous scavoir à Paris : néanmoins ayant trouvé la commodité de M. de Sabran, je l'ay prise pour vous dire qu'il y a plusieurs personnes icy qui taschent de me traverser en l'employ que le roy et vous me voulez procurer; M. d'Avaux (1) s'y porte avec beaucoup d'effusion et croy qu'une seconde lettre de Sa Majesté qui lui commande le soin de mon affaire surmontera facilement tous les efforts de mes contredisans. Je vous supplie très humblement, Monsieur, me faire l'honneur de vous employer et mesme d'en faire parler à l'ambassadeur de Venise résidant près du roy afin que je puisse obtenir de votre seul soing l'employ que je recerche et qu'à vous seul, à qui j'ay voué tous mes services, j'en aye l'obligation entière... Vous scavez pourvoir à tout ce qui sera utile pour la liberté d'Italie et pour la gloire du roy et la vostre... » à Venise.

P. S. J'ai retenu le Clauzel en attendant des nouvelles du Languedoc. Il a vu M. l'ambassadeur qui est fort satisfait de luy et le Sr du Cros qui était avec lui serait déjà près de vous sans une maladie qui l'a prise à Berne (2). »

Le 4 septembre, il écrit une nouvelle lettre au cardinal, et l'informe que l'ambassadeur d'Espagne fait jouer tous les ressorts pour l'empêcher d'obtenir un emploi de la République.

« J'ai, dit-il, refusé toute autre recommandation que celle du roy et la vostre. » Il prie encore que le roi écrive des nouvelles lettres à M. d'Avaux son ambassadeur et que le cardinal lui écrive lui-même... « Je vous assure que vous êtez ici en vénération... » Il finit ainsi « sur ce je prie Dieu qu'il vous comble de ses plus saintes bénédictions et vous face vivre longtemps pour la gloire de la France et la liberté de la chrestienté (3). »

(1) M. d'Avaux, ambassadeur de France à Venise.

(2) *Arch. Aff. Étr.*, vol. 794, f. 116.

(3) *Arch. Aff. Étr.*, vol. 1627, f. 148, f. 150.

Il s'excuse de n'écrire pas de sa main, « cinq accès de double tierce m'ont rendu si faible qu'il eût été impossible. »

Les choses n'avançant pas à son gré, Rohan se décida à envoyer M. Dupuy en France : celui-ci alla en cour et rapporta à M. d'Avaux des lettres du roi, mais l'ambassadeur d'Espagne travailla encore le Conseil; on fit mine de ne pouvoir contenter un homme du rang de Rohan, de prendre la lettre du roi comme inspirée par le seul désir de le tirer du royaume; Dupuy revenu à Venise écrivait à Richelieu : « Il y a des charges vacantes, le duc de Rohan ne poursuit pas celle de généralissime, que désire M. de Mantoue, mais il y a celle de lieutenant général qu'avait M. de la Tour, et celle de maréchal de camp général, qui depuis longtemps n'a été donnée à personne (1). »

Bien que Rohan n'eût demandé l'appui direct de personne autre que du roi de France et de Richelieu, il n'ignorait pas que le roi d'Angleterre avait donné ordre à ses ambassadeurs d'appuyer ses demandes et il lui écrivait le 18 janvier pour le remercier de ses bons offices (2). Venise n'en différait pas moins toute décision.

Guerre d'Italie. — La première guerre d'Italie avait été comme un brillant épisode entre deux guerres civiles : au moment où l'armée qui avait forcé le pas de Suze et délivré Casal était revenue pour achever la défaite des huguenots dans le Vivarais et dans les Cévennes, l'Autriche, croyant que la guerre civile s'éterniserait, avait envahi les Grisons, occupé le duché de Mantoue et le Montferrat. Richelieu résolut de défendre l'Italie contre l'Empereur. Il

(1) Arch. Aff. Etr. vol. 1627, p. 152.

(2) Sire,

J'ay receu avec tout honneur et respect la lettre qu'il a pleu à V. M. m'escrire par le S[r]. de la Blaquiere, laquelle m'a apporté beaucoup de consolation, puis qu'elle me tesmoigne par icelle la continuation de sa bienvueillance, qui est la chose du monde que je souhaitte le plus, et pour la conservation de laquelle je n'espargneray jamays ma vie et ce peu de bien qui me reste : je la remercie aussy tres humblement *du soing qu'elle a eu de commander à M[rs] ses ambassadeurs de favoriser de sa part les employs que je recerche.* M. Wake me l'a escript, et je scay que M. Edmont a rendu ses offices en France tels que j'eusse peu desirer, je souhaitte, Sire, qu'ils puissent se rencontrer en lieu ou V. M. y aye quelque interest particulier, affin que je ne soye tousjours inutile à son service, je m'y promets la continuation de l'honneur de son assistance et qu'elle n'aura desagreable que mon frère l'en fasse ressouvenir aux occasions, suivant ce que je luy escrips et feray scavoir de temps en temps, je l'en supplie tres humblement, et de croire que la passion que j'ay pour son service, ne diminuera jamays, faisant gloire d'estre plus que personne du monde, etc.

HENRY DE ROHAN.

De Venize ce 18 janvier 1630. — *Public Record office* (liasse 195).

alla lui-même prendre le commandement de l'armée française, ayant sous ses ordres la Valette, Montmorency, Schomberg et Bassompierre. Le duc de Savoie, bien que lié par un traité, prétendit rester neutre; Richelieu franchit les Alpes et s'empara de Pignerol (10 mai 1630). Spinola arrêta les progrès des Français en Piémont, mais n'empêcha pas Louis XIII, qui était venu prendre le commandement en personne, de s'emparer de toute la Savoie; le roi, tombé malade, dut laisser l'armée à Montmorency, qui battit les Espagnols à Veillane et prit le marquisat de Saluces. Mais les Impériaux, pendant le même temps, assiégèrent Mantoue, la prirent et la pillèrent (18 juillet). Venise, qui jusque-là avait assisté à la lutte sans y prendre part, avait assemblé des troupes auprès de Vérone et de Mantoue : les Impériaux les attaquèrent et les mirent en déroute à Valeggio.

Venise ouvre l'oreille aux offres de Rohan. — Les levées. — Le sénat, qui jusqu'à ce moment avait écouté assez froidement les ouvertures du duc de Rohan, pressé par l'aiguillon de la crainte, commença à lui prêter une oreille plus favorable.

Après la prise de Mantoue, Richelieu écrivait à Monsieur : « Cet accident ne touche point à la réputation de mes armes, veu que la République de Venise s'estoit chargée, comme vous sçavez, de la deffense de ladite ville et de tout l'Estat de Mantoue, dont je m'estois entièrement reposé sur elle et sur le dit duc (de Mantoue) (1). » (9 août 1630.)

Les Vénitiens confièrent à Rohan l'emploi de général de la République et il commença à faire des levées; mais des négociations s'ouvrirent bientôt en vue de la paix, où l'on voit apparaître pour la première fois Mazarin, adjoint au nonce du pape, pour l'arrangement des affaires d'Italie. Nous n'avons d'autres détails sur les levées de Rohan, que ceux que nous trouvons dans sa correspondance avec sa mère. La partie de cette correspondance que nous connaissons commence au 27 novembre 1630. Après la prise de Mantoue, qui avait eu lieu au milieu de l'année, on avait négocié en Italie et en Allemagne, où Richelieu avait envoyé M. de Léon et le Père Joseph; mais cette double négociation était traversée de ruses et de surprises : c'était le moment où Richelieu engageait Gustave-Adolphe

(1) *Lettres du cardinal de Richelieu.*

dans sa politique, malgré les reproches que ses ennemis lui adressaient au nom de la religion ; une puissante cabale gênait et contrecarrait incessamment son action. Une trêve avait été conclue entre le général espagnol Spinola et les généraux de l'armée française en Italie le 4 septembre, qui devait durer jusqu'au 15 octobre. Marillac, le garde des sceaux, qui s'était fait l'avocat de la paix, voulait continuer la trêve, Richelieu s'y montra opposé et l'emporta. Il refusa aussi de ratifier un traité de paix, que les plénipotentiaires français avaient fait à Ratisbonne, et qui était l'abandon de tous les alliés de la France. Au milieu des angoisses que lui donnait la santé du roi, des intrigues de cour, des conspirations ourdies chaque jour contre son pouvoir et sa personne, le cardinal préparait tout pour la reprise des hostilités, et pour le secours de Casal. Au moment où l'armée française, impatiente de nouveaux combats, arrivait devant cette ville, Mazarin réussit, par un dernier effort, à empêcher une bataille. Les Espagnols sortirent de Casal et du Mont ferrat, les Français se retirèrent de la citadelle de Casal ; les places furent remises provisoirement au fils du duc de Mantoue.

Peste de Venise. — Rohan à Padoue. — Pendant ce temps, Venise n'avait que bien faiblement pressé les préparatifs militaires : une peste terrible, plus meurtrière que les guerres, décimait tout l'État vénitien. Rohan avait quitté Venise et s'était rendu à Padoue. « Tous les peuples, écrivait-il à sa mère, que j'ay jamays connus croyent et sesmeuvent plus facilement des fausses nouvelles et hors de vraisemblance, que des véritables et aparentes. Ceux de ce pays l'enchérissent par dessus les nôtres, et cet esté, ils se persuadoyent que je m'entendais avec l'Espagnol pour mettre la peste icy et à Venise (1) ». Il s'occupait de ses levées : « Quand à mes levées, s'il est vray qu'une partie me soit accordée, il faut que je me haste d'en faire passer promptement ce que je pourray et que pour cet effet elles se fassent en Languedoc et proche de la mer Méditerranée, car il m'importe fort que la paix ne me surprenne pas, avant la venue de quelques-unes de mes trouppes icy, pour ce que vous scavez bien que comme peu de chose enflamme la guerre, aussy peu de chose fait conclure

(1) La peste avait éclaté dans le midi de la France au commencement de 1625, elle avait gagné Montpellier en juillet 1625 et y avait tué plus de 2000 personnes. Montauban, Toulouse, Carcassonne, Privas, une grande partie des Cévennes et du Vivarais en avaient été affligés.

la paix. » On lui recommandait diverses personnes pour commander ses levées : il tenait à employer ses anciens compagnons d'armes : « Car je ne dois pas abandonner mes amys et ceux qui m'ont assisté. » Peu de jours après : « Pour mes levées, j'en escrips à M. du Parc d'Archiac ; je vois bien qu'il y a quelque adversion à me les octroyer, néanmoins, si la guerre dure, ils sont trop embarques avec l'ambassadeur de Venise pour me les refuser. toutes fois mon plus grand adversaire est en desroute, à scavoir M. de Marillac, jadis garde des sceaux (1), et M. de Chasteauneuf, qui les a maintenant, me sera favorable, surtout étant sollicité de ma femme, son alliée... il faut que je me haste à faire embarquer des trouppes afin que la paix ne les trouve pas encore en France, ce qui me serait de très grand préjudice, car sy elles sont embarquées j'en aurai d'entretenues, paix ou guerre, et je ne me fie pas en la durée de cette guerre... mais quand bien la paix d'Italie se ferait tout à fait, je ne me rends pas pour cela, et, en ce cas, sy je tourne mes pensées du costé du Nord, ce sera lors que j'aurai plus en main mes amys qui se peuvent embarquer sur la mer océane. » Ce « costé du nord » dont il parle, ce sont les pays où Gustave-Adolphe faisait la guerre : il songeait parfois à rejoindre le roi de Suède.

L'air de l'Italie l'avait pourtant rendu philosophe : « Quand à paix ou guerre d'Italie, elle est aussi bizarre que mes levées : tantost elle est faite et puis rompue, et pour mes levées, quand le roy en permet une partie, l'ambassadeur de Venise en retarde l'exécucion ; pour moy je suis devenu tellement philosophe pour cela que l'une de ces choses ne m'esmeut non plus que l'autre, il me semble que depuis la prise de la Rochelle et la décadence de ceux de la religion en France, toutes les autres guerres ne me touchent point et les mutations de la cour de France me sont indifférentes. »

La duchesse de Rohan part pour la France. — Son séjour à Paris, — Sa version sur la naissance de Tancrède de Rohan. — En somme, Rohan avait trouvé tant d'indifférence à Venise qu'il songea un moment à choisir un lieu d'exil plus éloigné. Il entra en relations avec le patriarche de Constantinople, Cyrille, qui lui proposa d'acheter au grand Seigneur le royaume de Chypre pour la somme

(1) Marillac était tombé en disgrâce et avait été jeté en prison.

de trois à quatre cent mille écus, à la charge de payer à la Porte un tribut annuel de vingt mille écus.

On lui avait rendu ses biens en France : il résolut d'y envoyer sa femme avec sa procuration, pour en vendre ce qui serait nécessaire pour acheter l'île de Chypre, dont il se promettait de faire un asile pour les réformés obligés de quitter le royaume. La duchesse partit de Venise le 8 octobre 1630; elle se rendit à Paris avec sa fille unique Marguerite, alors âgée de quatorze ans, et une seule fille de chambre. La mort du patriarche Cyrille fit échouer bientôt le projet relatif à Chypre, dont Rohan ne fut peut-être jamais bien sérieusement occupé.

Dans le mémoire que la duchesse de Rohan fit paraître en 1645 (1), elle écrit au sujet de son départ de Venise : « Je partis d'auprès de luy (de son mari) le 8 d'octobre de ladite année 1630 estant grosse de sept mois, après avoir bien consulté si je partirais ou non. Mais enfin y ayant longtemps que notre bien estoit en un désordre estrange à causse des confiscations qui en avaient été faittes, que les bois en avaient été coupés et les maisons rasées, il fut conclu que ma présence estait nécessaire en France. » A cause de sa grossesse, elle fit tout le voyage en litière : « Il m'ordonna (Rohan) très expressément que sy j'accouchais d'un fils je le fisse nourrir secrètement, se ressouvenant de toutes mes prisons et disgraces passées et de celles de ma petite fille qui n'avait que quinze mois, craignant qu'on ne retint son fils, sy jen accouchais d'un, pour servir d'otage et ainsy tenir toutes ses actions en contrainte ou pour le moins qu'insensiblement l'on le pourrait faire instruire a estre catholique. Chacun sait comme il estait délicat sur ce sujet. Car mesme au voyage que je fis à Rome et à Naples, il voulut que son ministre m'accompagnât me défendant sur toutes choses de voir le pape ni de m'engager en nul lieu ou je fusse obligée à quelque cérémonie. Tous les domestiques et ceux qui hantaient familièrement dans la maison peuvent tesmoigner comme depuis le jour que je demeurai avec luy jusques à celui de sa mort nous n'avons point eu de chambre séparée,

(1) Ce mémoire que nous avons déjà cité plusieurs fois a été écrit quand la duchesse de Rohan, irritée du mariage de sa fille avec M. de Chabot, produisit un fils réel ou supposé de son mari, Tancrède de Rohan, et soutint un procès pour faire valoir les droits du prétendu duc de Rohan et faire annuler la donation de tous ses biens qu'elle avait faite à sa fille.

quelque maladie que nous ayons eue l'un ou l'autre. » Voilà la version de la duchesse. Tallemant des Réaux prétend au contraire que la duchesse de Rohan, quand elle se sentit grosse à Venise, cacha cette grossesse à son mari parce que « son mary ne lui touchait pas ». Suivant lui, Candale était le père de l'enfant, si véritablement elle était enceinte. Ce qui paraît certain, c'est que la duchesse avait repris à Venise tout son empire sur Candale, et il est hors de doute qu'après qu'elle fût partie, il songea à retourner lui-même à Paris.

Elle passa par l'Allemagne, entra en France du côté de Langres et arriva à Troyes où ayant visité l'abbesse de Notre-Dame sa parente, elle apprit les brouilleries du cardinal de Richelieu et de la reine mère. Elle ne voulut point, dit-elle, paraître de suite à la cour, et ayant choisi d'aller chez une demoiselle de ses amies secrètement, elle laissa son train à Fontainebleau et arriva à Paris à la fin de novembre 1630. Si nous l'en croyons, elle y aurait accouché secrètement le 18 décembre 1630 d'un fils, assistée seulement de Mme Millet, sa sage-femme, d'une autre femme et de son apothicaire ordinaire. Sa fille Marguerite pendant ce temps était au même logis, mais dans une autre chambre. Toujours suivant son dire, l'enfant fut confié à Mme Millet qui lui choisit une nourrice : sitôt qu'elle le put, la duchesse se rendit dans son logis, où elle fut un mois sans sortir. Le 6e ou 7e jour après sa naissance, l'enfant fut baptisé sous des noms imaginaires et la mère, éprise de noms romanesques, choisit pour lui celui de Tancrède.

On trouvera un peu de lumière sur les premiers temps passés publiquement par la duchesse à Paris dans quelques lettres qu'elle écrivait à sa belle-mère, au commencement de 1631 (1). Dans une lettre du 7 janvier, elle lui donne des nouvelles du duc de Rohan, alors résidant près de Padoue. Elle y ajoute des nouvelles de la cour, du cardinal, de la reine mère, de M. de Vendosme. On remarquera qu'elle se plaint d'avoir été malade depuis son retour de Venise, et obligée de garder le lit « pour cette fâcheuse colique bilieuse qui me tourmente et m'a rendue très faible et donné une jaunise que je ne me puis montrer ». Le même jour, Mlle de Rohan écrivait à sa grand-mère : « Depuis notre arrivée en ce lieu ma mignonne (c'est le nom familier qu'elle donne toujours à sa mère) a esté si malade

(1) Voir aux Pièces justificatives les lettres de la duchesse de Rohan.

et tellement accablée de visites de toute la cour, qu'à peine avons-nous eu le loisir de dormir et ma esté impossible d'avoir une heure de temps pour vous rendre ce devoir qu'aujourd'hui que ma mignonne a commencé de se purger, j'ay eu l'honneur de saluer les reines, la reine mère du roy ma tesmoigné beaucoup de bonne volonté et ma demandé avec grand soing des nouvelles de mon papa, despuis je nay point sorti que pour aller à Charenton, (où était le temple protestant) tellement que je scay fort peu comment Paris est fait. »

Si la duchesse, comme elle le prétend, a accouché le 18 décembre 1630 de Tancrède, on s'explique qu'elle fût encore alitée le 7 janvier, mais qu'elle pût déjà recevoir des visites. Peu après (le 26 février 1631) la duchesse de Rohan écrit encore à sa belle-mère : elle est toujours malade, à peine peut-elle écrire quatre mots de suite : elle donne pourtant des détails sur cent matières diverses.

Le 30 mars 1631, elle se trouve un peu mieux ; elle parle du retour de Mme de Chevreuse « le roy la reçue et caressée comme si elle eut été encore Mme de Luynes : voilà les changements du monde, la cour est partie, prenant le chemin d'Orléans, mintenant que Monsieur en est parti ». Pour elle-même, elle n'attend que les couches de Mme de Chevreuse « qui seront dans quinze jours » puis elle s'en ira à Sully où elle fera quelque séjour. Elle n'y était pas encore le mois suivant, bien qu'elle eût à traiter de certaines affaires avec son père. Elle est occupée des levées de M. de Rohan. Ses procès le retiennent à Paris pendant tout l'été, ses maladies aussi ; elle s'en plaint sans cesse et ne peut s'éloigner des médecins ; le 2 octobre, elle écrit enfin qu'elle va partir le lendemain pour Sully, et c'est là que s'arrête malheureusement l'unique fragment de sa correspondance qui nous soit tombé sous les yeux. Au ton de ses lettres, on voit qu'elle aimait l'air de la cour et de Paris : « Vous scavez. écrivait Rohan à sa mère, comme ma femme et ma fille sont à Paris, je crains que la dernière ayme autant la cour que feue sa tante (1), mais je ne sais sy elle y réussira si bien, on luy a fait tant de caresses que c'est merveille. »

Candale veut retourner en France. — Nous avons vu M. de Can-

(1) Rohan parle apparemment ici de la belle Catherine de Rohan, qui épousa le duc des Deux-Ponts.

dale à Venise pendant le séjour qu'y avait fait Mme de Rohan ; après le départ de la duchesse il y avait été atteint de la peste, mais il était guéri : « Je vous ay desjà escript diverses fois comme M. de Candalle est guary, il brûle d'envye d'aller à la Cour, depuis que le roy luy a escript qu'il le desiroit pour luy témoigner sa bonne (un mot passé), je voy que pour entretenir cette bonne amitié et avec M. son père, il devrait pourtant observer la maxime de Philippe de Commines envers les grands princes, de ne se voir jamais. » M. de Candale était allé à Vérone pendant sa convalescence. « M. de Candalle est bien gaillard, Dieu mercy, et ne parle que d'aller en France sur une lettre que M. d'Espernon luy a fait avoir du roy qui le luy commande. C'est une faveur que je n'espere pas recercher de quatre-vints ou cent ans ; après cela nous y adviserons. »

Il y a une pointe d'amertume et d'ironie, dans ces remarques de Rohan au sujet de M. de Candale. Pour lui, il s'accommode à l'idée d'un exil qui ne doit point finir : « J'ay dit un adieu pour jamaye à la France et chose aucune ne my peut faire retourner. » (Lettre du 19 février 1631 à sa mère.) Il écrit une autre fois : « M. de Candalle brusle d'envie de la paix et d'aller en France, je suis bien guary de ces deux maladies là, et les brouilleries qui y sont en debvroyent oster l'envie aux plus grands courtisans. Sy le maréchal de Bassompierre n'a peu éviter la bastille, je ne scay qui s'en peut sauver, à moins d'un rempart de trois cent lieues, je suis en un pays libre où on ne peut rien appréhender en bien faisant, il est vray que je suis maintenant seul, encore m'ayme-je mieux ainsi qu'en mauvaise compagnie. » (26 mars.) Candale était allé le rejoindre à Padoue, dès que la levée des quarantaines lui avait permis de quitter Vérone. « M. de Candalle s'est enfin fourré en cette ville, où il demeurera tant qu'il pourra ; il commence à guarir du désir qu'il avait d'aller en France ; il dit qu'il espère que sy le temps continue, de voir des princes et grands seigneurs de France soldats dans sa compagnie. » (16 avril 1631.) (1)

Marguerite de Rohan. — Rohan savait combien sa femme aimait la cour et le monde, bien qu'elle en parlât souvent avec dédain : « J'ay maintenant fort peu d'interest aux affaires de France, j'en

(1) Candale alla cependant à Paris peu de temps après : « à Paris, dit Tallemant des Réaux en parlant de la duchesse, elle était presque toujours au lit. M. de Candale, qui était revenu, était toujours avec elle. »

suis aussy fort peu curieuse. » (7 janvier 1631, lettre à Madame de Rohan, douairière.) Rohan craignait pour sa fille l'influence de la cour; elle était pour lui l'objet d'une constante préoccupation. Marguerite était encore presque une enfant : on en jugera dans cette lettre que la duchesse écrivait à sa belle-mère : « Depuis huit jours elle a perdu une petite chienne qu'elle aimait parfaitement et de quy elle ne fait que pleurer. Toute la Cour l'en est venue consoler en seremonie jusques à Mme la comtesse et moy il me l'a fallu veiller une nuit. C'est une grande douleur dans la maison, car M. mon mary aimoit si cherement cette petite beste, que hors pour sa fille, il neut jamais consenti à lesloigner de luy. Voilà, Madame, mes folies durant lesquelles il y a eu bien du changement en nostre Court. » Ces « folies » montrent du moins que la jeune Marguerite était tendrement attachée à son père et à ce qui lui venait de lui. Ce que Rohan redoutait plus que tout, c'était de la voir épouser un catholique. « Dieu, écrit-il à sa mère, la confirme a estre bonne huguenotte, car elle est partie dicy bien ferme et cest une bonne oppiniastre et qui n'est pas aysee a persuader pourvu qu'elle vous plaise, je seray content »... une autre fois, il lui dit : « Ce qui m'en contente est que sa gloire ne surmonte pas sa conscience et qu'elle est fort resolue sur ce point là, aussy aimerais-je mieux qu'on m'annonceast la mort que le mariage de ma fille à un papiste, c'est ce qui ne sera jamays, Dieu aidant, pour le moins de mon vivant, jusques-icy je ne me doibs point donner la gloire de l'empescher, car elle se montre inébranlable làdessus. »

Le roi de Suède. — De sa retraite de Padoue, Rohan suivait avec un intérêt passionné les affaires d'Allemagne et les progrès du roi de Suède. La cause qu'il avait si vaillamment soutenue dans son pays, qu'il y avait vue non seulement vaincue, mais trahie et reniée, avait trouvé dans les pays du Nord un champion qui lui parut providentiel. Gustave-Adolphe avait secoué l'inertie du vieux corps germanique; il appelait à lui les princes et les villes et portait à l'Empire des coups terribles et répétés. Rohan n'espérait plusqu'en lui : « Le roy de Suède continue ses progrès glorieux, » il revient sans cesse à ces « heureux et glorieux progrès », et si la paix se fait en Italie, il s'approchera de l'Allemagne « car il faut voir la bataille du Rhin »... Parlant de Gustave-Adolphe « jespère bien

de le voir un jour »... « il continue à faire parler de luy et de bonne façon ».

La paix d'Italie. — La paix d'Italie se fit, au moment où l'on s'y attendait le moins : « Les Espagnols ne peuvent goûter cette paix, elle s'est fait contre leur volonté, et font ce qu'ils peuvent pour la troubler, les brouilleries de France d'un côté, et la diversion du roy de Suède de l'autre a fait joindre les parties, sans quoi je ne pense pas que la paix se fût faite. » La paix entre Venise et l'Empire fut signée le 6 avril 1631 à Chierasco. Les levées de Rohan n'étaient pas encore terminées ; sa femme, qui était à Paris, avait obtenu pour lui la permission de lever dix compagnies pour le service de la République ; mais ces levées s'étaient faites avec difficulté ; « la paix, écrivait Soubise à sa mère, aura peut-être sauvé de bon argent à mon frère, car je croy que si il luy eust fallu faire ces levées au prix qu'il avait accordé avec messieurs de Venise, il n'en fut pas sorti bon marchand. »

Rohan se console de son inaction dans les lettres. — « Je me suis mis à lire en italien, écrit-il à sa mère, un livre des femmes illustres qui ont esté au monde, ou ayant trouvé Mme Renée, duchesse de Ferrare, j'en ay traduit le discours, lequel je vous ai envoyé non pour la beauté de la pièce, car c'est peu de chose, mays pour vous monstrer comme de ce temps là et en Italie, on a écrit hardiment de sa religion. » Il s'agit du livre de Boccace sur les « nobles dames », qui contient en effet un discours sur Renée de Ferrare (1).

Le grand repos et l'isolement de Padoue avait tourné Rohan vers les lettres : nous le voyons dans sa correspondance avec sa mère, occupé d'une apologie de son grand-père Soubise, qu'elle lui a envoyée et « laquelle je trouve de très bon sens et de bon stile pour le temps ». Peu après il lui écrit : « Je vous envoye un témoignage de mon oisiveté : c'est une traduction que j'ai faite de deux discours que j'ai trouvez dans les œuvres d'un des plus estimés écrivains de ce pays et de ce temps, lesquels jay jugé de vostre goust, sy la rudesse de ma traduction ne les gaste, car c'est touchant les

(1) La première traduction française du livre *De mulieribus claris* parut en 1493, chez Anthoine Vérard. Il parut une autre traduction française en 1538, chez Gilles Corrozet, une autre en 1551, à Lyon, chez Rouille.

La première traduction de ce livre en italien parut à Venise en 1506 ; il y en eut d'autres en 1546, en 1596. La traduction française de Rohan n'a jamais été publiée.

afflictions et si on doibt toujours autant se plaindre qu'elles durent. », et quelques jours après :

« Je vous ai envoyé l'autre semaine une traduction que mon oisiveté de Padoue à produit. Je croy que vous en aymerez le subject, plutôt par la conformité de vos traverses avec celles de Zénobie que par la délectation qu'on... à telles souffrances. »

Il commence ses mémoires. — Quand il s'entretient avec ses livres, il ne prend nul plaisir aux visites des fâcheux. Ce qui l'occupe le plus, ce sont ses mémoires. « Sy j'ay jamays l'honneur de vous voir, dit-il à sa mère, j'ay force petites choses à vous monstrer, cependant vous verrez avec ma femme des mémoires de ce qui s'est passé depuis la mort du feu roy jusques à ma sortie de France. » Nous avons ici la preuve que les fameux mémoires ont été écrits de suite après la sortie de France ; on pourrait le deviner en les lisant, car on y sent une fraîcheur d'impressions, une vivacité dans les colères, une douleur encore cuisante et mal apaisée qui marquent bien l'heure de leur composition.

« Quand vous verrez ma femme, écrit-il à sa mère, elle vous fera voir mes mémoires et vous jugerez ce qu'il faudra y ajouter touchant le siége de la Rochelle, car je seroy bien ayse que cet endroit soit fort particulier. » On se souvient, en effet, que sa mère et sa sœur Anne avaient été enfermées dans la Rochelle pendant la durée du siège.

Pendant qu'il écrit, remanie, corrige ses mémoires, il est hanté par ses souvenirs et constamment il fait des retours sur les événements des dernières années. Les divisions de l'Allemagne, les faiblesses des princes qui tantôt se rapprochent et tantôt s'éloignent de ce Gustave-Adolphe, qu'il appelle « le roi des Goths » lui rappellent les divisions et les faiblesses qu'il flétrit dans les mémoires. Apprend-il la prise de Magdebourg par Tilly, et le sort malheureux de cette ville mise à feu et à sang, il s'écrie : « S'estoit la Rochelle d'Allemagne, et comme en leur temps ces deux villes avoyent esté les deux boulevards de la liberté chrétienne, l'une du temps de l'empereur Charles-Quint, et l'autre du roy Charles 9, aussy ont-elles péri en mesme temps, cet affaire me touche au cœur et me fait une grande pitié. Il se fâche contre les Allemands : « Le roy de Suède fait toujours très bien et avance ces troupes, me les Allemands ne le segondent guère, car ils n'ont encore rien fait qui

vaille, et mesme quelques-uns commencent à ce dedire de ce qu'ils avaient promis à l'assemblée de Leipsic, entre autre le duc de Wurtemberg et la ville d'Ulm qui se sont mis en l'obéissance de l'empereur, ces gens-là n'ont pas plus de fidélité et de courage que ceux qui nous ont trompés, il est bien à craindre qu'ils ne se perdent. »

Cette note revient souvent; la blessure reçue ne peut guérir, elle saigne et s'envenime pendant l'exil. Quand le nom d'un traître tombe sous sa plume, il parle sur ce ton : « La méchanceté de Bancillon que vous me nommez (à propos d'un synode) est capable de tout. Cestoit un des zeles du temps que j'envoyais M. de Sangeon en Languedoc quand j'estois à Saint-Jean; mais la plupart de tous les ministres zelés de ce pays là, en ce temps-là, se sont tous desvoyez et ne l'estoyent que pour faire leurs affaires aux dépends de l'église de Dieu, mays malgré eux elle subsistera et Dieu souflera sur leurs malheureux desseings. »

Rohan à Vicence. — Rohan quitta Padoue vers le milieu de mars et s'en revint à Venise, où la peste durait encore; il avait enfin obtenu de faire venir cinq de ses compagnies « et une conduite de collonel pour M. de Saint-André de Montbrun » (1) dont il était fort content. A la fin de juillet, il partit pour Vicence où il passa un mois, occupé à inspecter les fortifications. Il y mit la dernière main à un ouvrage sur l'art militaire. « Je l'ay fait voir, dit-il, à l'ambassadeur du roy de Suède (qui arrivait de Bergame et était en route pour Venise), qui en a pris coppie, je fais toujours quelque petite chose, mays c'est maintenant sur la guerre et je voudrais induire cette république à establir une bonne discipline parmy ces de gens guerre. »

L'ouvrage dont il est ici question, est le traité « de la corruption de la milice et des moyens de la remettre dans son ancienne splendeur ».

Rohan avait déjà écrit, sans doute à Padoue, *le Parfait Capi-*

(1) Nous avons laissé Saint-André de Montbrun (Alexandre du Puy-Montbrun, marquis de Saint-André, né en 1600) au siège de Privas. Rohan le fit venir à Venise. Il secourut en 1630 Mantoue et força les impériaux à en lever le siège. Il servit plus tard dans les armées dé Gustave-Adolphe et du duc Bernard de Saxe-Weimar, en Valteline avec Rohan, dans l'armée d'Italie. Il obtint en 1648 le gouvernement du Nivernois-Mazarin lui offrit le bâton de maréchal, à la condition qu'il abjurerait. Il refusa, continua à servir jusqu'en 1659; rentra au service de Venise en 1668; mourut en 1673.

taine, autrement l'abrégé des guerres de la Gaule des commentaires de César (1). Le *Parfait Capitaine* est dédié à LouisXIII. Rohan y offre à son souverain, dans lequel il a reconnu les qualités du soldat, « les marques de son oisiveté ». Il y examine les transformations subies par l'art de la guerre depuis les Grecs et les Romains. Il admire que Vercingétorix ait eu assez d'influence sur les peuples de la Gaule pour les décider à brûler leurs villes à l'approche de César. « Il a eu le pouvoir de faire mettre le feu à plus de vingt villes pour incommoder leurs ennemis, ce qui témoigne son bon sens... Son grand crédit est remarquable ; car, à des peuples libres, au commencement d'une guerre, avant que d'en avoir éprouvé les mauvais succès et dans l'espérance de pouvoir vaincre sans venir à des remèdes si cuisants, il leur persuade de mettre le feu à leurs maisons et à leurs biens, pour la conservation desquels se fait le plus souvent la guerre. C'est une entreprise bien difficile, pource que la perte des choses certaines et présentes qu'on voit et qu'on touche est préférable, parmi un peuple ignorant, aux choses dont les événements sont incertains et les utilités éloignées : et nul ne peut bien comprendre cette difficulté, qui ne l'a expérimentée au gouvernement des peuples. » Ainsi par moments, il fait entendre un regret : il se souvient des résistances qu'il trouvait quand il voulait faire démanteler quelques places, concentrer les moyens de résistance au lieu de les disséminer ; tout le ramène à ces souvenirs, qu'il ne peut chasser de son esprit.

Saint-Evremond est assez sévère pour le Parfait Capitaine ; il ne trouve pas que Rohan ait pénétré assez profondément les plans de César, il avoue pourtant « qu'il a égalé la pénétration de Machiavel dans les remarques qu'il a faites sur la clémence de César aux guerres civiles ». On voit que sa propre expérience en ces sortes de guerres lui a fourni beaucoup de lumière pour ces judicieuses observations.

Les Mémoires. — Pendant deux ans, on peut le dire, Rohan a

(1) Imprimé à Paris en 1636, signé H. D. R (Henry, duc de Rohan) ; réimprimé à Paris, 1638, chez Jean Houzé. Un vol in-4° ; réimprimé à Leyde par les Elzeviers en 1639, en 1641 avec le *Traité de l'intérêt des princes* en 1644 à Paris, aux Courbé en 1648, en 1658, en 1667 à Rouen, en 1741, 1742 en 1745 à La Haye. L'édition originale de ce dernier livre « *De l'interest des princes et estats de la chrétienté,* dédié à monsieur le cardinal de Richelieu, parut à Paris, 1638, dans le format in-4°. Il en parut une édition in-12° en 1650 à Paris, chez Charles de Sercy.

sans cesse la plume à la main ; traités d'art militaire, simples traductions qu'il envoie à sa mère, tout lui sert à tromper son chagrin et son ennui (1). Il ne peut goûter le repos, après tant d'années d'incessante et fièvreuse activité. Son ardeur n'est pas éteinte, et il ne sait comment la calmer ; dans le silence des lagunes ou des villes italiennes endormies, il évoque un passé agité, bruyant, plein d'orages ; comment oublierait-il tant de jours héroïques, ces triomphes suivis de revers, les villes prises d'assaut, les marches rapides et de jour et de nuit, les assemblées tumultueuses, les troubles apaisés, les révoltes vaincues, les villes délivrées, les retraites savantes suivies d'audacieux retours ?

Rohan n'écrivait point comme tant d'autres ont fait, pour tromper les hommes, il voulait les instruire : il leur parlait de luttes qui n'avaient point pour objet la rapine et la conquête : il avait tiré l'épée pour un roi plus grand que tous les rois de la terre. « Je laisse, disait-il, ces mémoires à la postérité, afin qu'après ma mort la vérité des choses que j'ay veues ne demeure obscurcie par les fables des flatteurs et par les invectives des persécuteurs. »

Tant qu'il vécut, les Mémoires ne circulèrent en effet qu'à l'état de copies. On en trouve aujourd'hui dans plusieurs de nos grandes bibliothèques, avec quelques variantes sans importance (2).

Ils furent imprimés en Hollande en 1644 seulement, six ans après la mort de Rohan, par les soins de Samuel de Sorbière, qui s'en était procuré un exemplaire manuscrit en Languedoc (3). M. le Prince,

(1) Il y a au « Public Record office » de Londres un « Discours écrit par le duc de Rohan, concernant les affaires générales de la chrétienté » joint à une lettre de Sir Isaac Wake au vicomte Dorchester (liasse 202). — Ce Discours ne figure pas parmi les « Discours » de Rohan qui ont été publiés avec ses mémoires.

(2) Voir à la Bibl. nat. ancien fonds Lancelot, actuellement f. f. 4096, 4097, 4098, 4099, 4101, 4103, 4104, 4105 ; manuscrits Baluze, 9253 actuellement f. f. 4106. Ce dernier manuscrit paraît corrigé de la main de Rohan. Ancien fonds Dupuy n° 515 ; à la bibliothèque Mazarin, 2774.

(3) *Mémoires du duc de Rohan*, s. l. (Elsevier) 1644 in-12°.

La deuzième édition a pour titre : « Mémoires sur les choses advenues en France depuis la mort de Henry le Grand jusques à la paix faite avec les réformez au mois de juin 1629, seconde édition augmentée d'un quatrième livre et de divers discours du même auteur. ci-devant non imprimez s. l. (à la sphère), 1646, un vol. in-12°.

Cette seconde édition parut la même année, sans lieu, en trois volumes in-12°.

La première édition s'arrête en 1626, ainsi que la copie manuscrite du fonds Baluze, vol. 9254 actuellement f. f. 4103.

On peut remarquer que la seconde édition ne fut faite que l'année de la mort de Condé. De nombreuses réimpressions furent faites en 1661, 1662, 1665, 1693, 1726, 1756.

qui en avait une copie et qui s'y trouvait maltraité, fit acheter au libraire presque tous les exemplaires de la 1re édition. (Lettre de M. Dupuy à Saumaise du 4 mai 1645, conservée à la Bibliothèque nationale). De nouvelles éditions ne tardèrent pas à suivre la première. Grotius, qui avait lu le manuscrit des mémoires, écrivait en 1638 à Oxenstierna : « Ce livre ne sera bien reçu ni en Angleterre ni dans les Provinces-Unies, ni en France. Le roi de la Grande-Bretagne et les États généraux y sont accusés d'avoir abandonné les intérêts de leur religion et fourni même de quoi la détruire ; les principaux seigneurs réformés de la France sont taxés de trahison et de perfidie ; enfin le génie de ceux qui sont encore ici au timon des affaires y est vivement dépeint. »

Mort de Mme de Rohan. — Une grande épreuve attendait Rohan : la paix allait lui permettre de rendre visite à sa mère ; Mme de Rohan avait été très souffrante pendant toute l'année 1630 ; ses deux fils, qui l'aimaient tendrement, lui écrivaient toutes les semaines, et étaient sans cesse préoccupés de sa santé. Il est constamment question dans leurs lettres d'une réunion de la mère et de ses fils ; Soubise désirait que cette réunion eût lieu en Angleterre ; Rohan attendait le moment où les affaires d'Italie le laisseraient libre de voyager ; sa mère se plaignait à la fin de l'année d'un mal de hanche, qui était devenu une sciatique : on lui conseilla les bains de boue et le duc de Rohan s'enquit pour elle des vertus des sources de boue chaude du Piémont. Elle était rétablie au commencement de 1631, mais elle retomba malade et mourut au Parc-Soubise, le 26 octobre 1631, âgée de 77 ans.

Voici l'épitaphe que fit Rohan « sur les entrailles et le cœur de Madame sa mère enterrée au temple de ceux de la religion, à Montargis » (1) : « En ce lieu repose le cœur, à Bleinq le corps, au ciel l'âme, de celle qui dans les disgrâces des plus grands monarchies a montré un courage invincible, dans l'embarras d'un siècle corrompu une vertu inimitable, et dans la persécution de l'Église un zèle incomparable. Passant, considère sa vie, tu y verras reluire sa foy, sa piété et sa justice, en telle mesure que tu seras obligé de confesser que Dieu a retiré à soy cette belle âme pour ce que le monde n'était pas digne d'en jouir davantage. »

(1) Copie conservée dans les Archives de Condé.

Anne de Rohan dont la muse ne chantait guère que sur les tombeaux, composa le sixain suivant au nom de ses frères :

Passant, pleure avec nous notre douleur amère,
L'amante de nous trois et des pauvres la mère,
Dont le soing assidu a bâti ce sainct lieu,
Loue celle qui fut de piété l'exemple,
Laquelle, après sa mort gist au temple de Dieu,
Ayant durant sa vie esté de Dieu le temple (1).

Catherine de Parthenay était de la race des femmes invincibles et des mères héroïques, des Porcia, des Cornélie ; elle a sa place à côté de Jeanne d'Albret, d'Éléonore de Roye, de Louise de Coligny ; nourrie à la fois de l'Évangile et des grands écrivains de l'antiquité classique, dédaigneuse des grandeurs terrestres, elle n'humilia jamais sa fierté native que devant Dieu.

(1) Copie prise dans les Archives de Condé.

CHAPITRE XIII.

La Valteline et les Grisons. — Le gouvernement des Grisons. — Richelieu songe à employer Rohan dans les Grisons. — Il est nommé général des trois Ligues et Ambassadeur extraordinaire en Suisse et dans les Grisons. — Rohan et Montmorency. — Rohan et le roi de Suède. — Rohan va à Venise. — Il retourne aux Grisons. — Fin de son ambassade. — Il demande la duché-pairie pour sa fille Marguerite. — Le duc de Saxe-Weimar. — Plans de Rohan. — Le duc de Feria. — Le siège de Constance par le maréchal Horn. — Le siège est levé. — Projets de campagne en Valteline.

La Valteline et les Grisons. — Le plus vif désir du duc de Rohan était d'être employé activement, il rêvait d'aller voir « le roi des Goths », il s'était mis en rapport avec l'ambassadeur que Gustave-Adolphe avait envoyé à Venise, il parlait d'aller en Suisse pour se rapprocher de lui ; Richelieu, à qui tout portait ombrage, s'inquiéta peut-être à l'idée de voir le duc de Rohan suivre la fortune du roi de Suède, même en restant nominalement au service de Venise et de la France. Il chercha à occuper d'autre façon son ancien ennemi et les affaires des Grisons lui en fournirent une occasion. Le traité de Querasque (Chierasco) (6 avril 1631), avait mis fin à la guerre d'Italie. En vertu de ce traité, Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel, avait reçu de l'Empereur l'investiture des duchés de Mantoue et de Montferrat ; Pignerol avait été cédé à la France par un traité conclu peu de temps après à Saint-Germain.

Les Français tenaient ainsi une porte ouverte sur l'Italie et avaient établi à Mantoue un prince français. Richelieu avait bien profité du désarroi où les succès de Gustave-Adolphe avaient mis les affaires de l'Empereur. Ce n'était pas assez : il avait sans cesse les yeux fixés sur le pays des Grisons qui, tenant à la Valteline, formait comme le trait d'union entre l'Allemagne et le nord de l'Italie. Ce petit pays était alors regardé comme la route naturelle des armées impériales ; Henri IV en avait compris toute l'importance. Sa diplomatie avait toujours tendu à apaiser les dissensions intérieures des

Grisons, à attacher Venise à la Rhétie et aux cantons suisses, pour les opposer ensemble aux gouverneurs du Milanais. L'Espagne spéculait de son côté sur les vieilles haines qui séparaient les Grisons protestants de la Valteline catholique.

Le traité de Chierasco portait que l'Empereur Ferdinand abandonnerait les passages des Grisons, mais on pouvait toujours craindre que, sous un prétexte ou un autre, les Impériaux ne les reprissent.

Le gouvernement des Grisons. — Le gouvernement des Grisons était un gouvernement purement populaire, « comme les Anciens ont été curieux de faire des descriptions imaginaires d'une parfaite république, afin que cela servît de modèle pour en approcher autant qu'on pourrait, s'il était nécessaire en ce temps de représenter une idée d'une parfaite anarchie, il ne faudrait pour tout patron qu'une exacte description de la république des Grisons » (1). Il y avait trois ligues, la ligue Grise, celle de la Cadée (chef-lieu Coire), celle dite des Dix Droitures. Ces trois ligues avaient une assemblée commune. Elles étaient livrées à l'esprit de faction, jalouses, instables dans leurs projets et toujours hésitantes entre l'Autriche et la France, si pauvres que l'argent de ces deux puissances y était devenu le grand ressort de toutes les révolutions.

La Valteline avait de tout temps subi impatiemment le joug de l'autorité des Grisons, elle était catholique, au lieu que les Grisons étaient protestants ; les Valtelins avaient perpétuellement à se plaindre des magistrats et des juges qu'on leur envoyait ; et

(1) *Mémoires et lettres d'Henri duc de Rohan sur la guerre de la Valteline*, p. 232.

Ces mémoires ont été publiés par M. le baron de Zurlauben en trois volumes à Genève, à Paris, chez Vincent, 1758. — d'après trois manuscrits, dont deux étaient parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, l'un in-fol. coté n° 540 (manuscrits Dupuy); l'autre, contenant les deux derniers livres, manuscrit de Béthune ; le troisième, un manuscrit de M. Secousse, copié sur celui de Dupuy, appartenait, au moment où Zurlauben fit son édition des mémoires de Rohan sur la Valteline, à la comtesse de Marsan.

Les mémoires publiés par Zurlauben ont certainement été faits avec des notes fournies par Rohan ; mais il nous semble improbable qu'il les ait lui-même rédigés, au moins dans toutes les parties. Il n'aurait pas écrit en parlant de lui-même : « Outre la réputation de sa valeur et l'intégrité de sa vie exemplaire, la conformité de la religion n'était pas une petite considération pour lui concilier l'amitié de ces peuples.» (Zurlauben, vol. I, p. 37.) Les mémoires sur la guerre de la Valteline sont renfermés dans le premier volume de Zurlauben ; le second volume contient les discours politiques et le voyage de Rohan en 1600 ; le troisième volume renferme les dépêches de Rohan en 1636 et les pièces qui concernent sa sortie des Grisons au commencement de 1637. La trame des mémoires sur la Valteline a été fournie par Rohan ; mais sur cette trame a passé une autre main.

la tyrannie des Grisons à leur égard avait été souvent poussée jusqu'à la férocité.

Malgré la paix de Chierasco, les Impériaux comme les Français songeaient à se saisir des Grisons ; les troupes licenciées des deux côtés avaient ordre de s'y arrêter, celles de Gallas, en revenant du Mantouan, les troupes françaises en revenant de Venise. D'Avaux, ambassadeur de France, faisait de grandes instances pour que Richelieu y envoyât un homme habile et dévoué aux intérêts français. « Il fallait un homme en réputation d'intégrité, et qu'il fût de tel poids qu'il pût être en ce pays là comme garant et caution de son maître. Il n'était pas moins nécessaire que ce fût une personne versée en grandes affaires pour les pratiques et négociations continuelles qu'il fallait avoir avec les Suisses et princes voisins d'Allemagne. Surtout il fallait que ce fût un sujet auquel la république de Venise pût prendre confiance, cela devant être un des principaux motifs pour l'engager au dessein ; mais ce qui importait le plus, c'est qu'il était besoin d'un général d'expérience et de résolution, étant aisé à croire que les Impériaux d'un côté et les Espagnols de l'autre, ne manqueraient de le harceler continuellement et de l'attaquer de toutes parts (1). »

Richelieu songe à employer Rohan dans les Grisons. — Richelieu jeta les yeux sur Rohan, qui réunissait bien toutes ces conditions. Les lettres écrites par ce dernier à Venise montrent assez avec quelle joie il dut recevoir des propositions qui l'arrachaient à sa langueur, en lui offrant une tâche patriotique et digne de lui (2). Après la paix d'Alais, il s'y était retiré, pour « céder doucement à la fortune », mais l'estime de la république ne pouvait le consoler de ses ennuis. Il se rendit devant le Sénat et lui demanda la permission d'accepter l'emploi qui lui était offert, sans perdre celui qu'il avait accepté de la république. Le doge le complimenta, sans toutefois s'expliquer nettement sur le congé que demandait Rohan. Celui-ci partit en novembre 1631, et arriva le 4 décembre à

(1) *Mémoires de Rohan sur la guerre de la Valteline*, tome I, p. 29.

(2) « Sa Majesté crut lui devoir permettre d'accepter cette charge, pour ce qu'autrement ils eussent eu recours au roi de Suède pour lui en demander un ; qui n'eût pas porté le respect à la religion catholique en la Valteline, que ledit duc de Rohan ferait pour la crainte qu'il aurait de déplaire à Sa Majesté ». (*Mémoires de Richelieu*. Coll. Pet., t. XXVI, p. 562.)

Coire, où il fut reçu à bras ouverts et nommé général des trois ligues.

« Me retrouvant dans ce pays, écrit-il à l'ambassadeur de Venise en Suisse (le 7 décembre 1631), par ordre du roi mon seigneur, j'ai voulu en aviser votre seigneurie afin que si dans cette occurrence, elle juge que mon service puisse être utile à la très sérénissime république elle m'emploie confidentiellement comme son plus dévoué et fidèle serviteur. Je ne manquerai pas de mon côté de continuer ma correspondance avec votre Seigneurie et je la prie d'en faire autant de son côté... » — Dans la même lettre, il appelle Venise « ma bonne patronne » (mia buona padrona). La correspondance confidentielle de Rohan avec le résident de Venise dura depuis 1631 jusqu'à 1835 (1).

Rohan, à peine arrivé à Coire, écrivit en France ; il insistait pour qu'on intéressât autant que possible la république vénitienne et les cantons suisses dans les projets qu'il était chargé de soutenir ; il se faisait fort, si on lui donnait, avec les trois régiments déjà sur pied, 6000 Français et 4000 Suisses, de garder toutes les entrées des Grisons et de se saisir de la Valteline.

Il envoya quatre courriers l'un après l'autre, mais il ne reçut qu'au milieu du mois de février 1632, des lettres du roi, du cardinal de Richelieu et du maréchal de Schomberg : « J'attends d'heure en heure le second courrier qui m'apporte mes brevets de général de l'armée de Sa Majesté dans ce pays et de la charge de son ambassadeur extraordinaire en Suisse et dans les Grisons, avec mes instructions. »

Quel était à ce moment le politique de Richelieu? « Ma pensée est d'empêcher que la religion catholique se ruine en Allemagne, de garantir les électeurs catholiques du naufrage, retenir l'archiduc Léopold d'exécuter les desseins qu'il pourrait avoir d'entreprendre sur le pays des Grisons, mes alliez. » Il continuait à donner des subsides au roi de Suède et aux États, pour tenir les forces de l'Empire diverties par les armes de la Suède et de la Hollande. « Quant à la guerre d'Italie, je ne juge pas qu'il en soit temps et

(1) Nous donnons, aux Pièces justificatives, le texte de dix-neuf lettres écrites par lui aux résidents Moderante Scaramelli et Andrea Rosso et conservées aux Archives de Venise.

je n'y suis pas obligé. Je ne désire rien tant que voir la république de Venise bien unie avec mon frère le duc de Savoie (1). »

Richelieu ne donnait pas encore son approbation au projet d'occupation de la Valteline et demandait simplement à Rohan de se fortifier au Steig et au Pont du Rhin et de s'employer à pacifier les cantons suisses. Sur ce sujet, Rohan écrivait : « Touchant les Suisses, je m'emploierais volontiers à ajuster leurs différents, mais une telle affaire réclamerait ma présence et je ne veux pas y risquer ma réputation, s'il ne me vient de l'argent de France, car sans cela toute l'éloquence de Démosthène et de Cicéron serait perdue (2). » Il réussit pourtant au mois d'août 1632 à mettre fin à un différend qui allait mettre aux prises Berne et Soleure et à leur suite une partie des cantons contre l'autre. Il s'interposa aussi avec succès entre la ville de Zurich et les cinq cantons divisés au sujet des droits de souveraineté dans la Thurgovie et dans le Rheintal (3).

Rohan et Montmorency. — Ce fut très injustement qu'à la Cour on soupçonna un moment le duc de Rohan d'avoir trempé dans les projets coupables de Montmorency, son ancien adversaire, et de Monsieur. Nous n'avons aucune preuve que les conspirateurs aient tenté de lui faire connaître leurs desseins. Nous savons seulement qu'il en était vaguement averti. Au mois d'avril 1632, il informait le résident vénitien en Suisse que le duc d'Orléans avait envoyé un de ses gentilshommes à Wallenstein pour lui faire savoir qu'il serait bientôt en mesure de faire une puissante diversion en France. L'alarme fut très grande à la Cour quand on apprit l'infidélité de Montmorency, la défection des deux frères du maréchal de Toiras (4), d'un neveu de Schomberg, de nombreux gouverneurs. Richelieu soupçonna un instant Toiras : « Il semble difficile de croire que Restinclers, et Nismes particulièrement, ayent eu la hardiesse de prendre une si mauvaise résolution sans le sceu de leur frère (5). »

(1) Le roi à MM. de Toiras et Servien. Pap. de Richelieu (à Metz, le 24 janvier 1632).

(2) Le corps des Suisses le reçut avec des honneurs extrêmes en leur assemblée à Bâle : les catholiques se souvenant l'avoir veu leur général en France et les protestants le considérant comme le chef de leur party. (*Histoire de Henry, duc de Rohan*, par Fauvelot du Tac, p. 156.)

(3) 1er mai 1633. Lettre au résident vénitien.

(4) Restencleires, gouverneur de Lunel, et Claude de Saint-Bonnet, évêque de Nimes.

(5) Lettre à Servien, 7 août 1632.

Les protestants ne bougèrent pas : « Le roy, écrivait Richelieu au maréchal de la Force, est très satisfait de ceux de votre religion ; en continuant comme ils ont commencé, ils l'obligeront de plus en plus à les maintenir, ainsy qu'il le désire (1). »

Le malheur voulut toutefois qu'on trouvât dans la rébellion de Montmorency la main de ce Clausel, que nous avons vu mêlé aux négociations du duc de Rohan avec le duc de Savoie et avec l'Espagne pendant les dernières guerres de religion. Quand Rohan avait fait sa paix avec Richelieu, il lui avait recommandé Clausel qu'il avait employé dans toutes ses guerres. « Assurez-vous du dit sieur Clausel comme de moy-mesme, car je vous en réponds (2). »

Richelieu avait consenti à donner des emplois secrets à Clausel ; il l'avait envoyé, après la paix d'Alais, auprès de la reine mère à Bruxelles, puis à Turin. Clausel avait commencé par montrer beaucoup de zèle pour le cardinal (3). Mais il faut croire que celui-ci eut bientôt de fortes raisons de se méfier de lui ; il trouva sa main dans les menées de Montmorency ; car il écrivait le 9 septembre 1632 à la Force, en lui demandant d'aller « nettoyer » Alais : « Je vous dirai que si vous pouvez attraper Clauzel, sans composition quelconque, vous ferez un grand plaisir et rendrez un notable service au roy, le misérable estant si meschant qu'il importerait d'en faire un châtiment. »

Quand Rohan avait signé la troisième paix, il s'était promis de ne plus remuer les Églises. Il tint parole ; il ne tenta plus jamais de se jeter dans le Midi et de recommencer une lutte devenue trop inégale. Il ne fit rien pour soustraire les siens à leur devoir. Les protestants s'enfermèrent dans une sorte de fidélité sombre. A la fin de 1632, Montmorency tenta de soulever ceux du Languedoc et employa toutes sortes d'artifices pour les attacher à sa cause ; il

(1) 8 août 1632.

(2) Lettre de Rohan du 20 août 1629. *Affaires Étr. France*, t. XV, p. 115.

(3) « Depuis deux jours Clausel, qui a travaillé toutes les affaires de M. de Rohan avec l'Espagne, m'a mandé par l'Isle, qui vient de Turin, que plusieurs fois en Espagne on luy a proposé que Rohan fist entreprendre de tuer 67, que ce dessein y est formé, et qu'il m'en fera voir toutes les circonstances, lorsqu'il me verra, et qu'il m'advertit de prendre garde à ma personne soigneusement. » (Note du cardinal à M. Bouthillier, 27 février 1630. — Bibl. nat.)

leur promit leurs anciennes villes de sureté ; ce fut en vain. Les Églises restaient fidèles à Rohan exilé, et Rohan était désormais fidèle au roi et à son ministre.

Rohan et le roi de Suède. — Nous trouvons dans la correspondance de Rohan avec les Vénitiens la preuve qu'il y eut des rapports directs établis entre le duc de Rohan et le roi de Suède. Rohan entretenait certainement l'espoir d'être lié de quelque façon à la fortune du roi de Suède. Soubise écrivait à sa mère le 2 août 1631, « sa dernière lettre (du duc de Rohan) est du 20 de juin, il se portait fort bien et me mandait qu'il croyait enfin la paix en Italie et qu'il avait espérance d'être employé en Allemagne avec le roy de Suède » ; le 7 septembre 1631, Soubise écrivait : « Les affaires d'Allemagne vont toujours bien pour le roy de Suède, je scay bien que mon frère a grande envie d'être employé de ce costé-là. » A Coire, nous le voyons cependant, esclave de son devoir, décidé à refuser le passage des Grisons à tout le monde, aux Suédois comme aux Impériaux ; l'Empereur et l'archiduc, voyant l'Alsace menacée par les Suédois, envoyèrent demander aux Suisses le passage pour les troupes venant d'Italie ; mais le duc de Rohan appuya avec beaucoup de force le chevalier Ranche, envoyé du roi de Suède, et les Suisses ne se laissèrent pas ébranler par Wolmar, le chancelier de l'archiduc (1).

Le roi de Suède avait songé aussi un moment à franchir les Alpes : il voulait aller attaquer l'Empire en Italie ; entraîné, comme tous les conquérants du Nord, vers les pays du soleil, il était de ceux que les plus grands obstacles n'arrêtent point et son entreprise était de celles où la prudence même conseille la témérité. Voulut-il prendre la route des Grisons ? on peut le penser ; voici du moins ce qu'on lit dans une lettre de Rohan au résident vénitien :

« A mon arrivée ici (2), je reçus une lettre de l'archiduc Léopold où il me signifiait son désir de savoir si, dans le cas où le roi de Suède ou quelqu'un de ses généraux voudrait passer par les Grisons, je lui concéderais le passage ; et si, au cas où je voudrais l'empêcher, j'aurais les moyens de le faire ; à quoi je répondis que l'Italie n'avait pas à s'inquiéter de ce côté, que le dit roi avait assez d'occupa-

(1) *Mercure français*, t. XVIII.

(2) Coire, 4 juin 1632. Lettre au résident vénitien.

tions dans l'intérieur de l'Allemagne, que pour attaquer le pays du Tirol les Grisons n'étaient pas son chemin, que pour ces raisons il pouvait vivre tranquille ; néanmoins puisque Son Altesse désirait connaître mon sentiment et l'état de mes affaires, je lui répondais que j'avais la volonté et le pouvoir d'empêcher le passage de n'importe quel prince qui voudrait risquer de passer par force et malgré le roi mon seigneur dans ces pays et que je lui en donnais l'assurance. » Rohan avait d'autant plus de mérite à s'exprimer avec cette netteté, qu'il avait une grande admiration pour le roi de Suède.

Nous avons vu cette admiration éclater dans toutes les lettres de Rohan à sa mère. Le roi de Suède, après que l'Alsace fut soumise à ses armes, choisit pour y commander le duc Christian de Birkenfeld, général de la cavalerie suédoise, qui avait épousé en 1630 Madeleine Catherine, princesse palatine des Deux-Ponts, fille de Catherine, sœur du duc de Rohan.

A un certain moment, Rohan dut faire au roi de Suède des propositions, qui intéressaient particulièrement la république de Venise. Nous ignorons quelles étaient au juste ces propositions, mais voici ce que Rohan écrivait le 9 juillet 1632 au résident vénitien en Suisse :

« Le capitaine Uldrich Zurigano m'a apporté les meilleures paroles du roi de Suède, et sans son voyage de Bohême, il aurait suivi ma proposition qui est retardée jusqu'à son retour. Dans cette pensée il a laissé le duc Bernard de Weimar en Suisse avec 12,000 combattants et Panier avec autant de monde en Bavière. Mais vous pouvez donner à la sérénissime république l'assurance sur ma parole qu'elle n'a rien à craindre de ce roi qui lui soit contraire et qu'elle peut en attendre tous les bons offices d'amitié. »

Au reste, la mort allait bientôt interrompre la carrière aventureuse de Gustave-Adolphe. Rohan apprit avec une vive douleur la fin de ce héros qui « après avoir couru triomphant quasi par toute l'Allemagne, finalement dans la plaine de Lutzen, marchant en bataille rangée contre l'armée impériale, commandée par Walstein, mourut combattant de sa main à la tête des siens, faisant son tombeau du champ de sa victoire » (1).

(1) *Mémoires sur la guerre de la Valteline*, t. I, p. 63.

La succession de Mme de Rohan. — Pendant le séjour qu'il fit à Coire en 1632, Rohan dut s'occuper des affaires de la succession de sa mère. Nous avons quelques lettres qu'il écrivit relativement à cette succession et qui lui font beaucoup d'honneur.

Elles respirent la plus grande générosité, le respect de la famille et l'horreur des procès. Soubise, qui était fort mal dans ses affaires, demandait l'exécution d'un testament de sa mère, qu'il croyait avantageux pour lui. Son frère remarquait qu'il valait mieux s'en tenir à un contrat de partage fait depuis 25 ans et que Soubise ferait bien d'accepter les offres que lui faisait Marguerite de Béthune, plus *rohaniste,* écrivait-il, que les Rohan : leur mère n'avait pas le droit de disposer d'un sol en faveur d'un de ses enfants au préjudice des autres, en vertu même des stipulations du contrat de partage. Il avait pour sa part accepté ce contrat, quoiqu'il s'y trouvât « partagé en ayné en matière de debtes et en cadet en matière de biens ». Il disait à ce propos qu'il avait à peine quatre mille écus nets par an de son bien, les intérêts de ses dettes payées ; Venise lui donnait six mille écus par an, mais ce revenu était très précaire; pour l'emploi qu'il avait aux Grisons, « il est fort casuel et n'est que pour un temps » : il demandait à son frère de ne pas se jeter dans des procès qu'il soutiendrait difficilement hors de France : « je crois, écrivait-il à M. Maleray, que vous trouverez raisonnable qu'il (Soubise) assure à ma fille les deux terres, laquelle, en effet, est son héritière ; c'est-à-dire, s'il ne se marye point (car nous n'entendons préjudicier à ses enfants si Dieu lui en donne) sachant bien que ce qui est entre les mains de ma sœur (1) et qui y sera à l'advenir, court fortune de sortir de la maison pour tomber entre les mains de la plus grande ennemye que luy et moy ayons ; s'il considère bien ces choses, je ne doubte point que nous ne soyons bientost d'accord (2). »

Rohan va à Venise. — Pendant l'année 1632, Rohan alla, pour sa santé, aux eaux de Bade, en Argovie ; vers la fin de cette année, il pressait vivement Richelieu d'agir du côté de l'Italie, mais le cardinal hésitait encore à faire une guerre ouverte à l'Espagne. Il n'ouvrait qu'à demi l'oreille aux projets de son ancien ennemi. A

(1) Anne de Rohan n'était point mariée.

(2) Nous ne savons pas à qui Rohan fait ici allusion. Lettre à M. Maleray. 20 avril 1632.

la cour, on accusait Rohan d'avoir acquis trop de crédit chez les Grisons, de vouloir y subsister de lui-même plutôt que de dépendre de la France, d'entretenir des correspondances secrètes avec le roi de Suède, avec les princes allemands ; on avait été, nous l'avons déjà dit, jusqu'à le soupçonner d'avoir entretenu des rapports avec Gaston, duc d'Orléans, et avec le duc de Montmorency. Et de fait, il avait reçu, après la bataille de Castelnaudary, l'ordre de se rendre à Venise. Il ne partit pourtant de Coire que le 11 janvier 1633 et arriva à Venise le 26 du même mois. Il s'y aboucha avec l'ambassadeur de France, qui ne lui apprit rien de nouveau, et ne recevant aucune instruction de France, prit le parti de s'en retourner aux Grisons. Il alla demeurer quelque temps à Zurich et manda en France que son indisposition l'obligeait à aller prendre les eaux de Bade. Pendant son séjour en Suisse, on le consulta de tous côtés comme un arbitre et c'est en ce temps-là qu'il fit son *Traité du gouvernement des treize Cantons.*

Il retourne aux Grisons. Fin de son ambassade. — Ce retour en Suisse ne plut pas à la cour. Le roi, par une lettre aux quatre cantons évangéliques (10 février 1633), mit fin à l'ambassade de Rohan en Suisse. On le chicanait sur ses dépenses, sur les emprunts qu'il avait dû faire pour maintenir les troupes du roi aux Grisons (1). On lui reprochait de n'être pas resté à Venise et d'être retourné en Suisse ; nous le trouvons le 28 avril, à Zurich, en route pour Bade, dont les eaux étaient nécessaires à sa santé ; il écrit au cardinal : « Toute mon espérance est en vous qui me fait vous supplier très humblement de vouloir continuer à estre mon protecteur. »

A Bade, il reçoit une lettre du roi (12 mai 1633), qui lui envoie les instructions suivantes : empêcher le passage des Espagnols par la Valteline vers les Grisons, — empêcher les Suisses de leur

(1) Nous voyons, dans un mémoire envoyé en cour, que Rohan avait touché, de janvier 1632 à janvier 1633, comme ambassadeur extraordinaire 3000 liv. par mois, comme commandant des troupes aux Grisons, 1000 liv. par mois, pour ses deux voyages à Bade 8000, pour les espions 600, — en tout 63,200 livres... Il se défend dans une lettre au cardinal d'avoir pris huit mille livres pour ses deux voyages de Bade. Il est incommodé dans ses affaires, il a fait à grands frais trois voyages de Venise à Coire et de Coire à Venise. Il est triste de le voir obligé de descendre à ces détails.

On trouve dans le manuscrit n° 4106, f. f. de la Bibliothèque nationale le « Registre des despeches de la cour de l'année 1633 » contenant les lettres et mémoires de Rohan pendant cette année ainsi que les dépêches qu'il a reçues. Ces dépêches n'ont pas été publiées.

donner une place d'otage et ne permettre le passage que suivant les anciennes coutumes, terminer les querelles des cantons catholiques et protestants. — empêcher l'alliance de l'Espagne et des cantons catholiques.

Il demande la duché-pairie pour sa fille Marguerite. — Le 2 juin 1633, Rohan voulut faire profiter sa fille de la faveur dont il jouissait encore à ce moment. Il écrivit au roi pour lui demander de continuer par déclaration la duché-pairie dont il avait été honoré par Henri IV dans la personne de sa fille unique Marguerite.

Il écrivait le même jour au cardinal : « Monsieur, à mesure que vous m'obligez je deviens importun. Je vous supplie très humblement de me le pardonner. Mais je ne serais si effronté, si je ne m'étais donné entièrement à vous... Dieu ne m'a donné qu'une fille, je désire avec passion de conserver dans sa personne l'honneur de ma duché et pairie (1). »

Rohan et le duc de Saxe-Weimar. — Pendant ses séjours à Bade et à Zurich, nous voyons le duc de Rohan en rapports avec le duc de Saxe-Weimar. Nous trouvons en effet dans la vie de Bernard de Saxe-Weimar, par Röse, deux lettres écrites au duc Bernard, l'une par Batilli (Batilly), colonel au service de Venise, l'autre par le duc de Rohan (2).

On voit dans ces lettres que Batilly avait été chargé de remettre au duc de Rohan une lettre de Bernard de Saxe-Weimar et de lui faire une communication verbale. « Je l'ay extrêmement réjoui et est résolu d'agir à bon escient pour faire une diversion et vous seconder en vos desseins et pour cest effect il va travailler pour se mettre bien tost en besogne. » A la date où Batilly écrivait cette lettre (Zurich, 31 mai 1632) le régiment de son frère était à Molsheim avec la cavalerie de Gassion (3), et ces troupes devaient joindre le duc de Saxe-Weimar.

Pour le duc de Rohan, sa lettre au duc Bernard est datée de Zurich, le 1er juin 1633. Il remercie Son Altesse de lui avoir envoyé un message par Batilly « et la supplie de croire que de ma part j'em-

(1) Bibl. nat., f. f. 4106. — Registre des dépêches de la Cour de l'année 1633, p. 23.

(2) *Herzog Bernhard der Grose von Sachsen-Weimar biographisch dargestellt von* Dr Bernhard Röse; 2 vol., Weimar, 1828, t. I, p. 420 et suivantes.

(3) Gassion avait fait ses premières armes sous Rohan, dans la dernière guerre de religion, et servait comme colonel dans les armées suédoises.

ployeray librement ma vie et tout ce qui en dépend pour son service, estimant Monsieur vos héroïques vertus par-dessus celles de tous les princes qui vivent. Et comme je suis très affectionné au party que vous soustenez avec tant d'honneur et desire d'y servir, aussi veux-je privativement à tout autre m'attacher avec vous, dont j'ay chargé le Cappne Ulrich de vous assurer plus particulièrement. Je le redespeche vers V. A. et M. le Maréchal Horn pour lui faire entendre les ordres que j'ay receus du Roy monseigneur, pour travailler icy et aux Grisons à empêcher le passage des troupes d'Italie en Allemagne; ce qui me fait juger à propos de ne perdre le temps au dessein que j'ay proposé, sur lequel Monsieur, je vous supplie très humblement de vouloir non seulement adjouster foy à ce que led. Cappne Ulrich vous dira de ma part, mais mesme de procurer qu'on l'execute dilligemment. Je ne demande que huit jours de temps pour en venir à bout, après quoy je m'offre et me fay fort de maintenir ce qui sera acquis sans occupper vos trouppes, et me mestre en estat de faire de bons services au public et particulièrement à V. A. ». Il s'agissait d'entreprendre une diversion pour occuper les troupes qui venaient d'Italie; le duc de Rohan avait déjà fait une semblable ouverture au maréchal de Horn « les moyens sont faciles n'y manquant que le vouloir, Monseigneur de Rohan a eu fraîchement nouvelles commissions du roy d'empêcher les passages des troupes d'Italie dans l'Allemagne par les Grisons ». (Lettre du capitaine Ulrich au duc Bernard. — 11 juin.)

Projets de Rohan. — Rohan avait envoyé, le 2 juin 1633, un mémoire au roi sur l'affaire des Grisons. Il y examinait toutes les hypothèses « si les Espagnols voulent aller aux Pays-Bas, il faut que l'armée passe par la Suisse dans la Franche Comté, où elle peut faire sa place d'armes, ou bien dans la Suisse par Constance où elle peut se rassembler et de là passer en Alsace, ou bien par les Grisons vers les quatre cantons et Lindau, ou enfin par la Valteline et le Tyrol. »

Il ajoutait qu'il n'y avait rien à espérer des petits cantons, « car ils sont tellement imbus de l'idée que le roy d'Espagne est la colonne de la foy catholique, qu'ils doutent même que le pape soit bon catholique, s'il ne se porte à tous les intérêts du roy d'Espagne ».

Il offrait de défendre l'entrée des Grisons à Chiavenna, dans la basse Engadine, et à Poschiavo. « Je croy qu'on peut empêcher le pas-

sage de la Valteline, car en se campant dans l'Engadine basse sans rompre le traité de Monson (Monçon) on peut les empêcher de passer dans le Tyrol, pource que soudain qu'ils entreront dans la Valteline (et par conséquent rompront le dit traité) on se peut saisir du comté de Bormio qui les arrestera tout court et avoir communication par là avec l'Estat de Venise. » Il allait plus loin, et, supposant les hostilités déclarées, il pressait le roi de prendre la Valteline et même le duché de Milan « ce que je croy qui se peut faire en trois mois. » Une offensive hardie pouvait rendre le roi maître de l'Italie « entrant dans le Milanais par Casal et la Valteline et empeschant le secours d'Allemagne, c'est une conquête plus facile à faire que la prise d'une place en Flandre (1) ».

Au commencement de juillet, Rohan était encore à Zurich; dans une lettre adressée à M. de Villette, il écrit au sujet des affaires d'Allemagne : « La couronne de Suède et les princes d'Alemaigne demeurent bien unis et les soings et offices du roy leur servent de bon ciment et certes il maintient ce party-la despuis la mort du roy de Suède avec une grande gloire et honneur. Les armées impériales se trouvent partout sur la deffensive et à leur barbe les nostres acquerent toujours quelque chose. » Il lui annonce le reddition du chateau de Heidelberg et la prise de la ville et du chateau de Papenheim par le maréchal Horn (2).

Les projets de Rohan ne furent pas mal accueillis; M. Bouthillier l'autorisa à lever 3000 hommes (23 juin); on lui envoya une nouvelle commission de lieutenant général pour commander l'armée aux Grisons (2 juillet). Il avait demandé la permission de lever 2000 Suisses et des lettres de créance pour chaque canton en particulier. On aurait voulu à Paris se passer des levées suisses, mais Rohan ne pouvait se contenter des deux régiments français de 1000 hommes chacun qu'on lui avait envoyés, si excellents qu'ils fussent. Nous le trouvons à ce moment en correspondance suivie avec le père Joseph. Il le remercie de ses bons offices dont il est instruit par les lettres de sa femme et le rapport de Du Puy : il insiste auprès de lui pour la levée des 2000 Suisses, il va repartir pour les Grisons et lui promet de protéger les catholiques. « Je suis plus jaloux de

(1) 2 juin 1633. — Bibl. nat., f. f. 4106, p. 26 et p. 33.
(2) Catalogue des autographes de A. Pécard, Paris, J. Charavay aîné, 1873, in-8, p. 78.

rendre les catholiques contens de moy, que ceux de ma religion, croyant en cela y estre plus exact qu'un catholique mesme. » Retourné à Coire, il écrit le 2 août pour demander de l'argent : « 200,000 livres maintenant bien employées en Suisse vous en espargneront trois fois autant en un autre temps. » Sans argent, il voit déjà les Grisons perdus pour la France, car tout était prêt dans le Milanais pour l'entrée en Valteline, par le lac de Como, et au Stelvio pour le passage de Bormio dans le Tyrol.

Le 23 août, il écrit à M. Servien qu'il serait heureux de servir de loin et indirectement à la conquête de la Lorraine, « leur bouchant le passage du retour des Allemands, ledit duché nous demeure en proye ; Dieu me fasse la grâce de servir à un dessein si glorieux pour sa Majesté et si utile pour la liberté de la chrétienté ».

La levée des 2000 Suisses avait été approuvée par Richelieu : il permit aussi à Rohan de garder le régiment de M. du Landé (1), qui sortait de la garnison du Pont du Rhin et qui avait un moment, dû être licencié.

Le duc de Feria. — Le 30 août, M. du Landé fut envoyé dans la Haute-Engadine, car le duc de Feria commençait à remuer dans le Milanais ; Rohan ne craignait pourtant pas une attaque immédiate ; pensant que Feria irait avec son armée du côté de Constance et des villes forestières, il envoya un exprès au duc Bernard et au maréchal de Horn pour les avertir d'être sur leurs gardes. L'armée du duc de Feria commença à passer en Valteline le 22 août, elle avait 8000 hommes de pied, 1200 chevaux et quarante pièces de canon. Elle passa le Stelvio qu'on fit accommoder afin de passer de Bormio dans le Tyrol sans toucher les Grisons. Fidèle aux instructions de Richelieu, Rohan se tint sur la défensive et dut se contenter de protéger les entrées de l'Engadine. Le duc de Feria, ayant uni ses forces à celles d'Aldringer, résolut de faire de la ville de Constance sa place d'armes, et le duc de Rohan l'ayant sû, il obtint que le maréchal de Horn allât mettre le siège devant cette ville.

Ce siège de Constance faillit mettre le feu à la Suisse entière : les

(1) Joab de Sequeville, sieur du Landé, fait maréchal de camp en Valteline en 1635. Il commandait dès 1631 les troupes qui étaient aux Grisons à la solde de la France, et avait fortifié le Steig et le Pont du Rhin.

cantons catholiques reprochèrent aux protestants d'avoir attiré sur eux les armes suédoises, et d'avoir été en intelligence avec les Suédois. Rohan reçut l'ordre de calmer les terreurs et les colères des catholiques et après avoir poussé Horn devant Constance, il dut le presser d'en lever le siège, pour empêcher que la guerre civile n'éclatât dans la confédération (1).

En France, comme en Suisse, on l'accusa d'avoir conduit les Suédois en Suisse, et malgré le grand service qu'il avait rendu en empêchant Feria d'insulter les passages des Grisons, il reçut des reproches de tous côtés.

Le siège de Constance levé. — Le maréchal de Horn leva le siège de Constance le 23 septembre ; il avait demandé du canon au duc de Wurtemberg, avec lequel en peu d'heures il eût emporté la ville, mais par suite d'un malentendu ce canon fut envoyé ailleurs.

Le roi écrivit à M. de Rohan, de Château-Thierry, 19 août 1633. — Le père Joseph ajouta une lettre aux instructions envoyées par Richelieu. Elle est ainsi conçue :

Monseigneur,

Vous verrez par la despeche du roy que l'on aporte l'entretenement de deux mille Suisses et du régiment de M. du Landé tant que le besoin le requerra. Je reputerays à beaucoup de bonheur si je pouvais contribuer quelque chose par mon faible service à celui que vous rendez au roy si dignement... » Il le prie de protéger les catholiques en Suisse et de tenir la main à ce que dans l'Engadine basse, les missionnaires capucins puissent subsister.

Rohan remercia le roi et Richelieu avec effusion : il dit à ce dernier « je feray aveuglement ce que vous me commandez », il assure le Père Joseph qu'il ira jusqu'à l'employ « de la force » pour protéger la liberté des catholiques et des capucins.

(1) On trouve dans la vie de Gassion quelques détails sur les mouvements du duc de Rohan vers cette époque. On y parle de « la joie qu'il receut (Gassion) d'un voyage que le duc de Rohan fit vers le ringrave Otho-Louis, en faveur des cantons, qui craignaient qu'après la prise de Rinsfeld, l'Auffenbourg, Seckingen et Waldhut, qui estaient toutes à la maison d'Autriche et que les historiens comprennent sous les quatre villes forestières, l'orage n'allât fondre sur eux. Son intercession eut peu d'effet; et son voyage ne fut heureux ce semble qu'à Gassion. Ce colonel fut à la rencontre du duc et le régala superbement et ensuite lui fit de si grands présents que le duc en fut surpris. Gassion était ravi de luy faire appercevoir ses succès et la différence qu'il y avait de son estat passé à la présente figure qu'il faisait parmi les troupes suédoises. Après mille civilités réciproques, ils se séparèrent avec des protestations d'une estime éternelle, et d'une amitié inviolable. Le duc tint bien sa parole, car depuis il n'a jamais perdu l'occasion de l'obliger, et de le servir. Mesme dans les deux voyages qu'il fit vers le maréchal Horn, pour l'accommodement de l'affaire de Constance, il s'entretint très souvent avec lui du colonel Gassion et rendit témoignage des bons et francs services qu'il avait rendus à la religion prétendue réformée dans le Languedoc, Vivarez et Guienne ». (*Vie du maréchal de Gassion*, par l'abbé de Pure, vol. I, p. 210.)

Voir sur Gassion : *l'Histoire des Princes de Condé* par le duc d'Aumale, tome IV, p. 11.

Rohan n'en prit pas moins à son crédit la levée du siège aux yeux des cantons catholiques (1).

Le duc de Weimar et Horn se joignirent pour empêcher les Impériaux d'entrer en Alsace ; mais ils ne purent les empêcher d'occuper toute la haute Alsace : c'est alors que, laissant Horn les surveiller, Bernard de Saxe-Weimar descendit la vallée du Danube et alla mettre le siège devant Ratisbonne.

Projets de campagne en Valteline. — Le duc de Rohan n'avait pas hésité à donner une satisfaction aux cantons catholiques en détournant les armes suédoises, si redoutées des peuples. Il continuait à envoyer à Paris mémoires sur mémoires, sur une campagne en Valteline. Il projetait de saisir cette grande et belle vallée à la fois aux deux bouts et au milieu, à Riva, Tirano et Bormio, de faire subsister l'armée en Valteline en achetant à Venise des vivres et des munitions, et de faire dans ce but un traité particulier avec la République. Il devait garder les troupes françaises en Valteline et employer les troupes grisonnes et les Suisses uniquement aux garnisons du Pont du Rhin et du Steich. (Coire, 3 septembre.)

Il est impatient d'agir et estime que si l'on ne fait rien, on ne pourra se maintenir dans les Grisons. Il supplie qu'on ne l'abandonne pas à moitié chemin de son entreprise, et ne demande que 200,000 livres « car, écrit-il à Richelieu, je veux travailler à la huguenote et ne songe point à l'opulence du grand roi que je sers » (11 septembre). Il se plaint des lenteurs de Venise ; il faut peser sur l'ambassadeur vénitien à Paris, il faut aussi envoyer en Suisse un ambassadeur extraordinaire pour traiter avec les Suédois et les princes d'Allemagne, pousser le maréchal de Horn ou le duc Bernard à entrer dans le Tyrol.

(1) Lettre de M. Bouthillier au cardinal de Richelieu. (Chateau-Thierry, ce mardi 11 octobre 1633) :

Monseigneur,

Monsieur de Rohan a renvoyé la Roque en bonne diligence pour apporter la nouvelle du siège de Constance, en quoy il a faict adroitement croire aux petits cantons et autres qui le désiraient, que cet effet est venu de l'autorité du roy, qu'il a employée comme il fallait vers le maréchal Horn pour le faire retirer, mais à vrai dire il ne pouvait plus continuer le siège.

(*Arch. Aff. Étr.*, vol. 808, p. 85).

Il envoya son secrétaire Priolo (1) à Venise (2) : celui-ci se mit aux ordres de M. de la Thuillerie, qui négociait avec la République sur l'affaire de la Valteline, mais il le trouva très froid et comme en défiance, retranché derrière la nécessité de faire un traité général avec les princes italiens; pour ceux de Venise, il les laissa sceptiques, défiants du roi de France, peu disposés à s'engager, avant que la France eût tiré l'épée.

On peut aisément comprendre les inquiétudes et les agitations du duc de Rohan, pressé d'agir, et sans cesse combattu, formant inutilement les plus beaux plans, blessé de l'indifférence ou de la sourde hostilité des agents français, suspect à ceux qu'il voulait servir, incapable de se réduire à un rôle subalterne et de s'enfermer dans une obéissance inerte; Richelieu pourtant et le père Joseph lui étaient encore fidèles : il faisait tout au monde pour contenter ce dernier, allant jusqu'à rétablir, à sa demande, les capucins dans l'Engadine basse, et « se rendant partial pour lui faire avoir tout le contentement qu'il désirait ».

(1) Prioleau ou Priolo, né en Saintonge en 1602, avait eu Soubise pour parrain : il était noble vénitien d'origine; il perdit son père et sa mère de bonne heure et passa en Italie en 1630, pour s'y faire reconnaître comme descendant de la maison de Priolo; quand Rohan vint à Venise, il se l'attacha et Priolo entra très avant dans ses bonnes grâces. Il lui servit de secrétaire intime et de confident. Après la mort du duc, il se fixa à Genève, épousa Élisabeth Micheli, se fit catholique et fut employé pas la cour de France dans diverses négociations. Il fut attaché au duc de Longueville et Mazarin parle de lui dans ses carnets. Il écrivit en latin une histoire de France depuis la mort de Louis XIII jusqu'à 1659. (Benjamini Prioli ab excessu Ludovici XIII de rebus gallicis historiarum libri XII. Carolopoli, Gédéon Poncelet, 1665, in 4°.) On lui a quelquefois attribué, mais sans preuves, la rédaction des mémoires de Rohan sur la guerre de la Valteline publiée en 1758, par M. de Zurlauben. Priolo mourut dans le Lyonnais en 1667.

(2) Voir « *Mémoire envoyé à ma femme touchant la dépêche que le Sr Prioleau a portée à Venise et relation du Sr Prioleau à son retour de Venise.* » Bibl. nat. f. f. 4106, p. 267 et suivantes.

CHAPITRE XIV.

Rohan est appelé à Paris. — *De l'intérêt des princes et États de la chrétienté.* — Indécisions de Richelieu au sujet de la Valteline. — Rohan part pour la Lorraine. — Le duc de Lorraine en Alsace. — Rohan le force à repasser le Rhin. — Marche à travers la Suisse. — Arrivée à Coire et dans la Valteline. — Tâche double de Rohan. — Campagne de 1635. — Bataille de Luvin. — Bataille de Mazzo. — Offres de l'Espagne. Clausel. — Bataille du val de Frael. — Bataille de Morbegno. — Projets de Rohan sur l'Italie.

Rohan appelé à Paris. — Au commencement de 1634, une nouvelle armée se préparait à Milan à passer en Allemagne. Les Suédois inquiets firent de grands efforts pour décider enfin le roi de France à fermer les passages des Alpes aux Impériaux; mais Venise, non plus que la Suisse, ne montrait aucune ardeur à seconder les dispositions de la France, et Richelieu commanda au duc de Rohan de venir conférer avec lui.

Il obéit, et se mit de suite en route bien qu'il eût l'esprit plein de doutes et de soupçons à l'endroit des véritables sentiments du cardinal. Il dut s'arrêter un moment à Neufchâtel. On a de lui une lettre, écrite le 17 mai 1634 au résident vénitien en Suisse : « pour avoir usé de tant de diligence, je me trouve ici prisonnier d'une infirmité, non point dangereuse, mais qui ne me permet certainement pas de pousuivre mon chemin ». Il avise le résident vénitien que le courrier de Landé, l'ambassadeur de France aux Grisons, est parti en cour pour représenter que les Grisons ne veulent plus attendre et que lui-même a envoyé Priolo à Paris donner le même avis.

« Étant guéri de sa maladie, ou, comme quelques-uns disent, de ses soupçons (1), » il quitta Neufchâtel et arriva à la cour, en juin. Il y fut très bien accueilli du roi et du cardinal, qui le combla de caresses, « mais, dit son biographe, il s'y ennuya pourtant bien tôt, et trouva fort étrange que l'ayant fait venir avec tant d'empressement,

(1) *Histoire de Rohan*, par Fauvelot du Toc.

on le laissât quatre mois sans lui dire ce qu'on voulait faire de lui ». Sa présence en France fut à peine remarquée, soit qu'il eût soin de rester dans l'ombre, soit qu'il fût devenu déjà presque un étranger dans son pays.

« *De l'intérêt des princes et États de la chrétienté.* » — Le livre *de l'intérêt des princes et États de la chrétienté,* dédié à Richelieu, a-t-il été composé en 1634, pendant ce séjour de quelques mois fait à Paris ?

« L'intérêt des princes » est un exposé diplomatique, où Rohan montre une connaissance parfaite des cours d'Europe, de leurs traditions et de leurs intérêts. « J'ai caché mon nom, dit l'auteur dans la préface, parce que je n'ay pas d'ambition ; je ne seray jamais soupçonné d'envie parce que je n'y ay aucun intérêt et ma naissance ne m'y a pas fait prendre de party. » Le chapitre le plus intéressant est celui qui traite des « intérêts » du roy de France sur la Navarre, l'Angleterre, Gennes, Naples, Luxembourg, la Lorraine, Liège, Metz, etc., la Bourgogne, la Toscane, Avignon et le Comtat-Venaissin, Orange, Nice, Cambrai, la Corse, la Castille, le Hainault. Dans ce livre, Rohan appuie toujours son raisonnement sur le droit féodal, le seul qui fût compris et reconnu à son époque.

Petitot dit que « dans un des manuscrits de la Bibliothèque du roi (n° 230) l'épître dédicatoire est datée de Paris le 1er août 1634 ». Il en conclut que le livre « de l'intérêt des princes » fut fait en 1634, à Paris, quand Rohan attendit plusieurs mois les ordres de la cour.

Que Rohan ait écrit l'épître dédicatoire à Paris ne prouve pas qu'il ait composé ce traité pendant son séjour en France. L'ouvrage est le fruit d'un long travail ; il y mit peut-être la dernière main en France ; on y voit, en tous cas, les preuves de l'admiration qu'il professait à cette époque pour le cardinal (1).

Indécisions de Richelieu au sujet de la Valteline. — Nous voyons,

(1) Voici ce qu'écrit Rohan à propos des menées faites contre le cardinal à Lyon pendant la maladie du roi, en 1633 :

« Là parut la vertu de celui contre lequel toutes ces machines étaient dressées ; car enfin il sortit de ce labyrinthe par le fil de l'honneur. Le roy recouvre la santé, Casal est glorieusement secouru, et le duc de Mantoue non seulement rétabli dans ses Estats, mais, ce qui semblera incroyable à ceux qui viendront après nous, il en est investy par l'empereur : les Grisons sont remis en liberté, l'Italie est délivrée des armes étrangères ; la porte luy demeure ouverte à son secours ; pour plusieurs manquements du duc de Lorraine on s'asseura de ses Estats ; par ce moyen là la communication d'Italie et de Flandre est

à la même époque, Richelieu occupé d'un projet pour remettre la Valteline à la sujétion des Grisons, comme elle était avant 1617, pourvu que l'exercice de la religion catholique y fût assuré ; il voulait seulement « que Sa Majesté fût libre d'exécuter l'affaire soit soubs son nom, ou celuy des Grisons, ainsy qu'elle le jugera plus à propos ». Richelieu ne voulait pourtant pas s'obliger par traité avec les Suédois « d'autant que les Grisons penseraient, en ce cas, devoir plus tost cette faveur aux Suédois qu'à Sa Majesté (1) ».

Richelieu prévoyait qu'il lui serait difficile d'éviter d'en venir à la guerre avec les Espagnols, et prenait de divers côtés ses précautions. Il faisait dire au chancelier Oxenstierna que le roi de France se résoudrait à l'entreprise de la Valteline, pourvu que la Suède y contribuât et, cette entreprise devant entraîner une rupture ouverte entre la France et l'Espagne, qu'elle ne se séparât plus de la cause française et s'y liât intimement.

Rohan part pour la Lorraine. — Rohan était encore à Paris le 17 octobre 1634 ; il écrivait au résident vénitien qu'au moment où il était sur le point de partir pour la Rhétie, il avait reçu du roi l'ordre de se préparer à commander l'armée qui se formait en Picardie et se réjouissait fort de cette marque de la confiance royale. Cette pensée ne fut pas suivie et, de fait, c'est en Suisse que Rohan fut renvoyé.

Le cardinal infant (2) Don Fernando, frère de Philippe IV, avait quitté Milan (3 juin 1634), pour rejoindre Ferdinand, le roi de Hongrie et le duc de Lorraine en Allemagne avec une bonne armée. Il avait traversé la Valteline et le Tyrol, et était entré en Allemagne par Füssen, dans la haute vallée du Lech ; l'armée impériale, avec ce renfort, s'élevait à 33,000 hommes. Horn et Weimar qui n'avaient que 22,000 hommes, furent défaits ; Horn fut fait prisonnier (3), Bernard eut un cheval tué sous lui et n'échappa que grâce

rompue. » Rohan était alors sincèrement dévoué. On le voit, en juillet 1634, faire rendre au cardinal des lettres de la reine mère et du Prince Thomas envoyées au duc de Lorraine « pour le débaucher. » (Pap. de Rich. t. VIII, p. 271), et faire des efforts la même année auprès du duc Bernard de Saxe-Weimar pour l'attacher à la France. (*Arch. des Aff. Étr.* Saxe, t. I, pièce 66).

(1) *Lettres de Richelieu.* — A M. de Feuquières, vol. IV, p. 586.

(2) Ferdinand, fils de Philippe III, archevêque de Tolède, gouverneur des Pays-Bas en 1634.

(3) Le maréchal de Horn, le Fabius suédois, ne fut échangé contre d'autres prisonniers que le 30 janvier 1642, il ne prit plus part à la guerre ; mourut le 10 mai 1657.

à un de ses capitaines; les Impériaux prirent 300 cornettes et drapeaux, dont le plus précieux était celui du duc Bernard, le « Blanc Atlas », qui portait sa fière devise : « *Non verbis, sed armis.* » Les Impériaux reprirent les bassins du Neckar et du Mein, Heidelberg, Mannheim; il était temps que la France entrât en action.

Richelieu put regretter de n'avoir pas usé plus tôt contre la maison d'Autriche des avantages que donnaient à la France les premières victoires suédoises (1). Après la défaite de Nördlingen, les liens de la ligue protestante en Allemagne menaçaient de se desserrer complètement. Il n'y avait plus de temps à perdre. On traita avec les Provinces-Unies, avec le duc de Savoie, avec le duc de Parme, enfin on se résolut au dessein de la Valteline, dont Rohan s'était fait depuis cinq ans l'avocat.

Après avoir tant tardé, Richelieu voulait maintenant mettre cinq armées en campagne : l'une contre les Pays-Bas, sous Châtillon et Brézé, la seconde sur le Rhin, sous la Valette, la troisième en Lorraine, sous la Force, la quatrième en Italie, sous Créquy, la cinquième devait aller en Valteline, avec Rohan.

Nous avons vu ce dernier annoncer au résident vénitien son départ pour les Flandres : était-ce une feinte? ou fut-il un moment question de l'envoyer en effet aux Pays-Bas? Le fait est que nous le trouvons au commencement du mois de décembre 1634, au camp de Ramberviller, en Lorraine, attendant des renforts, et ayant déjà 12,000 hommes de pied et 1,200 chevaux. Il devait avoir l'œil sur les mouvements du duc Charles de Lorraine (2) et sur les communications entre la Franche-Comté et l'Alsace par où beaucoup de Lorrains allaient fortifier l'armée du prince Charles. Pendant ce séjour à Ramberviller et à Épinal, il correspond avec le parlement de Dôle au sujet des excès commis par les troupes levées par le duc Charles de Lorraine. On avait forcé son carrosse, emmené ses chevaux, assassiné son cocher; il avait dû faire battre l'estrade par le colonel de Batilly, qui avait ramené les chevaux et châtié les voleurs. Le parlement de Dôle protesta contre la violation de la neutralité.

(1) Depuis longtemps, Feuquières parlait avec inquiétude dans ses dépêches de la formation d'un *tiers parti*, formé des rois de Danemarck et de Pologne, de l'Électeur de Saxe, de l'électeur de Brandebourg et de quelques autres.

(2) Charles IV, duc de Lorraine, dépouillé de son duché par Louis XIII; nous l'avons vu prendre part à la bataille de Nördlingen, gagnée par le cardinal-infant sur les Suédois.

Rohan répondit avec sa hauteur habituelle : on lui avait rapporté ses livrées percées de coups et couvertes de sang ; il n'avait pu faire autrement que de poursuivre les meurtriers, même en Franche-Comté (1).

Le duc de Lorraine en Alsace. Rohan le force à repasser le Rhin. — Le duc de Lorraine menaçait à ce moment l'Alsace. Rohan y entra avec son armée. Il y trouva toutes choses assez tranquilles. Les villes de Colmar et de Schlestadt demeuraient sous la protection du roi de France ; beaucoup de petites villes et de châteaux étaient occupés par les Français. Rohan s'y était rendu maître d'Altkirk et assiégeait Belfort ; il leva le siège en toute hâte en apprenant que le duc Charles avait fait jeter un pont de bateaux au-dessus de Brisach : le colonel Mercy passa le premier avec 1200 chevaux et marchant de nuit dans les bois de la Hart, il alla surprendre un quartier des Français, où il fit prisonnier le marquis d'Asserac et le Sr de Saint-André Montbrun. Rohan, averti, envoya au secours de sa cavalerie deux cents maîtres, et quatre cents mousquetaires qu'il fit monter à cheval. Mercy, entendant les tambours, se retira par les bois. Le duc de Lorraine, apprenant que l'armée royale avait traversé l'Ill et s'approchait de lui, repassa le pont de Brisach dans un grand désordre. Il fit une nouvelle tentative au commencement de mars et passa le Rhin sur un pont de bateaux à Neubourg entre Brisach et Bâle. Cette fois, Rohan battit Mercy, près d'Ottmersheim, et prit Ruffach de vive force ; le duc de Lorraine, qui avait déjà passé le Rhin avec toutes ses forces, ayant appris que le marquis de la Force avait amené des renforts à Rohan, battit en retraite et repassa le Rhin (2).

(1) Lettres du 6 janvier 1635, camp de Ramberviller — du 13 janvier 1635, camp d'Épinal. (*Arch. Aff. Étr.*, vol. 1579, p. 32.)

(2) A. La Guille, *Hist. d'Alsace*, liv. XII, p. 127.

Pendant que les maréchaux de la Force et de Brézé se préparaient au siège de Spire, ils eurent avis du duc de Rohan que le duc Charles de Lorraine passait le Rhin à Brisach : il leur demanda de l'assister ; ils firent de suite partir le marquis de la Force avec vingt cornettes de cavalerie pour l'aller joindre. Le 20 mars 1635, Rohan écrivait aux maréchaux de La Force et de Brézé :

« Messieurs, ayant appris qu'il était passé deux mille chevaux dans l'évêché de Basle et vers le Montbeliard, je me suis résolu d'aller droit à eux pour les empêcher de s'y fortifier. M. le marquis de La Force part présentement avec vingt-six cornettes de cavalerie pour tâcher à les surprendre et je suis avec le reste de l'armée. J'espère par ce moyen de les empêcher de vivre en un pays qui n'est point ruiné, de leur ôter communication

Marche à travers la Suisse. — Enfin le jour allait venir où le duc de Rohan allait pouvoir exécuter ce dessein de la Valteline, dont il n'avait cessé d'entretenir Richelieu depuis sa sortie de France. Il reçut ordre, au mois de mars 1635, de détacher de son armée sept régiments et quatre cornettes de cavalerie, de rallier les troupes laissées aux Grisons, sous le commandement de Landé, et d'entrer en Valteline. On lui laissait toute liberté dans ses opérations; on lui enjoignait seulement de passer à tout prix par là Suisse, quelques difficultés que fissent les cantons, mais d'éviter autant que possible de les offenser.

Ce n'était point chose facile que de mener une armée française de la Haute-Alsace dans les Grisons : « De le faire sans permission, c'était soulever tous les cantons. De demander permission, c'était publier le dessein. De faire filer l'armée, c'était en perdre la moitié. De passer en corps, c'était une chose sans exemple, et jamais arrivée en Suisse (1). » En outre, le duc de Lorraine se tenait près des villes forestières (2), épiant les mouvements des Français.

Rohan se rendit en personne à Bâle, à la fin du mois de mars, et demanda aux « magnifiques Seigneurs » de cette ville la permission de passer avec quelques troupes sur leurs terres. Les régiments laissés en Alsace, sous le commandement du marquis de la Force et de Thibault, firent mine de vouloir assiéger Rheinfelden, pour donner le change au duc de Lorraine. Rohan envoya secrètement un messager aux Grisons, et un autre à Berne. Il faisait valoir aux Bernois, comme il avait fait aux Bâlois, que pressé par le temps, il ne pouvait attendre la convocation d'une diète générale et était contraint de demander le passage à chaque canton, à mesure qu'il y

avec la Bourgogne et de me maintenir jusqu'à ce que tous ensemble puissions faire un plus grand effort.

J'espère, Messieurs, que vous aurez bientôt pris Spire et qu'après cela vous songerez à notre conjonction, que le roi témoigne désirer, afin de nous opposer à toutes les forces ennemies qui voudraient tenter de passer en Lorraine. Mon avis donc serait que laissant M. le duc Bernard avec des forces bastantes pour maintenir le quartier où vous estes, vous veniez refraîchir votre armée vers Ribauviller, d'où vous pourriez garder les principaux passages de la Lorraine, en tirer facilement des vivres pour la subsistance de votre infanterie, faire vivre votre cavalerie derrière vous, dans la Lorraine, et me donner moyen de me joindre avec vous lorsque l'occasion le requerrait... Du camp de Colmar, ce 20 mars. *Mém. de La Force*, t. III, p. 914.

(1) *Mémoires* publiés par Zurlauben, t. I, p. 125.

(2) Rheinfelden, Säckingen, Lauffenberg et Waldshut.

passerait; « ceux de Berne accordèrent le passage et la permission de faire du pain sur leurs terres, sans aucune difficulté; et c'était ce dont Rohan était presque assuré, avant le demander. Car outre la dévotion que les cantons protestans ont pour la France, ils sont portés de particulière affection envers ledit Rohan, tant pour la conformité de religion, que pour l'estime qu'ils font de sa vertu (1). »

Le messager envoyé par Rohan aux Grisons apporta à Landé une lettre qui lui enjoignait, avec les troupes qu'il avait, de se saisir sans tarder de Bormio, de Chiavenna et de Riva. Ce dessein fut fort bien exécuté. Landé fit mine de faire montre, et envoya une partie de ses troupes prendre Bormio. Lui-même passa le Splügen, et entra dans Chiavenna, sans coup férir : il se saisit aussi de Riva, promontoire rocheux qui pénètre dans le lac, où était un petit fort, occupé seulement par vingt Espagnols. La consternation fut grande dans toute la Valteline, qui redoutait de se voir remise par les Français sous le joug des Grisons : elle fut partagée par les Espagnols du fort Fuentes, et par ceux du Milanais. Il était essentiel que l'opération de Landé précédât la nouvelle de l'arrivée de Rohan, autrement les Espagnols auraient pu faire échouer tout son projet. Il fut donc délivré d'une grande inquiétude, en apprenant à Aarau la prise de Bormio et de Riva : il était depuis trois jours sur le territoire de Berne : il lui fallait maintenant entrer sur le territoire

(1) Des passages comme celui-ci et ils sont nombreux, prouvent que les mémoires sur la guerre de la Valteline, publiés en 1758 par Zurlauben, ne sont pas de Rohan. Sainte Beuve, qui a écrit dans le *Moniteur* trois articles sur le duc de Rohan, en 1856, était d'avis que « ces mémoires sont très probablement de son secrétaire intime et confident, Priolo. Petitot, dans sa collection de mémoires, dit que si l'on compare ce dernier ouvrage aux autres écrits du duc de Rohan, « on y reconnaît le même style, la même manière de présenter les choses ». C'est tout le contraire qu'il faut dire : on y retrouve une manière d'exposition plus générale qu'il n'est habituel à Rohan ; il y a aussi plus d'images dans le style, plus de littérature, si je puis dire, et quantité d'expressions et de locutions qui ne sont point et ne peuvent être de lui. Le Père Griffet, auteur d'une si estimable histoire de Louis XIII, où l'on trouve tant de choses singulières et curieuses que de plus bruyants et de plus habiles se sont mis à découvrir depuis, le Père Griffet a très bien jugé de ce point comme de beaucoup d'autres. Les Mémoires sur la guerre de la Valteline sont donc du secrétaire de Rohan, et n'en valent pas moins pour cela. »

Sainte-Beuve a raison. Il faut n'avoir aucun sens littéraire pour confondre le style si vif, si personnel des mémoires sur les guerres de religion et le style des mémoires sur la Valteline, sans relief, sans trait, style de seconde main, si on me permet le mot, car ces derniers mémoires ont été écrits avec des notes et des documents qui venaient de Rohan et avec un manuscrit de Dupuy, et c'est ce qui leur donne une grande valeur.

des cantons catholiques, où les amis de l'Espagne étaient tout puissants : il évita Mellingen, sur la Reuss, le grand passage de Berne à Zurich, où les amis de l'Espagne se remuaient déjà, franchit l'Aar sur des bateaux à Stilly, au-dessous de Brug, et entra sur les terres de Zurich.

Irait-il à Zurich même ou prendrait-il le chemin de Saint-Gall ? Il adopta le dernier parti, écrivit à l'abbé de Saint-Gall, arriva le 8 avril dans cette ville, où il fut très bien reçu, prit ensuite quatre jours pour aller à Coire, où il entra le 12 avril.

Arrivée à Coire et en Valteline. — La marche à Coire s'était fait en douze étapes (1) et le 20 avril l'armée française était dans la Valteline. Le passage de Rohan en Suisse s'était si bien opéré que l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne ne l'apprit que quand il n'était plus possible de l'empêcher. Rohan avait pourtant pris, pour aller à Saint-Gall, le chemin de Regensburg, petite ville du canton de Zurich, de préférence à celui de Wesen et de Wallenstadt. Il voulait éviter toutes les difficultés qui pouvaient survenir de la part des cantons catholiques. Les mouvements de son armée s'étaient faits avec le plus grand ordre.

Maître de Bormio et de Chiavenna, il tenait la haute et la basse Valteline (2). Mais il avait peu de monde pour défendre, avec les entrées de la Valteline, du côté du Milanais et du Tyrol, tous les passages de l'Engadine ; il devait aussi tenir garnison dans le fort du Rhin, dit fort de France, et dans le fort de Steig. (Ces deux forts étaient près de Maienfeld ; le fort du Rhin uni à une petite tête de pont dominait le Rhin un peu au-dessous de son confluent avec le Landquart ; le fort de Steig, en aval de Maienfeld était en face de Flasch : ensemble, ils fermaient l'entrée des Grisons par la vallée du Rhin.) Avec les troupes de Landé, ses forces montaient en tout à 8000 hommes et 400 chevaux ; son armée se composait de dix régiments français, deux régiments suisses et sept régiments grisons (3). Le comté de Bormio et le fort de France

(1) Liesthal, Oltingen, Brugg, Regensburg, Winterthur, Elgg, Rickenback en Thurgovie, S. Gall, Altstadten, Sax, Ragatz, Coire.

(2) Bormio est au pied du Stelvio, du côté italien, et à la tête de la Valteline ; ce point est aussi dans le voisinage immédiat de l'Engadine, et on peut aller en un jour, à pied, de Bormio à Pontresina, par la montagne. Les voitures font un long détour par Tirano.

(3) Les 10 régiments français étaient Lèques, Montauzier, du Landé, Roquelaure, Serres, Cerny, Vandy, la Frezelière, Canisy, du Biès, Neuville-le-Grand : les deux ré-

prenaient 3000 hommes, Chiavenna, 2000; il ne restait à Rohan que 3000 hommes en Valteline. Rohan donna immédiatement avis de son arrivée en Valteline, demanda de promptes recrues, des levées de Grisons et de Suisses et de l'argent. Le 8 avril, 1635, Richelieu écrit au roi : « Nous venons d'avoir des nouvelles que M. de Rohan est passé. » Il invite peu après M. de Bullion à envoyer de l'argent en Valteline. « Il serait bien plus honteux de perdre une conqueste faite qu'il n'eust esté aisé de ne la faire pas (1). »

Tâche double de Rohan. — La tâche de Rohan était double, elle était à la fois politique et militaire. Il tenait la Valteline contre les Espagnols, il ne devait pas la livrer aux Grisons : ceux-ci ne furent pas longs à le solliciter d'y rétablir leur ancienne autorité; mais les ordres qu'il avait reçus de Richelieu lui défendaient d'y faire aucune innovation : il publia un manifeste, écrit au camp de Morbegno, le 28 avril, où il déclara que Sa Majesté catholique entendait remettre aux Grisons la souveraineté dans la Valteline et les deux comtés de Chiavenna et de Bormio, et ne vouloir souffrir qu'on y exerçât aucune autre religion que la religion catholique. Les difficultés politiques étaient ajournées : les difficultés militaires étaient les plus pressantes. Le coup d'éclat de l'entrée en Valteline était le signal d'une guerre générale : la France levait enfin le masque et jetait le gant à l'Espagne.

Le cardinal de Richelieu avait saisi l'occasion fournie par les Espagnols de la violation du territoire de l'électorat de Trêves et de l'attentat commis sur la personne de l'archevêque-électeur pour rompre en visière avec les ennemis de la France : n'ayant point reçu les satisfactions qu'il avait demandées, il avait envoyé un hérant

giments suisses Schmid, Greder; les sept régiments grisons : Schawenstein, Molina, Salis, Brucker, Ienatsch, Guler, Florin.

(1) Mémoire conservé aux Archives des Aff. étr., 1635, six premiers mois, fol. 427. Dans une note envoyée à M. Servien, au mois de juillet, on lit : « Scavoir si on a pourvu au payement des Grisons, et au sujet pour lequel M. de Rohan a envoyé Boissy. » (Arch. Aff. étr., t. 74, pièce 6e). Le 7 juin 1635, le cardinal écrivait à M. de Bouthillier, surintendant : « J'estime que vous devez mander, sans que M. de Bullion le sache, à M. de Rohan et à M. Méliand, que, s'ils ont besoin de plus de 1500 Suisses pour la défense de la Valteline, qu'ils en lèvent tel nombre qu'ils jugeront à propos. Il n'y a que trois mois en ces passages qui soient difficiles à garder : pour ce temps-là il ne faut rien plaindre; après, les neiges nous serviront plus que les hommes maintenant. » Blaise Méliand, président en la cour du parlement de Paris, fut ambassadeur en Suisse jusqu'en 1640.

d'armes porter solennellement à Bruxelles le défi de la France. La guerre fut officiellement déclarée, le 19 mai 1635. A ce moment, Rohan était déjà dans la Valteline.

Campagne de 1635. — La guerre était de fait commencée par les auxiliaires et les alliés de France, depuis longtemps, et de bien des côtés. Elle allait continuer dans des conditions assez difficiles. Richelieu avait peut-être attendu trop longtemps; il avait amusé les Grisons pendant cinq ans avec le dessein de la Valteline, pendant tout ce temps il avait laissé Rohan languir dans l'attente. L'histoire, qui procède par jugements sommaires, ne veut rien reprendre à sa grande œuvre; on peut cependant la critiquer dans les détails, et les contemporains ne se sont pas fait faute de le faire. La campagne de 1635, dont tous les détails ont été conçus par Richelieu, a été notamment l'objet de vives critiques.

« Turenne, dit Saint-Evremond, ne pouvait supporter le vaste dont Richelieu était loué »; en 1635, ce vaste peut être reproché au cardinal, il veut trop embrasser à la fois, et avec quels pauvres instruments! ses meilleurs alliés ont disparu, Gustave-Adolphe a péri; les meilleurs généraux sont morts, Montmorency, Schomberg, d'Effiat : la Force vieilli n'est plus qu'un « bonhomme ». « Le cardinal crut, dit le duc d'Aumale, en subdivisant les armées, ramener les commandements à la mesure des hommes inconnus ou médiocres qu'il employait; de là une certaine confusion qui se manifesta d'abord aux frontières de la Lorraine, sur les bords de la Sarre, en haute Alsace (1). » Avec quels généraux allait-on lutter contre les meilleurs généraux de l'Empire, Gallas, Jean de Werth, contre Charles de Lorraine, tout enflé de la gloire acquise à Nördlingen, dépossédé de ses États et ardent à les reconquérir?

Rohan, du moins, était à la hauteur de sa tâche, mais si importante que fût la Valteline, elle n'était qu'un champ de bataille un peu excentrique. Rohan avait tracé un fort au port de Mantel (Mantello), à la vue de celui de Fuentes, où il faisait travailler avec diligence, comme aussi à la Rive, qui est le château de Chiavenna. Il prit aussi le parti, sans attendre les ordres de la cour, de lever trois régiments suisses et trois grisons; car on l'oubliait à Paris et il n'obtenait pas de réponses à ses lettres.

(1) *Histoire des Princes de Condé,* t. III, p. 262.

Il était menacé du côté de l'Italie par le comte Serbelloni (1), du côté du Tyrol par Fernamond (2). Canisy (3) fut chargé de la défense de Chiavenna, et Landé mis à Bormio. Rohan resta entre eux, à Tirano, prêt à soutenir l'un ou l'autre suivant les circonstances. Serbelloni était sur la frontière du Milanais et Fernamond avait 8000 hommes de pied et 1200 chevaux dans le Tyrol. Ce dernier prit le premier l'offensive; il força les passages de Bormio, contraignit Landé, qui fit une assez mauvaise défense, à battre en retraite par Poschiavo, et à franchir le col de la Bernina, pour se réfugier dans la haute Engadine.

On crut un moment la Valteline perdue : Fernamond avait suivi les Français à Poschiavo et s'était porté sur le val de Luvin (Livigno), où son armée prit position. Rohan jugea qu'il ne pouvait rester entre deux armées qui, sans combattre, pouvaient l'affamer, et battit en retraite sur Chiavenna; de ce point, il pouvait rentrer, quand il le voudrait, dans la Valteline, aller à Tirano, ou reprendre l'offensive.

La situation ne laissait pas que d'être très critique; car Fernamond avait avisé Serbelloni de sa victoire de Bormio : le duc de Rohan pouvait être pris entre deux armées, sans moyen d'échapper. Le père Griffet, dans son *Histoire de Louis XIII*, le montre fort perplexe à ce moment et cite une relation envoyée par lui au roi (reçue à Fontainebleau, le 10 juillet 1635), dans laquelle il avoue qu'il prit le parti d'aller attaquer l'armée impériale sur le conseil du marquis de Montausier (4).

Bataille de Luvin. — Il fallait se hâter, ne pas attendre la jonction des deux généraux ennemis; déjà les paysans remuaient aux Grisons, et marchaient sur Coire en armes, demandant qu'on s'accommodât avec l'Empereur. Un soulèvement général contre les Français était à craindre : Rohan se résolut à aller livrer bataille à Fernamond. Laissant le comté de Chiavenna à la garde de Salis (5), il entre en

(1) Serbelloni (Cerbellon), commandait pour les Espagnols dans le Milanais.

(2) Jean-François de Barwitz, baron de Fernamond, en Silésie.

(3) René de Carbonel, marquis de Canisy, maréchal de camp, le 5 juin 1635, fut tué d'un coup de mousquet en 1636, au passage du Pô en Piémont.

(4) Hector de Sainte-Maure, marquis de Montausier, frère aîné de Charles, qui fut fait duc et pair, devint gouverneur du dauphin et épousa, en 1645, Julie d'Angennes.

(5) Ulysse de Salis, d'une maison noble des Grisons, devint maréchal de camp, et mourut le 3 février 1674.

basse Engadine : en vain Landé veut lui persuader d'attendre 3000 Suisses qui devaient arriver dans quinze jours. Montausier insiste pour livrer bataille; l'armée ennemie était mal gardée, et l'on pouvait aisément la surprendre dans son camp. Des passages avaient été reconnus qui permettaient de marcher jusqu'à l'entrée du val de Luvin.

Le 26 juin, l'armée composée de 3000 Français, 1500 Grisons et 200 chevaux s'achemine dans la haute Engadine. Comme toutes les vallées de cette région, le val de Luvin est un pré continuel, semé de quelques maisons, et traversé d'un petit ruisseau grossi l'été par la fonte des neiges. Ce couloir naturel a trois sorties principales, l'une sur Bormio, l'autre sur Poschiavo, la troisième par la montagne Cassane (Piz Casano). Pour joindre les Impériaux, il fallait passer la montagne Cassane, descendre dans le val Federis (Fedéria) et marcher jusqu'à l'entrée du vallon. M. de la Frezelière (1), gentilhomme plein de courage, occupa à minuit avec 700 hommes la montagne Cassane et descendit le val Federis en suivant la crête des montagnes. Rohan suivit le fond de la vallée, en poussant devant lui les Allemands qui rompirent les ponts en se retirant. Mais les Français trouvèrent un gué et les Impériaux, menacés de deux côtés par Rohan et par la Frezelière, qui descendait des montagnes, se retirèrent par la route de Bormio. Rohan demeura maître de toute la vallée. Le nombre des morts fut petit; la perte principale des Impériaux fut une compagnie de cavalerie qui fut taillée en pièces, et dont la cornette fut prise par Saint-André de Montbrun. Fernamond était absent, et Breziguel, qui commandait les Impériaux, eut la honte de se retirer avec une armée plus nombreuse que celle des Français. Ce début de campagne fut une grande leçon pour Rohan; et son œil exercé aperçut bien vite comment la guerre se devait faire dans ces montagnes, les plus hautes de l'Europe. Il devina les ressources que la stratégie pouvait y trouver, comme il avait autrefois compris tout le parti qu'on peut tirer du massif des Cévennes et des coupures qui le traversent. Il s'était cru assuré du comté de Bormio, au début de la campagne, parce qu'il y avait mis, dans Bormio même, un régi-

(1) Isaac de Frezeau de la Frezelière, dit le marquis de la Frezelière, devint maréchal de camp, et fut tué devant Hesdin, le 29 juin 1639.

ment et dans le val de Luvin le régiment Montausier, pour avoir l'œil sur trois passages ; mais il se trouva qu'il y en avait d'autres : « et c'est bien lors qu'on reconnut véritable que les montagnes sont comme plaines et qu'elles n'ont pas seulement les chemins accoutumés et fréquentés. mais plusieurs autres, lesquels, bien qu'ils ne soient pas connus aux étrangers, le sont aux gens du pays, par le moyen desquels on sera toujours mené au lieu qu'on désire, en dépit de ceux qui voudront s'y opposer ; de sorte qu'un sage capitaine ne se hâtera jamais à garder des passages, mais bien se résoudra-t-il à attendre son ennemi en campagne pour le combattre ; ce qui peut sembler étrange à qui n'en a vu le succès par expérience. Ainsi en la présente occasion, où on croyait être assuré des montagnes, comme autant de forteresses, il se trouva qu'on était ouvert de tous côtés et qu'à mesure qu'on bouchait un trou, on en découvrait dix. de sorte qu'il n'eût pas seulement fallu une bonne armée, mais plusieurs pour garder ledit pays (1). »

Montausier et Canisy, dans le conseil de guerre qui suivit le combat de Luvin, opinèrent pour une poursuite immédiate ; du Landé montra que cette poursuite serait dangereuse ; l'armée était fatiguée, les Impériaux n'avaient pas été vraiment battus, tout était hasardeux dans les passages des Alpes. Rohan se rendit à ces raisons : il fit reposer ses troupes et rentra dans la Valteline pour aller occuper Tirano.

Bataille de Mazzo (2). — L'armée passa le 28 juin à Poschiavo, et le 29 elle était à Tirano. On fit de suite partir les régiments Montausier et Cerny pour Mazzo, pour occuper les ponts de l'Adda, où les Allemands devaient passer s'ils faisaient un retour offensif. Montausier trouva l'un de ces ponts déjà aux mains des Impériaux. Le lendemain 30, Rohan et Fernamond arrivèrent en personne et toute la journée se passa en escarmouches ; les Français se croyaient déjà tournés ou pris en queue par Serbelloni : celui-ci avançait, en effet. Il fallait se hâter de prendre un parti. Rester à Tirano, était des plus dangereux ; se retirer à Poschiavo, était une véritable

(1) *Mém. de Zurlauben*, t. I, p. 160. — Voir aussi la : « *Campagne du duc de Rohan dans la Valteline en 1635. précédée d'un discours sur la guerre des montagnes.* » A Amsterdam et Paris. Didot, 1788. — Ce livre anonyme a été rédigé sur les mémoires et lettres du duc de Rohan.

(2) Mazzo est à 7 kilomètres au N. E. de Tirano.

fuite; Rohan se décide encore à la bataille. Il la livre le 3 juillet. Son audace le sert bien; il marche droit aux ennemis, qui étaient retranchés devant Mazzo; l'attaque se fit avec une grande vigueur; les Allemands, voyant se dessiner un mouvement de flanc, lâchèrent pied et se précipitèrent vers le pont de l'Adda. Un grand nombre fut pris, tué et noyé. Fernamond lui-même était de l'autre côté de la rivière; il fut attaqué de flanc par des Grisons que le duc de Rohan avait fait passer à quelque distance de l'autré côté de la rivière. Les Impériaux se mirent à fuir de tous côtés, la défaite de Fernamond fut une véritable déroute; des six mille hommes qu'il commandait, six cents seulement revinrent à Bormio, les Français firent 1000 prisonniers.

Les dispositions de Fernamond avaient été déplorables, il avait mis une rivière avec un seul pont entre les deux parties de son armée, au lieu de tenir toutes ses forces d'un même côté. Son armée ne fut pas en état de reparaître pendant quatre mois.

Les opérations de Rohan contre l'armée de Fernamond, venant du Tyrol, avaient été, après un moment de grande perplexité, couronnées d'un complet succès. Le coup de maître avait été, après le premier succès de Luvin, d'aller, par une marche rapide dans la vallée de Poschiavo, se mettre, à Tirano, entre l'armée défaite à Luvin et qui s'était retirée à Bormio, et l'armée de Serbelloni, qui devait arriver d'Italie, et de livrer une deuxième bataille, à Mazzo, pour achever l'armée de Fernamond. Par la rapidité de ses mouvements, Rohan empêcha la jonction de ses ennemis : après la victoire de Mazzo, il se retourna de suite contre Serbelloni qui se fortifiait aux environs de Sondrio, avec 4000 hommes de pied et 600 chevaux; à son approche, Serbelloni profita de la nuit pour faire retraite et rentrer dans le Milanais.

Rohan avait empêché la jonction de deux armées supérieures à la sienne, il avait détruit l'une et fait reculer l'autre : il restait le maître absolu des vallées où sa stratégie avait été aidée par la vaillance française et par la solidité des Suisses.

La Valteline entière restait en son pouvoir; Fernamond ne tenait plus que le fort des Bains dans le comté de Bormio. Rohan marcha en personne sur Bormio où il arriva le 18 juillet (1). Il alla

(1) M. de Rohan a deffaict de nouveaux les Impériaux aux bains de Bormio et au fort

reconnaître le fort, qui était sur un rocher élevé ; il en fit faire l'attaque de vive force par Montausier, qui fut blessé et mourut de ses blessures, à l'âge de 26 ans. Le fort fut enlevé par les Français, et le duc revint à Tirano pour laisser reposer son armée. Les combats et les maladies en avaient bien diminué le nombre. Rohan demanda instamment des renforts et de l'argent ; il ne pouvait plus payer ses soldats ni les nourrir, dans un pays si pauvre, qui venait d'être mangé par trois armées. Il faisait venir des vivres de la Suisse et de l'État vénitien, mais il n'avait ni officiers des vivres, ni munitions de guerre.

Offres de l'Espagne. — Clausel. — Il eut enfin une réponse de Bouthillier ; on lui envoyait quelques renforts bien nécessaires, car déjà les Impériaux s'assemblaient à Landeck, pour faire un nouvel effort : les principaux passages étaient bien gardés ; mais Rohan redoutait à tout moment de nouvelles entreprises des Impériaux sur la Valteline ; c'est à ce moment que l'Espagne tenta de le gagner par les offres les plus flatteuses.

Nous allons retrouver ici du Clausel, dont nous avons déjà eu à parler plusieurs fois, qui avait essayé, pendant la dernière guerre de religion, de jeter Rohan dans les bras de l'Espagne. Il avait été mêlé plus tard aux intrigues de Marie de Médicis, de Monsieur, du duc d'Elbeuf. A Bruxelles, il avait tiré un coup de carabine sur Puylaurens, un des favoris de Gaston, sans l'atteindre que fort légèrement. Du Clausel servait à ce moment les intérêts de M. d'Elbeuf, qui s'était brouillé avec Monsieur et mis du parti de la reine mère. Il s'était toujours vanté auprès de celle-ci d'avoir une grande influence sur l'esprit de Rohan, ayant autrefois servi à ses côtés dans les guerres civiles. La reine mère avait tenté d'ébranler la fidélité de Rohan en 1632, et lui avait envoyé un messager ; Rohan ne s'était pas laissé séduire et avait repoussé ces ouvertures.

Après son attentat sur Puylaurens, du Clausel n'avait pas été inquiété, mais il avait quitté Bruxelles avec le duc d'Elbeuf en juillet 1635. Il se rendit d'abord auprès du duc de Lorraine. Plus tard, il passa en Italie où il se mit en rapports avec Serbelloni. Il persuada au gouverneur du Milanais de tenter le duc de Rohan, en

Sainte-Marie. Il y a 350 hommes tués aux bains, où Montozier s'est fort signalé et a esté blessé de trois coups de pierres ; il a eu aussi une mousquetade dans le col de son pourpoint, Cauisy en a eu aussi une dans sa casaque. (Lettre de Richelieu au roi, 4 août 1635.)

lui offrant la souveraineté de la Valteline, au nom de l'Empereur et du roi d'Espagne. Du Clausel écrivit de Lucerne à Rohan, le 14 septembre 1635, pour lui demander le moyen de le voir. Rohan lui donna rendez-vous dans la Valteline et le vit arriver à Sondrio le 31 septembre. (Lettre de Rohan à Richelieu, du 31 septembre 1635.)

Il reçut avec étonnement les offres de son ancien agent. Il était d'âme loyale ; il servait la France dans la Valtéline ; sa vertu dédaigna la souveraineté que lui offraient les ennemis de son roi ; les souvenirs amers de la guerre civile, les défaites, l'exil, les langueurs de Venise, les méfiances qu'on lui témoignait au moment même où il risquait tous les jours sa vie, rien ne le détourna de son devoir ; il ne se laissa pas enivrer par les fumées d'une coupable ambition. Pourtant, maître de la Valteline, il devenait un arbitre redouté entre la France et l'Empire, un autre duc de Savoie, un roi des montagnes. Qui viendrait le chercher dans son aire? Il avait trois fois fait la guerre à son roi, et traité avec lui pour une cause qu'il regardait comme sacrée : cette cause vaincue ne gagnerait-elle rien au nouvel éclat qui s'attacherait à son nom? Ne pouvait-il retrouver pour elle dans les Alpes des places de sureté plus imprenables que la Rochelle?

Si ces visions passèrent un moment devant son esprit, il ne s'en laissa pas éblouir : il n'hésita pas, il fit arrêter Clausel, dès les premières ouvertures qu'il en reçut, et le fit conduire au fort de France, près du Rhin, où commandait M. de Saint-Simon (1).

Il avisa immédiatement Richelieu, qui avait déjà reçu des avis de Bruxelles, et qui envoya aux Grisons Lasnier, maître des requêtes, pour l'interrogatoire de Clausel et son jugement. Sa culpabilité fut prouvée jusqu'à l'évidence par les lettres dont il était porteur. Richelieu le fit condamner comme espion et ordonna qu'il fût exécuté sommairement dans l'intérieur du fort du Rhin.

Le cardinal avait dicté lui-même le projet d'interrogatoire de Clausel et le projet de jugement. La peine de mort y est prononcée vingt jours avant que la procédure ne fût commencée. On peut lire

(1) Isaac de Rouvroy, sieur de Saint-Simon, l'aîné de la maison de Saint-Simon, céda la terre de ce nom à son cousin, Claude de Rouvroy, en faveur duquel elle fut érigée en duché, servit pendant les guerres de religion ; fut en 1631, gouverneur de Saverne, Phalsbourg et environs, mourut en 1643.

ces pièces dans les lettres de Richelieu. Clausel subit la question avant d'être exécuté, le 10 novembre 1635 (1).

Bataille du val de Frael. — Bataille de Morbegno. — Après la victoire de Mazzo, l'armée française de Valteline eut quelque temps de repos : les Espagnols étaient fort occupés dans le Milanais, où Créquy assiégeait Valence et où les ducs de Savoie et de Parme leur faisaient la guerre ; les Impériaux voulaient envoyer des secours dans le Milanais et faisaient mine de devoir se servir de la route du Saint-Gothard. En fait, ils se préparaient à tenter encore une fois le passage de la Valteline. Fernamond rassembla de nouvelles troupes ; la saison était belle, les montagnes étaient libres de neige. Le 24 octobre, forçant le passage du val Pedenos dans le comté de Bormio, il vint avec son armée dans le val de Frael. Rohan résolut de l'y attaquer. Ce vallon a trois lieues de longueur, c'est un pré qui s'élargit vers le bas et que traversent deux ruisseaux. Rohan en avait bien reconnu tous les débouchés et l'investit de tous côtés. Il disposa trois attaques, commandées par Canisy, par lui-même, et par le marquis de Vandy (2) ; Landé devait fermer le passage qui conduit dans la basse Engadine. La

(1) « Escriben de Milano que el duque de Rohan avia mandado prendre al pobre Clausel y de Paris que avia salido un consejero para formarle el processo. No ay genero de duda, que es hombre perdido ». Lettre de Scaglia à Olivares, 15 nov. 1635. « A Clausel colgaron en la Valtelina, como V. E. abra sabido, un titulo de espia ; si el se huviesse detenido en Milan o en otra parte adonde suos abisos abrian podido servir de algo, los de aqui, que dieron noticia à Richelieu de su viaje, no le huvieron puesto en peligro del desastre que ha tenido. » Lettre de Scaglia à Olivares, 22 décembre, 1635.

Dans une lettre de Richelieu à M. de Chavigny, 15 octobre 1635, on lit en postscriptum : « M. de Rohan a faict arrêter Claussel qui l'allait trouver de la part de la reyne mère pour le destourner du service du roy et le faire agir pour les Espagnols. Il est dans le fort de France, entre les mains de M. de Saint-Simon. Il est important de faire pendre promptement tel homme. Vous scavez qu'il a négocié et conclu tous les traités que les huguenots ont faicts avec l'Espagne. »

Suivent, dans les lettres de Richelieu, un projet d'interrogatoire du S. Clausel (du 17 octobre 1635), et un projet de jugement (même date). On y rappelle toutes les pratiques de Clausel en Espagne, Flandre, Allemagne, Angleterre Savoie, son arrestation à Genève et son évasion. Dans le projet d'interrogatoire, on lit : « Pourquoi, en octobre 1634, il écrivit cette lettre à M. de Rohan ?... Ce qu'il veut dire quand il parle à M. de Rohan, dans sa lettre, de relever son party ? Quel moyen il en avait ?... Ce qu'il prétend dire sur le sujet de M. de Savoye, quand il écrit à M. de Rohan qu'il n'y a que lui qui puisse le tirer de là ?... »

(*Lettres de Richelieu*, t. V, p. 315 et 321.)

(2) Jean Absalon Claude d'Apremont, marquis de Vandy.

victoire des Français fut complète ; Vandy n'attendit pas le jour et attaqua de nuit les Impériaux près du fort des Bains. Dès l'aube, Canisy descendit la montagne, par des pentes si rudes que l'infanterie marcha par files et la cavalerie mit pied à terre. Les Français se formèrent dans la vallée ; les Impériaux plièrent devant leurs régiments qui avancèrent piques baissées ; tous les retranchements furent forcés ; Rohan fit une attaque de flanc et mit l'armée impériale dans le plus grand désordre ; sur sept mille hommes, elle en perdit quinze cents ; et si Landé se fût trouvé exact au rendez-vous, elle eût été presque entièrement détruite (1).

La bataille eut lieu le 31 octobre ; le lendemain, Rohan reprit le chemin de Tirano ; il y apprit de mauvaises nouvelles, les Français étaient sortis du Milanais et étaient rentrés dans le Piémont. Serbelloni, libre de ses mouvements, et désireux de venger les affronts successifs faits aux armes impériales, était entré dans la basse Valteline avec 4000 hommes, des meilleures troupes du Milanais.

Sans perdre un moment, et après avoir pourvu à la défense du comté de Bormio contre les troupes qui pouvaient arriver du Tyrol, Rohan se porta avec ses meilleurs régiments sur Morbegno, dans la basse Valteline, où était posté Serbelloni. Il partit de Tirano le 9 novembre et trouva les Espagnols retranchés sur l'Adda dans de fortes positions. Il hésita un moment à donner l'attaque, mais prit bientôt son parti et à deux heures du jour, le 10 novembre, disposa quatre attaques, qui donnèrent si furieusement que le camp espagnol fut emporté, bien qu'il contînt deux églises et des murailles qui servaient de retranchement. Les Espagnols perdirent 800 hommes. Serbelloni fut blessé et quitta un des derniers le champ de bataille.

Rohan pouvait pousser les Espagnols jusqu'au lac de Côme, mais il fallait aller au plus pressé et se retourner promptement du côté des Allemands dont on annonçait l'arrivée par le Tyrol. Il rebroussa encore une fois chemin sur Tirano, mais la nouvelle de cette quatrième victoire jeta la terreur chez les Impériaux qui n'osèrent plus reparaître dans la Valteline.

Cette bataille de Morbegno fut décisive : elle fut en même temps

(1) Rohan se plaignit de lui au cardinal de Richelieu et Landé fut rappelé peu de temps après.

la plus glorieuse de celles qui avaient été livrées en Valteline. Le combat de Luvino avait été plus hasardeux, il avait été livré à la descente de montagnes presque inaccessibles dans une vallée sans issue, en cas de défaite : mais dans ce combat de Morbegno, les Français, inférieurs en nombre à leurs adversaires, avaient attaqué des retranchements solides, où ils n'avaient pu s'établir qu'après trois heures d'un combat acharné.

Richelieu félicita Rohan avec chaleur : « Il me suffit de vous dire le contentement indicible que le roy a de la dernière victoire que vous avez remportée avec ses armes à Morbeigne en suite des autres dont il a pleu à Dieu les bénir et celui que j'en ressens en mon particulier... pour la part que je prends à ce qui vous touche. S. M., pour vous en témoigner son ressentiment et celui qu'elle a de vos services, a voulu vous en donner la marque que le dit sieur de Priolo vous fera entendre... » (Fin décembre 1635.) Quelle était cette marque de satisfaction ? Nous n'avons pu le découvrir.

A la même époque Richelieu écrivait (1) : « Monsieur, le désir que j'ay que vous soyez secouru de ce dont vous pouvez avoir besoin faict que je vous envoye Houdingère, lieutenant de mes gardes, avec un ingénieur qu'il vous mène et un commis du thrésorier qui porte 60,000 francs pour les fortifications.

Je vous conjure de faire sy bien travailler cet hyver, pendant que les neiges vous gardent, à fortifier Tiran (Tirano) et les passages que vous jugés le debvoir estre, qu'au printemps vous soyés en estat de ne point craindre les efforts des ennemis qui apparemment seront plus grands qu'ils n'ont point encore esté... M. Lasnier (2) partira dans dix ou... jours pour aller être ambassadeur aux Grisons, où je crois comme vous qu'il fera très bien. Il sera suivi encore de quelque argent nécessaire pour estre employé aux dépenses les plus nécessaires et secrettes que vous scavés.

Enfin, tout ce qui se pourra faire pour que vous puissiés vous maintenir puissant en la Valteline sera faict et, de vostre part, je m'asseure que vous n'oublierés aucune chose qui dépende de vous pour conserver la gloire que vous avés acquise. »

Projets de Rohan sur l'Italie. — Les projets que Rohan avait

(1) *Arch. des Affaires étrangères.*

(2) Rohan n'eut point à se louer de Lasnier, qui mécontenta et blessa les Grisons.

soumis à Richelieu, pour la campagne suivante, étaient vastes et embrassaient une expédition dans le Milanais, et notamment sur Alexandrie. Il n'y fut jamais donné suite sérieusement et le zèle que Richelieu témoignait à la fin d'une campagne où Rohan seul s'était distingué, devait aller bientôt en se refroidissant (1). Cependant, le roi écrivit au duc de Rohan au commencement de février 1636, pour lui dire qu'il était nécessaire qu'il entrât dans le Milanais au commencement du mois de mars (2). Partout ailleurs qu'en Valteline, la campagne de 1635 avait été assez malheureuse : les forces de la France avaient été trop disséminées et l'ennemi restait partout menaçant.

(1) Dans la correspondance de Richelieu nous ne voyons trace de ces projets de descente en Italie que dans une note écrite par Richelieu au roi, le 3 juin de l'année 1636, de Conflans. Le cardinal y donne toutes les nouvelles de la guerre et écrit : « M. de Rohan mande qu'il faict état d'entrer dans le Milanais avec huit mil hommes de pied et ce qu'il a de cavalerie. »

(2) *Arch. des Affaires étrangères*, Suisse, t. XXVIII (non coté).

CHAPITRE XV.

Difficultés dans les Grisons. — Rohan défend les droits des catholiques dans la Valteline. — Traité de Tossano. — Expédition en Milanais. — Rohan et le duc de Savoie. — Mécontentement des Grisons. — L'année de Corbie. — Difficultés croissantes. — Les Grisons traitent avec l'Espagne. — Soulèvement des Grisons. — Rohan au fort de France. — Il traite avec les Grisons. — Résistance de Lecques. — Les Français sortent de la Valteline et des Grisons. — Colère de Richelieu.

Difficultés dans les Grisons. — Une suite de victoires avait donné la Valteline à Rohan : il était venu à bout des Allemands et des Espagnols : il allait se heurter à des difficultés d'un autre genre. Les Grisons réclamaient pour eux-mêmes cette province où ils prétendaient rétablir leur ancienne autorité. Ils réclamaient non seulement la Valteline, mais les deux comtés de Bormio et de Chiavenna, sans aucune limitation de souveraineté.

La France ne l'entendait pas ainsi ; outre qu'elle mettait quelque pudeur à livrer des catholiques à leurs oppresseurs protestants (1), elle tenait à conserver son influence dans la Valteline et au besoin à se ménager l'accès et la garde de cette grande route par où ses ennemis espagnols et allemands pouvaient faire leur jonction, soit contre elle-même, soit contre ses alliés ordinaires. Rohan avait une tâche difficile. il fit entendre aux Grisons qu'on ne pouvait rétablir les choses en leur ancien état.

Il devenait en réalité l'arbitre entre les Grisons et les peuples de la Valteline et des comtés. Les Grisons, nous l'avons dit, étaient divisés en trois ligues : le gouvernement y avait passé, depuis longtemps, des mains de l'abbé de Dissentis, de l'évêque de Coire et des petits seigneurs à celles des communes et des assemblées ; mais le gouvernement populaire n'était qu'une pure apparence ;

(1) « Il semblait scandaleux qu'il eût (le roi de France) à employer l'effort de ses armes pour replanter l'hérésie, comme on dit, dans un pays où elle se trouvait éteinte et entièrement déracinée. »
Zurlauben, t. I, p. 226.

le pouvoir appartenait de fait dans les communes à quelques personnes, et ces personnes vénales prenant argent de divers princes, tout était instable, les résolutions des assemblées étaient sans cesse modifiées, les négociations se faisaient sur un sable mouvant. « Donner à tous, c'est n'obliger personne. Ne donner rien, c'est désobliger tout le monde. » Quant à la Valteline et aux deux comtés de Bormio et de Chiavenna, les ducs de Milan, les rois de France, l'empereur Maximilien avaient cédé tour à tour ces provinces aux Grisons ; mais les Valtelins et les habitants des comtés avaient secoué le joug avec l'aide et sous l'incitation des Espagnols. Depuis le commencement du siècle, la France, l'Espagne, Venise, les cantons de Berne et de Zurich, les cantons catholiques avaient mis au service des uns ou des autres leur argent, leur diplomatie, leurs soldats ; ces luttes fatigantes n'avaient point de fin. Les Grisons tenaient à les perpétuer, car ils se nourrissaient de toutes ces jalousies et de ces ambitions rivales.

Le duc de Rohan crut pouvoir mettre enfin la paix dans ces vallées des Alpes, dont il était devenu le maître; il fit comprendre aux Grisons que pour faire quelque chose de solide, il fallait en venir à un traité avec les Valtelins, ratifié et garanti par la France, et qui pût être inséré dans la paix générale.

Rohan défend les droits des catholiques de la Valteline. — Traité de Tossano. — Les Grisons, qui avaient toujours opprimé la Valteline, subirent bien plus qu'ils n'acceptèrent ce conseil ; deux choses étaient étroitement recommandées à Rohan par la cour de France ; l'une, qu'il n'y eût exercice, dans la Valteline et dans les deux comtés, d'autre religion que de la catholique ; la seconde, que l'administration de la justice fût accordée aux Valtelins. Les Grisons cédèrent sur les deux points : Rohan, qui avait tant fait pour la cause protestante, défendit contre eux les droits des catholiques. Il obtint un traité qui reconnaissait les droits de souveraineté des seigneurs des trois ligues, qui rétablissait l'exercice de la religion catholique dans la Valteline et les Comtés, à l'exclusion de l'exercice public d'aucune autre religion, qui laissait aux rares protestants de ces provinces tous leurs droits civils avec la faculté de s'expatrier, en recevant une indemnité pour leurs terres ; le traité rendait aussi aux habitants l'administration de la justice civile et criminelle, mais il donnait aux petits seigneurs des ligues le droit de nomination

des juges sur une liste de candidats choisis par les habitants. Ce traité ne donnait qu'une demi-satisfaction aux Grisons, qui pourtant le ratifièrent à Tossano (Thusis) en avril 1636 ; mais la ratification de la cour de France se fit attendre et ce délai mécontenta les Grisons ; l'irritation devint beaucoup plus vive quand un député envoyé en cour par les colonels et capitaines grisons pour réclamer des arriérés de solde et de pensions revint sans avoir pu obtenir aucune satisfaction. Le parti espagnol commença à relever la tête dans les ligues, pendant que Rohan se tenait dans la Valteline, prêt à jouer son rôle dans la campagne qui allait commencer en Italie (1).

Expédition en Milanais. — Au mois d'avril 1636, Rohan fit une petite expédition dans le comté de Chiavenna, sur la lisière du lac de Como. Il attaqua les postes espagnols du mont Francesco (une montagne par laquelle on passe de Sommolago, dans le comté de Chiavenna, dans le territoire de Como). Il passa avec 2000 hommes jusqu'au-delà de Gravedona sans rencontrer d'obstacle. Dans cette expédition, il saccagea quelques villages pour punir les Espagnols des ravages qu'ils faisaient sur les terres du duc de Parme, mais défendit qu'on touchât aux églises. Trois soldats de son armée ayant pillé celle des Minimes de Sornico, et enlevé les vases sacrés et les ornements, il les fit juger par un conseil de guerre qui les condamna à être pendus (9 avril 1636). Il voulut faire remettre par un aumônier de son armée aux Espagnols tout ce qui avait été pris aux Minimes ; ceux-ci ne voulurent point en donner décharge et les objets furent laissés dans un couvent de Récollets. Il reçut peu après ordre de réformer une partie de ses troupes. Il se plaint sans cesse dans ses dépêches de ne point recevoir d'argent; la montre de janvier n'arrive qu'à la fin d'avril. « Je déclare à Votre Majesté, écrit-il au roi, que son armée, qui a été jusqu'à présent la terreur du

(1) Voir dépêche du 12 avril 1636. Zurlauben, t. 3, p. 9.

Une dépêche de Chavigny, à l'ambassadeur de France en Piémont, du 18 novembre 1635, parle des projets italiens de Rohan : « Le roi, disait Chavigny, prend grand soin de la Valteline, non seulement pour s'opposer aux entreprises des impériaux, mais pour mettre M. de Rohan en estat d'agir avec S. A. (le duc de Savoie) pour faciliter les projets formés contre les Espagnols dans le Milanais. Sur quoy vous verrez les pensées du dict sieur de Rohan dans le mémoire dont je vous envoie copie... Si l'entreprise sur Alexandrie pouvait réussir, ce ne serait pas un petit succès. » (*Lettres de Richelieu*, tome V, p. 380.)

Milanais et l'espérance de ses alliés d'Italie, se peut dire défaite, la Valteline abandonnée et les Grisons révoltés, si dans le 20 mai, la montre n'est remplacée et si 200,000 livres ne sont envoyés... à faute de quoi je la supplie très humblement de me vouloir accorder mon congé, afin que je ne voie point le debris misérable de si bonnes troupes qui n'ont jamais vu l'ennemi que pour le battre (27 avril 1636). » Il écrit de la même sorte à Richelieu, à M. Bouthillier, au père Joseph. Quatre régiments, qu'on lui avait promis pour remplacer 2000 Suisses, furent envoyés en Piémont : Rohan s'était promis de nettoyer tout jusqu'aux portes de Milan ; il n'en avait plus les moyens.

Rohan et le duc de Savoie. — Le duc de Savoie avait invité Rohan à se mettre en campagne à la fin du mois de mai. Le 29 mai 1636, Rohan partit avec 5000 hommes pour le lac de Lecco ; il divisa son armée en trois colonnes; M. de la Frezelière força le passage de Girolo ; M. de Lecques celui de la montagne d'Introbbio, Rohan passa sans difficulté à Introbbio et alla reconnaître Lecco : « Nous rendant maîtres du lac de Come, nous faisons, écrit-il à M. des Noyers, périr le fort de Fuentes, et nous pouvons aller droit à la ville de Milan. A tout autre dessein, je ne puis de rien servir qu'à garder la Valteline. » Mais le duc de Savoie n'avait nulle envie de voir les Français établis dans le Milanais, et fit échouer tous les projets par ses lenteurs. Rohan était arrivé près de Lecco et avait assuré ses communications ; mais il n'avait pas de canon, pas de munitions ; il écrit à Richelieu : « Si le duc peut s'approcher de Lecco, je l'y joindrai, et si j'en suis cru, nous irons aux portes de Milan. Je vous supplie de croire que je ferai toujours les deux tiers du chemin avec qui que ce soit, pour avancer le service de Sa Majesté (15 juin 1636). » Le 11 juin 1636, les soldats de plusieurs régiments se mutinèrent et s'assemblèrent à Ponto-de Ganda, un pont de l'Adda entre Campo-Vico et Morbegno en Valteline ; ils voulaient faire main basse sur le trésor de l'armée. Rohan apaisa la rébellion et fit exécuter les plus coupables.

Le duc de Savoie passa le Tessin vers la fin de juin, et y jeta un pont : Rohan souhaitait qu'il vînt à lui, à Como et à Lecco ; il ne pouvait lui-même abandonner les débouchés de la Valteline ; mais le duc de Savoie était sourd à son appel et lui demandait au contraire de venir le joindre sur le Tessin. Rohan écrivait le

6 juillet à M. d'Hemery : « Je n'ai jamais proposé le passage du Tessin que pour venir se rendre maître de Lecco et Como, c'est-à-dire, de tout le lac ; et je trouve bien étrange qu'une armée de 25,000 hommes avec artillerie, à qui rien ne manque, fasse difficulté de faire dix ou douze lieues en plaine et n'ayant nulle rivière à passer pour favoriser ma jonction, et veuille que moi avec cinq ou six mille hommes sans canon passe des lacs et rivières inguéables et des montagnes inaccessibles, fasse dix journées au moins pour vous aller joindre (1). » Il proposait au duc de Savoie de l'attendre sur les bords de l'Adda au-dessous de Lecco : à quoi servait-il de fortifier simplement des têtes de pont sur le Tessin? c'était donner le loisir aux Espagnols de fortifier les approches de Milan ; eux-mêmes pouvaient jeter un pont sur le fleuve et couper les communications du duc de Savoie.

« J'ajoute que l'humeur où sont maintenant les Grisons prêts à se révolter, m'a fait affermir à ne prendre mon chemin que par Lecco, où, si M. de Savoye veut venir, je le joindrai, et il prendra Lecco et Como, et par ce moyen, ne hazardera la Valteline et les Grisons » (2). Le duc de Savoie ne songeait qu'à se fortifier sur le Tessin : Rohan voulait que les confédérés, une fois maîtres du lac de Como, marchassent droit sur Milan, avec la résolution de combattre toute armée qui leur barrerait le passage. « Ce n'est point le jeu des Français d'aller contre les Espagnols pied à pied, qui étant dans leur pays maîtres de toutes les places, patients, ingénieux à se retrancher, feront périr toutes nos armées sur cette défensive. Si au contraire nous allons résolument contre eux, nous les battrons en campagne, s'ils nous attendent : on la leur fera quitter ; et en ce cas, allant aux portes de Milan, nous les ferons parler français. C'est par où il faut commencer la conquête de tout le pays, c'est comme on en a usé par le passé, et c'est par cette voye qu'on ne l'a jamais manquée (3). »

Rohan resta un mois entier dans l'attente, au camp de Trahonna, « combattu, écrivait-il, dans cette vallée de la peste, de la faim, et d'une nécessité épouvantable, » sans pain, ses soldats prêts à se

(1) Zurlauben, t. III, p. 130.
(2) Zurlauben, mémoire au sieur Prioleau, t. III, p. 133.
(3) Zurlauben, t. III, p. 135.

mutiner et se débandant. Il quitta Trahonna pour retourner à Sondrio où, au mois d'août, il apprit que toute l'armée du duc de Savoie avait repassé le Tessin et brûlé son pont : il se trouva bien heureux de ce que les affaires des Grisons ne lui eussent point permis d'aller joindre le duc, qui n'avait cessé de l'appeler sur ce fleuve.

Mécontentement des Grisons, — l'année de Corbie. — Pendant cette stérile entrée en campagne, les affaires se gâtaient en effet complètement dans les Grisons ; en l'absence de Rohan, le parti espagnol redevenait le maître. Pour comble de malheur, Rohan tomba très dangereusement malade à Sondrio, au mois de septembre : on le crut perdu, et le bruit de sa mort se répandit au loin. Une sorte de léthargie l'avait frappé, qui l'empêchait de donner aucun soin aux affaires publiques, ni à ses propres affaires. La peste s'était déclarée dans l'armée française ; les soldats manquaient de pain, se débandaient et vivaient de pillage. A Coire, on n'ignorait pas le mauvais état des affaires de la France. En Italie, les Impériaux étaient maîtres du Milanais et le duc de Savoie se préparait à passer de leur côté. Le duc de Parme écoutait leurs propositions : en Allemagne, les alliés de la France étaient abandonnés. Richelieu avait préparé, pour 1636, l'invasion de la Franche-Comté : mais M. le Prince avait été contraint de lever le siège de Dôle, et de battre en retraite : l'est de la France était ouvert aux Impériaux : pendant ce temps le cardinal Infant faisait capituler toutes les places de la Picardie ; les coureurs de Jean de Werth répandaient la terreur jusqu'à Paris. Qui songeait encore à la Valteline, quand la France était envahie, quand chaque jour était marqué par une capitulation, quand le Câtelet, la Capelle, Corbie se rendaient, quand on parlait de fortifier Saint-Denis? Il fallait, avant toute chose, chasser l'ennemi de la Picardie et de la Bourgogne, reprendre Corbie, rejeter les Espagnols en Artois, sauver Saint-Jean de Losne et forcer Gallas à la retraite. Le danger fut si grand, que, même quand il fut passé, on ne s'occupa plus de Rohan. Lui seul pendant la fatale « année de Corbie » n'avait pas reculé devant les armes des ennemis de la France. Ceux-ci profitèrent de l'abandon où il fut laissé.

Un ancien prêcheur protestant de Samaden dans la haute Engadine, nommé Genatz, devenu colonel dans les Grisons, noua un complot. Il fit appel aux mécontents et conseilla aux siens de chas-

ser les Français, de s'allier aux Impériaux et de rentrer en maîtres dans la Valteline. Il tira grand parti de l'oubli des promesses faites par la France aux officiers Grisons ; près des protestants, il fit valoir que la France n'avait accordé l'exercice de leur religion ni dans la Valteline, ni dans le comté de Chiavenna, et qu'elle ne leur donnait dans ces provinces ni une église, ni un cimetière.

Difficultés croissantes. — Le duc pouvait encore à peine remuer dans son lit, quand il fut informé de ces mouvements ; il voyait bien que pour empêcher une révolte, il fallait remettre les Grisons en possession de la Valteline, et payer les gens de guerre. Il députa auprès du provéditeur de la République de Venise pour l'avertir de l'état critique des affaires. Il donna les mêmes avis à Meliand, ambassadeur de France en Suisse. Il pria Lasnier, ambassadeur de France aux Grisons et intendant de l'armée de la Valteline, de se rendre à Coire pour apaiser les mécontents : celui-ci trouva les régiments grisons tout prêts à s'opposer au passage des Français, s'ils voulaient déboucher de la Valteline. Lasnier le prit de très haut avec les séditieux et les menaça de la colère du roi de France ; mais Rohan, à peine rétabli, et ayant pourvu le mieux possible à la subsistance des régiments français, quitta Sondrio, laissant le commandement au baron de Lecques et se fit porter en chaise à Coire, où il arriva le 11 octobre 1636. Il vit en passant les colonels et capitaines suisses à Thusis (Tossano), leur parla avec douceur, leur promit d'envoyer de nouveaux courriers en France, et de payer les troupes. Il leur fit comprendre en même temps que le roi de France n'avait pas pris les armes en Valteline pour ses desseins particuliers et qu'il n'avait eu en vue que la défense de ses alliés. Peu de jours après l'arrivée de Rohan, on fit une assemblée ; on y parla du traité fait à Chiavenna et ratifié par les Ligues, à Tossano, au mois d'avril 1636, traité dont la ratification du roi de France se faisait attendre depuis six mois. Rohan avait envoyé à Paris son secrétaire Prioleau, pour hâter cette ratification, mais Prioleau était revenu les mains vides.

La cour demandait des modifications au traité, l'ambassadeur Lasnier alléguait ses ordres. Rohan estimait que l'état des choses était désespéré, qu'il valait mieux passer outre et accorder la ratification pure et simple, en avertissant le roi que l'état de son service l'avait exigé. L'autorité de Lasnier était absolue ; il insista

et Rohan dut céder : il fallut donc porter aux communes les modifications demandées. Le duc de Rohan était au désespoir, il pressentait ce qui allait arriver. Les amis de l'Espagne accusèrent la mauvaise foi de la France et montrèrent le duc impuissant à rien obtenir de sa cour (1).

Les Grisons traitent avec l'Espagne. — Une diète eut lieu à Ilanz, le chef-lieu de la ligue Grise, la plus favorable à l'Espagne. Il y fut résolu qu'on traiterait avec la maison d'Autriche pour obtenir de rentrer dans la Valteline et qu'on se déferait des troupes françaises. La diète nomma trois ambassadeurs chargés d'aller à Insprück, auprès de l'archiduchesse (Claudia de Médicis, veuve de l'archiduc Léopold) et à Cologne, où se tenait un congrès. La mission avait des instructions officielles, relatives aux clauses du traité d'Insprück, et des instructions secrètes. Elle ne fit connaître à Rohan que les premières et il laissa partir, non sans méfiance, les trois ambassadeurs. L'archiduchesse les reçut avec les plus grands égards, et prépara les accords entre les Grisons et l'Empire. Rohan, instruit de ces projets, mettait la France sur ses gardes, il suppliait qu'on donnât aux Grisons ce qu'ils demandaient à l'Autriche et à l'Espagne, de l'argent et la Valteline. Au lieu d'un million de livres dûs aux colonels des Grisons, on lui envoya seulement 200,000 livres ; on croyait à la cour que tout cet orage se dissiperait de lui-même : rendons justice à Richelieu ; sur la somme envoyée une partie était des deniers mêmes du cardinal.

Richelieu sentit aussi le besoin de céder sur la question du traité. Rohan reçut le 20 novembre une lettre du roi, du 27 octobre, qui accordait la ratification pure et simple ; il était bien tard malheureusement et déjà l'on ne voulait plus entendre parler du traité ; les colonels et capitaines, qui étaient les maîtres des communes,

(1) Rohan écrivait au roi de Coire, le 17 octobre que les Grisons le pressaient pour l'exécution du traité et se plaignait, pour la vingtième fois, que qu'on demandât des modifications que ceux-ci ne pouvaient approuver, car déjà ils se repentaient du traité de Tossano.

Le même jour, il écrivait à Richelieu : « Pour moi, Monsieur, je tiendrai bon, tant que je pourrai, suivant ce que je vous ai promis ; mais il m'est comme insupportable de voir périr ce que j'ai conservé jusqu'à maintenant. Au nom de Dieu, ayez soin qu'une personne qui ne respire que votre service, ne voye point la réputation des armes du Roy flétrie en un lieu où jusqu'à présent il les a maintenues glorieuses, car j'aimerais mieux être mort en ma maladie, que de voir cela. »

n'étaient point payés : « Ces peuples, écrivait Rohan, ont perdu le respect et sont en une manifeste débauche (25 novembre 1636). » Quelques régiments avaient pris de force l'argent de l'intendance, et abandonné leurs postes. Rohan réussit à contenter les colonels grisons en leur donnant quelque argent et, pour ce qui restait dû, des assignations. Il voyait mieux le danger que Lasnier, l'ambassadeur, qui n'y voulait pas croire, qui menaçait à tout propos les Grisons de faire venir dans leurs vallées l'armée française de la Valteline, de planter le piquet dans Coire, et qui indisposait tous les mécontents par sa hauteur.

Soulèvement des Grisons. — Cependant, les ambassadeurs des Grisons avançaient leur traité à Inspruck, ils obtinrent des Espagnols la promesse du paiement de leurs troupes, depuis le 1er novembre 1636, et du rétablissement de leur juridiction dans la Valteline. Rohan en donna avis à sa cour (dépêche du 27 décembre 1636) ; il fallait ou retirer l'armée du roi des Grisons, ou satisfaire à leurs demandes. Avec l'argent qu'il avait promis, et qu'on ne lui faisait point tenir, il pouvait encore retarder le soulèvement. Degoûté, irrité, brouillé avec Lasnier, il demanda un congé pour aller mettre ordre à ses affaires, à Venise. Ce congé lui fut accordé, mais on lui fit entendre qu'il resterait responsable de tout ce qui arriverait en son absence.

La révolte se préparait au grand jour : les ministres la prêchaient dans la chaire ; un grand nombre se mirent eux-mêmes à la tête des communes ; tous les passages étaient gardés ; des munitions de guerre arrivaient de Lindau. Le soulèvement général eut lieu le 18 mars 1637. Ce jour-là, le duc, revenant du fort de France, rencontra un de ses valets de pied qui le prévint que les Grisons étaient en armes, qu'on avait été le chercher dans son logis et qu'on venait le chercher au fort ; il tourna bride, et se jeta dans le fort où il n'y avait que 200 Français ; il y fit venir le régiment suisse Schmid, de garde au Steig.

Rohan au fort de France. — Il fallut abandonner la garde du Steig et du pont du Rhin. Rohan fut assiégé dans le fort de France par six régiments grisons : il était coupé de l'armée française qui se tenait dans la Valteline et qui était menacée par Serbelloni. Gallas approchait avec 6000 hommes.

On comprit trop tard en France quelle faute on avait commise en

refusant toute satisfaction aux Grisons; Richelieu n'avait jamais oublié Rohan, mais si ses vues politiques étaient étendues et profondes, ses moyens d'action étaient insuffisants. On était loin de Sully et de sa sage administration. Si puissant partout, si despote même, le cardinal n'obtenait rien de ceux qui géraient les finances. La France était ruinée, et le mal devait aller toujours en grandissant jusqu'à la majorité de Louis XIV.

En apprenant la révolte des Grisons, le cardinal écrivait à M. de Bullion (28 mars 1637) :

« L'accident qui est arrivé en la Valteline est si grand que je ne sçay si on pourra y porter remède. Si on ne le peut, les suites en sont à craindre bien étranges; Dieu sçait si après les Suisses ne se révolteront pas contre nous, faute de payement; Dieu sçait si ensuite l'Italie tiendra ferme... Ce mal est arrivé faute d'argent: pour un escu qu'il eût fallu donner à temps il en faudra dix, et encore ne réparera-t-il pas la perte qu'on a faite. Il y a longtemps que je prêche messieurs des finances; je les conjure de le croire maintenant, autrement il y aura peu de salut à espérer dans les affaires. »

Richelieu ne blâme point Rohan dans sa lettre au roy : « Les mauvaises nouvelles des Grisons ont esté confirmées par un courrier. Les perfides Grisons se sont accordés avec les Impériaux et les Espagnols et la dernière lettre de M. Mélian porte qu'on debvoit assiéger M. de Rohan dans le fort de France. Si on eust fourni l'argent pour l'accord qu'il falloit à temps, les gens de M. de Rohan croyent que cela ne fust pas arrivé. » (29 mars 1637.)

Le lendemain, il envoya Prioleau en Suisse avec 200,000 francs pour Rohan et une égale somme pour les Suisses (1).

Rohan n'était pas serré de très près; Zurich et Glaris lui offraient leur médiation : toutefois, il se trouvait dans un vrai labyrinthe. « Il était dans un fort, dépourvu de toutes choses, hors de défense, dans un pays qui était devenu ennemi, tous les passages par où il pouvait espérer assistance entièrement bouchés, une armée impériale sur la frontière des Grisons, prête à y entrer; les Français, qui étaient occupés à se défendre contre les Espagnols, sans chefs et sans con-

(1) « La révolte des Grisons nous a extrêmement surpris. Il semble qu'il y ait peu de remède à apporter à un tel désordre... Nous faisons partir demain le S[r] Prioleau qui, outre 258,000 livres déjà payées aux Grisons, porte encore 100,000 livres. » (Dépêche de Richelieu à M. de Méliand, 28 avril 1637. *Arch. aff. étr.*, Suisse, tom. XXVIII.)

duite, et par conséquent incapables de venir au secours du fort, qui était toute l'espérance qu'il pouvait avoir, les Vénitiens résolus à ne se déclarer point davantage (1). » Dans le fort même, Rohan n'était plus le maître, les Suisses y parlaient aussi haut que lui. « Ils n'avaient jamais compris que les armes du roi fussent entrées dans les Grisons, que pour les secourir comme alliés de la couronne » : ils prétendaient « que les Grisons se déclarant n'avoir plus besoin du secours de France, les troupes du roi n'y pouvaient plus demeurer (2) ». Rohan ne songea bientôt plus qu'au salut de ses troupes, laissées sans ordres dans la Valteline. Il offrit aux Grisons les conditions suivantes : il leur rendrait, avec la permission du roi, la Valteline et les deux comtés de Chiavenna et de Bormio, il en retirerait les armes du roi et leur en remettrait les forts ; il attendrait à Coire que les conditions qu'il proposait fussent toutes exécutées. Le traité fait par Rohan au nom du roi fut signé le 26 mars 1637. Quelle ne dut pas être son anxiété, quand il se résolut à prendre une aussi grave décision ! S'il ne le faisait pourtant, il était perdu, les braves régiments qu'il avait menés en Valteline étaient sacrifiés ; les Grisons recevaient la Valteline des mains non plus des Français, mais des Espagnols, ou ceux-ci s'y établissaient pour leur propre compte.

Il traite avec les Grisons. — Rohan aima mieux traiter que capituler : à Coire il eut la joie, après tant de tristesses, de voir arriver Prioleau qui lui apportait de pleins pouvoirs. Il l'avait dépêché en cour au début des difficultés avec une instruction, datée de Coire 13 mars 1637, dans laquelle il représentait au cardinal qu'il n'y avait plus rien à espérer des Grisons, qu'à peine aurait-on le temps de prendre un parti avant de sortir du pays à l'amiable. Il demandait des pleins-pouvoirs « ayant les habitudes qu'il avait, tant avec la République de Venise qu'avec le corps des Suisses » (3), pour traiter de la sortie des troupes françaises. Prioleau avait longtemps pressé la cour pour obtenir ces pouvoirs et s'était opiniâtré à ne point partir avant de les avoir obtenus ; quand la nouvelle de la ré-

(1) Mém. publiés par Zurlauben, p. 378.
(2) Manifeste du duc de Rohan. Zurlauben, t. III, p. 366.
(3) Zurlauben, t. I, p. 363.
Prioleau devait aussi, suivant l'auteur de l'histoire de Tancrède de Rohan (p. 14), conférer avec la duchesse de Rohan sur les moyens de faire passer Tancrède à Genève.

volte était arrivée, il obtint une instruction, signée du 30 mars, dont le sens était qu'ayant appris l'état des affaires dans les Grisons, le roi donnait pouvoir au duc de Rohan de leur offrir l'actuelle possession de la Valteline, avec des conditions meilleures que celles qui auraient été accordées par la maison d'Autriche. Le roi s'en remettait à sa prudence pour ménager ces conditions. Il lui recommandait, s'il était nécessaire de faire sortir l'armée française de la Valteline, d'en remettre les forts à Venise, et de remettre ceux des Grisons au canton de Zurich, jusqu'à la paix générale. Si Venise s'excusait, il pouvait offrir les forts à la garde de Soleure ou des petits cantons catholiques. Rohan recevait bien les pleins pouvoirs qu'il avait demandés, mais son traité avec les Grisons ne répondait nullement aux intentions de sa cour. Richelieu ne voulait satisfaire les Grisons qu'à demi, il n'avait jamais prétendu garder la Valteline pour la France, mais il ne voulait pas la livrer sans défense à ses ennemis héréditaires. D'autre part, faire occuper les forts de la Valteline et des Grisons par Venise, Zurich et par les petits cantons, n'était guère possible : l'armée française, restée en Valteline, courait les plus grands dangers, entre les Espagnols et les Grisons révoltés; elle était complètement isolée, coupée de ses communications, menacée de tous les côtés à la fois.

Résistance de Lecques. — Rohan, usant de ses pleins pouvoirs, et ne croyant pouvoir manquer aux promesses qu'il avait déjà faites, envoya Vérigny (le 28 mars) à M. de Lecques, pour lui commander de remettre aux mains des chefs des Ligues la Valteline et les deux comtés, avec les forts qu'il avait fait construire, et d'en retirer les troupes du roi. L'armée de la Valteline se composait à ce moment de 2000 hommes de pied et de 700 chevaux, outre les garnisons des forts.

Lecques répondit à Verigny « qu'il ne pouvait s'imaginer que le duc de Rohan fût en sa liberté, lorsqu'il avait fait ce traité et qu'il lui avait envoyé l'ordre de le faire exécuter, étant chose trop honteuse, et ledit sieur duc de Rohan trop généreux et trop bon serviteur du roi pour y avoir apporté ses consentements hors d'une tyrannie extraordinaire que les Grisons avaient exercée sans doute sur lui » (1).

(1) Zurlauben, t. III, p. 389 et suivantes : Relation véritable et particulière de ce qui

Il affecta de croire que Rohan avait voulu amuser les Grisons pour se tirer de leurs mains, montra à Verigny le fort Mantel en parfait état, les magasins remplis de vin, farine, biscuits, munitions de guerre, l'armée en bon état ; il s'offrit à aller recevoir Rohan avec ses troupes, mais refusa de livrer les forts et d'évacuer la Valteline.

Rohan reçut le message de Lecques à Coire, rejeta ses objections comme frivoles et lui envoya le Sr de Saint-Simon le 8 avril avec une lettre où il expliqua : qu'il avait librement signé le traité, que le roi de France n'avait jamais eu l'intention de garder la Valteline en ses mains propres ; il lui enjoignait d'exécuter le traité. Lecques protesta encore une fois et demanda des ordres écrits du roi : Rohan fit voir aux envoyés de Lecques les instructions du roi, qui portaient : « s'il n'y a aucun moyen pour remédier à cette affaire ou l'adoucir, ledit sieur duc de Rohan traitera, afin qu'il puisse ramener les troupes du roi par la Suisse » (de Saint-Germain, 30 mars 1637). Il enjoignit encore une fois à Lecques (lettre du 16 avril 1637) de retirer les troupes de la Valteline et lui envoya les ordres de marche.

Lecques n'eut plus qu'à obéir ; il avait déjà remis les forts aux Grisons (les châteaux de Grossotto, de Sondrio, les forts de Mantello, de Riva, le château de Chiavenna), la plus grande partie des troupes était sortie de la Valteline, lui-même venait d'en sortir, quand il fut rejoint par une lettre du secrétaire d'État Desnoyers, qui lui enjoignait de faire toute la résistance possible pour y maintenir les armes du roi.

Lecques fut au désespoir de n'avoir pas résisté plus longtemps; il accusa Rohan d'avoir retenu la lettre de Desnoyers ; il alla le trouver à Coire, lui proposa de profiter du passage des troupes françaises pour tomber sur la garnison de cette ville et mettre à la raison les colonels grisons et les chefs des ligues. Il offrait de faire pétarder de nuit Coire, de s'emparer de tous les mutins et de les faire « poignarder ».

Rohan rejeta ces propositions et insista pour l'exécution stricte du traité. Il était, au reste, gardé comme un prisonnier de guerre et

s'est passé en la Valteline, de quelle sorte le duc de Rohan a traité avec les Grisons, et de ce qui s'est ensuivi en exécution dudit traité, par le baron de Lecques. Cette Relation a été imprimée sur un manuscrit de Dupuy, n° 540.

quelques-uns proposaient déjà de le remettre aux Espagnols qui avaient offert, s'il leur était livré, de démolir le fort de Fuentes.

Les Français sortent de la Valteline et des Grisons. — Les Français revenaient en bon ordre; la cavalerie, peu nombreuse, traversa Coire, l'infanterie passa le long des murailles, les portes de la ville fermées. Sur ces entrefaites, arrivèrent des instructions nouvelles de France apportées par le comte de Guébriant (1) et par M. d'Estampes (2). Il ne fut pas permis à M. de Guébriant de communiquer avec Rohan, avant que tous les forts n'eussent été consignés aux Grisons. Le 5 mai 1637, les Suisses leur livrèrent le fort du Rhin; le même jour Rohan fut respectueusement conduit à la frontière; les principaux du pays, en le quittant, lui dirent : « que les choses qu'il avait faites pour eux étaient si grandes et si extraordinaires que quand ils lui dresseraient autant de statues qu'il y avait de rochers dans leurs montagnes ils ne feraient pas encore paraître leur reconnaissance à la postérité. »

Respects ironiques et vaines paroles! Rohan s'était trop hâté; il avait trop vite jeté le manche après la cognée. Il pouvait bien se dire à lui-même qu'il avait usé ses forces au service de deux nations ingrates, qu'après s'être battu pour les Grisons, il était devenu leur prisonnier, qu'après des prodiges accomplis pour faire reculer le drapeau de l'Empire devant le drapeau français, il n'avait en somme obtenu qu'un regard distrait de son pays. Il croyait qu'il n'avait plus que le choix entre deux partis : ou donner la Valteline aux Grisons ou la laisser aux Espagnols, et il aimait mieux la donner aux Grisons. Il avait pris un peu trop sur lui; prisonnier dans le fort du Rhin, ne pouvait-il se refuser à traiter, laisser quel-

(1) Jean-Baptiste Budes de Guébriant, né en 1602, près Saint Brieuc, fit la guerre avec le duc Bernard de Saxe-Weimar, maréchal de France en 1642, après la victoire de Kempen, meurt à Tüttlingen le 24 novembre 1643.

Voir sur Guébriant : *Histoire des Princes de Condé,* par le duc d'Aumale, t. IV, p. 194 et suivantes. « Sa première action d'éclat fut, en 1636, l'année de Corbie, au milieu d'une panique générale; il arrivait d'Allemagne, se jeta dans Guise, sauva cette place et battit un parti espagnol près la Capelle. Le roi le fit maréchal de camp et le renvoya en Valteline, sous le duc de Rohan; c'était une bonne école, mais un service pénible et peu recherché. »

(2) Jean d'Estampes, maître des requêtes en 1637, ambassadeur en Hollande en 1638, appartenait à cette nombreuse famille dont nous avons vu un membre, le chevalier ou commandeur de Valençay (Achille d'Estampes de Valençay), en lutte avec Rohan à Montpellier, puis dans la flotte royale au siége de la Rochelle.

que chose au hasard, au temps, à un retour d'intérêt et d'opinion en France? Mais il n'était pas homme à fuir les responsabilités; plus habitué à commander qu'à obéir, il avait su autrefois imposer aux Églises des traités de paix qui ne leur convenaient qu'à demi. Il crut pouvoir imposer de même à Richelieu son traité avec les Grisons.

Colère de Richelieu. — Le cardinal fut très irrité. Dans ses *Mémoires*, il impute la sortie des troupes françaises « non à la force des ennemis, mais à la propre faute de Rohan... Il est certain qu'il avait jusqu'alors porté à un haut point glorieusement les affaires du roi en Valteline, mais sa dernière action non seulement ruina en un instant tout ce qu'il avait fait de bien les années précédentes, mais apportait plus de déshonneur aux armes de Sa Majesté que tout le passé ne leur avait causé de gloire. Cette honte était telle qu'elle ne pouvait être réparée, et quelque excuse qu'il pût donner à sa faute, et le plus favorable nom qu'elle pût recevoir de ceux même qui seraient plus ses amis, était celui de manque de cœur »... Il est « donc certain ou que ledit sieur duc, qui était habile homme ou connu pour tel, avait l'esprit troublé, ou qu'il y eut trop de timidité en son fait, ou beaucoup de malice (1) ». Ces accusations étaient injustes, et Guébriant, qui était sur les lieux, eut la loyauté de défendre Rohan contre les attaques du cardinal. Richelieu, si attentif aux détails, si soigneux des plus petites affaires, avait au début prêté un concours vigilant à Rohan, il l'avait ensuite trop abandonné, et l'avait laissé sans ressources suffisantes; soit qu'il comptât trop sur la bonne fortune et sur le génie militaire de Rohan, soit que le petit théâtre de la Valteline lui parût trop éloigné. Son excuse, c'était la pénurie du trésor français; l'excuse de Rohan, c'était la crainte d'une fin ignominieuse pour sa petite armée.

(1) *Lettres de Richelieu*, t. VIII, p. 139 à 185.

CHAPITRE XVI.

Rohan se rend à Genève. — Il reçoit l'ordre d'aller en Franche-Comté. — Son arrestation projetée. — Soupçons injustes de Richelieu. — Craintes de Rohan. — Il se rend auprès du duc Bernard de Saxe-Weimar. — Projets de mariage entre le duc Bernard et Marguerite de Rohan. — Bataille de Rheinfelden. — Rohan est blessé. — Sa mort. — Il est enterré à Genève. — Jugement sur Rohan.

Rohan se rend à Genève. — Guébriant avait reçu le 1er avril 1637 l'ordre de servir en Valteline dans l'armée du duc de Rohan. Il était allé à Coire avec M. d'Étampes, bien que le duc de Rohan lui eût envoyé à Zurich l'avis de ne point passer outre. Il avait fait à Coire d'inutiles représentations aux Grisons, et les avait avertis que le roi de France tenait pour non avenu le traité fait par Rohan le 26 mars 1637 ; mais ses représentations avaient été vaines. Il sortit des Grisons avec l'armée française et la ramena par la Suisse au pays de Gex. Rohan se rendit à Genève pour y attendre les ordres du roi. Il fut décidé que l'armée serait divisée ; une partie devait partir avec le baron de Lecques pour le Piémont. On pressait Rohan de prendre le commandement de l'autre partie, forte de trois mille hommes de pied et de 500 chevaux, d'entrer en Franche-Comté et de s'y joindre à M. de Longueville (1). Rohan manda au roi qu'il était tombé malade et demanda un congé de quelques mois. Il faut citer ici la duchesse de Rohan (2) : « Voyant les mauvais offices qu'on lui avait rendus et qu'on lui rendait tous les jours, et que l'on ne pouvait s'empêcher de montrer toujours quelque mauvaise satisfaction de lui, avec des avis qu'on me donna, que s'il allait dans l'armée, il y serait arrêté, je le lui fis sçavoir et je ne fus pas seule, car il en avait déjà eu d'autres lieux. Il s'excusa sur les incommodités de sa santé, et demeura à Genève, attendant qu'il

(1) Henri d'Orléans, duc de Longueville, né en 1595, commande en 1637 l'armée de Franche-Comté; meurt le 11 mai 1663 ; premier plénipotentiaire de France à Munster.

(2) Mémoire écrit en 1645 par la duchesse de Rohan, cité dans la Préface des *Mémoires et lettres*, etc., p. LX.

pût passer à Venise, ce qui était fort difficile, car les passages des Grisons et de la Valteline n'étaient plus libres pour lui; celui du Milanais et du Tirol non plus. De passer par le Piedmont, ou par mer, il lui eût fallu passer par l'armée du roi, ou dans la France, où je ne croyais point de sûreté pour lui. Ce qui parut bien, car voyant qu'il demeurait à Genève, on ne l'y voulut laisser : car le roy lui envoya M. de Varenne, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, lui faire commandement d'en sortir et prier MM. de Genève de ne le vouloir plus souffrir. En même temps il y avait des espions auprès de lui pour le temps de son partement, et 400 chevaux s'avancèrent dans le pays de Gex pour se saisir de sa personne; mais, par l'assistance de MM. de Genève et de MM. de Berne, il passa heureusement en Suisse. »

Il reçoit l'ordre d'aller en Franche-Comté. — Son arrestation projetée. — Rohan avait-il reçu quelques avis de la cour? Savait-il que le jour même où on lui ordonnait d'entrer en Franche-Comté, un ordre secret avait été donné pour son arrestation? Le Sr d'Étampes dut partir en diligence pour l'armée de Franche-Comté pour y servir en qualité d'Intendant de la justice et des finances. Si Rohan n'avait pas encore joint M. de Longueville, M. d'Étampes devait l'attendre sur le chemin « présupposant qu'il n'estimé pas qu'il fasse (Rohan) aucune difficulté d'aller servir dans l'employ auquel Sa Majesté l'a destiné ». Le détail de l'arrestation était remis à la discrétion du Sr d'Étampes. « Cela est remis à la discrétion dudit Sr d'Estampes et saura pourtant que Sa Majesté a particulière confiance aux Srs de Tranges et de Guébriant et qu'elle s'asseure que M. le Prince exécutera fidèlement ses commandements tant par l'affection qu'il a à son service que par la haine qu'il porte au dit Sr Duc ». Le secret ne devait être confié au duc de Longueville qu'en cas de nécessité. « Sa Majesté n'estime pas qu'il ait lieu d'en venir là, parce que s'il se peut, il le faut prendre estant separé de luy affin que les amusements que le Sr d'Estampes sera peut estre contraint de donner aud. Sr duc de Rohan pour ouvrir ses fins ne destournent point led. Sr de Longueville des bons desseins qu'il a pour le roy. » Il était bien recommandé à d'Étampes de n'essayer d'arrêter le duc que s'il croyait certainement pouvoir en venir à bout « car il peut bien juger de quelle conséquence serait au service du roi une telle faute... Supposé que ledit Sr Duc soit arresté, led. Sr d'Estampes le fera

conduire avec telle garde et telle escorte que nécessaire à Paris où Sa Majesté ordonnera du lieu où elle le fera mettre. Si ledit Sr Duc, sous prétexte de maladie, demeure à Genève ou s'il est en un autre lieu où ledit Sr d'Étampes juge qu'il soit difficile de l'arrester, la seconde fin qu'il doit avoir est de le porter adroitement à s'en aller à Venise, sans obliger le roi à lui donner des lettres à ceste respublique par lesquelles Sa Majesté tesmoigne estre satisfaite de ses services et approuver son voyage ». On recommanda à d'Étampes de faire causer Prioleau. Le roi écrivit à M. le Prince de donner à d'Étampes les troupes nécessaires pour l'arrestation de Rohan (1).

On ne comprend pas bien pour quels motifs Richelieu avait pris le parti de faire arrêter Rohan. Il semble difficile qu'il ait cru, comme la calomnie en avait répandu le bruit, que Rohan avait été secrètement en connivence avec les Ligues des Grisons : celui-ci avait été personnellement traité avec respect, on l'avait accompagné jusqu'à la frontière : c'était assez pour faire dire à ses ennemis qu'il y avait eu une entente entre lui et les révoltés, qu'il ne voulait plus servir le roi de France, qu'il voulait attendre à Genève que Bernard de Saxe-Weimar eût pris les villes forestières, qu'à ce moment il se proposait de rentrer dans les Grisons pour en devenir le général et s'y rendre indépendant. Si un semblable plan avait été conçu, on n'aurait pu longtemps le tenir secret ; jusqu'ici, l'on n'a trouvé ni à Venise, ni en Suisse, ni en France une seule pièce qui justifie l'accusation.

Soupçons injustes de Richelieu. — L'esprit soupçonneux de Richelieu voyait partout des complots ; mais que dire de sa bonne foi, quand après avoir tout préparé pour l'arrestation de Rohan, il fait mine de s'indigner des méfiances de ce dernier ? et quand il écrit dans ses *Mémoires,* en parlant de Rohan : « Ce qui le condamne, c'est de s'être retiré du service du roi, de n'être point venu commander l'armée en la Franche-Comté, et d'être demeuré à Genève : car, s'il n'avait point failli, et qu'il n'eût pu mieux faire ainsi qu'il disait, pourquoi feindre d'être malade à Genève, puis dire que l'armée qu'on

(1) *Bernard de Saxe-Weimar,* par Röse, t. II, p. 397. — Instruction pour le Sr d'Estampes, que le roi veut estre tenue secrete pour arrester M. le duc de Rohan, faite à Crosne, le 29 juin 1637.

lui donnait à commander était trop faible? Après. que M. le Prince était son ennemi, qu'il s'était déclaré contre lui, etc... Et enfin, pourquoi ne vouloir absolument point venir en ladite armée? Il n'y en peut avoir autre raison, sinon qu'il craignait qu'on ne se saisît de sa personne : c'était sa conscience qui le jugeait. D'alléguer qu'on lui avait mandé de Paris qu'on le voulait arrêter, c'était un dire, lequel, s'il était public, n'était pas vrai ; s'il était secret, il ne l'avait pu savoir... Bref, c'était lui-même qui se jugeait coupable ; ce que nous avons marqué pour fautes, passaient pour crimes d'État en son opinion, qui, ayant de très grandes lumières des choses du monde, savait assez connaître ce qui était bien ou mal? »

Quelque chose sans doute avait transpiré des ordres donnés à M. d'Étampes. Il est certain que Rohan avait fait représenter par sa femme à la cour qu'il avait lieu d'appréhender M. le Prince et qu'il ne se trouverait pas en sûreté dans la Franche-Comté. Mme de Rohan pria en conséquence Richelieu de permettre à son mari d'aller à Venise et demanda si l'on ne pouvait point lui donner quelque négociation à faire. Voici la réponse que lui fit adresser le cardinal par M. de Chavigny (1) :

Du 17 novembre 1637.

« Madame, le roy trouve bon que M. de Rohan aille à Venise, mais Sa Majesté n'a peu se résoudre à lui donner aucune négociation à faire pour le présent, à cause de la conduite qu'il a prise depuis sa sortie des Grisons.

« Je vous asseure que Monseigneur le Cardinal, qui a tousjours assisté M. votre mary, eust été bien aise de trouver un expédient de remettre une personne qu'il affectionne comme luy dans le bon chemin, dont le seul malheur et la meffiance l'ont tiré, mais il n'en a trouvé aucun et estime qu'il n'y en a point d'autre que celui qui viendra du temps, dans lequel une bonne conduite réparera ce qui s'est passé depuis six mois (2). »

Le 11 décembre 1637, le roi écrivait lui-même à Rohan :

« Il y a quelque temps, ma cousine, la duchesse de Rohan vostre femme, m'ayant faist témoigner le désir que vous aviez d'aller à

(1) Léon Bouthillier (fils de Claude, le surintendant), seigneur de Chavigny, secrétaire d'État.

(2) *Archives des Aff. étr.*, France, 1637, de septembre en décembre, fol. 228.

Venise, je le consentis volontiers ; mais ayant appris depuis que vous ne vous disposiez pas à faire ce voyage sitost, je vous envoie le Sr de Varennes, l'un de mes ordinaires, pour vous dire particulièrement mes sentiments sur ce sujet (1)... »

Nous savons, par la duchesse de Rohan, que M. de Varennes commanda à Rohan de sortir de Genève et pria MM. de Genève de ne pas lui permettre d'y séjourner davantage.

M. le Prince était bien certainement tenu au courant des mouvements et des dispositions de Rohan ; il y a, aux Archives des Affaires étrangères un, rapport qui lui était adressé, le 29 décembre 1637, par l'un de ses agents et où on lit : « Mme de Rohan est venu trouver Mgr le Cardinal et l'a assuré que son mary partirait de Genève le quatrième du mois prochain précisément. Sa Majesté s'assure que toutes les affaires qu'elle vous a commises réussiront heureusement et que vous aporterez toute la bonne conduite et la prudence qui sont requises pour cet effect ; le Sr de Varennes n'est pas encore de retour, mais il suffit que nous ayons eu la réponse de Mme de Rohan (2). » Le cardinal reçut en effet Mme de Rohan à Rueil, le 24 décembre.

Pour expliquer la nouvelle attitude de Richelieu vis-à-vis de Rohan, on a rapporté qu'au commencement de l'année 1637, Richelieu songea à marier un de ses neveux avec la fille du duc de Rohan, qui était l'une des plus grandes héritières du royaume ; Priolo, secrétaire de Rohan, aurait été chargé de faire une ouverture, qui fut repoussée avec hauteur. Est-il vrai que Richelieu en conçut assez de rancune secrète pour abandonner Rohan dans les Grisons, et pour lui refuser toute espèce de secours ? Il semble difficile de l'admettre ; si vindicatif qu'il fût, on a peine à croire que Richelieu eût pris plaisir à voir se flétrir la gloire que Rohan avait trouvée dans la Valteline. Ses haines étaient terribles, mais il ne les assouvit jamais aux dépens de la France.

Craintes de Rohan. — Rohan passa à Genève les six derniers mois de 1837 ; il était resté en rapports avec M. d'Étampes, l'intendant de l'armée de Franche-Comté, celui-là même qui avait pour mission secrète de l'arrêter ; d'Étampes cherchait à l'attirer dans la Franche-

(1) *Archives des Aff. étr.*, Venise. t. LII, folio 130.
(2) *Archives des Aff. étr.*, vol. 828, folio 181.

Comté, prétendant avoir beaucoup de choses à lui dire ; il correspondait aussi avec Priolo et cherchait à le faire parler : Rohan ne refusait pas absolument d'aller à l'armée, mais il gagnait du temps ; il écrivait à d'Étampes, le 28 juillet : « Je ne puis marquer le temps que je me rendrai à l'armée attendant de jour en jour réponse de la cour sur les plaintes que M. le prince a faites de moy ; aussitôt que j'aurai résolution sur ce point-là, il n'y aura indisposition quelconque qui me pourra empêcher d'aller servir où on me jugera propre. Quant aux Grisons, je ne conseille ny desconseille entreprise, mais bien vous dirai-je que la conjoncture y est favorable et que la saison y sera propre bientôt ; pour moi je seray toujours prest de m'y porter, je vous en donne parole (1). » On voit revenir ici la perpétuelle défiance envers le prince de Condé, défiance au reste bien justifiée par la haine du prince. A Genève, Rohan était dans un poste d'observation, il prétextait de sa maladie pour y prolonger son séjour ; sa santé avait beaucoup souffert dans les Grisons, mais on voit par la lettre précédente qu'elle ne l'eût pas empêché de se rendre à l'armée de Franche-Comté, s'il eût été pleinement rassuré sur les intentions du cardinal et sur celles de M. le Prince. Il pouvait à bon droit craindre qu'on lui tendît des pièges ; peut-être savait-il de science certaine que M. le prince et d'Étampes avaient ordre de l'arrêter. Quoi qu'il en soit, il prolongea son séjour à Genève jusqu'au commencement de 1638 ; les Espagnols, le voyant s'y attarder, lui firent des avances et lui envoyèrent une personne de créance pour lui faire des ouvertures. Richelieu aurait pu avoir pleine confiance dans l'homme qui avait refusé la souveraineté de la Valteline ; il ne laissait pas de le surveiller, il alla jusqu'à lui tendre un piège. Le père Joseph fit adresser à Rohan une prétendue lettre du cardinal Infant, lettre dans laquelle le cardinal le pressait de se déclarer et de prendre parti pour l'Espagne. Le duc, tout en lisant cette lettre, s'aperçut que le papier avait la marque française ; il savait qu'on en faisait d'excellent à Bruxelles, mais il ne dit mot sur cette supercherie à celui qui lui avait remis la fausse dépêche.

Il se contenta de répondre froidement « qu'il était trop bon Français, trop passionné pour le service du roy, pour écouter aucune proposition au préjudice de son service ; que, quelque mauvais trai-

(1) *Archives des Aff. étr.*, volume 1579, p. 161.

tement qu'on lui fît à la cour, on pourrait bien lui donner quelque sujet de s'en plaindre, mais jamais de manquer de fidélité ».

Dans ses *Mémoires*, Richelieu accable tous ses ennemis ; il accumule contre eux les accusations, il les noircit à plaisir pour la postérité ; il va jusqu'à accuser Rohan de malversations : il lui reproche d'avoir dans les Grisons fait des levées extraordinaires d'argent, des réquisitions inutiles, pour la nourriture des gens de guerre ; « le profit qu'il y faisait était si grand, qu'il le remettait en France par le moyen du sieur Garnier, qui fournissait l'argent pour l'entretènement de l'armée (1) ». Rohan aurait pu payer les officiers des troupes grisonnes « s'il eût voulu ménager l'argent du roi ». Il lui reproche encore de s'être attardé à Coire, au lieu de s'être mis dans son armée en Valteline. Il ose accuser son courage : « Le sieur de Léques dit au sieur d'Étampes que Rohan ne ferait rien du tout, qu'il le connaissait bien, qu'il craignait trop sa personne, et ne voulait pour rien au monde retourner à la Valteline ».

Rohan se rend auprès du duc Bernard de Saxe-Weimar. — Sur l'ordre du roi de France, Rohan se décida à quitter Genève, le 12 janvier 1638 ; il s'embarqua sur le lac Léman, pour éviter de passer à Versoy, qui appartenait au prince de Condé ; on l'avait averti qu'un parti de cavalerie s'y tenait tout prêt à l'enlever, et il craignait de tomber dans une embuscade. Il débarqua à Coppet et se rendit au château de Lenzburg, près d'Aarau ; il y eut une entrevue avec le duc Bernard qui vint l'y trouver sous un déguisement. Il s'arrêta quelque temps à Zurich ; le duc Bernard de Saxe-Weimar lui avait offert un asile dans son camp et lui avait donné l'assurance qu'il romprait plutôt avec la France qu'il ne souffrirait qu'il y fût inquiété.

Le séjour de Rohan à Zurich donnait ombrage aux Grisons et aux cantons catholiques, qui croyaient son passage concerté avec le duc Bernard de Saxe-Weimar. Il résolut donc d'en sortir, mais craignit de déplaire au roi et au cardinal en se rapprochant des frontières de France, parce que tous ses actes étaient tenus à suspicion ; il forma alors le projet d'aller servir comme volontaire dans l'armée du duc Bernard : « Si je ne puis, écrivait-il à sa femme (2), obliger Sa

(1) *Mémoires*, t. III, p. 132 et p. 138.
(2) *Lettre du duc de Rohan à la duchesse de Rohan,* datée de Zurich, 12 février 1638. (Röse, vol. II, p. 189.)

Majesté de me bailler emploi, au moins, je la force à me croire homme de bien et à confesser qu'on m'a fait tort de me soupçonner. » Il avait songé un moment à aller en Bourgogne, mais il avait renoncé à ce dessein. « Je sais, dit-il, qu'il y en aura plusieurs qui me blasmeront et diront, qu'en l'âge où je suis, c'est chose ridicule d'aller volontaire dans une armée ; j'avoue que si j'étais de l'humeur de ces gens-là, je ne le ferais pas, mais outre l'inclination que j'ai de voir la façon de guerre d'Allemagne, toute différente de celles que j'ai exercées, j'enragerais de me voir inutile en Suisse tandis que la guerre serait alumée partout ailleurs. » Il finissait en disant qu'il partirait sous peu de jours, que le duc Bernard n'était qu'à dix lieues de lui « au moins j'espère que nous bataillerons et cela me fera passer une partie de ma mélancolie. »

La duchesse écrivit au cardinal à deux reprises (le 25 février 1638 et le 1er mars 1638) pour lui dire les difficultés qui se trouvaient au passage de son mari en Italie, les petits cantons s'opposant à son passage et les Grisons, où la faction espagnole était dominante, ayant ouvertement déclaré qu'ils l'empêcheraient de s'y rendre. « Ne sachant que devenir, il s'est résolu d'aller attendre les commandements du roy dans l'armée du duc Bernard et servir de volontaire. » Le duchesse rapportait également au cardinal « que M. le Prince avait fait faire une embuscade pour l'attraper (le duc de Rohan) au sortir de Genève et se deffaire de sa personne dont il y a les preuves toutes claires et les gens même de M. le Prince en ont parlé assez ouvertement. Ce sera à vous, Monsieur, à ordonner du silence ou de l'esclat, Monsieur mon mari remettant en vos mains tous ses intérests et n'en ayant point que de suivre les vostres comme vostre créature, qui despendra à jamais de vous (1). »

Les deux lettres sont datées de Paris ; dans la seconde, la duchesse exprimait un extrême déplaisir, pour n'avoir point obtenu « une heure pour justifier les actions de son mari » ; elle insistait, demandait une audience, et protestait que le duc de Rohan ne mettrait les pieds en France que par l'exprès commandement du cardinal.

La lettre où Rohan annonça au roi de France qu'il se rendait à l'armée du duc de Weimar, alarma Richelieu : « La cour de

(1) Röse, vol. II, p. 490.

France, écrivait Grotius, pense à ses propres affaires et non pas à celles des protestants d'Allemagne : les fréquents entretiens des ducs de Weimar et de Rohan lui sont suspects. S'il y avait, dans le voisinage de la France, une armée sous le commandement d'un général protestant, les protestants du royaume y accourraient en foule ; on croit du moins avoir sujet de l'appréhender (1). »

Projets de mariage entre le duc Bernard et Marguerite de Rohan. — Dans ces entretiens nombreux dont parle Grotius, il était question d'autre chose encore que de la guerre d'Allemagne ; quand le duc Bernard était allé à Paris, dans l'année 1636, il y avait été reçu avec les plus grands honneurs ; Richelieu avait tout mis en œuvre pour le séduire et pour l'attacher définitivement à la France. Il avait songé à le fixer par un mariage avec une Française ; le duc Bernard, pendant ce séjour à Paris, vit fréquemment la duchesse de Rohan et sa fille Marguerite ; le bruit se répandit qu'il allait demander la main de Mlle de Rohan, protestante, et la plus grande héritière du royaume ; mais il quitta Paris sans faire sa demande, soit qu'il eût été poussé un peu trop vivement, soit qu'il eût été effarouché par les ruelles de Paris et les gazettes (2). Richelieu espérait à ce moment, ou feignait d'espérer, pour fermer la bouche à ceux qui lui reprochaient ses alliances protestantes, la conversion du duc Bernard et de toute la maison de Rohan.

Le duc Bernard semble avoir montré quelque froideur aux dames de Rohan avant de quitter Paris, mais il n'oublia pas Marguerite, et quand il retrouva le duc de Rohan, il lui fit des ouvertures qui furent bien reçues.

Il n'est pas étonnant que Rohan ait été séduit par la figure du duc Bernard, un rejeton de la maison la plus illustre de l'Allema-

(1) Röse, vol. I, p. 450.

(2) Le bruit du mariage s'était répandu, même avant l'arrivée du duc Bernard à Paris, car le margrave Frédéric de Bade-Durlach lui écrivait, le 9 janvier, qu'il avait pu contempler sa « maîtresse » (le mot pris dans le sens de fiancée) « elle est belle et fort gentille, un subject ravissant entre toutes de la cour ». Le duc Bernard n'était arrivé à Paris qu'au mois de mars. Le comte d'Altenburg le félicitait sur son mariage dans une lettre écrite le 27 mai 1636.

Grotius écrivait « *Videntur Galli Ducem privatis commodis et matrimonio Rohaniæ, a quo non alienum se simulat, illigare suis rebus velle* »... « *Dux ab id etiam matrimonii cum Rohanis filia, valde a matre virginis expetiti mentionem omnem declinat.* » (Röse, vol. II, p. 376.)

gne, l'un des capitaines les plus vaillants parmi les princes condottieri de la guerre de Trente ans. Après Nordlingen, Bernard s'était donné à la France, mais on craignait qu'il ne se fût donné qu'à demi; toujours en Lorraine, en Franche-Comté, entre les Vosges et la Forêt-Noire, maître de Brisach, on le soupçonnait de vouloir faire de la magnifique vallée du Rhin, dont il ne s'écartait plus volontiers, une principauté indépendante. Rohan voyait en lui l'allié de la France, l'un des plus valeureux champions de la cause protestante, et il s'attachait encore à sa personne par ce lien chevaleresque qui faisait à cette époque de tous les gens de guerre comme une même famille.

Le duc Bernard avait eu en 1636 de grands succès dans la Franche-Comté, mais il n'y était pas resté et était rentré en Alsace. Il avait ensuite porté son armée au delà du Rhin, mais il dut bientôt repasser le fleuve: on se plaignait vivement de lui en France, et Richelieu disait tout haut que le duc avait livré à l'ennemi les forces françaises, en les abandonnant dans les postes qu'elles occupaient en Allemagne, tandis qu'il avait mis les siennes dans de bons quartiers. Ces soupçons tombèrent quand le duc Bernard, qui avait pris ses quartiers d'hiver près de Porrentruy, dans le val de Lémont (dans l'évêché de Bâle) se remit en campagne dès le 29 janvier 1638, au cœur de l'hiver. Il marcha sur Stein, petite ville à une lieue au-dessus de Bâle, avec deux barques seulement portées sur un chariot, et fit passer cinquante hommes sur ces barques. Cette petite troupe surprit Sæckingen, une des villes forestières, et fit main basse sur les bateaux du port. Une partie de l'armée passa ainsi le Rhin et marcha sur Lauffembourg, pendant que le duc cotoya le fleuve dans la même direction. Lauffembourg se rendit, sans que les Impériaux eussent même le temps de brûler son pont de bois. Valdshut ouvrit aussi ses portes; Rheinfelden se défendit mieux. Cette ville (1) avait de solides murailles. un double fossé, un brave commandant, et une bonne garnison. Malgré le grand froid, le duc Bernard en commença le siège. La partie du cours du Rhin qui est jalonnée par les villes dites forestières a une grande importance stratégique. Ces villes impériales

(1) Rheinfelden a encore aujourd'hui trois tours, dont l'une tout à fait ruinée, et une partie de ses anciennes murailles. Le Rhin y forme des rapides : un vieux pont de bois unit les deux rives en s'appuyant sur un petit îlot.

défendaient l'espèce de détroit terrestre qui sépare la partie méridionale de la Forêt-Noire et les dernières chaînes jurassiques de l'évêché de Bâle. Elles commandent ainsi les abords de la Suisse, de la haute Alsace, du pays de Bade et de la Bavière.

Bataille de Rheinfelden. — Le duc de Rohan, en raison de son nom et du rang qu'il avait occupé dans diverses armées, ne pouvait servir sous les ordres du duc Bernard ; il offrit de servir en volontaire, et aida le duc de ses conseils. On commença le siège en règle de Rheinfelden ; le gouverneur tint assez longtemps pour permettre au duc Savelli d'amener un secours de Besançon ; Jean de Werth arrivait de son côté de Munich et fit sa jonction avec Savelli. Ils parurent ensemble devant Rheinfelden, le 18 février, avec neuf régiments de cavalerie et 4000 hommes d'infanterie.

Une bataille était inévitable : elle eut lieu le 28 février 1638.

Taupadel (1) avait le commandement de l'aile droite et fut opposé à Jean de Werth, le duc Bernard commandait l'aile gauche en face de Savelli. Taupadel rompit l'aile gauche des Impériaux, mais Savelli avait eu l'avantage de son côté ; malheureusement, on ne put empêcher les cavaliers de Taupadel de piller les bagages impériaux, au lieu de se porter au secours du duc Bernard. Ce retard permit à Jean de Werth de ramasser ses troupes et de se joindre à Savelli. La bataille recommença avec fureur et le duc Bernard dut abandonner huit canons à l'ennemi. Les vainqueurs se jetèrent sur ses bagages, ce qui permit au duc Bernard de reprendre ses canons et de délivrer le duc de Rohan qui avait été fait prisonnier. Le combat recommença pour la troisième fois et ne s'arrêta qu'à la nuit tombante. Les Impériaux avaient pu jeter un secours dans Rheinfelden et le duc Bernard dut lever le siège et partir le lendemain pour Lauffenbourg. Les pertes avaient été grandes des deux côtés. Taupadel, ayant cessé de poursuivre les fuyards, rallia les Weymariens de l'aile gauche, reprit quatre canons et des prisonniers, au nombre desquels était le duc de Rohan. Celui-ci avait chargé avec le régiment de Nassau. Ses habits et sa suite l'avaient fait reconnaître pour une personne de qualité. On avait tiré sur lui de tous côtés.

(1) George Christophe de Taupadel servit en Danemark et en Suède, devint colonel dans l'armée du duc Bernard, général de cavalerie en 1640, mourut au service de France en 1647.

Son cheval avait reçu cinq coups de pistolet; tous ses gens furent tués ou blessés; sa cuirasse fut percée en plusieurs endroits, sa casaque brûlée; il reçut un coup de mousquet au pied, et un autre à l'épaule. Environné et accablé, il fut pris et on l'emmenait déjà, quand le major du régiment de Nassau put le retirer des mains de l'ennemi.

Rohan est blessé. — Sa mort. — Après la bataille Rohan fut porté d'abord à Lauffenbourg, puis à l'abbaye sécularisée de Königsfelden près de Brugg, où par les soins de d'Erlach (1), il fut presque guéri. Il songeait toujours à se rendre à Venise, n'ayant jamais pensé rester longtemps à l'armée du duc Bernard (2); il reçut une lettre du roi quand il commençait à se rétablir. On lui permettait, pour se rendre à Venise, de demander un passeport du roi d'Espagne ou du roi de Hongrie par l'entremise de l'ambassadeur de Venise : « Je suis bien aise, ajoutait le roi, que le séjour que vous avez fait en Suisse vous ait donné lieu de faire paraître ce que vous valez en l'occasion de Bucken? puisque vous vous y êtes rencontré et encore plus de ce que vos blessures ont été si favorables qu'il ne vous en restera que des marques d'honneur (3). » Malheureusement ces blessures s'envenimèrent au lieu de se fermer, une maladie cérébrale se déclara et Rohan expira le 13 avril 1638 (4). Les ennemis de Richelieu répandirent le bruit que Blandini, le médecin qui donna des soins à Rohan, lui avait administré du

(1) D'Erlach, Suisse du canton de Berne, gouverneur de Brisach, donna cette place importante à Guébriant, après la mort du duc Bernard et passa avec l'armée weymarienne au service de France.

(2) Voir : Mémoire de M. le duc de Rohan, adressé à Mme la duchesse de Rohan. « Que s'il ne plaît au roi qu'il passe en Italie, savoir si Sa Majesté permettra qu'il se retire dans l'estat de Berne ne pouvant longtemps demeurer dans l'armée de M. le duc de Weimar, dont le séjour ne luy est pas fort avantageux et où il n'est allé que pour ne pouvoir ou n'oser aller ailleurs, n'ayant mesme mené que dix chevaux et laissé son train. » (Bury, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 409.)

(3) *Röse*, t. II, p. 403.

(4) « La balle estant demeurée entre les nerfs du pied, l'impatience le prit de la faire tirer. Ce qui ayant un grand rapport au cerveau fit crever un abcès qui s'estait formé depuis quelque temps dans le cerveau, dont il mourut, sans parler et presque sans connaissance le 13 avril 1638. » Levassor parle d'une « attaque d'apoplexie » qu'eut Rohan pendant qu'on lui sortait une balle de la cuisse. *Histoire de Louis XIII*, t. IX, p. 501.

Pendant qu'il était à l'abbaye de Königsfelden, Rohan reçut une lettre de Christine de France, régente de Savoie, qui lui offrait l'hospitalité dans sa cour.

poison. (Ce même Blandini était auprès du duc Bernard, pendant la maladie mystérieuse dont ce dernier mourut.)

Il est enterré à Genève. — Le corps de Rohan fut porté de Königsfelden à Genève ; le convoi partit le 19 mai. Tout le long de la route, par ordre du Sénat de Berne, le cercueil fut escorté par les officiers des bailliages ; devant la bière, marchaient les serviteurs du duc, la Farelle, la Barre-Morel, Couvrelles, Pélisson, Boisragon, la Blaquière, portant les éperons, les gantelets, la cotte d'armes, le guidon, l'épée et le heaume de Rohan ; Priolo tenait les insignes de la pairie. Quarante notables reçurent la bière aux confins du canton de Genève. L'enterrement se fit avec une grande pompe dans l'église de Saint-Pierre à Genève, où Théodore Tronchin prononça l'oraison funèbre. Venise prit le deuil. Le duc Bernard exprima sa douleur à d'Erlach dans la lettre suivante (écrite au camp de Neubourg le 14 avril).

« Cette perte m'a touché bien vivement au cœur, aussy est-elle plus grande qu'on ne le recognoist, sa naissance, ses hautes vertus, nostre affinité et l'honneur particulier qu'il me faisait de m'aymer sont des raisons assez fortes pour me la faire ressentir sans que je l'accroisse par le souvenir ou de la première cause de son mal ou de celle que vous me mandez de sa tristesse. Tant y a qu'il en faut venir là, que Dieu l'a voulu retirer des misères de cette vie pour le mettre en possession de cette éternelle et bien heureuse qui nous attend avec lui dans le ciel où nous le suivrons quand il plaira à Dieu nous appeller. »

Rohan exprima le vœu que son armure et son épée fussent offertes à la République de Venise. Parmi les « lettres et ordonnances déposées le 13 mai 1864 aux archives de la ville de Montauban par M. Hippolyte de Valada, maire de Réalville, » il y a une lettre de Pierre Nogaret, sieur de la Blachère, au doge de Venise, offrant à la République, de la part de Madame et de M[lle] de Rohan, cette armure et cette épée. Cette lettre est suivie de l'acceptation du Doge (1).

(1) Après la mort de son frère, Anne de Rohan écrivait à M. Spannheim, de Genève :

Monsieur,

Je vous envoye un sonnet non comme à un pasteur fidèle de Genève ni bon citoyen du lieu, mais comme à un de mes amis, afin que vous monstries ou gardies selon vostre

Jugement sur Rohan. — Rohan n'avait que cinquante-neuf ans, quand il mourut des suites de blessures, reçues sur un champ de bataille où il combattait à côté des alliés de la France. Il ne mourait cependant pas trop tôt : son rôle était terminé; il n'avait plus rien à faire en France, ni hors de France. Richelieu lui avait donné comme à regret dans la Valteline une tâche qui fut glorieusement remplie ; puis le cardinal l'avait abandonné, et à partir du jour où la Valteline avait été rendue aux Grisons, Richelieu était redevenu son ennemi. Une haine sans merci l'eût désormais suivi en tous lieux, dénaturant ses intentions, et tendant autour de lui mille filets invisibles : la trêve entre les deux anciens adversaires était rompue et le cardinal pouvait accabler aisément celui à qui il s'était vanté autrefois d'avoir fait grâce (1). Il plut

prudence. Vous scavez que l'on estime, que les enfans qu'une femme enfante en grandes douleurs se ressentent et ont quelque marque du travail de leur mère, tellement que vous ne treuveres point estrange que le petit enfant de mon esprit très affligé, ait quelque chose qui l'enlaidise : pardonnes à ses défauts, je vous en prie, comme je fais, et croies que je n'oublieray jamais les honneurs rendus et les pleurs respandus par les gens de bien de vostre ville au corps et à la mémoire de celui dont la mort me rend la vie amère durant le cours d'icelle. Je requiers à Dieu, qu'il me face la grace de reconnaistre par services tant de dignes et charitables offices et de vous témoigner particulièrement que je suis,

Monsieur Spannheim

Votre plus affectionnée et serviable amie.

M. A. Rohan.

De la Garnache le 29 juillet 1688.

Sonnet de ladite demoiselle.

Admirable Genève, agréable séjour,
Vénérable Senat, équitable puissance.
Véritable pasteur, qui pour la sainte Essence,
Estes rongés de zèle, estan brulés d'amour.
 Toy Palatin, qui fais aux sciences la cour,
Illustre de vertus autant que de naissance,
Valeureuse noblesse, oyes en patience,
Ces vers que de mes pleurs, je vous escris ce jour.
 Vous tous qui regrettés, celui que je regrette,
Puissiez vous posséder l'Eur que je vous souhaite,
 Pour l'avoir tant pleuré, pour l'avoir tant aimé.
Les siens vous soyent acquis tout le cours de leur vies,
 Et vostre doux séjour soit à jamais nommé,
La terre des pieux, la terreur des impies.

Arch. Chant. Hist. 100, n° 4.

(1) L'injustice de Richelieu envers ses adversaires se montre dans ces lignes des *Mémoires*.

« Le sieur de Rohan, *plus propre à être procureur dans un Palais que chef d'un parti,*

à Rohan de se battre un jour en volontaire à côté de Bernard de Saxe-Weimar : sa place définitive ne pouvait être au milieu des mercenaires soldés par Richelieu, et le cardinal n'aurait pas longtemps supporté sa présence au milieu des chefs qu'il stipendiait. Si Rohan ne pouvait commander à une armée française, il ne devait plus commander nulle part.

Ainsi, ses grands talents d'homme de guerre se trouvèrent perdus ; et, dans la confuse histoire de la guerre de Trente ans, l'histoire ne prononce son nom que pendant un moment. De grandes forces sont perdues chaque jour, les unes ignorées, les autres à demi-soupçonnées : Rohan avait donné sa mesure ; avec de petits moyens, il avait fait de grandes choses. Parmi les hommes de guerre protestants, il a sa place au-dessus de Coligni, pas bien loin de Turenne, et il ne lui manqua peut-être que l'occasion pour rendre à la France des services aussi grands que ce dernier. Qui fut plus fécond en ressources? qui sut mieux proportionner les moyens au but, sortir d'un mauvais pas, tromper un ennemi par la rapidité des mouvements, tenir une troupe allègre? qui montra plus de constance dans la mauvaise fortune, et plus de ténacité dans les desseins? Quand on le voit pendant les guerres civiles, tour à tour soldat, tribun, négociateur, calme au milieu des agitations populaires, serein dans la bataille, guidé dans le confusion des haines, des jalousies, des trahisons, par la lumière fixe et tranquille de sa foi, ne doutant jamais de lui-même ni de la sainteté de sa cause, disputant le terrain pied à pied, combattant encore le genou en terre et ne s'avouant jamais vaincu, on ne peut lui refuser les caractères du véritable héros.

Il poursuivait, il est vrai, une chimère : car son temps ne comprenait pas la diversité des cultes. « Un roi, une loi, une foi : » telle était la doctrine dans laquelle étaient nourris tous les esprits ; l'indépendance et la diversité des confessions religieuses semblait une

les avantages duquel il faut procurer par courage en guerre, et en paix par franchise et ingénuité,... continue ses pratiques, et par mille factions fait connaître à un chacun, qu'il fait aussi bien, durant la paix tout ce que peut apporter la guerre, comme durant la guerre tout ce qui semble ne convenir qu'à la paix. Durant la paix son esprit est aussi peu en repos, comme durant la guerre il hasarde peu sa personne. Il entretient intelligence avec tous les factieux du dedans du royaume, et avec tous les brouillons du dehors. »

pensée presque criminelle au plus grand nombre de nos aïeux; pour vivre en sécurité, il eût fallu que les protestants missent un roi protestant sur le trône; l'Église catholique n'avait pas cru assez triompher quand elle eût forcé Henri IV à entrer dans son giron; après lui, elle ne se sentit pleinement rassurée qu'avec Richelieu, plus tard avec Mazarin, quand elle vit le ministre revêtu de la pourpre romaine.

Rohan montra bien en Valteline qu'il n'était point animé par l'intolérance aveugle de la plupart des siens; il y fit respecter les droits des catholiques, et ne fut pas seulement guidé par une pensée politique en accomplissant cet acte de justice. Mais en Valteline même, dans une vallée écartée des Alpes, les deux religions ne pouvaient vivre en paix l'une à côté de l'autre, et, quand Rohan rendit cette province aux Grisons, il ne put se flatter que l'exemple de sa tolérance y serait longtemps suivi.

Dans la première moitié d'un siècle qui devait finir dans l'apothéose de la monarchie absolue, Rohan restait un homme du seizième siècle; il avait sur les luttes civiles des idées dont il fit un jour confidence à Du Plessis : celui-ci, déjà vieux et fort malade (1620), lui remontrait le danger des guerres continuelles pour les Églises : Rohan répliqua en alléguant sa qualité de pair de France, qui l'obligeait à se vouer à la réformation de l'État. Il aurait pu ajouter, mais sa vie entière parle pour lui, qu'il se croyait encore plus tenu à travailler au maintien des Églises. Il avait eu de grands précurseurs, il n'eut pas de successeurs; car on ne saurait confondre son entreprise avec les mouvements des grands qui, pendant la Fronde, firent une dernière tentative pour retarder l'avènement du pouvoir absolu.

L'histoire a été sévère pour Rohan, elle l'a laissé dans l'ombre, ou tout au moins dans un jour indécis. Que peut-elle lui reprocher? Est-ce d'avoir entretenu des rapports avec l'étranger, d'en avoir demandé l'appui et les secours? Henri IV et bien d'autres l'avaient fait avant lui, Condé et Turenne le firent après lui. Est-ce d'avoir été prompt à la guerre civile? ce mot n'excitait pas chez nos pères le même sentiment d'horreur que chez nous; sa vraie faute est de s'être entêté dans une entreprise trop difficile, et dans une lutte trop inégale. Des temps nouveaux étaient venus. Un à un, les membres de la grande noblesse retournaient à l'ancienne

foi (1); après eux, avec eux, les membres de la petite noblesse s'y portaient en foule; en les perdant, le protestantisme perdait ses cadres militaires, ses généraux, ses officiers; il n'avait plus à opposer aux armées royales que des milices sans discipline.

En rompant avec l'institution épiscopale, le calvinisme avait renoncé à toutes les forces qui naissent d'une puissante hiérarchie; on n'apercevait rien entre les Églises et la couronne; l'institution des assemblées générales devait périr dans les guerres civiles (2); désormais le silence allait se faire; des temps allaient venir où la nouvelle foi, isolée dans la nudité de ses petites églises, fut réduite à vivre d'une vie obscure et méprisée. C'était assez pour les âmes pieuses, contentes du continuel tête à tête avec Jésus, satisfaites d'une vérité sans voiles, ne pouvant, ne voulant rien souffrir entre elles-mêmes et l'objet de leur foi. C'était assez pour ceux qui, dans tout le Midi, portaient dans les consistoires l'esprit étroit et jaloux du prétoire municipal et qui ne voyaient rien au delà des bornes de la cité; ce n'était pas assez pour assurer définitivement dans le pays, en face d'une majorité oppressive, les droits de la minorité.

Rohan ne voit d'autre cause à la défaite des siens que les divisions qui s'étaient mises parmi eux : « Nos pechez ont combattu contre nous-mesmes, car au lieu de faire notre profit des premiers châtiments que Dieu nous avait envoyez, nous sommes toujours allez en empirant. Aux deux premières guerres, les divisions ont paru en quelques endroits parmy nous; en la dernière, elles ont esclatté par tout, n'y ayant eu aucun lieu où la corruption ne se soit glissée, et où l'avarice n'ayt paru par-dessus la piété, jusques à ce point que sans attendre les recherches de nos ennemis, on allait se prostituer pour vendre sa religion et trahir son party. Nos peres eussent écrasé leurs enfans dès le berceau, s'ils les eussent creus estre les instrumens de la ruyne des Églises, qu'ils avaient plantées

(1) Richelieu n'avait pas désespéré un moment de ramener Rohan lui-même à la foi catholique. Il lui écrivait : « Monsieur, la lettre qu'il vous a pleu m'escrire ne vous remet point en mémoire, parce que je ne la perds jamais d'une personne comme vous, que j'estime beaucoup et à qui je souhaite perpétuellement des biens, puisque je désire ardemment sa conversion. (Lettre sans date écrite sans doute après la sortie de France de Rohan. *Lettres de Richelieu*, t. VIII, p. 264.)

(2) L'Église d'Écosse ne se maintint que grâce à ses assemblées; si elle n'avait possédé cette organisation qu'on chercha vainement à lui enlever, elle eût sans doute eu le sort des Églises puritaines d'Angleterre.

à la lumière des bûchers et accrues malgré les supplices, et qui par leur persévérance et leur travail, leur avaient laissé la jouissance d'un repos glorieux. »

Éloquentes paroles, suivies de solennels avertissements aux princes et aux peuples sur l'incertitude de leurs destins et sur les retours des choses humaines : « Appréhendez la chute, quand la prospérité vous enfle : car c'est lors que vous estez plus proches du péril. »

Il est bien vrai qu'il n'y a pas de victoires, pas de défaites définitives. Rien n'est stable, rien n'est assuré, ni dans la vie des nations, ni dans celle des individus. Quelle existence en fournit une meilleure preuve que celle de Rohan? Laquelle fut, à ses débuts, entourée de plus brillantes promesses? et laquelle fut une plus douloureuse suite de déceptions et de mécomptes? Il ne réussit à servir, comme il aurait voulu les servir, ni la cause des Églises, ni celle de la France; il épuisa son génie militaire et ses forces ou dans la révolte ou dans des campagnes sans résultats. Ses vertus travaillèrent perpétuellement contre lui, ses victoires se flétrirent dans ses mains : sa gloire s'obscurcit avant d'avoir jeté tous ses rayons; enfin, las de l'injustice des hommes, non plus seulement exilé, comme il l'avait été à Venise, mais poursuivi dans l'exil par une haine qui ne pardonnait pas, soupçonné de nourrir des ambitions coupables, tombé dans un abîme d'inquiétudes et de doutes, il alla chercher, sur un champ de bataille obscur, la mort du soldat.

CHAPITRE XVII.

Soubise. — Marguerite de Rohan. — Ses prétendants. — Son mariage avec Chabot. — Opposition de la duchesse de Rohan. — Le roman de Tancrède. — Mort de Tancrède. — Le duc et la duchesse de Rohan. — Chabot. — La duchesse douairière. — Anne de Rohan.

Soubise. — Soubise était en Angleterre au moment de la mort de son frère. Il n'en devait plus sortir, bien qu'il y vécût rongé d'ennui, attristé par l'indifférence générale, blessé par la politesse un peu méprisante qu'y rencontrent les proscrits : « Je ne conseillerai jamais, écrivait-il à sa mère, à des étrangers de chercher fortune en ce pays. » Le malheur le rendait injuste et il demandait trop à l'Angleterre.

Il n'avait point de famille ; dans sa jeunesse, il avait un moment prétendu à la main de Mlle de Saveille (1), qui avait épousé un fils de M. de La Force ; plus tard, il fut bruit un moment de son mariage avec la maréchale de Fervaques (2) : mais il ne s'était point marié ; en perdant sa mère et son frère, il avait perdu les objets de ses plus vives affections.

Il ne lui restait guère que des haines. Il demeura jusqu'au bout l'ennemi du cardinal, et, sans grand espoir de succès, par ennui, par goût de l'agitation, il se mêla à toutes les intrigues du petit groupe d'émigrés français que la persécution et les événements avaient jetés à Londres.

Nous le trouvons avec le duc de la Valette, avec le marquis de la Vieuville, avec la duchesse de Chevreuse dans la petite faction groupée autour de la reine Henriette, et secondée par lord Montagu et quelques autres. Quand Mme de Chevreuse quitta l'Angleterre, et

(1) Jeanne de la Rochefaton, dame de Saveille, fille de Jean de la Rochefaton, seigneur de Saveille, de Montalembert, de Beaulieu, etc.

(2) Anne d'Allègre, mariée en premières noces à Guy, comte de Laval, l'aîné des fils de François d'Andelot.

se donnant ouvertement à l'Espagne, partit pour Bruxelles, elle resta en relation avec Soubise (1).

Le duc de la Force raconte dans ses *Mémoires* que son fils, le marquis, fit rencontre en 1639, sur la route de Paris à Saint-Germain, d'un gentilhomme qui se disait à M. de Soubise, et qui lui remit une lettre où ce dernier le conviait à entrer dans un grand parti avec nombre de personnes de condition assistées du roi d'Espagne et du roi d'Angleterre qui ensemble devaient s'emparer de la Rochelle. « M. de Soubise, dit le marquis, se mécompte fort : je suis très humble serviteur du roi et ne seré jamais autre, » et il alla faire le récit de cette rencontre au cardinal de Richelieu (2).

Soubise prit part aux intrigues tramées contre le cardinal, à Sedan, par le comte de Soissons et le duc de Bouillon ; « le roy ayant sceu, par la capture de quelques gentilhommes qui sont venus d'Angleterre pour corrompre diverses personnes de ses sujets, les projets que les Espagnols font, tant d'un costé avec M[rs] de la Valette et de Soubise, que de l'autre avec M. le comte (Soissons), d'exciter quelques troubles en son royaume, et l'engagement auquel ils entrent à cette fin, contraignant le roy d'y pourvoir, il ne l'a pas voulu faire sans luy en donner avis. » (Avis sur le sujet de M. le Comte et de M[rs] de Guise et de Bouillon vers la fin d'avril 1641.)

Peu après, Richelieu dénonçait publiquement Soubise, dans une lettre royale adressée aux Parlements et aux gouverneurs de province. « Nous avons appris que les S[rs] de Soubise et de la Valette, faisant croire au roy d'Espagne qu'ils pouvaient faire souslever quelques-unes de nos provinces, quoyque leur fidélité soit entièrement asseurée, traitaient avec luy pour faire avec ses armes une descente en Bretagne, en Aulnis ou en la rivière de Bordeaux ; que au mesme temps que ce projet, ourdi dès le temps que la dame de Chevreuse estait en Espagne, aurait son effect, on leur faisait espérer que du costé de Sedan une armée, conduite par d'autres de nos sujets, entrerait dans la Champagne. » (8 juin 1641.)

(1) « On me donne avis que M. de la Valette et M. de Soubise ont traité avec le roi d'Espagne, par l'entremise de M[me] de Chevreuse... que M. de la Valette touche mille écus chaque mois, depuis ce traité... que M. de Soubise reçoit pareille pension d'Espagne... que M. Marmet, ministre (protestant), reçoit aussi pension d'Espagne » (dépêche de Montereul du 6 novembre 1640, citée par M. Cousin, M[me] de Chevreuse, p. 174).

(2) *Mémoires de La Force*, t. III, p. 234.

Soubise mourut en Angleterre au mois de novembre 1642. Il avait vu, en France, grandir le pouvoir absolu, il assista en Angleterre aux luttes qui en préparèrent la fin. Le roi d'Angleterre lui fit faire de magnifiques funérailles; il fut inhumé dans la chapelle royale de l'église de Westminster, le 9 décembre 1642.

Par un testament fait à Drury-Lane, le 9 juillet 1642, il institua sa nièce Marguerite de Rohan sa légataire universelle, et légua à sa sœur Anne tout ce qui lui appartenait dans la succession de leur sœur Henriette (morte le 24 avril 1624).

Marguerite de Rohan. — Les prétendants. — Au moment de la mort de son père, Marguerite de Rohan avait vingt et un ans (elle était née en 1617.) Tallemant des Réaux donne les détails les plus singuliers et, sans doute, les plus calomnieux sur sa jeunesse. S'il fallait l'en croire, le marquis de Ruvigny (1), qui vivait dans la familiarité de la maison de Rohan, aurait, à l'âge de dix-neuf ans, abusé de l'innocence de Mlle de Rohan quand elle était elle-même encore presque une enfant. Cinq-Mars aurait eu connaissance de ce commerce (2), qui aurait commencé à Venise et duré pendant neuf ans. Bien étrange, au reste, était le milieu où se passa la jeunesse de Marguerite. Sa mère, la duchesse de Rohan semble avoir vécu dans une sorte de liberté qui touchait au désordre et au dérèglement : avant Candale, la médisance lui donna Saint-Luc; après lui, le marquis de Jarzé (3), Miossens (4), Vardes, d'autres encore,

(1) Henri de Massués, sieur de Ruvigny, connu sous le nom de marquis de Ruvigny, né en 1610, fils d'un officier distingué par Sully, huguenot, entra dans l'intimité de Sully et de la duchesse de Rohan; eut beaucoup de bonnes fortunes; lié avec tout ce qui était considérable de son temps; devint lieutenant général en 1652; fut plusieurs fois député général des Églises réformées; chargé par Louis XIV de deux missions auprès de Charles II, se retira en Angleterre à Greenwich, après la révocation de l'édit de Nantes, épousa en secondes noces une sœur du duc de Southampton; mourut en 1689.

(2) « Ruvigny, estant domestique dans la maison, se mit à badiner avec Mlle de Rohan, il en eut ce qu'il voulut. » Si Ruvigny a pu abuser de l'innocence d'une fille de douze ans, quelle créance peut-on accorder à ses confidences, recueillies par Tallemant des Réaux? Saint-Simon parle pourtant de lui comme « d'un bon mais simple gentilhomme, plein d'esprit, de sagesse, d'honneur et de probité, fort huguenot, mais d'une grande conduite et d'une grande dextérité ».

(3) Le marquis de Jarzé. (Tallemant des Réaux écrit Jerzay) René du Plessis de la Roche-Picmer, marquis de Jarzé, gentilhomme angevin, grand libertin, écervelé, familier du grand Condé et protégé par lui, blessé grièvement à Fribourg, tué en 1672.

(4) C'est Miossens, au dire de Tallemant, qui poussa la duchesse de Rohan à faire une donation de tous ses biens à sa fille, moyennant une pension de 12,000 écus et 50,000

Guitant, d'Aumont ; « il y avait toujours chez elle, dit Tallemant, sept ou huit godelureaux tout débraillés ; car ces hommes estaient presque en chemise, de la manière qu'ils estaient vestus ; ils se promenaient, riaient, mangeaient sans elle ». Très différente de sa mère, Mlle de Rohan était la « pruderie incarnée » ; belle, spirituelle, Sillon, Gombaud, tous les poètes chantaient sa vertu. La grande Mademoiselle, en parlant de son mariage, dit : « Elle était fière de sa maison et avait toujours vécu dans la réputation d'une vertu non pareille. Il semblait qu'elle ne devait jamais rencontrer une personne digne d'elle, pour la naissance et le mérite. »

Nombreux avaient été les prétendants : le roi d'Angleterre songea un moment à la marier au jeune Palatin, mais le roi de France lui dit que la pratique de tous les royaumes était de ne point laisser marier de si riches héritières à des étrangers et qu'il avait déjà encouragé les desseins formés sur la main de Mlle de Rohan par le duc de Nemours (1). Celui-ci était le fils d'Henri de Nemours et d'Anne de Lorraine : il n'avait encore que dix-huit ans : Mlle de Rohan répondit aux ouvertures qui lui furent faites à son sujet qu'elle n'épouserait jamais qu'un homme de sa religion. Le prince de Talmond l'avait ensuite vainement recherchée. On parla pour elle du duc de Vendôme, revenu d'exil. Elle refusa le duc de Bouillon, comme étant au-dessous d'elle, bien que son père, qui était alors à Genève, eût donné son consentement à cette union. « Folle de son nom, » elle rêvait, si elle n'épousait un très grand prince, d'épouser un homme de qualité, à qui elle apporterait ce nom, avec sa grande fortune.

Rohan, nous l'avons dit, eut la pensée de lui donner pour mari le duc Bernard de Saxe-Weimar, prince protestant, issu d'une très illustre maison, en voie de conquérir, les armes à la main, quelque souveraineté. Ce projet fut conçu dès 1634 ; Richelieu, qui cherchait tous les moyens pour rattacher définitivement le duc Bernard à la France, songeait de son côté à le marier et lui avait fait parler et de

écus argent comptant. La duchesse acheta à Miossens une compagnie aux gardes. Miossens, on le sait, devint maréchal de France (le maréchal d'Albret). « Mme de Rohan payait bien Miossens qui avait succédé à Jerzay. »

(1) Le duc de Nemours fit ses premières armes avec le duc d'Enghien, au siège d'Arras; il tomba malade au siège d'Aix en 1641 et mourut le 16 septembre 1641. Son nom passa à Charles-Amédée qui fut tué en duel par le duc de Beaufort, son beau-frère.

Christine, veuve du duc de Savoie, la propre sœur de Louis XIII, et de la duchesse d'Aiguillon, sa propre nièce et son unique héritière (1). Le duc Bernard ne voulut pas entendre parler de la duchesse d'Aiguillon, qu'il trouvait de trop petite naissance et dont la réputation n'était pas intacte : « Pour une maîtresse, aurait-il dit, elle est trop belle, pour une femme, elle est trop peu de chose pour moi. » S'il se sentait entraîné vers Marguerite de Rohan, il garda, sans doute pour ne pas offenser Richelieu, cette inclination secrète. Sa mort suivit au reste d'assez près celle de Rohan. Il tomba malade en Franche-Comté, au mois de juillet 1639, se fit transporter à Brisach, sa forteresse du Rhin, dont il avait confié la garde à d'Erlach, et mourut en route à Neuenbourg, à quelques lieues de cette ville.

Son mariage avec Chabot. — Il fallut chercher ailleurs : on avait déjà parlé, du vivant du duc de Rohan, de Louis de Bourbon, comte de Soissons (2) ; et la duchesse de Rohan, dans l'espoir de marier sa fille à un prince du sang de Bourbon, lui avait fait une donation de tout ce qu'elle possédait en propre. La mort du comte de Soissons (1641) rompit encore ce projet et Marguerite de Rohan, qui n'était plus jeune (elle avait atteint vingt-huit ans) fit choix elle-même d'un cadet de la maison de Chabot et se montra aussi obstinée dans ce choix que devait l'être plus tard la grande Mademoiselle dans celui de Lauzun. Chabot était un des hommes les mieux faits et les plus agréables de la cour ; il avait de la grâce dans l'esprit, ses lettres en font foi. Quand Mlle de Rohan le distingua, il était enchaîné par Mme de Sully (Charlotte de Séguier) ; mais, à la cour, on le poussa vivement à rechercher Mlle de Rohan. On craignait fort qu'elle n'épousât M. de Vendôme et l'on voulait empêcher cette union. Henri de Chabot, d'abord attaché à Gaston

(1) « On parle aussy de marier V. A. les uns avec la duchesse d'Esquillon, les autres avec Mme de Savoye. » (Lettre de Vikvoort au duc Bernard. Paris, le 3 mars 1639.)

M. des Coutures avait, en 1638, été chargé de sonder sur ce point le duc Bernard. D'Erlach, qui était alors à Paris, parle dans sa correspondance avec le duc de deux dames « dont l'une est en la Belgique » ; l'autre est Marguerite de Rohan. Il ne nomme pas cette dernière, mais il l'indique suffisamment : M. des Coutures avait eu des rapports avec Bernard au printemps de 1634, à Francfort, et lui avait fait des ouvertures de la part de Rohan.

(2) Louis de Bourbon, comte de Soissons, grand-maître de France, né le 11 mai 1604, retiré à Sedan pendant quatre années, fut tué à la Marfée le 6 juillet 1641.

de France, avait ensuite suivi le duc d'Enghien ; il l'avait servi dans ses amours avec M[lle] du Vigean : Condé le servit à son tour dans la recherche de Marguerite de Rohan, et se remua autant en sa faveur que s'il eût été son propre frère.

Opposition de la duchesse de Rohan. — La duchesse de Rohan fit une entière opposition au choix fait par sa fille : « Chabot, dit Lenet, était riche en belles qualités du corps et de l'esprit, d'une naissance illustre, mais au surplus un des plus pauvres gentilshommes de sa qualité qu'il y eût en France (1). » Il n'avait ni biens, ni établissements : la duchesse avait longtemps réservé sa fille à quelque grand parti de sa religion, et il ne lui plaisait pas de voir les grands biens des Rohan passer à un catholique. Chabot était le protégé d'un prince de Condé, et ce seul nom de Condé ravivait chez elle toutes sortes de souvenirs amers.

Ruvigny, dont nous avons parlé plus haut, fit tout au monde pour empêcher le mariage, jusqu'à chercher dans la domesticité, au dire de Tallemant, des témoins de ses privautés avec Marguerite de Rohan, jusqu'à insulter Chabot pour le pousser à un duel. Plus tard, il osa prétendre que Chabot avait été l'amant de M[lle] de Rohan avant de l'épouser. Décidée à se marier, M[lle] de Rohan quitta sa mère et alla loger chez sa tante Anne, fille simple et douce, d'une éminente vertu, qui ne sut pas lui résister ; elle alla ensuite chez le duc de Sully, chez qui sa mère alla la voir, mais sans pouvoir la ramener chez elle. Pendant qu'elle était chez son tuteur, un écuyer de Condé lui apportait les messages de Chabot. Le mariage se fit le 6 juin 1645, à Sully (2).

Le roman de Tancrède. — La duchesse de Rohan avait fait le

(1) *Mémoires de Lenet*, éd. Petitot, t. LIV, p. 212 : « Les Chabot, dit Saint-Simon, sont connus dès avant 1050 avec des fiefs et dans les fonctions des grands seigneurs d'alors. » Parmi les ancêtres de Chabot, on compte Philippe Chabot, amiral de France : Guy Chabot, qui tua La Châteigneraye en duel, était le neveu de Philippe.

Charles de Chabot, petit-fils de Guy, eut trois fils : l'aîné fut tué à Lérida ; le second Henri, né, en 1616, épousa Marguerite de Rohan et devint duc de Rohan ; le cadet, Guy-Aldonce, fut tué en 1646, au siège de Dunkerque.

(2) Un brevet du roi du 25 mai 1645, conserve à M[lle] de Rohan, « en cas qu'elle vienne à se marier avec le comte de Chabot, comme elle le désire, son rang et sa dignité de princesse, l'entrée du Louvre en carrosse, le tabouret devant le roi et la reine, avec tous les autres avantages et prérogatives dont elle a ci-devant joui ».

Le contrat de mariage entre Henri Chabot, marquis de Sainte-Aulaye, et Marguerite, duchesse de Rohan, a pour date le 6 juin 1645.

13 septembre 1640, une donation générale de ses biens présents et à venir à sa fille Marguerite. Elle demanda au Parlement l'annulation de cette donation (1) et produisit un prétendu héritier légitime, Tancrède de Rohan, demeuré jusqu'alors inconnu. Nous avons raconté la première partie du roman de Tancrède, le départ de la duchesse de Rohan de Venise en 1630, son accouchement secret à Paris. Au dire de la duchesse, M. de Rohan aurait connu l'existence de Tancrède et même, étant à Paris en 1634, il aurait vu l'enfant plusieurs fois : toujours suivant elle, celui-ci aurait été en 1636, pendant la panique de l'année de Corbie, mené en Normandie chez le père de son maître d'hôtel en attendant une occasion de le faire conduire chez Soubise, en Angleterre. En 1637, Rohan envoya Priolo à Paris, avec des instructions pour le cardinal ; il auroit chargé aussi Priolo de conférer avec la duchesse sur les moyens de faire passer son fils à Genève, mais le 2 février 1638, Tancrède fut enlevé par les soins de Ruvigny.

Marguerite de Rohan aurait connu l'existence de Tancrède : « Cette Rachel, dit Tallemant, s'étant doutée de la grossesse de sa mère, en parla à Ruvigny, qui enleva Tancrède en Hollande. » Le Père Griffet, qui a écrit l'histoire de Tancrède de Rohan (2), donne plus de détails :

« Marguerite, dit-il, avait pour amis et pour confidents de jeunes officiers hardis et entreprenants qui venaient lui faire leur cour

(1) « Mme de Rohan continue à dire tant de sottises sur le mariage de sa fille que Mlle de Rambouillet et moy la pansâmes quereller avant-hier. » (Madame la Princesse à M. le Duc, 19 juin 1645.)

Rien ne me saurait troubler pas mesme les persécutions de Mme de Rohan qui se prépare à playder et à faire la diablesse... » (M. Chabot, duc de Rohan à M. le Duc). Sully 29 juin 1645. *Histoire des Princes de Condé*, t. V. p.

(2) *Histoire de Tancrède de Rohan.* Liège, chez J. F. Bassompierre, 1757.

Il y a dans les Archives de Condé un manuscrit intitulé :

La vie de Henry duc de Rohan, pair de France [et en renvoi *et de Tancrède de Rohan son fils, et de Marguerite de Bethune, sa femme*], par S. D. N. E. S. D. B. C. F. M. P. O. D. R.

Cette vie de Henry de Rohan est la même qui a été publiée en 1666, à Paris, chez Charles de Sercy, avec quelques variantes et remaniements. L'auteur, qui signe F. D, dédie son livre au duc de Rohan, le fils de Marguerite de Rohan et de Chabot. Nous mentionnons ce manuscrit, parce que la vie de Tancrède y suit celle de Henri de Rohan ; on y retrouve les éléments du livre du père Griffet et les copies des pièces « dont les originales sont en mains d'un personnage de haute naissance et de grand mérite, auquel la dite duchesse de Rohan les a confiées » (en marge est écrit : le comte de Béthune...) et qui figurent dans le livre du père Griffet.

à l'hôtel de Rohan, et entre autres Ruvigny, de Matras, et les deux frères Taillefer, dont l'un se nommait Barrière, et l'autre la Sauvetat. Ce fut avec eux que Mlle de Rohan délibéra sur les moyens d'enlever Tancrède et de le mettre hors d'état de nuire à sa fortune. »

Barrière (il était cousin-germain de Chabot), dont la compagnie était alors en Normandie, tira l'enfant, moitié de gré, moitié de force, des mains de celui qui le gardait (c'était un Sr Préfontaine, dit la Brière, père du maître d'hôtel de la duchesse douairière de Rohan), pour une somme de mille écus, et lui persuada de faire croire à la duchesse de Rohan à la maladie, puis à la mort de Tancrède (1). On expliquera toujours difficilement comment la duchesse se laissa aussi facilement convaincre que son fils était mort et comment elle ne fit rien pour obtenir au moins son corps. Mais suivons Tancrède dans son voyage : on le remit aux mains d'un domestique affidé de Ruvigny, qui le conduisit dans un couvent, près de Montreuil, dont la supérieure était la parente de son maître, puis au château de la Carmelotte, près de Calais, qui était à Ruvigny. Tancrède y fut caché, puis il fut transporté, par le Sr de la Sauvetat, en Hollande. Quand on annonça à la duchesse la mort de Tancrède, elle en donna, dit-elle, avis à Rohan, qui était alors souffrant des blessures reçues à Rheinfelden, et qui lui aurait écrit, le 8 avril 1638, de Königsfelden, où on l'avait transporté :

« Ma balle m'a été tirée du pied sans douleur. Je commence d'apprendre à marcher et m'en irais au grand galop à ma santé sans le chagrin qui me ronge de la part de mon cher fils, lequel j'ai jour et nuit devant les yeux (2). » Dans son testament, le duc de Rohan

(1) « Mon fils fut enlevé par violence le 2 février 1638, dont m'ayant esté donné avis je despeschay aussitôt le sieur de la Mestairie, pour lors mon escuyer, pour le suivre, comme il fit, en plusieurs lieux jusques auprès de Rouan, qu'il me rapporta qu'on luy avait asseuré estre mort. Et m'estant fait informer de cette violence je trouvai qu'elle avait esté faitte par des officiers du régiment de la marine. L'on ne put jamais trouver que deux hommes qui voulussent tesmoigner. » (*Mémoires* de la duchesse de Rohan.)

(2) Le père Griffet cite un mémoire écrit et signé, dit-il, de la main de Rohan où on lit : « Peu après, étant arrivé au camp de Rhinfeld, j'apprends que des gens armés et masqués avaient, par violence, enlevé mon fils unique, nommé Tancrède, que je faisais nourrir secrètement en Normandie. » (Page 23 et suivantes.)

Ce mémoire écrit par Rohan au camp de Rheinfelden et reproduit par le Père Griffet, de même que la lettre de Königsfelden, où Rohan parle de la mort de son fils, n'ont jamais pu être produits en originaux. Priolo, dit le Père Griffet, avait été chargé par Marguerite

ne parle que de sa fille et la nomme seule et unique héritière de tous ses biens. La duchesse de Rohan l'explique par ce fait qu'il était persuadé que son fils était mort.

Comment la duchesse, qui elle-même croyait Tancrède mort, le retrouva-t-elle, et juste au moment où elle se brouillait avec sa fille? Elle ne l'explique pas clairement : un jour, dit-elle, M[me] de Lansac lui raconte que son fils vivait encore, une autre fois, c'est une personne dont elle ne donne pas le nom; elle n'y fait pas d'abord attention; elle ne nomme pas non plus, dans le factum qu'elle publie dans le temps du mariage de sa fille, la personne qui lui a révélé que Tancrède était vivant et caché à Leyden, chez un marchand nommé Potenicq.

Doit-on croire que Marguerite de Rohan, avec l'aide de son mari, ait tenté de le faire enlever une seconde fois en Hollande, comme elle l'aurait fait enlever, une première fois, encore enfant, en Normandie? que l'honnête Potenicq avertit la Sauvetat (1), qui lui avait confié Tancrède, de ce projet d'enlèvement et refusa de livrer le prétendu duc de Rohan pour une somme d'argent qu'on lui offrait? Quoi qu'il en soit, la duchesse douairière simula de grandes alarmes et envoya en Hollande son secrétaire Jean Rondeau avec son maître d'hôtel, pour réclamer Tancrède; l'incorruptible Potenicq le laissa partir, sans attendre les ordres de la Sauvetat, et Tancrède prit le chemin de la France. Il n'avait que quinze ans et ne savait guère que le flamand.

Dans son *Histoire des Princes de Condé* (2), le duc d'Aumale raconte qu'on vit apparaître à Calais un jeune homme qui venait de Leyde et qui descendit chez le gouverneur, M. de Charost (Louis de Béthune), neveu de Sully, cousin et ami de M[me] de Rohan. Il prit le nom de duc de Rohan et « ses amis improvisés affectèrent une vigilance inquiète comme s'il fallait protéger l'héritier du dernier des grands Huguenots contre les embûches de M. de Chabot et de son puissant ami (Condé). On parlait de valets achetés, d'assassins arrêtés, de poisons saisis ». Le maréchal de Gramont, deux mois déjà

de Rohan de réunir tous les papiers de son père; puis elle aurait envoyé un écuyer à Genève, où résidait Priolo, pour examiner ces papiers, avec charge de brûler tout ce qui regardait Tancrède.

(1) La Sauvetat était parent du duc de Rohan-Chabot.

(2) *Histoire des Princes de Condé*, t. V, p. 37.

avant l'arrivée de Tancrède, écrivait à la princesse de Gonzague :

« La nouvelle du petit héritier qui est en Hollande ne m'a pas surpris, car je savais desjà qu'il y estoit et mesmes que certaines personnes de vostre cognoissance faysaient leurs diligences pour le mettre à couvert et empescher qu'il ne servist point d'embarras (1). » Tancrède arrivé, le vicomte d'Aubijoux, qui est à l'armée du Nord, prend parti un moment pour lui (2).

Il écrit de Gravelines (le 17 août 1645), à la princesse Marie de Gonzague qu'on a arrêté à Calais comme espion M. de Lione (de Lyonne), qui était de la cabale de M[lle] de Rohan avant son mariage (on nommait cette cabale la *Moquète*) (3) ; on a trouvé sur lui des poudres, un couteau « beaucoup plus grand qu'on a accoustumé de porter ». Lione devait, au dire de d'Aubijoux, corrompre Rondeau, qui conduisait Tancrède en France et l'amener par de belles promesses à lui remettre le fils de M[me] de Rohan. Ami intime de Chabot, Lione avait parmi ses papiers un pasquin, dont le prin-

(1) (Le maréchal de Gramont à la princesse Marie de Gonzague. — Camp de Maigny, 13 juin, 1645.) — Ibidem.

(2) « Le chef de la maison militaire de Gaston, qui était aussi un des plus actifs meneurs de la cabale des Importants, d'Aubijoux, cerveau mal ordonné, plus brouillon qu'intrigant, homme de fantaisie, de boutade, grand duelliste, débauché infatigable, prit feu là-dessus et par des propos, des lettres, datées de Gravelines ou de Béthune, propagea activement ces rumeurs. » (*Histoire des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. V, p. 38). Nous extrayons des pièces justificatives du même volume ces passages de lettres écrites à la princesse Marie de Gonzague : (p. 438 et suivantes.)

« Le petit duc de Rohan est entre les mains des magistrats de Leiden et sera mené en France sans aucun danger. M. le duc de Rohan ni Madame sa femme ne tesmoignent pas estre beaucoup en peine de ceste affaire : ils escrivent ici à leurs amis qu'il leur sera aisé de faire voir que le roman n'est pas plus véritable que celui de Cassandre. » (10 août, 1646). « Généralement toutes les personnes qui se sont trouvées dans l'armée se sont offertes à lui (à Tancrède)... Un gentilhomme que M. de Chabot avait envoyé et à qui il avait commandé de s'adresser à M. de la Mothe-Goulas pour savoir de luy quels amys luy restaient encore ici s'en est retourné sans trouver personne à qui il peust faire un compliment de la part de son maistre. La Feuillade même, qu'il croioit fort dans ses interés, vuque il avait écrit une letre dans laquelle Madame de Rohan luy faisait de sa main mile protestations d'amitié, pour toute response luy a mandé qu'il avait donné sa procuration à Madame sa bèle mère ; les sentimens de notre cour ne paraissent pas fort favorables pour luy. »

Le comte de Langeron écrit de Paris à la princesse Marie de Gonzague : « Le fils de madame de Rohan est toujours à Calais ; elle n'a aucune peur du côté de la court ; elle est après à faire syner tous ses parents. M. de Guéméné a promis au conte de Béthune et à M. d'Avaugour de signer et sa fame ne le veut pas, sy bien qu'il est fort empaiché. » (17 août 1645.)

(3) Voir là-dessus Tallemant des Réaux.

cipal sujet était Mme de Rohan, et dans lequel on n'avait oublié ni Ruvigny ni Barrière « contre lesquels l'auteur dit toutes les choses imaginables avec beaucoup de fausseté et assez d'esprit... Ensuite de tout ce désordre, qui a augmenté la méfiance de Pialières (1), que Mme de Rohan avait envoyé ici pour prendre garde à son fils, il l'a fait partir, accompagné de quarante maistres de la compagnie des gendarmes du roy et d'autant de gentilshommes volontaires qui s'en retournaient, qui ont tous offert leurs services à M. le duc de Rohan (Tancrède) et promis à Pialières de le défendre contre tous ceux qui le voudraient attaquer; il arrivera à la place Royale avec ce superbe équipage ».

Précédé par toutes sortes de rumeurs romanesques, Tancrède arrive à Paris et y devient l'objet de la curiosité universelle. Il occupe un moment la cour et la ville : Mme de Rohan appelle à son aide les protestants, la chambre de l'Édit, tout ce qui était mécontent dans le Parlement. Le public, toujours amoureux du merveilleux, se montre favorable à Tancrède : beaucoup l'appelaient déjà le duc de Rohan. « La cause de Mme de Rohan est une des plus belles espèces de causes qui fut jamais, écrivait Patru, et il n'y a rien de pareil dans les anciens. » Tous les Béthune, sauf le duc de Sully, furent pour Tancrède, et avec eux le maréchal de Châtillon, grand ami du feu duc : « Cela, dit Tallemant, fit tort à cet enfant, car la cour ne voulait point qu'il y eust un duc de Rohan huguenot. »

Le parti adverse était le plus puissant; Chabot était appuyé de Condé, qui avait pris avec ardeur la cause de son ami, de l'autorité de la reine régente et de Mazarin, à ce moment en bonne intelligence avec Condé. Il obtint un arrêt (5 janvier 1646) qui ôtait la connaissance de la cause à la chambre de l'Édit seule, supposée trop favorable à la duchesse douairière, et ordonnait qu'elle serait jugée par cette chambre, conjointement avec la Grand'Chambre et la Tournelle. Suspectant le tribunal, et profitant de la minorité de Tancrède, Mme de Rohan laissa prendre un arrêt par défaut; cet arrêt fit défense à Tancrède (26 février 1646) de prendre le nom et les armes de Rohan (2).

(1) La Pialière fut capitaine des gardes du maréchal de la Meilleraie.

(2) Après que Mme de Rohan eut poursuivi l'instance de la révocation de sa donation, et perdu son procès, elle se retira à Romorantin, dont elle demanda la capitainerie.

La duché-pairie de Rohan fut rétablie, deux ans après, en faveur de Chabot en décembre 1648; mais Mazarin, brouillé maintenant avec Condé, suspendit l'enregistrement. Pendant ce temps, Tancrède était toujours traité de duc de Rohan par sa mère, qui « faisait une grande parade d'une touffe de cheveux blancs qu'il avait comme les Rohan »: (Tallemant) il demeurait à Paris, regardé par les uns comme un fils de Mme de Rohan, par les autres comme un aventurier, essayant de gagner ceux du parlement à sa cause et entraîné ainsi parmi les ennemis de Mazarin, cherchant une occasion, au milieu des troubles civils, de se montrer digne du grand nom qu'on lui refusait.

En 1647, Mme de Chevreuse, émigrée et vivant dans les complots, se servait de son nom, sans doute à son insu, et promettait au gouverneur des Pays-Bas que les huguenots français l'acclameraient comme leur chef, s'il paraissait seulement quelques voiles espagnoles devant la Rochelle, qu'ils lui livreraient de suite la Rochelle et l'île de Ré. L'archiduc Léopold ne se laissa guère émouvoir par ces belles promesses.

Mort de Tancrède. — Le 29 janvier 1649, les troupes de la Fronde firent une sortie; leur objectif était Bourg-la-Reine; les Parisiens voulaient s'en emparer pour dégager la route d'Orléans et faire passer un convoi qui arrivait de la Beauce. Condé prévint les frondeurs; « c'est le jour de « la 1re aux Corinthiens »; les brillants cavaliers enrôlés sous la bannière de l'archevêque de Corinthe tournèrent bride sans dégaîner, abandonnant leur colonel, le chevalier de Sévigné, qui se fit tuer avec une poignée de braves, dont Tancrède, le pseudo-duc de Rohan (1) ».

Madame de Rohan resta fidèle à Tancrède; elle demanda et obtint qu'il fût enterré à Genève, en 1654, auprès du tombeau d'Henri de Rohan et avec cette épitaphe : *Tancredus, Rohani ducis filius, hic situs est qui paternæ virtutis et tanti nominis verus hæres* etc. (2).

Il planera toujours un peu de mystère sur ce malheureux jeune homme, arraché au silence et au repos de Leyde, et porté au milieu de la société la plus brillante de l'Europe, pour y souffrir les ten-

(1) *Histoire des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale, tome V.

(2) L'épitaphe de Tancrède fut effacée plus tard; les Chabot obtinrent de Louis XIV une lettre à Messieurs de Genève, où le roi de France les priait de l'enlever. Genève accéda à ce désir.

tations d'une grandeur contestée. Qui était-il ? Il reste, encore aujourd'hui, une énigme ; tout donne à penser, mais on ne peut rien affirmer avec une absolue certitude, qu'il n'était pas le fils de Rohan, que celui-ci ne l'a même pas connu ; et que, s'il était vraiment le fils adultérin de la duchesse, Candale était son père. S'il était permis d'exprimer une opinion sur une question si obscure, si remplie d'énigmes et de bizarreries, nous pencherions à croire que Tancrède était un enfant adultérin, que sa mère le fit élever dans l'obscurité, qu'elle ne le perdit jamais tout à fait de vue et qu'elle ne le crut jamais mort, comme elle l'a prétendu, qu'elle ne songeait point à le produire comme un duc de Rohan et qu'elle ne prit ce parti violent que sous l'empire de l'irritation que lui fit éprouver le mariage de sa fille : nous croyons aussi que Marguerite de Rohan connut la naissance de Tancrède, mais qu'elle le savait adultérin ; elle était donc entièrement dans son droit en refusant de le reconnaître comme l'héritier du nom de son père. Ce roman, que la mort abrégea, appartient à peine à l'histoire : nous n'avons pu cependant ne pas dire quelque chose des tristes démêlés de la femme et de la fille du duc de Rohan.

Le duc et la duchesse de Rohan. — Chabot. — La duchesse douairière de Rohan. — Chabot, nous l'avons dit, était des protégés et des familiers du grand Condé ; il entretenait avec lui une correspondance assidue ; celui-ci, au lendemain même du sanglant combat du faubourg Saint-Antoine (15 juillet 1652), fit enregistrer d'autorité les lettres patentes qui donnaient la pairie à son ami.

Le nouveau duc de Rohan ne jouit pas longtemps de ses grands biens et de sa nouvelle dignité ; il mourut à trente-neuf ans, le 27 février 1665 (1) dans son hôtel de la rue Vieille-du-Temple, à Paris, et fut enterré dans une chapelle de l'église des Célestins. Malgré les furieux débats du procès de Tancrède, Mme de Rohan ne se brouilla jamais complètement avec sa fille ; en 1655, la mère et la fille se réconcilièrent tout à fait. La veuve de Rohan passa les dernières années de sa vie dans une agitation continuelle, toujours inquiète, changeant de place et de logis, ne se trouvant bien nulle part. Elle

(1) Il laissa un fils, le duc de Rohan, et quatre filles, dont l'une mourut en bas âge ; les trois autres furent Mme de Soubise, la belle Soubise, qui fut aimée de Louis XIV, la princesse d'Espinoy, la marquise de Coëtquen, qui tint sous son charme l'austère Turenne, au point de lui arracher un jour le secret des opérations militaires qu'il avait à exécuter.

mourut à Paris, le 21 octobre 1660 et suivant son désir, elle fut enterrée à Genève, le 3 janvier 1661, auprès de son illustre époux.

Lenet peint Mme de Rohan comme une « femme galante, femme d'esprit et de tous les talents propres à la cour ». Elle aussi reste une énigme ; jolie, mignonne, spirituelle, avec des qualités viriles, du courage, de la constance, un attachement sérieux et durable pour son mari (elle en avait eu neuf enfants, dont un seul survécut), elle était légère, vaine, amoureuse du plaisir, sceptique comme son père, et retenue seulement dans sa foi par l'orgueil, une femme de la Fronde avec quelque chose encore des femmes du seizième siècle.

Pour la duchesse de Rohan-Chabot, sa vie fut calme et sans événements. Elle mourut à Paris le 9 avril 1684, à l'âge de soixante-sept ans et fut enterrée aux Célestins, près de son mari. Le roi, dit Dangeau, lui envoya à son lit de mort le duc de Charost, pour la déterminer à changer de religion. Elle s'y refusa : elle mourut dans la foi que son père avait tant de fois défendue les armes à la main, et fut enterrée dans le cimetière de Charenton (1).

Candale. — Candale a été assez mêlé à cette histoire pour que nous disions quelques mots de lui :

Nous l'avons laissé en 1630, général de l'armée vénitienne ; rentré en France, il fut fait chevalier des ordres du roi, le 14 mai 1633 ; il s'aigrit contre Richelieu, qui lui refusait le bâton de maréchal, quitta de nouveau la France, retourna à Venise, où il fut nommé généralissime (2).

Son frère, le cardinal de la Valette, le réconcilia avec Richelieu ; nous le retrouvons en 1636, commandant l'armée de Guienne ;

(1) Pour épouser Chabot, Tallemant des Réaux prétend pourtant qu'elle avait dû abjurer, parce qu'on n'avait voulu la marier que catholique. Elle aurait, suivant lui, abjuré deux fois à Sully, et à Saint-Nicolas-des-Champs. La seconde abjuration aurait été faite, parce qu'elle aurait fait « reconnaissance à Gergeau. »

Le 12 mars 1651, la duchesse de Rohan mit comme pasteur à Blain Philippe Lenoir, sieur de Crevain, qui y passa trente-trois ans ; il n'en sortit que pour aller en Hollande, après la révocation de l'édit de Nantes. Lenoir de Crevain dédia à la duchesse, en 1658, un poème en quinze livres : *Emmanuel ou paraphrase évangélique*. Il composa une *Histoire du Calvinisme en Bretagne*.

(2) Aux archives de Montauban se trouve un passeport en italien, délivré par Candale, général d'infanterie au service de Venise, le 3 février 1635, à Jacques Du Puy, envoyé par lui vers Ferrare, Modène, Reggio, Parme, Bologne, etc. On y garde aussi une ordonnance de Candale, du 20 septembre 1636, nommant Jacques Dupuy son « agent ès affaires qui pourront intéresser ses intérêts et services ».

en 1637, il est à l'armée en Picardie, il prend le Câteau-Cambrésis au mois de juin (le 20 juin) ; au mois de septembre, il est dans Maubeuge et y tombe malade ; le cardinal Infant vint assiéger cette ville, dont le cardinal de la Valette l'obligea à lever le siège. Celui-ci songea un moment à quitter le commandement de l'armée de Picardie, pour le faire tomber tout entier entre les mains de son frère ; mais il ne reçut point la permission de se retirer. Candale suivit ensuite le cardinal à l'armée d'Italie ; il tomba malade à Casal. « Ce seigneur mourut à Casal au commencement du mois de février, en neuf jours, d'une fièvre maligne, accompagnée d'oppression de poulmons (1). » Le cardinal, qui était à Turin, accourut aux premières nouvelles et assista son frère à ses derniers moments (2). Il devait lui-même mourir la même année à Rivoli en Piémont (le 24 septembre 1839), âgé seulement de quarante-huit ans.

Anne de Rohan. — Après la mort de Henriette de Rohan (celle que Tallemant nomme la Bossue), en 1624, Anne de Rohan était devenue la seule, l'inséparable compagne de Mme de Rohan, la mère. Elle ne se maria jamais. Tallemant en parle comme d'une bonne fille, un peu simple ; elle savait l'hébreu, lisait la Bible et les psaumes dans cette langue ; depuis l'âge de quinze ans elle fut tourmentée du démon poétique. « A la vérité, ses vers n'étaient pas les meilleurs du monde. » Nous avouons que nous sommes de l'avis de Tallemant contre ceux qui ont essayé de donner à Anne de Rohan une place, bien petite, il est vrai, parmi les poètes français.

Elle se plaisait surtout aux poésies funèbres, elle mit des couronnes sur le tombeau de tous ceux qu'elle aimait, de sa sœur Catherine, duchesse des Deux-Ponts, du roi Henri IV, de sa mère, de ses frères, de la duchesse de Nevers (la mère de la reine de Pologne, pour qui Henriette de Rohan avait eu une affection extrême), de sa sœur Henriette, de d'Aubigné et d'autres (3).

(1) Bibl. nat. ff. 5189. Relation des principales actions du cardinal de la Valette.

Le vieux duc d'Épernon, en disgrâce, apprit à six mois de distance la mort de Candale à Casal (le 11 février 1639) et celle du cardinal de la Valette, qui mourut à Rivoli, le 28 septembre de la même année. Son fils Bernard seul était encore vivant.

(2) Candale laissa par testament tout ce qu'il possédait à Marguerite de Rohan : la duchesse de Rohan-Chabot refusa la succession.

(3) Voici la liste des poésies funéraires d'Anne de Rohan : vers sur Mlle de Chivré. —

On a publié quarante-trois lettres adressées par Anne de Rohan à Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille (1). Cette correspondance va de 1609 à 1624 : la note grave, protestante, s'y trouve fréquemment, mêlée à une note mondaine et presque frivole : les lettres abondent en détails sur la cour, les mariages, les personnages à la mode ; la chronique scandaleuse même y a sa place, mais reste discrète et un peu voilée. Rien en somme qui dénote un esprit bien vif ni bien original, mais de bons sentiments, de la fermeté, un grand amour pour sa famille, fait d'orgueil en même temps que de tendresse.

Sa vertu fut sans tache et la médisance même n'osa jamais s'y attaquer. Elle mourut le 20 septembre 1646, âgée de soixante-deux ans.

Tombeau de la duchesse de Deux-Ponts. — Sonnet sur le même sujet. — « Labyrinthe » sur le même sujet. — Sur la mort d'Henri IV. — Sur la mort de la duchesse de Nevers (Catherine de Lorraine). — Même sujet. — Sonnet à M. Spanheim, sur la mort de M. Durant (ministre à Charenton). — Quatrain sur le même sujet. — Pour le tombeau d'une fille de Mme de la Tabarière. — Épitaphe pour M. de Saint-Hermine (tué au siège de Bois-le-Duc en 1609 à l'âge de 25 ans). — Sonnet à la ville de Genève sur la mort de M. d'Aubigné. — Prières pour la mort de sa mère. — Plaintes sur le même sujet. — Idem. — Ode chrétienne sur le même sujet adressée à M. le duc de Rohan, son frère.

M. Marchegay, qui avait réuni ces pièces, avec toutes les variantes, avait pensé à les publier.

(1) Lettres de Catherine de Parthenay, etc... publiées par Hugues Imbert. (Niort, 1874.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRES

DE

HENRI DE ROHAN[1].

A Madame de Rohan,

Ma Mère, par vostre lettre du 18 octobre que j'ay reçeüe cette semaine vous me marquez la sottise du peuple de Nantes dont je ne m'étonne point, car tous les peuples que j'ay jamais cogneus croyent et sesmeuvent plus facilement de fausses nouvelles et hors de vraisemblance, que des véritables et aparentes, ceux de ce pays l'enchérïssent par-dessus les notres, et cet esté, ils se persuadoyent que je m'entendais avec l'Espagnol pour mettre la peste ici et à Venise, par deux ou trois dépesches de suitte je vous escrivois pour nostre entreveüe croyant la paix résolue; maintenant il semble qu'il y aye aparence de rupture. Sy elle se remmanche, il faut continuer le desseing et n'en perdre l'occasion; sy la guerre nous en empesche, il faut songer à mes levées lesquelles je voy bien à mon grand (un mot passé) qu'il faudra faire toutes du costé du Languedoc et de Guienne, puisque l'impossibilité de l'embarquement se trouve sur la mer occéane, surtout durant cette cherté de vivres. Je receus hier deux lettres de M. le Duc des Deux Ponts, et de son gendre, en responce des dernières lettres que je leur avait escriptes. Le dernier me mande qu'il lui est impossible de passer de la cavalerie en ce pays, je crois qu'il veut observer le privilège des anciens romains qui estoyent exempts d'aller à la guerre l'année qu'ils se marioyent et je lui pardonne car le subject le vaut bien : M. de Candalle va de bien en mieux, et moy je suis en très bonne santé, Dieu mercy; je n'ay encore peu me résoudre de vous coppier le manifeste du roi de Suède, car il est un peu long, et je me trouve enfermé en cette ville, n'ayant pas un copiste, ce qui m'est bien incommode : cest affin que je n'oublie pas à escrire; je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 27 n^bre 1630.

Votre très humble et très obéissant fils.

J'ay envoyé coppier le Manifeste du roy de Suède j'espère de vous l'envoyer la semaine prochaine.

(1) Ces lettres sont contenues dans un cahier qui m'a été généreusement donné par M. de Loménie; ce sont des copies, d'une écriture du dix-huitième siècle. Le duc d'Aumale possède un grand nombre des lettres originales qui m'ont permis de vérifier l'exactitude des copies.

Ma Mère, vous regreteriez encore plus M. Rossel sy vous l'aviez cogneu, et je ne m'en puis consoler, c'est bien mon désir d'avoir promptement un ministre mais le temps y est mal propre veu que la guerre et particulièrement la peste oste tout moyen de communication et de pouvoir passer; ma femme que je croy à Paris il y a près de quinze jours, s'est chargée de mettre peine à m'en recouvrir quelqu'un comme je le demande, je croy qu'elle arrivera à temps au Synode national. Quand à mes levées, s'il est vrai qu'une partie me soit accordée, il faut que je me haste d'en faire passer promptement ce que je pourray et que pour cet effect il les fasse en Languedoc, et proche de la mer Méditerranée, car il m'importe fort que la paix ne me surprenne pas avant la venue de quelques unes de mes trouppes icy, pour ce que vous scavez bien que comme peu de chose enflamme la guerre, aussy peu de chose fait conclure la paix. J'ay receu les lettres de M. de Mombazon et du capitaine qu'il me veut donner. Je luy ai escript par ma femme; je croy qu'il sera à Paris, et elle lui fera comprendre raison, car je ne doibs pas abandonner mes amys et ceux qui m'ont assisté pour des gens que je ne cognois pas : quand au roy de Suède, il continue à bien faire, j'ay grande inclination de ce costé là et de voir donner la bataille du Rhin; il est vrai que je vous ay envoyé deux consentemens, il suffit qu'il en soit arrivé un : quand à la harangue de M. le Prince, elle me vint dans le paquet sans qu'on m'ait mandé qui me l'envoye, je vous l'ay envoyée corrigée de deça : Mon frère me mande que par l'advis de M. de Mayerne il s'est fait appliquer deux cothères aux deux bras, il m'escrivoit du premier de novembre de Londres et estoit en bonne santé Dieu mercy : Mais je ne vous mande jamays rien de lui pour ce que je croy qu'il vous escript aussi soigneusement qu'à moi pour les nouvelles de deça; la peste continue grande à Venise il m'y est mort mon trompette et un lacquais de peste, mays de bonne fortune ils ne sont pas morts dans mon logis, sy bien qu'il n'a pas été sequestré, ici nous sommes en bonne santé Dieu mercy. M. de Candalle est tout à fait guary. Nous sommes attendans avec impatience ce que produira cette altération de paix. Je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 5 décembre 1630.

C'est vostre très humble et très obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

Je vous envoie le manifeste du roy de Suède que j'ai fait traduire en francoys.

Ma Mère, j'apprends par votre lettre du 30 septembre vostre nouveau mal dont j'ay beaucoup de déplaisir et prie Dieu de vous en vouloir bientost délivrer; vous aurez appris par diverses lettres des miennes, le progrès de la peste de Venise, et comme je me suis mis en lieu ou la santé est bonne Dieu mercy. Il semble que le mal commence un peu à diminuer à Venise; j'espère qu'avec l'hiver il s'en ira, il y est mort plus de trente mille personnes. Pour mes levées j'en escrips à M. du Parc d'Archiac en responce de sa lettre, laquelle je vous envoye ouverte, je voy bien qu'il y a quelque adversion à me les octroier, néantmoins sy la guerre dure, ils sont trop embarquez avec l'ambassadeur de Venise pour me les refuser

toutes. Puis mon plus grand adversaire est en desroutte, à sçavoir M. de Marillac jadis garde des sceaux et M. de Chasteauneuf qui les a maintenant me sera favorable, surtout estant sollicité de ma femme son alliée, quand à la considération des Provinces dont Foresterie me parle il n'y a rien à appréhender; néantmoins mon inclination estait bien d'emploier le plus de mes anciens amys que je pourrois : mays il faut que je fasse ce qui est possible et non ce que je veux, il y a plus, c'est qu'il faut que je me haste à faire embarquer des trouppes affin que la paix ne les trouve pas encore en France, ce qui me serait de très grand préjudice car sy elles sont embarquées j'en auray d'entretenues, paix ou guerre, et je ne me fie pas en la durée de cette guerre, laquelle ne me fasche que pour ce qu'elle m'esloigne le contentement d'avoir l'honneur de vous voir; mays quand bien la paix d'Italie ce (*sic*) ferait tout à fait je ne me rends pas pour cela, et en ce cas, sy je tourne mes pensées du costé du Nord, ce sera lors que j'auray plus en main mes amys qui se peuvent embarquer sur la mer Océane. Quand à M. de Candalle il est tout à fait guary, Dieu mercy, et sommes icy en bonne santé, il n'est arrivé nul accident à mes gens qui sont à Venise, despuis la mort de mes deux domestiques, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 12 décembre 1630.

Vostre très humble et très obéissant fils.

HENRI DE ROHAN.

Ma Mère, par vostre lettre du 8 de novembre j'apprends que vous êtes en meilleure santé, dont je loue Dieu de tout mon cœur, et que vos vieilles sont assez mal, s'ils pouvoyent emporter avec elles vos maux et ceux de ma sœur, et vous laisser bien saines, j'en serois fort ayse : quand à la paix ou guerre d'Italie elle est aussy bizarre que mes levées : tantost elle est faite et puis rompue, et pour mes levées, quand le roy en permet une partie, l'ambassadeur de Venise en retarde l'exécution, pour moy je suis devenu tellement philosophe pour cela que l'une de ses (*sic*) choses ne mesment non plus que l'autre, il me semble que despuis la prise de la Rochelle, et la décadence de ceux de la religion en France, toutes les autres guerres ne me touchent point, et les mutations de la court de France me sont indifférentes sinon que je croy qu'on ne saurait avoir un pire garde des seaux pour ceux de la religion que celluy qu'on a mis en prison. C'est pourquoy je m'en resjouis un peu; La Barre m'escript que l'advocat de ma sœur fait difficulté de lui communiquer les pièces qui luy servent, et qu'il monstre désirer plustot de nous voir plaider, qu'accorder, et que le mien dit librement que sy les pièces sont comme l'advocat le dit, je suis tenu à la garantie. Je vous supplie très humblement de vouloir persuader à ma sœur qu'elle commande à son advocat de faire voir au mien ce qu'il désire, car quand il devroit y aller du mien, je ne veux pas plaider avec elle ny avec mon frère. il me semble que c'est chose honteuse, et nous avons vescu d'une façon qu'il n'en faut changer sur nos vieux jours ce serait radotter de trop bonne heure : pour la peste je trouve qu'elle diminue à Venise despuis 7 ou 8 jours qu'il fait un grand froid : icy nous sommes en bonne santé Dieu mercy et despuis la mort de mes deux maraux il n'est arrivé aucun accident à mon train

ny à mon logis de Venise, et à cette heure ceux qui y sont se gardent beaucoup mieux qu'ils ne faisoyent. Je ne vous mande rien de mon frère pour ce que je ne doute point que vous ne sçachiez des nouvelles de sa guarison, et comme il est retourné aux champs; M. de Candalle se fortifie tous les jours, il est du tout guary, Dieu mercy, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 19 dec^bre 1630.

Vostre très humble et très obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

Ma Mère, j'ay receu vostre lettre du 19 de novembre. Je loue Dieu de vous scavoir en bonne santé, je crois qu'il faut plustôt parler de nostre entrevüe que de nos levées, car je crois qu'enfin la paix s'achèvera, j'ay appris par cette voye l'arrivée de ma femme à Fontainebleau, mays sy lasse qu'elle ne se peut soustenir, elle s'y repose quelques jours pour accommoder son train, elle souhaitte fort que les brouilleries de la court s'accommodent avant que de l'aborder. Vous ne trouverez plus estrange que j'en sçache quelque chose, car, à ce coup elles ont esclatté à l'extrémité, tout ce qui m'en fasche est que cela racommode M. le Prince en court, lequel y est desja. Quant aux champignons que vous me desfendez de manger, j'observeray facilement cette deffence, et mon cuisinier n'en accommoderoit pas sans un commandement bien exprès. Je seray fort ayse d'avoir les mémoires que vous me promettez de mon grand-père de Soubize, de tous nos prédécesseurs, sans faire tort aux autres, il n'y en a pas un à qui j'aymasse mieux ressembler. Je suis fort aise de la bonne humeur ou est M. de Montmartin, et que vous ayez recogneu la bizarerie de M. de la Bégaudière : il ne le faut guère pratiquer pour le cognoistre, je vous ay desja escript diverses fois comme M. de Candalle est guary, il brûle d'envye d'aller à la court depuis que le roy luy a escript quil le désiroit pour lui tesmoigner sa bonne (un mot passé) je voy que pour entretenir cette bonne amitié et avec M. son père, il devroit pourtant observer la maxime de Philippe de Commines envers les grands princes, de ne se voir jamais; la peste diminue fort à Venise. J'espère que ce froid l'emportera tout à fait, pour moi je suis en très bonne santé, Dieu mercy, lequel je prie, ma Mère qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. Je vous baise très humblement les mains, et suis votre très humble et très obéissant fils, HENRI DE ROHAN. — De Padoue, ce 24 decembre 1630. — La Barre me mande que l'affaire de ma sœur est accomodée, j'estois fort résolu de ne plaider point, comme je vous avois mandé l'autre voyage.

Ma Mère, je n'ai point reçeu cette semaine de lettres de vous par la voye ordinaire, mays j'en ay receu une un peu surannée le 19 apvril par un gentilhomme nommé le S_r de la Brossardière. Je crains bien que la paix nous empesche de le pouvoir emploier, et beaucoup d'autres; pour le moins, verra il qu'il n'aura pas tenu à moy, il avoit obtenu une enseigne d'une des compagnies du régiment de M. de Labatie du Dauphiné et la quittée. J'ay peur que ce soit assez mal à propos, il est jeune homme assez bien fait, nous n'avons ici rien de nouveau, le mois

de decembre y a esté extrêmement froid, les lagunes et canaux de Venise y avoyent en partie gelé, on dit qu'il y a 22 ans qu'il n'y a fait sy froid, ce qui diminue fort le mal, et j'espère que, dans peu de jours, il n'y aura plus de peste, nous continuons toujours à estre en très bonne santé, M. de Candalle est aussy gaillard à Véronne, l'on croit icy la paix ce qui retarde tout à fait mes levées, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce premier jour de l'an 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

Ma Mère, j'ai receu ce voyage une lettre de vous avec l'appologie de mon grand père de Soubize, laquelle je trouve de très bon sens et bon stile pour le temps, je seray très aise de voir le reste de ses actions, comme aussi le contract de mariage de ma nièpce, pour votre santé je suis très faché qu'elle est altérée toujours de quelque costé, je ne puis m'imaginer que les boües vous soient bonnes veu qu'elles doivent estre chaudes. Il y en a auprès de cette ville, je m'enqueray de leur vertu, comme aussi de celles de Piedmont et vous en manderay ladvis de deça, j'ai aussi receu la lettre de M. de la Bégaudière, je vous l'eusse envoyée, sinon que je me persuade que vous l'avez veüe, car je croy qu'il eust esté fasché qu'une si rare pièce fust venue en ce pays sans qu'elle eust été veue de vous, je ne le croyais pas si fol, il peut estre logé aux petites maisons ; vous scavez les brouilleries de France mieux que moy, et pour la paix ou guerre d'Italie, c'est une chose fort au hazard. Je croy que nous serons tout cet hiver en incertitude chose bien fascheuse, car cela empesche de se pouvoir préparer à autre chose, pour moy je suis toujours prest à marcher et serois fort aise qu'à nostre entrevüe nous puissions voir ma nièpce et son mari. M. de Candalle est bien gaillard, Dieu mercy, et ne parle que d'aller en France sur une lettre que M. d'Espernon lui a fait avoir du roy qui le lui commande. C'est une faveur que je n'espère pas rechercher de quatre-vints ou cent ans ; après cela nous y adviserons, je vous avois mandé l'autre voyage que le desgel avait commencé, mays ce na esté qu'une moquerie, il y a cinq semaines qu'il fait un froid excessif et il a la mine de ne cesser encore sitost, il a comme tué la peste partout particulièrement à Venise ou elle s'en va cessée, qui est une grande bénédiction de Dieu. Il est mort de peste sur lestat de cette république, depuis six mois quatre cens mille ames pour le moins, le Milanois et le Piédmont n'ont pas esté mieux traittez. Je suis en très bonne santé, Dieu mercy et toute ma maison. Je pense pourtant que je n'irai à Pasques non pour la crainte du danger, mays pource qu'en caresme c'est un lieu assez ennuyeux. Pour la fin je vous baise très humblement les mains, et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 8 de janvier 1631

Vostre très humble et très obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

15 janvier 1631.

Ma Mère, je ne suis pas de trop bonne humeur cette semaine, la Barre me mande qu'il n'a point receu de lettres de vous pour moy. Ma femme ne peut escrire à cause de sa collique, je n'ai point receu de lettres de mon frère, et j'ay ma migraine, j'espère que la semaine prochaine me sera plus agréable (manquent des mots) je l'en prie de tout mon cœur. Le froid continue et le plus beau du monde, la peste n'est point encore du tout esteinte à Venise, il y en meurt encore une cinquantaine le jour, nous sommes attendans les résolutions de la paix ou de l'exécution à laquelle je croy qu'il y aura encore de la peine. Je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 15 janvier 1631.

Votre très humble et très obéissant fils,

Henri de Rohan.

22 janvier 1631.

Ma Mère, j'ay receu ce voyage deux de vos lettres du 7 et 12 de décembre. Je suis fasché de voir qu'il y aye tousjours quelque chose à reffaire à vostre santé; je prie Dieu continuellement qu'il vous la veuille rendre entière, la lettre Italienne que vous m'avez envoyée est de l'ambassadeur de Venise qui est en Angleterre, laquelle mon frère croioit m'avoir envoyée il y avoit plus de trois moys. Il faut que son secretaire aye fait un qui proco et l'aye envoyée au S[r] Malleray. J'ay aussy receu celle de M. du Parc d'Archiac que vous m'avez envoyée du 3 de décembre. Quand à mes levées vous voyez l'incertitude de la paix et de la guerre, et les résolutions de la court de France tellement qu'il est bien difficile de faire de bons almanacs des choses advenir, le meilleur est de se résoudre au pis et ne s'en melancolier pas davantage : quand à ce que vous désirez scavoir sy Callinice avoit traicté pour trois ans d'exil avec promesse d'estre après employé, c'est chose qui n'est entré dans la pensée des uns ni des autres et ça esté lui qui a désiré changer d'air, non seulement pour trois ans, mays pour cinquante ou soixante ans, car on ne luy fit jamais parler de sortir de France, et ce secret, n'eust point esté secret à vous. J'ay receu ce voyage, des lettres de ma femme, qui me mettent un peu hors de peine, elle me mande qu'il fait un froid extrême à Paris, il continue ici depuis sept semaines sans relasche, et si pourtant, il n'a peu encore esteindre tout à fait la peste de Venise quoy que fort diminuée. Pour ma santé, elle est très bonne, Dieu mercy. Je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 22 janvier 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils,

Henri de Rohan.

29 janvier 1631.

Ma Mère, j'ay receu vostre lettre du 19 de décembre je loue Dieu de vous scavoir et ma sœur en bonne santé et le prie de vous y vouloir maintenir longues années. Je me porte aussy très bien, Dieu mercy, mays il me fasche de ce que ce grand hiver n'a encore peu esteindre tout à fait la peste de Venise, et est à craindre que ce printemps elle ne recommence et c'est ce qui fait tant souhaiter la paix. Icy on croy qu'enfin elle se fera : mays si la guerre continue et que je sois obligé de faire mes levées, je ne puis pas faire un nouveau traitté car tout le monde mene icy des gens à meilleur marché que moy tellement qu'il me faut résoudre, en ce cas de faire tout mon embarquement en Languedoc, vous scavez avant moy comme ma femme et ma fille sont à Paris. Je crains que la dernière ayme autant la court que feüe sa tante mays je ne scay si elle y réussira sy bien, on lui a fait tant de caresses que c'est merveilles : on me mande que M. de Vandosme, qui a la clef des champs, doit changer d'air en Hollande ou Italie, et que M. le Prince va en commission en Provence et Languedoc. je crains bien qu'il fasse du mal à Nismes, et qu'il apporte quelque altération au consulat. C'est ma Mère, ce que vous aurez de moy cette semaine. Je vous baise très humblement les mains et prie Dieu qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 29 janvier 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils.

Henri de Rohan.

5 février 1631.

Ma Mère, je n'ay point receu cette semaine de vos lettres, je crains bien qu'en mesme temps vous ayez manqué à recevoir des miennes, car ma femme me mande qu'à cause du mauvais temps elle n'estoyent pas arrivées, ce n'est pas que je manque aucune semaine d'escrire, je ne doulte point que vous ne fassiez le semblable. Aussy est-ce le plus grand contentement que je reçoive maintenant que vos lettres et celles de toutes mes proches. Nous n'avons ici rien de nouveau que le passage de la reine de Hongrie sur les galères de la République, la peste augmente à Venise plustost qu'elle ne s'y esteint. Ce qui est fort fascheux. Le pauvre Durant est mort de maladie, despuis estre hors de prison ; de façon que voilà toute cette race esteinte sy leur cadet qui soit sy mal sain et ministre ne vit encore. Cette ville est toujours fort saine, et moy en très bonne santé, Dieu mercy. Je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 7 février 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils,

Henri de Rohan.

12 février 1631.

Ma Mère, j'ay receu ce voyage deux de vos lettres l'une du 25 de décembre, l'autre du 4 de janvier par où j'apprends que vous estes en bonne santé dont je loue Dieu, et que le froid est aussy grand la quicy où après avoir duré près de deux mois il a fait huit ou dix jours de desgel et depuis trois jours, il a recommancé aussy rude qu'auparavant dont j'en souhaite la durée affin d'esteindre tout à fait la peste à Venise, où elle s'est un peu augmentée, mais icy la santé continue à estre très bonne Dieu mercy. J'ai veu la lettre que vous escript M. de Montmartin. C'est un gentilhomme fort propre aux pays estrangers, et sy la paix se fait icy et que du Nord on y continue la guerre, il faudra encore voir ce costé la, mays je ne voy pas encore les brouilleries d'Italie appaisées. Il y a plus de peine à exécuter une paix qu'à la signer, et les espagnols continuent à s'armer puissamment dans le duché de Millan, ils traversent l'audience de M. de Léon auprès de l'empereur, et témoignent n'en vouloir demeurer là, je ne vous mande plus de nouvelles de ma femme ny de ma fille qui sont à Paris et auront l'honneur de vous voir, Dieu aidant, ce printemps, ny de mon frère qui m'escript aussi toujours fort soigneusement. Il s'ennuie de ne rien faire aussy bien que moy. Je ne désespère point que nous ne nous voyons encore un jour employer ensemble; il se void de plus grands miracles : le roy de Suède continue ses progrés glorieux et honorables. Je vous supplie très humblement de me vouloir envoyer bien particulièrement tout ce que vous avez de la vie de mon grand père : son aage, sa mort, son nom, et quand il nasquit. Peut-estre trouvera-il un historien au pays qu'il aimoit tant. Il faut l'envoyer en divers paquets et à diverses fois, car il ne faut pas faire les paquets si gros. Je vous baise très humblement les mains, et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 12 febvrier 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils,

Henri de Rohan.

19 février 1631.

Ma Mère, j'ay receu vostre lettre du 9 de janvier. Je loue Dieu de vostre bonne santé, et le prie de tout mon cœur de vous la continuer longues années. nous sommes encore aussy incertains de la guerre que jamays. Je croy que c'est un enchantement, quand à notre entrevüe, elle se fera quand il plaira à Dieu, mays il faut que la guerre et la peste cessent avant que de la faire, et allors je croy le lieu de Basle tres à propos : quelque froid qu'il fasse, la peste continue à Venise et mesme sy est augmentée depuis douze ou quinze jours, ce qui me fasche fort· nous sommes ici en très bonne santé Dieu mercy, ou enfin j'ay fait entrer mon train, de l'absence duquel jay esté incommodé trois moys entiers, et avec grands frais. vous savez mieux que moy la bonne réception de nos dames à Paris, et particulièrement l'entrevüe de madame la princesse, et de ma femme, que cela

pourtant ne vous mette point en peine du surplus, car jay dit un adieu pour jamais à la France, et chose aucune ne my peut faire retourner : les heureux et glorieux progrez du Roy de Suede continuent. Au reste je vous envoye un tesmoignage de mon oisiveté : c'est une traduction que j'ay faite de deux discours que j'ay trouvez dans les œuvres d'un des plus estimez escrivains de ce pays et de ce temps, lesquels j'ay jugé de vostre goust, sy la rudesse de ma traduction ne les gaste, car cest touchant les afflictions, et sy on doibt tousjours autant se plaindre qu'elles durent. Je me promets que vous supporterez mon mauvais stile, comme n'estant pas accoutumé aux traductions. Jay aussy receu les deux lettres que vous m'avez envoyées de M. Duparc d'Archiac et de son fils. Je suis très aise qu'ils soient satisfaits de moy, car ce sont gens de bien, et qui nous témoignent beaucoup d'affection. Je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et longue vie. — De Padoue, ce 19 febvrier 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils.

HENRI DE ROHAN.

26 febvrier 1631.

Ma Mère, jay receu vostre lettre du 17 de janvier, je loue Dieu de la continuation de vostre santé. J'accepte très volontiers pour page le second fils de feu M. de la Roche giffard, et il pourrait s'en venir avec ma femme, et mesme la servir entre cy et ce temps là : je lui en escriray. L'on tient icy la paix pour certaine, je croy que nous ny verrons jamays une fin. Sy elle ne se fait bien, ce ne sera pas faute dy avoir bien songé. Je recognoy par les lettres de mon frère qu'il ne se plaist guère ou il est, neantmoins sy la paix se fait, ce sera à moy plustost à m'approcher de luy que luy de moy, car il faut voir la bataille du Rhin. Je voudrais bien que ma veue eust fait perdre à ma sœur son assoupissement. je vous ai envoyé l'autre semaine une traduction que mon oisiveté de Padoue a produit. Je croy que vous en aymerez le subject, plustost par la conformité de vos traverses avec celle de Zénobie que par la délectation qu'on (un mot manquant) mesme à telles souffrances. la peste continue toujours à Venise et je continue à estre ici en très bonne santé Dieu mercy. Je vous baise très humblement les mains, et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue ce 26 febvrier 1631.

Cest vostre humble et très obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

5 mars 1631.

Ma Mère, jay receu vostre lettre du 24 de janvier par ou japprends letat de vostre bonne santé dont je loue Dieu de tout mon cœur. Je nai pas de pareilles nouvelles de ma femme qui est toute mal, dont je suis bien peiné, j'apprends aussi l'absence de M. de la court, les esmotions des peuples en France, la cherté

des vivres qui y est et les grandes impositions qui les mettent au désespoir. Ce qui est fors fascheux, et crains bien que l'espagnol ne se prévale de toutes ces choses, quand à la paix ou la guerre, elle est aussy incertaine que jamays. La peste diminue un peu à Venise, ceste ville est toujours saine et je me porte très bien, Dieu mercy, l'on me mande de Paris que Mesdames de Chastillon belle mère et belle fille se meurent, encore que cette maison ne nous soit pas amye je ne laisse de les regretter, car je crains bien que M. de Chastillon ne soit pas sy ferme à la religion, et ce serait une famille perdue, à laquelle, quoy que sen soit, ceux de la religion ont grande obligation. Je vous baise très humblement les mains, et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 5 mars 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

12 mars 1631.

Ma Mère, jay receu vostre lettre du 3 febvrier, je loue Dieu d'apprendre la continuation de vostre santé, et le prie de tout mon cœur de vous la continuer. La mienne est aussy très bonne Dieu mercy, mais j'apprends que les grandes douleurs de teste de ma femme, dont d'autrefois elle a esté sy tourmentée, luy ont reppris, dont je suis fort en peine, elle croit n'en pouvoir guarir qu'elle ne revienne à Venise. Aussy est-ce un air excellent pour la teste, et mauvais pour les jambes. La peste continue toujours à Venise, et y augmente plustost qu'elle n'y diminue, ce qui me fasche fort. Les incertitudes de la paix ou de la guerre et de mes levées continuent; je voudroyent (*sic*) qu'il ny eust que cela qui m'affligeast, car toutes choses me sont maintenant assez indifférentes, hormys le mal de mes proches. Dieu nous veuille encore un jour emploier à son service, cest chose dont je ne désespéreray jamays, et que je rechercheray tousjours. M. de Candalle se porte très bien, Dieu mercy, il est toujours à Véronne, car la liberté d'aller d'un lieu à l'autre sans faire la quarantine n'est point encore donnée, il enrage de ses incertitudes, car il est désiré en France par M. Despernon, et c'est le bien de ses affaires de le voir en la bonne humeur qu'il a pour luy de l'autre costé, il ne peut quitter tandis qu'il verra apparence de guerre. Quand aux proceix de la perruche, j'en escripts à ma femme dès quelles aura l'honneur de vous voir qui sera à mon advis bien tost, ou que vous luy manderez lestat de l'affaire. Je m'asseure que le proceix sera bientost vidé. C'est ce que vous aurez pour ceste semaine. Je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 12 de mars 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

19 mars 1631.

Ma Mère, je n'ay receu ce voiage aucunes lettres de Paris, et ce qui me met

le plus en peine est que la semaine d'auparavant ma femme m'avait escript que ses grandes douleurs de teste luy avoient reppris, Dieu me fasse la grâce d'en recevoir bientost de bonnes nouvelles et de tout ce qui m'est proche, j'en ay receu seulement de mon frère cette semaine, quant aux nouvelles de la court de France, je ne les trouve point sy tranquilles que ceux qui ny sont point deussent souhaitter dy estre, cet arrest de la Reine mère estonne force gens, voilà une vie bien traversée, je croy qu'il se couvoit quelque party contre le cardinal; mays les bons maytres en cette matière soit en France ou en Savoie, sont morts et n'ont laissé aucuns bons disciples après eux, pour les affaires de deça elles sont au mesme estat que l'autre semaine, nulle certitude aux affaires et la peste continue toujours à Venise, comme icy la bonne santé; pour moy je me porte très-bien, Dieu mercy. Je vous baise très humblement les mains, et prie dieu, ma Mère qu'il vous donne très heureuse et longue vie. — De Padoue, ce 19 Mars 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

26 mars 1631.

Ma Mère, ce voiage a récompensé l'autre, car j'ay receu les deux despesches tout à la fois, je loue Dieu d'apprendre la continuation de vostre santé, la mienne est aussi fort bonne, Dieu mercy, mais la peste continue tousjours à Venise, dont je suis très fasché, M. de Candalle brusle d'envie de la paix et d'aller en France. je suis bien guary de ces deux maladies là, et les brouilleries qui y sont en devroyent oster l'envye aux plus grands courtisans, sy le Marechal de Bassompierre n'a peu éviter la Bastille, je ne scay qui s'en peut sauver, à moins d'un rempart de trois cens lieues, je suis en un pays libre où on ne peut rien appréhender en bien faisant. Il est vrai que je suis maintenant seul, encore m'aisme-je mieux ainsy qu'en mauvaise compagnie, et quand j'entretiens mes livres je ne prends nul plaisir que quelque fascheux me destourne de leur compagnie, je vous ai déjà mandé comme j'ay receu tout ce que vous m'avez envoyé de mon père et de mon grand père. Vous pourrez m'envoyer le reste par ma femme, pour la plus grande sureté. Pour la paix d'Italie je la croiray quand elle sera toute à fait éxecutée; sy elle s'éxecute il en faut remercier le roi de Suede qui continue ses progrez j'espère bien en vye de le voir un jour : je ne crains sinon que M. de Vandosme luy porte malheur, qui, à ce qu'on dit est allé pour le voir, sy le Maréchal d'Estrée m'a traversé en mon employ de Venise, je lui réponds de ne lui rendre point la pareille, et que je ne lui envye point le gouvernement qu'il a de la Reyne-Mère, qui certes est à plaindre. Mays son peu de mémoire luy nuit bien, cest une chose estrange que quand on est hors d'un péril, on l'oublie de belle façon qu'on ne se contregarde point d'y rentrer. C'est une belle leçon à ceux qui désirent tant de voir la Court. Je suis de vostre oppinion que M. de Candalle ny sera jamays trois moys qu'il ne voulust estre sauté icy, quand à M. le Duc de Brikenfeld il a raison desperer du coté qu'il est, et il peut avoir autant desperance que nous nous voyons de son coté comme du mien. Il faut premierement voir de quoy deviendra cette

guerre. Pour les yeux de ma fille ils plaisent pour ce que cest chose nouvelle. Dieu la confirme a estre bonne huguenotte, car elle est partie dicy bien ferme et cest une bonne oppiniastre et qui nest pas aysée à persuader. Pourveu quelle vous plaise je seray content. Je vous baise tres humblement les mains et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne tres heureuse et tres longue vie. — De Padoue, ce 26 mars 1631.

Vostre tres humble et très obeissant fils,

HENRI DE ROHAN.

2 avril 1631.

Ma Mère, je n'ay point receu cette semaine de vos lettres. Le Sr de la Barre me mande quelle ne luy sont point arrivées. Sy bien que le defaut vient des messagers de France. La peste continue toujours, et nous sommes aux memes incertitudes de la paix qu'a l'accoutumée. M. de Toiras est arrivé à la conference, et sa première entrée a esté de faire dire au Galasse qui commande les trouppes de l'empereur, que s'il ne les faisait sortir du Montferrat ou il les avait fait entrer contre le traité il irait les tailler en pieces, ce qui a obligé le Galasse de les retirer. Je vous diray aussy une autre nouvelle, c'est qu'on tient que le cardinal d'Espaigne, frere du roy d'Espaigne, espouse la fille du Duc de Baviere et qu'on le doibt porter à l'Empire : dont l'Empereur a grande jalousie. Ce ne serait pas le chemin de rendre le palatinat au Roy de Boheme et si tout le palatinat et toute la Baviere tomboyent encore entre les mains de la maison d'Autriche, ce serait bien accroistre son pouvoir dans l'Allemaigne. Pour le Roy de Suede il continue a faire parler de luy et de bonne facon. On me mande de France que M. de Vandosme a pris sa routte vers luy. Le prince de Venise est bien malade, dont je suis tres fasché, car cest un des plus grands personnages (quoy que le plus petit en stature) et des plus hommes de bien de toute la république. La santé est tres bonne icy et je me porte tres bien, Dieu mercy. Voila ma rente de cette semaine. Je vous baise tres humblement les mains, et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne tres heureuse et tres longue vie. — De Padoue, ce 2 avril 1631.

Vostre tres humble et tres obeissant fils.

HENRI DE ROHAN.

9 avril 1631.

Ma Mère, jay receu cette semaine deux de vos lettres pour suppléer au manquement de la semaine passée, du 22 de febver et 2 de mars. Je loue Dieu que vostre santé continue a estre bonne. J'en ai aussy receu de mon frere, de ma femme et de ma fille, le tout en bonne santé, Dieu mercy. J'ay aussy receu celle de M. du Parc d'Archiac auquel je ne fais point response pour ce que la sienne nenest qu'une. Nous sommes toujours aux incertitudes ordinaires de la paix ou de la guerre. Le Roy de Suède presse fort de son costé. Il est maistre de toute la Pome-

ranie, et Saxe et Brandebourg arment. Rien ne nous peut donner la paix que cela, et nous l'empescher que les brouilleries de France. Nous verrons qui l'emportera de ces deux choses. M. de Candalle est tousjours sur le desir d'aller en France. Nous ne sommes pas d'une mesme humeur en cela, ne craignez de ce costé là ny les semonces, ny les commandemens, ny les menaces. Je gouste avec plaisir d'estre en un lieu ou sans aucune apprehention on peut vivre seurement, en liberté de conscience, et dire des choses du monde ce qu'on en pense. Nous avons perdu icy le Prince dont cest un grand dommage. Je le regrette grandement en mon particulier. Nous verrons dans peu de jours qui sera son successeur. Les concurrents sont quatre procurateurs, deux papalins et deux qui ne le sont nullement. La peste continue tousjours à Venise et est bien à craindre qu'elle y dure jusques aux grandes chaleurs, une garce l'avait apportée en ceste ville Padoüe et donnée à ceux qui l'avoyent veue, mais on y a donné sy bon ordre que cela n'a point eu de suite, pour ma santé elle est très bonne, dieu mercy, et dans mon loisir estant à cette heure sans compagnie de femme, je me suis mis à lire en italien, un livre des femmes illustres qui ont esté au monde, ou ayant trouvé madame Renée, duchesse de Ferrare, j'en ay traduit le discours, lequel je vous envoye, non pour la beauté de la piece, car cest peu de chose, mays pour vous monstrer comme de son temps là et en Italie, on a escrit hardiment de sa religion. Voila le tribut de cette semaine. Je vous baise tres humblement les mains et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne tres heureuse et tres longue vie. — De Padoue, ce 9 apvril 1631.

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

HENRI DE ROHAN.

16 avril 1631.

Ma Mère, jay receu vostre lettre du 10 de mars. Je loue Dieu de la continuation de vostre santé, et le prie qu'il vous la continue longuement. Ce qui est arrivé à la Court depuis peu et qui continue, ne m'augmente point le désir dy aller. M. de Candalle s'est enfin fourré en ceste ville, où il demeurera tant qu'il pourra. Il commance à guarir du désir daller en France. Il dit qu'il espere sy le temps continue, de voir des princes et grands seigneurs de France soldats dans sa compagnie. Je ne suis point dadvis que vous m'envoyez tous *ses* mémoires de la Rochelle. Vous verrez ce que j'en ay fait, quand ma femme aura l'honneur de vous voir, et jugerez ce qu'il y faudra ajouter. Nous sommes tousjours dans les incertitudes de la paix ou de la guerre, je crains que cela durera longtemps, car durant les brouilleries qui sont en France, je ne croy pas que les Espaignols qui n'ont point de haste et qui pensent nous vaincre par patience, fassent une paix précipitée. Je mende à ma sœur qui est esleu prince et general des armes. Mays quand ma femme sera auprès de vous, elle vous instruira des affaires de ce pais; après quoy vous entendrez toutes choses à demy mot. Je fais estat d'aller à Venise le lendemain de Pasques pour salluer le prince, mays je ny feray pas grand sesjour à cause de la peste qui y augmente plustost quelle ny diminue. je suis tousjours en

très bonne santé, Dieu mercy. je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Padoue, ce 16 apvril 1631.

Vostre tres humble et tres obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

24 avril 1631.

Ma Mere, jay receu vostre lettre du 15 de mars, et voy la bonne oppinion qu'on vous donne de ma fille. Dieu luy fasse la grace de vous plaire, car je l'en estimeray beaucoup davantage. Quand ma femme aura l'honneur de vous voir, vous apprendrez tout ce qui se passe touchant ses serviteurs. Ce qui m'en contente est que sa gloire ne surmonte point sa conscience, et qu'elle est fort résolue sur ce point là. Aussy aimerois-je mieux qu'on m'anonceast la mort que le mariage de ma fille à un papiste. Cest ce qui ne sera jamays, Dieu aidant, pour le moins de mon vivant. Jusques icy je ne me doibs point donner la gloire de l'empescher, car elle se montre inébranlable la dessus. Je suis venu en ceste ville pour salluer le nouveau prince qui m'a fait de grands honneurs; mays je crois que cest de quoy on me veut payer. Car la paix estant faite, et mes trouppes n'estant point venues, je n'ay nulle espérance de pouvoir rien faire pour mes amys. Je ne laisserai dy faire mes efforts. La peste n'augmente pas icy, et on espère qu'elle pourra cesser à la grande chaleur. Ma maison est fort saine, et nen laisse sortir personne. Je trouve les canaux et rues de Venise aussy peuplés que jamays. Tout ce qui est de fascheux est qu'il y fait fort cher vivre. J'espère que quand ma femme sera auprès de vous, on pourra moyenner une entrevue. M. de Candalle s'en ira en France à ce qu'il croid dans un moys. Il sera difficile que je puisse obtenir congé durant son absence, mays à son retour qui sera dans cette année, je pourray aussy me pourmener et cela se pourroit faire l'esté prochain au mesme temps que ma femme reviendroit icy. Les Espagnols ne peuvent gouter cette paix. Elle s'est faite contre leur volonté, et font ce qu'ils peuvent pour la troubler. Les brouilleries de France d'un coté, et la diversion du Roy de Suède de l'autre, a fait joindre les parties. Sans quoy je ne pense pas que la paix se fust faitte. Cest ce que j'ay à vous dire pour le présent. Je vous baise très humblement les mains, et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne tres heureuse et tres longue (vie). — Venise, ce 24 apvril 1631.

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

HENRI DE ROHAN.

1er mai 1631.

Ma Mère, par vostre lettre du 21 de mars, j'apprends la continuation de vostre santé dont je loue Dieu de tout mon cœur, la mienne est tres bonne Dieu mercy. vous m'escrivez qu'on dit que la violette veut espouser St Savin, mais il faut avant que la femme de St Savin meure, quand a ce que la vefve de feu Bastide

fulmine contre Bertrand, c'est chose facile à croire. Je cognoy bien la Roche Breuillet. C'est un brave gentilhomme et qui est riche. il fit fort vaillamment dans St Jean, quand il fut assiégé. j'ay receu une lettre de mon frere du 27 de mars qui m'escript qu'il a esté tourmenté 8 jours durant de la collique nephrétique, et qu'il a fait six pierres. je le plains d'autant plus que je scay quelle douleur c'est. dieu l'en veuille soulager. il y a longtemps que je ne m'en sens point, dieu mercy. jay veu les vers que vous m'avez envoyez de ma sœur, que je trouve très beaux. la muse ne tarist point, mais elle ne la fait plus chanter que sainets cantiques. il est bien vray que le pauvre manuel est mort de la peste, parmi les Alemands ou il estoit prisonnier. il fut pris à la déroute des Vénitiens l'esté passé. je crois que vous avez de meilleurs espions que ma sœur et que le Sinode ne se tiendra pas sitost qu'elle croit, car on ne m'en mande rien de paris. le Roy de Suede a pris de nouveau francfort sur Oder qui luy donne l'entrée dans la Silésie, et l'Alemaigne est sur le point de se soulever de tous costés. Sy la guerre d'italie pouvait continuer, la maison d'Autriche aurait de terribles affaires cette année, car les pays bas font aussy, cette année, de grands préparatifs. Voilà le tribut de cette semaine. Je vous baise tres humblement les mains et prie Dieu, ma Mère, qu'il vous donne tres heureuse et tres longue vie. — De Venise ce premier de may 1631.

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

HENRI DE ROHAN.

9 mai 1631.

Ma Mère, par vostre lettre du 30me de Mars vous mescrivez le mescontentement de M. Forain, sur ce que le Baron de Chabans autrement le Maine a obtenu ici la charge de l'artillerie, sur quoy je vous diray que s'il avoit esté ici il n'aurait pas creu que je lui eusse fait avoir. Sy mon pouvoir eut esté egal a ma volonté, M. Forain eut eu sa place. Vous savez donc que le dit Chabans vint icy pour estre aupres de M. de Mantoue avec mesme quelque charge du Roy, et sur les allees et venues qu'il fit de Mantoue à l'armée des vénitiens, il fut pris prisonnier, comme aussy à la desroutte de valaise le chevalier de la valette. quelques mois après, l'un et l'autre se sauverent ensemble et se rendirent dans la dite armée ou le dit baron de Chabans apres que le comte Martinenque ce fut faict capucin qui estoit lieutenant de l'artillerie, il la demanda, et sestant bien mis avec le général Vénitien, et mesme avec l'aide de M. de Candalle, il la obtenue. durant ce temps la je parlay diverses fois de M. Forain et m'offris de le faire venir. mais la presence et la necessité urgente qu'ils avoyent ici d'un homme, l'emporta par dessus l'absence et le mérite de M. forain, ma femme qui scait toute cette histoire et qui estoit encore ici quand cette affaire c'est faicte, et qui s'en est assez tourmentée avoit pris charge d'en parler au dit sieur forain et mesme de solliciter en court tout ce qu'elle pourrait en ses affaires. je vous en ay voulu aussy instruire afin que si l'occasion s'en présente, vous puissiez l'instruire ou ses amis de la verité, mon pouvoir a esté icy jusques a present sy médiocre que je n'ay encore sceu trouver l'invention d'aller dans leur armée. et le premier employ que j'aye eu de la répu-

blique est d'aller visiter la fortification de vicence, sur le discord qui est entre le dit Baron de chabans, et leur principal ingénieur, ou je vays demain. j'ay eu assez de traverses avant que de pouvoir entre en ce service, et, depuis que j'y suis elles n'ont pas cessé, et il m'y faut avoir une grande patience, avec laquelle, et en bien faisant, j'espère de me faire au moins cognoistre homme de bien, et que je ne suis un homme tout à fait inutille. Quand aux affaires de ce pays, lorsque l'on croiait la paix plus assurée et qu'on avait commencé à l'éxécuter du costé françois le duc de feria, gouverneur de Millan, a desclaré ne vouloir tenir aucun traitté, et se fortifie de gens de guerre ce qui faict croire la guerre tout de nouveau. je ne scay sy cela fera venir quelques unes de mes trouppes. c'est ce que la république fera le plus tard qu'elle pourra car elle est toujours sur le mesnage. le roi de Suède a pris de nouveau franfort sur la rivière d'oder place importante et qui lui ouvre l'entrée dans la Silésie ou on croit qu'il va et ou mesme il est appellé et aujourdhui toute l'Allemagne est sur le point de se soullever. Quand a ma santé elle est très bonne, dieu mercy, depuis que je suis sorti de Padoue, la peste si faict un peu sentir, et je croy estre maintenant aussy en sureté icy que là, et, outre cela, je vais à vicence ou il n'y en a point. et tandis que je suis icy je me garde très bien, tellement qu'il ne faut rien appréhender de ce costé là, car ce que Dieu garde est bien gardé, Quand aux mémoires que vous me promettez de mon grand père, je les recepvray avec grand contentement, je vous baise très humblement les mains et prie dieu, ma Mère qu'il vous donne très heureuse et longue vie. — De Venise ce 9er may 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils.

HENRI DE ROHAN.

14 mai 1631.

Ma Mère, par votre lettre du 1 d'apvril, je vois que vous tenez les affaires d'Italie un enchantement, je vous assure qu'aussy sont elles, car quand on croid la paix la plus certaine, c'est lorsquelle devient tout incontinent la plus douteuse, cette dernière fois elle a esté signée de toutes parts, le Roy la ratifiée, l'empereur s'en est resjouy, le jour pris pour en commencer l'éxécution, Mays icilui venu, les espagnols ne l'ont voulu tenir, et veulent recommancer un autre traitté tellement qu'il semble que les affaires soyent plus esloignées d'accommodement que jamays ; Mays je trouve bien celles de france aussy bizarres et qui encore sentent mieux son enchantement. je ne puis qu'en général les plaindre pour l'intérest public, car pour ce qui est du particulier je ne m'interesse plus ou je ne veux plus aller, je suis bien ayse que ma traduction vous aye plue. j'ay creu que le subject ne nous convenoit pas mal et cest ce qui me la fait traduire, mays sy je l'ose dire ainsy, je crains bien qu'il y aye plus en vous de faveur quen moy dippocrisie : car en effect ma traduction ne me satisfait pas, et recognoy qu'il y a quelque chose d'un peu forcé, estant difficile de conserver d'une langue à l'autre la grace et naifveté qui est dans l'original, j'ay une traduction qu'a faite mon médecin de Lucain poete latin de la guerre civile de César et Pompée. qui est la plus belle chose qui est

possible. sy j'ay jamais l'honneur de vous voir, j'ai force petites choses à vous monstrer, cependant vous verrez avec ma femme des mémoires de ce qui s'est passé despuis la mort du feu Roy, jusques à ma sortie de france, je pars demain pour aller à vicence je ne lairray pour cela descrire toutes les semaines, je suis toujours en très bonne santé, dieu mercy, et, après vous avoir baisé très humblement les mains je prierai dieu ma mère qu'il vous donne très heureuse, et très longue vie. — De Stra ce 14 de may 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils,

Henri de Rohan.

30 mai 1631.

Ma Mère, j'ay receu ce voyage deux de vos lettres, l'une de l'onziesme d'apvril. et l'autre du 18 du mesme moys, ensemble la copie du contract de mariage de ma niepce et un sonnet de ma sœur. j'ay esté très ayse de voir le tout. dans le contract j'y trouve une grande prévoyance pour l'instruction des enfants qui naistront du mariage et dans ce Sonnet un peu beaucoup de flatterie, il ne laisse d'estre très beau. puis c'est une licence politique, pour mon frère je juge comme vous qu'il a ses desgoûts particuliers ou il est. je n'en doute nullement et sy nous pouvions être ensemble ce seroit une grande consolation à l'un et à l'autre, et pour moy j'y feray tous mes efforts et je ne layrray perdre l'occasion sy elle se présente, neantmoins cest chose pour le présent plus à désirer qu'à esperer, et ne croy pas que ceste conjonction se puisse faire que par la continuation de la Guerre en Alemagne et par la paix d'italie; car en ce cas je tascheray de voir le Roy des Gots : Pour ma femme et ma fille elles sont maintenant en bonne santé, dieu mercy; j'espère qu'elles auront l'honneur de vous voir bientost; les grandes affaires que ma femme a trouvées à Paris et celles qu'elle a encore avec M. de Sully, la retarderont jusques vers le mois de Juillet ou d'Aust. Quand à ce que vous me mandez que je n'aille point à Venise, que la peste ne soit passée, je craindrais qu'il ne me fallust attendre longtemps, et mes affaires mont forcé d'y venir, il ya tantost six semaines que j'y suis, ou je suis plus en sureté qu'à Padoue, car dès que j'en suis sorty la peste s'y est faite sentir assez aspre. sy bien que mon train est à stra, à un palais que j'ay loué la, et je suis icy avec 15 ou 16 personnes seulement en très bonne santé, dieu mercy, ayant fait fermer toutes les portes de mon logis hormys celle qui va sur le grand canal et personne n'y peut aborder qu'en gondole, tellement que je croy estre aussy en sureté icy qu'en tout autre lieu, puis ce que dieu garde est bien gardé. je vous ay voulu rendre compte particulièrement de cela, affin que vous ne mettiez point en peine de moy, quand à la ditte peste elle n'augmente pas mays plustot elle y diminue, nous espérons que le grand chaut l'emportera ce qui est l'ordinaire en ses pays icy. ou j'ay apris qu'en alexandrie la peste y est reglement tous les ans, et y commance au mois d'apvril et y finist précisement à la S^t. Jean. sy cela sy faisait en quelque lieu de la Chrétienté, les papistes en feroyent un miracle : quand à la paix ou la guerre, c'est veritablement un enchantement et tant plus nous allons en avant, et plus l'incertitude y est. les espagnols font ce qu'ils peuvent pour entrer dans

Mantoue, offrent à l'Empereur pour cela de le descharger de la guerre d'italie dont ils se chargeront, ds luy renvoyer ces trouppes, et de lui donner de l'argent, pour continuer la guerre contre le Roi de Suède. Sy la paix ne se fait point il sera contrainct d'accepter ces offres là. c'est ce que nous avons de nouveau pour le présent. je vous baise très humblement les mains et prie dieu, ma mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Venise le 30 de may 1631.

Vostre très humble et très obéissant fils,

Henri de Rohan.

6 juin 1631.

Ma Mère, j'ay receu vostre lettre du 28 d'apvril, les affaires que ma femme a trouvées à Paris et à Sully, l'auront retenu plus longtemps qu'elle ne croioit, et retardé l'honneur et le contentement qu'elle aura de vous voir et de vous mener vostre petite fille, quand à ce qui est de son mariage, elle est encore trop jeune pour en parler. je croy bien qu'on est plus amoureux du bien qu'on croid qu'elle doibt avoir que de sa beauté ; mais quand au reste j'espere que nous serons toujours bien d'accord, comme nous sommes, pour ne préférer la grandeur du monde à celle du ciel, et que dieu ne nous a voulu mestre à l'épreuve jusqu'à présent pour nous laisser succomber. je m'assure qu'en les voyant, mère et fille, vous en ferez le même jugement. je suis très fasché d'apprendre que cette secheresse de bouche vous continue. dieu vous la vueille oster et entretenir longuement en bonne santé. les dernières nouvelles que j'ay eues de mon frère du 9 de may portent qu'il estoit en très bonne santé comme aussy suis-je, dieu mercy, et toute ma maison, à bonne heure me puis-je dire estre sorty de Padoue, car la peste s'y renforce, et c'est aujourd'hui le lieu le plus dangereux de cet Estat : Pour icy elle y est toujours en mesme estat, la maison de l'Ambassadeur de france en a encore esté ateinte, car un des siens en a esté frapé, mays il en est guari et cela n'a point eu de suite. elle n'est plus sy dangereuse ny sy contagieuse ; ce qui fait espererqu'à ce grand chaut elle cessera. on n'en fait plus de cas icy, tant on y est apprivoisé. je ne laisse de me garder fort soigneusement ne permettant que personne sorte de mon logis, quand aux nouvelles, nous sommes toujours aux mêmes incertitudes des semaines passées. on n'apprend rien despuis trois semaines de la conférence de Quiérasque, les allemands ont quitté valaise qui estoit le lieu qu'ils tenoyent de cet estat on ne scait sy s'est une éxécution de paix ou qu'ils veulent livrer Mantoue aux espagnols, dont on a grande appréhention icy, Pour mes affaires, j'ay obtenu de faire venir cinq de mes compagnies, et une conduite de collonel pour M. de S[t]. André de Mombrun dont je suis très content, je suis très ayse que M. de Montmartin aye eu respit pour ses dettes sy je voy quelque apparence pour faire quelque chose de bon je ne manqueray de vous en donner advis et ne luy donneray point la peine de venir sans un bon subject. pour la fin je vous baise très humblement les mains et prie dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De Venise ce 6 de juin 1631.

C'est vostre très humble et très obéissant fils,

Henri de Rohan.

13 juin 1631.

Ma Mère, j'ay receu vostre lettre du 3e de may par ou vous me mandez que vous n'avez point receu de mes lettres le dernier voiage, sur quoi je vous diray que comme je n'ay manqué aucune semaine de vous escrire, je veux croire aussy que vous en aurez receu pour deux fois la semaine d'après : vous avez raison de plaindre la révolte des enfens de M. du boys de Cargrois, car ce sont trois gentilshommes au dire de tous ceux qui les cognoissent, les plus estimez qu'il est possible, ils ont fort pratiqué la guerre, et s'y sont rendus gens de service, patiens, respectueux, bref ce sont personnes en très bonne réputation, quand à la responce que vous avez faite au fils de M. Vincent, ministre de la rochelle, je la trouve très bonne et la ratifie, car je ne suis pas en estat d'augmenter mon train, mays plustôt de le diminuer, et je suis en cela seulement de l'humeur du Roy Louis IIe qui quand il faisait la revue de sa maison, et qu'il trouvoit des personnes qui avoient deux estats, il les cassait, aussy croy-je qu'estre bon soldat et secretaire tout ensemble, est trop, puis sy le temps continue, je n'ay pas de quoi fort employer un secretaire lequel perdroit son temps avec moi, quand aux affaires de deça, elles sont toujours en même estat, la peste augmente à Padoue et continue icy, l'on croid à cette heure la paix et que l'empereur. n'a voulu entendre à mettre Mantoue entre les mains des espagnols. et que cette semaine on commencera à restituer les places du Mantouan. toutefois avant une restitution entière et loyale de tous costez, il se peut passer beaucoup de choses qui peuvent troubler la paix, pour l'Alemaigne les dernières nouvelles que nous en avons sont que Tilly a pris par assaut la ville de Magdebourg qu'il a mise a feu et à sang, s'estoit la rochelle d'Alemaigne, et comme en leur temps ces deux villes avoyent esté les deux boulevards de la liberté chrétienne l'une du temps de l'empereur Charles quint, et l'autre du Roy Charles 9, aussy ont elles peri en mesme temps, cette affaire me touche au cœur, et me fait une grande pitié, neantmoins les alemands ne s'estonne point et j'espère qu'après que dieu aura chastié les siens, il punira ses ennemys, je le prie de tout mon cœur qu'il nous fasse la grâce de le voir, et de s'y servir de mon frère et de moy, ma santé continue très bonne dieu mercy, je le suplie qu'il vous donne très heureuse et très longue. — De Venise le 13 de juin 1631, c'est, ma Mère,

Vostre très humble et très obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

11 juillet 1631.

Ma Mere, jay receu vostre lettre du 30 de may par ou je voy que vous estes en peine de mon sesjour a venise, surquoy je vous diray que jay esté bien heureux de sortir de Padoue ou la peste est maintenant très forte, et que je ne puis estre à cette heure en lieu plus asseuré qu'icy ou lair n'est point infecté et on se peut mieux garder qu'en tout autre lieu. jespère que cette grande chaleur

emportera la peste : quand vous verrez ma femme, elle vous fera voir mes mémoires, et vous jugerez ce qu'il faudra y ajouster touchant le siège de la rochelle car je serai bien ayse que cet endroit soit fort particulier. pour la demeure de St. Roc à Porhouet, il ny songe ny en cette saisont ny en aucune autre. aussy en a-t-il tellement osté sa pensée que rien du monde ne lui peut persuader au contraire d'icelle : il est arrivé quelque petit desplaisir à M. de Candalle pour quelque mal entendu qu'il a eu avec le capitaine grand de veronne, ou il a encore eu trois accès de fiebvre tierce ce qui la induit à demander son congé pour aller en france avec violance, et là enfin obtenu. mays on ne veut pas qu'il parte mescontent. je croy qu'il se lassera bientost de lair de france, néantmoins vous n'en trouverez point un si constant que moy de ce costé la, l'on tient icy la paix très asseurée il faut pourtant en voir l'exécution. il y a à Bergame un ambassadeur de Suede qui vient en cette ville. je croy qu'il y en a aussy à cette heure un en france, car nous avons nouvelles qu'il estoit arrivé à amsterdam et qu'il n'attendoit que le vent pour passer. les imperialistes avoyent une entreprise sur Ulm (grande ville dalemaigne sur le danube) par intelligence laquelle a esté descouverte, et la ville de noremberg. le duc de virtemberg et le marquis de Dourlak l'ont assistée, toutes les villes ansiatiques ce sont unies aux resolutions de l'assemblée de leipsic, hormys hambourg et Brême qui ont demandé du terme pour accomoder leur differend qu'ils ont avec le Roy de danemarc, on a bonne esperance du soulevement d'Alemaigne. je n'ay point ouy parler de cette assemblée pour accomoder les calvinistes avec les luteriens. je m'en enquerray. cette affaire vaudrait mieux que le gain de trois batailles. je suis toujours en très bonne santé dieu mercy. je le prie de tout mon cœur qu'il vous la continue bonne et longuement. je vous baise très humblement les mains, et suis, ma Mère,

Vostre très humble et très obéissant fils,

HENRI DE ROHAN.

De Venise lonziesme de juillet 1631.

24 juillet 1631.

Ma Mere, par vostre lettre du 13 de juin je voy que vous n'etes point encore hors de vostre fiebvre quotidienne dont je suis très fasché, et encore que j'espère que ce ne sera rien veu vostre amendement, je ne lairay d'en etre en peine jusques à ce que je vous en sache du tout délivrée. ce que je prie dieu de tout mon cœur que ce soit bientost : Pour ma collique il y a longtemps que je ne m'en suis senty, et suis en très bonne santé, dieu mercy. la peste commance à diminuer icy, et au lieu que quand jy vins il en mouroit cent, et autant de frapés par jour, il n'en meurt pas maintenant la moitié. quand au sinode dont vous me parlez, la mechanceté de Bancillon que vous me nommez est capable de tout. Sestoit un des zellez du temps que jenvoyois Mr. de Saugeon en Languedoc quand jestois à St. Jean ; mais la plupart de tous les ministres zelez de ce pays là en ce temps là, ce sont tous des desvoyez et ne l'estoyent que pour faire leurs affaires aux depends de l'église de Dieu. mays malgré eux elle subsistera et dieu souflera sur

leurs malheureux desseings. Mr de toriaix est party il y a deux jours. M. l'ambassadeur et moy l'avons accompagné jusques à la terre ferme. il a esté très bien veu icy, et en est party en très bonne odeur. il est arrivé en cette ville un Ambassadeur du Roy de Suede. je lay veu. il parle tres bon francoys et a très bon esprit. c'est luy qui a fait son manifeste et qui mesme la traduit en francoys et la fait crier sur le pont neuf, dont l'ambassadeur d'Espaigne s'est formalisé. il dit merveilles de son maitre : aussy fait-il choses merveilleuses, et j'espere qu'il se maintiendra. je pars ce soir mesme pour Vicence mon voyage pourra etre de trois semaines. cela n'interrompra le commerce des lettres. je vous baise tres humblement les mains et prie dieu, ma Mère, qu'il vous donne tres heureuse et tres longue vie. — De venise ce 24 juillet 1631.

C'est vostre tres humble et tres obéissant fils,

Henri de Rohan.

13 août 1631.

Ma Mere, jay receu vostre lettre du 4 de Juillet en ce lieu de vicence ; où je suis en bonne santé, dieu mercy, mays bien en peine de la grande et longue maladie de ma femme, car encore qu'on me mande qu'elle soit hors de danger, je ne puis estre hors de peine que je ne la schache entièrement guarie, je prie dieu de tout mon cœur qu'il luy redonne bientost une parfaite santé, et à moy la consolation qui m'est nécessaire. je fais tous les jours la mesme prière pour vous, et suis très faché que cette fiebvre cotidienne vous continue : je suis tres ayse que la piece que je vous ay envoyée vous agrée. je l'ay fait voir à l'ambassadeur du Roy de Suede qui en a pris coppie. je fay tousjours quelque petite chose, faute de meilleure occupation, mays c'est maintenant sur la guerre, et je voudrais induire cette république à establir une bonne discipline parmy ses gens de guerre, pour voir ces petites œuvres, il faut tascher de s'entrevoir. sy la paix s'exécute, c'est chose que je croy facile l'année prochaine, car j'espère qu'en ce temps là nous serons délivrés de la peste, il fait ce moy une grande chaleur. nous espérons en elle pour faire cesser la peste de venise. elle a bien fait du mal à Padone despuis que j'en suis dehors. les principaux professeurs et medecins de l'université y sont morts. je ne m'amuse à vous mander des nouvelles de france ny d'Angleterre. je vous baise très humblement les mains et prie dieu, ma Mere qu'il vous donne très heureuse et tres longue vie. — De Vicenc, ce 13 aoust 1631.

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Henri de Rohan.

22 août 1631.

Ma Mere, je voy par vostre lettre du 15 de juillet que vous n'avez point receu cette semaine là de mes lettres, dont je suis bien fasché, sy n'est-ce point ma faute, car je ne manque point d'escrire, et je m'asseure que la semaine d'après vous

recevrez deux paquets. Je suis aussy très marry d'apprendre la continuation de vostre fiebvre. car encore que je ne laisse d'en être en peine, comme aussy de la continuation du mal de teste de ma femme, je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous veuille à toutes deux remettre en parfaite santé et conserver le reste de ce qui nous est cher. je suis de retour de Vicence en bonne santé, dieu mercy. jay trouvé icy la peste sy diminuée que ce n'est maintenant comme rien. je croy qu'elle s'en va tout-à-fait : au reste les Espagnols font mine de vouloir exécuter la paix, ce qui me fait songer tout de bon à faire un voyage ce printemps vers la Suisse. dieu me fasse la grace que je puisse avoir l'honneur de vous voir, car cest un des plus passionnés désirs que jaye au monde. jay veu depuis mon retour l'ambassadeur du Roy de suede qui est icy. nous aprenons que son maistre continue ses heureux progrès. il est bien besoing qu'il soit ferme et constant, car ceux qu'il assiste ne s'aident gueres d'eux mesmes. je vous baise très humblement les mains et prie dieu, ma Mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie. — De venise ce 22 aoust 1631.

Vostre tres humble et tres obeissant fils.

HENRI DE ROHAN.

5 septembre 1631.

Ma Mere, j'apprends par vostre lettre du 25 de Juillet que vous desirez scavoir les particularités de la prise de Magdebourg. tout à propos est arrivé en cette ville un collonel du roy de Suede qui estoit aupres de luy quand elle a esté prise, qui me la conté comme je vous le mande, a scavoir que plus de la moitié des habitans tenoyent le party de l'empereur, et qu'ils n'avoyent point voulu recevoir plus de douze cents hommes de la part du roy de Suede, tellement que le duc de Saxe n'ayant voulu donner au dit roy de Suede les passages pour la secourir, et apprenant les divisions qu'il y avait dans la ville, il mandat au gouverneur qu'il se pouvoit rendre : à quoy il se disposoit ; mais les assiégeans ayant appris la mauvaise garde que faisoient les habitans, lesquels l'abandonnoyent pour s'aller coucher et asseurez de l'intelligence qu'ils avoyent dedans, à six heures du matin sont venus dans les fossez, sans allarme, planter des eschelles et monter une centaine sur les remparts qui sont venus ouvrir une porte à l'armée de tilly, le quel y entrant comme cela, n'a espargné non plus ses partisans que ceux du roy de Suede, et la ville a esté toute brulée. le gouverneur voulant aller à l'alarme, fut tué par un des habitans : ce qui à la vérité a donné une grande terreur a plusieurs villes et princes d'allemaigne dont s'en est ensuivy la defection de l'administrateur de Virtemberg et des villes de Ulm et de noremberg. neantmoins les nouveaux progrès du roy de Suede ont rafermy le reste, et s'il n'eust soupçonné saxe et brandebourg, il eust conquis toute la silésie, et partie de la Boheme. mays il a été contrainct de retourner de ce costé là pour s'asseurer d'eux. il s'est tout-à-fait asseuré du marquis de Brandeburg et de son pays, mays pour celluy de saxe ny luy ny l'empereur ne l'osent trop presser de peur qu'il ne se déclare contre celuy qui le pressera trop, et comme cela demeure

sans faire autre chose que bien boire pour être la proie du vainqueur, tous les conseillers de ses princes et plusieurs des principaux des bonnes villes sont corrompus par l'empereur, tellement qu'il faut par force et malgré qu'ils en ayent leur procurer la liberté. cela me fait ressouvenir des defuntes affaires de france. M. de Guise a passé le long de gennes dans sa galère, il a envoyé cercher le resident du roy à gennes, luy a dit qu'il avoit fait un vœu à Lorete qu'il allait accomplir; qu'il n'avait osé aller à la Court de peur d'estre arrêté, mays qu'il avoit laissé sa femme, ses enfans et son bien qui estoyent de bons gages de sa fidélité, et que de rome il escriroit au roy que puisqu'il luy estoit suspect dans son gouvernement il en sortoit; qu'il estoit allé à Rome qui ne pouvoyt luy estre suspect, où il attendroit ses commandemens pour aller demeurer en tel lieu qu'il luy prescriroit. je ne pense point que cette affaire s'appaise sans qu'il perde sont gouvernement. on a envoyé de Milan en Flandres cent cinquante mille escus pour les affaires de la reine mère qui est un grand signe de paix en Italie, et de guerre ailleurs. le fils du Duc de Mantoue est fort malade. S'il meurt, je regretterois bien l'affliction de son père, qui attend avec grande impatience de rentrer dans mantoue. Je croy qu'il commencera à rentrer dans ses estats dans huit jours, maintenant je n'ai plus en la teste que mon voiage de ce printemps, et certainement sy vostre commodité le peut permettre, j'auray l'honneur (avec l'assistance de dieu), de vous voir en Suisse ou à genève. cependant je passeray cet hiver encore à estudier, et vous porteray quelque chose de nouveau. pour ma santé, elle est tres bonne, dieu mercy. celle de cette ville améliore toujours. je vous baise tres humblement les mains et prie dieu, ma Mere, qu'il vous donne tres heureuse et tres longue vie. — De Venise le 5 de septembre 1631.

C'est vostre tres humble et tres obeissant fils,

Henri de Rohan.

P. S. Depuis ma lettre escrite, j'ai appris la mort du prince de Mantoue qui certes est une grande affliction à M. de Mantoue, et je l'en plains extrêmement.

24 février 1632.

Lettre de Monseigneur le duc de Rohan à Monsieur de Maleray du 24 février 1632 (sur copie) :

Monsieur Maleray, jay receu diverses lettres de mon frere touchant la succession de feue ma Mere par ou il me prie que je luy mende ce qui est de mon intion affin de la suivre, ce qui m'a obligé de luy escrire que plus pour son bien que pour le mien, et affin d'éviter toutes les longueurs et chicanes qui nous apporterait un nouveau partage, Je suis d'advis que nous nous tenions à lancien auquel vous savez que luy et mes sœurs ont été adventagées et dont ils ont jouy 25 ans pour le moings. C'est pourquoy je vous prie au plustot de veoir ma femme et de travailler en cette affaire avec elle selon l'affection que je sçay que vous portez à toute la maison, elle a tout pouvoir de moy pour cela, et la volonté telle que

mon frère peut désirer pour son contentement. J'attends de vous tous les tesmoignages qu'on doibt espérer d'un homme de bien et qui aime nostre repos et contentement. C'est pourquoy je ne vous en diray pas davantage. C'est, etc.

20 avril 1632.

Monsieur de Maleray, jay esté tres ayse de recevoir vostre lettre et d'apprendre par icelle que vous estes à Paris, me promettant que vous mettez la dernière main aux affaires qui sont entre mon frère et moy. il me semble que mondit frère est très mal conseillé de faire difficulté d'accepter ce que ma femme luy offre laquelle est plus Rohaniste que de celles qui en portent le nom. vous scavez quil est hors de France, qu'il n'a besoing ny de procès ny de debtes, qu'il luy vaut mieux son faict liquide qu'embrouillé. c'est ce qu'on luy offre, et de luy donner plus qu'il ne luy appartient : je croys aussy que vous trouverez raisonnable qu'il asseure à ma fille les deux terres laquelle en effet est son héritière, c'est à dire en cas qu'il ne se marie point (car nous n'entendons préjudicier à ses enfans sy dieu luy en donne). Sachant bien que ce qui est entre les mains de ma sœur et qui y sera à l'advenir, court fortune de sortir de la maison pour tomber entre les mains de la plus grande ennemye que luy et moy ayons, s'il considère bien ses choses je ne doubte point que nous ne soyons bientost daccord. j'en prie dieu de tout mon cœur mon espérance est en vous. Au nom de dieu parlez librement et en conscience, je vous en conjure, car pour moy je suis résolu, s'il nous faut plaider, de faire cognoistre mon bon droict à tout le monde affin de me justifier devant dieu et les hommes. c'est ce que vous aurez de moy pour ce coup.

Je demeure vostre très affectionné et meilleur amy.

HENRY DE ROHAN

De Coire, le 20 apvril 1832.

27 avril 1623.

Monsieur Maleroy, quand je vous escrivis l'autre sepmaine, je n'avais pas receu la vostre du dernier de mars, par où vous me remonstrez les necessitez de mon frère et m'exortez à continuer mon bon naturel en son endroict, dont je vous sçay très bon gré et vous en remercie bien fort. car encore que dieu mercy, je n'aye point de besoing d'estre exité envers luy pourceque je l'aysme comme moi mesme, je ne laisse de vous en estre obligé, ne doubtant point que vous ne lui en mandiez autant. Vous me représentez ces nécessitez aux quelles je compattis, et vaudrais avoir autant de moyen d'y pourvoir que j'en ay de volonté. de plus vous me mandez qu'il se veut tenir au testament et moy au contract de partage surquoy je respons que quand à ce dernier point je laisse à juger à tout le monde sy le dict contract de partage a été désadvantageux à mon frère et à mes sœurs ou non, et sy ayant joui de l'effet d'iceluy vingt cinq ans durant, il

peut s'en départir pour se tenir à cette heure au testament, vous scavez bien que feue ma Mère ne pouvoit disposer d'un sol en faveur d'un de ses enfans au préjudice d'un autre, et que cela est stipulé dans le contract et partage auquel sy on veut renoncer à l'advenir il faut le faire aussy pour le passé et retourner à faire nouveau partage, à quoy je ne vois pas qu'ils eussent advantage dalleguer que j'ay desrogé à cette clause du partage qui lie les mains à feue ma mère d'advantager un de ses enfans au préjudice de l'autre. Vous scavez que je fis ma protestation en mesme temps du contraire.

Quand à nos nécessitez elles sont communes je ne pense pas pouvoir tenir quatre mille escus quitte par an de mon bien pour vivre, les intérests de mes debtes payés. il est vray qu'on peut alleguer mes emplois ; pour celui de Venise qui est d'environ six mille escus il m'est maintenant fort incertain, et n'en suis point encore asseuré, y ayant plus d'apparence de le perdre que de le conserver. pour celui que j'ay icy il est fort casuel et vous savez bien qu'il n'est que pour un temps. tellement que de fonder mon revenu sur une chose sy incertaine, je me trouverais bien loing de mon compte, sy bien que quand on considérera équitablement les affaires de mon frère, de ma sœur et de moy, on me trouvera partagé en ayné en matière de debtes, et en cadet en matière de bien. Ce que je vous en dis n'est pour m'excuser de faire envers mondit frère au delà de ce que je puis pour son contentement. Pourquoy je vous parleray franchement, je croy qu'il luy est plus advantageux d'avoir un bien sans debtes bien revenant, que de se charger de debtes et de procès surtout étant hors de france comme il est, et sy vous veniez à lui manquer, vous verriez son bien gouspillé et mal méné. Donc pour luy faire du revenu, je trouve que ma femme lui a offert plus qu'il ne retirera jamais, quand bien il aurait l'exécution du testament, et sy je l'assiste et luy donne du mien, il me semble raisonnable qu'il asseure ces terres et la maison à celle qui en doibt être héritière (jentends en cas qu'il naye point d'enfens), je ne me scaurais persuader que sy la chose luy est bien représentée, et qu'on lui fasse voir clairement qu'il touchera plus de revenu sans s'engager à aucunes debtes par loffre que luy faict ma femme, qu'il ne feroit sy on luy accordoit leffet du testament, qu'il ny consente. Vous malleguez qu'il voudra être libre de disposer de tout son bien : à quoy je respons que nous luy en aurons le mesme gré de s'y obliger présentement comme s'il le faisoit d'icy à trente ans, et que bien souvent on est bien aise de sobliger par des conditions réciproques pour en estre deschargé envers ceux qui pourroyent s'en facher. je scais bien que, hors vous, tout homme de conseil taschera de le persuader à plaider pour ce que cest leur proffict ; Mais il faut aussy que telles résolutions viennent de luy, et non de ceux qui ne veulent que le trouble dans les maisons des grands pour y profiter.

Sy mon dict frere ne se peut résoudre à cela qu'au moins nous prenions des gentils hommes et nos amis communs, avec vous et le Sr. d'Onglepied, lesquels voyent les raisons de part et d'autre et en jugent, car jayme mieux perdre par un arbitre que gagner par un procès. je croy que M. Duparc d'Archiac y serait bon bref, vous en pourrez concerter avec ma femme, promettant que tout ce qu'elle fera, je le tiendray pour faict. c'est ce que je vous puis dire sur cette

affaire. je prie dieu qu'il la fasse réussir avec le repos de l'union de nostre maison, et qu'il vous conserve longuement. — De Coire. ce vingt septième apvril mil six cent trente deux.

Vostre tres affectionné et meilleur amy,

HENRY DE ROHAN.

28 avril 1632.

Monsieur Maleray, je vous ai escris emplement sur les affaires qui peuvent intervenir entre mon frère et moi. je ne puis me persuader qu'il ne donne plus de lieu à la raison qu'aux mauvais conseils, pour le moins s'il vous en croit. quand à l'autre point de vostre lettre que ma rendue le Sr. de la Baume, je seray bien ayse de vous tesmoigner en la personne de vostre fils aisné et de tous les vostres lestime que je fais de vous, C'est pourquoy quand vous l'envoyerez auprès de moy il sera le très bien venu, et l'emploieray en tout ce qu'il me sera possible. Mais pour le présent, l'employ est fort petit jusques à ce qu'on fasse un corps d'armée plus grand. comme vous verrez par l'estat qu'on me fait ou on rongne la pluspart des officiers d'armée, ce que je vous en dis n'est pas pour m'excuser pour ce que en quelque temps que ce soit il sera le très bien venu, mais pour me justifier sy je ne puis luy donner grand employ. Sur ce je prie dieu, Monsieur Maleray, qu'il vous conserve longuement. — De Meinfeld ce vingt huictiesme apvril, mil six cent trente deux.

Vostre très affectionné et meilleur amy,

HENRY DE ROHAN.

LETTRES

DE

BENJAMIN DE SOUBISE.

(1630-1631)

Ma Mère. je n'ai point receu ce voiage de vos lettres, dont je suis en paine à cauze que vous me mandiez par votre dernière que vostre mal de anche vous avoit *hocquemanté* (*sic*), et que cettait une vrai siatique, je crins qu'elle nous aie encore en piré, et que s'en soit la cauze, Dieu veille que cela ne soit point, et que vous soies en bonne santé, pour moy elles est acés bonne, mes j'ay un peu d'incommodité du cotere que je me suis fait donner au bras droit, j'espère pourtant que cela m'aportera du soulagement, c'est tout ce que je vous puis dire pour cette heure, je prie Dieu qu'il vous conserve longuement et heureusement, je suis et seray toute ma vie, Ma Mère.

Vostre très humble et très obéissant fils,

SOUBIZE).

Au Bourguet le viij décembre 1630. (Stille nouveau).

Ma Mère, Depuis ma dernière j'en ay receu deux des vostres l'une du 8. de Novembre et l'autre du 16 lesquelles m'ont fort réjouis voiant par icelles votre bonne santé, je me trouve aussi, grâce à Dieu tous les jours de mieux en mieux, pour revenir aux affaires dont vous me parlez. je commenceray par celle du duc de Birkenfeld, j'ay fait délivrer les papiers qui en dépendent à celui a qui M. de Monmartin les adressait lequel promit di faire ce qu'il pourroit, mes je seay bien que lui ni personne ny peuvent rien, je n'en ay pas oiuy parler depuis, mes je m'en feray enquérir affin de contenter ceux à qui l'affaire touche pour vous montrer que je ne puis pas ce que je voudrois, c'est que de la pension que le Roy me donne je n'en puis rien tirer il m'est du plus de vint mois, ils sont fort *gueux* yey, et outre cela il y a un vilain trésorrier qui n'a ni honneur ni conscience qui n'essaye qu'a faire sa bourse, et de plus c'est que baptiste est fort avaricieux, et ne temoigne avoir guère de sentiment pour personne, et y a tant de paine de tirer de lui un ouy, quant il y a aparance d'en pouvoir avoir de

l'argent, qui n'est pas possible de plus, je suis bien faché d'être obligé de vous dire tout cela mes c'est la vérité, pour ce qui est de la faire des blés outre toutes ces raisons sus-dites, c'est que la chèreté est fort grande en ce pais, et que de tout temps la defance est fort exacte de n'en point transporter, et je croy que s'y on le vouloit faire, pour le moins en grande quantité, que le peuple s'y opposerait, je ne laisseray d'y faire ce que je pourray, mes en apcence lon navance guère, le sieur du bruéil nous en escrit plus particulièrement ou à gagnet, pour les nouvelles d'icy, lorsque nous pensions la paix avec espagne le plus esloignée, elle c'est trouvée faite, mais nous n'en savons encore les condissions, tout aussitost que je les auray apris, je le vous feray savoir. je suis bien mari de la mort de Mlle de Lansart, je prie dieu qu'il vous veille conserver longuement et heureusement, je suis et seray toute ma vie, ma mère,

Vostre très humble et très obéissant fils,

Soubize.

Au Bourguet, le XX décembre 1630. (Stille nouveau).

Ma Mere, j'ay reçue ce voiage deux de vos lettres, l'une du dernier de Novembre et l'autre du 7 de décembre, par l'une et par l'autre vous me temoignes estre en grande paine de la peste qui est à Venise à cauze quelle est proche de là ou est mon frère, j'en ay bien aussy de l'apréhension, mes j'espère que dieu le conservera, j'ay receu de ces lettres du 5 de décembre, de Padoue où il c'est retiray, il ce portoit tres bien. il me mende qu'il n'y avoit point encore de peste, vous me mendes que vous souhettes que je fusse sauté la ou il est, et vous aussi affin de nous voir encore un coup ensemble, c'est bien l'un des plus grens désirs que j'ay en ce monde, et j'espère que Dieu nous donnera encore une fois ce contantement. vous me mendes aussi que vous n'aves point receu de mes lettres, par le dernier ordinaire ce que je trouve bien étrange, car je vous assure que je n'ay point manqué à vous escrire que la foys que je partis de Londre dont je vous avais adverti par le précédent ordinaire. je suis bien ayse que ma seur aye trouvé la petite haquenee que je lui ay envoye à son gré. je suis bien assuray qu'elle est fort bonne, je suis aussi bien aise que forsan et sa fiencée soient bien contens; pour le moins ne serace point jeu de petits enfans. pour les nouvelles dicy il ny a rien qui soit digne de vous estre mendé. Madame de la Trimouille s'en est retournée en Frence sens que son fils laye voulu voir. cest tout ce que je vous puis dire pour cette heure. je prie dieu qu'il vous conserve longuement et heureusement et je suis et seray, Ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

Au Bourguet, le xij^e^ janvier 1831.

Ma Mere, je n'ay point receu cette semaine de vos lettres. J'an ay receu de mon frère, lequel ce porte fort bien, dieu mercy, il me mende que sa famme a

esté tres honorablement receue à son passage en Suisse et que l'on l'a défreiée par tout leur païs, ils commencent à apprendre la sivilité à cette heure que l'on la per icy je n'ay rien à vous dire davantage pour le presant, sinon que je me porte fort bien pour le temps. Je prie Dieu qu'il vous conserve longuement et heureusement. Je suis et seray toute ma vie, ma mere,

Vostre tres humble et tres obeissant filz,

Soubize.

Au Bourguet, le XIXe janvier 1631. (Stille nouveau.)

Ma Mere, jay receu ce voiage deux de vos lettres lune du 12 de decembre, et lautre du 19. par la premiere vous me mendes que vous croies que jetois retourné a Londre pour y sejourner a cauze que je vous avois mende que je n'avois pas quitté la court tout a fait. il est bien vray que je ne lay pas quittée pour ni aller plus, mis je feray ma principale demeure en ce lieu jusques a ce que dieu mouvrira quelque autre voye d'en changer. ce que je souhette avec passion, veu le peu de sentiment qu'ont ceux qui en devroyent avoir et qui nen nont point, et aussi peu d'honneur. Je suis et seray toute ma vie, Ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

Au Bourguet, le 26 Janvier 1831 (Stille nouveau.)

Je moubliouès a vous dire que je ne croy pas que le bruit qui court du rasement de brouage soit vray pour ce que nous ne sommes pas sy hureux.

Ma Mere, je n'ay point receu cette semaine de lettre de vous, je vous en envoye une que le sieur Wickherlin m'a escrit. Vous voyres par icelle le peu desperance qu'il y a touchant laffaire du Prince Palatin Chrestien. je suis bien fasché qu'elle nestoit meilleure. il est bien vrai quoutre le peu de bonne volonté que ceux de ce pays ont pour les estrangers, ils sont fort geux, jantan à la court, car pour lordinaire de ceux du pais, ils sont fort riches. la derniere lettre que jay receu de mon frere est du 19 de decembre. il se portoit fort bien grace a dieu, et disoit que la peste diminuoit à venise, et que sy la paix ce fait en italie, qu'il taschera de vous voir, je ne scay comme il lantant. pour moi je souhette ce contantement avec passion, mes je nen voy pas le moyen pour le moins sitost et surement. dieu nous en veille faciliter les voye et vous conserve longuement et heureusement. cest, Ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

A Bourguet, le segond de febvrier 1631. Stille nouveau.

Ma Mere, jay receu cette semaine deux de vos lettres, l'une du 26 de decembre et l'autre du 4 de Janvier par lesquelles vous me tesmoignès creyre la paix en italie, par la derniere de mon frère du 23 de decembre, il la croit aussi, mes je croy qu'il en sait moins de nouvelles, que nous car ny luy ny autre n'en peut savoir de plus assurées que de la court de france et des parties *avreces*. Or pour le present il semble quils s'en esloigne plustost que de s'en aprocher, mon opinion est qu'elle prendra le mesme chemin de celle de Suse. il est vray que quand on desire quelque chose on ce flatte en son opinion. je me rejouis de vostre bonne santé la mienne est aussi fort bonne graces à dieu, lequel je suplie vous vouloir changer vos sujets et objets de tristesse en sujets de joie et vous veille conserver longuement et heureusement je suis et seray toute ma vie, ma Mère,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

Au Bourguet, le 9 febvrier 1631.

16 février 1631.

Ma Mère, je nay point receu de vos lettres cette semaine et, depuis quelque temps, je suis un voiage sens en recevoir, et l'autre j'en recois deux à la fois. pour les dernieres de mon frere, qui sont du premier jour de l'an, il se portait tres bien grace a dieu, et me mendoit que la peste diminuoit fort a venise. Jespere m'en aller bientost a Londre pour my faire un peu voir. c'est ce que je vous puis dire pour le presant. je prie dieu qu'il nous conserve longuement et heureusement. je suis et seray toute ma vie, ma Mere,

Vostre tres humble et tres obéissant fils,

Soubize.

Au Bourguet le xvj^e febvrier 1631.

2 mars 1631.

Ma Mere, jay receu vostre lettre du 7 de febvrier par laquelle vous me parles encore du duc Christien de Birkenfeld. vous aurez a cette heure veu ce que ma mendé celuy que M^r. de Monmartin nous avait adressé, et, depuis que je suis en cette ville, il mest venu voir pour me faire entandre linpossibilité qu'il y a en cette dite affaire. je ne doute point que sy il y pouvoit quelque chose qu'il ne le fist volontiers, car il est bien honneste homme et fort affectionné à sa nassion. car pour le refus qu'il fit de me faire reponce par celuy qui luy demanda de ma part, il luy dist qu'il me le feroit entandre, comme il a fait. pour le pouvoir il ny a que M. le grand tresorier qu'il laie entier; car il est aussi puissant aux affaires que feu M. le duc de bouguingan, mes beaucoup plus discourtois, car il est vray englois en arogance, comme sont dordinaire ceux qui sont venus de peu, comme luy. pour *batiste* je vous puis assurer qu'il n'a point d'amitié et qu'il ne ce soucie de personne, et guere de gens ne ce soucie de luy. voila pourquoi il nest pas bien aisé de faire en cette court ce que lon veust, et mesme ce qui ce doit estre qui

est juste. pour ma pension, il y a pres de deux ans que je nen ai rien touché. il faut prendre passience. je noubliray pourtant rien de ce qui pourra servir à me faire paier, mes en atandant je ne laisse d'en recevoir de l'incommodité, insi que vous l'avez bien jugé. pour le credit de la Royne de bouesme, il nest pas fort grand ne ce pouvant faire paier de sa pansion, non plus que les autres : ce qui est bien honteux ; mes ceux qui gouvernent ont perdu la honte. je croy que vous avez bien fait de donner la charge de procureur de Soubize à gagnet, car on dit qu'il est fort bon garçon. je suis bien faché de la mort de M. de la boucherie et encore plus de cette trenerie de ma seur. dieu la veille bien remettre et vous conserve longuement et hureusement. je suis et ceray toute ma vie, Ma Mère,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

De Londre, ce 2 mars 1631.

19 mars 1631.

Ma Mere, jay receu la vostre du 16 de febvrier par laquelle vous me mendes que vous estes en peine de ce que vous n'avez point receu de lettre de moy ce dernier voiage, je nay pourtant point menqué de vous escrire il faut nececerement que ce soit au passage de la mer la ou il y a quelquefois du retardement, à cause des vans qui ne sont pas toujours bons. je me porte tres bien, graces à dieu. vous me mendes aussi le retour de M. du fay qui estoit allé de vostre part en allemagne, au nopces de ma niècе des deux ponts. je ne doute point qu'ils ne soient bien enpaichés en ce pais la, et le tout pour estre tous divizés et ne ce savoir pas resoudre. car ils sont acez forts sy ils le savoient connoitre, et quils ne se trompassent les uns les autres comme ils ont fait jusques à cette heure, insi qu'il a esté bien pratiqué aussi en frence. mes pour le duc de Saxe le quel ils esperent detacher davec lempereur, je crins bien quils ne le puissent faire, encore qu'il en aie receu toute sorte de mauvais tretemens, pour sa personne, ce nest pas grand chose, mes il a un puissant estat. je vous envoye une recette pour la siatique que lon m'assure estre excelante. je vous envoye aussi la facon d'en user, celui qui me la donnée qui est fort homme de bien ma dit quil en avoit fait forces bonnes espreuves, mes qu'il ne falloit ni adjouter ny diminuer a ce qui est porté dedens la ditte recette, pour ce qu'une fois il voulut ne mettre que la moytié du camphre ayant peur qu'il fust trop froid, quil ne fit rien du tout, et faisant la recette entière elle fit son effait, et guerit le malade. Sy il y a quelqu'un qui soit auprès de vous qui soit affligé de cette maladie vous lux pouves faire esseier, et selon quelle reussira vous vous en pourres servir. dieu veuille quelle vous guerice ou du moins quelle vous trouve guerie et qu'il vous conserve longuement et heureusement. je suis et seray toute ma vie, Ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

De Londre, ce 19 mars 1631.

2 avril 1631.

Ma Mere, jay receu ce voiage deux de vos lettres, l'une du 23 de febvrier et l'autre du dernier. ce qui menpaicha de vous escrire la derniere fois de ma mein, est une miserable maladie à quoy je n'avois point esté sujet jusques a cette heure, qui est la gravelle, qui m'a tenu huit jours avec de tres grandes douleurs, au bout desquels jay rendu huit pierres dont il y en a une qui est assez grosse. c'est pour faire dire vray a feu Mr. de guimené touchant le partage de Navarre. Mais je n'ay pas esté traité en cadet, non plus qu'en toutes ces sortes dafflictions que nous avons avons eue depuis quelques années. dieu nous en delivrera quât il luy plera, car il sait mieux ce qui nous est nececere que nous mesme. je recois bien de la consolation parmy tout cela de voir que vous vous portes bien je souhaiterais bien que ma seur ce portast aussy de mesme. pour moy a present je suis comme si je n'avais jamais eu de mal. dieu nous y veille continuer et vous conserve longuement et hureusement je suis et seray toute ma vie, ma mère,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize,

Londres, ce 2 apvril 1631.

Jay receu encore une lettre de vous qui est plus vielle car elle est du 19 de decembre par un certain coquin qui se dit fils du ministre teutonnius. je croy qu'il ne lest non plus que soldat, car si il etoit soldat, il ne viendrait pas cercher la guerre ou elle n'est pas, lorsqu'elle est bien forte partout ailleurs. je ne crois point non plus qu'il aie esté avec moy, car il rent d'acés mauvais témoignages. il me dit en me donnant vostre lettre qu'il estoit venu expres de france pour me laporter. il eust bien voulu que je lusse retenu chez moy à ne rien faire. il ne se trouve que trop de telles canaille, et quand on luy dist qu'il s'en allast en hollande pour porter les armes, il dist qu'il ne pouvoit aller à pié, pour icy il n'y a pas un navire du roy entretenu et point du tout de bonné volonté pour les estrengers, c'est pourquoy sy sen adresse a vous, je vous suplie de ne me les plus adresser.

15 avril 1631.

Ma Mere, jay receu la vostre du 16 de mars je loue dieu de vostre bonne santé mes je suis bien en peine de la mauvaise disposition de ma seur. dieu lui veille donner meilleure et aussy bonne que je luy desire, jay receu une lettre de mon frere du 10 de mars, lequel se portoit bien et estoit tousjours sur l'attente ou de la paix ou de la guerre, et ne pouvoit juger ny de l'un ny de l'autre. je crois qu'il est aces maleszé de prevoir ce qui en arrivera. il dit quelle est fort désirée la où il est, mais ce qui est désiré n'arrive pas d'ordinaire, lorsque cela ne dépend pas dutout de ce coté là, quand au roy de suède ces progres vont toujours de mieux en mieux mesme on tient icy pour assuray qu'il cest fait une assemblée en alle-

magne, au pais du duc de Saxce, en une ville nommée lepxic où il y avoit 15 princes et 22 villes tous protestans qui ont résolu d'armer puissamment et dagir pour ce remettre en liberté. pour l'assemblée elle a bien été, et l'on confirme le reste de plusieurs costés et de lieu sur les 22 villes a ce que l'on assure peuvent entretenir la moindre catre mille homme si cela est vray ils peuvent faire une grosse armée. pour ce que vous me mendes qu'il y a quelques uns de nos huguenos qui sont si eschofés pour lamour qu'ils en veulent combattre, je ne croy pas qu'ils soient bien conseillés de vouloir faire des duels, car ceux de nostre religion auront toujours tort, et pour Mr. de Surin je ne tiens pas que dorenavant il soit propre ni pour l'un ny pour l'autre, car il a, pour le moins, la goute aussy fort que moy. je plins bien la famine qui est en vos cartiers; encore qu'elle n'est point en ce pais, on dit qu'il mourut l'autre semaine quelques pauvres de *fin* en cette ville : je ne scay ce qui en est ce n'est pourtant pas menque de blés, mes meschancetés de ceux qu'ils l'ont, c'est tout ce que je vous puis dire pour cette heure. je prie dieu qu'il nous conserve longuement et heurusement. je suis et seray toute ma vie, Ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

A Londres, ce 15 apvril 1631.

9 avril 1631.

Ma Mere, jay receu vostre lettre du 10 de mars par laquelle vous mes donnies advis que je devois faire un petit voiage à la court affin de me convouloir avec ceux qui avoient de linterest a tous ces mal entandues affaires de frence. je vous ay mendé par sy devant comme je mestois trouvé icy, et comme je nay point eu de sujet de faire de lipocrite à cauze que je n'ay trouvé personne dafligé. pour laffection je n'en remarque guere plus d'un costé que d'autre, sinon que je croy que l'on temoignera de laprobassion du costé de ceux qui ceront les plus forts. mes pour ce qui est de frence et despagne, la plus part du conseil est beaucoup plus porté pour le dernier. si javais mon chifre ycy que jay oublié à bourget, je vous esclaircirois davantage. Sitost que je l'auray, je ny manqueray pas. pour ce qui est de l'entrevue que vous et mon frere pourchacés je souhetterais avec passion destre de la partye, mes je ny vois pas de la possibilité pour le presant. jespere pourtant avoir encore ce contentement quelque jour, et en atandant, je prie dieu qu'il vous conserve longuement et hureusement. je suis et seray toute ma vie, Ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

A Londres, ce 9 apvril 1631.

24 avril 1631.

Ma Mere, jay receu la vostre du 22 de mars par la quelle je voy que vous ne receves pas tous les voiagesde mes lettres, dont je ne suis pas étonné à cause

du passage de la mer, et de la negligence des messagers. mes bien qu'à lordinaire d'apres vous n'en recevez deux à la fois; car je n'ai point manqué à vous écrire ou fait écrire lorsque jay été malade. quant à ce qui est de ladvis que vous me donnes de faire paroitre à la Royne du desplaisir a cause de larest de la Royne sa mere, je vous ay deja mendé, par plusieurs lettres, le peu de ressentiment que l'on en témoignoit ycy. C'est pourquoy jay cru ne le devoir pas faire. pour les écossois qui vous ont dit qu'il y avait plusieurs seigneurs de leur pais qui avaient dit hardiment (à) la Royne que sy la Royne sa mere ne nous eust point laissé ruiner mon frère et moy, nous nous fussions *peu* oposer a ces annemis : je vous diray que je ne croy pas qu'il y aie auqun seigneur de cette nation la qui parle à la Royne, si ce nest le marquis d'Amilton et le comte de Carlil, lesquels ne ce songe pas a cela. je ne scai qui est ce brunet dont vous me parlez, à cause que jay oublié mon chifre a Bourget. mes je lenvoyray querir. cest tout ce que je vous puis dire pour cette heure. je prie dieu qu'il vous veuille conserver longuement et hureusement. je suis et seray toute ma vie, ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

SOUBIZE.

A Londres, ce 24 Apvril 1631.

29 avril 1631.

Ma Mere, je nay point receue de lettre de vous ce voiage. dieu veille que ce ne soit point quelque mauvais sujet qui en soit cauze. nous n'avons rien de nouveau icy que la paix d'italie qui s'est trouvée faite lorsque nous lattendions le moins. elle aura peut être sauvé de bon argent à mon frère, car je croy que si il luy eust fallu faire ces levées au prix qu'il avoit accordé avec messieurs de venize il nen fut pas sorti bon marchand. on ne dit icy rien que des menteries touchant les affaires du roy de Suède. cest pourquoi je ne vous en mende rien. lon en parle pourtant toujours fort à son avantage. cest un fort brave prince et tres grand capitaine. lon ne set non plus ce qui cest resolu a lassemblée de lepxic, en allemagne au pais du duc de saxe ou il y a 15 princes et 22 villes, tous protestans. lon en espere bonne issue. ils sont fort puissans, sils ont bon courage; car les dites 22 villes peuvent entretenir la moindre quatre mille hommes au moins, a ce que lon dit. on ce prepare en flandre d'un costé et d'autre. on tient que Mr de vendosme leve un regiment de trois mille hommes pour son fils ainé. je ne croy pourtant pas quil ce face grand chose cet esté, car ils seront forts, et les uns et les autres, presque esgallement. cest ce qui me fait croyre qu'ils ne feront que ce regarder. voila ce que je vous puis dire pour cette heure. je prie dieu quil vous conserve longuement et hureusement. je suis et seray toute ma vie, ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

SOUBIZE.

A Londres, ce 29 apvril 1631.

13 mai 1631.

Ma Mere, jay receu la vostre du 11 dapvril par la quelle je voy la continuasion de vostre incommodité et secheresse de bouche, dont je suis bien en paine, comme je suis aussi de l'asoupicemant de ma seur. je ne doute point que l'indisposicion et de l'une et de l'autre ne provienne de tristesse. cest pourquoy je vous suplie d'eseyer de vous divertir en tout ce que vous poures. je voudrois bien pouvoir estre aupres de vous affin de vous y aider et en prendre ma part. ce sera quand il plera à dieu. jay receu aussy la lettre que ma aporté josef le Suisse du 17 du mesme mois. quand il ne fust point venu, je nen usse pas esté plus mal servi car pour le presant ce mest une personne fort inutile, encore qu'il fut le plus sain du monde ce qu'il nest pas ; car aussi tost qu'il est arivé, la goute la pris. je ne le renvoyray pourtant pas, puisque cest un vieux serviteur, et qui vient a present de vostre part. mes je vous suplie tres humblement qu'ancore qu'il sen presente, vous ne men envoies plus, car j'en ay plus que je nen puis nourir. jay apris que de hargues cettait plint de moy par lettres. Sy cela est, il a grand tort, car jay fait pour luy du mieux que jay pue. mes cest un petit glorieux de ville, qui voudroit estre servi au lieu de servir, et qui nest propre à rien, car, lors qu'il étoit chez moy, il s'ennuyoit de ce qu'il n'avoit pas de belles filles pour luy faire passer le temps. pour la fin je prie dieu qu'il vous conserve longuement et hureusement. je suis et seray toute ma vie, ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

A Londres, ce 13 Mai 1631.

28 mai 1631.

Ma Mere, jay receu deux de vos lettres, l'une du 18 dapvril et l'autre du 25. japren par toutes deux la continuassion de vostre santé dont je loue dieu. pour la mienne elle est aussy fort bonne. vous me mendes touchant ma deruière maladie, que vous avez une pierre de nefretique de quoy feu ma gran mere de Soubize se trouvoit bien, mes il me semble que puis qu'elle estoit allée une fois a paris pour ce faire tailler que cela ne luy apportoit pas grand soulagement, je ne laisse pas de vous en remercier tres humblement, mes je ne croy pas que vous deviez faire la depance d'envoier icy un homme expres pour une chose que je tiens fort incertaine, vous laporteres s'il vous plest sy vous vous resoluez à venir. comme je croy que cest le seul moyen de vous mettre en repos. il ny a qua prendre une bonne resolution et la mettre en effait. nous n'avons en ce pais dautres nouvelles, outre les brouilleries de frence, que les hureux progres du roy de Suède, qui sont tres grens, car il a pris aux derniers deux villes par force, ou il y avoit quantité de gens de guerre qui ont tous passé au fil de l'épée ou la plupart, a cause que l'on luy en avoit fait de mesme auparavant à une place nommée Nieubrendanboure. celles ou il a eu sa revanche ce nomment frenquefort sur loder et lansberg. on dit quil y avoit den lune plus de six mille hommes de guerre, et

den lautre catre mille, et quantité de principaux chefs de l'armée imperialle den la premiere, outre grande quantité darmes, municions de toutes sorte et de bagage. il y avoit sant pieces de canon de fonte ; bref cest une prince qui nest pas moins importante au dit roy de suede que vesel au houlandais, ou que fut amiens aux espagnols. en suite on tient que le vieux brandebourc cest rendu par composicion, place importante. les protestans dallemagne prenent courage voyant ces grandes prosperités, et mesme il y a un grand commencement de soulevement en bouesme. on dit une chose qui ceroit tres bonne si elle se trouve vraye, qui est que les esclesiastiques luteriens et ceux que l'on apelle calviniste ont fait une asemblée ou ils ont resolus de ne ce separer point qu'ils ne se soient acordés, et qu'il y a deja un bon acheminemant. dieu veille conduire le tout à sa gloire et vous conserve longuement et hureusement je suis et ceray toujours, Ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

Jay des lettres de mon frere du 25 dapvril lequel se portoit fort bien dieu mercy.

A Londres, ce 28 May 1631.

4 juin 1631.

Ma Mere, jay receu la vostre du 2 de may par laquelle japren la continuassion de vostre secheresse de bouche, et aussi que l'assoupicement de ma seur croist plustost que de diminuer. tout cela me met en grande peine, dieu vous veille donner à toutes deux unne entiere et bonne disposition. il me semble avoir toujours veu que l'exercice vous faisait grand bien et particulièrement les grands voiages. ces pourquoy je crois que celui de ce pais icy vous feroit grand bien et à ma seur aussi. si ler estoit aussi bon pour moy là ou vous estes, comme il a esté d'autre fois, il y a lonctemps que je vous eusse esté tenir compagnie à vous promener affin de vous tenir en santé. jay, grace à dieu, les pieds et las jambes meilleures que je nay eu depuis deux ans, car je me promene bien à pié trois ou quatre heures sens me reposer. Sy vous vous resolvez a passer la mer, il la faut passer entre sy ay la fin de septembre, car après ce mois la. les tempettes sont fort communes et fort grandes, je croy vous avoir eclercy par d'autres lettres ce que vous desiriez savoir, et ce que je vous promettois lorsque j'aurois mon chiffre. je vous remercie tres humblement de la recette que vous m'aves envoié pour la pierre ; je l'ai montrée à Mr. de Maierne qui la trouve bonne. j'espère de m'en servir avec son advis. je n'alongeray cette lettre cy que pour prier dieu qu'il vous tiene en sa sainte garde, et vous conserve longuement et hureusement je suis et seray toute ma vie, Ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

Soubize.

A Londres, ce 4 juin 1631.

8 juin 1631.

Ma Mere, jay receu la vostre du 16 de may par la quelle je voy que les messagers commanssent a vous rendre mes lettres plus fidellement qu'ils n'ont fait au passé, je voudrois bien qu'ils continuassent à bien faire, et pour le nombre de lettres qu'ils ont perdues ou retenues, c'est autant de semaine que vous n'en avez point receu, car je vous assure que je nay point menqué à escrire. nous n'avons icy pour le presant d'autres nouvelles que de holande qui est que tous ces grands preparatifs et de mer et de terre qu'ils avoient fait s'en vont à néant, car le prince d'orange, après avoir decendu en flendre, a trouvé que ces dessains avoient esté prévenus, tellement qu'il cest retiré en son pais. ce qui me fait croire qu'il ne ce fera rien pour cet esté, ny d'une part ny d'autre. lon ne dit rien du côté du roy de suede, depuis la barbare cruauté qui c'est exercée à la prise de madebourc, qui est sy cruelle que cela fait orreur di songer. je ne vous la mende point croiant que vous savez tout ce qui si est passé. je suis bien fasché de la mort de Mr Sezijgny et serai bien aise de voir Mr. de la greliere sy il prent la paine de me venir voir. jatan avec impassience vostre reponse à mes autres lettres, affin de savoir ce quoy vous vous resoudres. je vous dis encore par celle-cy que je croy que cest le seul moien de voir encore une fois tous vos enfans avecques vous. je ne vous puis dire de quelque temps ce que je vous mendois par mon autre lettre que je vous dirois par celle cy. pour la fin je prie dieu qu'il vous conserve longuement et hureusement. je suis et seray toute ma vie, Ma Mère,

Vostre tres humble et tres obeissant fils.

Soubize.

A Londres, ce 8 juin 1631.

13 juin 1631.

Ma Mere, jay receu la vostre du 10 de may. je loue dieu d'apprendre par icelle la continuasion de vostre bonne santé. pour la mienne elle est aussi tres bonne. jay receu aussi des lettres de mon frere du 9 de may qui ce portoit bien et devoit aller à vicence pour donner ordre à quelque fortificassions que lon y veust faire. ycy on est toujours fort tranquille comme à la coutumée. le roy de suede continue à faire tres bien son devoir. dieu veille qu'il soit assisté comme il le mérite. je croy que vous aurez apris la miserable prize de madeboure par tilly et les cruautés qui sy sont exercées. cest pourquoy je ne vous en mende rien. je reviens aux déplésirs que vous recevez tous les jours là ou vous estes et frechement par le meurtre qu'a fait ce coquin de rouceliere du fils du cadet gandouin. tout cela mafermist au conseil que je vous ai donné par mes précédentes de vous en venir icy : ce que je fais encore et c'est le moien de nous voir encore une fois tous ensemble, car sy la paix se fait en italie comme il y a aparance quelle se fera à la fin, mon frere pourra vous y venir voir. et une autre fois je vous en diray plus de particularites. je n'avois point veu les lettres que vous m'avez envoié l'une de la royne mere au roy et l'autre du cardinal de Richelieu

à la royne mere. cest tout ce que vous aurez de moy pour le presant je prie dieu qu'il vous conserve longuement et hureusement je suis et seray toute ma vie. ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils.

SOUBIZE.

A Londres, ce 13 juin 1631.

2 août 1631.

Ma Mere, jai receu la vostre du 23 de juin par laquelle japren la continuation de vostre maladie, ce qui m'aporte un extreme deplesir. je prie dieu de tout mon cœur qu'il vous remette promptement en aussi bonne santé que vous aies jamais esté. pour la mienne elle est tres bonne pour le presant. je croy que mes coteres, et que je ne mange qu'une fois le jour, avec force exercice que je me fais, m'y meintient et me la conserve. japren toutes les semaines des nouvelles de mon frere, car je recoy de ces lettres casi de mesme date que les vostres. la dernière est du 20 de juin. il ce portoit fort bien, et me mendoit qu'il croyoit enfin la paix en itallie, et qu'il avoit espérance d'estre employé en allemagne avec le roy de suede. le marquis d'amilton est parti pour l'aller trouver, avec six mille hommes. cela a longtemps trené, et je n'ay creu qu'a cette heure qu'il ce feroit. je vous remercie tres humblement de l'extret des troupes qui ce doivent lever en allemagne pour les protestans, que vous m'avez envoyé. je suis bien faché sy madame de Saint fulgent est morte, mes c'est un passage ou il nous faut tous passer, aussi bien les jeunes que les vieux. pour la fin, je prie dieu qu'il vous conserve longuement et hureusement. je suis et seray toute ma vie, ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

SOUBIZE.

Du Bourguet, ce 2 aout 1631.

31 août 1631.

Ma Mere, je n'ay point receu de vos lettres cette semaine, mes cest à cauze que lordinaire nestoit pas encore venu. les dernieres de mon frere sont de 11 de juillet, lequel se portoit bien, comme je fais aussi, grace à dieu. nous n'avons icy pour le presant que des nouvelles d'allemagne. le roy de Suede fait tousjours tres bien et avance ces progrès. mes les allemans ne le segondent guere, car ils n'ont encore rien fait qui vaille, et mesme quelques uns commensent à ce dedire de ce quils avoient promis a lassemblée de lepxic, entre autre le duc de virtanbere et la ville d'Ulm qui ce sont mis en l'obéissance de lempereur. ces gens là n'ont pas plus de fidellité ni de courage que ceux qui nous ont trompés. il est bien à craindre qu'ils ne se perdent. dieu les veille bien conseiller, et vous conserve longuement et hureusement. je suis et seray toute ma vie, ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

SOUBIZE.

Au Bourguet, le dernier jour d'aoust 1631.

7 septembre 1631.

Ma Mère, jay receu deux de vos lettres cette semaine, l'une du 25 de juillet, et l'autre du dernier. elle m'affligent grandement toutes deux de ne voir point damandement à vostre maladie. je prie dieu de tout mon cœur qu'il le vous veuille donner entier, avec une aussi bonne santé que vous aies jamais eu, et toute sorte de contantement. japrens par la première la mort de M. de la tabarière. dont je suis bien faché, car cestoit un bon homme, mes peu utile au public. jay bien ouy parler de cet itallien qui a gueris le fis du défun. il a fait de tres belles cures et du tout desecepérées des autres medecins, entre autres mademoiselle de nevers et le conte d'orval. pour les nouvelles de ce temps, je ne doute point que M le cardinal de Richelieu ne fournice ces places le mieux qu'il pourra. car il voit bien que tout cet orage est pour tomber sur luy. il a pourtant un puissant apuy pourveu quil luy demeure constant. jay apris de Mr. Malleray lacort qu'il a fait de mon proces avec le baron d'estisac. javais apris la grandè malladie de madame ma belle seur, inssi que je vous avois mendé par mes autres lettres. il est à crindre quelle ne la fasse pas longue à ce que plusieurs médecins disent et sy cela est je crins bien pour ma nièce et en ce cas il n'y a que vous qui y puissiez donner ordre ; j'espere pourtant que cela n'arrivera pas. pour les affaires d'allemagne elles vont toujours bien, pour le roy de suède. je scay bien que mon frere a grande envie déstre employé de ce costé là, mes je croy qu'il aura bien acez de quoy s'exercer la ou il est, car mon opinion est que les brouilleries de frence enpaicheront l'exécution de la paix d'itallie. cest ce que nous voyrons en peu de temps. en attendant je prie dieu qu'il vous conserve longuement et hureusement je suis et serai toute ma vie, ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

SOUBIZE.

Au Bourguet, le 7 septembre 1631.

14 septembre 1631.

Ma Mere, jai receu la vostre du 7 d'aoust par la quelle je vois que vous estes en appreansion de quelque nouvelle incommodité, ce qui me met en tres grande peine. mes si cest celle que je soupconne elle est plutost pour vous alonger la vie que de vous l'acoursir, au moins a ce que les medecins tiennent quoy que ce soit, je prie dieu qu'il vous veille donner entière guerison. touchant ce que vous me mendez que l'on tient à Paris qu'il y a icy une armée navalle toute preste pour favoriser le passage du cardinal, frere du roi d'espagne, qui doit aller commander en flandre, cela mesme cest bien dit en ce pais, mes pour moy je ne le croy pas, encore qu'il n'y aye pas grande amitié entre ceux ci et les holandais, mes pour ce qu'il n'y a point d'armée formée. les vesseaux sont seulement en estat affin que sy le roy en avoit besoin, il sen peut servir. ce qui a esté de prest a esté conduire le marquis d'amilton qui est allé trouver le roy de suede. je n'ai

rien pour le present à vous dire davantage. je prie dieu de tout mon cœur qu'il vous conserve longuement et hureusement je suis et seray toute ma vie, ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissant fils,

SOUBIZE.

Au Bourguet, le 14 septembre 1631.

Vous me mendez desirer savoir sy jay receu quelque chose de Mr. le tresorier : je vous dirai que j'ai receu une demie année de deux et demie qui m'estoient deux en donnaut le sizieme à l'un de ces gens, et avec les autres droits qu'il faut paier, il ne men est revenu que les trois cars : encore bien heureux.

LETTRES

DE

MARGUERITE DE BÉTHUNE

DUCHESSE DE ROHAN

ET DE

MARGUERITE DE ROHAN,

SA FILLE, A MADAME DE ROHAN.

7 janvier 1631.

A Madame de Rohan,

Madame, jay receu les portrais que vous mavez fait l'honneur de m'envoyer dont je vous remercie tres humblement. j'oray tres grand soing de les conserver, et vous les renvoier aussitost que j'en auray fait prandre copie. mes ardes où est le portrait de M. vostre fils ainé ne sont point arrivée dont je suis bien en peine. j'ai envoié un de mes jens à lion pour en avoir des nouvelles. jay receu de ces lettres cette semaine, et le S^r^. de la barre morel m'a dit qu'il vous en envoie pour vous du méme temps. ce qui m'enpesche de vous en mender des nouvelles, puisque vous les sorés par lui mesme. mes pource que vous estes en peine où il se pourra retirer si la peste venait à padoue, il me mende que son logis est en lieu où il a peu à craindre, comme à la vérité padoue est si peu peuplé, et la maison si séparée des autres par de grands jardins qui sont du logis et par la rivière, que set estre comme aux champs. il a aussi une autre maison où il ce peust retirer à six mille de padoue, en un lieu nommé *mantarton* que je particularise pour ce que la est le tombeau de petrarque, et il me mende que si le mal aproche de luy qu'yl ira à verone où il n'y a plus nul danjer et que la ville est fort seine. Voilà, Madame ce qu'il peut faire fort aisément. mes jespere que le froid deslivrera tout-à-fait ce pays la de ce fléau. pour les nouvelles d'icy l'on n'en ose du tout parler. cest un grand malheur de la désunion qui si est faite. M. le cardinal a fait son possible pour ce remettre aux bonnes graces de la reine-mère du roy; mes elle tesmoigne de vouloir persister en son opinion. cela embarrasse force gens. M^r^. du

Fargis a esté chassée et quelques valets et femmes de chambre dont la reine tesmoigne un sensible desplaisir. M. de Vandosme est allé à annet pour quelques jours, pour préparer un plus long voyage. voila ce qui se dit. des autres choses particulière il est difisille de les savoir et puis pour moy qui ay maintenant fort peu d'intérest aux affaires de france, jen suis aussi fort peu curieuse. jay tousjours esté malade depuis que je suis arrivée, et nay point encore sorti du lit pour cette facheuse colique bilieuse qui me tourmente, et m'a rendue tres faible et donné une jaunise que je ne me puis montrer. M. vostre fils me mende qu'il faut envoier un présant à Mme ma niepce je vous suplie me vouloir mender a peu pres. de quel prix il doit estre, afin que je ni fasse point de menquemant. jattandray l'honneur de vos commandemans et demeureray toute ma vie, Madame,

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante,

Marguerite de Bethune.

De Paris, ce 7 janvier 1631.

7 janvier 1631.

Ma Mère, depuis nostre arrivée en ce lieu ma mignonne a esté si malade et tellement accablée de visite de toute la cour, qu'apeine avons nous eu le loisir de dormire e ma esté impossible d'avoir une heure de temps pour vous rendre ce devoir qu'aujourd'huy que ma mignonne a commencé de ce purger. j'ay eu l'honneur de saluer les reines. la reine mere du roy ma tesmoigné beaucoup de bonne volonté e ma demandé avec grand soing des nouvelles de mon papa, despuis je nay point sorti que pour aller à charanton, tellement que je seay fort peu comme paris est fait. nous orons l'honneur de vous voir ce printemps et je seray toute ma vie avec autant daffection que de devoir, ma Mère,

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante.

Marguerite de Rohan.

De Paris, ce 7 janvier 1631.

26 février 1631.

Madame, jorois bien a vous demander pardon destre tant de temps à vous rendre mes devoirs, si lestrême incomodité que je resans de ma maladie, ne mestoit une excuse trop legitime, car avec peine puije escrire quatre mots de suite, qu'il me faut reposer la teste. car les grandes douleurs que vous m'avés veüe il y a quelques année, mont repris, et ensuis si travaillée que je ne sors de mon logis. jay receu celle qu'il vous a pleu mescrire touchant un proces dont vous estes poursuivie. j'ay eu communication des piesces que jay fait mettre entre les mains de nostre avocat pour s'instruire à la deffance. je la feray consulter devant moy, et en tout ce qui me sera possible ; je mi gouverneray celon vostre désir, car je n'on oray jamais un plus grand que de vous obéir. je serviray aussi le gentilhomme que vous m'avez recommandé pour son procès, et verré Mlle. dutillet et feray solisiter ma tante de vauselas. je demande pardon a ma sœur si je ne luy

escris point, car jay une si mauvaise teste quil y a une heure que je suis a escrire ces lignes. le picart quelle ma envoié yra soigneusement au presche, mes il ne ce met guere en devoir d'apprandre, céans il ne le peut faire, car je me fais abiller par le tailleur de la princesse de guimené, le mien ayant tout oublié depuis quatre ans. pour ma fille je ne veus qu'elle escrive a cause de ces yeux où elle a un peu de mal, et surtout depuis huit jours quelle a perdu une petite chienne quelle aimait parfaitement et de quy elle ne fait que pleurer, toute la court l'en est venue consoler en seremonie jusques à Me la comtesse, et moy il me la fallu veiller une nuit, cest une grande douleur dans la maison, car M. mon mary aimoit si cheremant cette petite beste, que, hors pour sa fille, il neut jamais consanti a lesloigner de luy. pour moy je laimais mieux mille fois que je nay jamais fait paseleau, cest tout dire. elle estoit espagneulle exelante à la chasse, petite extrememant, le poil blanc et noir comme un satin. Voila, madame, mes folie durant les quelles il y a bien eu du changement en nostre court. le roy ayant supplié la reine sa mere par pere soufrant (Suffren) de se retirer à moulin pour voir si son esprit ce poura adousir; le comte dallais, le Mareschal destree li doivent conduire avec cavallerie et infanterie. le roy lui donne le gouvernement de Bourbonnois. Me. la Princesse de Conti, delbeuf, dornano et connestable desdiguère ont eu commandement de quitter Paris et la court, et on leur a asiné leur lieu de sejour, M. le mareschal de basompierre, l'abbé de foix, lamasure et vautié premier médecin de la reine mere, à la bastille, mes à la prière de la reine mere, le roy lui a renvoié son medesin. bien que ce fut le capital ennemi de M. le cardinal. le roy fait de grande caresses à la reine et na plus dautre lit que le sien, ni souvent dautre table. néanmoins il est fort amoureux de Melle de hautefort qu'il a ostée daupres de la reine-mere, et sa grand mère Me de la flote laquelle il a faite dame datour de la reine. M. le cardinal de la Vallete est allé trouver Monsieur (gaston) lui offrir toute sorte de contentemant pour le ramener à la court. voila, Madame, ce qui set passé depuis huit jours, et moy je seray toute ma vie, Madame,

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante,

Marguerite de Bethune.

De Paris, ce 26 feuvrier 1631. Avec votre permission jassureray Melle. de la Moussaie de mon service.

13 mars 1631.

Madame, jay veu celle qu'il vous a pleu escrire à la roque, ensemble les memoires que vous aves envoiés qui nous serviront dinstructions mes il nous seroit de besoin davoir des pièces justificative, car autremant nous ne pourons pas longtemps nous desfandre et ce ne seroit que faire de la despanse innutille. c'est pourquoy je vous supplie d'ordonner à quelqu'un des notres, de faire recherche exacte de ce qui se pourra trouver pour nostre desfanse. depuis huit jours je me trouve un peu mieux; je prans du vin calibé qui ma grandement soulagée, le retour de Mme de Chevreuse nia pas mal aidé. le roy la resciie et caressée comme si elle eust été encore Me de luine. Voila les chanjemans du monde. la court est

partie prenant le chemin dorleans, mintenant que Mr. en est parti. lon ne sait encore quelle route le roy prendra. M. le Conte est demeuré icy, avec absolu pouvoir. jen n'atans que les couches de madame de Chevreuse qui ceront dans quinze jours, et puis je m'en iray à Sully, où je feray quelque séjour, honorés moy tousjours de vos bonnes graces, Madame, comme estant

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante,

M. de Bethune.

De paris, ce 15 mars 1631.

12 avril 1631.

Madame, je ne menquerais pas à vous mender les nouvelles si cetoit chose qui vous fust utile. mes netant venue ycy que pour nos affaires particulliere, je suis fort peu curieuse des generalles. je fais état de men aller à sully pour acomoder les affaires que jay avec mon pere. cela marestera quelque temps et puis je seray bien aise de voir finir celles dont ma petite sœur est poursuivie par radigue auquel jay fait parler par quelques personnes qui ont du crédit envers luy. il ma promis de cesser toute poursuite pour un mois, mes que cestoit tout le terme qu'il pouvoit donner. j'envoie à ma sœur les memoires de ce qu'il desire. cest pourquoy je ne vous en importuneray daventaje. pour ce qui est de la permission des levées de jens de guerre que vostre fils doit faire pour le service de la serme. respublique. je lay obtenue pour dix compagnie, ce dont jay donné advis a Venise, afin que si l'on le desire faire que l'on donne ordre pour larjent. jen atans la resolution. mes je croy bien qu'il ne se fera rien car l'on tient la paix ou la treve faite en ce pays la. ce qui estant la serme respublique ne ce mettra en frais d'une nouvelle levée. cest pourquoy cest chose a quoy je ne pense plus, et sur cette créance. je ne vous en avois rien mendé et en esfait je nay poursuivy la dite permission que par honneur et non que je creusse que cela réusit. puis que lacomodement estoit si advancé et qu'il sembloit que les affaires ditalie feussent refroidie. pour ce qui est de M. jorain, je vous aseure que M. vostre fils na rien contribué pour l'employ du meme dont mescrives, aussi ni avoit il pas grand credit, la chose set faites qu'ils etoit bien eloignés l'un de l'autre, et il nest pas fasille de faire donner des charges en ce pays la. tout ce que l'on peut est de represanter le merite des personnes, et puis le Senat juge ce qui luy plaist, et le hasard et l'occasion a plus de part que toute autre choses. M. vostre fils ni est pas en estat de disposer des charges, et qui connoitra l'ordre de ce pays la ne laccusera pas d'en avoir fait donner. mes ce sont choses de quoy je ne puis vous entretenir au long que de vive voix, ce que jespere faire vers la fin de juin, avec force autres choses qui ce sont passées depuis que je n'ai eu l'honneur de vous voir. la court est à fontainebleau. l'on ne parle d'autre chose, au moins que je sache, et croy que cest le meilleur, en ce temps icy, que de n'avoir nulle curiosité. croiés moy toujours, Madame,

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante.

M. de Bethune.

De Paris, ce 12 avril 1631.

12 avril 1631.

Ma grand maman, je neusse pas manqué à vous escrire si se neut esté le mal que jay eu aux yeux e'aussi que ne me meslant gueres des affaires du monde, mes lettres ne pouroit estre remplie d'un simple compliment, et de lasseurance de mon obéissance de laquelle vous ne devez point doubter. vous supplient tres humblement de croire que je ne manqueray jamais à ce que je vous dois. jay une grande envie d'avoir l'honneur de vous voir. je crois que ce sera bientost, car ma mignonne fait estat d'aller vous trouver cet esté. se qu'attendent, je prieray Dieu pour vostre conservation, et seray toute ma vie, ma grandmaman.

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante,

Marguerite de Rohan.

De Paris, ce 12 davril 1631.

5 juin 1631.

Madame, les longueurs et chanjement de séjour du conseil retardent tellemant toutes les résolutions de mon partemant pour bretaigne, que je nesay plus qu'aseurer. je vais encore a Saint germin pour tascher de faire finir celuy de monpons dans ce cartier, ayant un raporteur favorable, lequel sortira a la fin de ce mois. je crins bien que le voiage que leur majestés doit faire aux eaux de forje, me rompe encore toutes mes espérances. je vous escris si à la hate comme ce porteur vous poura dire, que je ne puis vous mender les nouvelles du temps, seullemant vous dire je que les gardes qui estoit à compiegne, ce sont retirés d'auprès de la reine-mère à laquelle l'on ofre le gouvernemant danjers, et son sejour, comme elle a fait autrefois. lon parle fort de guerre en ytalie et allemaigne. vous aures des nouvelles de M. vostre fils par ces lettres mesmes. je prie dieu qu'il vous conserve longuement en santé et que vous monoriés tousjours de vos bonnes graces, Madame, comme à

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante,

M. de Bethune.

De Paris, ce 5 juing 1631.

26 juillet 1631.

Ma Mere, l'apreantion que javais eue de vostre maladie et de celle de ma mignonne, m'avoit causé un fort grand desplesir. mais voyant par la lettre que vous escrivez à Mr. de la barre, le sein escrit de vostre main, cela ma fort resjouie. pour ma mignonne, elle a tousjours son grand mal de teste. elle s'est mise depuis peu entre les mains d'un certain medecin appelé semini qui est en fort grande réputation pour les belles cures qu'il a faites. il lui a osté la fievre, mais pour son mal de teste elle la tousjours aussi grand, il dit pour sa raison que les autres medecins l'ont trop segnée et l'ont tellement affoiblie qu'il n'ose pas

donner des remedes violens. cela nous a retardé l'honneur de vostre veue ; pourtant jespere, avec l'aide de dieu, qu'elle sera bientost guarye et qu'aussitost qu'elle sera remise, que nous aurons l'honneur de vous voir. en attendant je vous suplie tres humblement de me tenir en l'honneur de vos bonnes graces e me croire, ma mere,

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante,

MARGUERITE DE ROHAN.

De Paris, ce 26 juillet 1631.

8 septembre 1631.

Ma Mere, vous me mendiez par votre dernière que vous estiez un peu indisposée, cest pourquoy jatens avec impatience de vos nouvelles. je prie dieu qu'elle soit aussy bonne que je les souhaite. ma mignonne commence dieu merci à ce porter mieux, et j'espère qu'elle reprendra ses forces en fort peu de temps, l'air de ce lieu luy estant fort bon. elle est encore si foible qu'elle ne se peut donner l'honneur de vous escrire, et ma commandé ne vous faire ces excuses e ses tres humbles baisemains. Vostre segrettaire vous dira de bouche l'état ou elle est. faites moi l'honneur de me mender celuy de vostre santé, e me croire ma Mere,

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante,

MARGUERITE DE ROHAN.

De 4 lieues de Paris, ce 8 de septembre 1631.

2 octobre 1631.

Madame, puis qu'il a pleu à dieu me redonner un peu de force et de santé, je nay voulu manquer de vous rendre les tres humbles remercimans que je vous dois des tesmoignage et soings que jay receus de vostre bonne volonté durant mon mal. Le plus grand regret que jaie cest de ne pouvoir moy mesme vous randre mes devoirs, dont je suis privée et par la foiblesse qui me reste ne mosant eslongner des medesins, et plus encore par l'empeschement des chemins qui sont plins de maladie. Mr. de montmartin vous ora raporté quelque chose que je ne pouvais communiquer qu'à une personne aussi discrete et fidelle que luy et que je remettois toujours à la vive vois pour y recevoir vos commandemans, y aiant beaucoup à panser d'une et d'autre part et y ora du temps d'en parler si je puis, car je ne croy pas que l'on doive rien presepiter. je men vais demin à Sully, et à mon retour je verray plus clair. ce cera à vous à ordonner et à moy à obéir en qualité, Madame, de

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante,

M. DE BETHUNE.

De Paris, ce 2 octobre 1631.

LETTERE

DEL

DUCA DI ROHANO

DIRETTI AI RESIDENTI VENETI IN SVIZZERA MODERANTE SCARAMELLI E ANDREA ROSSO.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Ritrovandomi in queste contrade d'ordine del Re mio Signore n' hò voluto avvisare V. S. Clar^{ma} affin che se in queste occorrenze Ella giudica il mio servizio poter essere utile alla Serenissima Repubblica ella m'impiega confidentemente (come il suo più devoto) e fedele servitore. Non manquerò da parte mia di mantener con lei ogni corrispondenza, la prego di far il simile dalla sua parte. Il Sig^{r} Duca di Candalle n'havrà già parlato a V. S. Clar^{ma} e del mio desiderio al servitio della Serenissima Repubblica mia buona Padrona. In tanto le baccio le mani e le auguro ogni felicità. — Di Coira li 7e decemb. 1631.

Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} per servirla,

Il Duca di Rohano.

Dispaccio dell'Ambasciatore Veneto (Residente) in Svizzera al Senato Filza N° 27. entro il dispaccio 12 dicembre 1631.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Ho ricevuto con gran gusto la lettera di V. S. Clar^{ma} come ancora quella dell' Ecc^{mo} Sig^{r} Generale, al quale facendo risposta la prego di tutto 'l cuore di fargle la capitare.

Non habbiamo adesse nissuna nova della Corte Christianissima. Aspetto di momento in momento il Sig^{r} Stoppa mandato da me un mese fà e più. S'io ricevo cose importanti non mancaro di ragnagliarne V. S. Clar^{ma} ringratiandola de suoi

buoni avissi con pregarla di continuarmele, e di credere ch' ella non puo darne parte a nissuno più fedele servitore della Serenissima Repubblica di me.

In tanto le baccio le mani. Di Coira a 20 Gennaro 1632.

Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} servitore.

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 24 gennajo 1631.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Con gusto grande ricevo le lettere e nuove di V. S. Clar^{ma} la supplico di continuarmi confidentemente questo favore con assicurarla che da parte mia farò il simile.

Ho il medesimo stupore di lei havendo inviato dopo due mesi quatro corrieri in Corte Cristianissima e nissuno non è ancora ritornato. Se mi verrà da cotesta Corte ò altro luogo qualche cosa importante non mancherò di dargliene parte. bramando sopra tutto di conservarmi nella gratia della Ser^{ma} Repubblica nostra Padrona, e di servirla in ogni luogo dove mi possi ritrovare, e vivo con questa speranza, che la mia fatiche in queste contrade non le saranno infruttuose. Se V. S. Clar^{ma} me ne facilita la strada lo terrò al maggior obligo ch'ella potrà acquistare sopra di me.

In tanto le baccio le mani. Di Coira a 27 gennaro 1632.

Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} servitore.

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 24 gennajo 1631.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Le nove di V. S. Clar^{ma} inviatemi sono le più particolari che habbia havuto la ringrazio di tutto 'l cuore pregandola di continuare a darmene parte. In contracambio dirò, che in Inghilterra si fà diverse levate per il Re di Svetia, e che l'Abate Scaglia muta di negotiatione come il suo Padrone ha mutato di Fazione. Di Parigi m'è stato scritto che le cose domandate da me per la conservazione di questo paese mi son'accordate e che al primo giorno n'havrò certezza per un corriero, quando sarà venuto aviserò del tutto V. S. Clar^{ma}. In questo mentre la prego di conservarmi nella sua buona gratia, le bacio la mano augurandole ogni felicità.

Di Coira a 3 febraro 1632.

Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 7 febbrajo 1631.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

La presente sarà per avisare V. S. Clar^{ma} della cagione del viaggio che i lSig^{r} Collonello Molina secretario interpreta del Re mio Signore nel paese dè Grisoni fà in coteste parti il quale ha particolar carica di raguagliarnela come ancora di pregarla da parte mia ad impiegarsi destramente per farlo riuscire al nostro beneficio. di che le restarò in particolare obligatissimo.

Quanto alle nuove di Francia son' anch' io più maravigliato di lei poiche due mesi fà ch' io sono in questo paese e che ho inviato quatro corrieri in Corte Cristianissima senza che nissuno sia ritornato.

Mi fà di mestieri d' haver imparato a Venetia d'esser patiente, però sarò sempre caldissimo quando occorrerà di far servitio alla Ser^{ma} Rep^{ca} et in questo punto mi glorierò d'esser impatiente a vederne l'occasioni, le quali ricercherò ad ogni rischio della vita propria, con questa verità, finirò basciando a V. S. Clar^{ma} le mani, augurandole ogni felicità.

Di Coira li 9 febraro 1632.
Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} servitore.

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 14 Febbrajo 1631.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

In fine è arrivato uno dè miei corrieri con lettere del Re mio Sig^{re} dell' Ecc^{mo} Sig^{r} Card : di Ricclieu, e del Sig^{r}. Mar^{al} di Ciomberte, e aspetto d'ora in ora il secondo che mi porta le mie patente di generale dell' Armi di Sua Maestà in queste paese e della carica del suo Amb^{re} straordinario nelli Svizzeri e Grisoni con e mie instrutioni, quando il tutto sarà guinto darò parte a V. S. Clar^{ma} di quellal che occorrerà, in questo mentre la ringratio di tutto 'l cuore dè suoi avisi, e la prego di credere ch' io mi ralegro in particolari di questi impieghi, per la Speranza che tengo di poter nelle occorrenze presenti rendere alla Ser^{ma} Rep^{ca} il mio Servitio fruttuoso e se V. S. Clar^{ma} se ne ritorna presto a Venetia come lo manda al sig^{r} Dottor Sprecher ne parleremo a bocca, ricevo bon gusto d'imparare che il pedone di Bergamo ormai passerà per questa Città, nella quale è in tutto 'l paese ch'io comando riceverà ogni cortesia basta che habbia il carattero di San Marco per essere favorito da me, in tanto baccio la mano di V. S. Clar^{ma}

Di Coira a 10 febr^{ro} 1632.
Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} servitore,

Il Duca di Rohano.

Filza 28 Entro il dispaccio 13 marzo 1632.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Per non mancare alla corrispondenza nostra faccio a V. S. Clar^{ma} queste due righe non havendo per adesso çosa di nissun' importanza a mandarle, mi son ben capitati alcuni gentil huomini Francesi ma sono della mia Famiglia, e vengono di Linguadoca, e non di Parigi Si che non dicono niente di nuovo, in tanto le baccio la mano, pregando Iddio che le concedi ogni felicità,

Di Coira li 7 marzo 1632.

Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} et oblig^{mo} per servirla,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 20 marzo 1632.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Ringratio sommamente V. S. Clar^{ma} delle nuove mandatemi per la sua del 7° di questo mese. In contracambio le dirò l'arrivo del Re Christianissimo a San Germano, e che deve andar in breve in Picardia, hò ricevuto un picolo soccorso di danari ma non abastanza per far nuove levate, aspetto con impatienza il suplimento : m'è scritto da per tutto che gli Imperiali mi vogliono attacare, però fin adesso, non vedo preparationi abastanza per questa impresa, et in questo mentre vado sempre fortificandomi.

Da Venetia m'è venuto un mio, per il quale hò mandato quello che ho credute essere del servitio alla Serenissima Reppubblica della quale mi professa sempre mai devotissimo e fedelissimo Servitore per fine baccio le mani a V. S. Clar^{ma} e le auguro ogni felicità.

A Coira li 14 ^{e} marzo 1632.

Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 3 aprile 1632.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Non hò nuove di Francia che del 4° del mese corrente. Il Re mio Sig^{re} era in buonissima salute. Si vociferava che il Duca d'Orleans voleva ritornare in Lorena, se questo sarà, io crederei che si farebbe qualche aginstamente tra i duoi fratelli.

Di Piemonte m'è stato scritto che il Duca di Savoia ad instanza degli Amb^{ri} Christianissimi s'è risoluto di mandare un Amb^{re} alla Serenissima Repubblica perchè pocco doppo Ella ne manda uno verso di lui. Il quale poichè ella non vuole darle il titolo di Ser^{mo} come fà l'Imperatore si contenta ch' ella non gli scrivi per non pregiudicare alle sue pretentioni. — Noi vedremo ciò ch'opera il Sig^{r} d'Avò in questa negotiatione perchè Savoia è del tutto disposto d'entrar in lega con il Christianissimo e la Ser^{ma} Rep^{ca} et egli è assai piu constante. e di animo più fedele del suo padre.

In questo paese le nostri fortificationi vanno progredendo con che baccio le mani a V. S. Clar^{ma} augurandole ogni felicità.

Di Coira li 27 marzo 1632.

Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 17 aprile 1632.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Ringratio di tutto 'l cuore V. S. Clar^{ma} delle sue nuove, mi rincresce di non poter dargli in contracambio raguaglio di cosa di momento, perchè Èlla è avisata cosi minutamente d'ogni banda, che non mi resta niente a dirle. In questo paese le cose vanno all' ordinario sempre meliorando le nostre fortificationi, impiegando il tempo utilmente; noi siamo nell' aspettar una buona somma di danari promessa per corriero a posta. Quanto alla nuova di Crevacuore la terra et il Castello sono al Principe di Masseran in pochi giorni vedremo come questo negotio sarà preso in Francia et in Piemonte, non posso credere che il Duca di Savoia habbia à gusto la vicinanza dè Spagnuoli.

Il Sig^{r} d'Avaux m'hà avisato dell'aggiustamento intervenuto tra la Ser^{ma} Rep^{ca} et il Papa con gusto d' ambe le parti di che mi ralegro sommamente egli era necessario in questo congiunture. In tanto baccio le mani a V. S. Clar^{ma}.

Di Coira 10 aprile 1632.

Di V. S. Clar^{ma}

Oblig^{mo} servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 24 aprile 1632.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Ringratio di tutto 'l cuore V. S. Clar^{ma} del raguaglio ch' ella m' hà dato del passaggio in Tirolo del Baron Chunich. Spero che l'esercitio che il Re di Svetia darà agli Imperialisti farà loro dimenticare il paese de Grigioni.

Imparo che il Duca d'Orleans assicura il Valstein da un gentilhuomo mandato a posta, ch'Egli sarà in poco tempo potentissimamente armato per fare una diversione verso la Francia. Se questo è credo che le due Corone verranno a rottura, perchè ancora che fin' adesso si faciano tra di loro tutto 'l male che possono niente di meno il pretesto dell' assistenza dè loro confederati resta. Ma armare il fratello contro il fratello, questo è un negotio troppo chiaro per poterlo dissimulare. Il tempo paleserà il tutto, in tanto le baccio le mani.

Di Coira li 17 aprile 1632.

Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} servitore,

Di Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 1 maggio 1632.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Aggiongo alle nuove mandate di Francia a V. S. Clar^{ma} che si crede che il Duca di Orleans si sia amogliato secretamente colla Principessa Margherita sorella del Duca di Lorena e che è gravida la qual cosa non potendo esser nascosta piu longo tempo. il detto Duca n'ha avisato il Rè mio Signore di che n'ha havuto gran disgusto, pero non dono questa nuova per verissima.

Aspetto in pochi giorni 200 m. franchi spediti per le nostre militie e uno dè miei corrieri. Se mi porta qualche cosa importante ne darà ragnaglio a V. S. Clar^{ma} le quale mi obligherà di farmi assapere se il Signor Ambasciatore Contarini passera in queste bande, perchè desidera di servirlo al suo passaggio.

La Mossa del Re di Svetia verso la Baviera dà gran terrore in coteste parti, A tanto le baccio le mani.

Di Coira li 24 aprile 1632.
Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 8 maggio 1632.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

M'è venuto uno dè miei corrieri con lettere del Re mio Sig^{re} de 15 aprile. Sua Maestà stà benissimo Dio gratia, s'aspettava il ritorno del Sig^{r} di spedito in Lorena per risolvere qual strada bisognerà che pigli la Corte Christianissima.

Ho spedito di nuovo uno dè miei, per assicurare Sua Maestà de felici progressi del Re di Svetia. dé quali son' sicuro che le riceverà con gusto e che le aspetta con impatienza.

Toccando gli Svizseri m'impiegarei volentieri ad aggiustare le loro differenze ma questo negotio richiède la presenza, e non voglio arrischiare la mia riputatione verso di loro, che non venga di Francia provisione di danaro perchè senza di questo l'eloquenza di Demostene e di Cicerone non riuscirebbe.

Il Sig^{r} Ambasciatore Contarini ha pigliata la sua licenza di Francia ma perchè è eletto Ambasciatore a Roma non so se piglierà la volta del mare, prego V. S. Clar^{ma} di avisarmene perchè le cose non essendo ancora aggiustate tra la Serenissima Republica et il Duca di Savoia dubito che non vorrà passare per il Piemonte di maniera che non li resta altra strade che quella del mare. o questa de Griggioni, nella quale mi riputerei felicissimo di poterlo servire e baccio a V. S. Clar^{ma} la mano.

Di Coira il primo maggio 1632.
Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} Servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 12 giugno 1632.

Clar^mo^. Sig^r^. Sig^r^. Oss^mo^.

Mi rallegro di tutto 'l cuore del suo felice ritorno a Bada, ringratiandola dè favorevoli testificati renduti di me à nostri Padroni, Al mio arrivo qui, ricevei una lettera dell' Arciduca Leopoldo per la quale mi significava il suo desiderio di sapere se il Re di Svetia o vero alcuni dè suoi di guerra volessero passar per Grigioni gli concederei il passo, e caso che lo volessi impedire s'io fussi in potere di farlo. Sopra di che hò risposto che l'Italia non haveva da dubitare da questa banda, atteso che il detto Re haveva ocupatione per asai nell' impresa della Germania, e che per attacar il Contado di Tirolo non era la Strada, che per queste ragioni poteva viver sicuro, niente dimeno poiche S. A. bramava di sapere la mia mente et il mio stato, gli rispondeva ch'io era in volontà et in potere d'impedire qual si voglia principe che vorrebbe arrischiare di passar per forza e malgrado il Re mio Signore per questi paesi e che di questo se ne assicurasse, habbiamo qui il Sig^r^ di Battilli collonello del Terso del Sig^r^ Duca di Candale al servitio della Serenissima Republica fra pochi giorni vedra V. S. Clar^ma^ alla quale bacciando le mani le augure ogni felicità.

Di Coira li 4 giugnio 1632.
Di V. S. Clar^ma^

Aff^mo^ Servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 16 luglio 1632.

Clar^mo^. Sig^r^. Sig^r^. Oss^mo^.

Invio a V. S. Clar^ma^ le cause per le quali il Re mio Signore è intrato con suo essercito nella Lorena contenute in una lettera scritta da Sua Maestà al Duca di Mombazon, ma di poi mi vien scritto da Basilea ché 'l Duca di Lorena s'è sottomesso alla volontà di detta Maestà egli ha consegnate più fortezze in pegno della sua fede come anco la persona del Cardinal suo fratello.

Questi giorni passati i Bormiesi hanno mandati verso di me i loro deputati Gioachino Imeldi e Gioachino Alberti con lettere del lor consiglio per assicurarmi del lor buon affetto verso la Corona Christianissima e testificarmi come hanno ributtato il trattato principiato con il Duca di Feria e Valtellini, promettendo di non conceder il passo alla soldatesca di detto Duca, e quando bene lo vorrebbe pigliar per forza di opponersi, e in caso di necessità chiamarmi al lor Soccorso, pero desiderando che la cosa sia secreta; Di più m 'hanno pregato questi duoi deputati di assicurare la Ser^ma^ Republica della lor servitù (L' ultimo è stato al suo servitio con una compagnia) hò risposto che la mia corrispondanza era con V. S. Clar^ma^, bramano una lettera di favore di lei o di me per andare a Venetia, l' havrei facilmente data ma per ogni buon rispetto, io credo che quella di V. S. Clar^ma^ sarà più grata costa. Se ella me l' invia la farò capitare a quelli che la domandano in ogni caso inanzi dare la sua lettera potrebbe ella avisare la Ser^ma^ Republica del detto negotio per haver il suo ordine, hò imparato che

questi Bormiesi sono stati sempre molto devoti a Venetia. L' importanza di quel passo è considerabile assai, aspetterò le sue nuove per governarmi secondo il suo consiglio e come lo richiederà il servitio publico.

Il Cappno Uldrich Zurigano m' hà portato parole ottime del Rè di Svetia e senza il suo viaggio di Boemia havrebbe esseguito la mia propositione la quale è ritardata sin al suo ritorno. In questo mentre, hà lasciato il Duca Bernardo di Veimar alla Svetia con 12,000. combattenti il quale secondo l'occasione potrà darvi qualche principio, e Panier con altre tanti in Baviera. Ma V. S. Clarma può assicurare la Serma Republica sopra la mia parola di non temer cosa nissuna del detto Rè al contrario sperarne tutti buoni officij d' amitia. A tanto le baccio le mani.

Di Coira li 9 luglio 1632.

Di V. S. Clama

Affmo Servitore,

Il Duca di Rohano.

Filza 30. Entro il dispaccio 25 maggio 1634.

Clarmo. Sigr. Sigr. Ossmo.

È vero il proverbio che per troppo affrettarsi la fuga è tarda. Per haver usato tanta diligenza mi ritrovo qui fermato con infermità non in vero pericolosa, mà la qual certo non mi permette di passare più innanzi. Essendo in procinto di dar conto à Sua Maestà del mio stato è giunto qui il corriero da Landé e Bullione espedito in Corte per rappresentare comeli Signori Grisoni doppo la mia partenza si sono risoluti di non aspettar più finito queste mese. Sapranno li nostri ministri reggersi al meglio, io per me starò qui attendendo alla mia salute. In questo mentre mando il Priolo per dire et intendere quanto conviene. et a V. S. Clarma mi raccommando di vivo cuore.

Neufchastel li 17 maggio 1634.

Di V. S. Clarma

Affmo servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 28 octtobre 1634.

Clarmo. Sigr. Sigr. Ossmo.

Essendo in procinto di partire per la Rhetia ho ricevuto ordine dal Re mio Signore di allestirmi per commandare l'Armata che S. M. ha formata gia un pezzo nella Picardia. E di questo ho dato conta a Sua Serenità et in particolare ho voluto partecipare a V. S. Clarma questo Sucesso sapendo che conforme all'amore ch'Ella mi porta Ella si rallegrerà di vedermi in questa congiuntura impiegato in cosa utile alla buona causa, Eme le raccommando di vivo cuore.

Di V. S. Clarma

Parigi li 17 octobre 1634.

Affmo Servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 21 dicembre 1634.

Clar^mo^. Sig^r^. Sig^r^. Oss^mo^.

Sono giunto in questo luogo di Ramberviller il primo del corrente, dove hò formato il campo, aspettando di giorno in giorno nuevo rinforzo, havendo però sin ora radunato 12 m. fanti e 1200 cavalli.

Mi scrivono li Maresciali della Force et di Bresè sotto li 22 del passato ch'egli si sono risoluti di passar il Rheno per soccorre il castello di Heidelbergh. Staremo aspettando il successo.

Mi par ora tempo di rinovare la nostra corrispondenza tanto più che ci ritroviamo vicini. Quel ch' importa è di addrizzare le lettere per strada sicura. Io per me crederei ch' il più certo sarebbe che V. S. Clar^ma^ mandasse le sue a Nanci si come farò io della parte mia.

La manzione delle sue lettere potrà esser tale a Monsieur du fay a lenseigne de l'esperance a la Vieille Ville. A Nancj.

Non le scriverò altro per questa prima volta, augurandole ogni prosperità.

Del Campo di Ramberviller li 5 dscembre 1634.

Di V. S. Clar^ma^

Aff^mo^ Servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 21 febbrajo 1634.

Clar^mo^. Sig^r^. Sig^r^. Oss^mo^.

Essendo intrato in Alsatia con l'essercito del Rè ritrovai le cosse assai tranquille, le Città di Colmar e di Schelestac rimesse sotto la protettione di Sua Maestà; molti altri castelli presidiati da soldatesca Francese, e li popoli stanchi per le miserie passate desiderosi della quiete. Quando il Duca Carlo di Lorena mosso di cièca speranza di far qualche progresso nel suo paese è subito intrato per il ponte di Brisach in questa Provincia con 6 m. cavalli trovandomi in quel medessimo punto sotto Before e battendo quella Città, la qual resta sola in tutta l'Alsatia in potere d'Imperiali.

Doppo bilanciate le considerationi che occorrevano in questo proposito mi risolsi di andare con tutto l'essercito ad incontrare detto Duca ò per impedirgli il passo di Lorena ò per farlo rimboscare di la dal Reno. ò veramente per combatterlo caso ch' egli m'aspettasse. Mà havendo l'armata regia passato il fiume Ier e essendosi avvicinata all' inimico Egli di meza notte scampo con brutta maniera, havendo ripassato il ponte di Brisach con disordine grande. In questo mentre hò mandato 4 m. fanti e 6^c^ cavalli per impatronirsi dè posti abbandonati d'Imperiali. Et io per hora con il grosso dell' essercito attendo a quel che più importa per la quiete d'Alsatia. Questa è la prima occorrenza della quale hò voluto dar parte a V. S. Clar^ma^ alla quale mi racommando di vivo cuore.

Del Campo di Zileis li 19 febraro 1635.

Di V. S. Clar^ma^

Aff^mo^ servitore,

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 21 febbraio 1631.

Clar^{mo}. Sig^{r}. Sig^{r}. Oss^{mo}.

Rendo gratie infinite a V. S. Clar^{ma} delle sue nuove non posso per hora ragua-gliarla di cosa d'importanza. Noi ci fortifichiamo d'ogni banda però li Spagnuoli si mostrano adirati più di noi perchè ogni giorno sparano contra la nostra soldatesca, e noi attenti alle nostre fortificationi non facciamo nulla. Si compiasca di continovare a farmi sapere quanto occorre costì le baccio le mani con augurarli ogni felicità.

Al Campo di Morbegno li 10 maggio 1635.
Di V. S. Clar^{ma}

Aff^{mo} servitore.

Il Duca di Rohano.

Entro il dispaccio 19 maggio 1635.

Il Duca di Rohano Pari di Francia Luog^{te} ecct.

Sopra le continue lamentationi, quali generalmente riceviamo delli enormi eccessi, et abusi, che sono stati commessi nell' administratione della Giustitia, tanto nella Valtellina quanto nelli Contadi di Chiavenna, e Bormio, doppo l'anno 1620; Doppo haver il tutto ponderato con maturo consiglio, è giuditio. E riconosciuto chiaramente quanto la passione, e vendetta habbi prevalso al dritto, et equità. Noi ordiniamo per la presente, che tutte le sentenze, et atti di Giustitia seguiti doppo il sud^{o} anno 1620 fin al presente dalli Giudici della detta Valle, e sud^{ti} Contadi, senz' haver udite le parti, e per contumacia in pregiuditio de Grisoni, et altri esplusi dalla detta Valle, et sud^{ti} Contadi, siano invallidi, e nulli, e come non fatti, li Patroni, e Proprietarij restituiti ne loro beni, et faculta, senz' alcuna contradi-tione com' ancora quelli, che sono stati spogliati per forza, senz' alcuna formalità di giustitia comettendo alli Cancellarij, Consoli, e Podestà, et altri off^{li} di detta Valle, e Contadi di far publicare la presente ordinanza, fatta dal Campo di Tirano, li 18 settembre 1635.

Sottoscrittione { Henrico di Rohano.

Locum sigilli.

Sottoscrittione.

Per il Sr Priolo.

Entro il dispaccio 18 settembre 1635.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

Pages.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

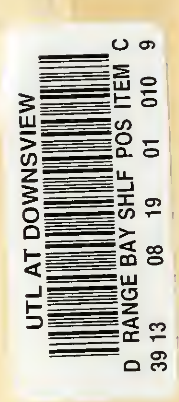
CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 08 19 01 010 9